BULLETIN DE 1866.

TOME X.

BULLETIN

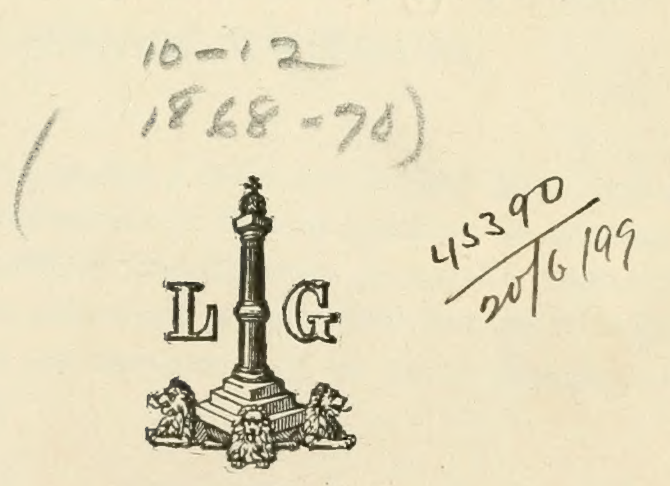
DE LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

DIXIÈME ANNÉE.



LIÉGE

J.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR

1868

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

ART. 1er. Il est constiué à Liége une Société dans le but d'encourager les productions en WALLON LIÉGEOIS ; de propager les bons chants populaires ; de conserver sa pureté à notre antique idiome, d'en fixer autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres branches de la Langue romane.

CHAPITRE II.

Titre et travaux de la Société.

ART. 2. La société prend le titre de *Société liégeoise de littérature wallonne.*

ART. 3. Elle institue un concours annuel de poésie wallonne entre les poëtes du pays de Liége.

Un concours pourra également être établi sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

Art. 4. Le sujet du concours, ses conditions, les récompenses à donner aux lauréats (1) sont déterminés chaque année par la Société dans le courant du mois de novembre.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique (2).

Art. 5. La Société réunit les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon liégeois. Elle détermine, autant que faire se peut, les règles de la versification.

Art.6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, à six heures du soir, les 15 des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, novembre et décembre.

Dans le cas où ces dates tombent un jour férié, la réunion a lieu le lendemain. L'assemblée générale est celle du mois de janvier.

Art. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire ordonnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

Art. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

Art. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

(1) Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze (Séance du 15 mars 1858).

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société recevra le bulletin de l'année correspondante (Séance du 15 février 1859).

(2) Cet article a été ainsi modifié le 15 février 1858, par une décision de la Société.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

Art. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

CHAPITRE III.

Des fonctionnaires et du bureau.

Art. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un bibliothécaire-archiviste et d'un trésorier (1).

Art. 12. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

Art. 13. Le président, le vice-président, le secrétaire, le bibliothécaire-archiviste et le trésorier sont nommés tous les ans dans la séance du 15 décembre; ils entrent en fonctions dans la séance qui suit celle du 15 janvier.

Art. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions; il veille à l'exécution du règlement; il rend compte des travaux de l'année écoulée à l'assemblée générale du 15 janvier.

Art. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance; il exécute les décisions de la Société. Il est dépositaire du sceau.

Art. 16. Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives. — Le trésorier opère les recettes, fait les payements, et en rend compte à la fin de l'année, le tout sous la surveillance du président. Chaque année il sera dressé un projet de budget pour le nouvel exercice.

(1) Les articles 11, 13, 15 et 16 ont été ainsi modifiés par la Société le 15 mars 1866.

CHAPITRE IV.

Des membres de la Société.

Art. 17. La Société se compose de membres honoraires, de titulaires, d'adjoints et de correspondants.

Art. 18. Les membres honoraires sont : *A*. le bourgmestre de la ville de Liége ; *B*. le président du Conseil provincial ; *C*. les personnes qui ont rendu des services éminents à la Société et à qui cet honneur est décerné par les votes des trois quarts des membres titulaires présents.

Art. 19. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de trente.

Ils ont seuls voix délibérative et consultative.

Art. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres adjoints. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre adjoint qu'ils ont présenté.

Art. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents ; ils se tiennent en relation avec la Société (1).

Les membres honoraires, adjoints et correspondants, ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

Art. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres adjoints à la majorité des votes des membres présents.

Art. 23. Les membres titulaires signent les Statuts avant d'entrer en fonctions.

Art. 24. La démission donnée par un membre titulaire ou adjoint ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

(1) Les membres correspondants ne figureront au tableau que lorsqu'ils auront accepté ce titre. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications. (Séance du 15 février 1861).

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

CHAPITRE V.

Des publications.

Art. 25. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans les concours et celles non couronnées qui méritent cette distinction (1).

Ces pièces deviennent sa propriété. Les auteurs ne peuvent les réimprimer qu'avec l'autorisation de la Société. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux Archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessitent la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société lorsqu'elles en sont jugées dignes.

Dans toutes ces pièces, les convenances devront être respectées tant dans le fond que dans la forme.

Art. 26. Le Secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

Art. 27. Un exemplaire numéroté de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire et adjoint.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux sociétés qui accordent la réciprocité, à la bibliothèque royale de Bruxelles et à celle de l'Université de Liége.

(1) L'insertion au Bulletin d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de 50 exemplaires destinés à l'auteur. (Séance du 15 février 1861).

CHAPITRE VI.

Des Recettes et des Dépenses.

Art. 28. Les recettes consistent : en cotisations ordinaires payées par les membres titulaires, fixées à dix francs; en cotisations payées par les membres adjoints, fixées à cinq francs; en cotisations extraordinaires que la Société s'impose; en dons volontaires; en subsides éventuels de la Commune, de la Province, de l'État ; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

Art. 29. Les dépenses ordinaires sont celles pour frais d'installation et de bureau ; elles sont ordonnées par le bureau.

Art. 30. Les dépenses extraordinaires sont celles qui sont occasionnées par les publications de la Société et les prix à décerner aux lauréats des concours. Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII.

De la révision du règlement et de la dissolution de la Société.

Art. 31. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

En cas de dissolution, laquelle ne peut être décidée qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents et absents, la bibliothèque, les archives et le sceau de la Société sont déposés à la bibliothèque de l'Université de Liége et de-

viennent la propriété de la ville ; le solde restant en caisse est acquis en tous cas au bureau de bienfaisance de la ville de Liége.

Liége, le 27 décembre 1856.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,

F. BAILLEUX.



TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉ LE 1er JANVIER 1868.

BUREAU.

GRANDGAGNAGE (Charles), *Président ;*
FUSS (Théophile), *Vice-Président ;*
BORMANS (Stanislas), *Secrétaire ;*
GRANDJEAN (Mathieu), *Bibliothécaire-Archiviste* ;
DEFRECHEUX (Nicolas), *Trésorier ;*
GRENSON (Camille), *Secrétaire-Adjoint.*

Membres titulaires.

BORMANS (J.-H.), professeur émérite à l'Université, membre de l'Académie royale.
BORMANS (Stanislas), conservateur-adjoint des Archives de l'État.
BURY (Auguste), avocat.
CAPITAINE (Ulysse), administrateur de la Banque Nationale.
CHANDELON (J.-T.-P.), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale.
CHAUMONT (Félix), fabricant d'armes.
COLLETTE (Victor), fabricant d'armes.
DEFRECHEUX (Nicolas), appariteur à l'Université de Liége.
DEHIN (Joseph), maître-chaudronnier.
DEJARDIN (Joseph), notaire.

Delarge (Jean-Guill.), instituteur à Herstal.
Delbœuf (Joseph), professeur à l'Université de Liége.
Desoer (Auguste), avocat.
De Thier (Charles), juge au tribunal civil.
Dumont (B.-A.), notaire.
Fuss (Théophile), conseiller à la Cour d'appel.
Galand (Walthère), avoué.
Grandjean (Mathieu), sous-bibliothécaire à l'Université.
Grandgagnage (Charles), ancien représentant.
Grenson (Camille), avocat.
Henrotte (Nicolas), chanoine.
Hock (Auguste), fabricant-bijoutier.
Kirsch (Hyacinthe), avocat.
Le Roy (Alphonse), professeur à l'Universiié et à l'École normale.
Lesoinne (Charles), représentant.
Masset (Gustave), greffier.
Picard (Adolphe), conseiller à la Cour d'appel.
Stecher (Jean), professeur à l'Université et à l'École normale.
Thiry (Michel), inspecteur du service des transports au chemin de fer de l'État.
Wasseige (Charles), docteur en médecine et conseiller provincial.

Membres honoraires.

Le Bourgmestre de Liége.
Le Président du Conseil provincial.
Grandgagnage (Joseph), premier président de la Cour d'appel.
Lamaye, avocat, vice-président du Conseil provincial.
Littré (Émile), membre de l'Institut de France.
Polain (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université.

Membres correspondants [1].

Alexandre (A.-J.), professeur à l'école moyenne de Gosselies.
Bidaut (Eugène), secrétaire-général du ministère des travaux publics à Bruxelles.
Borgnet (Jules), conservateur des archives de l'État, à Namur

[1] On croit devoir appeler l'attention de Messieurs les membres correspondants sur la note de l'article 21 du règlement.

Bovie (Félix), peintre et homme de lettres, à Bruxelles.
Breden, professeur au gymnase d'Arnsberg.
Chalon (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Chavée (H.), homme de lettres, à Paris.
Clesse (Antoine), homme de lettres, à Mons.
Coune (Joseph), préfet des études, à Anvers.
De Backer (Louis), homme de lettres, à Noord-Peenne (France).
De Christé (L.), imprimeur, à Douai.
De Coussemaker (E.), président du Comité flamand de France, à Dunkerque.
Delcotalle, (Franç.), pharmacien, à Visé.
De Noue (A.), docteur en droit, à Malmedy.
Desrousseaux (A.), chef de bureau à la mairie, à Lille.
Geubel (J.-B.), juge d'instruction, à Marche.
Hoffmann (F.-L.), homme de lettres, à Hambourg.
Hymans (Louis), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
Lagrange (Philippe), négociant, à Namur.
Le Pas (Auguste), professeur au Conservatoire royal de Liége, à Jupille.
Leray (Eugène), teinturier, à Tournai.
Letellier, curé, à Bernissart (Hainaut).
Loumyer (N.), chef de division au département des affaires étrangères, à Bruxelles.
Michelant (H.), vice-président de la Société impériale des antiquaires de France, à Paris.
Magnée (Gustave), vérificateur des douanes, à Theux.
Morel (A.), homme de lettres, à Paris.
Poulet (Nicolas), peintre, à Verviers.
Renard (M.-C.), vicaire, à Genval (Brabant).
Renard (Jules), à Paris.
Renier (J.-S.), peintre, à Verviers.
Scheler (Aug.), bibliothécaire du Roi, à Bruxelles.
Schuermans (H.), conseiller à la cour d'appel de Liége.
Tarlier, professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
Van Bemmel (Eugène), professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
Vermer (Aug.), docteur en médecine, à Beauraing.
Von Keller (Adalbert), professeur à l'Université de Tubinge.
Wérotte (Charles), à Namur.
Xhoffer (J.-F.), rentier, à Verviers.

Membres adjoints.

AERTS (Auguste), notaire.
ANCIAUX, professeur de musique, à Charleville.
ANCION (Dieudonné), fabricant d'armes.
ANSIAUX-RUTTEN (Émile), ancien bourgmestre.
ANSIAUX (Jules), Dr. en médecine.
ATTOUT-FRANZ, négociant.

BAAR-LECHARLIER, négociant.
BALAT (Alphonse), architecte, à Bruxelles.
BANNEUX (Léon), propriétaire à Huy.
BAYET (Joseph), juge au tribunal de 1re instance.
BAYET (Émile), ingénieur.
BEAUJEAN (François), négociant.
BEAUJEAN (Eugène), négociant.
BELLEFONTAINE (François), négociant.
BELLEFROID (Victor), directeur de la Banque liégeoise.
BELTJENS (Gustave), procureur du Roi, à Hasselt.
BÉRARD-LEURQUIN.
BÉRARD (Charles), directeur au département des finances, à Bruxelles.
BERTRAND, curé de l'Église St.-Lambert, à Herstal.
BERNARD (Félix), notaire, à Montegnée.
BÉTHUNE (Armand), rentier.
BEURET (Auguste), fabricant.
BIAR (Grégoire), ancien notaire.
BIAR (Nicolas), notaire.
BIRCK-COLLETTE, fabricant.
BLONDEN, ingénieur-directeur des travaux publics de la ville de Liége.
BODSON (Mathieu), vicaire de St.-Barthélemy, à Liége.
BODY (Albin), rentier, à Spa.
BOÏOUX (L.-J.), juge au tribunal de 1re instance.
BORGUET (Louis), docteur en médecine.
BORGUET (Louis), avocat.
BORMANS (Théophile), substitut du Procureur du Roi, à Marche.
BOSERET (Charles), avocat.
BOTTIN (Alexandre), avocat.
BOURDON (Jules), conseiller communal.
BOURGEOIS (Nestor), ingénieur.

Bouvy (Alexandre), fabricant.
Braconier (Frédéric), représentant.
Braconier (Charles), consul de Suède.
Brahy, négociant.
Bronne (Louis), inspecteur des postes, à Bruxelles.
Bronne (Gustave), fabricant d'armes.
Buckens (J.-G.), professeur à l'Académie.
Bustin (Oscar), directeur de charbonnage, à Grâce-Berleur.

Cambresy (Alph.), ingénieur, à Paris.
Capitaine (Edouard), président de la Cour du Limbourg, à Maestricht.
Capitaine (Félix), ancien président de la Chambre de Commerce.
Capitaine (Félix), fils, fabricant et conseiller communal.
Carlier (Florent), entrepreneur.
Carlier-Demet, rentier.
Carmanne (J.-G.), imprimeur.
Carpay (François), instituteur.
Carpentier (N.-J.), curé à Soiron.
Carrez-Ziegler, négociant.
Charles (Prosper), avocat.
Charlier (Eugène), docteur en médecine.
Chaudoir-Van Melle, fabricant.
Chèvremont (Henri), ingénieur civil, à Herstal.
Clochereux (Henri), avocat et conseiller communal.
Cloes (J.), conseiller à la Cour.
Closset (Mathieu), banquier, ancien bourgmestre de Liége.
Closset (Evrard), administrateur de la Banque nationale.
Closset (Henri), étudiant.
Closon (Joseph), avocat.
Coheur (Gustave), major d'artillerie de la garde civique.
Collette (Léopold), fabricant d'armes.
Colsoul (Auguste), directeur au gazomètre, à Verviers.
Comhaire (Charles), avocat
Constant (Erasme), marchand de fer.
Corin (Martin), professeur de musique.
Cornesse (Edouard), négociant, à Aywaille.
Cornesse (Prosper), avocat et conseiller provincial.
Couclet-Mouton (F.), graveur.
Couclet, capitaine de lanciers.

Crémers (Léopold), à Sclessin.
Cudell (Adolphe), avocat.

Dandoy (Célestin), conseiller communal.
D'Andrimont-Demet, industriel.
D'Andrimont-de Mélotte, bourgmestre et conseiller provincial.
D'Andrimont (L.), administrateur de la Banque nationale.
Dardenne (V.), fabricant bijoutier.
Dardespine (F.-C.), négociant.
Dauw (E.), subtitut du procureur général.
Dawans-Closset (Adrien), fabricant et conseiller provincial.
Dawans-Orban (Jules), fabricant.
Debefve (P.-A.), négociant.
De Borman (Chev. Cam.), docteur en droit, à Schalkhoven.
De Boubers (Adolphe).
De Bronckart (Émile), ancien représentant, à Brâ.
Dechamps, major pensionné, à Stembert.
De Fabri-Beckers, conseiller provincial.
Defays-Du Monceau, conseiller provincial.
Defrecheux (Émile), employé.
De Glymes (comte), procureur du roi, à Charleroy.
Dehasse (Auguste), fabricant.
Dehasse (Félix), fabricant.
Dehessele (Victor), fabricant, à Thimister.
Dejardin (Adolphe), chef du génie, à Diest.
Dejardin (Henri), rentier.
De la Rousselière (Amédée baron), rentier.
De la Rousselière (Arthur baron), secrétaire de légation.
De Lavelleye (Émile), professeur à l'Université.
Delbouille (Joseph), banquier et conseiller communal.
Delbouille (Louis), notaire.
Delexhy (M.-B.-J.), docteur en médecine, à Grâce-Berleur.
Delfosse (Eugène), ingénieur civil.
Delgotalle (Alfred), étudiant, à Visé.
Delhasse (Félix), homme de lettres, à Bruxelles.
Delheid (Louis), docteur en médecine.
Delheid (Jules), docteur en médecine.
Deliége-Requilé (Jacques), fabricant.
De Looz-Corswarem (comte Hyp.), sénateur.

Del Marmol (baron Ch.), avocat.
De Luesemans (Charles), gouverneur de la province.
Delvaux, agrégé à l'Université.
De Macar (Charles), colonel pensionné.
De Macar (Augustin), rentier.
De Macar (Charles), avocat et conseiller provincial.
De Macar (baron Ferdinand), représentant.
De Macar (Julien), directeur de houillère, à Beyne-Heusay.
Demany (Laurent), architecte et conseiller communal.
Demany (Ferd.), commissaire de police en chef.
Demany (Ferd.), architecte.
De Mélotte (Armand), rentier.
De Moffaerts (baron Léonce), rentier.
Denis (Alexandre), fabricant.
d'Erckentel (Eugène), juge de paix, à Nandrin.
De Rossius (Ch.), fabricant.
De Rossius (Fernand), avocat et représentant.
De Sauvage-Vercour (Félix), banquier.
De Savoie (T.-J.), professeur à l'Université.
De Sélys-Longchamps (baron), sénateur, à Waremme.
De Sélys-Fanson (baron Ferdinand), rentier, à Beaufays.
De Sélys-Fanson (baron Robert), rentier, à Xhoris.
Desoer (Oscar), rentier.
Desoer (Emmanuel), substitut du procureur du Roi, à Verviers.
De Stockhem (baron Léopold), propriétaire à Amay.
De Theux (Xavier), rentier, à Bruxelles.
De Thier (Léon), homme de lettres.
Detrooz (Auguste), juge au tribunal civil.
Delvaux (Louis), avocat.
De Vaux (Adolphe), ingénieur.
De Vaux (Emile), ingénieur.
Devroye, chanoine et grand chantre de la Cathédrale.
Dewalque (G.), professeur à l'Université.
Dewez-Chaudoir, négociant.
De Zantis de Frymerson (J.), rentier.
Digneffe (Victor), agent de change.
Distexhe (Hubert), professeur à l'Académie.
Dochen (Hubert), conseiller provincial, à Avernas-le-Bauduin.
D'Omalius (Frédéric), juge au tribunal de 1re instance.

Donckier-Jamme (Ch.), membre de la députation permanente.
Doret (V.), conseiller provincial, à Verviers.
Dossin (Henri), fabricant.
D'Otreppe de bouvette (Albert), conseiller honoraire des mines.
Doutrepont (Louis), avoué.
Doutrewe (P.), à Louvegné.
Dresse-Ancion (Olivier), fabricant d'armes.
Drion (Aug.), greffier de justice de paix.
Dubois (François), rentier.
Dubois (Ernest), procureur du Roi.
Dumont, conseiller communal.
Dupont (Alexandre).
Dupont (Ernest), chef de division au ministère des travaux publics, à Bruxelles
Dupont (Evrard), professeur émérite à l'Université.
Dupont (Edouard), notaire, à Saive (canton de Fléron).
Dupont (François), ingénieur.
Dupont (Émile), avocat et représentant.
Du Vivier-Sterpin (L.), libraire.

Elias (Nicolas), avocat et représentant.
Elias (Robert), rentier.
Élias, fabricant, à Sclessin.
Eloin (Félix), ingénieur.
Etienne, négociant.

Fabry (Arnold), conseiller provincial, à Dison.
Fallise (Armand), ingénieur civil.
Fallise (Victor), professeur à l'Athénée.
Falloise (Alphonse), vice-président du tribunal de 1re instance.
Fayn (Joseph), directeur de la société Rocheux et Oneux, à Theux.
Festraets (Auguste), docteur en médecine.
Fetu-Defize (J.-F.-A.), fabricant.
Fick, tanneur.
Fick-Simon (François), négociant et conseiller communal.
Filot (H.-J.) instituteur, faubourg Vivegnis.
Fléchet (François), notaire et conseiller provincial, à Verviers
Fléchet (Guillaume), entrepreneur.
Fléron (Joachim), bourgmestre à Bellaire.

Florenville (A.-D.), major de la garde civique.
Fonsny, bourgmestre de Saint-Gilles, lez-Bruxelles.
Forgeur (Jos.), avocat et sénateur.
Forgeur (Georges), secrétaire de légation.
Forir (Jos.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.
Fossion (N.-J.), docteur en médecine.
Fouquet (Guill.), sous-directeur à l'école agricole de Gembloux.
Foury, général-major.
Fraigneux, (Louis), négociant.
Franck (Mathieu), entrepreneur,
Francotte (Victor), fabricant.
Frankignoulle, greffier de la justice de Paix, à Seraing.
Frédérix (Gustave), homme de lettres, à Bruxelles.
Frère-Orban (Walthère), ministre des finances.
Frère (Walthère), fils, fabricant et échevin, à Ensival.
Frère (Georges), juge au tribunal de première instance.

Gaede (H.), docteur en médecine.
Galand (Georges), négociant.
Galand (Lamb.), notaire et conseiller provincial, à Glons.
Galopin (J.), rentier, à Aix-la-Chapelle.
Gauthy, professeur à l'Athénée de Bruxelles,
Gérard (Frédéric), avocat.
Gérard (Michel), entrepreneur, à Ans.
Gérard, préfet de l'Athénée.
Germeau (F.), membre de la Députation permanente.
Gilkinet (J.-P.), notaire et conseiller provincial.
Gillet (Emile), juge, à Huy.
Gillon (A.), professeur à l'Université.
Gilman (Alph.), juge d'instruction.
Gonne, directeur de Velaines, près de Huy.
Gossens (Gustave), agent de change.
Goret (Léopold), ingénieur.
Gothier, libraire.
Gout (Isidore), rentier.
Govaert-Malherbe, fabricant.
Grandfils (Charles-Joseph), comptable.
Grandjean, bourgmestre, à Housse.

Grégoire (Hyacinthe), président du Tribunal de première instance de Huy.
Grégoire (Alphonse), notaire, à Dalhem.
Grumsel.
Guillaume (François), ancien commissaire de police en chef.

Habets (Alfred), répétiteur à l'Ecole des mines.
Halkin (Aimé), capitaine d'artillerie à Liége.
Halkin (Emile), capitaine aux pontonniers, à Anvers.
Halkin-Rémont (C.-J.), architecte.
Halkin (Jules), sculpteur.
Hamal (Benj.), ingénieur.
Hamal (P.-J.), avocat et conseiller provincial.
Hanssens (L.), avocat et échevin.
Hayemael (Henri), banquier, à Spa.
Helbig (Henri), homme de lettres.
Helbig (Jules), peintre.
Hermans (L.-J.), juge de paix.
Heuse (H.-J.), docteur en médecine.
Heuse-Lahaye (G.), fabricant, à Olne..
Hortsmans, industriel.
Houget (Adrien), industriel, à Verviers.
Hubert de Pondrome (R.), à Chênée.
Huberty (Léon), à Malmédy.

Ilias (Henri), professeur à l'Athénée.

Jacques (J.), négociant, à Waremme
Jamar (Léonard), notaire.
Jamar (Émile), conseiller provincial.
Jamar (Gustave), fabricant.

Hubert (Alexis), fabricant à Esneux.
...mar (Armand), ingénieur.
...me (Émile), commissaire d'arrondissement.
...simont, major pensionné, à Martinrive (Sprimont).
...icot (Philippe), pharmacien, à Jemeppe.
...ssen (Jules), négociant.
F
...enne (F.), président du tribunal de 1re instance.

Keppenne (Ch.), notaire.
Kersten-Magis (P.), fabricant.
Kirsch (Hyacinthe), directeur de charbonnage.
Kupper (Ch.-Théod.), directeur de fabrique, à Dalhem.
Kupfferschlaeger (Isidore), professeur à l'Université.

Lacroix (Alfred), négociant.
Lafnet (T.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.
Lagasse (Laurent), fabricant.
Lahaye (Joseph), directeur de charbonnage.
Laloux (Adolphe), propriétaire.
Laloux (Nicolas), greffier provincial.
Lamarche-de Rossius (O.), administrateur de la Banque nationale.
Lamarche-Jamar (Alf.), industriel.
Lambert, notaire, à St.-Georges.
Lambert (J.), brasseur.
Lambert (Antoine), brasseur, à Coronmeuse.
Lamberty, docteur en médecine, à Verviers.
Lamberty (Alphonse), employé des postes, à Stavelot.
Lambinon (J.-L.), notaire.
Lambinon (Gustave), ingénieur.
Lambotte (Armand), fabricant bijoutier.
Lambotte (Jean-Baptiste), à Cologne.
Laoureux, sénateur, à Verviers,
Laport (Guill.), fabricant.
Lassence (Victor), photographe.
Lecoq (A.).
Leenaerts (J.-M.) fabricant, en Saulcy.
Lelotte, négociant, à Verviers.
Lemaire, avocat, à Namur.
Lemille (Joseph), fabricant d'armes.
Lequarré (Nic.), professeur à l'Athénée.
Leurquin (Camille), notaire, à Xhoris.
Lhoest (Aug.), lieutenant-colonel d'artillerie.
Lhoest-Lonhienne (J.-G.), conseiller à la cour d'appel.
Liben (Charles), contrôleur de contributions, à Dinant.
Libert (Louis), membre de la députation permanente.
Lion (Léopold), ingénieur et échevin.
Lonay (G.), chanoine, à Herstal.

Lonhienne (L.-J.), sénateur.
Lovinfosse (F.), imprimeur.

Macors (Félix), professeur à l'Université.
Macors (Jos.), professeur à l'Université.
magis (Alf.), avocat.
Magis (Max.), fabricant.
Magnery (Em.), meunier, à Seraing.
Malherbe (Édouard), fabricant d'armes.
Mansion (Emile), professeur, à Huy.
Marcelin-Lagarde, professeur à l'Athénée de Hasselt.
Marcellis (François), fabricant.
Marchot (Émile), négociant.
Marcotty, avocat-général.
Maréchal (R.), ingénieur.
Martial (Epiph.), avocat.
Martiny (Martin), fabricant, à Herstal.
Masset-Hamal, négociant.
Masset (L.), bourgmestre de Herstal et conseiller provincial.
Masset (Oscar), fabricant.
Matelot (Prosper).
Mathelot-Debruge, ingénieur civil.
Mathieu (Jules), instituteur, à Olne.
Méan (Charles), fabricant.
Mercier (Laurent), négociant.
Micha (Léonard), ingénieur, à Marles (Pas-de-Calais.)
Micha (Alfred), étudiant.
Minette (Jules), rentier.
Minette-Orban (Victor), rentier.
Modave-Lambinon (J.-A.-F.), conseiller communal.
Monnoyer, directeur de houillère.
Monnoyer (Aug.-Jos.), major d'état major.
Moreau, ingénieur, à Louvain.
Morren (Edouard), professeur à l'Université.
Mottart (Albert), ingénieur civil.
Mottart (Gustave), avocat.
Mottart (Jules), négociant.
Mottart (Philippe), brasseur.
Mouton (Louis), avocat.

Mouton (Dieudonné), avocat et représentant.
Moxhon (Casimir), avocat.
Moxhon (Ernest), docteur en droit.
Muller (Clément), avocat et représentant.
Muller (Edmond), banquier, à Verviers.

Nagelmackers (Jules), agent de la Banque nationale.
Nagelmackers (Armand), consul d'Espagne.
Nagelmackers (Albert), banquier.
Nagelmackers (Edmond), banquier.
Nagelmackers (Ernest), banquier.
Nagelmackers (Carlos), ingénieur civil.
Neef (Jules), bourgmestre de Tilff et conseiller provincial.
Neuville (Joseph), ancien bourgmestre de Liége.
Nihon (L.-A.), avocat.
Noé (Adolphe), fabricant.
Noirfalise (Jules), fabricant.
Nypels (J.-S.-G.), professeur à l'Université.

Olivier (Henri), négociant en laines, à Verviers.
Orban (Eugène), fabricant.
Orban (Ernest), fabricant.
Orban (Marcel), avocat.
Orban (Jules), fabricant.
Orban (Léon), représentant.
Ortmans-Hauseur, bourgmestre de Verviers.
Ortmans, industriel.

Paque (Eugène), artiste vétérinaire, à Verviers.
Paque (Érasme), pharmacien.
Paque, conducteur des ponts et chaussées, à Aywaille.
Paquot, directeur-gérant de la Société du Bleyberg.
Pasquet (Emmanuel), professeur à l'Athénée royal de Gand.
Pecher (François), avocat, à Mons.
Peck (Léonard), ingénieur.
Péty-de Rosen (Jules), rentier, à Grune.
Péty (Léon), avocat.
Phillips (Justin), négociant.
Phillips-Orban, rentier.

Piedbœuf (Théodore), fabricant, à Jupille.
Piedbœuf (Théodore), avocat et conseiller provincial.
Piercot (Ferdinand), ancien ministre.
Pilette (Désiré), avocat, à Paris.
Pinsart (H.-J.), ingénieur.
Pirlot-Terwangne (Ferdinand), fabricant.
Pirlot (Léon), fabricant.
Pirlot (Edouard), fabricant.
Pirlot (Gustave), fabricant.
Pirlot (Eugène), rentier.
Pirlot (Eugène), fils, rentier.
Pirotte, receveur de l'État.
Pirson-Hogge, négociant.
Prost (Victor), capitaine d'artillerie.
Prost (Henri).

Quoilin (J.-H.), secrétaire-général du ministère des finances, à Bruxelles.

Raikem (Joseph), industriel.
Raikem (A.-J.), greffier au tribunal.
Ramoux de Rochelée (Joseph), conseiller provincial, à Amay.
Raskin (Jos.), fabricant.
Raze (A.), ingénieur, à Ougrée.
Regnier, major pensionné.
Remacle (Jacques), fabricant, à Sauheid.
Rémont (Denis), juge de paix, à Esneux.
Rémont (J.-E.), architecte consultant de la ville de Liége.
Rémont (Joseph), architecte.
Renier (A.), architecte.
Renier (Henri), rentier.
Renier (M.), greffier du tribunal de commerce.
Renoz (Ernest), notaire.
Renson (Antoine), juge de paix, à Hollogne-aux-Pierres.
Richard-Lamarche (H.), rentier.
Rigo (H.), chef de division au gouvernement provincial.
Robert-Brabant (L.), avocat.
Robert-Grisard, rentier.
Roberti (E.), rentier.
Roland (Jules), négociant.

Romedenne-Fraipont (J.-F.), banquier.
Rose (John), fondeur.
Roselier (Hyacinthe), conseiller provincial, à Limont.

Salmon (l'abbé), vicaire, à Stavelot.
Schoonbroodt, conservateur des Archives de l'État.
Severyns (L.), imprimeur.
Simonis-Orban (Eugène), statuaire, à Bruxelles.
Sopers (Théodore), négociant.
Soubre (Étienne), directeur du Conservatoire royal de musique.
Spiertz (Henri), rentier.
Spineux (A.), avoué au Tribunal de 1re instance.
Spring (A.), professeur à l'Université.

Tart (O.-J.), banquier.
Taskin (Léop.), ingénieur, à Jemeppe.
Terry (L.), professeur au conservatoire.
Thonnard (Henri), armurier.
Thonon (Auguste), notaire, à Sprimont.
Tilman (Gustave), rentier, à Bernalmont.
Tombeur, notaire et conseiller provincial, à Verlaine.
Trasenster (Louis), professeur à l'Université.
Troisfontaine (Arnold), professeur à l'Université.
Truillet (Félix), négociant.
Truillet (Franç.), docteur en chirurgie.

Umé (Godefroid), architecte.

Van der Maesen (Servais), avoué et représentant, à Verviers.
Vanderstraeten-Closset (Victor), fabricant, à Verviers.
Vaust (Théodore), docteur en médecine et professeur à l'Université.
Vaust (Jules), docteur en médecine.
Vercken (Théophile), professeur au Conservatoire.
Vierset-Godin, architecte, à Huy.
Viot (Théodore), rentier.
Viot (Léon), rentier.
Vivario-Plomdeur (Nicolas), rentier, à Embourg.

Wala (François), conseiller à la cour.
Wankenne (Pierre), négociant, à Verviers.

Warnant (Julien), avocat et échevin.
Wasseige (Adolphe), docteur en chirurgie et professeur à l'Université.
Wasseige (Henri), ingénieur civil.
Wauters (Edouard, père, rentier.
Wauters (Edouard), fils, rentier.
Wauters-Cloes (Hyacinthe), rentier.
Wellekens (Emile), négociant.
Wellens-Biar (E.-F.), ingénieur.
Wilmotte, propriétaire, à Anvers.
Wilmart (Julien), à Verlaine.
Wittert (Adrien baron), rentier.
Woos, notaire, à Rocour.

SOCIÉTAIRES DÉCÉDÉS.

Membre correspondant.

Warlomont (Charles), membre de plusieurs Sociétés savantes.

Membres adjoints.

Bya (Joseph), industriel.
Debonnier (H.-F.), négociant.
Fallisse (Louis), rentier.
Frédérix (Alphonse), industriel et conseiller provincial.
Houbotte (J.-G.-J.), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Hubert (Alexis), negociant.
Jongen (Jean), négociant.
Pascal-Lambinon, négociant.
Trasenster (Charles), brasseur.
Werixhas (Dieudonné), contrôleur à la garantie.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS DE 1866.

RAPPORT DU JURY

SUR LES CONCOURS Nos 6, 7, 9 ET 10 DU PROGRAMME.

Messieurs,

Les derniers rapports dont vos concours de poésie ont été l'objet, constatent un certain refroidissement dans le zèle des écrivains wallons qui avaient pris l'habitude de nous communiquer leurs travaux.

La verve n'était pas franche, le rire était forcé ; le vers se traînait à peine pour rendre mal une idée mal conçue. Faiblesse partout, dans l'idée et dans l'expression ; décadence menaçante ; les pièces concurrentes diminuant de nombre et de qualité, tels étaient les symptômes qui faisaient craindre que l'esprit wallon ne s'arrêtât tout à fait dans l'essor qu'il avait pris aux concours précédents.

Les résultats obtenus attestaient d'autre part qu'une nouvelle veine allait être exploitée : au lieu de la chanson pétillante, célébrant la joie, le plaisir, la vie, ou flagellant le ridicule de son vers mordant, des œuvres érudites parvenaient à la Société, en réponse aux questions qui touchaient à l'histoire ou se rapportaient à un sujet grave, par exemple à l'étude même de la langue. Les concours de chansons, de crâmignons, de poésie légère en général, donnaient peu de résultats, et ces résultats pour la plus part étaient eux-mêmes médiocres.

Cette année, Messieurs, il n'en est plus tout à fait de même : à côté du travail intéressant récompensé par votre premier jury (1), le jury des concours de poésie est heureux de placer aujourd'hui une œuvre exclusivement littéraire, et digne, sous le rapport de la forme, des meilleures pièces que vous ayez précédemment acclamées.

Nous rappelons volontiers ici les paroles que prononçait en pareille circonstance M. Le Roy, dans son rapport sur les concours de 1862 : « Attachons, disait-il, le plus » grand prix aux savantes et curieuses recherches, mais » félicitons-nous de ne plus être forcés d'imiter les vieil» lards, dont toutes les louanges ne s'adressent qu'au » temps passé. »

Parmi les concours ouverts en 1866, le plus important était sans contredit le 10e, le concours dramatique. En réponse à cette partie du programme, la Société n'a reçu qu'une pièce, une seule, mais, disons-le dès maintenant,

(1) *Vocabulaire des tonneliers, tourneurs, ébénistes, etc.*, par A. Body.

cette pièce unique se distingue par d'excellentes qualités. Elle est intitulée : *Li Mâïe neûr da Colas.*

Il en est de cet ouvrage comme de toutes les pièces du vieux théâtre liégeois : elle n'est pas, au vrai sens du mot, une œuvre dramatique ; elle n'y ressemble que par sa dévision en scènes dialoguées, où les deux personnages principaux développent leur caractère. Mais il n'y a là ni action, ni intrigue : de sujet proprement dit, point. Le lecteur n'assiste qu'aux tristes épisodes de la vie d'un mauvais ménage. L'intérêt est le même absolument que celui qui se rencontre dans ces pièces où un auteur se contente de retracer, en prose ou en vers, le portrait, le type, la physionomie d'un individu ou d'une profession. C'est un tableau de mœurs liégeoises tracé de main de maître, la description est frappante de vérité : l'action n'a pas de nœud, elle est nulle elle-même.

Li Mâïe neûr da Colas est divisé en 2 actes, le deuxième acte comprenant 2 tableaux.

Le mari, *Colas,* est un ouvrier armurier. La facilité avec laquelle il gagnait de fortes journées, l'abondance d'un travail fort bien payé, la vie un peu large qui en a été la suite, ce besoin secret de luxe qui perd l'ouvrier, ont fait de Colas, jadis travailleur infatigable, un ouvrier museur, sans goût à l'ouvrage, ayant déjà un pied dans le vice, mais pas encore si mauvais qu'il ne cherche à s'excuser à ses propres yeux, à étouffer son remords par des récriminations, à faire taire les reproches de sa conscience par des plaintes injustes. De plus, Colas est un *colèbeu* : les revenus passent au pigeonnier — on achète

des *bêtes* fort cher — on perd de l'argent dans les paris — les jours de concours, l'atelier chôme ; et puis, la boisson est là, le flacon de genièvre tient à côté de l'étau la place d'un outil.

La femme, *Mareïe*, a aussi oublié ses devoirs de ménagère. Elle est *nawe* ; elle ne peut se lever le matin : tous les prétextes sont bons pour cela, et la maladie est celui qui sert le mieux.... Levée, il faudrait travailler ; il faudrait faire le ménage, nettoyer la chambre que l'absence de soins a déjà rendu sordide ; il faudrait soigner l'enfant, ce pauvre petit que la mère, hélas ! le mari étant au cabaret, confie à l'apprenti méchant qui en fait son souffre douleur ; il faudrait réparer les vêtements du mari et porter les canons de fusil chez le maître ou au banc d'épreuve ; il faudrait garder la maison, remplir ses devoirs, se tenir dans cet intérieur qui est le royaume de la femme ; mais il est bien plus agréable de tout abandonner le matin pour aller chez la *Cuisinière*, oublier la misère qui s'est assise au foyer de la maison, dépenser en café et en *dorée* l'argent que l'on dérobe au ménage en fouillant les poches de son mari, depuis que le Mont-de-Piété récèle tout ce qui pouvait avoir un peu de valeur.

Ces caractères, si tristement vrais, sont admirablement posés dans la première scène : mari et femme se querellent : « Je t'ai bien entendu tout à l'heure, dit *Mareïe* à *Colas*, « tu me croyais endormie :

So tot, dispôïe longtimps, ti n'fais pus qu'dè groum'ter :
Si t'es l'bouhon qui jâs', mi j'sos l'hâïe po hoûter.

Une légère brûlure est pour elle un prétexte à mauvaise humeur. *Colas* cède comme toujours, et quitte la place : il va voir si son meilleur pigeon, un mâle noir, est revenu de Paris, où il a été *jeté*. *Mareïe* profite de son absence pour lui voler de l'argent, afin de pouvoir aller en ville : elle blâme le café que le pauvre *Colas* a fait. Le mari rentre. Tout-à-coup, on entend du bruit, des battements d'aîles dans le pigeonnier; le chat s'y est introduit et il a étranglé le pigeon noir. *Colas* est furieux — il pleure son pigeon — il ne saurait pas travailler — il faut qu'il se console, et pour cela, il n'y a qu'un moyen :

Awet, jì m'va fer sôl, j'vins dè fer n'trop grand'piette !

. . . .

MAREÏE.

Ainsi v' n'ouvurrez nin ?

COLAS.

Ouie, nenni ; l' l'est cayette.

MAREÏE.

Vos avez raison, m'fi, l'ovrèg' va par trop bin ;
Puis, nos aut', qu'est si riche, on ouveur' comm' pass' timps.
Vos polez sèchi fou les ridans d'nos commôdes :
Vos y veurez des hâres, po s' moussî, d'tot' les môdes.
Des cens' ès noss' mohonne ! I n'louquîz nin après ;
Nos n'les wardans nin chal, ell' sont à l'intérêt,
Ossi, divant pô d'timps, noss' fòrteun' serèt faite :
Ni sèreut-c' qui d' crédit, c'est dèjà bin honnête.
Toratte, on ovréf' foirt : il falléf' des canons ;
A' c't heure, on n'ouveûr' pus : li chet stronn' les colons.
Il fâreût dè pequet po beûre avou Lambert !

Colas.

Qwand ji beûs, c'est d'mes cens' : ci n'sont nin tes affaires.

Sur ces paroles, *Colas* quitte la maison et *Mareïe*, après une violente objurgation à l'adresse des hommes, se dirige vers la ville pour aller boire le café : mais elle n'a pas d'argent, car *Colas* a emporté la dernière pièce de 5 francs.

Colas revient bientôt, accompagné de *Lambert* : avec celui-ci, il est difficile de parler d'autre chose que de boisson. Le *pequet* est son Dieu : c'est le grand consolateur. L'autre jour, *Lambert* s'est enivré avec quelques amis ; on a bu jusqu'à la nuit tombée ; on s'est admirablement amusé, on a ri et beaucoup ri, car la scène a été gaie ; ils ont dû reconduire chez lui un d'entre eux, ivre mort, qui insultait les passants, et avec lequel il a fallu lutter pour l'empêcher de battre sa femme et ses enfants. *Colas* et *Lambert* boivent toujours. La bouteille vide, il faut la remplir : on se cotise et l'apprenti va chercher du genièvre. La conversation continue : à propos de l'apprenti, on parle des enfants. *Lambert* amène insensiblement son interlocuteur sur le chapitre de la femme ; il fait de l'ouvrière coquette un portrait exact, montre l'amoureux qui se laisse tromper par les belles manières de sa future et des parents :

Li mére reïe po v'fer printe onk di ses brav's éfants,
Et l'aut' reïe po s'marier : c'est bin ainsi portant.

Lambert parle à Colas de sa femme et, avec les plus

grandes protestations, il lui souffle la jalousie au cœur. *Colas* se laisse prendre à ce piége et consent à accompagner *Lambert* en ville pour aller à la recherche de *Mareïe*.

Voilà l'intérieur de *Colas*, voilà les tribulations de son ménage ; les outils chôment, l'atelier ne retentit que du choc des verres, la femme est allée on ne sait où, en ville; le mari boit depuis le matin, lui aussi veut sortir, et il confie à son apprenti la garde de sa maison et de son enfant. Mais arrive un *coureur d'armes* : il réclame l'ouvrage depuis longtemps en retard. *Colas*, qui le connaît, offre la goutte et tâche de parler pigeons. Le coureur, buveur et *colèbeu*, cause et boit avec *Colas* qui le conduit visiter son pigeonnier. L'apprenti, seul alors, donne libre carrière à son humeur : il débute par boire aussi, vide la bouteille, et dans un monologue étincelant de verve, il dépeint le coureur et en trace un excellent portrait : il n'épargne ni son maître, ni *Mareïe*.

En ce moment, arrive un second coureur : l'apprenti appelle *Colas*. Cette fois, éconduire le nouveau venu n'est pas facile : moins crédule que l'autre, il ne se laisse pas tromper, reprend à *Colas* son ouvrage et va chercher un ouvrier pour enlever les fusils.

Lambert qui rentre enmène Colas pour aller en ville, comme ils en sont convenus.

L'apprenti, seul pour longtemps, prend possession de l'atelier. Par malheur, le genièvre qu'il a bu tout à l'heure l'enivre : ses idées s'en ressentent un peu Son monologue, qui termine dignement le premier acte, est magnifique de vérité.

Le deuxième acte, qui se passe tout entier chez la cuisinière, là où l'on fait ce *crâs café* que *Mareïe* aime tant, se divise en 2 tableaux.

Le premier tableau est une suite d'excellentes scènes, entre *Maïanne* (la cuisinière), *Jôseph* (son mari), la servante du boucher, des *botteresses*, et des *recôperesses* du marché. Chacun de ces types populaires est parfaitement reproduit : la servante bavarde ; les botteresses criardes n'épargnent à rien ni à personne les piquantes plaisanteries de leur dialecte sonore ; la *recôperesse* violente se met en fureur et va jusqu'à jurer, car elle se souvient d'une scène qu'elle a eue place du Théâtre avec un malheureux agent de police : tout dans ce tableau prouve chez l'auteur un talent d'observation peu commun. *Jôseph* se vante d'avoir servi dans les corps francs : une botteresse saisit cette occasion et décoche les vers suivants :

Est-ce ti qu'a stu Frânçais ? Ie, il fas't arègî !
Si vos m' dihahi co : J'a stu wiss' qu'ils ont chî.
V's estez l'même home qui m'pére : c'est auk, ci-là, qui compte ?
Qwand v'lî pârler d'el guérre, il a toué tot l'monde.
V's estiz à Hasse essonne, à l'chesse âz Hollandais :
C'est là qu'on a d'né l'prix, po l'vitesse, âz Ligeois.
Ç'n'a jamais stu qu' vos deux qu'ont stu câses di l'affaire :
S'na n'mâl' biesse ès tropai, c'est leïe qui v's oïez braire!

Le récit de la *r'côperesse* amène à parler des agents de police. Il y a un passage charmant, dans lequel *Jôseph* essaie envers un agent de police et avec le plus franc succès, le moyen de corruption qu'Alcide Pryor a illustré

dans une chanson bien connue. Voyant son homme libeller un procès-verbal, il va droit au but, et pose franchement sur la table, à côté de l'agent, ce qu'il a appelé tantôt *on bache*, c'est-à-dire, le verre de pequet le plus grand possible. L'agent boit et le procès-verbal est oublié. Là se retrouve un second trait rappelé déjà par la chanson précitée :

C'est là qu'el fàreût veie avou s'pece à cangi,
Et co bin avu l'air di m' voleûr obligi.
Mais mi, j'la veïou chìr ; ji riknoh' si manòie :
C'es't in' veïe pèce à l'anche, ès l'main douce come del sòïe.
Ji n'sés si c'es't in' boude, on m'a l'aut' joû compté,
Qu'il avìt tos n'veïe pèce, ès l'poche, à prèsinter.

La colère d'*Ayli li r'côperesse* est magnifique. Elle parle des agents de police :

Mi, volà k' min qu'ji sos ; ji sos bonne et j'sos màle :
So cinq' minut' ji d' vins d'in'sainte, à l'feume dè diâl.
Loukîz, rin qu' d'y pinser, j'a chaud, mi cervai bout ;
J'donreus welti deux francs po veïe onk, chal, so l'soû.
Awet, s'on m' vinèf dire : d'vins on meus, v'tinrez onke,
N'aïe pus nou Diu por mi si ji r'côpéf ine onke.
J'âreûs bon dè sâcler tos ses gros rog' botons
Qu'elz-î crèhe so l'visège, avou l'foice d'el boisson.
Ou bin, atoû d' ses ouies, mes cinq' deugts bin à crocs,
Ji lî marqu'reûs des dôses qui d'meûrrî come des poques.
Allez, nom d'eu tonnerre, si j'polév' rik'mincî.
D'vant d'elz-î dire mi no, j'elz âreus tos d'moussîs.

Il est à regretter que ces excellentes scènes, vraies comme des photographies, fassent un peu perdre de vue

la pièce et lui enlèvent l'intérêt qu'elle présentait, si petit qu'il fût.

Le 2e tableau voit arriver *Mareïe* chez la cuisinière, en compagnie de *Louise*, une de ses amies. Elles se font servir, bien que n'ayant pas d'argent, et quand elles ont bu et mangé, elles veulent s'enfuir. *Jóseph* retient *Mareïe* et en ce moment, entrent *Colas* et *Lambert*. La scène est violente : *Mareïe* insulte cyniquement son mari qui lève la main sur elle. *Lambert* l'arrête. *Jóseph* s'interpose, et *Colas* lui demande tristement pardon de sa colère : d'un ton navré, il exhale des plaintes. *Mareïe* l'injurie de plus belle, le frappe, le prend aux cheveux. *Lambert* les sépare. L'apprenti arrive annoncer que le mâle noir, loin d'être étranglé, est au contraire revenu à temps pour gagner le premier prix. La joie de *Colas* est grande, et *Lambert* profite de ce moment pour faire de la morale : il faut avouer qu'on ne s'y attendait guère.

Lambert donne tort à *Colas* ; mais *Maïanne*, la cuisinière, que son commerce a mis à même d'étudier de près les ménageres comme *Mareïe* et *Louise*, défend le mari et donne à la femme une leçon complète, juste et méritée.

Jóseph, lui, tire du tout la vraie morale : il laisse de côté les reproches ; il pense à l'avenir; aux époux honteux il parle espoir et courage :

Ue ! holà ! c'es't à m'tour ; j'elz-î dirais mi qu'vos :
Po bin l'z-î fer comprinde, il n'fât nou si bai mot.
Li pus coûrt c'est l'meïeu : j'el va dire plat' casaque.
Voss' blanc pan qu'est magni, l'misére à voss' poit' caque.

Si v's avahiz volou qwand l'ovrèg' rotéf bin,
Vos avahiz d'costé po passer l'deûr moumint.
Il n'a pus qu'ine saqwet. Vos estez foirts et jonnes :
Qwèrez d'l'ovrège tos deux, n'loukiz nin à vos ponnes :
Si l'ovrèg' ni v'màque nin, sûr qui vos v'ratrapp'rez.
Vos, qwittez l'armurî, d'vins n'fosse allez ovrer.
Vos, po l'pô qui v'dimeùre, ach'tez dè fil, del laine ;
Qwèrez tant qu'vos trovésse, on botique à l'qwinzainne.
Qwand vos àrez çoula, tot-à-fait racosous,
Ovrez , c'es't à voss' tour, po les vîs qui sont d'vous.
S'il arriv' par hazard qu' vos v'sintéss' disongeïe,
D'hez-v' : Tot près d'in' bell' fleûr, il pout crèhe ine ôrteïe.
V'chal on spot ric'nohou, gravez-le ès voss' cervaî :
Qwand n'a pus rin ès bache, on òt grogni l'pourçai.

Le vers si plaisant, si populaire jusqu'alors, devient grave, sévère, presque majestueux. C'est ici qu'est la vraie signification de la pièce ; *Jóseph* donne à chacun un bon conseil, puis à tous deux il dit : « Travaillez, ayez courage, et, dans les mauvais moments, consolez-vous et espérez. »

Vous le voyez, Messieurs, la pièce ne consiste que dans la reproduction d'une de ces journées de paresse et de dépense dans lesquelles s'épuisent les mauvais ménages : pour en donner une idée exacte, pour en présenter une analyse qui la fasse comprendre, il faut suivre l'œuvre scène par scène.

Quant au fond, le jury doit être sévère : la pièce n'a pas de charpente ; l'intrigue manque totalement ; le lien qui rattache les scènes entre elles est nul ou à peu près ; il n'y a pas de nœud, pas plus qu'il n'y a en réalité de dénouement. L'ouvrage est en outre déparé par des longueurs. L'abondance est trop grande ; pas un détail d'au-

cune situation n'est oublié, et l'auteur ne quitte un point qu'après l'avoir épuisé, trop épuisé, dans sa description. Ce n'est en un mot, qu'une pièce à tiroirs.

Il faut cependant y reconnaître un travail de très-grande valeur au point de vue de la forme et de l'esprit d'observation.

Sous ce rapport, le charme de la pièce naît précisément de ces mille détails qui, quant au fond, constituaient un défaut. Les qualités du style sont on ne peut plus remarquables : le génie liégeois, observateur et peintre, brille d'un bout à l'autre de la pièce. La pensée, wallonne s'il en fut jamais, se présente vive et franche : l'expression est vigoureuse, nette, précise. A part quelques élisions trop dures et d'une prononciation peu naturelle, le vers est extrêmement riche. Pour employer l'expression juste d'un membre du jury, nous dirons qu'il y a, dans cet ouvrage, des trésors. En un mot, les concours de la Société ont rarement produit une pièce aussi franchement wallonne.

C'est en considération de ces qualités que le jury vous propose à l'unanimité de décerner au *Mâïe neûr da Colas* un premier prix, et d'en ordonner, après révision, l'insertion en entier au Bulletin de la Société.

Pour terminer sa tâche, le jury avait à s'occuper de quelques pièces parvenues à la Société en réponse aux concours n°s 7, 9 et 10.

La pièce qui correspond au 7e concours est intitulée *Li Chesseu*. Les mésaventures du héros de la pièce sont assez gaies. C'est plutôt une caricature qu'un type de

chasseur ; un certain nombre de détails sont complètement faux.

Il y a dans le style beaucoup de facilité et de rapidité.

Le jury propose de décerner à cette pièce une mention honorable et d'en ordonner l'insertion au Bulletin.

Le 9e concours n'a produit qu'une seule œuvre, ayant pour titre : *les Nicoteux*. La pièce est facile, naturelle. Malheureusement, ce dialogue de deux individus adorant et vantant l'un la pipe et l'autre la tabatière, ne conclut à rien, et n'est, malgré tout, qu'un lieu commun, un sujet épuisé depuis longtemps. Citons-en néanmoins le passage suivant, le seul original :

MATHIAS.

. . . .
Tot homme di tiess' prind îne pèneïe ;
Eximpe : li grand Napoléon.
Divins l'pus grand dangi d'l'ârmeïe,
Inte in' plève di boulets d'canon,
Avou s'pèneïe il sonléf' dire
A l'ennemi, à pus foirt dè feu :
Ji v'vas serrer comm' ciss' poussîre
Qui ji tins cial int' mes deux deugts.

Au 10e concours, 5 réponses ont été faites :

1° *Li grande confrèreïe*. Ce ne sont que des couplets de circonstance ; c'est une de ces chansons banales comme il s'en fait tant. L'ouvrage est pourtant bien soigné, témoin l'avant dernier couplet :

Et vos aut' les deux jônn' mariés,
Rit'nez bin çou qui j'i v'va dire :

Comme vos l'bress'rez, comm' vos l'beurez,
Songîz qu'c'est po voss' veïe ètîre.
Volez-ve, èfants, qui l'vraie bonheûr
Vinss' coronner voss' vikâreïe ?
Di l'amitié wârdez bin l'fleûr,
Et v'bénih'rez l'grand' confrèreïe.

2° *Histoire d'amour dè timps passé.* Cette complainte n'a pour elle que sa coupe et sa forme qui sont très-bien choisies. A part cela, elle n'a aucune valeur : son expression est d'une vulgarité par trop grande. L'auteur semble faire allusion à une intéressante légende des bords de la Meuse ; s'il en est ainsi, le jury l'engage à refondre sa pièce.

3° *Li creux da J'han.* Un mari se plaint de sa femme, qui est laide, méchante, superstitieuse. Cette pièce, qui n'est qu'un amoncellement de préjugés, est faible, mal soignée, en résumé mauvaise.

4° *Mi Ouhaî.* Œuvre insignifiante.

5° *Sins çoula...... v'toumez-là !* Il y avait du bon dans l'idée première de cette chanson, dont le sujet est la puissance de l'argent. Mais les développements sont faibles ; au total, œuvre médiocre.

Dans les réponses parvenues aux 9e et 10e concours, le jury n'a rien trouvé qui méritât une distinction quelconque. Il est à regretter que, cette année, les concours de chanson et de satyre, d'ordinaire si brillants, aient produit si peu de résultats.

Il ne fallait rien moins qu'une œuvre d'un mérite aussi réel que la comédie analysée plus haut, pour démontrer que la poésie wallonne est toujours cultivée avec

fruit, et que notre vieil idiôme compte encore des poètes.

Au nom de MM. les membres du Jury :

MM. Th. Fuss,
F. Chaumont,
J. Delbœuf,
et Ch. de Thier,

Liége, le 14 mai 1867.

Le Rapporteur,
Camille Grenson.

Les conclusions du jury ont été adoptées par la Société dans sa séance du 15 mai 1867.

L'ouverture des billets a fait connaître que M. J.-G. Delarge est l'auteur de la pièce *li Chesseu* et M. Hannay, d'Ans, de la comédie *li Mâïe neur d'à Colas.*

LI CHESSEU.

La chasse ressemble au mariage, elle est délicieuse en perspective.
J.-G. Delarge.

Cint meille ! qué plaisir d'ess chesseu,
C'est d'main qui l'chesse serè doviette,
Vite apprestez-m' mi Lefaucheux,
Et r'nettîz m'fisique à baguette ;
Discrâhiz chaque paire di canon,
Apprestez-m' bin cartouche et bourre,
Et loukîz s'les trôs dè piston
Sont prôpe assez po r'çûre li pourre.
Sognîz bin Mars et l'vîx Dragon,
Dinez de souk à m'brave Champagne,
Et s'apprestez n'deuzème râcion
Po d'main d'vant qui n'vonss' à l'campagne.
Les chins, po ess' foirt et haîtî,
Ont mèsâhe d'avu l'panse rimpleïe ;
S'il avît faim, il n'frît vèï
Qu'vinte affamé n'a noll' orëille,
Mettez po qui j'n'ès l'rouvèïe nin
Mi pôrt-d'arme dilez mes fisique,
Et d'main vès treus heure â matin,
Vos m'frez houquî de domestique.

Ni rouvîz rin, fez-m' on paquet,
Qui seûie prète divant qu'ji n'mi lîve,
Qwan ji r'vèret, ji v'rapoitrèt
Des piètri, des lapin, des lîve.
C'est ainsi qu'onk di mes ami,
Plein d'rafia, li joïe es l'tiesse
Pârléf divant d'aller doirmi
Li jou d'vant l'ouverture de l'chesse.
Il s'coûke on pau, main to songeant;
Di jublî s'pauvre boule est rimpleïe;
Et il s'èdoime comme in èfant,
Li nute di d'vant l'saint Nicoleïe.
Tote li nute, il râvèlle ses chin,
Il songe des lîve et de l'volaïlle,
Il veut des piètri, des lapin,
Des canard, des râle et des kwaille.
Treus heure sonnèt, et v'là seul'mint
Qui l'sommèïl èwalpèe nost homme;
On l'houk, on l'kihosse on moumint,
Tant qu'il aïe li tiesse foû des plome.
Il s'dispiette, il s'vout ressopter;
Li doux cossin r'tint ses oreille,
Et mâgré lu bin tourmetté
Il poche d'on côp foû di s'bedreille.
C'est houïe li joû, vollà contint.
Cist idèïe là rind de corège,
Li tonirre groûle, mais ci n'est rin,
Li bai timps r'vint après l'orège.
Il s'mousse, il d'jeune, et sins façon,
Mâgré l'laid timps, il s'apprestèe,
Et chergî comme on ch'vâ d'gosson,
Vollà tot prèt' à fer s'tournèe.
Main qu'el fisique va-t-il chûsi ?

Onc tape trop streut, l'autre tape trop lâge ;
Po esse sûr de bin rèussi
Il n'fâreut portant nolle astâge.
Li meilleu, c'est d'les prinde tos deux ;
Li dômestique qu'a l'carnassiére,
Porrè poirté, comme on chesseu,
Li vix fisique à s'bandouliére.
— On d'lahe les chins, gare âx jublî !
Volà nost' homme avà les vôïe,
Il rote vite quoiqu'il seuie chergi
Po s'trover l'prumir ax arôie.
Li timps si r'mette ; l'aireur de joû
Emône li plaive avou l'tonirre ;
Les lîve es gîse vont aller foû ;
Les piètri sont d'vins les crompîre.
So les térre il arrive enfin,
Trimpé, nâhi, main d'vins spinsèe
Il compte les lîve et les lapin
Qu'il va repoirter à l'vesprèie.
Li vîx chin, rote li nez â vint,
To longeant l'arôïe d'ine avône ;
Les autes suvèt, et les treus chin,
Si trovèt d'on côp tos essône.
Qui gn'y areut-il ? il va tot près,
Il louk' pinsant d'hoviért on lîve,
Les treus chin estît en'arêt
So l'tâte d'in'ovrî qui fâcif.
Tot d'on côp, nost' ovrî les veut,
Il jeure dissus, il timpestèe :
Les chin ont avalé leu treus
Les tâte qu'il aveut po s'journèe.
Quoi fer, quoi dire ? il fât paï ;
L'homme si mâvelle, li chesseu rèïe,

Et païe çou qu'ces biess' ont magni
Tot les traitant d'ross' et d'cûrèïe.

Les chin koiret,
Et il battet
Roufflant tot ju.
On lapin s'lîve,
Nost' homm' es l'fîve
Ni térre nin d'su,

Il veut â lon
Des gros colon,
Quéll belle volèe;
Si v'nît tot dreut
Es n'es terreut
Po n'fricassèe.

Aïe! des piètri,
L'aweur va v'ni;
Il r'prind de l'foice,
Il tére â bai,
Main l'fisique fait
Friche so l'amoice (1).

Comme il a ploût
Ax érre de joû
Les capsule mate,
Ni broûlèt nin
D'sos l'tiess' de chin,
Qwan il s'abatte.

(1) *Fer friche so l'amoice*, pour dire que le fusil rate.

Il r'chège deux côp
Et térre es haut,
Li diale s'ès mèle,
A pône pârti
Qu'ès n'on corti
On live rouffelle.

Main garde à s'pai
Deux côp novai
So l'moumint prète,
Elle f'ront voler,
Il va rôler
S'on chin l'arrête.

Il batte tot foû
Main n'trouve rin d'noû.
Il passe et r'passe;
Il fât roter
D'in aute costé
Po r'trover s'trace.

Les chin nahièt.
Mars en 'arrèt
Pus ni s'rimowe.
On n'veut d'â lon
D'vins les ahon
Qui l'poil di s'cowe.

C'est l'live cachî ;
Il rote bahî
Tot trônant d'jôïe.
Li biesse' l'ètind
Et so l'moumint
Volla èvôïe.

Prèt à tirer
Sins longiner
L'deugt so l'clichette,
Si l'Faucheux
Fait l'longin feu (1)
Et l'lîve si piette.

Les chin fougn'tèt
D'vins on boket
Rimpli d'brouhisse
Il s'lîve on chèt
Qu'esteut â guèt
D'vins les ronhisse.

Tot espaw'té
Il court hâsté,
Gare à ses fess'.
Noss' bon chesseu,
Lègne et fait feu
Il towe li biesse.

Volà l'chet ju,
Il court dissus,
Aïe ! qu'elle disgrâce.
Il l'a soffler
Pinsant moffler
Quéqu' bonne jône hâse.

Crindant l'dangî
Il s'sâve èrî

(1) *Fer l'longin feu.* Expression du chasseur pour dire que la poudre fulminante de la capsule, communique lentement le feu à la cartouche, ce qui fait que l'on entend le choc du chien avant la détonnation.

De l'catte touwèe,
Les chin quettet
Deux lîve sat'let
Il appointèe.

Il térre ses côps,
Onc poche on saut
Et v'là qui tomme,
Champagne el prind
Et so l'moumint
L'appoite à l'homme.

Malhureus'mint
Il s'trouve divins
N'chesse réservèe;
Les gard vinèt
Dressî procès:
Quélle pauve journèe!

Po l's'apav'ter
Haïe, sins bèch'ter
Il fât des cense;
Il donne vingt franc
Comme in aîdan
Po fer qwittance.

Et co hureux
D'passer â bleu
Tot stoukant l'pogne, (1)
Il s'sipâgn'rè
Et il compt'rè
N'n'ess'qwitte po l'sogne.

(1) *Strouki l'pogne.* Proverbe wallon : donner de l'argent en cachette.

Les heure passet
Ca doze sonnet
A l'clok de l'veille,
Li vint d'â lon
Appoite li son
A ses oreille.

A s'monte ossi
L'acîr blouwi
Marquèe doze heure
Li stoumak vûd
Si trouve kiçû
D'foice di s'kiheure.

Il fât magnî,
Vite on s'achî
So des faguenne,
Malgré l'displi
On s'deut rimpli
Li p'tite bodenne.

Maisse et vârlet
Buvet, magnèt
Vûdet leu sèche;
L'affaire va mî
On va r'chessî
Et r'prinde corège.

Po s'dischanter
D'vant de roter
Il r'prind l'fisique,
Qu'il aveut d'né
D'vant dè n'aller
A s'dômestique.

Quoiqu'il seuiè vîx
El fâî r'saî;
Les flasse rimpleïe,
Vûdèt â fond
Des deux canon
Pourre et règ'rèïe.

Champagne est keu,
Vollà tot seu.
Li chesseu rote
Qui gn'y a-t-il là?
Vèïans çoula?
C'est ine markotte.

Il lache on côp
Main l'mousse es s'tro,
On l'ôt qu'elle chawe.
Champagne mava
Grette es terra;
Il groûle, il hawe.

Elle at aou
Tot l'plonk es cou:
L'côp a fait balle. (1)
Il n'y tint nin
S'châr ni vàt rin
Qu'elle vass' à diale.

Tant qui d'viset
Et longinet

(1) Pour dire que les petits plombs sont restés à peu près conjoints.

On lapin s'save.
Il est ségnî,
Il fât r'chergî.
N'est-c' nin haïâve?

Vollà d'apont
Pus nou guignon,
Ni li frè pône
Tot recresté
D'in' aute costé
V'là qui s'pormòne.

Main tot corant
Tot a mitant
D'ine térre cherwée,
Les chin ginti
Chesset n'piètri
Qu'esteut plotèe. (1)

Elle vat ess' ju;
Il térre. Nou brut
Ni s'fait ètinde.
L'homme tot surpris
Dit qu' quéqu' esprit
Li jowe ine quinte.

C'est qui foû d'lu
Il pinse avu
L'arme à bascule;
Il a r'chergî
Sa t'il roûvî
D'mette des capsule.

(1) *Piètti plotèe :* Perdrix égarée, et cachée seule. Les perdrix sont plotées : elles ne sont plus en compagnie.

Es n'es r'mette deux
D'colére tot bleu;
Il kuire, il batte.
Il veut s'hièrchî
On lîve blessì
Qui n'a qu' treus patte.

Les chin l'hapèt
Li appoirtèt,
Main podrî l'hâïe,
In' aute qui lu
A tiré d'sus
Il n' l'arè mâïe.

Il s'disputèt
Po qui l'ârèt;
Main foû d'ine cinse,
Treus diale d'ovrî
V'nèt l'apougnî;
Il fât qu'el rinse.

Il jeure si foi,
S'parole di roi,
Qui quéqu' macralle,
L'a porsuvou
Qwan il a v'nou
Foû des rouwalle.

Li timps rid'vint
Neur et sins vint,
Les chin halcrosse ;
Battou, d'louhi
Prèt' à s'coûkî
N'ont put nou gosse.

Il toune on pau
Les ouïl es haut
Tot fant n'triss'mène,
Ine gotte lî vint
Tot justumint
Mouilli l'narène.

Li nute va v'ni
Et l'plaive ossi,
Adieu po l'chesse.
Nâhi, disfait ,
Laîwe à sèïai
Tome so leus tiesse.

Frèhe et spiï
Les rins mouïlli
Nos deux bonasse,
Li vinte groulant
Tot s'mâgriant
Battêt carasse.

Avou l'jublî,
Si bin paï
V'les là rèvôïe,
On les rattind
A tot moumint
Li cour plein d'jôïe.

Il arrivèt
Et s'diskangèt
A pus habeïlle,
Main noss' chesseu,
L'air tot pèneu
Dit co cint feïe,

Réâlité
Qui tot costé
Est si r'koirowe :
L'espoir ti vât
Ca sovint l'mâ
Si trouve à t'cowe.

LI MAÏE NEUR D'A COLA

Comèdèïe

AVERTISSEMENT.

La pièce qui va suivre, et qui a obtenu la médaille d'or au concours ouvert par la Société wallonne, a des qualités qu'il est bien rare de rencontrer aujourd'hui dans une œuvre d'aussi longue haleine : elle est franchement wallonne par la pensée, la langue, les mots et les tournures. — L'auteur a échappé, on pourrait dire complétement, à l'influence du français. C'est pourquoi j'ai cru pouvoir la prendre comme base d'application pour un système d'orthographe wallonne.

Est-il bien nécessaire de chercher à fixer l'orthographe du wallon ? je ne le pense pas. Le wallon n'a jamais été et ne sera jamais une langue littéraire. Il a produit peu d'œuvres remarquables, dans le sens esthétique du mot, et ces œuvres ne s'adressent qu'à une classe de lecteurs bien restreinte. Le *Voyage de Chaufondtaine*, par exemple, ce tableau si vrai, si gai, si vivant, si malicieux de certaines mœurs populaires, ces trois petits actes dont le premier surtout peut rivaliser, dans son genre, avec ce que les littératures anciennes et modernes ont laissé de plus parfait — les Syracusaines de Théocrite, l'Avocat

Pathelin — ce petit chef-d'œuvre, risquons le mot, ne peut être compris, le sel et la verve n'en peuvent être appréciés que par ceux qui possèdent à fond le wallon et spécialement le wallon de Liége. — Et encore que de mots, que de locutions dont le sens nous échappe parce que le wallon s'est de plus en plus francisé ! D'ailleurs les œuvres wallonnes se lisent tant bien que mal, quelle que soit l'orthographe adoptée ; et peut-être même, tant les lecteurs wallons sont habitués à l'arbitraire, peut-être la pièce que j'édite, présentera-t-elle de plus grandes difficultés à la lecture que si j'avais adopté une orthographe de fantaisie.

Je n'ai donc pas eu en vue un intérêt littéraire en rompant avec les traditions confuses et contradictoires des éditeurs de wallon. Cet intérêt littéraire est nul ou à peu près. Mais le wallon présente un intérêt philologique bien autrement précieux et réel C'est le rameau le plus éloigné, et le plus déformé de la souche latine d'où sont nées les langues de l'Europe occidentale. Il peut jeter beaucoup de jour sur les origines de la langue française, et l'usage continuel que Littré fait dans son magnifique Dictionnaire de la Langue française, du Dictionnaire étymologique de la Langue wallonne, par M. Grandgagnage, notre honorable président, prouve ce que j'avance.

Mon but a donc été, non de fixer l'orthographe wallonne, mais d'écrire le wallon en le rapprochant le plus possible du français avec lequel il a tant d'analogie, de manière à en rendre la lecture et l'intelligence faciles à tous ceux qui connaissent le français. Il m'a suffi pour cela d'énoncer quelques règles générales de prononciation, dont la plus

remarquable est sans contredit celle qui a rapport à la suppression des consonnes. D'un autre côté j'ai eu à tenir compte de l'étymologie et de la dérivation des mots, ainsi que de certaines combinaisons de lettres, telles que le *xh*, qui sont passées dans l'usage, et qui ont d'ailleurs une importance étymologique.

Je reconnais maintenant bien volontiers que mon travail est très-imparfait, que c'est une ébauche grossière, et je ne me flatte pas même d'être resté toujours conséquent avec les principes de mon orthographe dans tout le cours de l'ouvrage. C'est là une de ces tâches qui, au premier abord, semblent faciles, et qui, une fois qu'on y a mis la main, sèment les difficultés et les questions sous chacun de vos pas. De plus le temps m'a manqué complétement pour résoudre les problèmes soulevés. L'impression de l'œuvre couronnée devant marcher sans trop de retard, j'ai dû, pour ainsi dire, créer ma théorie en révisant les épreuves.

Je réclame donc l'indulgence de la part de tous, et surtout de ceux qui sauront apprécier quel but modeste je me suis assigné.

RÈGLES GÉNÉRALES DE PRONONCIATION.

REMARQUE. — Nous n'énonçons ici que les règles les plus générales. Nous avons préféré énoncer les règles

d'un emploi plus restreint, à l'occasion des mots eux-mêmes qui y donnent lieu.

1. L'*e* muet ne se prononce pas en wallon, ni à la fin, ni à l'intérieur des mots. Il se distinguera par l'absence d'accent. L'accent aigu se mettra sur les *é* dont le son se rapproche de celui de l'*é* dans *bonté;* l'accent grave sur les *è* ouverts et brefs, comme l'*e* dans le mot français *père, guerre, belle, sec*; enfin l'accent circonflexe sur les *ê* ouverts longs, comme dans les mots français *tête, évêque, prêtre.*

Remarque. — Le wallon, dont la prononciation est essentiellement soumise à l'euphonie, transforme souvent et dans des cas déterminés l'*e* muet en *è* ouvert: *dès bèllès feumme*, et réciproquement dans certains mots l'*e* ouvert en *e* muet: *vis a-t-on d'né les aidant?* (Vous a-t-on donné l'argent? m. à. m. les aidants, les choses qui aident) au lieu de: *lès aidant.*

2. Toute consonne à la fin des mots est muette, à l'exception des liquide *l* et *r*, à moins que le mot suivant commençant par une voyelle ne donne lieu à une liaison. Le pronom *il* rentre dans la règle générale (1).

Ainsi: *lès feumme, lès homme, il èst malâde, il vint, vint-il?* prononcez: *lè feumme, lè-z-homme, ilè malâde, i vint, vinti?* De même: *coirp, ils ont raison, ils v'nèt, vinèt-ils?* prononcez: *coir, is on raison, ivnè, vinèti.*

(1) Voilà déjà une de ces questions embarrassantes, comme il s'en présente à chaque instant. Devais-je adopter deux orthographes pour ce pronom, comme on le fait généralement? Je ne l'ai pas pensé, pas plus qu'au XVIIe siècle, où on le prononçait comme les Wallons, on n'avait deux écritures différentes. (Voir l'article *il* dans le Dictionn. de Littré).

3. Lorsqu'un mot se termine par *e* muet, précédé d'une ou de plusieurs consonnes, la première seule se prononce. Ainsi : *hârde*, *autre*, *contre*, *noste*, *ciste*, *il souffre*, *tièste*, *mèsple* (nèfle), prononcez : *hâr*, *aute*, *conte*, (voir la remarque plus bas) *nosse*, *cisse*, *i souffe*, *tièsse*, *mèsse*. Cette prononciation subsiste même quand le mot est suivi d'une voyelle, excepté pour *noste*, *voste*, *ciste* (notre, votre, cette) (1). On dit : *nosse pére*, et *noste èfant* — *cisse feumme-là*, et *ciste èfant-là*. Il y a quelques exceptions, telles que *marme*, *dartre* (pron. *darte*), *harpe*, etc.

4. Toute consonne qui se prononce, se prononce dure à la fin des mots. Ainsi *âbe* (arbre), *malâde*, *tâvle*, se prononcent : *âpe*, *malâte*, *tâfe*. Excepté si le mot suivant commence par une douce : *Ine âbe dî m'pays*. Prononcez : *âbe*. (Voir les notes de l'ouvrage.)

5. Dans l'intérieur des mots, sauf indication contraire, toutes les consonnes se prononcent.

Remarque. — Toutes ces règles sont subordonnées à ce que nous allons dire des voyelles et des consonnes.

Nous entendons par *voyelle* tout son voyelle, quelles que soient les lettres qui servent à le marquer. Ainsi : *ai*, *oi*, *au*, *eau*, *in*, *am*, *en*, *emps*, etc., sont des voyelles. Et dans ces derniers cas en particulier, *m*, *n*, *mps*, ne sont pas censés être des consonnes.

Nous entendons par *consonne* toute consonne sonnante.

(1) Il y a quelque chose de semblable en français. — On dit *ce* garçon et *cet homme* — ce dernier se prononce comme si c'était *cette homme*, c. à. d. comme si par euphonie on avait pris l'adjectif féminin. — C'est ce qui a lieu en wallon pour ce pronom et d'autres encore (*Cf. mon* âme, etc.).

— Ainsi sera considérée comme non écrite toute consonne muette ou servant à former la voyelle.

Nous entendons par consonne simple 1° toute combinaison de lettres ne donnant lieu qu'à une seule articulation. Ainsi : *xh* (*h* hortement apiré comme *ch* dans le mot allemand *buch*, *ch* (comme le *c* italien devant *e* et *i*), *si* ou *ci* (qui se prononce comme le *ch* français dans quelques mots comme *siervice*, etc.) sont des consonnes simples. 2° Les consonnes doubles *ff*, *ss*, *tt*, etc.

Sont assimilées aux consonnes simples les combinaisons composées des muettes ayant le son de *b*, *p*, *f*, *g*, *c*, *ch* (*ch* français ou *c* italien devant *i*), *d*, *t*, *th* — et même à la rigueur des liquides *m* et *n* — suivies d'une liquide *l* ou *r*. — Ainsi : *sofflé* est censé ne contenir que deux consonnes *s* et *ffl*.

Par une raison analogue mais inverse, *x*, bien qu'étant simple dans l'écriture, est censé contenir deux consonnes. — Ainsi : *exemple* (pron. *egsimpe*) contient trois consonnes à savoir : *g*, *s* et *p*.

N. B. La règle qui va suivre et qui s'applique au mot, s'applique aussi à une phrase entière, si longue qu'elle soit. En d'autres termes la phrase peut être considérée comme un seul mot plus ou moins long.

6. En wallon dans l'intérieur du mot (ou de la phrase) il n'y a jamais plus de deux consonnes de suite — et plus d'une au commencement ou à la fin des mots.

Exceptions. Au commencement des mots : 1° Quand la première consonne est un *k* (provenant de l'altération du latin *cum*) ou un *s* — *kinoxhe* (cognoscere) et aussi

knoxhe ; kitèillî (tailler) et aussi *ktèillî* — de même on dit aussi *studî* et *situdî*, *sprichî* et *siprichî* (faire jaillir) ; mais la première prononciation est plus ordinaire.

2° On peut en tête de la phrase élider ou non l'*i* des articles, adjectifs, pronoms et conjonctions monosyllabiques : *li*, *mi*, *ti*, *si*, *ji*, *mi*, *ti*, *li*, *qui*, *si*.—On dit également bien : *l'prumîr homme* et *li prumîr homme*. La seconde prononciation me paraît cependant plus commune surtout avec les mots autres que l'article.

3° On peut à la rigueur, mais comme simple licence poétique, assimiler l'*i* des particules composantes *ri* et *di*, à l'*i* des mots précédents : *r'ployî ; d'sofflé* pour *riployî*, *disofflé*.

7. Quand par suite de l'arrangement des mots il y aurait plus de deux consonnes de suite, on met un *i* après la seconde. On dit : *lès steûle* (les étoiles) — pron *lès-teûle* ; et on dit : *ine siteûle* (une étoile) — pron. *in'siteûle* — de même : *mi èfant scrît* et *mi pére sicrît*.

8. Dans l'intérieur des mots ou de la phrase, la première consonne s'appuie sur la voyelle précédente, la seconde sur la voyelle suivante : Ainsi on prononce : *mièfants-crît ; j'a stu* (j'ai été) se prononce *jas-tu*.

9. L'apostrophe remplace l'*i* élidé. Dans l'adjectif féminin *ine* (qui se met aussi devant les masculins commençant par une voyelle ou *h* non aspiré, ex. *ine homme*), l'*i* s'élide en général quand le mot précédent se termine par une voyelle et que le mot suivant commence par une consonne. — Ex. *il voreut 'ne feumme* — mais : *il voreut ine èfant* (ou encore : *'ne èfant*), et *il aime ine feumme*. — En-

fin l'apostrophe remplace l'*è* du pronom féminin *èlle*, dans un cas identique au mot *ine : Quand 'lle vèrèt* (quand elle viendra); et quelquefois d'autres voyelles, comme l'*o* dans les pronoms *nos* et *vos*. — *Quand n's ârans* pour *quand nos ârans*.

10. On élide la voyelle *i* (et les voyelles *è* et *o* dans les cas précités) chaque fois que cette élision amène la rencontre de deux consonnes et pas davantage. On dit : *quélle pitite feumme!* et *qué p'tit homme* (pron. en vertu de la règle **11** : *qué ptiiomme*).

11. Enfin quand deux voyelles se rencontrent, le wallon insère généralement une voyelle-consonne intermédiaire, un *i* très-bref, quand la première est un *i* ou un *e*, ou un *w* (anglais) quand la première est un *u* ou un *o*. Ainsi le wallon prononce : *Li créïateur*, et *touwer* (tuer).

Telles sont les règles principales qui nous ont permis, sans trop défigurer la physionomie des mots wallons, de rendre la pièce suivante accessible à toutes les personnes qui connaissent le français. Et quant aux Wallons, ils remarqueront à ce sujet que les règles 3, 4 et 11, renferment la clef de leur mauvaise prononciation française; le Wallon parlant français dit : *un arpe agréiape* au lieu de : *un arbre agréable*. Si l'on ajoute que le Wallon met sur chaque mot, et parfois sur la même syllabe, deux accents toniques, on aura caractérisé ce ton traînard, chantant et cadencé qui le fait reconnaître partout.

J. Delboeuf.

LI MAÏE NEUR D'A COLA

Comèdèïe

È DEUX ACTE ÈT DEUX TAVLAI

PAR

Charles HANNAY.

PERSONNÈGE.

COLA, *ârmurî.*
MARÈIE, *si feumme.*
L'ÈFANT, *ine pitite bâcèlle di quéques meu* (1).
LAMBÈRT, *li camarâde d'à Cola.*
L'OVRI, *on p'tit valèt.*
LI COREU *po lès anglaise* (2).
LI COREU *po lès bârre* (3).
INE ARMURI.
MARIANNE, *li feumme di mon l'cuisiniére* (4).
JOSÈPH, *si homme* (5).
LI SIÈRVANTE DÈ BOUCHÉR (6).
TREUX BOTTERÈSSE *di J'mèppe* (7).
DEUX RICOPERÈSSE *di so l'marchî* (8).
LOUISE, *ine kinoxhance* (9) *d'à Marèie.*

Li scène si passe à Lîge.

(1) Une petite fille de quelques mois.

(2) Petit fusil commun dont le bois est noirci.

(3) Fusils communs dont on envoie, dit-on, de grandes quantités en Afrique.

(4) De chez la cuisinière — *mon* est une abréviation de *mohon* (maison), de même que *chez* vient de *casa.*

(5) Pron : *siomme*, c'est-à-dire de manière à faire entendre l'*i* très-brièvement, comme dans le français *sieste.*

(6) A Liége pour *boucher* on dit : *mâgon* ou *mangon* (du latin *mangonen*).

(7) Les *botterèsse* sont les femmes qui travaillent la houille pour les particuliers. Jimeppe, village près de Liége (Jemeppe); pron. le j wallon comme le g doux italien.

(8) M. à. m : de sur le marché. Le wallon a une tendance à construire les prépositions comme des substantifs. Cf. *de chez mon père.* Les *ricôperèsse* sont des femmes qui rachètent des légumes pour aller de porte en porte les revendre en détail. En wallon le substantif pluriel ne prend pas d'*s*.

(9) Une connaissance.

Li mâïe neur d'à Cola (1).

PROUMIRE ACTE (2).

Li scène (3) si passe divin 'ne mohonne d'ârmuri. Ji dis, li scène si passe divin 'ne plèce, wisse qu'on y fait l'couhène (4), qu'on y ouveure, qu'on y doimme (5), li pus k'tapèie (6) possible, dès cendre disquâ mutant (7). — A fond dèl (8) plèce

---

(1) Le mâle noir de Colas. Il s'agit d'un pigeon mâle voyageur : *mâïe* = *masculus.* Toutes les consonnes ont disparu, et la voyelle s'est fortement allongée. Règle : *â*, surmonté d'un accent circonflexe, doit se prononcer comme un *o* très-ouvert et fortement allongé.

(2) Pron. *ake. Acte* est féminin en wallon (cf. le français dans Désaugiers : *Pot-pourri de la Vestale.* Quant au mot *proumire*, il appartient peut-être au wallon d'Ans (village près de Liége) où l'auteur a été élevé. A Liége on dit *prumîre.*

(3) Pron. *sin — ne.* Chaque fois que le son *è* (*ai*) long est suivi d'une nasale *m* ou *n*, on le prononce *in.* Ainsi le wallon (même souvent en parlant français) dit *ainmer* pour *aimer*, *min-me* pour *même*, etc. Dans les mots ou *è* est bref, par exemple : *couhène* (*cuisine*), *tène* (*tine*), *fène* (*fine*), etc., on prononce à la façon française. Dans ces sortes de mots, souvent l'*è* remplace l'*i*, par exemple dans les conjugaisons des verbes dont la dernière voyelle du radical est un *i.* Nous reviendrons plus tard, à une autre occasion, sur ce sujet.

(4) M-à-m : *où l'on y fait la cuisine*, comme en mauvais français : *ousse qu'on y fait* etc., *wisse* = *où.* Je ne sais d'où vient ce mot.

(5) Le verbe fait à l'inf. : *doirmi.* Quand la dernière consonne précédée d'un *r* cesse de s'appuyer sur une voyelle sonore, l'*r* disparaît et la consonne se redouble ou la voyelle s'allonge. Cf. : *coinne* (corne), *poitte* (porte), *piètte* (perte), *moitte* (morte), *xhoisse* (écorce), *vètte* (verte), *foûme* (forme), *lâge* (large), *hoûler* (hurler). Cette remarque donne la clef de bien des conjugaisons en apparence irrégulières. Quant au son *oi*, il se prononce en wallon *wè.*

(6) Déjetée.

(7) Milieu. A Liége on dit *mitant.*

(8) Voilà déjà un cas où *i* devient *è*, car *dèl* est un article composé mis pour *di li.*

èst-st-ine (1) poitte ; à dreûte dèl poitte èst-st-ine foûme èclose (2); à gauche ine årmå (3); tot près deux sèillai (4) d'aiwe so on p'tit banc. — A l'pareuse d'à droite èst l'fornai ; à l'ciste d'à gauche, li banc d'årmurî ; li banse (5) èst tot près dè banc so l'avant-scène ; quéquès chèire chèrgêie di hårde èt ine vèille tåvle (6) sont tot avå (7) l'mohonne ; po l'poitte todi (8) doviètte (9) contre l'årmå on veut dè châffège èt dès pèlotte di crompîre (10) ; ine tène (11) èt quéquès bardaxherèie (12), èt lès montèie (13).

---

(1) *Est* d'après la règle 2 se prononce *è*. Le wallon a la faculté d'éviter l'hiatus en insérant entre les deux voyelles soit un *t*, soit un *z*, soit le plus souvent un *st* euphonique : *il at-st-aou* (il a eu).

(2) Foûme (forme), signifie souvent bois de lit, et de là lit— *foûme èclose* signifie *alcôve.*

(3) Armoire. En wallon les adjectifs *on* (fém. *ine*) et *ci* (fém. *ciste*) se mettent au féminin devant les mots masculins commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. L'inverse a lieu en français pour les adjectifs possessifs : *mon âme, son épée*, etc.

(4) *Sèillai*, en français *seilleau*, diminutif de *seille* que l'on trouve dans Rabelais, je crois, et d'autres vieux auteurs. La terminaison *eau* a pour équivalent en wallon la syllabe *ai* (prononcée ouverte). En wallon les *ll* mouillées ne laissent entendre que le son *i*. (C'est contre cette prononciation vicieuse des *ll* mouillées que Littré dans son Dictionnaire met en garde les Parisiens). Quand les *ll* doivent se prononcer mouillées, ce qui est bien rare en wallon, nous les ferons suivre d'un i, *on bataillion.* (Pron. comme en franç.) Dans ces *seaux* on met l'eau à boire.

(5) Ce mot signifie *manne* ou *panier*, et particulièrement *berceau.*

(6) J'écris *tåvle* et non *tåve* ou *tåfe*, à cause de son dérivé *tåvlai* (tableau).

(7) Tout parmi, de çà de là; l'étym. de avår ou avå est assez difficile.

(8) Toujours.

(9) Ouverte, m-à-m. douverte (du latin *deopertum*).

(10) Pommes de terre (holl. *grond peer*, poire de terre).

(11) V. la note 2 page 69.

(12) Ce mot signifie ici : *toutes sortes d'objets jetés sans ordre*, tels que des chiffons, des morceaux de bois et de métal, etc.

(13) M. à m. *les montées*, c.-à-d. l'escalier. La terminaison *eïe* est brève (*ĕïe*) ou longue (*ēïe*) suivant son origine; elle est brève quand elle vient originairement d'un mot en *a* ou la pénultième est en *i* ; elle est longue, la plupart du temps, quand elle vient de la terminaison *ata*, comme cela a lieu dans les participes.

SCÈNE PROUMIRE.

COLA (*à s'visse*), MARÈIE *è lé* (1).

COLA (*quitte li banc 'ne leume è s'main*) (2).

Marèie! qui fait-èlle là? lèvéz-ves! (3) il est sixhe heure (4).

MARÈIE.

Ouïe! Aïe! qui j'a sommèil! ji m'liverè tot à c'ste heure!

COLA.

Na (5) l'èfant qu'èst tot frèxhe (6); il crèie.

MARÈIE.

Xhossî-le (7), Cola.

A monde di Diu! ji n' sé qué mâ d'tièste (8) qui m'tint-là.

COLA (*tot lumant d'temps en temps*). (9)

Èlle ni s'vout nin lèvé... jè l'houkrè (10) tant qu'èlle vînsse.

---

(1) Colas (à sa vis. c.-à-d. à son étau). Marie (au lit).

(2) Une lime dans sa main.

(3) Pron. *lèvéfe* comme un seul mot, le pronom *vous*, en wall. *vos*, au datif et accusatif *vis*, après le verbe prend la forme *ves*.

(4) La lettre *xh* (h fortement aspiré) remplace généralement le *sc* latin, et qqf. d'autres combinaisons ou lettres simples, mais pourtant analogues. Dans le mot *sixhe (sex)* il remplace un *cs*.

(5) Na = Il y a, igna, gna, na, les trois derniers mots se disent. Cf. fr. *naguère* pour *il n'y a guère*.

(6) Mouillé — de l'allemand *frisch*.

(7) *Xhossî*. Ce mot signifie *secouer*, et ici *bercer*. Ce mot, d'après M. Grandgagnage, vient du flamand *hutsen*. Je ne sais pas s'il ne vaut pas autant le rattacher au latin *excussus*, qui aurait fourni un fréquentatif *excussare*. Cf. *tosse* de *tussis*, *xheûre*, de *excutere*.

(8) Prononcez *tièsse*, règle 3. On a le dérivé *tièstou* (*têtu*).

(9) Pron. *di limps in timps*. Sauf indication contraire *en* ou *em* se prononce *in*. Je garderai l'orthographe *en* ou *em* chaque fois qu'étymologiquement cette nasale est suivie d'une consonne, comme dans *vendere*, *exemplum*. J'adopterai l'orthographe *in* ou *îm* dans le cas contraire : *il tint* de *tenet*.

(10) *Je l'appellerai*. On a essayé de rattacher ce mot au latin *huc*, qui aurait été employé pour appeler.

Èlle èst par trop nonhieuse (1); èlle mi fait piètte patience.
Marèie! —ji n'sé qui m'tint!... c'èst qu'ji passe ine saquoi (2),
Cal (3) l'mèrite dè valsé foû (4) di s'baume à côp d'bois.
Çou qu'ja stu marié (5) là! quélle labaille (6)! qué chinisse (7)!
Quand 'lle si lîve (8) â matin, j'sos nâhi (9) d'èstre à m'visse.
L'èfant l'gêne (10) po doirmi; fât qu'jèl (11) xhosse tot-z-ovrant.
Et puis pixhe (12) disor (13) lu... Ji souffre en (14) attendant.

---

(1) J'ignore l'emploi et l'étymologie de ce mot. L'auteur le traduit par *mâlâhèie*, (*malaisée*, difficile, capricieuse); une mienne servante, qui est de Jemeppe, l'emploie en bonne part dans le sens de *vif*, *alerte*, *remuant*.

(2) *Saquoi*, quelque chose, *saqui*, quelqu'un. Je crois que ces mots sont contractés de *je sais qui*, *je sais quoi*, mais je n'en suis pas sûr. Prononcez : *sakouè*. *Qu* en wallon se prononce comme dans le mot *quatuor*, avec le son de kou, excepté pour les mots, *que*, *qui*, *qué*, *quélle*, et les dérivés, et quelques autres mots comme *maquerai*.

(3) Le mot *car* assimile l'*r* final à la consonne qui suit, voir la note 5 page 69.

(4) *Foras*, dehors; la disparition de l'*r* compensée par l'allongement de la voyelle.

(5) Comme on l'a déjà pu remarquer, je n'écris pas l'*r* étymologique des infinitifs qui a disparu de presque tous les verbes wallons, mais qui reparaît au futur. Voir règle 2.

(6) Je ne connais pas ce mot ni son étymologie. L'auteur me l'a traduit par *mâssite* (sâle, m. à m. *mal située*).

(7) Dérivé de *chien*, à peu près *quelle chienne!* L'injure est violente; au pluriel ce mot signifie *sâletés*, *ordures*, *crasse*. J'ai hésité sur la manière de l'écrire : peut-être *chinistre*.

(8) Rem. la conj. du verbe *lèvé*, qui prend *î* quand la terminaison est muette. Nous retrouverons nombre d'exemples analogues.

(9) *Fatigué*. D'après Grandggg. probabl. de la négation *ni* et du mot *âhe*, qui signifie *aise*; *nâhi* égalerait donc *pas à l'aise*.

(10) Pron. *gîn-ne*.

(11) Les pronoms personnels *ji*, *ti*, *il*, *mi* et la négation *ni*, deviennent *jè*, *tè*, *è*, *mè*, *nè*, devant le pronom personnel *li*. Nous aurons l'occasion de signaler d'autres transformations intéressantes.

(12) La prononciation de ce mot exige le *xh*; ce qui le rattache à la même racine que l'italien *pisciare;* on est bien tenté de rapprocher ces mots de *piscis*, poisson, mais comment ? Rem. que le sujet *il* manque; il est fondu pour ainsi dire dans la voyelle finale du mot *puis*.

(13) Quand ce mot est suivi d'un mot commençant par une voyelle, ou d'une consonne non suivie immédiatement d'une voyelle, la forme en est *diso*.

(14) Pron. *en*; je crois que cette tournure est importée du français. De là cette prononciation insolite. V. plus bas *genre*. Le Wallon dirait : *tot rattindant* (tout attendant); nous en avons déjà eu plusieurs exemples.

I m'fâreût dès canon po rentré ciste samaine ;
Èlle ni vat rin quèri. Mâgré mi l'ovrège traîne.
Ni m'vinéz nin pârlé d'çou qu'èst d'genre (1) d'ârmurî :
I mâque todi 'ne saquoi quand l'ovrège vout brognî.
J'voreu quand j'l'a-st-appris qui j'm'avaxhe (2) cassé 'ne jambe !
Na dès jous qu'ji n'gâgne (3) nin po l'ôle qui j'mètte è m'lampe.
Quand cèscial (4) sèront fait, si j'poléve co r'chèrgî (5).....
Mais (6) nènni ! l'mèstî s'gâte ; i m'farèt bin cangî.
Tot sîselant (7) ji n'gâgne nin l'moitèïe d'ine autre ânnêie (8).
Oh ! nènni ! qu' nèl gâgne-ju (9), c'sèreut co 'ne bonne journèïe.
C'èst quinze patârd (10) à c'ste heure qu'on donne po lès bais bârre.
On n'parole pus d'vingt franc, on n'veut pus dès pèce d'or.
Mais d'pus (11), po l'bai dè jeu, fâreut (12) co fé les ârecètte (13).

---

(1) Pron. comme en français. Le mot n'est pas wallon.

(2) *Habuissem*, d'où le *xh*.

(3) A Liége on dit *wâgne*, ce qui confirme l'étymologie gothique attribuée à ce mot.

(4) *Cial* (pron. *chal*) correspond à la particule *ci* ; ceux-ci.

(5) C-à-d. reprendre (recharger) de l'ouvrage.

(6) Se prononce quelquefois *mains*.

(7) *Li sîse* en wallon, c'est la soirée ; elle commence à la nuit tombante et se prolonge jusqu'à l'heure du coucher. *Il est-st-èvoïe dèl sîse*, il est sorti à la soirée. *Siselé*, c'est travailler à la soirée; *on k'mince à sîselé à l'saint Remèïe;* on commence à travailler à la lumière à la saint-Remi. Auparavant on a l'habitude de cesser le travail quand vient la nuit. Etymologie ? J'admets difficilement l'étym. de *sedere*. Cf. le français *assise* (*l'assise d'un édifice*) Peut-être *serum*, soirée, l'*e* long se change très-souvent en *i* en wallon, et l'on a des exemples nombreux du changement de *r* en *s*. Cf. *chaise* de *chaire* (cathedra).

(8) Pron. *ân nêie*.

(9) Les pronoms *ji*, *mi*, *ti*, se changent en *ju, mu, tu,* quand ils sont placés après le verbe et que celui-ci est terminé par un *e* muet. C'est parce que la consonne a besoin dans ce cas d'être appuyée sur une voyelle (règle 3). Si le verbe se termine par une voyelle, les pronoms qui suivent immédiatement prennent l'*e* muet pour voyelle ; *qui vous-te ?* (pron. vousse), *wisse allez-ves?* (pron wissalléfe?) *nos* devient *gnes* : *qui fans-gnes ?* (que fesons-nous ?).

(10) *Quinze sous.* Le patârd vaut à peu près six centimes.

(11) Pron. ici *pusse*, c'est la pron. de la locution *di pus* (*de plus).*

(12) Le sujet *il* sous entendu;, assez fréquent avec le verbe *falloir*.

(13) D'après l'auteur, faire le fusil bon à démonter, de manière à pouvoir le présenter à la visite *(réception*, récepte, recette*)* ?

Qu'allans-gnes dim'ni (1) d'vant paû, nos autre dèjà plein d'dètte ?

COLA (*tot grawant è feu.*) (2)

Vo-l'-cial (3) ! fans rire li feu.

MARÈIE (*qui s'live, on norèt* (4) *loyî so s'tièste.*)

Qué mâ d'tièste ! ouaïe mi costé !

(*Èlle louke è l'coquemâr.*)

N'a nin d'l'aiwe è l'coquemâr ; ti n'as rin apprèsté.
Ti n'quires qu'à m'fé mori.

COLA.

Vas-è ! t'èst-st-ine pilâte (5).
I fâreut èstre maquerai (6) po vèïe quand t'ès malâde.
A matin tos lès joû ti m'chantes li même chanson.
Ma foi ! jè l'sé parcœur, ji nèl prend pus po l'bon.
Oûïe (7) portant ji t'creureu, t'èst-st-on paû pus tirêïe ;
Jan ! (8) ji t'va fé 'ne bonne tasse... vins t'assîre è l'coulêïe (9).

(*A pârt.*)

Si j'aveu seulemint l'air dèl voleur barbotté
Èlle mi volereut-st-àx ouïe (10). Sayans dèl rapâïeté.

(*A Marëïe.*)

Quand 'lle sèrèt so s' bollant, vos mèl diréz noste dame.
Bon ! volà l'autre qui braît ! xhossi-le on paû donc, mame ! (11)

---

(1) A Liége on dit : *div'ni* (devenir).
(2) Tout en fouillant et secouant le feu.
(3) Comme dans l'ancien français, *voi-la-ci* pour *la voici*.
(4) Un mouchoir. Gggg. le tire de *norga* (*norgetus, noretus ?*)
(5) Une gémissante; *pilé* signifie gémir (*piauler ?*). Onomatopée ?
(6) Ce mot en wallon signifie *sorcier* ; le fém. est *maqueralle*, sorcière. Pron : *makrai*.
(7) Aujourd'hui.
(8) *Jan* est une exclamation répondant au français *allons*.
(9) M-à-m. *culée ;* ainsi s'appelle chez nous le *coin du feu*.
(10) *âx*, *aux*, liez comme en français *aux yeux* ; cf. *oüïe* de *oculus*. et *mäïe* de *masculus*.
(11) Maman.

Il n'si taît nin.

MARÈIE (*è l'coulèie.*)

Prendéz-le.

COLA (*prend l'èfant.*)

V's ravisèz (1) j'sé bin quî.

MARÈIE.

Ni féz nin l'ènnocint, vos m'polèz bin loukî.
Ji k'noxhe bin voste pârlé, ji sé çou qu'ti vous dire (2).

COLA.

Oh! vos v's allèz mâvelé, v's n'ètendéz nin à rire (3).

COLA (*chante avou* (4) *l'efant so sès brèsse.*

MARÈIE.

Lèïz-le (5) ainsi, lèïz-le ainsi, c'èst trop tempre (6) po chanté.
Na l'èfant so tès brèsse qui tomme moitte (7) à t'xhoûté (8).
Jan! haïe! dinéz (9) mèl cial, tant qu'èlle seûïe (10) èdoirmowe (11).

---

(1) Vous ressemblez je sais bien qui; de *vis*, *visage*, wall. *viségc.*

(2) Le wallon passe très-facilement du *vous* au *tu.*

(3) *Si mâveler* — se fâcher, m-à-m. devenir mauvais.

(4) Gggg. fait venir ce mot de *ab hoc.* — Je crois que c'est purement et simplement le latin *apud* (*avec*).

(5) Laissez-le.

(6) De trop bonne heure (*temperatus*). Pron : *timpe.*

(7) Qui tombe morte.

(8) Ecouter (*auscultare*).

(9) Donnez-la-moi ici.

(10) Soit.

(11) Endormie. En passant en français le mot latin a très-souvent perdu la consonne entre deux voyelles qui précédait la syllabe accentuée ; ainsi : *suer* de *sudare*, *tuer* de *tutare*, *muer* de *mutare*, *jouer* de *jocare*, *vouer* de *votare*, *plier* de *plicare*, *payer* de *pacare*, *agréer*, de *aggratare*, etc. Mais dans les uns la consonne a purement et simplement disparu, tandis que dans les autres tels que *jouer*, *vouer*, *payer*, etc., la voyelle précédente est devenue diphthongue. Il en est de même de la consonne médiane après la tonique; ainsi dans les participes : aimé, aimée (*amatus*, *amata*), fini, vendu, ému. Cette suppression n'a pas été ordinairement aussi com-

È mutant (1), féz l'café.

MARÈIE (*louque èl coquemâr.*)

Volà l'aiwe qu'èst bollowe (2).

COLA (*prend l'marabout.*)

Èl (3) fât-il rispâmé ? (4)

MARÈIE.

Nènni.

COLA (*tot vûdant l'aiwe so l'café.*)

Beuréz-ves baicôp ?

MARÈIE.

Il vât mî qu'ènnè d'meure qui d'ènne avu trop paû.

COLA (*spâme li coquemâr.*)

Aïe ! aïe ! loukiz-à vos ! l'orèille èsteut trop chaude.

---

plète en wallon ; la plupart du temps la voyelle s'est diphthonguisée, et de plus la prononciation fait encore entendre un *v* ou un *w* intercalaire. Ainsi nous disons : soué, toué, moué, joué, voué, ployî, payi, agréié, aimé, aimêie, finèie (fém.), vendowe (fém.) etc. (pron. souwer, etc., plo-yî, pa-yî, vendowe, etc). De là les verbes en OUER se conjuguent avec la diphthongue *ou* quand la terminaison est sonore, avec le *w* quand la terminaison est muette. Ex. *Ji towe, nos touans* (pron. *touwans*) et au fut. *nos touerans* (parce que l'e, ne se faisant pas entendre, c'est comme si l'on avait *nos toûrans*. Cf. le français poétique nous tûrons. Seulement le wallon prononce aussi très-souvent, *nos touwrans*. Quant au mot *èdoirmowe*, il vient évidemment d'un participe *indormota*.

(1) En attendant; m. à. m. au milieu.

(2) Du verbe boûre (bouillir), qui vient évidemment d'un infinitif *bullere*. (Cf. beûre de *bibere*) ; mais *bollant*, que nous avons vu plus haut, ainsi que les autres temps, vient de *bullare*, et *bollowe* pourrait bien venir d'un *bollota* comme plus haut *èdoirmowe*. Cf. toutefois en français *vendre*, *rendu* (wallon, *vendowe*, *rendowe)*, qui se rattachent à des participes en *i* bref, prononcé long par corruption.

(3) Au lieu de *li fât-il ?* on peut dire et l'on dit plus souvent *èl fât-i ?* Cela provient de l'élision de l'*i : l'fât-il ?* puis par euphonie *èl fât-il* (Cf. en français *espace*, etc.

(4) Rincer. M. Gggg., que j'ai consulté à l'occasion de l'étymologie de ce mot, l'avait déjà dans ses notes rapproché du terme de marine *espalmer*, du latin *expalmare* (Voir Dict. de Littré); de manière que nous avons ainsi l'étymologie probable de *rispâmer* ou *spâmer*.

MARÈIE (*tot s'dixhâssant*) (1).

L'adrètte! (2) Ji creu qu'on joû ti ferès tant qu'fât qu'ti m'xhaudes(3).

COLA (*avou l'assiètte à boûrre.*)

Èstéz-ves co foirt broûlêïe ? A c'ste heure ! vocial dè boûrre (4).

MARÈIE.

Ouïe donc ! ouaïe donc ! çoula m'lance disquâ (5) coûr.

COLA.

Oh ! ji n'a rin polou, ji nèl poléve (6) pus t'ni.

MARÈIE (*tot avou s'pîd è s'main.*)

Quand vos v's sintîz broûlé, vos mèl divîz prév'ni.
Po prendre seulemint 'ne coquemâr, loukîz quélle attèlêïe ! (7)
Sins compté qu'âddiseur (8) ji sos bin foirt broûlêïe.
Oh ! lès homme ! Oh ! lès homme ! xhoûtéz lès donc turtos (9).
Pârléz d'n'importe di quoi, vos ôréz qu'ils fèt (10) tot.

---

(1) Se déchaussant. *Discalceare.* C'est un de ces cas où le *xh* traditionnel est gênant. Mais l'aspiration est là qui demande à être figurée. Nous disons *traditionnelle.* Cette combinaison de lettres se trouve dans les monuments écrits, et dans nombre de noms propres tant de lieux que de personnes : La Xhavée, Xhoris, Xhovémont, Fexhe, Xhofflair, Moxhon, etc.

(2) On dit au masculin *adroit* et *adrette.*

(3) *Excaldare.*

(4) Beurre.

(5) A Liége, on dit jusqu'à.

(6) Pouvais, *pollebam* ; l'infinitif est *poleûre*, de même *diveûre*, devoir, *voleûre*, vouloir de *volere*, par corruption pour *velle.*

(7) Proprement : *Attelage*; de la : *suite*, puis *désordre*(V. le Dict. de Gggg.). Ce qui confirme l'étymologie du mot *atteler,* donnée par Littré, c'est que le wallon a, outre le verbe *attèlé*, l'inverse *distèlé.*

(8) M. à mot. *qu'audessus*, par dessus le marché.

(9) Je crois que c'est le même mot avec métathèse que le français *trèstous.*

(10) Vous entendrez; il vaudrait mieux peut-être écrire *aurez* de *audire*; mais à l'infinitif on dit *oyi*, avec *o* bref.

(11) Font.

Ils sont lèvé l'proumî tos lès joû d'ine ânnêïe.
C'èst zèlles (1) qui d'vant quatre heure fèt foumé l'chiminêïe ;
Quand l'feumme vint foû dè lé, l'ont (2) dèjà fait l'cafè ;
S'èlle li trouve on paû chaud, co pus vite èl (3) sofflèt....
Xhoûté donc cès chiâ, qui n'ont mâïe qui l'linwe (4) bonne.
S'nos'nne (5) allaxhî treux joû, on n'riknoxhe pus l'mohonne.
Dinéz-me li sécorèïe (6) — on sèchai (7) d'so l'sâni (8).

COLA (*avou l'sèchai*).

I m'sôule (9), mi femme, qu'à c'ste heure, vos v's poirtéz déjà mî.

MARÊIE (*tot happant l'sèchai*).

I m'vat mî, moqueu d'bièste, i fât bin qu'ji m' rimowe.
Tot ratte ji t'a-st-oïou, ti m'pinséve èdoirmowe,
So tot, dispoïe longtemps, ti n'fais pus qu'dè groumeté (10).

---

(1) A propos de cette forme singulière et que je ne suis pas sûr d'expliquer convenablement, il est bon de donner, je crois, la déclinaison des pronoms : *Nom.* ji, ti, il, èlle, nos, vos, ils, èlles. *Acc*; mi, ti, li, nos, vos, lès. *Dat.* mi, ti, li, nos, vis, lèsi ou lesi (suivant l'euphonie, règle 1). Il y a en outre d'autres formes qui s'emploient comme les mots : moi, toi, lui, nous, vous, eux, d'une manière absolue, par ex. : *Moi, j'ai dit,* ou après le verbe *c'est, ce sont.* Ces formes sont : mi, ti, lu, lèie, nos toujours nos autre , vos, et zèlles. Il me semble que c'est le mot *illos, illas* avec un *z* euph.Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce *z* fait corps avec le mot, qu'il soit ou non précédé d'un autre mot. V. les autres formes des pronoms note 8, p. 65.

(2) *L'ont*, abbréviation pour *ils ont.*

(3) Forme contractée pour *ils li.* (Voir note 10 page 72).

(4) *Lingua.* Le mot *chiâ* (propr. *chieur)* sign : *faiseur d'embarras.*

(5) On peut aussi dire sans élision, et en liant : *si nos ènne allaxhî;* m. à m. *si nous en allassions.*

(6) Chicorée.

(7) M. à m. *sacheau* (petit sac).

(8) Saunier. L'allongement de la voy. a remplacé la consonne *l* disparue.

(9) Il me semble. On dit aussi : Il m'sônne.

(10) Pour *qu'di groumeté* qui se dit aussi, mais rarement. *Groumeté*, grommeler, trouver à redire ; c'est le fréq. de *groumî*, même sens, et qui a aussi le sens de *mâchonner.* Est-ce le même mot ?

Si t'ès l'bouxhon (1) qui jàse, mi j'so l'hâïe po xhouté.
Louque, volà co'ne (2) saquoi.

MARÈIE (*sitiernixhe*) (3).

T'as stu quèri li snouffe (4).

(*Èlle li donne li palètte d'aîstre*) (5).

Coréz bin vite foû d'cial, poirtéz l'palètte à l'oufe (6).

COLA (*tot sortant*).

Ji loukrè tot d'on côp si ji n'veu nin m'colon.

MARÊIE (*èlle prind l'pantalon à l'oufe dèl foûme.*)

Prindans bin vite dès cense (7) è l'poche di s'pantalon!
Ji n'so nin m'nôwe (8) â monde po pârtagé s'misére.
Èt pusqui j'deu sôrti j'irè mon l'cuisiniére.
Mèttans 'ne bonne grande mèseûre di sécorèïe là d'vin.

(*Èlle fait l'café po Cola*).

C'ènne èst nè pus nè mons — Trop foirt nèllezi (9) vât rin.
Çoula lès fait trônner (10) — il n'a qu'quand 'ls ont bu l'gotte.
Mais qui sawourèt-ils quand l'pèkèt d'vin zèlles flotte?
C'èst l'boisson dès feumerèïe (11); on arèt bèlle à dire,

---

(1) Buisson. L'aspiration caractéristique *xh* rattache évidemment ce mot, ainsi que son correspondant français, au bas-latin *buscus*.

(2) *Encore* se dit en wallon *co* ou *èco*.

(3) Éternue.

(4) Tabac à priser, de l'allemand *schnupfen*.

(5) Atre, pron. aîsse d'après la règle.

(6) A Liége on dit plus souvent *ouxhe*. Cf. ital. *uscire*.

(7) De l'argent, m. à m. *centimes*. La *cense* vaut deux centimes; mais s'emploie comme terme générique. Pron : *sance*.

(8) On dit aussi *vinowe*.

(9) On pouvait dire aussi *ni lèzi*. V. note 11 page 72.

(10) Trembler. On dit aussi *trônler*.

(11) M. à m. des *femmeries*, comme on dit *moinerie*.

Tant qu'èlles n'ont nin bu n'tasse, on n'lès veurèt mâïe rire.
Ossi quand c'èst dè bon, so l'côp v's estéz tot autre.

(Èlle sâïe on gourgeon) [1].

Cicial pice (2) li gèrson (3). C'n'èst nin m'goste, i m'fât d'l'autre,
L'èfant âreut mâ s'ventre à m'ni tètté çoula.
Nènni! ji n'è vou nin, divereut-il d'moré là.
Ji n'magnerè nin non plus, pusqui j'deu d'xhendre (4) è l'vèille.
S'il trouve drolle, ji dirè : l'ovrège por mi c'èst l'vèïe.
C'èst qui d'vant d'ènne allé, j'âreu toirt dè magnî (5)....
J'ènnè dourè nin mons là quand l'fârèt payî,
C'èst-st-ine saquoi d'si sèche (6), dè pan l'proumîre heûrèïe (7)!
Ji n'kinoxhe rin qui passe on p'tit boquèt (8) d'dorêie (9);
Ji trèssèïlle d'y pinsé; ji n'fait dejà (10) pus nou bin.
Allans-le à ratte (11) houki.

(Èlle louke à l'poitte dè fond dèl pièce).

Cola!

(Èlle xhoûte, puis èlle rivint).

Vo-le-cial qui d'xhend.

---

(1) Elle essaie une gorgée.

(2) Pince.

(3) On dit aussi *boquèt*. C'est propr. la *pomme d'Adam*. Etym.? La base de la langue se dit *gergette* qui semble se rattacher à *gorge* par un diminutif gorgette? Dans Ducange : *gargata*.

(4) Descendre.

(5) Manger.

(6) Sec.

(7) M. à m. *heurée*, c.-à.-d. repas. A Liége, et en général, en Belgique, le peuple fait quatre et même cinq repas par jour.

(8) Morceau. Ce mot vient de *bokke* (bouche), et a propr. le sens de bouchée.

(9) Sorte de tarte au riz, spécialité du pays de Liége, ainsi nommée à cause de sa couleur. A Liége aussi les pains perdus s'appellent *pan doré*.

(10) On dit aussi *déjà*.

(11) *Ratte*, vite du latin *rapide*; ce mot est rare, excepté dans les mots *tot ratte* bientôt.

COLA (*qui rentoûre*).

I n'a nou lu so l'teût ! (1) saves bin qu'c'èst todi bixhe (2) ?
C'èst-st-on foirt màva temps ; ji m'contente si r'vint l'sixhe.

(*tot stopant s'pipe*) (3).

Oh ! si c'èsteut vent de France, il sereut dèjà rivenou (4).

MARIIE (*louke après l'chat*).

Wèst-st-il co 'ne fèie mousei (5) ? minou ! minou ! minou !

COLA.

Divint l'bot (6) qu'il èst-st-èvoie, il n'a nolle mèieu bièste.

MARIIE (*mette ine tasse a l'terre*).

Minou ! minou ! minou ! jan donc, minou, wisse ès-te ! (7)

COLA.

Cila d'mons, ji pou mèttre collèbire (8) à loué.

---

(1) Il n'y a pas de lui sur le toit, c.-à-d. : il n'est pas sur le toit.

(2) Savez-vous bien que c'est toujours bise ?

(3) Tout en bourrant sa pipe.

(4) Ou *rim'nou*. D'après l'auteur il y a des pigeons qui reviennent les premiers quand c'est bise, et qui sont en retard quand ils sont poussés par le vent.

(5) Où est-il encore une fois fourré ? L'étymol. de *moussi* qui signifie *entrer en se fourrant, en glissant, à travers des obstacles*, est difficile. Il faut d'après moi le rapprocher de son composé *si mousser*, qui signifie s'habiller. Oserait-on le rattacher au verbe *movere*, qui aurait produit un fréquentatif *motiare ?* Je livre toutes ces conjectures un peu au hasard, n'ayant pas le temps de les vérifier pour le motif indiqué dans la préface. — *Wèst-st il* (pron. *westi*) abrév. pour *wisse èst-st-il ?*)

(6) Le panier. Le *bot* (d'où vient *botterèsse*, est proprement une espèce de panier conique, semblable à la *hotte*.

(7) Pron. *wissesse*.

(8) Pigeonnier.

MARÈIE.

Vos veuréz qu'on bai joû ci chèt là s'ferèt toué.

COLA (*tot prendant dè feu*).

N'a (1) jamais mâqué s'prix ; portant v'là s' setème (2) tape (3).

MARÈIE.

L'èst (4) todi mon l'voisin qui quire, qui naxhe (5), qui happe.

COLA.

J'ô battre dès aile, xhoutéz !

COLA (*louke disos l'foûme èt veut l'chèt qui strônne on colon*).

Li chèt strônne mi colon !
L'èknèille (7) wèst-st-èlle mèttowe ?...

(*Il mètte ine bayonnètte so on canon.*)

A c'ste heure ! j'irè pus long !

MARÈIE.

Volà l'èknèille, tinéz ; sâyiz dèl prendre po l'aile.

COLA.

Boge-tu (8), fât qui j'l'èfèle.

---

(1) Abréviation usuelle pour *il n'a*.

(2) Septième, pron. *sètin-me*.

(3) Proprement : *Jet*. c.-à-d. la septième fois qu'on le lance.

(4) Il èst ; abrév. usuelle.

(5) Qui furète. Une *naxhe* signifie une *cachette*, un trou, une tanière. M. Gggg. rattache, avec raison, ce me semble, ce mot au latin *nassa*.

(6) J'entends.

(7) Les pincettes, ce mot est sing. en wallon, M. Gggg. le rattache au mot allemand *kneipen*. Je crois qu'il faut le rapprocher du français *tenaille* ; du latin *tenere*.

(8) Bouge-toi, faut que je l'enfile.

MARÈIE (*qui tint Cola*).

J'èl creu bin, èffiléz-le !
Mon Diu ! qui m'fât-il fé po doviè (1) l'poitte à chèt?
Ji m' va prendre li palètte et ji cour àx hochèt (2).

COLA (*à l'awaite* (3) *à l'poitte*).

Qui fais-te? (4) il s'vat sàvé si ti lais l'ouffe à lâge.

MARÈIE (*podri*) (5).

Minou ! minou ! minou !

COLA (*tot bouxhant* (6) *li bayonnètte contre tèrre*).

Ji t'trawe (7) comme ine imâge !

(*Il ramasse li colon*).

Mon Diu ! mon Diu ! volà mi pauvre colon strônné ! (8)
C'èst m'neûr, jèl riknohe bin... louke on pau donc sônner !
Vos accliverèz dès bièste dixhe an po-z-avu 'ne bonne...
Èt l'chèt l'vêrèt strônné d'van vos ouïe èl mohonne !
Si ji n'mi rat'néve nin, ji fereu on côp d'mâlheur.
Quand j'veu 'n affaire ainsi, ji m'fereu moirt ivre à beûre.
Aouè (9), ji m'va fé saù (10), ji fai ine trop grande piètte.

---

(1) A Liége, on dit à l'infinitif *dovri*. Quelques-uns disent *doviére*; de là *doviè*, en abrégeant et ouvrant davantage la voyelle, ce qui est une particularité des dialectes qui se parlent à l'ouest de la ville.

(2) Boulettes de charbon de terre. Marie fait semblant d'aller à la cave au charbon pour avoir l'occasion d'ouvrir la porte.

(3) *Awaîti* signifie *épier*. C'est le même mot que le français *guetter* ou *aguetter*.

(4) Pron. *Qui faisse ?*

(5) Par derrière.

(6) Frappant avec force.

(7) Trouer.

(8) *Strangulare* a donné le wallon *sitronlé* qu'on prononce souvent *sitrôn-né*. Ne pas oublier que *ôn* conserve le son nasal. Même remarque pour *sônner*, saigner.

(9) Oui.

(10) Saoul, *saturus* (changement de *r* en *l* : cf. *rossignol* et le wallon *collidor*); ou peut-être du diminutif *satullus*.

MARÈIE.

Qué prix âriz-ves aou ?

COLA.

Ji n'ra nolle èstafètte (1).
Ji m'ènnè va.

MARÈIE (*tot t'nant Cola.*)

C'èst l'compte ! allèz-è co tot l'joû !
Èt puis vos revêrèz cial pus tard plein comme ine oû (2).
Volà voste tasse vûdèïe, — allons ! mèttèz-ves à l'tâvle.

COLA (*tot s'rissèchant*) (3).

J'a bin le temps, mi !

MARÈIE.

Jan donc ! mon Diu ! qui t'ès haïâvle ! (4)
Divant qui ji n'dixhensse avéz-ves vos èquipège ?

COLA.

Ji sos trop tourmèté, ji n'parole (5) nin d'ovrège.
Ji n'sé pus wisse qui j'sos, mi tièste hoûle (6), ji n'ô gotte (7).

MARÈIE.

Ainsi v's n'ouveurez nin (8) ?

---

(1) On appelle *estafètte* les pigeons qui servent à annoncer à ceux qui ont concouru le commencement et la fin de la rentrée des pigeons vainqueurs.

(2) OEuf, masc. mais avec l'adj. au fém.

(3) Se retirant. Le simple *sèchi* signifie aussi *tirer.*

(4) M. à m. *haïssable*, en wallon *difficile, de mauvaise humeur.*

(5) L'infinitif de ce verbe n'est pas *parolé*, mais *pârlé.*

(6) M. à m. *hârle* ; bourdonne.

(7) Je n'entends goutte.

(8) *Operare* a donné le wallon *ovré* , mais la conjugaison de ce verbe comme de la plupart des verbes wallons n'est régulière qu'en ce sens qu'elle suit pour ainsi dire pas à pas la conjugaison latine, bien entendu avec les modifications propres aux langues romanes. *J'ouveure* (*opero*, prononcé avec l'accent sur la seconde), *nos ovrans* (*operamus*), *j'ovréve* (*operabam*), *j'ouveurai* (*operare habeo*). Quant à ce son *eu*, sa prononciation varie avec les localités, tantôt *e* comme dans *revenir* ou le mot *bœuf*, tantôt *eu*, comme dans *heure*, tantôt *u.*

COLA.

Ouïe, nènni ! 'lle èst caïotte (1).

MARÈIE.

C'èst çà ! v's avéz raison ! l'ovrège vat par trop bin.
Puis nos autre qu'èst si riche, on ouveûre comme passe-temps (2).
Vos poléz sèchi (3) foû lès ridant (4) dèl commôde,
Vos y veûrez dès hârde po s'moussi d'totte lès mòde.
Dès cense è noste mohonne, ni loukiz nin après,
Nos n'lès wârdans nin chial, èlles sont à l'intèrêt.
Ossi (5) divant pau d'temps, noste fortune sèrèt faite ;
Ni sèreut-ce qui d'crédit, c'èst dèjà bin honnête.
Tot ratte (6) on ovréve foirt, il falléve dès canon —
A c'ste heure on n'ouveure pus, li chèt strônne lès colon.
Il fâreut dè pèkèt (7) po beure avou Lambèrt.

COLA (*tot sortant*).

Quand ji beu, c'èst d'mès cense, ci n'sont nin tès affaire !

MARÈIE (*tot s'moussant*).

Nâwe (8) chin ! il èst-st-èvoïe (9) avou 'ne pèce di cinq franc !
Nos n'avans pus qu'çoulà po dire d'ârgent vaillant.
'l èst si vért po l'manège, il n'èst bon qu'à sès bièste.
Lezi (10) mâque todi 'ne saquoi : c'èst dèl guèrnaille, dès vèsce ;
C'èst po lès fé tapé, quâsi tot lès sèmedi.

---

(1) Je suppose que c'est le même mot que le français *chute* (pour *chéutte*, partic. du verbe *cheoir*). Quoiqu'il en soit, la phrase signifie que la journée est perdue.

(2) Je garde l'*s* à *temps*, comme en français, parce qu'on lie en wallon l'expression *di temps en temps*.

(3) Tirer.

(4) Tiroir, du verbe *ridé* qui signifie *glisser*.

(5) A Liége on dit *ossu* pour *aussi*.

(6) Tantôt — *ratte* vient de *rapidus*.

(7) Genièvre. — Le genèvrier se dit en wallon aussi *pèkèt*.

(8) Paresseux. M. Grandgagnage le rattache en doutant au mot latin *ignavus*.

(9) Parti — m. à m. envoie — en grec : *phroudos*.

(10) Il leur manque. — Le sujet *il* est supprimé.

Il n'mi d'mande co jamais s'on m'vout co fé crédit.
Ji n'fai mâïe di tot rin (1); j'a çou qu'on dit 'ne bèlle vèïe.
C'èst lu dai (2) l'pauvre pitit, qui s'towe èt qui s'kihèie (3)!
Vos veûréz on bai joû qui m'ferèt si foirt mâvelé
Qui n'finixherèt nin s'chant, divant j' l'ârè mofflé (4).
Dirîz-ve bin qu'po li plaire, totte li samaîne passêïe,
J'a-t-ègagî dès hârde po li fé l'fricassêïe?
Èt vo-lès-là, jônes fèïe, cès binamés jojo (5)
Qui s'vinèt tant vanté quand c'èst qui v'nèt d'léz vos (6)!
Por mi j'pinséve li meune, on fleur (7) d'homme, on modéle,
Cas (8) si j'l'aveu k'noxhou, ji sèreu co mamezèlle.
Mais qui voléve à c'ste heure? l'amour ni s'kimande nin.
Il sét wisse qu'ènnè fât, c'èst po les oûïe qui v'prend;
Èt puis on s'vout marié, sogne (9) di dim'ni (10) trop vèille.
On n'compte nin qui l'mariège c'èst po l'long joû di s'vèïe.
Ils vont-st-â câbarèt, ils quittèt leu-z-ovrège (11).
Vos, quand v's vèyéz çoula, vos pièrdéz vite corège.
Vos v's mâgriez, et puis tot pârlant on s'èpoitte.
Ah! s'on voléve sèchi tos lès deux à l'même coidde...
Po qu'l'affaire cange on paû, nos fât treux quatre èfant.

---

(1) Rien du tout — m. à m. de tout rien.

(2) Dà, interj.

(3) Se déchire.

(4) Donner un soufflet sur la bouche — prob. du mot *moffle*, gros gant sans doigts, que M. Gggg. rattache au mot latin *muffulæ*.

(5) Je suppose que c'est le mot français *joujou*. — C'est en général un terme de mépris comme *lion* ou *cocodès*.

(6) *'dléz* pour *adléz* qui se dit aussi — lat. *ad latus*.

(7) Le mot *fleur* qui est féminin, devient masculin dans quelques mots composés; ainsi on dit : on fleu d'lys — ancien reste du genre de ce mot en latin. On dirait aussi : *on fleur di feumme*.

(8) L'*r* de *car* s'est assimile à l'*s* du mot suivant, et cette *s* se fait entendre.

(9) Peur. C'est évidemment le mot *soin*.

(10) On dit aussi *div'ni*.

(11) On pron. aussi : *leu-iovrège*.

Il fàrèt bin alors grètté po gangnî s'pan.
Bon Diu ! d'vant, wisse sèrans-gnes avou lès crôïe à focche (1)?
Noste dièrène pèce d'avance, èlle èst-st-è fond di s'poche.
J'a m'coirps à châr di poïlle. Aïe ! ji n'songe nin si long (2).
Ji m'ènnè va comme lu, mais nin po dès colon.

(*Èlle mètte si châle.*)

C'èst po beure li cafè, tot magnant dèl dorêïe.
Quand j'a bin stu d'juné c'èst po totte li journêïe.
Vèyans s'ji n'roûvèie (3) rin, — vocial todi l'bansetai (4).

(*L'èfant s'mètte à ploré.*)

Ie (5) bon Diu ! quélle affaire ! èco bin qu'il a brait.

(*Èlle prend l'èfant.*)

C'èst tot, jan ! n'plorez nin ! ji v's mèttrè mon Marie (6) :
Èlle ni parole qui d'vos, èt v's aime à la folie (7).
Èst-ce tot ? c'èst vos qu'èst l'fèïe (8), allons ! ni plorez pus !
Ji v's prendrè avou mi d'vin ine an, plaît-st-à Diu !
Vos k'mencerez à magnî, vos roterez bin totte seûle !

---

(1) M. à m. : *les craies à fourche.* Le marchand qui vend à crédit aux familles d'ouvriers où règnent l'inconduite et le désordre, fait une fente (fourche) au bout de la craie et trace ainsi deux lignes au lieu d'une pour marquer, par ex. les pains dûs. L'acheteur de cette façon paie double. *Focche* ; j'ai adopté cette orthographe, ainsi que dans tous les cas analogues, au lieu de redoubler la consonne et d'écrire *fochche*; car d'après la note 5, page 69, je redouble la consonne quand une lettre a disparu et n'est pas remplacée par l'allongement de la voyelle.

(2) Si loin.

(3) Oublier.

(4) Panier avec une anse et qu'on porte au bras.

(5) Pron. *Iye* ! comme la terminaison de *fille* prononcé à la parisienne : exclamation d'admiration ou d'étonnement.

(6) Quelquefois certains noms propres se prononcent à la française. Ainsi probablement cette *Marie* ou n'est pas wallonne, ou est surtout en relation avec des personnes qui prononcent son nom à la française. Alors ce nom de *Marie*, prononcé de cette dernière façon, est, pour ainsi dire, propre une seconde fois.

(7) Emprunté au français : très-usuel.

(8) *C'est vous qui êtes* (*est*, comme touj. en wallon) *la fille,* phrase d'amitié.

Ji v's monrè (1) tot costé comme li chin mônne l'aveûle

(Marèïe sôrte (2) avou l'èfant, Cola renteure avou Lambèrt).

SCÈNE DEUXÈME.

LAMBÈRT (*Cola tint l'colon è s'main*).

Dihéz ! èstéz-ves bin sûr qui c'èst voste neûr, Cola ?

COLA.

Oh ! tais-tu (3) donc, Lambèrt ! kiment pous-te dire çoulà ?

LAMBÈRT.

Qué neûr a-je hîr vèyou, so l'teût dèl colèbîre ?

COLA.

Oh ! oh ! t'as vèyou s'fi.

(Cola mosteure li colon).

Mais comme vo-le-là, quoi dire ?

LAMBÈRT.

Bin ! loukîz l'numèro dèl série di Paris.

COLA (*tot doviant l'aile dè colon*).

Oh ! mi ! j'n'èl sâreu lére ! ji n'a mâïe rin appris.
Loukîz-le.

LAMBÈRT.

Cola, v'là l'deugt (4) ! ji sos bin ossi bièste.

---

(1) Je vous mènerai.

(2) Les deux consonnes *rt* se prononcent.

(3) J'ai beaucoup hésité sur la manière d'écrire ces mots. Ils se prononcent *taissetu*, bien qu'on dise *ti t'tais* sans faire entendre l'*s*. Je n'ai pu trouver d'autres exemples d'une pareille anomalie. Cette seconde personne viendrait-elle d'un verbe corrompu *taisé?*

(4) *Voilà le doigt*, c.-à-d. nous pouvons nous donner la main, les deux font la paire.

On n'm'a jamais polou chôkî (1) l'léhège (2) è l'tièste.

COLA (*mètte li colon so l'tâvle*).

Ti n'creureus nin, Lambèrt, qui j'èl vèïéve voltî (3) !
Ji n' l'a jamais mèttou qui n'aïe rim'nou (4) proumî.
Ji sos disfait, malâde, il nos fât beûre li gotte.
J'a rispâmé l'botèille....

(*Il prend l'botèille ès s'glètteu* (5) *èt vûde deux d'mèie* (6)).

Pacce qui Marèïe (7) barbotte (8)!

LAMBÈRT.

Tot costé, c'èst-st-ainsi — S'il lès falléve xhoûté
On n'quittereut nin l'coulèïe.

(*Ils prindèt l'gotte*)

Allons! à votre santé! (9)
C'èst sûr dè bon pèkèt. Wisse alléz-ves donc, vos autre?

COLA.

C'èst comme il stiche (10) àl feumme : ouïe dè bon, dimain d'l'autre.

LAMBÈRT.

Por mi, wisse qu'èst l'mèïeu, c'èst todi mon Myen (11).

---

(1) Faire entrer, pousser — de *calcare*. Gggg.
(2) Le *lisage*, la lecture.
(3) *Voir volontiers* traduit exactement en wallon le verbe français *aimer*.
(4) Revenu.
(5) Bavette.
(6) *On d'mèïe*, m. à m. *un demi*; c'est *un petit verre*.
(7) Parce que; l'*r* assimilé.
(8) Gronde.
(9) Se pron. à la française avec le tempéramment wallon : *à vot' santé!*
(10) M. à m. *comme il pousse à la femme*; c.-à-d. *suivant son caprice*. *Stichi*, propr. pointer, de l'all. *Stich*, piqûre.
(11) Marchand de liqueurs, très en vogue chez la classe ouvrière.

COLA.

Holà, j'n'èsteu màïe fou. Qui n'a-je co bin l'moyen !
Po v's dire, l'ânnêïe passêïe, j'aveu todi l'botèille.
Po l'joû d'ouïe, fré Lambèrt (1), c'èst-st-ine mèseure à 'ne fèïe,
Èt s'fâreut-il co bin (2) qu'on l'buvaxhe (3) sins rin dire.
Quand on l'a, qu'a-t-on d'keûre (4)? èlle fait co pus plaisir.
Il sònle baìcòp mèïeu quand on v'sèl vout m'ni (5) d'fendre.

LAMBÈRT (*il s'assit*).

Ji t'va racconté 'ne drolle (6)! Sùr, èlle ti vat surprendre.
Ti n'sés nin avou qui n's avans dimègne (7) rôlé ? (8)

COLA (*Il s'assit*).

Wisse vous-te qui j'tèl vasse dire ? (9)

LAMBÈRT.

Advène (10)... avou l'crollé (11).
Tot tempre (12) j'èsteu d'xhendou po vendre ine bièste so l'Batte (13),
Èt nos nos rèscontrî bonnement nos treux nos quatre.

---

(1) Frère Lambèrt, dénom. amicale.
(2) Et si faudrait-il encore bien.
(3) L'impf. du subj. a toujours cette terminaison qui semble se rattacher à la première conjugaison et à la terminaison *assem*. C'est comme si l'on disait en français : *que je le buvasse*, *que je mourasse*, etc.
(4) Qu'a-t-on *cure ?* seulement le wallon dit : *de cure*. Je crois que *cura* et non *cor* est l'origine de cette expression walonne.
(5) Ou *v'ni*.
(6) Idiotisme. Pour *une drôle d'aventure*, ou *une drôle d'affaire*.
(7) Dimanche.
(8) Rouler, faire la débauche.
(9) M. à m : *Où veux-tu que j'aille te le dire ?* pour : *Comment veux-tu*, etc.
(10) Devine.
(11) Le bouclé. Rac. germanique.
(12) De très bonne heure.
(13) Quai où se rassemblent le dimanche les marchands d'oiseaux, de chiens, de lapins, de chèvres, etc, et ceux qui font lutter les pinsons.

(*Tot tûsant* (1) *èt loukant di s'rappelé visse*).

A c'te heure (2)... ji l'a so l'linwe... enfin, c'èst là tot près (3).
Onque fait sièrvi (4) dès vèrre, l'autre pâïe li gotte après,
Si bin qui c'fout tot còp tournëïe èt puis tournëïe (5)
Disqu'à ji n'sé quélle heure, mais l'nutte èsteut touméïe (6).
Gèrâ (7) toumat moirt ivre ; èl falléve riminé.
Èt nouque (8), tant qu'nos èstî, nèl volat aband'né.
Il nos falléve bin tos, ca c'èst-st-ine laide saûlëïe (9).
Il juréve à milliard so tot l'monde èl' pavêïe (10).
Çou qu'nos 'nne avans vèiou ! qué laid mâva boisson ! (11)

---

(1) Tout en réfléchissant. C'est, d'après la tradition, la réponse que Renkin, l'inventeur de la machine de Marly, aurait faite au grand roi qui lui demandait comment il était arrivé à sa découverte. *Tûser* c'est penser, méditer longuement et profondément. Etym? *Loukant* pris ici dans le sens de *tâchant*.

(2) Sert à marquer l'hésitation : tout à l'heure... attendez...

(3) Lambert n'aime pas à préciser davantage l'endroit, car, disait l'auteur, il y a des rues *de sur la Batte* qui ne sont pas convenables. A ce propos je ferai remarquer, comme je l'ai déjà fait page 68 note 8 que le wallon construit bien des prépositions comme des substantifs. — *Sur la Batte,* ou *sur le Marché* devient un substantif, comme *Batte* et *Marché* eux-mêmes. De là pour *une maison du Marché*, on peut dire, et on dit même presque toujours : *une maison de sur le Marché.* De même on dit : *passer par sur le Marché.* — (Cf. en français : *Je viens de chez mon père*). Le wallon dit encore : *C'est un homme d'à coté de chez moi*, *c'est un livre d'à moi,* etc. C'est de cette façon, je crois, que se sont formées dans l'ancienne langue les prépositions composées, dedans, dessous, dessus, etc., considérées à tort aujourd'hui comme des adverbes.

(4) L'un fait servir.

(5) Payer une *tournée*, c'est payer la goutte à toutes les personnes de la compagnie.

(6) Tombée.

(7) Gérard.

(8) Aucun, *nullus quis?* de même que *onque*, d'*unus quis?*

(9) Une laide *soûlée*, pour *un homme qui a l'ivresse mauvaise. Saûlëie* est un mot de forme abstraite qui ne se dit pourtant que des personnes.

(10) La rue ; m. à m. : *la pavée* ; en fr. *le pavé.*

(11) Au masc. Le mot *boisson* est des deux genres en wallon, mais il est toujours masculin quand on l'applique par métaph. aux personnes qui boivent. *Quel laid méchant buveur !* A ce sujet remarquons que le wallon met toujours l'adjectif avant le substantif, et qu'en général quand plusieurs adjectifs qualifient un même substantif, on ne les lie pas par *et*, mais chaque adjectif qualifie tout ce qui suit considéré

Il n'saveut pus quoi fé po nos quèri raison (1).
Aouè! j'a vèïou là çou qui c'èsteut d'nos autre.
Sève (2) on n'ravise wêdde choi (3); ainsi pôr (4) wisse èst l'môde? (5)
L'ci qu'èst comme lu, Cola, qu'"l èlaidixhe li pèkèt (6)!
Cal l'crollé, 'l'èst brave homme, on n'sâreut dire autre choi (7).
Portant à s'feumme dimègne, ènnè voléve fé vèïe (8).
Si c'n'âreût stu nos autre, èlle âreut stu d'moussèïe (9).
Et tos sès p'tits èfant qui brayît al pus foirt!...
Ossi j'pinséve on côp qu'allaxhî toumé moirt (10).
Savéz-ves bin çou qu'il fat po fé passé s'colére?
D'on côp s'lèyat toumé si long qu'ine rène (11) al térre.

---

comme un seul mot, ex. : *Ine bèlle grande grosse feumme.* Au plur. la terminaison des adj. de muette devient sonore, et l'on dit : *Dès bèllès grandès grossès feumme.* L'adj. pluriel prend une *s* quand il précède de cette façon son subst., ex. : *Dès bais èfant.* La règle sur le pluriel des subst. et adj. a été donnée pour la première fois, je crois, par Simonon (*Poésies en patois de Liége.* — Liége 1845).

(1) Cette expression signifie *chercher querelle.*

(2) *Salvus,* c'est-à-dire en bonne santé.

(3) On ne ressemble pas grand chose. Je crois que c'est mis pour *wère di choi*, c.-à-d. *guère de quelque chose*, et l'*r* de *wére* s'est assimilé à la consonne suivante qui se prononce double : en effet pron. *wèttchwè.*

(4) *Pôr* que je rattache (?) au latin *porro,* signifie proprement *en continuant.* Ainsi plus bas : *Vûdans pôr li botèille* signifie : *Continuons à vider la bouteille,* ou mieux encore : *Finissons de vider la bouteille.* Et dans le présent passage il signifie *à plus forte raison* : quand on est dans son bon sens, on ne ressemble pas à grand chose; à plus forte raison quand on est ivre, où est le modèle (à quoi on ressemble?)

(5) V. note précéd. m. à m : où est la mode?

(6) Enlaidir le pèkèt, c.-à-d., maudire, abandonner le pèkèt.

(7) Ce mot *choi* (chose) ne se trouve que dans quelques locutions déterminées, comme dans le vers antéprécédent, et *pau d'choi*; je ne sache même pas qu'il se rencontre en dehors de ces trois locutions.

(8) Il en (contracté en *ènnè*) voulait faire voir (sous ent. *des grises*).

(9) Déshabillée, v. n. 5, p. 81.

(10) *Toumé* (tomber). Prés. : Ji tome, etc. Nous avons vu plus haut des changements analogues. (V. note 11, p. 75). De même *houmé* (humer), *ji home*, etc. et réciproquement : *Cori* (courir), *ji cour.* L'analyse nous conduirait à un primitif *tumare.*

(11) Pron *rin-ne,* raîne, grenouille. Cette comparaison est proverbiale, mais assez rare. Cela veut dire *à quatre pattes.*

Nos l'divî prendre nos treux po pîd, po tièste, po cou (1),
Et puis l'tini so l'lé tant qu'il fouxhe (2) èdoirmou.

COLAS (*tot remplixhant lès vèrre*).

C'èst tos affaire (3) di bai! — Vûdans pòr li botèille.

(*Èl louke à joû*).

Ji creu qui n'a pus wère.

LAMBÈRT.

Quand c'sèrèt tot, fans'ne tèille (4).

COLA (*tot bogeant l'flacon*).

Rattendéz on quârt d'heûre, tant qu' l'ovrî seûïe vinou.
Ji n'oisereu pus sôrti (5), ji sos mâssît (6), tot nou (7).

(*L'ovri enteure, èt il a l'air di mâle houmeur*).

On n'parole mâïe dè leup qu'on n'veusse rilure si cowe.
N'as-te nin vèyou t'botteroule? (8)

---

(1) Cul.

(2) On dit aussi : *fourixhe*, impf. du subj.

(3) En wallon on dit *c'est eux*. Dans cette loc. l'adj. *tos* se met au masc.

(4) Une taille, mot d'argot; c.-à-d. nous remettrons chacun cinq cense (dix centimes). Le sou (cinq centimes) s'appelle *pied de cochon* (pîd d'pourceai), et l'on dit par ex. : *mèttans-gnes ine pèce à pîd d'pourceai po'ne gotte?*, c.-à-d., voulons-nous mettre (mettons-nous) chacun un sou pour acheter la goutte. D'où viennent ces expressions?

(5) Pron. *ji n'wèsreu* (je n'oserais). Je crois que *sôrti* est tiré directement du français; du moins sa conjugaison est calquée sur la conjugaison française, sauf les modifications de prononciation. *Ji sôrte*, pron. *ji sôr*, et plus souvent comme en fr.

(6) Sâle, m. à m. mal situé.

(7) Tout nu. Colas était pourtant déjà sorti, mais quand il faisait encore sombre.

(8) *N'as-tu pas vu ton nombril?* On suppose qu'on doit être de mauvaise humeur, si l'on n'a pas vu son nombril. Le nombril joue un grand rôle dans la langue du peuple wallon. *Il a l'botteroûle difàfilèïe* (défaufilée) se dit de quelqu'un qui pour un rien, se croit dangereusement malade, ou qui feint d'être malade. Orig. du mot?

LAMBÈRT.

Ie, valèt, quélle laide mowe

COLA.

Vos dirîz d'lu tot fére (1) on chèt d'après l'Saint-Jean (2) :
Il n'dit mâïe tant seulement : Bonjoû maistre ! en (3) entrant.

LAMBÈRT (*il vat à s'bourçètte*).

Por mi, volà dix cense (4).

COLA (*il prend dès cense è s'pantalon*).

Èt mi cinq po fé quinze.

LAMBÈRT.

Èvoyîz-l'y tot dreût, qu'il vasse èt puis qu'il k'mence !

COLA (*il donne dès cense à l'ovrî*).

Il vârèt mi (5) — Tînéz, bèlle houmeur, bai jojo !
Coréz vite ; dixhombréz-ves ! (6)

L'OVRI (*tot comptant lès cense*).

Fât-il qui j'prensse po tot?

LAMBÈRT.

C'èst bin sûr (7) !

---

(1) Toujours. Étym. ?

(2) Pron. dans cette expression : Saint Chan.

(3) Pron. *en*.

(4) Par exc. ce mot se pron. comme s'il était écrit avec un *a*.

(5) Il vaudra mieux.

(6) M. Gggg. rattache, ce me semble avec raison, ce mot au fr. décombrer. C'est ce qu'indique l'aspiration. On dit aussi : *disxhombré*. Sign. *se dépêcher*, seulement un peu plus fort.

(7) Pron. *sûr* comme en français. Dans les autres mots où *u* est bref, la syllabe finale *u* suivie d'une consonne ou d'une syllabe muette se pron. à Liége *eu*, et se raccourcit encore davantage dans d'autres dialectes, en se prononçant comme dans *bœuf*, et très-brièvement. Ex. *dur*, *sur* (aigre), *mur*, *mawur* (mûr), *une commune*, etc. Si l'on avait osé appliquer cette règle rigoureusement, on se serait trop écarté du français. Ainsi on aurait pu écrire : *awur (augurium)*, en fr. heur, etc.

COLA.

Dispèchîz-ves !

(*L'ovrî sorte*).

Il n'songe mâïe qu'à sès jowe ;
Si j'toûne mi pîd d'costé, vo-le-là qui court èl rowe ! (1)
S'il fât qui m'feumme dixhensse po fé sès commission (2),
L'èfant toumercût so l'feu.... n'y fait (3) nin attention.
S'on vint fé nèttî (4) l'rowe, èt qui l'feumme seûïe lèvêïe,
Ci n'èst qui mâgré lu s'il vat xhové (5) l'pavêïe.
Vos n'li d'néz rin, diréz-ves. — Nènni, ji n'li donne rin ;
C'èst co troppe dèl nourri, car c'èst-st-on p'tit vârin (6).
Qui j'li parole d'ovrège, il èst sourdaud, n'ôt gotte —
Qui j'parole dè magnî, volecial, il louke, il ode (7).
Il n'magne nin po viké. Loukiz ! li fât s'cafè,
Èt tant qu'il n'l'a nin bu, so s'visse il s'mâgrïerèt (8).
A c'ste heure, s'il fait por mi par hasârd ine longue coûse (9),
Èl richaffetêïe (10) à s'mére ; on dit qu'ji m'va fé 'ne boûse (11) !
En vérité d'mon Diu, ji n' sé poquoi jèl wâde (12) :
Il a tos lès dèfaut, gourmand, menteur, jowâ (13),
Èt quand il fait' ne saquoi, c'n'èst nin po rendre siérvice.

---

(1) Rue. Etym. la même que celle de route. *Marcher* en wallon se dit *roté*. Rem. que *rowe* signifie aussi *roue*.

(2) Pron. *commichon, intenchon*, etc, (Voir l'introd. pag. 64).

(3) Pour *il n'y fait*.

(4) Nettoyer.

(5) Balayer. Du b. lat. *scopare*, v. Dict. de Gggg.

(6) Vaurien.

(7) Il odore, il flaire.

(8) Il se maugréera sur son étau (sa vis).

(9) Course. V. not. page

(10) Rapporter en babillard ; on dit aussi *rachaffeter*. Etym. ?

(11) Bourse.

(12) Garde, du verbe *wârdè*.

(13) Joueur. L'auteur a oublié la rime. (Voir l'appendice.)

Mais portant ji deux dire qu'avou lu n'a nou risque (1),
Lèyiz-le wisse qui v's voléz, v's ritrovéz tot à fait
Wisse qui v's l'avéz mèttou.

LAMBÈRT.

C'èst dèjà n'saquoi bai.
Lès èfant, c'èst lès èfant : ils xhoûtèt lès consèil.
Lès parent lesi m'nèt (2) dire : « Voste maistre a bin âhèïe (3) !
Il n'vis donne co mâïe rin à vos qui fait l'ovrège....
Vos n'iréz pus, bouffon (4) ; ti t'lais miné po l'bèche. »
Vola k'ment qu'on lesi jâse : ils fèt l'mowe, on lès flatte.
Wisse qu'ils ont mèrité (5) qu'on lesi cassaxhe ine patte,
On lesi donne co raison, èt quand ils m'nèt d'léz vos,
Ils n'fet pus rin d'bon coûr, ils ont (6) à r'dire so tot.
Li fâte dit tot çoula vint d'leu cânôïe (7) di mére.
Èlles n'ont mâïe rin vèyou, ni k'noxhèt qui l'misére (8),
Élles si plaindèt tot fére, èlles ont (9) dès grands tourment....
Mais tot l'même (10) quatre deugt d'crâxhe (11) èlezi (12) racoûvre
[lès rein.]
Si v's loukiz leù fessâr, ottant lès ci d'ine vache (13).

---

(1) Il n'y a nul risque. Ne pas oublier de pron. *risse.*

(2) Aussi : *v'nèt.*

(3) Facile, aisé.

(4) Ce mot a ici le sens d'*imbécile.*

(5) *Où qu'ils ont mérité,* wallonisme pour *quand ils,* etc.

(6) On pron. indifféremment *ison* et *ilon.*

(7) Terme de mépris signifiant *paresseuse, molasse, idiote,* toujours au féminin. Etym. ?

(8) On passe du sing. au pluriel, du particulier au général.

(9) On pron. indifféremment *èlson* et *èlon.*

(10) Tout de même, néanmoins.

(11) Graisse.

(12) Plus emphatique que *lèsi.*

(13) Les pronoms *celui, ceux, celle, celles,* se construisent en wall. avec l'article.

Quand' lles rotèt, ou lès veut xhossî (1) d'so leu camache (2).
Dès stoumac, fré di Diu, qu'sont-st-ossi gros qu'çoula ! (3)
Dès gorlètte (4), deux menton quèlesi pend disqui là.
Dès tièste... quand ji t'dirè, po rôler d'vin lès bèille (5).
Qui v's è sônle-ti, Cola, d'ine pitite feumme parèille ?

COLA *(il prend dè feu po foumé).*

L'ci qui marèïe ciste lal (6) quand il s'lîve n'a qu'à s'xheûre (7);
Po s'consolé qu'il dise : èlle a pièrdou l'honneur.

LAMBÈRT *(il prend l'allumètte à Cola èt fome)* (8)

S'èlle 'ènne a mâïe aou ?... (9)

COLA.

Ci sèreut co bin vrêïe (10).

LAMBERT.

Pas (11), fré, c'èst tot â pus s'èlles sont co bin lavêïe.
On n'hoûbe (12) avou l'drap d'main qui l'rondai dè visège (13);

---

(1) Se balancer, dandiner.
(2) *Camail,* appliqué aux vêtements de femme.
(3) Avec geste.
(4) Des joues pendantes : *gorgelette* ?
(5) *Bille* et souvent *quille,* comme ici.
(6) Est-ce une corruption de *cistecial* qui se dit aussi ?
(7) Se secouer (v. not. 7 page 71), et ici : se brosser.
(8) Rm encore le verbe *foumé* qui prend *o* devant l'*e* muet. V. n. 11, p. 75.
(9) Si elle en a jamais eu. Pron. *sènnénna.*
(10) L'adj. masc. *vrai* a en wall. la forme féminine *vrêie.*
(11) Abrév. de *n'est-ce pas ;* emprunté au français ?
(12) Prés. du verbe *horbi* (nettoyer en frottant) que M. Gggg rattache au fr. *fourbir* L'*h* est fortement aspirée, et en se fondant sur l'articulation seule on aurait dû mettre *xh.*
(13) Le rond de la figure, la face.

Li hatrai (1) s'côpe è deux, on veut l'neur rôïe qui sèche (2).
Mèttéz avou çoula qu'il n'a rin d'bon por zèlles :

(*Il soffèle so s'main.*)

Èt vola çou qui d'meure di quand' lles èstît mamesèlle (3).
On n'divereut mâïe louki quand c'èst qu'on s'vout marié
Après une (4) bin-moussêïe (5) : c'èst-st-ainsi — Vos riéz?

COLA (*qui s'a-t-èkroukî* (6) *tot riant*).

Ji rèïe (7) di vos raison. — Mais' lles sont si binamêïe! (8)
Èt so l'soû (9), comme dès cloke (10), quand si vint (11) al
|vèsprêïe! (12)

LAMBÈRT.

Aouè; mais, fré di Diu, po l'galant, èlles fèt tot,

---

(1) Le cou en général — *h* aspirée.— Etym. ?

(2) Se coupe en deux, on voit la noire raie qui tire. — Comme elle ne se lave que le visage et que le cou reste sâle, on voit la ligne de séparation. — Ligne se dit en wallon *rôïe* (de *radiare*, ou de *regula* ?)— Quant au verbe *sèchî*, j'en ignore l'étymologie. Pour le sens il correspond exactement au français *tirer*, ainsi que tous ses composés aux composés de *tirer* — *assèchi*, *risèchi*, *kisèchi* ; (*attirer*, *retirer*, *tirailler*, proprement, *contirer*) — Pour la forme il se rapproche exactement du latin *secare*. — On rapproche aussi *tirer* de *zehren* détruire lentement. Le rapport des sens est le même dans les deux cas.

(3) C'est-à-dire un souffle, et par conséquent, rien.

(4) Pron. *eune*. V. note 7, pag. 92.

(5) Bien habillée. Dans ce mot composé la terminaison est assez brève.

(6) S'engouer. Je rattache ce mot au français *accrocher*. — Proprement s'encrocher. M. Gggg. était du reste sur cette voie, puisqu'il avait rapproché ce mot du français *encroué* qui vient du bas latin *incroccare*, et de la racine *croc*.

(7) Je ris.

(8) Si gentilles; m. à m. : *si bien aimées*.

(9) Le seuil.

(10) Le mot *cloke* signifie en wallon *cloche* et *mortier* (vase à piler). Ce mortier, ordinairement en cuivre rouge, formait autrefois l'un des ustensiles principaux d'une cuisine bien tenue, et il était toujours bien luisant et placé en évidence. De là cette comparaison, d'ailleurs populaire.

(11) Pour *il se vient*.

(12) A la soirée.

Il n'a ni cric ni crac (1), sèreut-ce même on d'mèïe sot (2).
C'èst qu'il fât bin songî qui c'èst là tote leu jôïe.
Li prouve? vos lès vèyéz tote nutte (3) avâ lès vôïe.
Loukîz! c'èst bin autre choi — Ji v's va fé loukî, vî (4) —
Ji mètte (5) qu'èlle si dispute, quand l'galant vint bouxhî (6),
Avou s'père, avou s'mère, ou quéque gens di s'mohonne...
Xhoutéz bin leus bais tour — c'èst-st'-ine saquoi qui sonne (7)!
À côp d'bouxhège (8) — c'èst-lu ! — Si fèille l'a riknoxhou —
Taîhîz-ves, vos autre, dist-èlle — èt tot l'monde s'a taîhou —
Vos entréz — qui fait-on ? Tot çou qu'on pout po rire ;
Èt vos riéz ossi, l'boque â lâge (9) sins rin dire.
Li mère rèïe po v's fé prendre d'onque di sès braves èfant,
Èt l'autre rèïe po s'marié — c'èst bin ainsi portant.

COLA (*il donne li main à Lambèrt*).

Lambèrt, valèt (10) v'là m'main ! oh ! t'as bin gangnî 'ne gotte.

LAMBÈRT (*tot buvant*).

Il n'a bin mons (11) d'malice è pantalon qu'è l'cotte (12).

---

(1) C-à-d. rien ne les arrête.

(2) Demisot.

(3) Toute la nuit.

(4) *Vieux*, terme d'amitié. — Je vais vous faire voir. — Lambèrt ici ne finit pas sa phrase.

(5) J'admets, je suppose.

(6) Frapper avec force. — Terme propre pour *frapper à la porte*, heurter.

(7) C-à-d. qui a du piquant, de l'éclat, du son.

(8) M-à-m : *au coup de frappage*.

(9) La bouche au large.

(10) Mon garçon, terme amical.

(11) Moins.

(12) Que dans la jupe.

COLA (*li vèrre è l'main*).

Ji n'so nin tot-à-fait bin d'accoird avou vos.
Divin on monde di gens, on n' si ravise nin tot (1).
Ça ji v's pou dire qui m' femme, on l'pout prendre po modéle.
Portant, quand j'l'a marié, c'èsteut ine chic mamesèlle (2).
Èlle èst-èvôïe, Lambèrt, sins co d'ssèrré sès dent.
Èt l'monde vèrèt d'visé !... (3) Nènni ! c'èst pièdde si temps.

(*Il beut s'gotte*).

LAMBÈRT.

Ji n'jâse nin so voste femme — A-je èmèttou (4) pèrsonne ?
Èl fât wâde (5) quand on l'a, ni sèreut-èlle nin bonne.
Ji so bin long, Cola, di v's voleur èfouwé (6)
Mais portant à voste plèce, il m' fâreut-st-assuré.

COLA.

Assuré d'quoi ? ha ! ha ! — Jalot ? — j'nèl sèrè mâïe.

LAMBÈRT.

N'èst nin quèstion d'çoula ; ji vou qu'ti d'meures è pâïe (7).
C'èst-st-affaire di viquège (8). Vos vêréz avou mi,
Èt nos les irans r'trové.

(*Il s'drèsse*) (9).

---

(1) On ne se ressemble pas tous.
(2) Une demoiselle chic. — La rime n'est pas riche.
(3) Et le monde viendra critiquer ! *divisé* = deviser, faire des comptes.
(4) Mis en avant.
(5) Garder.
(6) Animer, exciter de — *focus*. — *Infocare*. — Gggg.
(7) En paix.
(8) Affaire de vivre.
(9) Il se lève.

COLA.

Tot ratte, èlles vont rim'ni (1)

LAMBÈRT.

Ji v's rèspond qu' n'a nous risque, èlles ni vont nin si vite.
Divant dixhe heure èt d'mèïe, il n'a mâïe nolle qui quitte.
Moussîz-ves ! j'i m'va rim'ni.

(*Il sorte*).

COLA (*Il s'dresse*).

Wisse èst-èlle? Il m'surprend.
C'èst-st-affaire di viquège.... mutoi (2) qui c'èst-st-on rin.

SCÈNE TREUZÈME.

L'OVRI (*avou l'botèille*).

Maîstre ! vocial li coreu (3) qui vint po lès anglaise.

COLA (*tot corant à s'risse*).

Wèst-st-il (4) ?

L'OVRI.

Vo-le-cial qui vint !

COLA.

Poirtéz les bârre èl plèce.

(*L'ôvri poitte lès fisike èl plèce*).

---

(1) Revenir.

(2) Peut-être. — Avant d'avoir consulté le Dict. de Gggg. j'avais aussi pensé à *moult tôt*. Mais il me paraît qu'une assez forte objection contre cette étymologie, c'est que l'adverbe *tôt* ne se trouve en wallon, ni isolé, ni en composition.

(3) Le coureur, c.-à-d. celui qui vient rechercher les fusils *(fisike)* achevés.

(4) Abrév. pour *wisse èst-st-il ?*

LI COREU (*on petit laid*).

Ci côp cial c'èst po l'bon ! sont-ils tos lèyi d'vin ? (1)

COLA

Il m'fâreut co dès bois, c'èst çoula qui m'ritint.

LI COREU.

C'èst dès mâlès raison ! pas ? (2) vos m'ferîz piėdde li tièste !
Vos n'divéz nin v's réglé qu'âyèss facené l'longuèsse (3).
Èvoyiz-lès quèri quand l'brassadèlle (4) èst d'sus.
Dihéz qui jèl prétend — autrement vos n''nne ârez pus (5)
Il m'fâreut lès canon ; il fât qu'ils vont-s't'â neûr (6)
Quand lès ârè-je ? Vèyans ! dihéz l'jou ! dihéz l'heure !
Ils sont 'ne quinzaine en retard.

COLA (*Il quitte li visse*).

Si lès bois suvaxhît
Ji dîreu bin â juste quand vos avoyaxhîz. (7)
Qui voléz-ves qui j' vasse dire ? (8)

LI COREU.

Dihéz quand 'seront prètte.

COLA.

Assiéz-ves on tot p'tit pau, qui ji v's raconte mi piėdde.

---

(1) Sont-ils laissés dedans ? Terme d'armurier. — Ces termes, pour la plupart à moi inconnus, ou que je puis expliquer faussement, seront éclaircis dans l'appendice.

(2) N'est-ce pas ? En wallon cette forme abrégée marque une grande impatience.

(3) Vous ne devez pas vous régler qu'ils aient (c.-à-d. attendre qu'ils aient) façonné une certaine partie du fusil (voir l'Appendice).

(4) Virole qui tient le canon sur le bois.

(5) Vous n'en aurez plus — on peut dire aussi : *vos n'ènne ârez pus*, de là ces deux apostrophes.

(6) Il faut qu'ils aillent au noir — qu'on les donne à noircir.

(7) Si les bois suivaient (arrivaient au fur et à mesure) je dirais bien au juste quand vous pourriez envoyer — Ces dubitatifs sont rendus en wallon par des subjonctifs.

(8) *Que j'aille dire* pour *que je dise*.

C'èst-st-on fameux guignon ! Fât avu dè malheur !
Quand ji v's l'ârè conté, vos nèl voréz nin creûre.

(*Il li mètte ine chèïre* (1) *èt fait sègne* (2) *à l'ovri d'appoirté l'botèïlle*).

LI COREU.

Tot ratte nos 'nnè jâserans — finixhans noste marotte (3).

COLA.

Assiéz-ves on moumint (4) : on nos vat vûdi l'gotte.

(*L'ovrî vude deux d'mèie*).

LI COREU.

Ji n'a nin baîcop l'temps : ni m'vûdîz qu'une, savéz !

COLA (*tot li présentant l'vèrre*).

Buvéz todi cistecial ! vos n'songîz qu'à v's sâvé !
Il m'fât beure avou vos ! buvans !

LI COREU (*tot buvant*).

Que bien vous fasse ! (5).

COLA (*il vout choqué*) (6).

A votre santé, monsieur (7) ! Èlle moïlle (8) là wisse qu'èlle passe.

LI COREU (*à Cola quèl boute foû d'on côp*) (9).

T'as-st-on halé gosî, mais 'l avale comme on dreut (10).

---

(1) Chaise.

(2) Se prononce aussi *sènne*.

(3) Tantôt nous en parlerons, finissons notre sujet.

(4) *Assiéz-ves*, peut et doit ici se prononcer en trois syllabes — un peu plus haut, il n'en a que deux.

(5) Français.

(6) Il veut choquer — pron. à la française.

(7) Pron. *moncheu* ou *mocheu*.

(8) Elle mouille. Cette loc. pop. signifie que la goutte est bien bonne.

(9) Qui boit son verre d'un seul trait — m-à-m. qui le jette dehors d'un seul coup.

(10) Locution populaire : tu as un gosier de travers, mais il avale comme un

COLA (*il remplixhe lès vèrre*).

On n' 'nnè vat nin so'ne jambe, il v's ènnè fât beure deux.

LI COREU (*il s'assit*).

Ti t'vas tot ratte fé saû.

(*Ils buvèt*).

COLA.

Ji n'a bu qu'cistecial oûïe.

LI COREU.

Ti mèl vêrès fé creure ! (1)

COLA (*il s'assit*).

Qui ji pièdde mès deux oûïe ! (2).
Quand on n'a rin magnî dispôïe qu'on-z-èst lèvé,
On 'nnè pout bin beûre deux.

LI COREU.

Aouè ! mais c'èst-st-asséz.
Ainsi c'serèt po d'main.

COLA.

Xhoutéz, ji v's dirè l'vrêïe :
Ji n'sos wére oûïe à mi — c'èst po tote li journêie.

LI COREU.

Kiment ? et mès fisique ?

COLA (*à l'ovrî*).

Remplixhe lès vèrre, gamin !
(*â coreu*)
C'èst m'bon colon, monsieur ! (*ils buvèt*)

---

droit. *Halé.* asp. très-forte qui conduirait à l'écrire *xhalé,* comme son congénère de sens et peut-être d'étymol. *houlé* ou *xhoulé,* — étym. difficile.

(1) Tu me le viendras faire croire !

(2) Yeux.

LI COREU.

Voste mâïe neur?

COLA.

Justument!
On l'a tapé d'vant-z-hîr (1) à 'ne tape di deux cents heure (2),
Il èst rim'nou (3) proumî, li pauvre bièste, po s' malheur.
J'aveu sèrré l'happâ (4) comme jèl fai tos lès joû,
Et l'chèt l'ârèt happé d'vant qu' ji n' l'avaxhe vèïou.

LI COREU.

Poquoi sèrré l' happâ? n'avéz-ves nin dès claquètte? (5)

COLA.

Sia! (6) J'ènne a fait fé, mais ji n' lès sâreu mèttre.
Jan! v'néz vèïe avou mi.

LI COREU.

Haïe! (7) On a vite situ (8),
Ji sos curieux dè vèïe. *(Ils allèt.)*

SCÈNE QUATRÊME.

L'OVRI *(il prend l'botèille èt louke divin.)*

Èt mi jèl sos co pus.
Tot çou qu'èst d'bons ovrî buvèt voletî 'ne meseure.

---

(1) Avant-hier.

(2) Le mot *cent* au pluriel ainsi que le mot *vingt* prend l's suivant la même regle qu'en français.

(3) Revenu.

(4) Je volet du pigeonnier, de la même racine que *happé* plus bas.

(5) Petites lattes ou planchettes en bois. (V. l'Appendice).

(6) Oui, si; dissyllabique, *a* très-bref. Je ne sais d'où vient la terminaison. (V. n. 1, p. 112).

(7) Exclamation d'impatience ou d'encouragement — allons!

(8) On a vite été — c.-à-d. ce n'est pas long.

Jèl va dim'ni mutoi (1) avou l'ciste qui j'va beure.
Sayans on pâu çoula! (*il beut*) Que bien vous fasse, coreu! (2).
Vos èstéz trop marlou (3) mâssît (4) pèlé monsieur!
Mais l' maîstre. C'èst-st-ine ficèlle! av'ves vèyou quélle carotte! (5)
Quand s'a volou mâvelé (6), 'l l'a fait taire avou 'ne gotte.

(Il fait comme li coreu tot buvant co 'ne gotte.

Vo-le-là! J'nèl sâreu beure... jan donc! vûdîz-le todi!...
Ti t'vas tot ratte fé sau!... Tant à dire : Lais-le por mi! (7)
Alléz-è, Gîlle Nâna! (8) Vos ravisèz Sins goste (9).
Ji n'sèreu nin surpris d'vant pau di t'vèie à crosse (10).

---

(1) Peut-être.

(2) Le jeune ouvrier parodie les paroles, le ton et les gestes du coureur.

(3) Je lis dans le Dict. de Littré au mot *matou*, (en wall. *marcou*) que le mot équivalent en picard est *marlou*, pour *maslou* le mâle. Ce mot, que nous rencontrerons encore plus bas semble signifier *rusé*.

(4) Sâle. — Je supp. que ce mot signifie *mal situé*, cf. le franc. *mal séant*. — Peut-être dans ce cas ne faudrait-il qu'une *s*.

(5) *Ficelle*, c.-à-d. fin, rusé, adroit. — *Av'ves?* abréviation usuelle pour *avéz-ves? carotte*, stratagème — comme en français.

(6) En wall. le verbe pronom. se conjugue avec l'auxiliaire avoir. Suj. sous ent.

(7) C'est tout comme s'il disait : Laisse-le pour moi.

(8) Express. proverb. : Allez-vous en, grand niais! *Gille* est le correspondant wallon du *Nicaise* français. *Nâna* est, je crois, une onomatopée pour indiquer la lenteur, la lourdeur.

(9) Vous ressemblez à *Sans Gout*, ces derniers mots formant une espèce de nom propre. — Le wallon transforme volontiers en noms propres ou en adjectifs tous les mots ou expressions qui sont d'un emploi général dans des circonstances données. Par ex. : on vous recommande de prendre vos précautions; vous répondez : *Ji n'pous mâ* (je ne peux mal, je n'ai garde soit de me tromper, soit de m'exposer au danger); et l'on vous dira : *St. Poumâ èst toumé ès l'aiwe*, c.-à-d. St. Peuxmal est tombé à l'eau. De même encore vous entrez dans une boutique et vous marchandez un objet; vous demandez, je suppose, s'il n'y en a pas un semblable de hasard ou de rencontre — et la marchande vous dira : *Vous êtes trop hasard*, ou bien : *vous êtes si rencontre*. Nous en aurons un exemple quelques vers plus bas.

(10) De te voir à béquilles. — Le jeune ouvrier se moque du coureur parce qu'il est petit, chétif et laid, et que ses habits cadrent avec sa personne.

C'sèreut on râre cilà, s'on corève co lès oû ! (1)
J' wage (2) qui fait sins s'gêné quatoizze heûre so quinze joû.
Èt s'paletot, èt s'chapai qui sont plein d'lais-me-è-pâïe (3),
Et s'mouche donc ! treus poiège ! (4) c'èst çoula quèl rend gâïe (5) !
Mi, j'aime ci monsieur-là, pacce qui sès air mi vont :
Habèie ! (6) Haïe ! co pus vite (7) il li r'fât sès canon !
Il jâse : (8) c'èst lu qu'èst tot — fât-il même passé l'nutte,
C'èst c'jou-là qui lès r'fât, ou bin 'l ârêt 'ne dispute.
Compte on pau qui l'marchand il voreut disputé (9) !
Taîhî-ves ! (10) Avou çoula?... sia!... po l'kipitté (11) !

---

(1) Ce serait un rare celui-là, si l'on courait encore les œufs. C'est un jeu qui consiste à porter un à un sur un même tas, un certain nombre d'œufs disposés à terre sur une seule ligne, pendant qu'un coureur fait une étape déterminée. Le coureur, dit l'auteur, qui a vu ce jeu l'année dernière (1867) à St-Nicolas, est *habillé comme un carnaval* (c.-à-d. est paré comme un masque).

(2) Je gage. *Wagi* (ne pas oublier de prononcer à l'italienne) se rattache évidemment au bas *wadium ou vadium*, gage, nantissement, soit du latin *vas*, *vadis*, soit de l'anc. allem. *wetti* (cf. all. mod. wetten). — Voir le Dict. de Diez.

(3) Qui sont pleins de *laissez-moi en paix*, c.-à-d., de misère, de douleur. (Voir note 9. p. 106). Ça se dit surtout des hypocondriaques.

(4) Et sa mouche donc ! trois poils— *poïège*, comme venant d'un mot *pilaticum*.

(5) Qui le rend *beau*. On est *gâïe* quand on est bien habillé, bien attifé ; s'emploie aussi par antiphrase. Ainsi à celui qui à la suite d'une chûte est couvert de plaies et de meurtrissures, on dira : *Vo-v's-là gâïe !* rac. germ.

(6) M-à-m. *habile !* vite !

(7) Encore plus vite, c.-à-d. tout de suite.

(8) Il parle.

(9) Comptez un peu que le marchand il voudrait disputer, c.-à-d. il n'est pas à croire que le marchand voudrait disputer. — À rem. le pléon. du pronom *il* ; tres-wallon.

(10) Taisez-vous ! c.-à d. ne croyez pas cela. C'est une formule assimilable à une interjection comme *Ah ! bah !*

(11) Avec cela ? (c.-à-d. avec un individu de cette espèce?)... oui !... pour lui donner des coups de pied (m-à-m. pour le compiétiner).

Ils s'comptèt po dès gens! (1) — Jalléve rouvî (2) dè beure —
A votre santé, noste maîstre! ouïe, ji v's rindrè l'honneur (3).
C'èst qui v's m'avéz roûvi : ji n'a nin bu l'cafè,
Èt m'cour gêrëie (4) si foirt qui c'èst bon dè pèkèt.

(*Il beut — puis il prend l'coquemâr èt louke divint*).

Portant il m'fât loukî k'ment qu'èlle a fait cicial,
Si c'èst co tottès mârc. — Alléz-è, vètte maqueralle! (5)
Si ji n'saveu voste nom, ji v's loumereu Peuvre è cou! (6)
Loukîz donc ciste affaire! il 'ne a plein l'marabout! (7)
Et l'proumî pèce (8) dé pan, s'il v's plaît, qu'èst-st-apprèstèïe!

(*Il prend l'pèce di pan so l'tasse èt l'mosteure*) (9).

Magnîz çoula sins bourre avou s'flaîrante makêïe (10)!
Comme ils fèt avou mi, n'ont nin mèsâxhe (11) d'pourçai.
Ji magne çou qu'èst d' mâva, n'a d'pièrdou qui les oxhai (12).

(*Il court â pid dèl montëie po xhouté*).

---

(1) Ils se regardent comme des gens. — Le plur. pour le sing. le coureur se compte une personne d'importance, *gens*, *saqui*, etc. se prennent souvent en wallon d'une manière absolue pour marquer des personnes d'importance.

(2) Oublier.

(3) Je vous rendrai l'honneur — de boire à votre santé, comme vous avez bu à la miennne. — Antiphrase ironique expliquée par le vers suivant.

(4) Désire, appète. — Cf. fl. *geeren*.

(5) Verte sorcière — pron. *makralle*.

(6) Si je ne savais pas votre nom, je vous nommerais (rem. le chang. de n en l, comme aussi dans *lumèro* pour *numéro*, cette pron. n'est pourtant pas universelle; la pron. française empiétant) *Poivre en cul* (v. note 9. p. 106), c.-à-d. *avare*.— Se dit aussi d'un marchand qui poivre (sale) sa marchandise. Cf. fr. cher comme poivre.

(7) Littér. : *Il y en a plein le marabout*, c.-à-d. le marabout en est plein, à savoir, de *marc*.

(8) M-à-m. *pièce de pain*, c.-à d. tranche de pain.

(9) Et la montre.

(10) Avec sa puante *makêïe!* La *makêïe*, est un fromage blanc et mou fait avec du lait caillé et se mangeant tout frais.

(11) Ils n'ont pas besoin — suj. sous ent. — *Mèsaxhe*; de la part. nég. *mès.* (Cf. *meskeure*, etc.) et *axhe*, aise, ainsi, *mésaise*, pour *besoin*.

(12) Il n'y a de perdu que les os. — Je suppose, d'un mot *ossalia?*

Allans on pau xhouté s'ils s'apprèstèt à d'xhendre...
Ci n'sèreut tot l'même (1) s'ils m' vinaxhî surprendre (2).

(Il raccourt).

Aïe! vocial l'autre coreu po lès gros bârre français...
Qui m'li fârèt-il dire?... on n'ouveure nin après.

(Il prend lès Anglaise èt lès mètte è lé).

Habèïe! cachans cèscial, ji m'lès vas mèttre è s'baume.
Nânez bin, mès èfant (3)!
Vocial ine autre pus vért, mais quand ji li dirè :
Nos n'avans pus qu'lès voste — bongré màgré 'l s'tairèt.

SCÈNE CINQUÈME (4).

LI COREU dès bârre *(tot-z-entrant).*

Bon jou! wèsti voste maistre?

L'OVRI *(à visse).*

Il èst-st-èl colèbîre.
C'èst s'mâïe neur qu'èst rim'nou... qu'èst strônné vous-ju dire (5).

(Il leume tant qu'il pout).

LI COREU.

Hein? ji n'sos nin v'nou cial po pârlé d'tot çoula.
Houkîz-le, houkîz-le, mi fi!

L'OVRI *(al poitte).*

D'xhendéz on pau, Cola!
N'a'ne saqui qui v's rattend!

---

(1) Egal, indifférent.

(2) Remq. le subjonctif.

(3) Dormez-bien, mes enfants! L'hémistiche manque dans le manuscrit.

(4) Pron. cinkême. —

(5) Il faut faire entendre deux *j* en prononçant *vous-ju.*

COLA *(è grinii)* (1).

Qui rattend n'a nin hâste (2).

L'OVRI.

Vinéz! c'èst po lès bârre! (*il renteure*) Il na 'ne saqui qu'li jâse (3).

LI COREU (*à Cola qu'enteure*).

Ah! ah! vo-ves-cial vinou! Ji creux qu'vos v's moquéz d'mi.
'lârèt bin vite hut jou qu'vos d'veriz avu fini.
C'n'èst nin comme ça qu'on fait — ji m'naxhixhe di vos compte (4).
C'èst s'moqué dè marchant — jan! ime va-t-on rèspondre? (5)

COLA (*â visse*).

Il n'fât nin dire, monsieur, qui ji m'vous moqué d'vos (6).
J'a stu gêné d'ovrège — on pout bin l'èstre turtos (7).

LI COREU.

C'èsteut co l'même affaire quand ja v'nou l'dièraine fèïe (8)
Savéz-ves bin çou qu'ji ferè, ji v's è (9) r'prendrè l'moitèïe.
Il lès r'fât po sèmedi — na l'mutant (10) d'ajusté —

---

(1) Dans le grenier.

(2) Qui attend n'a pas hâte, n'est pas pressé.

(3) Nous avons déjà dit que *il n'a*, est pris pour *il y a*, prononcé *igna*, puis *ina*.

(4) Je me fatigue de vos comptes.

(5) Me va-t-on répondre? Nous remarquons encore ici cette forme emphatique du pronon *mi* tranformé en *ime* ou plutôt *ème* comme on prononce à Liége (V. note 12, p. 96).

(6) J'écris, *ji vous, ji pous* etc. pour suivre plutôt l'analogie du français que du latin; sinon il serait préférable d'écrire *ji vou, ji pou* etc., — L'analogie m'a entraîné aussi à écrire tout le long de la pièce *entré* et non *intré* qui eut été plus conforme à l'étymologie.

(7) J'ai écrit partout *èstre*, qui se prononce *èsse*, bien que le latin *esse* semble inviter à adopter cette dernière orthographe. C'est pour me rapprocher du français *être* qui vient du bas latin *essere*.

(8) La dernière fois.

(9) C'est une forme abrégée de *ènnè*.

(10) La moitié — ce mot signifie aussi milieu.

Ji m'va quèri 'ne ovrî — mèttéz cès-là d'costé.

(*Cola d'meure si pogne aspoyî* (1) *so s'hanche*).

Allèz-ves vini fé l'juste (2), aspoyî so vos hanche?
Quèréz les èquipège! c'èst-st-ine attèche so m'manche (3).
Si vos 'nne avéz co troppe avou ciste dixhaine-là,
Ji v's è r'prendrè co cinque. — Avéz-ves oyou çoula?

COLA.

Awè, ji v's a-st-oyou. — Xhoutéz! ji passerè l'nutte
Si vos m'lès lèyï tos, ji n'pièrdrè nin 'ne minute.
Ji v's rèspond qu'sèront fait.

LI COREU (*tot 'nne allant*).

Nènni! ji n'm'y fèïe nin (4).
C'èst dèl jotte po voste gade! (5) A c'ste heûre, il n'èst pus temps.
Ji k'noxhe dès autre asséz qui m'lès feront totte di suite.

(*Il sorte*).

SCÈNE SIXHÈME.

COLA (*tot r'quèrant dix fisike*).

Il n'vat nin ouïe autrement. — Turtos, c'èst-st-à l'pus vite.
Vo-ne-là wère (6) ine an d'cial, nos avîz pus âxhèïe :

---

(1) Son poing appuyé sur sa hanche.

(2) La cruche — probl. du vieux français *juste* — Dict. de Gggg.

(3) C'est une épingle sur ma manche — c.-à-d. je me souviendrai de vos façons d'agir.

(4) Non, je ne m'y fie pas.

(5) C'est du chou pour votre chèvre. Prov. c'est-à-dire, c'est bon à garder. — Toutes vos paroles sont inutiles, il vaut mieux ne les pas dépenser — *jotte*, chou, étym diff de même que celle de *gade* (ne pas oublier de pron. *gatte*). J'écris *gade* à cause du dérivé populaire *gadot*, nom propre donné à toutes les chèvres, comme *minou* ou *minette* aux chats.

(6) Litt. : voilà pas guère, c.-à-d. il y a à peine. Rm. la place de la négation *ne* entre *vo* et *là*.

C'èst nos autre qu'èstît maistre ! à c'ste heûre, c'èst-st-ine pauvre
[vèïe !
Si vos v's trovéz en r'tard, ine autre èst sins ovrège.
C'èst qu'on a bèlle à dire, fât ovré po l'manège.

LI COREU dès anglaise (*tot raccorant*).

Kiment donc? vos m'rouvîz !

COLA

Nonna (1) ! min c'n'èst nin di m'fâte :
Ènnè vat r'prendre (2) vo-le-cial !

LI COREU dès anglaise (*tot sortant*).

A r'vèïe ! qui l'bon Diu v's wâde ! (3)
Ji n'mi vous nin trové so les ovrège (4) avou lu.
Il èst trop blanc d'so l'ventre (5). N'âîe nin sogne, èxplique-tu. (6)
Mais s'ti li vûdes ine gotte à mès oûïe t'ès-st-on traître.

(*Il sorte*).

COLA (*tot loukant d'vè l'ouffe*) (7).

Ah ! s'ènnè voléve beûre, l'affaire sèreut sûr (8) faite.
Mais c'n'èst nin l'même turtos (9). Lu li fât dè pèkèt.
Et l'autre........

---

(1) Non, pron. nonna. Je suppose que cette terminaison vient de *n'a* comme on dit *non fait*. Cf *sia*. V. n. 6. p. 105.

(3) Que Dieu vous garde !

(4) Litt. : *Sur les ouvrages*, c.-à-d. *dans les ateliers*.

(5) Etre blanc sous le ventre, c.-à-d. hypocrite, flatteur, menteur — être faux rapporteur. Origine ?

(6) N'aie pas peur, explique toi. Pron. *èsplique*.

(7) Regardant vers (devers la porte).

(8) Pron. comme en français.

(9) Litt. :mais ce n'est pas le même tous, c.-à-d. : il n'en est pas de même de tous.

SCÈNE SÈPTÈME.

LI COREU dès bàrre (*il renteûre avou ine ârmurî*).

Èt mès fisique?

COLA (*tot prendant dès fisique*).

Tinéz, volà dix bois.

LI COREU.

Èt lès dix èquipège?

COLA.

Tot-à-fait èst-st-èssonne (1).

LI COREU (*à l'ârmurî*).

Loukîz si v's avéz tot.

COLA.

Aouè! n'âyîz nolle pône (2).

LI COREU (*à Cola*).

Ainsi ni rouvîz nin li joû qu'vos d'véz rentré.

COLA.

Vos poléz èstre tranquille : po c'joû-là vos les âréz.

LI COREU (*à l'ârmurî tot sortant*).

Bin! ji v's prend po tèmon.

(*Ils sôrtèt*).

SCÈNE HUTÈME.

COLA (*il s'assît*).

Enfin (3) ! il èst-st-èvôïe !

---

(1) Tout-à-fait est ensemble, c.-à-d. tout y est — on prononce aussi *essônle*.

(2) N'ayez nulle peine.

(3) Prononcez comme en français.

Direût-on qu'l seûïe si chin? c'èst ine saquoi qui m'sôïe (1)
Di s'vèïe on pau d'ovrège, et qu'on l'vint pârtagé! (2)
Oûïe vos n'avéz pus l'temps dèl poleur mènagé.
Si j'poléve richèrgî (3), quand j'àrè rentré m'poste (4)....
Mais nènni! n'a rin d'sûr... çoulà fait pièdde li goste.
C'èst dix anglaise! dix bàrre! qui sais-je? dix maquignon! (5)
Il fâreut 'ne tièste à pârt po rit'ni tos leus nom.

(*A l'ovri*)

Qui polixhes-tu, valèt? (6).

L'OVRI (*à visse*).

J'sos à m'dièrêne baidelètte (7).

COLA.

Quand ti l'ârès fini, fais lès fiér di clichètte (8).

L'OVRI.

Ji n'a pu dès grisou (9), m'ènnè fârèt broyî (10).

COLA.

C'èst bon, mais n'rouvèïe nin qui t'fârèt dispêchî.
Ti l'as-st-oïou tot ratte, èt ji n'tèl fais nin creûre.

---

(1) Dirait-on qu'il soit si chien? c'est quelque chose qui me scie.

(2) Rmq. la syntaxe wallonne si libre dans ses allures : *De se voir un peu d'ouvrage, et qu'on vient le partager*; le *que* dépendant de *voir*.

(3) V. not. 5, p. 73.

(4) Masc. *mon poste* — propr. ma position. D'une servante on dit qu'elle a *un bon* ou *un mauvais poste*; une bonne ou une mauvaise place. — Ici, *la partie de l'ouvrage qui m'est confié*.

(5) V. l'appendice.

(6) Que polis-tu, garçon?

(7) Voir l'appendice.

(8) Fais les fers de clichette. V. l'appendice.

(9) V. l'appendice.

(10) Il m'en faudra broyer — suj. sous ent.

'l nos fâret oûïe ovré po l'mons disqu'à dixhe heûre (1).

SCÈNE NOUVÈME.

LAMBÈRT (*tot rentrant*).

Il a fait chaud, Cola ! — Jèlles a vèyou r'passé (2).

COLA.

Jènne aveu vingte — louke, compte !

LAMBÈRT.

Aouè, v'lès-là, c'èst zèlles.

Dixhe à pont comme di l'or ! (3) — Ils n'ont nolle brassadèlle ?

COLA.

Cès-là n''nne ont maîe aou (4).

LAMBÈRT (*il prend l'botèille*).

Là d'sus buvans on vèrre.

COLA (*tot s'drèssant*) (5).

Ji v's a lèyi voste pârt.

L'OVRI (*à pârt*).

Volà 'ne flairante affaire (6).

---

(1) Ce mot *dix* que nous venons de voir trois fois en quelques vers, se prononce tantôt *dixhe* avec une forte aspiration, tantôt *dix* comme en français — devant les consonnes, toujours comme en français. — La prononciation aspirée devant les voyelles est touj. permise, l'autre ne l'est pas, et l'on semble se guider par des raisons d'euphonie quand on y a recours — Toujours est-il qu'on ne peut dire autrement que *dixhe heure.*

(2) Je les ai vus repasser — *jèlles,* manière de prononcer pour *ji lès.*

(3) Dix à point comme de l'or, c.-à-d. dix magnifiquement, heureusement à point.

(4) Ceux-là n'en ont jamais eu. — Remarquer cette contraction de *ni ènne,* en *nènne* d'abord, qui peut se dire, puis enfin en *nne,* prononciation plus ordinaire.

(5) En se levant.

(6) Voilà une puante, mauvaise affaire.

LAMBÈRT *(tot loukant l'botèille à jou)*.

Ji creu qui ti m'couïonnes, il n'a rin èl botèille.

COLA.

Kiment?— On l'a v'nou beure ! — N'sèreut-ce nin ti quéque fèïe

L'OVRI *(tot s'rècrèstant)* (1).

Èst-ce à mi qu'vos 'nne avéz ?

COLA *(tot mâva)* (2).

Si j'saveu qu'c'sèreut toi,

Ji t'foutte à l'ouffe tot dreut (3).

L'OVRI.

Qu'a-je fait donc, mi? poquoi?

COLA.

N'èst-ce nin ti qu'a v'nou beûre çou qu'j'aveu lèyi d'gotte ?

L'OVRI.

Po qui m'prendéz-ves donc, maistre ?

COLA *(tot s'rapprochant d' l'ovrî)*.

Ji v's prends.... ji creus qui j' l'ode (4).

L'OVRI.

Ji vous toumé reud moirt (5) !

COLA *(tot s'rissèchant)* (6).

Çoucial, nos l'savans bin ;

---

(1) M.-à-m. tout en relevant sa crète — c.-à-d. avec indignation et fierté.

(2) Litt. tout mauvais, tout fâché.

(3) Je te f.... à la porte tout droit.

(4) Que je le flaire, que je l'odore.

(5) Je veux tomber raide mort — formule de négation énergique.

(6) Tout en se retirant.

Vos l'dihéz po v's lé creûre, mais vos n'y vèréz nin :
On k'noxhe bin voste pârlé.

LAMBÈRT.

Xhoûtéz, n'a qu'mi qui pièdde.
Moussîz-ves, nos'nne îrans beûre â Grand Bac âl candeliètte (1).
On n'nos l'prindrèt nin là.

L'OVRI (*à Cola*).

C'âreut bin stu l'coreu :
So l'temps qu'ji v's a houki, 'l a d'manou (2) cial tot seu...
Il èsteut, véves, (3) ainsi.

(*Il s'mètte adléz l'tâvle*).

COLA (*tot pittant après l'ovri*) (4).

Vas-te ovré ! (5) Ènnè vas-te (6) ?

---

(1) Nous en irons boire au Grand Bac (enseigne d'un débitant de boisson ?) au comptoir. — D'où vient le mot *candeliètte* ? Il se rattache évidemment au mot *cande* (pron. *cante* qui signifie *chaland*. Gggg. dans son dictionnaire dit que l'anc. wallon *à calande* — ce qui est probable, car on dit encore aujourd'hui : *ine bottique bin acalandëie*.Et il renvoie, ce me semble, avec toute raison, au hollandais *kalant* qui a la même signification. Ainsi est écartée l'étymologie fournie par Diez de *chaland*, bateau.

(2) Il est resté ici tout seul. R. *Demanere*.

(3) Contraction de *vèyéz-ves*, voyez-vous.

(4) Lançant un coup de pied à l'ouvrier — *pitté*, lancer son pied.

(5) « Outre l'impératif, on en remarquera dans notre patois un second plus énergique et qui est employé surtout à la deuxième personne du singulier avec le verbe auxiliaire *alé* (aller) ; exemples : *va magnî, va jowé, va l'quèri* : (va manger, va jouer, va le chercher), voilà le premier impératif ; et voici l'énergique : *vas'magne*, *vas'jowe, vas èl quîre*. Le second verbe est ici à l'impératif, car s'il était à l'infinitif, la phrase serait interrogative. » (Simonon, poésies en patois de Liége. Liége 1845). Cette remarque de Simonon n'est vraie qu'en partie. Le wallon a bon nombre d'impératifs composés, et voici ces impératifs rangés par ordre d'énergie : *ouveure* (travaille), *va ovré*, ou *va-st-ovré* (va travailler), *vas-te ovré* (pron. *vassovré*) (vas-tu travailler ?), et *vas-te ouveure* (pron. vassouveure) (vas-tu, travaille). Je crois que *vas-te* a primitivement été le verbe interrogatif comme le montrent ces espèces d'impératifs français *vas-tu travailler ?*, *veux-tu travailler ?* et qui a fini par perdre son sens originel, au point d'être accolé à un impératif.

(6) T'en vas-tu ?

Si ti boges co di t'visse, ji t'foutterè 'ne bèlle ramasse (1).

L'OVRI (*tot s'ritournant*).

Il n'fât nin v'ni pitté.

COLA (*tot pittant*).

Vas-te ovré, p'tit vârin!

(*L'ovrî vat-st-â visse*).

LAMBÈRT (*tot t'nant Cola*).

T'ès-st-on drolle, sés-te (2), Cola : ti t'mâvèlles po dès rins.
Lais-le-dire : c'èst-st-ine èfant. — Mousse-tu (3) ! jan ! n's irans [vèïe.
Dispèche-tu?....

(*Il lait vèïe dès cense so s'main*).

J'a po fé, louke, veus-te (4) deux franc èt d'mèïe.

COLA (*tot s'apprèstant*).

Il vàret mî qu'ji t'xhoute, èt qu'ji passe ine saquoi;
Jè n'nne a nè pus nè mons. — Qu'il d'meure po çou qu'il èst.
Mais wisse allans-gnes, Lambèrt?

LAMBÈRT.

Ji v'sèl dirè (5) tot ratte.

Vos l'savéz bin, marlou (6)!

(*Il fait sègne à Cola qu'il se taise po l'ovri*).

Vos voléz v'ni fé l'madde (7)!

---

(1) Une belle raclée. On dit en wallon *ramassé 'ne saqui*, pour *battre*, ou simplement *reprendre vivement quelqu'un*. Dans le français populaire le mot *ramasser* s'emploie aussi de cette façon.

(2) Sais-tu?

(3) Habille-toi.

(4) Vois-tu?

(5) Je vous le dirai. J'écris *v'sèl* en un un seul mot par analogie avec les autres pronoms composés comme *jèl* pour *ji li*, etc.

(6) Voir note 3, page 106.

(7) Je ne sais comment écrire ce mot. Gggg. le rattache au français *matois* lui-même d'origine incertaine. Je hasarde l'étymologie *madidus*, imbibé, qui avait tant

T'ès co pus hàtain qu'mi (1), cajji (2) m'pègne avou m'main.
Ti t'lais dès trop longs ch'vèt.

COLA (*tot spègnant*).

Li bàrbî vèret d'main.

LAMBÈRT.

T'as 'ne tièste comme on boubou (3), ti d'vreus mèttre dèl poumàde.

COLA.

Divin l'temps j'ènne aveu, mais oûïe c'èst l'feumme quèl wàde.
Ah! ji sos bon ainsi. — Dihéz-me, a-je l'air d'ine gens?
Direut-on 'ne homme marié?

LAMBÈRT (*tot s'drèssant*).

T'ès-st-on pau maigre seulement.
Haïe! y èstans-gnes?

COLA.

Quàsi (4); j'n'a pus qu'à stampé m'pipe.
Lès cigàre sont trop chîrs, c'èst bon po l'ci qu'èst libre,
Qui vique por lu tot seû.

LAMBÈRT.

Bourre ti sèchai d'toûbake.

---

de sens dérivés en latin, qui signifie parfois *mou* et qui a pu signifier *souple, sournois*. Un dicton wallon semble venir à l'appui de cette dérivation : *Vos avéz v'nou ù monde dirin 'ne càve, vos èstéz trop madde* (vous êtes venu au monde dans une càve, vous êtes trop rusé). Cependant il faut à cette occasion noter que *madde* sign. encore *humide*, et que le wallon aime à jouer sur les mots. Je pourrais à cette occasion rappeler une chanson populaire assez libre, et surtout le dicton *gènèreux comme ine rècène* (c. à-d. avec calembourg : jaune et raide (*jène èt reud*) comme une carotte.

(1) Hautain, fier, coquet. Il est à croire qu'ici Cola donne quelques soins à sa toilette.

(2) Car je me peigne — pron. *pin-gne*

(3) Sorte de balai à manche très-long, terminé par un disque en bois hérissé de longues soies. Cette espèce de balai sert à enlever les toiles d'araigrées, et à nettoyer les fenêtres élevées. On comprend la comparaison. Etym? onomatopée?

(4) Pron. càsi.

COLA.

Nos 'nne ârans sûr assèz di çou qui j'a-st-è m' blague.
Loukans ! n'rouvèïe-ju rin ?

(*Il sent d'vin sès poche*).

Oh! oh! mi norèt d'poche!

(*Èl prend so l'banc*).

Èvoïe!

(*Ils sortèt.*)

SCÈNE DIXHÈME.

L'OVRI (*tot bouxhant so s'brésse*) (1).

Allèz! allèz! èt s' fèz l'tour di l'hòrloge! (2)
Vo-me-là maistre èt seigneur! il n'a pus pèrsonne cial.

(*Il sèrre l'ouffe*) (3). (*Il quitte li banc*).

Sèrrans bin l'ouffe al cléf! Èt qu'l'ovrège vasse po l'diale (4). !
Ji n'pous nin pus mâ qu'lu. D'abôrd po çou qui m'donne,
Si ji m'allève toué, c'sèreut à preume ine bonne! (5)
On s'irèt porminé (6) èt m' fâreut (7) fé l'ovrège!
Amusèz-ves bin, noste maîstre.

(*Il s'assit.*)

Ji v's sohaite bon voyège.

Por mi, ji m'va-st-assîre — il n'a m'tièste qui toûne totte.
Ji sos cial bin tranquille, èt j'sowe à cent mèille gotte (8).

---

(1) Tout en frappant sur son bras.

(2) Allez! et si (ainsi) faîtes le tour de l'horloge, c-à-d. restez douze heures dehors.

(3) Il ferme la porte.

(4) Aille au diable.

(5) Si je m'allais tuer, ce serait seulement alors une bonne (idée) — *à preume*, litt. pour la première fois.

(6) Promener.

(7) Le pron. *il* sous-entendu.

(8) Et je sue à cent mille gouttes.

'l fàreut magnî 'ne saquoi... Dovians ou pau l'àrmà.

(*Il douvre l'àrmà èt lait vèie çou qu'èst d'vin*).

Il n'a d'tot ! quél plaisir ! Èt tot-à fait qu'èst crâs !

(*Il prend l'assiètte à bourre*).

Po k'menci prendans l'bourre. — Admiréz l'nouve assiètte !
C'èst sûr por cial qu'on l'prend, cacc'èst l'plèce qu'èst l'pus nètte.
Volà l'gros pòce (1) dèl dame, è v'là sès quatre autres deugt.
C'èst dèl fâte dè coûtai s'èlle èst fendowe è treux.

(*Il remètte l'assiètte*).

Tot çou qu'èst stâré d'sus, si j'èl mèttéve so m' tâte,
Ji n'direu nin : c'èst l'crâxhe, si ji div'nève malâde (2).

(*Il prend ine autre assiètte*).

V'là lès coïène (3) qui d'meûre po fé l'potêie por mi !

(Il louke avâ l'àrmâ, èt l'risséré).

Èt puis — èt puis, c'èst tot ! Sèrrans-le ! li chèt vat v'ni.

(*Il vint so l'avant-scène*).

Mais portant l'dame èst cràsse , èt s'magne-t-èlle àl même
[tâvle (4).
Ji creus ... aouè, ji m'pièdde (5).., ou bin èlle fait l'haïàvle (6).
Na sûr ine traque là d'vin. On n'a jamais vèyou,
S'ècrâxhi comme li dame dè vent qu'soffèle è cou (7).

---

(1) Pouce — en wallon plus souvent : le gros pouce.

(2) Tout ce qui est étalé (éparpillé) dessus , si je le mettais sur ma tartine , on ne dirait pas : c'est la graisse ! si je devenais malade. — Cette phrase est construite suivant la plus pure syntaxe wallonne.

(3) Couennes de lard.

(4) Et si mange-t-elle à la même table.

(5) Je m'y perds.

(6) La difficile — m-à-m. haïssable.

(7) On n'a jamais vu (quelqu'un) s'engraisser du vent qui souffle dans le cul,

Èt l'maîstre, donc ! lu l'sofflé, qu'bâhereut 'ne gadde entre lès
[coinne (1).
Qui n'direut co jamais : Féz dès bonnès couhène !
Quand s'grosse feumme n'èst nin cial, il vat bouxhî tot jus (2),
Èt si vite qu'èlle renteure, il s'taît, vos n' l'oïéz pus (3).
Il m' fâreut wâdde (4) l'èfant so l'temps qu'èlle vat èl vèïe !
Adoncpuis j'sèreus tot ! — Voléz-ves qui ji v's èl dèïe ? (5).
Bin ! quand 'lle mèl dôrèt co (6), ji ferè tot comme l'autre jou,
Jèl picerè po l'fé braîre (7) ou jél lairè so l'soû (8).
Qu'èlle li mètte mon Marie, èlle ni donrèt qu'dix cense !
Ainsi, n' dimeûrèt nin totte ine journêïe èl bance.
Mais dix cense!.. comme il vat, c'èst dix franc di d'vè l'temps (9).
Quand ji pense qui nos fîz deux Piémont âhèïement (10).
Li joû qu'on d'véve rentré (11), nos allîz po les ârecètte,
Li maîstre avou s'ventrin (12) èt mi lès bayonnètte ;
Èt puis l'chicaille suvéve : c'èsteut todi sâcisse !
Oh ! nos 'nne avans magnî d'cial al châssèïe Vivegnis (13).

---

(1) Et le maître donc, lui, le soufflé (boursoufflé) qui baiserait une chèvre entre les cornes, qui ferait des choses difficiles.

(2) Il va tout renverser. Litt. il va frapper tout à bas.

(3) Vous ne l'entendez plus.

(4) Garder. — A Liége on dit *wârdé*.

(5) Voulez-vous qu'on vous le dise ?

(6) Eh bien ! quand elle me le donnera encore.

(7) Je le pincerai pour le faire crier.

(8) Le seuil.

(9) C'est dix francs de devers le temps, c.-à-d. comme dix francs autrefois.

(10) Nous fesions deux Piémont (fusils commandés par le Piémont) facilement.

(11) C-à-d. reporter l'ouvrage.

(12) Tablier — pron. *vantrin*.

(13) Nous en avons mangé d'ici à la chaussée de Vivegnis, c.-à-d. une lieue en longueur. La chaussée Vivegnis (des vignes) est un faubourg de Liége très-connu, où l'on va, suivant la saison, manger des asperges, des fraises, et en tout temps, boire du vin du crû, appelé *vin de pays*. Pron. l's finale.

C'èst qu' c'èsteut on kilo por mi, po l'maistre èt l'dame !
On n'loukive pus à rin — il falléve feu-z-èt flamme !
On s'moquéve dit tot l'monde, on féve dès hihàhà !...
Oûïe ils n'ont pu d'tot rin : ils sont tot nou, tot d'xhà (1).
On n'lès veut pus moussî qui d'temps en temps l'dimègne.
Mais lès hàrde fèt dès pleu (2), sont crâs comme dès arègne.
Lès bèllès montre, lès chaîne, on n'lès veurèt mâïe pus.
V'là quatoizze meu hoyou (3) qu'on a d'né l'èrrhe dissus.
Il mèttéve sès colon po gâgnî (4) deux treus pârt (5) ;
Èt lèïe comptéve qu'avou 'lle poreût d'gagî sès hàrde (6).
Mais l'chèt qui n'saveut rin, l'âret vèyou so l'teût,
Èt houp !... il a-st-âhèïe : il y monte po lès lieu (7).
C'èst ine pièdde po turtos, fât bin rik'noxhe li vrêïe (8) :
Chaque fèïe qu' 'l aveut on prix, on féve li fricassêïe.
Il n'màquéve pus qu'çoulà po rendre li maîstre pus vérd.
A c'ste heure il m'vat k'pitté sins loukî si j'a toirt.
Ji n'sèrè pus si bon, cass'il me vout co v'ni battre,
Divant qu'il n'âïe bouxhi, j'ârè disfait m'savatte.
S'il xhanse (9), ji n'dirè rin; mais si jamâïe il bouxhe,
Ji li fîrè (10) al tièste, èt puis ji prendrè l'ouxhe.

---

(1) Litt. tout déchaussés.

(2) Font des plis.

(3) Échus.

(4) On prononce *gâgni*, *wâgni*, *gangni*, ou *wangni*, à volonté, suivant qu'on fait entendre ou non la voyelle nasale.

(5) Pron. deusse treux pârt.

(6) Et elle comptait qu'avec (cela) elle pourrait dégagé ses effets. *Lèïe* pronom emphatique comme en français : *et lui comptait* pour *et il comptait*.

(7) Il a facile, il y monte par les lieux (d'aisance).

(8) Le vrai, la vérité.

(9) *Xhansi* signifie *faire mine de frapper*, *se borner à faire le geste*; *s'il xhanse* signifie donc : *s'il se borne à lever le bras*. *Xhansi* signifie aussi : Lever le bras de la pompe, donner un coup de piston. Etym. ? Oserait-on recourir à un *scansiare* dérivé de *scandere ?*

(10) Je lui frapperai.

Il veurèt adoncpuis çou qui j'fais d'bènèfice,
So l'temps qu'il s'pormonrêt, èt qu'mi ji sos-st-à visse.

(Il s'assît).

Qui n'a-je fait comme mi pére, ji gâgnereux m'vèïe è beure (1).
J'sos co pus mâssit qu'lu, mais c'èst d'crâxhe qui j'sos neur (2).
Çoulà m'fait tourné l'cour, car ji creu qui j'va rendre.....
C'sèreut co bin l'pèkèt.... mâgré mi, m'tièste vout d'xhendre....

(Il s'èdoimme).

---

(1) Dans la bure; ce mot est masc. en wallon.

(2) Que je suis noir.

DEUXÊME ACTE.

Li scène si passe à Lîge divin 'ne mohonne wisse qu'on va beure li cafè. C'èst-st-ine plèce tot bonnement avou 'ne poitte à fond qui donne sol rowe. Al pareuse d'à droite (1) èst l'comptoir divin l'qué (2) èst l'poitte dèl couhène. Dès tâvle èt dès chèïre sont réglêïe avâ l'plèce (3).

SCÈNE PROUMIRE.

(*Marianne èst-st-è comptoir, Josèph beut l'cafè*).

MARIANNE (*tot r'lavant lès vèrre*).

Çou qu'ji va dire, Josèph, ci n'èst nin à saïî (4) :
Il v's fât loukî sor zèïles, il s'fât sûr fé païî.
Ç'èst qui ci n'èst nin l'tot (5) : na qui sont trop malène,
Èt qu'sol costé s'saiwèt (6) quand ji sos-st-èl couhène.

---

(1) On dit aussi : *d'à dreute* — Nous voyons encore ici l'emploi de la double préposition — En français on dit *de droite*, en wallon, *de à droite*.

(2) Tournure toute française — Le wallon ne me semble pas connaître le pronom *lequel* — et surtout il ne connait pas cet emploi du relatif pour allonger la phrase au moyen d'une proposition qui, par le sens, est une coordonnée à la précédente. Le wallon pur aurait dit : *èt d'vin èst l'poitte dèl couhène.*

(3) Sont arrangées.

(4) *Ce n'est point à essayer*, c.-à-d. il faut le faire tout de suite.

(5) *C'est que ce n'est pas le tout*, loc. fréquente — elle est expliquée par ce qui suit — c'est comme si l'on disait : C'est que, outre les ruses ordinaires, il y en a qui ont encore des ruses plus fines.

(6) *Si saiwé*, c'est se sauver en se glissant de manière à ne pas se laisser voir, *s'esquiver* — de *salvare*, je suppose ?

Ine fèïe èvôïe foû d'cial, tot-à-fait èst pièrdou.
Èt nos polans (1) bin dire : V'là 'ne portion po l'coucou (2).
Mèfiîz-ves di cèstelàl (3) avou leus bèllès tièste !
Ji v' dis, c'èst màgré zèlles quand fât qu'èlles vis païèsse.

JOSÈPH.

O Maïanne (4), jèl sé bin : çoucial n'èst nin novai.
Si j'vèïéve une sorti, ji li happereu s'bancetai (5).

MAIANNE.

Li bancetai ! Ah ! Ah ! Ah ! Qui racontéz-ves, pauvre homme (6)?
On lès pout bin r'tournè qui foû n'toumereut nin 'ne pomme.
Li bancetai ! quand j'y songe, n'a d'vin quéqu'fèïe qu'ine hârde
Qu'on n'fait qu'dè porminé dèl mohonne â lombârd !
V's èstéz trop bon, Josèph ! n'fât nin rire avou zèlles.
Surtout, quand 'lles ont magnî, leus cense, â r'vèïe, mamesèlle ! (7)

JOSÈPH.

On n'pout nin fé çoula, c'sèreut k'chèssî lès gens (8).

MAIANNE.

Kiment ! qu'avéz-ves dit? Vos qu'à sièrvou si longtemps,
Qu'a rôlé tot costé, qu'a fait çou qu'on dit l'vèïe !

---

(1) Nous pouvons.

(2) Voilà une portion de perdue — Pron. *porchon.*

(3) De celles-là, v. note 6, p. 97.

(4) Autre forme abrégée et fréquemment usitée de Marianne. Cet *ô* se prononce très-ouvert.

(5) Son panier.

(6) Dans ces deux mots qui n'en font qu'un par l'usage, l'*r* de *pauvre* se prononce.

(7) Surtout, quand elles ont mangé, leur argent, à revoir, mesdemoiselles. Construction très ellipt. et ordinaire. C.-à-d. surtout, quand elles ont mangé n'oubliez pas d'exiger leur argent, et seulement alors dites-leur : à revoir, mesdemoiselles — *'lles ont magnî*, on peut pron. *l'ont magnî.*

(8) Ce serait chasser (conchasser) les gens.

V's sèrîz co bin honteux tot d'nant voste marchandèïe !
Qu'ârez-ves avou çoula ? V's l'lòrez à voste jârretîre (1),
Et zèlles, èlles riront d'vos. — C'èst qu'on-z-a bèlle à dire.

JOSÈPH.

Èt vos penserez co bin qu'jèlesi quittereu (2), Maïanne ?
Nènni-quand 'lles rivèrît, c'èst mès cense ! ou bin m'canne (3).

MAIANNE.

Arîz-ves on bois d'faxhène (4) qui vos ârîz co toirt (5).

JOSÈPH.

Jèl voreu bin vèyî.

MAIANNE.

Ni brèyans nin si foirt.
Dispôie dèjà longtemps èlles sont-st-accoustumêïe (6)
Dès crédit, dès affront ! — Il n'si passe nolle journêïe.
Qui n'avéz-ves nin vèyou d'vant-z-hîr avou cistelàl ?
V'là portant une, Josèph, qui n'èst co mâïe foû d'cial.

JOSÈPH.

Aveut-èlle po baîcôp ?

MAIANNE.

Mi j'a sièrvou 'ne boulètte.

---

(1) Vous le lierez à votre jarretiere. c.-à-d. ce sera quelque chose de perdu. d'irrécouvrable. Il y a ici une série d'élisions trop hasardées. Il faudrait prononcer : *vos l'lòrez*. *Lier*, en wall. se dit *loïi*, au fut. : *loïerè*, et souvent *lòrè*.

(2) Que je les tiendrais quittes.

(3) Autre construction elliptique. Quand elles reviendraient, c'èst mon argent ! ou bien ma canne, c.-à-d. je dirais : *mon argent !*, sinon, je jouerais de la canne.

(4) Un bois de fagot — de *fascina*.

(5) M.-à-m. Auriez-vous un bois de fagot que vous auriez encore tort.

(6) A Liége on dit : *accostumêïe*.

JOSÈPH.

Èt mi, 'ne dimêïe ronde tâte (1).

MAIANNE.

Oh! oh! v'là co'ne bèlle pièdde.

JOSÈPH.

Jan! lèyans tot çoula, ni rim'nans nin là d'sus.
C'èst s'proumîre èt s'dièrêne (2), èlle ni m'ârèt mâïe pus.

(Il s'drèsse èrî (3) dèl tâvle).

N'a-t-èlle nin v'nou, l'bâcèlle, oûïe avou lès hachisse? (4)

MAIANNE (*tot loukant à l'hôrloge*).

Nènni! — c'èst l'heure portant — nos ârans sûr dèl frisse (5).
Fâret dire qu'on lès hache on tot ti pau pus fène,
On n'rik'noxhrèt nin l'crâxhe, èt s'seront-èlles pus jène (6).

JOSÈPH (*tot s'topant s'pipe*).

Si c'n'èst qui po l'coleur, il n'a qu'à mèttre pus d'oû;
Ou bin wârdéz lès jène (7), doréz lès tot âtou (8).
Sins çoula cangîz l'prix, car po sèpt cense èt d'mêïe,
Nos n'sârîz mèttre tot maigre, autremint qui dèl gâtêïe.

---

(1) *Tâte* en wall. c'est une tartine, *ronde tâte*, c'est une tarte.

(2) C'est sa première et dernière — sous-ent. attrape. Dans cette loc. on se sert toujours du féminin.

(3) M.-à-m. en arrière de la table.

(4) N'est-elle pas venue la fille aujourd'hui avec le hachis — *bâcelle*, fille, et *valet*, garçon — Ces deux mots si différents appartiennent à la même racine (V. Littré— au mot *bachelier* — et Gggg. Dict. au mot *bâcelle*. M. Gggg. est le premier, je crois, qui ait rapproché ce mot de *bachelier*, en donnant toutefois une étymologie fausse).

(5) De la fraiche — allem *frisch*.

(6) Il faudra dire qu'on les hache (à savoir les viandes) un peu plus fines, on ne reconnaîtra pas la graisse et si seront-elles (à sav. les boulettes) plus jaunes.

(7) Les jaunes d'œufs.

(8) Alentour.

Saves bin çou qu'fât hachî? c'èst lès niérf qui na d'vin (1).
Il n'a rin d'pus gênant, çoula mousse entre lès dent.
Èt puis èlles 'nnè vont d'cial (*il grawe divin sès dent*)
quéque fèïe on d'mèïe quârt-d'heure (2).
Vos poléz bin songî qu'ça n'nos fait nin d'l'honneur.

MAIANNE *(tot bogeant l'tasse d'à Josèph).*

L'honneur, hein? mi, por zèlles, èlle èst cial à mès rein :
Ainsi, ji n'a qu'à m'xheure quand il fait dès grands vent (3).
Qu'èlles vousse (4) saïî pus long s'èlles sèront mî sièrvowe!
Nos ferans bin sins quéques une, li mohonne èst k'noxhowe.

SCÈNE DEUXÈME.

(Li sièrvante dè bouchè (5) enteure avou s'bansetai, èt mètte si bansetai sol tâvle).

LI SIÈRVANTE.

Bonjou, j'appoitte voste châr; on v's fait dès complument.

MAIANNE.

Il n'a nou mâ qu'vos m'nésse (6) : volà qu'il èst grand temps!

---

(1) Savez-vous ce qu'il faut hacher? ce sont les nerfs qui sont dedans.

(2) Ici la pantomine de l'acteur doit suppléer à la clarté de la phrase écrite. Les nerfs, dit Joseph, entrent dans les dents, et alors les pratiques s'en vont d'ici — et il fait le geste de *fouiller* dans ses dents — en faisant ce geste pendant un demi quart d'heure — GRAWÎ, signifie fouiller en grattant avec un instrument pointu. Rac. germ.

(3) L'honneur, hein? moi, pour elles, il est ici à mon dos : ainsi je n'ai qu'à me secouer quand il fait de grands vents — Je ne comprends pas bien la pensée — Le sens général est clair; Marianne ne tient pas à ce que de pareils chalands aient bonne opinion de sa maison — Mais, à part cela, je ne sais s'il y a ici une expression proverbiale ou autre; et l'auteur que j'ai consulté ne m'a fourni aucun éclaircissement. Il faut remarquer en outre qu'il fait honneur du fém., ce qui, je crois, est assez usité. — V. l'appendice.

(4) Qu'elles aillent.

(5) A Liége pour *boucher* on dit *mâgon* ou *mangon.*

(6) Ou *vinésse.*

Sixhe heure èt d'mèïe, loukîz ! divant qui ji n'seûïe prètte,
Il nârèt cial dès gens qui d'manderont ine boulètte.
A voste maîstre j'a co dit qu'lès mârdi â matin
Il m'falléve cûre pus tempre (1) : c'èst-st-ine saquoi qu'sét bin.

(*Èlle prend l'bansetai*).

Tot ratte vos allèz vèïe arrivé lès botterèsse,
Si j'na rin d'apprèsté, qui volèz-ves qu'èlles magnèsse ?

LI SIÈRVANTE.

C'n'èst nin di s'fâte, madame, on s'a bin foirt pressé.
Li visite a v'nou târd, on n'a polou k'pècé (2).
C'n'èst nin tot l'même dèl quèlle : à 'ne pratique comme vos [autre (3)
Li maîstre mètte dèl frisse châr.

MAIANNE (*tot 'nne allant*).

Aouè... quand 'l n'a nin d'l'autre (4).

LI SIÈRVANTE (*tot l'rat'nant*).

Oh ! madame, po c' côp-là, vos l'polèz bin loukî,

(*èlle dixhouvre li bansetai*)

Loukîz-le, c'èst dès bofflèt (5), c'èst-st-ine saquoi d'haîtî (6) ;
Na l'aloyau qu'èst d'vin, li filèt, l'coiste èt l'hèïe (7).

MAIANNE (*tot sortant avou s'bansetai*).

Oh ! tais-tu (8) donc, mi èfant ! (9)

---

(1) Il me fallait cuire de meilleure heure.
(2) Dépècer.
(3) M.-à-m. : Ce n'est pas tout de même de laquelle (viande on sert) : à une pratique comme vous autres le maître met de la viande fraîche.
(4) La rime est ici un peu trop riche.
(5) Probablement des morceaux choisis. Je ne connais pas ce mot. —
(6) Sain — Etym.? v. Dict. de Gggg. *h* fortement aspirée.
(7) Partie du bœuf entre l'épaule et l'omoplate — Gggg.
(8) V. not. 3, p. 88.
(9) Pron. *mi èfant* dissyllabique comme dans *mien* en mouillant l'*i*.

SCÈNE TREUXÈME.

LI SIÈRVANTE (*á Josèph*).

Monsieur, n'a rin d'pus vrêïe.
Saves bin çou qu'"l a d'vou fé po lès chàr di pourceai ?
Il n'aveut pus qu'çoula : c'èst quâsi tot lambrai (1).

JOSÈPH.

Kiment v's pâïe-t-on, mamezèlle ? èst-ce par meu, par journêïe ?

LI SIÈRVANTE.

Li gage n'èst nin foirt gros, mais ji sèrè r'montêïe.

JOSÈPH.

C'èst çou qu'ji v's allève dire, por zèlles vos valéz d'l'aur :
Vos vendrîz totes leus châr, ènne âreut-il d'dix sôrt (2).
Quélle feumme qui vos sèrîz po l'bouché s'il s'marèïe !
Ji wage qu'il r'toûne tot Lîge, èt qu'il n'trouve nolle parèille.

LI SIÈRVANTE.

Ji fais tot çou qu'ji pous : ji quire leus intèrêt ;
Mais ji n'songe nin à lu, ji sos bin trop pau d'choi.
Ah ! s'on s'lèyîve addire (3), on sèreut bin vite gâïe ;
Mais, si j'attrappe mi daïe (4), wisse farêt-il qui j'vâïe (5) ?
Tinéz ! j'a fait cinq poste (6), èt d'vin tos j'a quitté
Paccequi l'homme ou lès fi, ils m'sûvît tot costé.

---

(1) D'après l'auteur, filet de cochon.

(2) Y en eût-il de dix espèces.

(3) Si on s'en laissait conter, si on se laissait persuader.

(4) *Daïe*, coup violent; *il a attrappé 'ne daïe,* se dit particulièrement d'un coup plus ou moins cherché ou mérité. Cette nuance est encore mieux marquée quand on met le pronom possessif: *il a attrappé s'daïe.* il a attrappé les coups qui lui revenaient. De là le sens particulier de la phrase de la servante qui fait allusion à un accident d'une autre nature.

(5) On dit aussi : *qui j'vasse.*

(6) Voir note 4, p. 114.

Po l'ciste qu'èst brave, diréz-ves, il n'a nou mâva poste;
R'mouwéz todi l'même pâ, vos veuréz qu'fât qu'il xhosse (1).
S'èlles fit turlotes comme mi, j'sos sûre qui d'vin ine an
Nolle sièrvante on n'veureut li dimègne sins galant.
Lès ovrî s'nâxhihèt di s'lèyi mèttre dès coinne
So l'temps qu''ls sont-st-à rattendre àl poitte dès officène.
Èt puis, c'èst dès toilètte!.... il 'nne a qu' poirtèt chapai.
Wisse (2) entrit'ni çoula? po l'ovrî, c'èst trop bai.
Il vâreut mî por zèlles èl plèce di tant dès hârde
Qu'èlles mèttaxhît d'costé : 'lles veuront on pau pus târd.
Mais nènni! mademoisèlle, il lui faut un chapeau
Po s'porminé so l'quai, l'dimanche quand il fait beau (3).
Ci n'èst pus dès bodèt qu'il fâreut âx sièrvante,
C'èst dès grandes gaddrôbe avou deux poitte battante.
Quélle bêtise, hein! portant dè fé tant d'embarras!
Quand 'lles quittèt leu sièrvice, tot-à-fait lezi tome là.
Èlles n'ont nin tant seulement çou qu'on dit 'ne bonne capote.
C'èst dès p'tits casawé qu'on mètte avou 'ne neure cotte.
Po t'ni leu rang comme oûïe, èllezi fât dès scrieux (4).
Mais tot l'monde louke è haut, disqu'âx pèlés monsieur.

JOSÈPH.

Dihéz, si v's avîz l'chûse (5), on qué prendrîz-ves, mamesèlle ?

LI SIÈRVANTE.

Po rèspondre à n'parèille (6), il fâreut èstre pus bèlle.

---

(1) Remuez toujours le même pieu, vous verrez qu'il faut qu'il s'ébranle.

(2) S'emploie très-souvent pour *kiment*, comment.

(3) La servante croit devoir conformer son langage à la toilette qu'elle décrit, et parle français.

(4) M.-à-m. écrivains, c.-à-d. des employés qui vivent de leur plume, par opposition aux ouvriers.

(5) Si vous aviez le choix.

(6) Sous ent. *question* ou *demande*, ellipse usuelle.

Mais, jan, s'il s'présentéve, ji voreu ou coché,
Èt comme ji m'arrangereu, n's sèrîs sûr dè viqué (1).
J'à dèjà po li ch'vâ, po 'ne foirt bèlle garniture.
Po l'pau qu'il fereut comme mi, n's àrîs so l'còp 'ne voiture (2)
Ji m'ireu rik'mandé d'vin lès gens qu' j'a siérvou,
Èt lu 'l ireut so 'ne plèce, wisse qu'il sèreut k'noxhou.

JOSÈPH.

On n'vis sàreut blâmé, voste idèïe èst foirt bonne.

SCÈNE QUATRÈME.

(Maïanne vint quèri ine saquoi el candelhette).

JOSÈPH.

Avéz-ves oïou, Maïanne ?

MAIANNE.

Alléz, sot ! 'lle vis couïonne.
Tortotes (3) èlles ni songèt qu'à plaire âx ârmurî.
Èt donc? (4) c'èst bin ainsi? tot ratte vos plaisantîz.

LI SIÈRVANTE.

Nonnà, ji n'plaisante nin. J'a tant stu mèpriséïe,
Ils s'sont tant moqué d'mi quand j'xhovéve li pavèïe !
Oûïe qui çoula n'vat pus (5), 'nne a qui volèt m'hanté.
Ji m'dote çou qu'ils s'dihèt : èlle a mèttou d'costé.
Ça pense-t-il, (6) po les avu, jèlesi donrè mès cense !...
Hi ! hi ! hi ! ha ! ha ! ha ! qu'ils s'lès comptèsse d'avance !

---

(1) Nous serions sûrs de vivre.

(2) La rime n'est pas riche. *Voiture* se pron. comme en français. (V. not. 7, p. 94).

(3) On dit indifféremment *turtos* ou *tortos*.

(4) *Èt donc* correspond pour le sens exactement au français *n'est-ce pas?* Je ne suis pas sûr qu'il faille l'écrire ainsi.

(5) C'est-à-dire aujourd'hui que l'ouvrage ne marche plus.

(6) Ces mots se mettent comme parenthèse quand on exprime la pensée d'autrui, et touj. au sing. Peut-être devrait-on écrire *s'appense-t-il*. Quand on exprime une pensée générale, on intercale de la même manière les mots *fait l'autre*, ou *dit l'autre*.

MAIANNE (*tot corant èl couhène*).

V'cial dès botterèsse à c'ste heure ! Il n'a co rin d'passé (1) !
Attaquéz lesè, Josèph, loukîz d'lès amusé ! (2)

SCÈNE CINQUÈME (3).

(*Il enteure treux botterèsse*).

Ire BOTTERÈSSE (*tot disfant s'bot*) (4).

Bòjou, tot l'môde ! (5) (*à Josèph*) Oh ! oh ! jèl dirè-t-à-voste feumme.

---

(1) C.-à-d. rien de cuit entièrement.

(2) Dans les notes 11, p. 72; 9, p. 73, et 1, p. 78, je croyais avoir donné toutes les formes des pronoms. En voici une autre, bien ordinaire, et que j'ai passée par inadvertance à savoir : *les* — notez bien que l'on peut dire tout aussi bien *lès*. De même au lieu de : *d'lès amusé*, je pouvais écrire *dèles amusé*, l'*i* de la préposition *di* se changeant en è devant une terminaison muette. De sorte que l'acc. masc. et fém. pluriel du pronom personnel de la 3e personne est *lès* ou *les* à volonté avant le verbe, et *lès* ou *lesè* à volonté après le verbe, et l'on dit : *jèles amuse*, ou *ji lès amuse*, et *amuséz-lès*, ou *amuséz-lesè*.

(3) Pron. *cinkème*.

(4) Les botteresses parlent le dialecte de Montegnée, localité voisine d'Ans, et un peu plus éloignée de Liége. Dans ce dialecte les voyelles sont très ouvertes et sonores — par ex. *arbre* se dit à Liége *âpe* la voyelle *a* étant très longue et ayant le son de l'*o* dans *encore*; à Montegnée cette voyelle conserve le son de l'*a* français, mais est fortement allongée et se prononce avec la bouche fortement ouverte. Mais les changements les plus considérables portent sur les voyelles *nasales*. Dans les voyelles *an*, *on*, *in*, on ne fait pas entendre l'*n*; les deux premières se prononcent très ouvertes, et l'on fait entendre un son fortement allongé intermédiaire entre l'*a* et l'*o*, mais rapproché davantage de cette dernière voyelle — la troisième a le son d'un *é* très long et un peu nasillard comme le cri de la chèvre ou des moutons d'Agnelet. Les voyelles nasales *en* et *un*, se prononcent *ègne* et *eugne*, très brefs, et comme avalés — Enfin les voyelles mouillées telles que *aïe*, *ëie*, se prononcent très-ouvertes et très-mouillées — En dernière analyse, c'est un dialecte très désagréable et criard. De là des modifications d'orthographe dont le lecteur comprendra facilement le but. Mais pour éviter trop de bizarreries, je n'écrirai que deux scènes avec la prononciation figurée. Dans les scènes suivantes, je me contenterai d'orthographier de cette façon les mots caractéristiques.

(5) Bonjour, tout le monde !

V's àrez oùïe dè bonheur : vos àrez 'ne bonne sitreumme (1).
Kimê ! vocial vos deux ! (2) c'èst ine saquoi d'novai !
Ti veux bègne, hè ! tès autre, avou si air ènnocè ! (3).

(*Li sièrvante ènnè vat*).

SCÈNE SIXHÈME.

2e BOTTERÈSSE (*l'sièrvante qu'ènnè vat*).

Ni v's sàvéz nègne, mamesèlle ! èlle ni s'pout taire, dai, lèïe,
Fàt qu'èlle faisse allé s'gueùlle, fàt qu'tot l'môde àïe si gèille (4).

1re BOTTERÈSSE.

Qui raccôtes-tu dò, ti ? qui t'vous-te êbarrassé? (5)

2e BOTTERÈSSE (*tot s'assèyant*).

(6) lais-lès tranquille !

1re BOTTERÈSSE.

Il m'plaît, mi, dè d'visé.

Qu'il faisse li dreut dè jeu ! (*A l'poitte dèl couhène*)
L'avéz-ves oïou, noste dame,
Voste homme qui hôte (7) tot cial, qu'èst-st-èspris feu-z-èt flamme.

MAIANNE (*èl couhène*).

Aouè, j'y vas tote suite.

---

(1) Etrenne — Rmq. l'*i* euphonique intercalaire.

(2) Comment ! ici, vous deux !

(3) Tu vois bien, hein, vous autres (m.-à-m. tes autres avec son air innocent ! Tournure propre aux botteresses de Montegnée, de parler au sing. pour le pluriel. Pron. *si air* monosyll. V. not. 9., p. 130.

(4) Il faut que tout le monde ait son compte — m.-à-m. sa noix — R. *calculus !*

(5) Que racontes-tu donc toi ? Que (de quoi) te veux-tu embarrasser ?

(6) Un mot que je n'ai pu lire — V. l'appendice.

(7) Qui hante.

1re BOTTERÈSSE (*tot s'assèyant tot près d'Joseph*).

Ah ! Ah ! vo-l'-cial, maquereau....
S'où l'alléve dire à mi homme, il d'vêreut sûr jalot.

JOSÈPH (*tot s'drèssant*).

Ine saqui qu'èst k'noxhou qu''l a todi bai visège
Èt l'air vinéz-à-moi (1), c'èst çoula qui v's ahège (2).

1re BOTTERÈSSE.

Nonnà, c'èst vos mustache.... Tot l'même, 'l'èst gâïe avou !
Quôd c'èst qu'oû l'rilouke bègne, oû direut qu'âïe sièrvou (3).

JOSÈPH (*dreut comme ine i*).

Mi ! çou qu'vos allez dire ! J'a stu d'vin lès còrp franc.
J'èsteu d'jà caporâl (4) qui j'n'aveu qu'vingt-deux an.
Li ci qu'a stu d'vin zèlles, il pout dire : Po, m'patrèïe
J'a fait on rude sièrvice èt sovent risqué m'vèïe.

1re BOTTERÈSSE.

Èst-ce ti qu'a stu français ? ie (5), il fât arègî (6) !
Si vos m'dihaxhîz co : j'a stu wisse qu'ils ôt chî (7) !
V's èstéz l'même homme qui m'pére : c'èst-st-ouque cila qui
[côte (8) !
Quand v's li pàrléz dèl guérre, il a toué tot l'môde.

---

(1) Voir not. 3, p. 107. Remarquez la syntaxe.

(2) Qui vous attire ? Je ne connais pas ce mot; on dirait à Liége : *qui v's assèche*. V. not. 2, p. 98.

(3) Quand c'est qu'on le regarde bien, on dirait qu'il ait servi.

(4) On dit aussi et plus souv. *côparâl*. *Corp franc* tiré du français.

(5) Voir p. 87. a. 5. C'est l'exclamation française *hé*, avec term. mouillée, et modification de voyelle. On dit aussi quelquefois *ëie*.

(6) Il faut enrager — sous-ent. *pour dire de pareilles choses* — c.-à-d. il faut être enragé, fou, il faut perdre la tête pour etc. C'est une locution très-fréquemment employée, et qui n'a souvent qu'un sens exclamatif et marque un étonnement ironique. La suite le montre.

(7) Si vous me disiez encore (au moins si vous me disiez) : j'ai été où ils ont chié — sous-ent. : on pourrait vous croire — Genre de plaisanterie du plus pur wallon.

(8) C'est un celui-là qui compte !

V's èstîz à Hasse èssònne al chèsse àx Hollandais (1) :
C'èst là qu'oû-z-a d'né l'prix po l'vitèsse àx Lîgeois.
Ci n'àrèt stu qu' vos deux qu'ô stu càse di l'affaire.
S' n'a mâle bièste è tropai, c'èst lèïe qu'vos oïéz braire.

JOSÈPH (*tot fant l' màva*) (2).

Holà ! sés-te, adoncpuis àl dèroute di Hassèlt
Il n'aveut nou corp franc, n's èstîs tos d'vin Bruxèlles.

1re BOTTERÈSSE.

Holà ! qui racôtes-tu ? c'n'èst nin *holà*, c'èst *haïe* (3).
Haïe ! tot çou qu' na d'bogne cial (4) ròde tàte, boulètte, tripaille !
Sièrvéz, sièrvéz frankement, nos avans po v's paiî.

JOSÈPH.

Oh ! vos n'mi féz nin sogne (5) — Allons ! qu'alléz-ves magnî ?

2e BOTTERÈSSE.

Nos magnerans comme tot fér (6).

JOSÈPH.

Ainsi, chaque ine boulètte.
Ji m'va quèri çoula. (*A pàrt*) Maïanne n'èst nin co prètte.

---

(1) Vous étiez à Hasselt ensemble à la chasse aux Hollandais. — Allusion à la révolution de 1830.

(2) Tout en faisant le fâché.

(3) La botteresse change le sujet de la conversation — et elle s'accroche à un mot de la réponse de Joseph, le mot *holà*. *Holà* est une exclamation qui sert à arrêter, *haïe* sert au contraire à *exciter*, à pousser en avant. La botteresse feint de rapporter ce *holà* au travail de la cuisine.

(4) Tout ce qu'il y a de bon ici.

(5) Vous ne me faites pas peur.

(6) Comme toujours, comme toutes les fois. Je ne connais pas d'autre emploi du mot *fér*, et je n'en sais pas l'étymol.

SCÈNE SIXHÈME (1).

Lès botterèsse si mèttèt al tàvle.

1re BOTTERÈSSE.

Ine drîhèlle qu'on m'a d'né ! fât fé n'creuxhe è crama ! (2).
C'èst l'fèille ! brèïans miràcle ! èlle s'a marri c'côp-là !
Oh ! l'laide fille à matègne (3) lèie qu'èst si bèlle àl nutte !
Mèl donreut-èlle tot fér ? prendreut-èlle l'hâbitude.
Ji l'aveu bî gagnî : j'aveu bî trop pesant (4),
Èt portant ci n'èsteut qu'ouque dès quârti di d'vant (5).
Quand j'a-st-arrivé là, j'èsteu (6) quâsi d'rènnëïe (7).

2e BOTTERÈSSE.

As-te roûvî qu'il n'a nin pus d'ou meu qu' t'ès mariëïe ?

---

(1) Je vais reprendre l'orthographe ordinaire, sauf pour des transformations remarquables.

(2) Un pourboire qu'on m'a donné ! il faut faire une croix sur la crémaillère (sur la cheminée — en wallon *dans la cheminée*, car le *crama* se prend souvent pour le bas de la cheminée) — *Drîhèlle*, à Liége *dringuèlle*, de l'allemand *Trinkgeld*, argent pour boire — *creuxhe*, à Liége *creux*.

(3) O la laide fille au matin, elle qui est si belle le soir. Le matin la fille de la maison marchande beaucoup, et ne donne jamais de dringuèlle aux commissionnaires — *Laide fille* est emprunté au français et doit se prononcer sans mouiller les *ll* comme dans *tranquille*. Les expressions françaises sont, en wallon, des injures bien plus fortes que les mêmes expressions dans le langage du pays. C'est ainsi que le wallon ne souffre pas d'être appelé *individu*, ou *guet-apens*.

(4) *Bî*, bien ; autre prononciation de *bin*, qui se prononce bègne à la fin des phrases.

(5) Et pourtant ce n'était qu'un des quartiers de devant. — Les botteresses apportent dans leurs bots chez les bouchers des quartiers de bêtes abattues à l'abattoir public.

(6) Rmq. cette terminaison d'imparfait, *j'aveu*, *j'èsteu*, à coté des formes moins usitées, *j'avêve*, *j'estêve*.

(7) *Dirènnëïe*, c.-à-d. *rompue*. — Même rac. que *ereinter*, mais le sens est plus fort.

Ti d'vîs flawe (1) : c'èst l'mariège. Louke, mi, j'poirtéve ou vai (2) ;
Mais ouque çou qu'on pout dire qu'a r'naqué (3) so l'lèçai.
J'a quâsî mès cègne creuxhe, èt j'a-st-avu nouf jône (4),
Bî, j'wage co po dèl tripe — ènne âreut-il deux aune —
Qu'il n'a nolle è noste bande à fé pèté so s'cou

(èlle si drèsse èt fait pète s'jambe so s'cou)

Sès deux jambe comme çoula, qu'on s'òsse qu'il seûïe tot nou (5).

1re BOTTERÈSSE.

Oh ! mi, j' nèl sâreu fé paccequi j'a 'ne trop grosse jambe.
J'âreu sogne tot l'ploïant qu'il n'mi prendaxhe ine crampe.

2e BOTTERÈSSE (*tot s'rassiant*).

C' n'èst nin çoula qu'on r'quire, c'èst lès mollèt d'tilé.
Quand t'irès à k'fession ti n'as qu'à l'dimandé.
On dit qu"l s'y k'noxhe foirt bin, qui v'là pus d'une qui [streumme (6) :
Mais mi, j'nèl sâreu creure : il n'louke co mâïe nolle feumme.
Qu'on dise tot çou qu'on vout, c'èst-st-ine homme trop dévôt
Loukîz-le quand vos voléz, 'l a todi les oûïe â haut.

---

(1) Tu deviens faible — Liégeois : *Ti d'vins.*

(2) *Un* en Liégeois c'est *on*, les habitants de Montegnée disent *ou.*

(3) C.-à-d. un veau qui a eu tant de lait qu'il était obligé d'en laisser — *rinaqué*, c'est refuser de continuer à manger à cause de trop d'abondance, de la métaph. se refuser à continuer une besogne. Est-ce le même mot que *renasquer*, ou *renacler*, renifler? Voir Scheler, Dict. d'Etymol. française. Quant à *leçai*, il vient de *lactellum.* Voir Gggg. Dict.

(4) J'ai presque mes cinq croix, c.-à-d. cinquante ans, cinq dix (X), et j'ai eu neuf jeunes, c.-à-d. enfants, expression un peu grossière.

(5) De manière qu'on entende qu'il soit tout nu, c.-à-d. qu'on entende un bruit sec comme s'il était tout nu ; je ne comprends pas la syntaxe de cette phrase, l'auteur n'a pu me l'expliquer.

(6) On dit qu'il (le curé) s'y connait fort bien, que voilà plus d'une (femme) qu'il étrenne — ce qui se comprend sans autre explication. (V. not. 1, p. 135).

Autre choi : on n'sét màïe tot — 'l a l'no d'èstre charitàvle (1).
On 'une àreut co tot pleî (2) qui sèrît pus haïàvle.

1re BOTTERÈSSE.

Bî mèrvèille qu'ils brognèt avou noste bourguimaîstre (3) !

2e BOTTERÈSSE.

Xhoute, Tatène (4) — entre nos autre — on dit po 'ne révèrence (5).

1re BOTTERÈSSE.

Aoué ? Qui racontes-tu ?

2e BOTTERÈSSE.

Tèl sés bègne...... li sièrvante.....

1re BOTTERÈSSE.

Oh ! oh ! ji mè r'sovègne — une qu'èsteut si roselante (6)....

2e BOTTERÈSSE.

On d'héve qui l'bourguimaîstre èlle vèïéve foirt voletî (7),
Èt l'curé, lu, po s'pàrt, d'héve : c'èst-st-ou grand pèchî.
Si sièrvante adoncpuis, qu'èst-st-ine fameuse clapètte (8).........

---

(1) Autre chose : on ne sait jamais tout — c'est la contre partie de la défense : *in cauda venenum* — il a le nom d'être charitable.

(2) Liég. *tot plein*.

(3) Tourn. wallonne : Bien merveille (il est étonnant) qu'ils boudent (en franç. *qu'il boude*, mais le wallon joint les deux sujets logiques) avec notre bourgmestre.

(4) Diminutif de Catherine.

(5) On dit pour une révérence (pron. *révèrèce*), c.-à-d. on dit que c'est pour etc.

(6) Si fraîche, si rosée — c'est un joli mot.

(7) La voyait fort volontiers, c.-à-d. l'aimait beaucoup. Nous remarquons encore cette transformation du pronom *li* en *èlle*, transformation un peu emphatique, voir not. 12, p. 96, etc., etc.

(8) Propr. bâton qui sert à enrayer, et qui fait du bruit — se dit des gens babillards et cancanniers.

Ji v's èl va dire comme lèïe, il n'fât nin qu'on l'rèpète —
Èlles volèt bî jâsé, mais nin ènne avu l'no,
Èt puis 'lles ont si bî l'tour dèl ritapé sor vos ! —
Ji passéve èl pavêie, èlle mi houke àl finièstre :
« Dit-st-èlle (1), vos n'savéz nin quî qui n'vint pus à mèsse ? (2)
Li ciste di mon l'maïeur — Na dès gens qu'ont remarqué
Qu'èlle ni s'poléve ploïî tot passant d'vant l'âté (3).
Na l'curé quèl sét bin, dit-st-èlle, mais n'fât rin dire. »
Puis 'lle riclapat l'finièstre avou si air di sins rire (4).

SCÈNE SÈPTÈME.

MAIANNE (*avou l'cafè tot accorant*).

Vo'-m'cial, savéz, vos autre ! aves baicôp rattendou ?

1re BOTTERÈSSE.

Nos v's èl pardonrans co quand v's nos âréz sièrvou.

MAIANNE (*tot gârnixhant l'târle*).

Bin jan donc jan ! vo-m'-cial, vos èstéz foirt aîmâble.
On sièvve avou plaisir dès gens si raisonnâble.
Ji v's va dire, na dès jou qu'on sèreut bin en retârd,
Paccequi, comme vos savéz, fât visité lès châr.

---

(1) Tout-à-fait wallon. Quand on rapporte les paroles d'autrui, ou ses propres paroles, on commence par mettre le *dit-il*, ou le *dis-je* en tête de la phrase. Même très-souvent ce *dit-il* est tout-à-fait parasite, et se multiplie outre mesure dans le cours de la phrase.

(2) Vous ne savez pas qui qui ne vient plus etc., tournure toute wallonne, le français ne met pas le second *qui* qui se prononce bref.

(3) L'autel.

(4) Puis elle referma (retapa) la fenêtre avec son air de sans rire, son air sérieux. (V. not. 9. p. 106). *Si air*, prononcez comme monosyllabique, et en mouillant très-fort — cela a lieu avec les pronoms possessifs du singulier. (V. not. 5, p. 68).

Mais enfin, n'a nou mâ, pusqui v's èstéz contène (1).
Dèl quélle dorêïe magneréz-ves ? èst-ce dèl ciste âx griêne (2) ?

1re BOTTERÈSSE.

Mi, ji magnerè d'cistelàl, j'a bègne oûïe lès moyen.

2e BOTTERÈSSE.

Mi, j'vous dèl blanke, savéz : j'âreu dès trop longs dent.

MAIANNE (*àl treuzème botterèsse*).

Il n'a pus qu'vos, bèlle feumme ; ènnè voléz-ves ottant (3),
Ou bin feréz-ves comme l'autre joû, l'ripoitteréz-ves âx éfant ?

3e BOTTERÈSSE.

Ji n'oisereu rentré sins (4) ; çoula lès mètte àl fièsse.

SCÈNE HUTÈME.

MAIANNE (*à 'ne feumme qu'enteure*).

Ië, quî vocial à c'ste heure !

(*Enteure ine ricòperèsse di so l'marchî*).

LI R'COPERÈSSE.

Il n'a rin oûïe à fé po nos autre so l'marchî.

---

(1) Fém. de *content*.

(2) Le mot *dorëie* qui signifie proprt. tarte au riz, s'emploie d'une façon générale pour *tarte* ou *ronde tâte*. Marianne demande aux botteresses si elles veulent de la tarte aux griottes. La *dorëie* propr. dite s'appelle aussi *blanke dorëie* par opposition à la dorëie aux pruneaux dite *neûre dorëie*.

(3) Autant, c'est une contraction de *autretant*. Nous l'avons déjà vu page 96, dernier vers.

(4) Je n'oserais rentrer sans — c.-à-d. sans la *dorëie*. J'hésite toujours quand je dois écrire le verbe *oiseur* ou *ouèseur* d'un verbe *ausere*, comme *voleur* de *volere*, *poleur* de *pollere* ; Cf. *creûre* de *credere*, *beûre* de *bibere* , etc. V. note 5, p. 93. Voir l'art. *oser* dans Scheler.

Lès dvért s'ont hîr so l'târd on tot p'tit pau r'pici (1) :
Onque a bin l'temps dè vendre, l'autre dimande baicôp troppe (2).
Ma foi, j'a bin vite pris Notrudame di Galope (3).
C'èst-st-ine fameuse affaire : on n'pout pus les arrèsté (4).
Si v's marchandéz on pau, co pus vite 'ls sont sâvé.
Po 'ne pitite banse di jotte, on d'mande deux franc èt d'mèïe.
On n'sâreut vendre çoula po dire dè gangnî s'vèïe.
Li bodèt d'nouf samaîne on l'préhe treux francs mons le quârt. (5)
Hagnîz là d'vin, véves vos, èt s' gangnîz on patârd (6) !
Mais j'lès rârè (7), savéz, co pus vite qu'ils ne pensèsse.
Lès païisan (8) râïeront po-z-avu po leu fièste (9) ;
Na l'alâr (10) qui vat v'ni divin 'ne quinzaîne di jou,

---

(1) Les verdures se sont hier sur le tard un tout petit peu repincées. c.-à-d. le prix des légumes s'est augmenté. *Dvért*, je suppose que c'est une façon de prononcer pour *vért*. *On tot p'tit pau*, litote pour *beaucoup* — *r'pici*, même métaph. si l'on disait de quelqu'un qu'il est *pincé* pour dire qu'il n'est pas facile à aborder.

(2) Les marchands ou marchandes en gros auxquels s'adresse la *ricoperèsse* demandent trop ou répondent qu'ils ont bien le temps de vendre eux-mêmes.

(3) Calembourg populaire. Galope est un village du Limbourg où l'on vénère une notre Dame (en wall. pron. Notrudame) célèbre. La *ricoperèsse* veut dire qu'elle s'est enfuie au plus vite. V. *dictionnaire des spots*, n° 750.

(4) C.-à-d. les marchands.

(5) Le bodet (mesure de vingt-cinq livres) de neuf semaines (espèce de pommes de terre, ainsi nommées parce qu'elles poussent en neuf semaines) on le fait trois francs moins le quart — *préhi*, priser, de *pretiare*.

(6) Mordez là-dedans, voyez-vous, vous, et si gagnez un sou. *Véves*. Contraction usuelle pour *vèyéz-ves*. (V. not. 3, p. 117).

(7) Je les raurai, c.-à-d. je les attraperai, ils me paieront ça.

(8) Chaque fois que je mets le tréma sur l'i, la voyelle précédente conserve le son qui lui est propre.

(9) Arracheront pour avoir pour leur fête (paroissiale). *Râïi* de *radicare?*

(10) Ce mot, d'après l'auteur, signifie le temps de la récolte des pommes de terre. Je n'ai jamais lu ni entendu ce mot, et ne l'ai trouvé dans aucun dictionnaire. — Dans celui de Remacle, *alâr* signifie *alarme*. A Liége on dit *râïâxhe*, mot analogue à *râïège*, arrachage. Peut-être l'auteur est trompé par son oreille.

Nos ârans âx mèxheneu dès bodèt qu'courront foû (1).
N's veûrans lès cottirèsse avou leus air pitieuse
Adlèz nos autre mètte jus po saïî qu'on lès veusse (2).
Na l'grande Aïlî qui m'sût (3) ; v's l'allèz oïî sufflé (4).
Èlle vint d'avu 'ne dispute avou Henri l'sofflé.

MAIANNE.

So l'marchî ?

LI R'COPERÈSSE.

Mande excuse (5), so l' plèce dèl Comèdèïe (6).
Ji v's dimande on p'tit pau si c'nèst 'ne drolle d'idèïe :
Allé rattendre lès gens d'vin lès square qu'èst d'fendou (7).
Èt puis co po l'rawètte (8) y braire comme on pièrdou !
So l'marchî ci n'èst rin, on n'louke nin à 'ne dispute,
Mais so 'ne grande plèce ainsi qu'cèst gens tot d'jou tot d'nutte ? (9)

---

(1) Nous aurons aux ramasseurs (des ramasseurs) des bodets qui courront dehors qui déborderont). L'auteur m'a interprété *mèxheneu* par *ramasseu*. A Liége, et je crois, partout, *mèxhené*, et *mèxheneu*, signifient *glaner* et *glaneur*.

(2) Nous verrons les maraîchères avec leurs airs piteux, près de nous autres mettre bas (leurs marchandises) pour essayer qu'on les voie — *cottirèsse* de *corti* ou *cottillège* (pron. *cottiège* dissyll.) jardin potager. Au plur. dans ce sens, *air* est souvent féminin.

(3) Il y a la grande Aïlî qui me suit. (Voir l'appendice).

(4) Vous l'allez entendre souffler. Le Liégeois n'a pas ce mot. Il a les mots *hufflé* (siffler) et *sofflé* (souffler). — L'auteur m'a traduit *sufflé* par *hufflé*, probablement en lui donnant le sens de *parler vite et avec colère*.

(5) Contraction consacrée de *je demande excuse*, pour *pardon* dans un sens négatif.

(6) Sur la place du Théâtre.— *Comèdèïe* en wallon signifie et pièce de théâtre, et bâtiment où se jouent les pièces. La place du Théâtre à Liége est le centre de la circulation — elle est située entre les deux marchés principaux.

(7) Ce qui est défendu — construction toute wallonne, le relatif se rapportant à une proposition entière.

(8) *Rawètte*, surcroît. Si vous achetez quelque chose, des fruits par ex., vous pouvez en avoir quelques-uns comme *rawette*, c'est l'usage.— Etym. ? *ravu*, ravoir?

(9) Mais sur une grande place ainsi que c'èst gens (où il y a foule) tout de jour tout de nuit (tout le long du jour et de la nuit). Construction toute wallonne. La propos. *qu'cèst gens*, qualifie *plèce*.

Vos poléz bin songî qu'po 'ne chîchêïe on s'rapoule (1).
Adonc il èst trop târd (2) : qu'on braîsse, qu'on gueûïlle, qu'on
 r'hoûle (3),
On v's drèsse procès-verbâl, on fait-st-allé l'affaire,
Èt v'là qu'il v's fât allé pîlé (4) mon l'commissaire.

JOSÈPH.

Li qué sèrait-ce dès deux qu'ârêt l'procès-verbâl ?

LI R'COPERÈSSE.

Èlle ârèt s'pârt divin, èlle èsteut bin trop mâle (5).
C'èst-st-ine fameuse affaire avou les agent (6) d'police.
Vos èstéz rascrâwêïe al moindre pitite divisse (7).
Aouè! mais l'bai dé jeu, c'èst qu' 'ls ont todi raison,

---

(1) Vous pouvez bien penser que pour un rien on s'attroupe. *Chîchêïe*, je crois, vient de *chîre* (chier) avec redoublement diminutif — *Rapoulé*, je ne connais aucun autre mot se rattachant à celui-ci, si ce n'èst *rapoûlège*. Il se dit de tout attroupement tumultueux et populacier. Etym ?

(2) Alors donc il est trop tard — c.-à-d. quand il s'est formé un rassemblement.

(3) Qu'on crie, qu'on gueule, qu'on hûrle.

(4) *Pîlé*, piauler, c.-à-d. faire des supplications, des excuses, etc. — Les pauvres *pîlent* aux portes, et un candidat peut *pîlé après* des suffrages.

(5) Trop fâchée.

(6) Prononcez comme en français.

(7) Vous êtes empoignée à la moindre petite querelle — *Rascrâwé 'ne saqui*, c'est rattraper quelqu'un qui marche devant vous — *crâwé quéque pârt*, c'est se diriger vers un lieu avec difficulté, soit que le chemin soit difficile, soit que l'on éprouve soi-même quelque peine à marcher. C'est le français se traîner. Ces mots viennent-ils de *crâwe* (*joué al crâwe*) crosse à jouer ? Je ferai observer à ce sujet que bien souvent, à défaut de dictionnaire, je suis obligé de me fier à la connaissance que je possède par usage de la langue wallonne que j'ai parlée dès mon enfance. Ainsi le dictionnaire de Remacle ne donne pas *crâwé*, et *rascrâwé*, il le traduit par *tancer*. Gggg. n'a ni l'un ni l'autre. *Divisse*, vient de *divisé* ou *d'visé*, qui signifie souvent *parler d'un ton querelleur*. La *divisse*, c'èst une querelle qui se borne à des paroles piquantes mais non injurieuses. A cette occasion, je dois rectifier la règle 4 concernant la prononciation des consonnes finales — *s* finale seule a un son intermédiaire entre le *c* et le *z*, ainsi dans *câse* (cause), *rôse*, etc., etc.

Èt qu'à paiî tot fér on v's condâmne (1) sins tèmon.
S'on cange lès réglement (2), il lès fât sûre al lèttre (3).
Portant, s'vos lès d'véz k'noxhe, il v's fât avu l'gazètte.
Èst-ce juste à c'ste heure, çoula? mi, comme d'autres, qui
[n'sét lére?
On pout bin nos puni, comme si n's l'avîs tot fér (4).
Qui v's è sônle-t-il, vèyans, qu'ènnè diréz-ves, botterèsse?

1re BOTTERÈSSE.

C'èst-st-ainsi.

2e BOTTERÈSSE.

Nègne autrement.

3e BOTTERÈSSE.

Fât qu'lès agent magnèsse.

LI R'COPERÈSSE.

Savéz-ves bin çou qu'ji veus, ji veus qu'cèst todi pé.
On v's drèsse procès-verbâl, on v's prend â sât dè lé.

JOSÈPH.

Ni k'noxhéz-ves nin l'agent?

LI R'COPERÈSSE.

Nènni.

JOSÈPH.

C'èst bin dammage.
Si c'èsteut l'ci qui m'néve tos lès joû beûre si bache (5),

---

(1) Pron. *condâ-ne* ou *condân-ne*.

(2) L'*e* intermédiaire se prononce comme en français.

(3) Il les faut suivre à la lettre.

(4) Comme si nous l'avions toujours (la gazette?) Je ne saisis pas la suite de l'idée.

(5) Boire son bac, son petit verre.

Mutoi qu'à li pârlé l'affaire passereut-st-â bleu....
A mons qu'il n'âreut stu mon l'commissaire tot dreut.
Po s'fé bin dès agent, ine mèsure (1) n'èst nin mâle :
On l'donne, c'n'èst nin po l'homme, c'èst po l'procès-verbâl.
Il fât bin d'temps en temps mèttre ine chandèlle â diale.
Loukîz, so li k'mencement qu'ja loué c'ste mohonne cial,
Lès agent v'nît tot côp po fé xhové l'pavêïe,
Èt l'feumme y d'véve allé sins quéque fèïe èstre lavêïe.
On joû, tempre â matin, Maïanne vat so l' marchî.
Mi, j' fouméve mi caïèt (2). — V'cial l'agent qu'vint bouxhî.
« Voste feumme, monsieur? » dit-st-il. J'li dis qu'èlle èst sortèïe.
Co pus vite il m'rèspond qui l'rowe n'èst nin nèttèïe,
Qui si j'na nin 'ne saqui quèl pôïe allé xhové (3),
Il m'vat marqué so s'liste, qui c'èst s'divoir dèl fé.
Èt puis douvre si régistre, èt v'là qu'il s'mètte al tâvle.
Ji cours quèri l'ramon (4) qu'èsteut drî l'ouxhe dèl câve,
Èt so mi spalle (5) jèl tins po saïî dèl fé rire.
Mais n'loukive pus noste homme; il féve lès quance dè scrire (6).
Ji m'rappèlle d'ine saquoi, ji va quèri l'botèille,
Èt so l'tâvle adléz lu, so l'côp j'remplixhe on d'mèïe.
« Dis-je mi, monsieur l'agent (7), saïîz on pau m'pèkèt.
On mèl blâme tot costé sins qu'on pôïe dire poquoi. »

---

(1) V. not. 7, p. 94.

(2) Mon brûle gueule, ma pipe. *Caïèt* signifie proprement morceau de bois, dimin. de *caie*. M. Gggg. donne à ce mot une racine germanique, *keil* et compare avec quille. En présence d'une pareille autorité, je n'ai pas osé écrire *caillèt*, *caille*, que j'aurais fait venir de *calculus*.

(3) Qui puisse aller la balayer.

(4) Le balai.

(5) Sur mon épaule.

(6) Il faisait semblant d'écrire. Faut-il écrire *lès quance*, ou *l'èquance*? Etym. *Æquus*?

(7) Voir note 8, p. 5.

So sès mains ènnè vude, une contre l'autre il lès frotte,
Puis quand 'lles sont èschâffèïe, habèillement v'là qu'lès ode.
« 'l a-st-on p'tit goste, dit-st-il, loukîz dèl vendre so l'còp. »
Ouaïe, mi dis-je à mi même, il a l'goste di trop pau (1).
Ji r'happe vite ine mèsure, arase pleinte ji li donne (2).
D'on còp v'là qu'èl boutte foû tot d'hant : 'lle m'a sonlé bonne.
Bin ! dispôïe ci joû là ji sé qu'li fât s'mèsure ;
A-je mèsâ d'lu quéque fèïe, on croquèt âddiseur (3).
A c'ste heure on les a cangî, vo cial kiment qui j'fais :
Xhoutéz bin ciste affaire — il est pé, lu, l'novai —.
Comme li coippehiî qui vat d'ine lèvèïe so 'ne siteûle (4),
Quand j'songe à zèlles ji m'dis : C'èst d'on boiggne so 'ne aveûle.
Cicial beut dèl saison (5) èt passe quéque fèïe on joû ;
Mais 'l a 'ne foirt laide manîre : il s'arrèstêïe so l'soû ;
C'èst po loukî bawé jusqu'â coron dèl rowe (6) ;
Èt j'creus qu'po les autres agent c'èst l'oûxhai qu'èst so l'mowe (7).

---

(1) Il a le goût de trop peu. V. not. 9, p. 106.

(2) Je la lui donne pleine à raser (les bords) — *arase* est une espèce d'adverbe qui se place moins souvent après qu'avant l'adj. plein. *s* dure (V. not. 7, pag. 145).

(3) Ai-je besoin de lui quelquefois, un croquet au-dessus, en outre — *mèsâ*, probl. manière de prononcer à Ans le mot Liégeois *mèsâhe*, (mésaise) besoin.

(4) Comme le cordonnier qui va d'une levée (route empierrée) sur un champ de blé récemment fauché — *coippehii*, Gggg. qui l'écrit *coipehi*, a montré qu'il venait du mot bas latin *cordebisus* (peau de cordoue, maroquin, cf. cordouanier, cordonnier) — l'*r* a disparu, comme dans coinne (corne), poitte (porte), boiggne (borgne) etc. C'est pourquoi j'ai redoublé le *p* — ce *p* ne se prononce pas tout-à-fait dur, mais a plutôt un son intermédiaire entre le *b* et le *p* — enfin l'*i* qui suit l'*h* a le son de consonne, c.-à-d. que la terminaison *î* est un peu mouillée.

(5) Sorte de bière.

(6) C'est pour regarder jusqu'au bout de la rue. Je ne connais pas l'expression *loukî bawé ;* le verbe *bawî* au contraire est très fréquemment employé dans le sens de regarder dans tous les sens vers des choses difficiles à voir, soit parce qu'elles sont dans l'obscurité, soit parce qu'elles sont au loin.

(7) Litt. : pour les autres agents, c'est (comme) l'oiseau qui est sur la mue (pour attirer les autres oiseaux).

C'èst l'mot d'ordre po tortos, c'èst dire vos polèz m'ni,
Est-ce ine gotte, èst-ce on vèrre, ji v's èl va fé siervi.
'Is ont (1) m'nou jusqu'à leus treus beûre chèscune (2) po cinq cense.
Portant il m'fât co rire mâgré totes leus depense.
C'èst là quèl fâreut vèie avou s'pèce à cangî.
Èt co bin avu l'air di m'voleur obligî.
Mais mi j'là vèyou chîr (3), ji riknoxhe si manôïe (4),
C'èst-st-ine veille pèce à l'ange, èl main douce comme dèl sôïe (5).
Ji n'sé si c'èst-st-ine boûde, on m'l'a l'autre joû conté,
Qu'ils avît tos 'ne vèille pèce èl poche à présenté.

LI RECOPERESSE.

Bin! volà l'grand mâlheur, c'èst vos autre qui lès gâte (6),
Et quand n's èstant punèïe, c'èst journâïe (7) di voste fâte.
Wisse îris-gnes donc 'ne saqui (8) s'il falléve fé comme vos?
Pas? ji n'vis comprend pus; c'èst d'né tallarigot (9).
Aouè, vos lesè (10) gâtéz, leu gueûlle divin trop glotte (11);

---

(1) On peut prononcer *lon*.

(2) Pron. *cheskeune*, v. not. 7, p. 94. De plus il faut, dans ce mot et son congénère *chaque*, conserver au *ch* le son qu'il a en français. *Depense*, pron. comme en français.

(3) C'est-à-dire, je pénètre ses intentions. Le wallon abonde en proverbes et locutions tirées par métaphore de ce genre de fonction.

(4) Sa monnaie.

(5) C'est une vieille pièce à l'ange (couronne du siècle passé, marquée d'un ange) dans la main douce comme de la soie.— Ne pas oublier que chaque fois que je mets le tréma, la voyelle précédente, ici l'*ô*, garde sa voix propre.

(6) Au sing. construction permise concurremment avec le plur. pour les personnes terminées au sing. par une syllabe muette.

(7) Toujours. Mot très rare. — Je crois que dans ce mot la syllabe *jour* garde le son qu'elle aurait en français.

(8) Où irions-nous donc, un quelqu'un, c.-à-d. nous qui sommes quelqu'un, une personne ordinaire, qui n'a pour vivre que le produit de son travail et juste ce qu'il faut. Ces mots correspondent pour le sens au français *pauvre diable*.

(9) Contraction probable de *à tire-larigot*.

(10) Forme emphatique pour *les*.

(11) Trop friand.

Ils n'trovèt pus rin d'bon tant qu'n'ont nin bu leu gotte (1).
Li ci qu'a po lesi d'né fait d'zèlles tot çou qu'il vout,
Èt l'ci qui s'fait païî, procès-verbâl à s'cou.

SCÈNE NOUVÈME.

AILI LI R'COPERÈSSE

(*Èlle enteure tot brèyant*).

Di quoi procès-verbâl? vo-t-là bin èwarêïe (2)!
Ji l'a r'mèrci d'avance, il a s'narène sofflêïe (3).

LI R'COPERÈSSE.

Qui? l'agent?

AILI (*todi pus reud*) (4).

Aouè, l'agent! Il n'a vèyou qu'dè feu.
S'il n'mètte rin drî si orèille, dimain 'l ârèt l'oûïe bleu (5).
Oh! j'a bin joué m'tour! So l'temps qu'il féve silence (6),
Adrèttement so li drî, jèl fèra d'on côp d'banse.
Il kimençat-st-à braire qui c'èsteut fait èxprès,

---

(1) Je prends désormais l'habitude de ne plus écrire le sujet *il* ou *ils* quand il ne se prononce pas — j'écris donc maintenant *tant qu'n'ont* au lieu de de *tant qu'ls n'ont*. Ce pronom s'avale, pour ainsi dire, même parfois quand il commence la phrase.

(2) Te voilà bien étonnée. M. Gggg. me paraît avoir raison de voir dans ce mot et ses dérivés une forme du verbe français *égarer* (il a l'air égaré). La permutation du *g* en *w* est fréquente en wallon cf. *gâteau*, wall. *wastai; gagner*, wall. *wâgni*; *gager* (parier), wall. *wagî* ; *garder*, wall. *wârdé*, etc. — Le mot *wallon* lui-même, est une forme du franç. *gaulois*.

(3) Je l'ai remercié d'avance, il a son nez mouché (*soufflé* en wallon), c.-à-d. je lui ai donné un soufflet (wall. *ine volêïe.*)

(4) Toujours plus vite (m.-à-m. plus raide). Le mot *reud* traduit les mots *raide* et *vîte. Il va vite,* en wall. se dit *il vat vite* ou *reud.*

(5) S'il ne met rien (c.-à-d. pas d'emplâtre) derrière son oreille (remède populaire), demain il aura l'œil bleu.

(6) Pron. comme en français. L'expression est importée du français.

Qu'on n' si r'mouéve nin tant quand on èsteut si près,
Qui si j'aduséve (1) co seulement on ch'vèt di s' tièste,
Al pèrmanence (2) tot dreut m'alléve miné po l' brèsse.
Ma foi, quand m'a pârlé di m' joué de s' violon,
Ji m'a dit : s' jèl lai dire, il vat-st-allé trop long.
È m' tièste li fîvre montat, ji n'mi pola pus taire,
A tot l' monde âtou d'mi ji raconta l'affaire.
N'èst-ce nin po v's fé màvelé qu'on gros bouffon d' cottî (3).
Vorèt v'ni r'prendre sès dvérd quand v's lès ârèt lèyi ?
N'aveut ine banse di jotte èt treux paquèt d' suralle (4).
Qu'sont volèïe avou l' vent tot râïant jus d'sès spalle (5).
Li bodèt èm'nat contre (6) : on bai gros roge cabus
Al vallêïe a rolé tot sèchant contre di lu (7).
Èl voléve fé paiî ; mais, mi, n'm'a nin plaihou.
Èt ç'a stu po çoula qu' lès quîriture ont v'nou (8).
Mi, volà k'ment qui j'sos : ji sos bonne èt j' sos mâle,
Mais ji n' mi rendreu nin po l'maîstre di tos lès diâle (9).
Loukîz ! rin qu' d'y pensé j'a chaud, mi cèrvai boût ;
Ji donreu 'ne saquoi d'bon po vèïe onque cial sol soû.

---

(1) Touche du bout du doigt (en wallon *deugt*).

(2) Pron. comme en français — c'est le bureau de police.

(3) C'est le masc. de *cottirèsse* — de *corti*, *courtil*, jardin potager.

(4) Oseille.

(5) M.-à-m. tout en arrachant bas de ses épaules, c.-à-d. au moment où il se déchargeait.

(6) Le ms. est ici difficile. Je lis *èm'nat*, pour *vinat* (vint). Au lieu de *vinat* on dit *v'nat* ou *m'nat*, puis avec une prothèse emphatique *èm'nat*.

(7) A roulé en bas (m.-à-m. à la vallée) tout en tirant contre lui (m.-à-m. contre de lui).

(8) *Quîriture* (pron. *quîriteure*) propr[t]. *altercation* — On dit en wallon : *quèri 'ne saqui*, d'une façon absolue pour *chercher querelle à quelqu'un*. De là le subst. verbal *quîriture* qui indique les paroles plus ou moins amères par lesquelles on amène ou l'on cherche une querelle, cf. not. 1, p. 92.

(9) Ce mot se prononce plus souvent *diale*, bref.

Aouè ! s'on m' vinéve dire : « D'vin on meu v's têréz onque » (1).
Ji vous bin èstre dâmnêïe si ji r'côpéve ine ongle.
J'âreu bon dè sâclé tos sès gros roges boton
Quèlesi crèxhe sol visège avou l'foicce dèl boisson ;
Ou bin âtou d' sès oûïe mès cinque deugt bin à croc
Ji li markereu dès dôse qui d'meûrerît comme dès poque (2).
Alléz, nom d'un tonnèrre ! si j' poléve rik'mencî,
D'vant dèlesi dire mi no jèles âreu tot d'moussî (3) !
Vo-v's-là bin gâïe, Aîli, lèvêïe dispôïe quatre heure (4),
Èt v's n'avéz nin gangnî po l'cafè qui v's fât beure !
Portant, quand j' m'a mâvelé, c'èst là wisse qui j'magne bin ;
Mais c'èst l' gangne qui réguèle (5), èt po l'joû d'oûïe j'na rin.
S' jèl voléve, à crédit.... ji n' sèreu nin gênêïe....

---

(1) Dans un mois vous en tiendrez un.

(2) Ces quatre vers sont forts beaux d'énergie et d'expression : J'aurais bon de sarcler tous ses gros rouges boutons qui lui croissent sur la figure avec (par) la force de la boisson; ou bien, autour de ses yeux, mes cinq doigts bien à croc, je lui marquerais des taches qui lui resteraient comme des marques de petite vérole — *Avu bon* (cf. français *avoir froid, avoir chaud)* c'est éprouver du bien-être, de la jouissance. — *Quèlesi crèxhe*, parfaitement wallon, mais il m'est impossible d'en faire l'analyse. Il y a là des transformations emphatiques de voyelles dont je ne me rends pas bien compte. L'expression grammaticale est *qui li crèxhèt* — Sous cette forme la phrase n'a qu'une syllabe accentuée, c'est la dernière *xhèt*. Sous l'autre forme au contraire *quèl* est fortement accentué, et ce mouvement de l'accent semble avoir produit son influence sur le mot *crèxhèt* qui de dissyllabique devient monosyllabique et s'accentue vigoureusement. Reste le mot *lesi* qui est proprement le datif pluriel. Mon instinct wallon ne me fait pas sentir là un pluriel. Il peut se faire cependant que ce soit un pluriel d'énergie passé dans l'usage. (V. plus bas, note 3). Le français *vous* a cessé aussi de produire l'effet d'un pluriel. — *Dôse* ; c'est l'enflure qui résulte d'une piqure de puce ou de cousin, ou d'un coup d'une étendue restreinte, ou d'un bouton produit par la chaleur. Étym ? — *Poque* (cf. poche) ce sont les boutons de petite vérole, puis les marques que ces boutons laissent.

(3) Ici le pluriel pour le singulier, en parlant des agents en général.

(4) L'*r* du mot *quatre* se fait entendre quand le mot suivant commence par une voyelle.

(5) C'est le gain qui règle (la dépense).

(Èlle s'assît à 'ne tâvle).

Èdonc, dame? — Ji vins cial dispôïe bin dès ânnêïe.....

MAIANNE.

S'il v's plaît?

AILI.

Èdonc, j' l'âreu?

MAIANNE (*à Josèph*).

Dihéz qu'èlle n'a rin dit (1).

JOSÈPH.

C'èst bin ainsi, brave feumme, il n' fât nin fé crédit.
Xhoûtéz çou qu' ji v's va dire : Régléz l'gueûille d'après l'boûse,
Ou bin v's poléz pièdde fond tot fî parèil qu'è Moûse (2).

AILI.

Apprèstéz-me mi coquemâr, èt deux treux miche â bourre (3).
Ji veu qu' n'îreut nin bin si ji touméve trop court (4).

(On lait r'toumé l' teûle, on l'rilîve, il èst dixhe heure. Maïanne tote seûle, nètte li mohonne) (5).

SCÈNE DIXHÈME.

MAIANNE (*tot nèttant*) (6).

Vocial li moument v'nou qu'il n'vêrèt pus rin d'bon.

---

(1) M.-à-m. dites (c.-à-d. faîtes comme si) qu'elle n'a rien dit.

(2) On pourrait perdre fond tout fin pareil que dans la Meuse (litt. qu'en Meuse).

(3) V. not. 5, p. 123.

(4) Litt. si je tombais trop court, c.-à-d. si je n'avais pas assez d'argent.

(5) Nettoie la maison. A Liége on dit plus souvent *nèttèïe*. Les scènes qui précèdent peuvent soutenir la comparaison avec ce qu'on a écrit de plus vrai et de plus vivant en wallon. C'est une photographie parfaite des mœurs de nos botteresses et maraîchères.

(6) A Liége plus souvent *tot nèttiant*, pron. *nètthiant,* avec une légère aspiration comme dans *mi homme*, etc.

Oüïe lès feumme d'àrmurî ni sont nin so 'ne affront (1).
'lles vorît comme divin l'temps deux treux sôrt di dorêïe,
Mais 'lles n'ont nin po l'païî comme lès autrès âunêïe (2).
Ji n'lès vous nin blâmé, s'èlles ont bon appétit;
Mais lès temps sont cangî, ji n'è pous nin pâti.
Quand ènnè vint baîcôp, s'èlles prendèt chaque (3) ine tâvle,
C'èst po joué leu tour, il 'nne a l'moitèïe qui s'sâve.
Si v's lès xhoutéz pàrlé tot-à-fait èlesi sût (4).
Èt s'oïéz-ves è leu ventre groûlé dè rempli d'vû.
Mais mi, po leu-z-ârgot, j'sos l'moxhon so l'ramaille
Qu'on voreut bin happé tot li tapant dèl paille (5).
C'èst si pau d'choi por mi dè dire çou qu'c'èst d'ine gens!
D'on côp d'oûïe, quand 'l enteure, ji veu s'il a d'l'ârgent...
Mais Josèph èst sins sogne : il n'ramassereut nin 'ne jatte;
S'il aperçut 'ne trawêïe, il èst corou so l'Batte (6).
A monde di Diu, ji n'sé kiment qu'il s'pout plaire là,
Tot èstant qu'il sét bin qu'il m'lait d'vin l'embarras.
On a raison dè dire qu'on a tos si p'tite pône :

---

(1) Ne sont pas sur (c.-à-d., ne regardent pas à) un affront.

(2) Voilà un cas, comme il s'en présente malheureusement assez souvent, qui déroute les systèmes d'orthographe. J'écris *autre*, que l'on prononce *aute*, pour me conformer au français d'abord, et ensuite à cause du dérivé *autrument*. Mais d'après la règle donnée not. 11. p. 91, l'adj. fém. plur. prend une terminaison sonore devant son substantif; de là l'orthographe du mot *autrès* qu'il faut néanmoins prononcer *autès*.

(3) Pron. comme en français.

(4) Tout leur suit, c.-à-d. leur réussit, elles ont de tout en abondance, et vous entendez dans leur ventre gronder (de *grunnire*, chang. de *n* en *l*, cf. *lumèro*, *loumé* pour *nommer*, et confusion pour la terminaison avec *hoûlé*, qui peut s'employer dans le même sens; ou bien comme le veut Gggg. onomatopée; ou bien encore comp. le français *grouiller*) des pleins de vide, c.-à-d. le vide. V. not. 9, p. 106.

(5) Mais moi pour leur argot (ou jargon, c.-à-d. pour toutes leurs paroles finassières) je suis (comme) le moineau (le mouchon, c.-à-d. (?) le preneur de mouche, cf. mouchet, moucheron) sur le rameau (le branchage) qu'on voudrait bien prendre en lui jetant de la paille (mais le moineau, plus fin, ne se laisse pas prendre).

(6) S'il aperçoit une trouée, il est (couru) allé sur la Batte.

Tote seûle po fé l'ovrège so l'temps qu'monsieur s'pàrmône !
Ni m'vinéz nin pàrlé dès homme qu'ont stu sôdàr !
A leus feumme ils sont bon, mais nawe (1) comme dès pendàrd :
N'a jamais qu'po s'hàïegné tot foumant ine longue pîpe (2).
Oh ! là 'ls sont so leu poste dreut, tranquille comme à cîble.
Ils polèt bin aîmé totes leus p'titès maniîre (3) :
Si c'n'èsteut nin çoula, n'marierît qu'dès costîre (4).
Nos autre, qui v's è soule-t-il, qu'on totes dès si bons gage (5),
Èt qu'nos ont passé d'homme outre même dèl fleur di l'age ?...
Mais portant ji creus co qu'c'èst quand on s'deut avu.
A pône l'aveu-je vèyou qui dèjà m'aveut stu.
Quand j'y songe, jèl veu co : sès moustache à lèchètte (6),
Si shako so l'costé, sès bèllès èpaulètte,
Èt puis l'air qu'il aveut quand il d'héve ine saquoi....
Il parléve dèl cràsse linwe (7), li main dreute à s'bonnèt,
Sès deux oûïe qui r'lûhît comme â chèt qu'èst d'vin n'câve.
Fît tourné lès meune sot quand il loukive àl tâvle.
Là c'èsteut on plaisir, paccequ'il y féve honneur.
Ossu di l'invité c'èsteut m'pus grand bonheur.
Mais nos falléve l'hiviér qu'lès maîstre al comèdèïe,

---

(1) V. not. 8, p. 85.

(2) Il n'a jamais que pour s'étaler, c.-à-d., il n'a jamais d'autre souci que de s'étaler tout en fumant une longue pipe. *Hàïegné* que Gggg. écrit *hàn'ier*, a une prononciation que cet auteur n'a pas saisie, car dans son système il aurait dû écrire *hàn'gner* ou *hàn'nier*. Ce mot se prononce comme je l'ai écrit et encore comme s'il était écrit *hâgnegné*, ce qui est la pron. la plus usuelle. J'ai préféré la première orthographe qui le rapproche de l'étymologie découverte par Gggg., à savoir le vieux français *hayon*, boutique, échoppe.

(3) A Liége on dit *manîre*.

(4) Des couturières.

(5) Marianne est une ancienne cuisinière.

(6) Ses moustaches à crocs (parce qu'on les retrousse en lèchant les poils ?) V. l'appendice.

(7) Je ne connais pas cette locution, V. l'appendice.

Ji fourixhe seûle po cûre çou qu' j'aveu-t-è l'îdèïe.
Al fin ji saveu s'goste : il li falléve salé.....
Mais salé comme ine pique (1).... à n' 'nnè poleur gosté.
On n'voreut jamais creûre tot çou qu' l'amour èst câse.
Il fait dèl pus brave feumme ine voleuse, ine èplâstre.
Volà mi so vingt an qu'n'a d'né l'valeur d'on peu (2),
Bin ! quand j'hanta Josèph, ji li d'néve çou qu'j'aveu.
C'èst co bin mî : sovent quand j'n'aveu nin sôrti,
È gârmangé j'prendéve on boquèt po rosti (3).
Èt v'là tot çou qu'on fait po s'fé vèïe voletî d'l'homme !

SCÈNE ONZÈME.

Marèïe entèure avou Louise, ine camarâde.

MARÈIE (*tot entrant, à Louise*) (4).

Chaque fèïe qui j'vin-st-à Lîge, c'èst-st-avou vos qui j'tome.

LOUISE.

Tot l'même c'èst-st-à r'marqué, nos nos trovans sovent.
Mais portant quand c'èst cial, c'èst qu'nos nos poirtans bin.

MARÈIE (*tot xhoïant s'cotte*).

Qué mâssît temps qu'il fait ! on n'sét quâsi quoi mèttre.
V'là 'ne cotte qui j'a mèttou d'vant-z-hîr qu'èsteut tote nètte,
Quélle batte (5) ! loukîz-le on pau ! po treux pas qu'j'a roté !
On direut qu'j'avaxhe pris plaisir à m'sipitté (6).

---

(1) Locution pop. On dit aussi : *Salé à pique.* Je ne sache pas que le mot *pique* soit employé en dehors de cette locution. Peut-être jeu de mot : Salé comme une pique, c.-à-d. de manière à piquer.

(2) Qui n'a pas donné la valeur d'un pois.

(3) Pour rôtir.

(4) Le mot de Louise se prononce *Louwisse.*

(5) Bande (d'étoffe qui se met au bas des robes) ; les personnes qui traduisent ce mot en français disent *bade.*

(6) Eclabousser de *sputare,* cracher souvent.

S'j'aveu xhoûté Cola, mèttre mi cotte di moutonne (1),
Èlle sèreut gâïe, ma foi! — Lès homme dihèt dès bonne!

(*Marèïe s'assît à 'ne tâvle avou Louise*).

LOUISE.

Il n'fât rin mèttre di bon quand il fait si mâssît (2).
Li hârde qu'a stu lavêïe ni vat pus po s'moussî.

MARÈIE.

C'èst-st-à vèïî (3) çoucial, li bonne cotte ni xheut mâïe (4).
Po qu'èlle seûie à m'maniîre, il fât qu'èlle vasse sol hâïe.
On sét bin qu'èlle si r'sèche èt qu'li fât mèttre on boird.

MAIANNE (*à pârt tot xhovant l'plèce*).

Aïe! èlles vont co k'mencî di s'vanté al pus foirt.

MARÈIE (*tot lèyant vèïe li boird di s'cotte*).

Mi j'mètte on boird di drap paccequ'èlles n'ont nin l'hauteur,
Èt l'ciste lèïe qu'èst pus p'tite, èl lait rallé di d'seur (5).
Si v's pârléz d'ine moindre cotte, oh! nos nos ètendrans (6).
Èlle ni s'risèche nin tant, mais lès rôïe disteindront.

---

(1) Espèce de flanelle dont on fait généralement des jupes.

(2) J'ai, dans des notes précédentes, rapproché ce mot du français *malséant*. — M. Gggg. le tire de *male siccus*, mais il me semble que la forme du féminin *mâssîte* s'y oppose, et de plus, comme il le reconnaît lui-même, qu'il y a un obstacle en ce fait que *siccus* a fourni le wallon *sèche*.

(3) Autre forme d'infinitif pour *vèïe*.

(4) Ne déteint jamais; de *excadere*. Je me demande à ce sujet si le verbe *xheure*, secouer (V. not. 7, p. 71) qu'avec Gggg. j'ai tiré de *excutere*, et celui-ci qui signifie *déteindre*, n'ont pas une seule et même racine, *excadere*, car ils ne diffèrent que par la signification, active chez l'un, passive chez l'autre. C'est d'autant plus à croire que la conjugaison de ces deux verbes est la même, et qu'ils ont le même participe *xhoïou*.

(5) Et celle (la personne) elle (pléon.) qui est plus petite (que moi) la (*èl* forme emphatique pour *li*) laisse raller (c.-à-d. descendre, et par conséquent l'allonge, de dessus (d'en haut).

(6) L'auteur a écrit *ètindrons*, abusant de la prononciation d'Ans pour faire une rime hasardée.

Jône fèille (1) j'ènne a-st-avou, tins, louke, (*èlle fait vèïe si cotte*)
[volà ! c'èst-st-une,
Direut-on qu'èlle a stu violêïe (2) tot comme ine prune (3).
C'èst dès cotte po treux joû.

MAIANNE (*à pârt*).

Mais quand on èst jône fèïlle,
On n'louke nin çou qui c'c'èst (4) n'lès d'vreut-on mèttre qu'ine
[fèïe.
Vât co mî qu'jèlesi demande çou quèlesi fât sièrvi :
Si j'lès lèïve jâsé 'lles n'ârît jamais fini.
Allans bogî l'xhovelètte.

(*Èlle sorte*).

SCÊNE DOZÊME.

MARÈIE (*tot loukant po l'poitte*).

Avéz-ves vèïou, Louise?

LOUISE (*tot loukant*).

Di quoi? qui na-t-il là?

MARÈIE.

Ji veu dèl bèlle sâcisse.
Aouè, nos l'savans bin; mi, j'ènnè veu ottant,
Mais ji creus qu'pol païî, c'n'èst nin jan, c'èst costant (5).

---

(1) Jeune fille — pron. *jône* ou *jon-ne* à volonté.

(2) A Liége on dit aussi *violètte.*

(3) Rem. la syntaxe wallonne de la phrase.

(4) Façon emphatique de prononcer *çou qu' c'èst,* (*ce que c'est* par le pléonasme du sujet *ce*,. Les wallons francisant disent en leur français *ce que c' c'est*, en faisant sentir deux *s*.

(5) V. not. 9, p. 106. *Jan* équivant à *allons*, *donnez* — il ne suffit pas de dire *jan*, il faut payer comptant, c'est *coûtant*. Il est impossible d'analyser cette phrase dont la raison d'être est surtout dans l'assonance. — Quant au mot *ottant*, à Liége, et non pas seulement à Namur comme le croitGggg., on dit souvent *ostant*. C'est pourquoi je n'ai pas adopté l'orthographe plus rationnelle *otetant* adoptée par ce savant.

MARÈIE.

Tais-tu (1), Louise, vo-l'-cial! il v's fât wârdé d'vant lèïe
Dè dire qui n's èstans v'nou (2) sins avu l'poche fournèïe (3).
Tot à c'ste heure on n'sét nin çou qui pout-st-arrivé ;
S'il v'néve baîcôp dès gens, nos nos porîs sâvé.

SCÈNE TRAZÈME.

MAIANNE.

Qui sohaîtiz-ves donc dame? èst-ce po beure li cafè?

MARÈIE.

Sièrvéz-le! nos l'beurans bin tot magnant on boquèt,
Ci n'èst nin tant po l'faim.

MAIANNE (*tot sortant à pârt*).

Nènni, c'èst po l'dorêïe.
Èlles fèt pône à lès vèïe, èlles ont l'air tote tirèïe.
Si ji d'meure co baîcôp divant d'lèsè sièrvi,
Nârèt sûr eune dès deux qu'il fârèt èsèveli.

(*Maïanne sorte, puis renteure èt lesi sièrre dèl dorêie*).

MARÈIE.

C'èst vrêïe dai! mi, j'vin cial, ci n'èst qu'par hâbitude.
Mais s'ine fèïe ji mâquéve, jèl songereu sûr dèl nutte (4).
Ci n'èst nin po l'costenge (5) qu'on voreut 'nnè rallé,

---

(1) V. not. 3, p. 88.

(2) Bien que cela puisse se dire, il est d'usage plus général pourtant de mettre le fémin. *v'nowe*.

(3) On dit à Liége *fornèïe*.

(4) Il y a quelque chose de trop absolu dans la règle donnée not. 7. p. 94 ; car ces deux rimes conservent le son *u*.

(5) Pour le coût, la dépense.

On y pièddreut co pus (1) à k'xhiî (2) sès solé,
Èl (3) beûre cial, èl beure là, ji n'veu nolle diffèrence,
A mons qui pol paiî nos n'ferîs 'ne grande révèrence.
Mais mi j'na nin mèsâ (4) dè crédit po çoula ;
Èt l'voreu-je co même fé, ji n'oisereu po Cola.
C'èst-st-ine homme, paraît (5), l'meune... enfin (6) il èst trop brave.
Quand l'ovrî s'moque di lu, n'li donreut nin 'ne paterafe (7).
Il n'beut mâïe dè pèkèt ; ji n'l'a mâïe vèyou saû.
N'voreut nin quitté s'visse quand c'sèreut po baicôp.
N'a qu'po m'ni foû dè lé qu'il èst foirt mâlâhèïe ;
A pus sovent quand s'lîve dèl houkî j'sos nâhèïe.
J'à bèlle à li braire l'heure, à li mèttre tos lès nom,
Doimme-t-il, ni doimme-t-il nin, c'èst-st-à pône s'il m'rèspond.
Èt puis, autre choi qui m'gêne : â matin 'l a mâ s'tièste.
Fât qu'ji faisse li cafè po l'fé v'ni foû di s'plèce.
A pârt ciste affaire-là, j'n'a rin à li r'proché.
Ossi d'on bon boquèt (*èlle hagne* (7) *divin on quârti d'dorëie*)
j'm'è passereu po li d'né.

MAIANNE (*à pârt*).

Ci n'èst nin tant pol faim ? Loukîz donc l'raffârêïe (8) !

---

(1) On peut à volonté faire sentir l'*s*.

(2) Déchirer, propr. conchirer. — Le simple *xhiî*, me paraît se rattacher à l'allemand *scheeren*.

(3) V. not. 5, p. 157.

(4) A Liége *mèsâhe*.

(5) Mot parasite, servant à affirmer, et surtout à permettre de trouver les mots qui, pour le moment, font défaut ; de là sa force augmentative.

(6) Pron. comme en français.

(7) Un soufflet, un coup, en général mot très-rare, ordinairemont *pètârd*, *volëie* (V. not. 3, p. 150). Orig. ? Comme renseignement, pour *paraphe* j'ai entendu souvent dire en wallon *pataraphe*, et les mots savants sont très-souvent détournés étrangement de leur signification primitive.

(8) Gggg. (voir son dict.) a cherché en vain l'étymol. de ce mot qui traduit le français *mordre* — peut-être onomatop.

(9) L'avide, la gloutonne. *Etre raffâré*, c'est *manger gloutonnement* — *èstre*

Èlle magne comme s'on allêve happé s'quârtî d'dorêïe.
C'èst l'hâbitude, xhoûte-t-èlle (1), quèl fait-v'ni magnî cial!
Nonnà, va! po t'avu j'n'a nin mèsâ d'vèrgeale (2).

SCÈNE QUATOIZZÈME.

(Cola enteure avou Lambèrt).

LAMBÈRT *(tot chaukant Cola d'vant lu, al poitte)* (3).

C'èst l'compte. Enteure, Cola! j'a vèyou t'feumme al tâvle.
Si j'rotéve li proumîr (4) on direut qu'ji t'èschâfe.
Enteure, ni lès louke nin, n's arrivans à sohait.

(Ils entrèt).

MAIANNE *(èl candeliètte)* (5).

Qui sohaîtîz-ves, mèssieur?

LAMBÈRT.

Chaque ine mèsure, s'il v's plaît.

MARÈIE.

Louise, na mi homme qu'èst-cial, il fât bin qu' j'ènnè vàïe (6).

---

raffâré après, c'est *être friand de, appéter avec véhémence.* Peut-on le rapprocher du franç. *effarer* — de *ferus*, sauvage ? ou du radical *farde* compris dans *fardeau* (cf. *dâré* pour *darder* neutre) se charger d'aliments. Il n'existe pas de simple *affâré*, mais il y a nombre de mots en wallon qui n'ont que la forme raduplicative, cf : *si raffiî* (se réjouir), *rattendre* (attendre) *raccogeté* (attifer), etc.

(1) *Entend-elle,* pour *dit-elle.* Je n'ai jamais entendu, que je sache, cette substitution ; peut-être : *xhoutéz-le.* Voir l'App.

(2) Je n'ai pas besoin de glu — *Vèrgeale* Etym? (cf. *verglas*, vieux franç. *vergiel?* — En wallon. *Verglas* se dit *Vérglèce*).

(3) Lambert à la porte, tout en poussant Colas devant lui. *Chaukî* de *Calcare,* Gggg.

(4) A Liége *prumî.*

(5) Ce mot que j'ai rattaché à *cande,* chaland, Gggg. qui l'écrit *cangeliètte* (prononc. à moi inconnue) le rattache à *cangî,* changer, et le traduit par *changeoir.*

(6) On dit aussi *vasse.*

LOUISE.

Marèïe, si vos sortéz, d'néz-me dès cense po li scot (1).
Ji n'a nin 'ne dimêïe cense, èt ji comptéve sor vos.

MARÈIE (*tot s'drèssant*).

Dihéz qui j'va rim'ni, qui j'aveu roûvî 'ne coûse (2).

LOUISE.

On n'mi vorèt nin creûre si ji n'tire nin so m'boûse (3).

MARÈIE.

Ji m'va rim'ni (*èlle vout sôrti*).

LOUISE.

Marèïe! oh! nos 'nne irans nos deux.

(*Èlles volèt sôrti, Josèph renteure èt chipotte âtou d'l'ouffe*).

SCÈNE QUINZÈME.

Il n'a c'ste ouffe là n'vat nin (4) : lès pendement n'sont nin dreut.

(*Il fait allé l'ouffe*).

Lès savate di scriniî (5)! Fât qu'èlle seûïe rimèttowe !
On l'ôt crîné sol soû disqu'è moitèïe dèl rowe (6) !

MARÈIE (*volant sôrti*).

S'il v's plaît, monsieur?

JOSÈPH.

Oh! oh!

---

(1) L'écot.
(2) Une course, une commission.
(3) Si je ne frappe pas sur ma bourse.
(4) Je crois qu'on doit dire *qui n' vat nin*.
(5) Menuisier — de *scrinium*, écrin — cf. allemand *Schreiner*.
(6) On l'entend grincer (onomat?) sur le seuil jusqu'au milieu de la rue.

LAMBÈRT.

Madame, fârèt rempli.

MAIANNE (*à Marëie*).

Wisse allêz-ves ? aves païî ? (*à Josèph*) N'lès lèyîz nin sôrti !

JOSÈPH.

Halte là (1), on p'tit moument !

MARÈIE.

Ti vas xhiî m'chabraque !

MAIANNE.

V'là l'autre èvôïe, Josèph !

JOSÈPH (*tinant Louise po l'bansetai*).

Fat qu'il vinsse ou qu'il craque !

(*Louise si sâve, Maïanne attaque Marëie*).

SCÈNE SAZÈME.

MAIANNE (*à Marëie qu'èlle tint*).

Kiment donc ! vos v's sâvéz quand c'èst qu'on v's a sièrvou !
Èst-ce po v'ni fé çoula qui v's avéz oûïe vinou ?
Vos 'nne iréz nin foû d'cial ou vos seréz d'moussêïe.
Di vos allêïe èt v'nowe à c'ste heure ji sos correcêïe (2).

COLA (*tot fant laché Marëie*).

Madame, n'èl fât nin k'xheure (3), ji pârè tot-à-fait ;
Èt puis, ji m'èxpliquerè, car jèl prend â chaud fait (4).

JOSÈPH (*avou l'bansetai*).

Vocial todi 'ne saquoi qui nos d'meurerèt è gage.

---

(1) Dans le mot *halte* le *t* se prononce.
(2) Courroucer — mot rare.
(3) *K'xheure*, propr. consecouer.
(4) En flagrant délit.

COLA.

Loukîz-me, c'èst mi qu'èst si homme, èt j' ferè tot ratte carnage
J'veu çou qu' j'èsteu por lèïe : on bouffon, on golô (1) !

MARÈIE.

Qui v's prend-il donc, Cola ? vos èstéz sûrement sau.

COLA.

Ji sos sau d'toi, chinisse ! por mi t'ès six bolèïe (2) !
Quand ti sèrès rentrêïe, t'ârès t'Saint-Nicolèïe (4) !
Ci çoula n'ti vat nin, ti r'prendrès tès cannettia (4) !
Mi mére aveut raison quand 'lle ti louméve hacha (5) !

MARÈIE.

Sèréz voste boke, mi fi ! v's avéz 'ne trop mâle halène ;
Vos v's alléz fé toumé dès viér foû dèl narènne (6).

(Cola xhanse so Marèïe (7), Lambèrt èl rattint).

LAMBÈRT.

Cola !

---

(1) Je ne connais pas le mot *golô*. Le contexte donne le sens d'*imbécile, niais.*

(2) J'écris ces mots comme si c'était la traduction de *six bouillies* (par conséquent quelque chose de fastidieux, écœurant) mais je n'ai jamais entendu dire cela.

(3) Tu auras ta Saint-Nicolas. Saint-Nicolas est chez les Wallons la fête des enfants; de là *ta Saint-Nicolas*, métaph. pour *ta récompense, ta fête.*

(4) *Cannettia.* Gggg. ne donne pas l'étym. de ce mot. Il m'est impossible de ne pas y voir la manière dialectique (Huy et Namur) de prononcer *cannettai*, dérivé de *cannette*, diminutif de *canne* (*canne à l'ôle*), pot, vase. C'est comme si l'on disait : *Tu reprendras tes casseroles*, lequel mot par parenthèse se rattache de la même manière à *cassette* et à *caisse.*

(5) *Hacha*, jacasse, péronnelle, se dit aussi des femmes qui prennent sans raison des airs méprisants. — On dit aussi *chacha.* J'y vois une onomat. dérivant de l'interjection *hach !* qui marque le dégoût. — *Hacha*, serait primitivement une femme qui fait la dégoûtée, de la insupportable. J'ajouterai que pour moi je n'ajoute à ce mot la signification de babillarde que comme accessoire. Ce mot ne se dit que des femmes.

(6) Vers que la puanteur de votre haleine y a engendrés.

(7) V. note 9, p. 123.

COLA.

Toumé dès viér! xheus t'cotte, flairant cou d'dètte (1)!

MARÈIE.

V'là li p'tit deugt, beau masque (2)!

COLA (*tot xhansant*).

Ji t'ferè pèté t'maquètte (3).

LAMBÈRT.

Cola, ti vas trop reud.

JOSÈPH (*mèttant entre deux*).

Halte! on n'si batte nin cial,
Èt l'ci qu' vout co v'ni braire irèt à l'ouffe àl balle (4).

COLA.

J'a brait trop foirt, monsieur... bin! ji v's fai mès èxcuse (5).
Ji n'sos nin maîstre de mi. J' li donreu s'côp d' Marcusse (6).

(*Il houke après Marèïe*).

LAMBÈRT.

Cola! jan donc! finixhe!

JOSÈPH.

Èst-ce tot?

---

(1) Type d'injures à la wallonne : tomber des vers! secoue ta jupe, puant cul de dettes! panier percé.

(2) V. n. 4, p. 88.

(3) La tête. Trivial.

(4) Ira à la porte à la balle, c'est-à-dire à la façon d'une balle, sur-le-champ.

(5) Pron. èscusse.

(6) Expression très-populaire pour dire : *Je lui donnerai son coup*. Je suppose que *Marcusse* est identique avec le *Malchus* de l'Evangile de Jean Les noms des personnages de la passion figurent dans bon nombre de locutions : *Il est knoxhou comme Barrabas è l'passion*, dit-on de quelqu'un très-connu, surtout en mauvaise part.

COLA.

Ji v's a-st-oïou,
Mais j'sos-st-à pardonné (1) : j'ènne a bin troppe vèyou !
Jèl comptéve ine brave feumme, même troppe intèrèssêïe,
Jèl plaindéve bin sovent dèl vèïe embarassêïe ;
Èt po l'joû d'oûïe qui veu-je ? ine brouffeterèsse, ine troufogne (2),
Qui j' n'a mâïe vèyou rire èt tot fér qui m' rigrogne (3).

MARÈIE.

C'èst co bin on s'fait qu'ti qui n' si veut nin voletî (4) !
J'a mâ m'deugt (5), t'ès trop vért po co t' allé fièstî.
C'n'èst nin comme ti, çoula (6) ! Ji n' fai mâïe ine laide mowe,
Paccequi j'a dèl bonne chàr, ji n'a nin l' viér èl cowe (7).
Si tès burtèlle cassît, li cou di t' pantalon,
Téllement qu' t'ès dim'nou crâs, pendreut so tès talon.

COLA.

Aouè, ji sos d'toumé : c'èst ti qu'a happé m' crâxhe.
Mais ji t'va d'né 'ne lèçon qui t' vâret bin dè lard (8) !

(Il attaque Marëïe ; Josèph vout cori d' sus, Maïanne èl rattint).

---

(1) Je suis à pardonner, c'est-à-dire j'ai encore à pardonner, je ne pardonne pas de sitôt.

(2) *Brouffeteresse*, qui aime les friandises. — *Brouffeté*, manger habituellement et par goût des friandises. *Brouffeterëïe* désigne le vice et son objet. Rac. ? *Troufogne* même sign. cf. bouffé, manger gloutonnement. A Liége on dit, je crois, *trifogne* ou *trèfogne*. Rac? Je ne connais pas de dérivé ni de composé de ce mot.

(3) Proprement : *qui me contregrogne*, *qui me répond en grognant*.

(4) Antiphrase — *On s'fait qu'ti*, c'est-à-dire un homme si (ainsi) fait que toi, un homme comme toi. — *Voletî ;* j'ai oublié de dire que l'auteur écrit toujours *wèlti*, ce qui doit représenter plus ou moins la prononciation d'Ans.

(5) J'ai mal au doigt, donc je ne puis pas te caresser (*fièsti*), te faire bon visage,

(6) *Çoula*, ça, espèce d'interjection.

(7) Les chats malades ont prétendument un ver dans la queue, et on la leur coupe pour les guérir.

(8) Mais je vais te donner une leçon qui te vaudra bien du lard ! La rime n'est pas riche ; mais il faut dire à la défense de l'auteur qu'il écrit *crare* et non *crâxhe* parce que cette aspiration très-gutturale a une ressemblance assez marquée avec une *r* très-liquide et très-gutturale.

MAIANNE.

Josèph, lèyîz donc fé! vos v's allèz fé k'xhii.
Si v's lès mèttéz à l'ouffe nos n' sèrans nin païi.

COLA (*à Marèie*).

Voléz-ves laché mès ch'vè (1)?

MARÈIE (*tot sèchant*).

Fât qu' ji v's râïe voste tignasse (2)!

COLA.

Ime lachéz-ves, Saint-Houbèrt (3)! ou ji v's sipèïe voste nasse (4)!

MARÈIE.

Il fât qu' ti dimandes pardon!

COLA.

Divant, ti âme vêrèt foû!

LAMBÈRT (*mèttant entre deux*).

Cola!

JOSÈPH (*volant s'è mèlè*).

Ji t' tape à l' ouffe!

LAMBÈRT (*tot t'nant Josèph àl gauche main*) (5).

Qu'pèrsonne ni vinsse àtou!

MAIANNE.

Ji m' va houkî l'agent.

---

(1) Je crois que, entrainé par l'habitude, j'ai déjà orthographié *ch'vèt*.

(2) Il faut que je vous arrache votre tignasse. *Râïi*. Rac. *radicare*.

(3) Emphatique pour *mi lachéz-ves?*

(4) Ou je vous casse le nez! *spii*, propr. *briser, mettre en pièces*.

(5) *Gauche*, pron. comme en français. Le mot pur wallon est *xhlinche*, cf. allem. *link*.

LAMBÈRT (*tini l'ouxhe avou s' pid*).

N'a pèrsonne à 'nne allé.
L'affaire si vat fini, ji m'ènnè va mèlé. (*Il mètte entre deux*).
Cola, v's allèz trop long. Il n' mi plaît nin qu'on s' batte!
Èt l' proumî qui boge co, mi, ji li casse ine patte.
(*Tot l'monde dimeure tranquille*).
On s'donne bin dès p'tits côp — mais s' sèchi po lès ch'vè,
Si strônné contre li meur, c'èst fé comme chin èt chèt!

COLA.

Ti sés foirt bin, Lambèrt, qui volà l' proumi fèïe (1).
Jamais ji n' l'a touché (2), ni mariêïe, ni jône fèille.
Mais ji m'a-st-èpoirté comme ine sope â lèçai.
Èt ç'a stu d'vin l' fureur qui j' l'a pris po l'hatrai (3).
Ji li rik'mande tot fér dènnin (4) fé dèl dèpense (5),
J' li dis, j'aîme mî mi honneur qui d'èstre trop gâïe èl panse.
Èlle ni xhoute qui trop bin quand c'èst por mi magnî (6);
Èt, lèïe, èlle fait l' malâde, èlle mi vint co r' grognî!
Ji d'héve divin mi même âl vèïe dim'ni si crâsse:
On n' si ravise nin tos (7), mi feumme èst d'ine bonne pâste.
Volà l'pâste, véves à c'ste heure! dèl dorêïe, dè cafè!
Volà, quand 'lles vont à Lîge, volà tot çou qu'èlles fèt!
Vos lesè plaindréz, loukîz, dè vèïe leus laidès mowe,
Èt v'là d'çou qu'vos v's feréz mâ, d'ine brouffeterèsse, d'ine [sangsowe!

---

(1) Pour *l'proumire feie*, assez fréquent.
(2) Pron. comme en français. — Le mot wallon correspondant est *adusé* (V. note 1 p. 151).
(3) V. note 1, p. 98.
(4) Usuel pour *di nin*. Faire sentir les deux *n*.
(5) Pron. *dépanse*.
(6) On dit en wallon : ouvrez la porte pour le chien sortir, c'est-à-dire pour que le chien puisse sortir.
(7) V. not. 1, p. 75.

MARÈIE.

Sangsowe à voste maniîre, tot cachant l'laid costé (1).
Ji v's va fé k'noxhe à c'ste heure, on v's a trop bin xhouté.
Quantes franc (2) aves alloué (3) ciste âunêïe po vos bièste?
Quantes franc avéz-ves pièrdou d'vin lès jeu so lès fièste?
Po vos autre li manège, 'l avise qui c'seûïe on rin.
Lès bièste, zèlles, sont fòrèïe (4), èt l'feumme, lèïe, crîve di faim.

COLA.

Ti n'pous co mâ, va, ti! t'as co bin 'ne trop bèlle mène!

MAIANNE (*à part*).

S'lès bièste ravisèt l'maîstre, on deut senti li s'crène (5).

MARÈIE.

Oh! Jamme (6) c'èst bin dammage! oh! louke donc l'pauvre Cola
Qui nourrixhe dè colon d'vin 'ne misère comme il a.
On d'mèïe franc po dès vèsce, il n'li peuse nin ine once (7);
Mais, dè cafè por mi, li térre disor lu d'fonce!
Volà quâsi six meu qu'jèl nourrixhe so l'crédit;
Portant tèl saveus bin, èt ti n'm'as mâïe rin dit.
Oûïe qu'on n'mèl vout pus d'né, ti dis qui ji t'riwènes (8),

---

(1) Sangsue à votre façon, tout en cachant le laid coté. Je ne comprends qu'à demi le sens de ce vers. Je crois qu'il y a ici une de ces transitions familières au peuple (V. not. 5, p. 158), qui consistent à répéter purement les derniers mots qu'on vient de prononcer, sans qu'ils se relient à ce qu'on va dire.

(2) Combien de francs. *Quante* (*quantus*) est adj. en wallon.

(3) Dépensé — de *allocare*.

(4) Sont pâturées — *fôrëie*, cf. fourrage.

(5) L'échine. Il me semble que le mot wallon appartient à la même racine que le mot français, *échine*, *esquine*, prov. *esquena*, dont l'étymol. est controversée — seulement y a-t-il eu épenthèse ou syncope de la consonne *r* ?

(6) Espèce d'interjection, comme le français *dame!* Est-ce un adoucissement de *diale!* — ou bien est-ce le vieux mot *jame*, auj. *jamas* jour de fête?

(7) Un demi-franc pour des vesces, il (pléonast. = ça) ne lui pèse pas une once.

(8) Que tu me ruines (prononcé en wallon *ruwines*).

Ti m'vins quèri misére (1), ti m'mèttes li pôce èl coinne (2).
Mi jèl dis haut èt clér (3) qui, d'vin pus d'on mèssège (4)
J'm'a fait traitî d'cou d'dètte, èt qu'ti hèrréves è t'bèche (5) !
Sés-te bin quoi? nos cangerans : toi (6), t'irès àx botique (7),
Èt mi j'irè-t-ovré quéque pârt divin 'ne fabrique.

COLA (*tot bouxhant d'so s'brèsse*) (8).

Mèrci, Diu, tant qu'à c'ste heure, là d'sos n'a co dè bon.
Èt jamâïe à l'ovrège ji n'passerè po poltron (9).
Ti m'as r'proché mès bièste... èh bin ! j'm'è va fé quitte,
Mais t'chèt qu'à strônné m'neûr oûïe a fait s'dièrêne xhitte (10).

(*L'ovrî vint bouxhî àl poitte tot d'sofflé*).

---

(1) Même sens que *chercher querelle*, un peu plus doux, — c'est propr. chercher querelle pour des misères, des vétilles.

(2) Tu me mets le pouce (sur la gorge) dans le coin (pour le son c'est le même mot que le mot *coinne*, corne).

(3) Liez fortement le *t* de *haut*.

(4) Ce mot en wallon signifie *discours*, *conversation*, et quelquefois *chose* en général, v. plus bas p. 175.

(5) Et que tu fourrais dans ton bec. Gggg. au verbe *hèrer* ne donne pas d'étymol. Ce mot n'aurait-il pas de rapport avec la particule allem. *her?*

(6) Autre forme de pronom oubliée not. 1, p. 78. — Elle ne me semble pas appartenir au wallon pur.

(7) Masc. et fém. en wallon — mais le masc. est d'un wallon plus pur et plus vieux.

(8) C'est une autre manière de désigner sa poitrine et son cœur.

(9) Locution populaire, seulement à Liége, et je crois même à Ans, on disait autrefois, et je dis encore *poultron*. Je ne sache pas que ce mot s'emploie en dehors de cette locution. Et notons en passant une observation importante. Le wallon n'admet pas en vers l'inversion comme licence. Et je n'ai pas remarqué dans la pièce de licence de cette nature. Toutes les inversions qui s'y lisent sont admises en prose, et bien mieux, y sont presqu'obligatoires. C'est encore le cas ici.

(10) *Xhitté* est une autre forme du verbe *chîr* (*chier*, anc. franç. *eschitter*). Seulement se dit particulièrement des déjections molles — *avu l'xhitte*, c'est avoir la foire, *xhitté*, c'est propr. foirer.

SCÈNE DIX-SÈTÈME.

L'OVRI.

Est-cial mon l'cuisiniére?

MAIANNE (*qu'a stu dovië l'ouffe*).

Aouè, c'èst cial ; entréz.

L'OVRI (*il brait quand il veut Cola*).

Noste maîstre, li proumî prix! c'èst vos qu'l'a-st-èpoirté!

COLA (*èwaré comme vos polez songi*) (1).

Kiment? li neûr rim'nou?

L'OVRI.

Dispôïe nouf heure èt d'mëïe.
Il èsteut so l'happâ qu'èlles n'èstît nin sonnêïe.
Èco bin par bonheur qui vos l'avîz sèrré;
Ji n'l'âreu nin vèyou, jèl comptéve sitrônné.
Mais ji l'oïa craukî (2) qui j'èsteu èl xhaillèïe (3).
Èt vos savéz foirt bin qu'jèl riknoxhereut d'vin mèille,
Ji lèya jus l'happâ tot corant vite là-haut (4);
'l èsteut déjà so s'poste, jèl happe, ji n'fais qu'on saut,
J'tape mi ventrin foû d'mi, ji fai lâqué m'crawatte (5),

---

(1) Étonné comme vous pouvez bien le penser (V. not. 2 p. 150).

(2) Roucouler d'une voix épuisée, haletante, de *raucari?* Dans Virg. Egl. I. *Raucæ palumbes.*

(3) Dans la cour. Ce mot qui ne se dit que des petites cours, M. Gggg. l'écrit *haièie*, mais il nous apprend en même temps que dans l'ancien wallon on trouve *escaillie* — et enfin dans une note au crayon faite sur un exemplaire du Dict. de Gggg. par le savant philologue et professeur Bormans qui s'est occupé parfois d'étymol. wallonne, je lis qu'à St-Trond (ville flamande du Limbourg) on dit *schaley*.

(4) Là-haut correspond exactement au français *en haut* pour désigner un étage supérieur. — *Il est là haut*, signifie *il est à l'étage*.

(5) Je fais se détendre, je lâche ma cravate. Pour ma part je ne partage pas l'hésitation de Gggg., et je rattache ce verbe au latin *laxare*, d'où vient le français *lâcher* (*lascher*.

Èl fî moitèïe (1) dèl cour ji lai m'dièrène savate.
Èvôïe comme on lèvri dreut disqu'à mon *Kinot* (2),
Ji brai l'heure en entrant, ji fai marqué voste no.
On m'dèrit (3) : L'proumî prix ! L'fèille mi vudat 'ne mesure,
Èt j'sorta tot fî dreut po v's compté l'aventure.
J'n'èsteu nin foû dèl rowe, arrive voste feumme, Lambèrt :
Coréz bin vite, dit-st-èlle, èxpliquéz lesi l'affaire,
Ils sont télle èt téllement (4), c'èst l'mohonne qui fait l'coinne.
J'accours tot dreut, noste maîstre, ji sos to foû d'halène.

COLA.

Pusqu'il n'èst nin strônné, qu'il èst rim'nou proumî,
Vudîz 'ne gotte à turtos di çou qu'vos avéz d'mî (5).
Todi vîve li mâïe neûr ! il n'a pus nou parèil :
Qu'il faisse vent (6), qu'il faisse bixhe, il èst jourmâïe habèïe (7).
Èt vos (*à l'ovrî*) v's èstèz ine homme, onque comme ènne a pus
[wère.
Ossi ji t'richâsserè quand l'coippehiî sèrèt moirt (8).

---

(1) Litt. *dans la fin moitié*, c.-à-d. juste au milieu. *Fi* est un adv. qui sert à former des superb. (V. not. 2 p. 153).

(2) Nom propre du président du concours.

(3) Forme de parfait aussi usitée que la forme *diha.*

(4) Ils sont telle et tellement ; locution très-usitée, pour dire : ils sont dans tel (et tel) endroit.

(5) De ce que vous avez de mieux.

(6) Employé abusivement par opposition à *bise.*

(7) *Habilis.*

(8) Je ne connais pas ce dicton, et je ne le comprends pas très-bien : Je te rechausserai quand le cordonnier sera mort. Je pense qu'il y a là un trait tout wallon. Le wallon n'aime pas à étaler ses bons sentiments, et quand, par hasard, un mot d'attendrissement ou d'affection lui échappe, il le retire, pour ainsi dire, par une plaisanterie qui en détruit l'effet, au moins dans les mots. Le petit ouvrier a laissé, pour courir plus vite, sa dernière savate dans la cour ; Colas a pitié en voyan ses pieds déchaussés, et lui dit : je te rechausserai — puis il ajoute : quand il n'y aura plus de cordonnier. V. l'Append.

Tant qu'à c'ste heure, comme ji t'veu dissofflé songue èt aiwe (1),
Beus 'ne tasse di chaud cafè.

(Il vude ine tasse à p'tit).

.... mais n'vas nin broûlé l'linwe.

(Cola fait sène à Maïanne dè r'sièrvi ine tournèïe).

LAMBÈRT *(quand ils ont bu)*.

Li bon Diu s'ènnè mèle, c'èst âhèïe à vèyî.
Il v's a fait dire vos vrêïe, on nèl sâreut noïî (2).
Ji dis : c'èst-st-on miràcle ; â pus bai dèl disputte (3)
Il avôïe si pleinte lune, il fait v'ni l'jou dèl nutte.
Riéz d'çou qu'èst-st-à v'ni, plorèz d'çou qu'èst drî vos.
Ji m'prendrè-st-à Cola, por mi 'l èst câse di tot.
Çou qui vint d'arrivé, si v's volèz qu'ji v'sèl dèïe,
Ji l'a-st-on pau quèrou, j'a-st-achevé (4) mi îdèïe.
Cola, valèt, xhoutèz — ji n'toûnerè nin âtou —
Mais qu'ine bonne fèïe po tot ji v's vude mi chant tot foû.
Dispôïe dèjà vingt an nos èstans camerâde ;
C'sèreut 'ne pèce foû di m'châr si ji t'vèyéve malâde.
Xhoute ! t'ès-st-on brave valèt, mais fât songî pus long.
C'èst qu' quand on-z-èst marié, fât-st-avu dèl raison.
Po bin fé, n'fât nin qu'l'homme, paccequ'il nourrixhe lès autre,
Beusse, jowe, acclîve dès bièste, èt vousse co magnî l'vôte (5).
Vos m'dirèz : l'ci qu'ouveure fât qu'il màgne po s'suteni.

---

(1) Essoufflé sang et eau — cela ne se dit pas plus en wallon qu'en français.

(2) On ne saurait le nier.

(3) Pron. comme en français.

(4) Pron. comme en français.

(5) Et veuille (on dit aussi *vôïe*) encore manger l'omelette. *Vôte* ou *vaute*, je ne connais pas de dérivé, ni de composé de ce mot.

Aouè, c'èst vrêïe, mais s'tèl magne po l'fé v'ni (1)?
Vos n'voléz nin souffri seulement qu'voste feumme barbotte(2),
Èt tote lès heure dè jou vos v's mèléz di s'marotte.
Cachî dès cense à s'feumme ! il n'a co rin d'pus laid !
Ni wâderîz-ves qu'on d'mèïe franc, na po 'ne côtelètte di vai.
Vos m'diréz : Qu'èst-ce qui c'èst qu'ine tote pitite côtelètte ?
Avou ci d'mèïe franc là ji pous fé 'ne bèlle manchètte (3)
Balowe (4), di-jc, tot çoula ! na dès spène sol bouxhon (5).
Féz comme ci vi pèxheu qui toua l'jône pèxhon.
Ou bin comme ci vî spot (6) qu'on rèpèterèt journâïe :
J'aîme mî l'oûhai so m'main qu'd'ènnè vèïe deux sol hâïe.

(*Lambèrt beut s'gotte*).

MAIANNE.

Pusqu'on èst-st-à jâsé, fât dire li meune avou (7)
A l'homme vos d'néz tot le toirt, ji veu qu'fait çou qu'il pout.
Qu'il ârèt bèlle ovré s'journêïe on quârt dèl nutte,
Quand mâquerèt co 'ne saquoi, on li quirerèt dispute.

---

(1) Si tu le manges pour le faire venir (l'ouvrage ?) Je ne comprends pas. — Voir l'appendice.

(2) Gronde.

(3) Terme de jeu de quilles, l'ensemble des mises (V. not. 4, p. 93).

(4) Emploi à moi inconnu de ce mot — *Bièste á ballowe*, c'est un hanneton. (V. Dict. de Gggg). Ici le mot a l'air de signifier : *bagatelles, non sens, bêtises*. Comme le hanneton passe pour être étourdi, je crois qu'il faut rapprocher ce mot du français *berlue*, *beluette*, *bluette*. A ce propos, je me rappelle que mes camarades et moi, étant petits, appellions *bièste à l'óle* (bête à l'huile), le géotrupe stercoraire.

(5) Prov. à moi inconnu. Il y a des épines sur le buisson, il y a des difficultés, des dangers (à se conduire ainsi ?)

(6) Dicton, prover. locution populaire, et aussi sobriquet. Etym. difficile. Il me paraît que ce qu'il a de plus rationnel, c'est de le rapprocher de l'allemand *Spott*, raillerie, trait piquant.— Car dans toutes les acceptions du mot *spot*, l'idée de trait piquant, concis, est fondamentale.

(7) Il me faut dire la mienne (pensée) aussi.

Sèlon mi, d'vin çoucial, c'èst l'feumme qu'èst câse di tot.
Li manège mâ miné trouve vite li fond dè pot.
Ine bonne feumme di manège qui louke foirt bin à s'sogne (1)
Ferèt pus d'affaire d'on franc qui d'deux s'èlle èst troufogne.
Quantes fèïe aves oïou dire : c'èst ine homme qu'ènnè fond (2),
Il pout bin aîmé s'feumme, èlle li r'mètte sès coron (3)!
Vèyans, mi dirîz-ves bin kiment qu'on fait 'ne heûrêïe?
Dirîz-ves bin dèlequèlle cràxhe qu'il fât po fé l'potêïe ?
C'èst portant po l'ovrî 'ne saquoi d'appétixhant.
Çoulà remplixhe li ventre èt s'èst-st-il nourrixhant.
Autre choi qu'il fât savu, c'èst-st-èffilé 'ne awèïe (4).
C'èst d'savu r'mèttre ine pèce wisse qu'ine hàrde èst xhïèïe.
Avou dè fi, dèl laîne, à longs ponct d'cotturî
Rakkeuse on pantalon, ci n'èst nin r'nawî 'ne châsse (5).
Li proumî lû po l'vèïe il n'fât nin qu'on s'dixhâsse (6).
R'nawî ! ci n'èst nin co l'tot, èl fât co savu fé.
Il n'fât nin qui l'châsson diminue al rifé.
Èt co cent mèille messège (7), volà : boué, ristendre (8),
Nèl ferîz-ves nin bin turtotes? na-t-il mèsâ d'apprendre?

---

(1) *Loukî à s'sogne*, c'est regarder à soi, être économe, litt. regarder à son soin.

(2) C'est un homme qui en fond (à sav. de l'argent), qui jette l'argent par la fenêtre.

(3) Litt. Elle lui remet ses bouts, c'est-à-dire elle lui relie les bouts de l'année ? Locution très-usitée.

(4) Enfiler une aiguille.

(5) Avec du fil, de la laine, à longs points de couturier recoudre un pantalon, ce n'est pas rentrayer un bas. *R'nawî*, prés. *ji r'nawèïe*, rentraire, ravauder; il est assez difficile de ne pas y voir le mot *awèïe*, aiguille. — Ce serait le mot *renaiguiller*.

(6) Je ne comprends ce vers que comme suit : Le premier trou (*lû*, *jour*, *lux*, et delà, *trou*, mais je ne connais que l'emploi *de jour* et non celui de *lû* dans le sens de trou), pour le voir, il ne faut pas qu'on se déchausse.

(7) V. plus haut p. 170.

(8) Lessiver, repasser.

Xhoûtéz çou qu'ji v's va dire, èt saïîz dèl rit'ni :
Mons feréz-ves, mons voréz-ves fé, mons v's sârèt-on rat'ni.
È voste mohonne tot fér, vos sèréz l'âme dâmnêïe,
Vos v's sècheréz po lès ch'vè, vos v's foutréz 'ne sitrônnêïe.
Rin d'fait, l'misére èst là, misére aquiriteure,
Qui sût l'nawerèïe à rin, tos lès joû à tote heure (1).

JOSEPH.

Ha! hola! c'èst-st-à m'tour! jèlesi dirè mî qu'vos.
Po bin si fé comprendre, il n'fât nin d'si bais mot.
Li pus court c'èst l'mèilleux, jèl va dire plate-casaque (2).
Voste blanc pan qu'èst magnî, l'misére à voste poitte caque (3).
Si v's avaxhîz volou, quand l'ovrège rotéve bin (4)
Vos avaxhîz d'costé po passé l'dur moument.
Il n'at pus qu'ine saquoi : vos èstéz foirt èt jône.
Quèréz d'l'ovrége tos deux, n'aspârgnîz nin vos pône.
Si l'corège ni v's mâque nin, sûr qui vos v's rattraperéz.
Vos, quittéz l'ârmurerèïe, è beure alléz ovré!
Vos, po l'pau qui v's dimeure, achetéz dè fi, dèl laîne,
Quèréz tant qu'vos trovésse on botique al quinzaîne.
Quand vos âréz çoula tot-à-fait raccosou,

---

(1) Deux vers que je n'ai pu comprendre. En voici la traduction littérale : Rien de fait, la misère est là, (qui ?) la misère amène, qui suit la paresse à rien (ces mots *à rien* sont-ils le qualificatif de *nawerèïe*? tous les jours, à toute heure. (Voir l'appendice).

(2) Je ne puis pas analyser ces mots bien connus *plate-casaque*, ou n'importe comment on les écrive. Dans tous les cas, ils signifient, *sans ambages, sans circonlocution.*

(3) Je ne comprends pas la syntaxe de cette phrase que pourtant je n'oserais qualifier de mauvaise. — Litt. Votre pain blanc qui est mangé, la misère frappe à votre porte. Peut-être faut il prononcer comme s'il y avait un *voilà* sous-entendu tout au commencement de la phrase.

(4) Marchait bien.

Ovréz, c'èst-st-à voste tour, po lès vî qui sont d'vou (1).
S'il arrive par hasârd qu'vos v's sentésse disonguêïe (2),
Dihéz-ves : tot près d'ine fleur, il pout crèxhe ine ourtèïe.
Vocial li maîstre dès spot, gravéz-le è voste cèrvai :
Quand n'a pus rin è bache, on-z-ôt grognî l'pourçai.

---

(1) Encore deux vers pour moi incompréhensibles. En voici la traduction littérale : quand vous aurez recousu cela tout-à-fait, travaillez, c'est à votre tour, pour les vieux (les vieilles dettes) qui sont dûs.

(2) *Dizonguëie* part. du verbe *dizonguî*. Ce verbe signifie *mettre en mauvais-état*, en parlant d'une chose (habit, meuble), ou du corps — et sans doute aussi de l'âme, car il semble que c'est le cas ici.—Le sens serait ici : éprouver un mécompte, se sentir triste, avoir le spleen. Voir l'append.

*

APPENDICE.

P. 95. L'auteur croit qu'à Ans on dit *jèl wâ* pour *jèl wâde*. Il m'a quand même proposé ces deux corrections :

1re var. En vèrité d'mon Diu, c'èst-st-ine pite mâle bièste !
Ji n'sè poquoi qu'jèl wâ (wâde), j'ènne a disqu'à d'seu l'tièste.
2e var. En vèrité d'mon Diu, c'èst-st-ine pitite canaïlle,
Ji n'sè poquoi qu'jèl wâ (wâde), il n'parole qui d'bouffaïlle.

Remarquez la construction wallonne avec *poquoi* (pourquoi), suivi de *que* dans l'interrogation indirecte — je ne sais pourquoi que je le garde, dit le wallon, même parfois en parlant le français. — Quant au mot *bouffaïlle*, il vient de *bouffé*, manger gloutonnement, et signifie *mangeaille*. Etymol. onomatopée?

P. 102. *Sont-ils* (lès fisique) *tos lèïi d'vin*. On dit d'un fusil qu'on l'a laissé dedans quand on a logé dans le bois les différentes pièces en fer de l'arme. Je ne puis pas analyser l'expression. Je ferai seulement remarquer que le wallon, comme le grec, peut mettre au passif des verbes neutres. (Cf. le français : il est obéi par tous ses subordonnés). Ainsi l'expression primitive pourrait être : *Avez-vous laissé dedans les pièces en fer à vos fusils*? Puis : *Avez-vous laissé dedans à vos fusils*? puis enfin : *vos fusils*?

Ibid. *Li longuèsse* est la partie du bois dans laquelle est creusée la rainure où se loge le canon; c'est donc proprement *la longueur* du bois, la partie du bois qui s'étend en longueur.

P. 105. Les *claquètte* sont de petites planchettes en bois, suspendues verticalement, tournant autour de leur bord supérieur, permettant au pigeon de rentrer, mais non de sortir.

P. 109. Voici les deux vers que m'a fournis l'auteur :

Nânéz bin, mès èfant ! — Qu'ils pètèsse on bon somme !
Accoviéz-ves tièste èt tot ! V'cial li diale ! il allome !

Littéralement : Dormez bien mes enfants ! (puis cessant de s'adresser à eux) qu'ils pètent (verbe fréq. employé en wallon dans toutes sortes de locutions, ici pour *qu'ils dorment*) un bon somme ! (puis adressant de nouveau la parole aux fusils) : Accouvrez-vous tête et tout (c.-à-d. même la tête). voici le diable, il éclaire (allusion à l'autre coureur qui arrive comme un furieux, qui tombe comme la foudre).

P. 114. Le *maquignon* est comme le *bârre* une espèce de fusil grossier. Tous les fusils ont des noms très-variés et très-bizarres, et dont il est difficile de trouver l'origine. Les *bârres* sont ainsi nommés, paraît-il, parce que dans les vaisseaux qui les transportent on les emploie comme lest, à la façon de barres (masc. en wall.) de fer. Il y a des fusils qui s'appellent des *jambon*, d'après leur formes ?

Ibid. *Baidelètte*, c'est le mot français *bandelette*, qu'on dit en liégeois *bindelètte*(de l'allemand *binden*). C'est un demi cercle en fer qui se met à l'extrémité du bois de fusil pour l'empêcher de se fendre.

Ibid. *Li fièr di clichette*, est la platine en fer où s'engage la détente, la *clichètte*.

Ibid. Le *grisou* se compose de scories de zinc.

P. 122. *Allé po les arecètte*, c'est présenter les fusils au contrôle. L'explication donnée page 73, note 13, est exacte.

P. 129. *L'honneur*, etc. C'est une expression propre à l'auteur. Marianne fait si peu de cas de l'honneur de pareils chalands qu'elle le met sur son dos, et se secoue quand le vent est fort.

P. 130. *Bo[illegible]èt*. D'après l'auteur, c'est du jeune bœuf, c.-à-d. quelque chose de tendre, de délicat. Quand le boucher vient chez lui, et qu'il vante sa viande, il dit : *c'èst du bo[illegible]èt*. Probablement *borclèt*.

P. 133. Ce mot que je n'ai pu lire est *wëi*, manière propre aux botteresses de dire *oui* ; c'est ici une espèce d'interjection, d'exclamation.

P. 143. *Alâr* Personne de ceux que j'ai consultés, même des compatriotes de l'auteur, n'a jamais entendu prononcer ce mot. L'auteur, consulté de nouveau, est allé aux renseignements et voici ce qu'il a appris. On nomme *alâr* le moment où se font toutes les espèces de récolte ; et comme les paysans n'ont pas toujours assez de place pour les rentrer, ils envoient au marché leur surplus. A ce moment il y a nécessairement affluence de vivres, et les prix baissent. D'après cette explication *alâr* serait donc le mot *alarme*, détourné de son sens primitif. Je ne connais pour cette signification d'abondance excessive (par ex. : d'ouvrage) que le mot *flouxhe* (flux?), *c'èst l'flouxhe* (c'est la bonne saison).

P. 144. J'ai demandé partout à quel saint ou sainte correspondait le nom d'*Ail*, orthographié aussi *Aily*, et dont la fête, dans certains almanachs liégeois, est fixée au 28 février C'est une sainte très-wallonne ; il y a beaucoup d'*Aili* dans le pays wallon ; cependant elle semble maintenant céder la place à d'autres patronnes plus à la mode. J'avais frappé inutilement à toutes les portes pour obtenir une réponse. M. Troisfontaines, professeur à l'Université, avait sa marraine du nom d'Aili, mais il ne se rappelait pas comment on traduisait ce nom en français. Il écrivit à M. Van Roy, curé de Wandre, village où cette dame était morte, et il obtint les renseignements curieux que voici. On remarquera que la traduction du nom varie avec les époques.

Monsieur le Professeur,

Je m'empresse de satisfaire à votre gracieuse demande de ce jour.

Anno 1764 4ta martii baptizata est *Aleydes*, filia Henrici Wathelet et Hedwigis Fleron.

L'an 1789 ont été mariés Etienne Faïn et *Ailid* Wathelet.

Anno 1849 duodecima aprilis obiit *Adelaïs* Wathelet, octoginta quinque annos nata, vidua Stephani Fayn.

Le nom en question me parait être un nom propre au pays de Liége, inconnu aux langues latine et française, s'écrivant de nos jours *Aili* ou *Aily*, et anciennement *Ailid.* Plusieurs fois j'ai demandé à mes confrères comment ils écrivent ce nom en latin ; quelques-uns prétendent qu'il faut le traduire par *Adelaïs*. Je le pensais aussi dans le temps. Mais *Adelaïs* est la traduction d'Adélaïde, ce qui est autre chose qu'*Aili*. En 1850, à l'occasion de l'administration du sacrement de confirmation à Visé, je pris la liberté de demander la solution du problème à Monseigneur Van Bommel en présence d'un grand nombre de prêtres. Sa Grandeur nous répondit que le nom d'*Aili* est inconnu à Rome (il ne se trouve pas non plus dans le catalogue général des noms de saints), et le problème resta sans solution. Depuis lors quand j'ai à inscrire le dit nom dans mes registres, je latinise l'ancien Ailid, et j'écris Ailid, Ailidis, etc. Je serai heureux, Monsieur le Professeur, si j'ai pu vous aider à trouver ce que vous tenez à savoir. Je regrette de n'avoir pu donner une solution complète de la question, je l'étudierai encore, etc.

Depuis M. Tronfontaines, causant de ce problème à M. Delgeur, professeur à l'école professionnelle de Rotterdam, a reçu de lui ces renseignements qui me semblent trancher la question, bien que Ste-Adélaïde ait sa fête fixée au 16 décembre. *Adélaïde* se dit en hollandais *Alida*, et par abréviation *Aaltje* ou *daatje*.

P. 146. vers 5. Le verbe *pouvoir* a dans cette phrase le sens de *avoir le droit*. La *ricoperèsse* dit donc que ce n'est pas juste de punir les gens qui, faute de savoir lire, ne peuvent avoir connaissance des changements introduits dans les règlements, et publiés dans la Gazette, et cependant, continue-t-elle, on en a le droit! Il faudrait donc un signe d'exclamation après ce vers.

P. 148. *Li mowe*, c'est une espèce de petite perche en bois, à laquelle est attaché au moyen d'une ficelle un oiseau vivant. Les tendeurs soulèvent de temps en temps cette perche pour faire voleter l'oiseau qui par là attire ses frères dans le piége.

P. 155. *Lèchètte*. J'ai mal lu le manuscrit; il faut *bèchètte* (diminutif de *bèche*, *bec*) pointe.

Ibid. *Crâsse linwe*. L'expression appartient à l'auteur. Il veut faire entendre par là que Joseph faisait rouler les *r* en parlant.

P. 156, 1. M. Albin Body me fait remarquer que l'expression *salé comme ine pique*, ou *comme pique* pourrait bien venir du hollandais *peck* qui signifie hareng salé; s'il en est ainsi, comme c'est probable, il faut écrire *pike*.

P. 172. L'explication donnée en note est exacte Cela signifie au fond je te rechausserai — aux calendes grecques. Je commanderai pour to une paire de bottes au cordonnier — quand il sera mort.

P. 175. Je n'avais pas du tout compris ces vers, et je crains bien que jamais on ne les comprenne sans explication. Maïanne vient de dire que racommoder un pantalon ce n'est pas la même chose que rentraire un bas; il faut le faire avec plus de soin (sous entendu), car le premier, lui (c.-à-d., car le pantalon, avec le pléonasme du pronom *lui*, cf. p. 157, 5) pour le voir, il n'est pas nécessaire qu'on se déchausse.

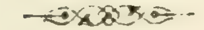
P. 176. Je pourrais dire la même chose des deux derniers vers de la tirade de Maïanne dont voici l'explication : (quand il n'y a) rien de fait, la misère est là! la misère, triste acquisition qui suit la paresse au dos (lisez *àx rein*) tous les jours, à toute heure. Le sens eût été plus facile à saisir s'il y avait eu : l'misère est là! *l'*misére, etc., en répétant l'article. *Acquiriteure* : pour *il s'est attiré une mauvaise affaire*, nous disons en wallon : *Il s'at acquèrou ine mâle affaire*. De là le mot *acquiriteure* signifie *chose que l'on s'attire* et se prend toujours en mauvaise part.

P. 177. Je puis faire la même remarque pour ces deux vers; ils sont obscurs à force d'être concis. Cherchez, dit Joseph, une boutique à la quinzaine (c.-à-d. une boutique où l'on fait un crédit de quinze jours);

quand vous aurez cela (c.-à-d. une boutique semblable), tout-à-fait étant recousu (ablatif, absolu, comme plus haut, *rin d'fait*; c.-à-d., quand vous aurez recousu tout-à-fait), travaillez, c'est à votre tour (expression un peu inexacte, pour *c'est à leur tour*, à savoir, au tour des vieilles dettes) pour les vieilles choses qui sont dues.

Qu'on me permette à ce sujet une réflexion. Je puis me flatter de connaître assez bien le wallon, ma langue maternelle, la langue de mes camarades d'enfance, et que depuis mon jeune âge je n'ai cessé de parler et de cultiver. Et cependant dans le cours de cet ouvrage, que de fois je n'ai pu saisir le sens d'une phrase au fond parfaitement wallonne et pour les mots et pour la syntaxe! J'ai même donné des explications à contre sens (p, 175). On peut juger d'après cela combien à plus forte raison, on peut se trouver embarrassé dans l'interprétation des auteurs anciens, et combien de fois il doit arriver à ceux qui corrigent des textes, de s'éloigner d'un texte primitif clair en lui-même, mais déclaré incompréhensible.

P. 177. On dit aussi au physique : *si senti d'zongui*, quand on se sent brisé, abattu (physiquement). C'est sans doute en ce sens que ce mot est pris ici.



GLOSSAIRE.

Le premier nombre désigne la page ; le second, à moins d'indication contraire, la note qui permet de retourner au vers.

â - prononciation, 69,1.
acclèvé (élever, donner l'éducation), 83, vers 8.
accoviér, fut. j'accouvreu (accouvrir), 146 appendice.
acquiriteure (acquisition), 176,1.
addiseur (au-dessus), 77,8 ; 148,3.
adjectif — formé d'une locution, 106,9 ; 107,3 ; 108,6.
adjectif possessif — prononciation, 68,5.
adjectif — quand ils sont plusieurs leur syntaxe, 91,11.
adjectif — il se met au pluriel quand il précède le subst. pluriel — reste invariable, s'il le suit. Quand une *s* se fait entendre (ex. cès èfant sont bai-z-èt gros) cette *s* est euphonique.
adléz (auprès), 86,6.
adusé (toucher du bout du doigt), 151,1.
adviné (deviner), 90,10.
ahège (ind. prés. d'un verbe signifiant attirer ?), 136,2.
âhe (aise), 72,9.
âhèïe (facile), 96,3.
ai (termin. wall.) = eau (term. franç.), 70,4.
Aili, nom propre, 144,3.
aistre (âtre), 79,5.
alâr? 143,10 ; appendice.
alloumé (allumer, éclairer, en parlant des éclairs),146 append.
allouwé (dépenser), 169,3.
amon = *mon* (v. ce mot).
aouè (oui), 83,9.
à pont comme di l'ôr (juste), 115,3.
à preume (pour la première fois), 120,5.
arase (adv., jusqu'à bord), 148,2.

beure , s. masc. (bure), 124,1.
binamé (gentil), 98,8.
bîxhe (bise), 81,2.
bofflèt (jeune bœuf, viande tendre), 130,5 et appendice.
bogî (bouger), 82,8.
boisson — masc. dans quel cas?, 91,11.
bollant (bouillant), 74, avant-dernier vers et errata ; 76,2.
bollowe (bouillie, participe), 76,2.
boquèt (pomme d'Adam), 80,3.
boquèt (bouchée, morceau), 80,8.
botique (boutique) genre de ce mot, 170,7 — *botique al quinzaine*, boutique où l'on donne un crédit de quinze jours, ibid.
botterèsse (hotteuse), leur langage, 134,4.
botteroule (nombril), 93,8.
boubou (sorte de balai), 119,3.
bouffé (manger gloutonnement), 95, 13 appendice.
bouffaïlle (mangeaille), ibid.
bouffon (imbécile), 96,4 ; (malhonnête), 151,3 ; 164,1.
boûre (bouillir), 76,2.
boûse (bourse), 95,11.
bouté foû (pousser dehors ; boire d'un trait), 103,9 ; 148, vers 6.
boué (lessiver), 175,8.
bouxhî (frapper), 83,6 ; (heurter), 99,6.
bouxhon (buisson), 79,1.
bovelèt ; v. *bofflèt*.
braire, impf. ji brayéve, 92, vers 7,
brassadèlle, terme d'armurerie, 102,4.
brognî (bouder), 73, vers 4.
brouffeterèsse (gourmande), 166,2.
burtèlle, (bretelle), 166, vers 11.
Caïèt (fragment de bois, brûle-gueule), 147,2.
camache (camail), 97,2.
candelièlte (comptoir), 117,1 ; 161,5.
cannetia (casserolle ?) 164,4.
cânôïe (paresseuse), 96,7.
ça pense-t-il — loc. wall., 132,6.
caqué (frapper à la porte), 176,3.
car — l'*r* s'assimile à la consonne suivante, 72,3 ; 86,8, etc.

èt donc ? (n'est-ce pas ?), 132,4.
èstre blanc d'so l'ventre, proverbe, 112,5.
èt tot (litt. et tout, et le reste, cf. fr. *itou*), 146 appendice.
èvôïe (parti), 81, vers 5 ; 85,9.
èwaré (étonné), 150,2
Faxhène (fagot), 127,4.
fèïlle (fille), 87,8 ; 86, vers 8, etc.
fér ou *fére* (*tot*) (souvent), 94,1 ; 137,6 ; 146,4 ; 176, vers 3.
fèri, fut. ji firè, (frapper), 123,10.
fi ; (fin) ne se met que devant les adjectifs, et sert à en former le superlatif, 153,2 ; 172,1 ; 172, vers 5.
fleur — son genre, 86,7.
focche (fourche), 87,1.
fôré (nourrir), 169,4.
foû (hors), 72,4.
foûme (forme, bois de lit), 70,2.
foumé (fumer), 92,10 ; 97,8.
fourixhe ou *fouxhe* — imparf. du subj. du verbe *être*, 93,2,
foutre (jeter), 116,3 ; 118, vers 1.
frèxhe (mouillé), 71,6.
frisse (frais), 128,5.
Gaddrôbe (garderobe), 131,14.
gade (chèvre), 111,5 ; 122, 1. *Dèl jotte po voste gade*, prov., 111,5.
gagner — trad. en wallon, 73,3.
gäïe (bien attifé), 107,5.
gèïlle (noix), 135,4.
gens (gens, quelqu'un d'importance), 108,1.
gèrgètte (pomme d'Adam), 80,3.
gêrî (appéter), 108,4.
gèrson (pomme d'Adam), 80,3.
Gîlle Nâna (Nicaise), 106,8.
glètteu (barette), 89,5.
glot (friand), 149.11.
golô (?), 164,1.
gorlètte (joue pendante), 97,4.
gourgeon (gorgée), 80,1.
grawi (fouiller), 74,2 ; 129,2.
griniî (grenier), 110,1.

Remarque. — Les mots commençant par une *s* suivie d'une

consonne, peuvent recevoir un i intercalaire après l'*s*. Je les ai, dans cette table, écrits tantôt avec, tantôt sans cet *i*, suivant la prononciation la plus commune.

ERRATA.

Remarque. — Comme pouvait le faire craindre une œuvre de si longue haleine et entreprise dans les conditions que la préface fait connaître, j'ai varié l'orthographe d'un assez grand nombre de mots, et, ce qui est plus grave, j'ai parfois changé de système. Ajoutons à cela que l'incorrection des premières feuilles du manuscrit, jointe à l'inexpérience des typographes, a donné lieu à des épreuves tellement fautives, que, seul à les corriger, je finissais par ne plus voir les fautes. Ces causes diverses ont fourni un errata volumineux et probablement encore bien incomplet.

L'une des règles d'orthographe à laquelle j'ai essayé de rester fidèle, c'est de marquer du tréma les *i* qui se prononcent à part. Ainsi dans ce système j'écrirais *travaïl* en français. De même j'ai remplacé partout (sauf erreur) les *y* par des *ï*. En français l'*y* est un double *i* qui modifie la voyelle précédente et garde à la fois le son qui lui est propre. Ainsi *payer* = *pai-ier*. Mais parfois aussi l'emploi de l'*y* peut induire en erreur. Ainsi *envoyer* peut se prononcer *envo-ier* Dans ce dernier cas, qui est de beaucoup le plus fréquent en wallon, vu l'absence en typographie d'*y* surmonté du tréma, j'écrirais *envoïer*. Généralement cet *ï* correspond à une consonne, souvent *c* ou *g*, supprimée. Ex. : *negare*, noïî ; *secare*, *soïi* (scier) ; *necare*, nèïî (noyer) ; *navigare* (*naugare*), noïî (nager), *regem*, *roïe* ; *reginam*, *roïène*, *plicare*, *ploïi* : et peut-être aussi *jocus*, jôïe (joie) : *vicus*, vôïe (route) ; *vicem*, fèïe (fois). — Quand la voyelle précédente est modifiée, je conserve l'*y*. Ainsi : *ji brayéve* (imparf. du verbe *braire*), prononcez : *ji brèïéve*.

Page	ligne	*au lieu de*	*lisez.*
68.	1.	PERSONNÈGE	PÈRSONNÈGE.
»	12.	BOUCHER	BOUCHÉ.
»	16.	scène	scêne.
69.	5.	disquâ	disqu'â.
70.	2 et 15.	sèillai	sèïllai.

Page	ligne	au lieu de		lisez.
71.	1.	SCÈNE		SCÈNE.
»	4.	Marèie		Marèïe.
»	»	est		èst.
»	6.	liverè		lîverè.
»	8.	crèie		crèïe.
»	13.	houkrè		houkerè.
72.	1.	piètte		pièdde.
»	2.	Marèie		Marèïe.
»	»	qui		quî.
»	3.	cal l'mèrite		cal'lle mèrite.
»	4.	labaille		labaïlle.
»	7.	Et		Èt.
73.	5.	cass'éne		cassé 'ne.
»	6.	jous		jou.
»	8.	i		il.
»	9.	ànnêie		ànnêïe.
»	12.	or	*mettre en note :* la rime n'est pas riche. Il est à regretter qu'on ne puisse écrire *aur.*	
74.	1.	paû	*lisez*	pau.
»	2.	COLA	*effacez.*	
»	4.	live	*lisez*	lîve.
»	»	loyî	»	loïî.
»	6.	coquemâr	*prononcez*	cokemâr.
»	10.	t'èst	*lisez*	t'ès.
»	11.	I fâreut	»	Il fâreut.
»	14.	t'èst	»	t'ès
»	»	paû	»	pau.
»	17.	seulemint	»	seulement.
»	18.	ouîe	»	oûïe.
»	»	sayans	»	saïans.
»	»	bollant	*mettre en note* : Quand elle sera sur son bouillant, c'est-à-dire quand elle sera sur le point de bouillir. Voir page 76, not. 2.	
75.	7.	ènnocint	*lisez*	ènnocent.
»	14.	tomme	»	tome.
76.	2.	MARÈÏE *louque*	»	*èlle louke.*
»	12.	après *coquemâr* ajoutez :		*èt Marèïe li prend.*
»	16 et 17.	ployî, payî	*lisez*	ploïî, païî.
»	17.	OUER	»	OUÉ.
»	dernière.	rispâmer, spâmer		rispâmé, spâmé.
77.	6.	disquâ		disqu'â.
»	10.	sintîz		sentîz.
»	11.	seulemint		seulement.
»	avt-dernière	oyi		oïî.
78.	4.	paû		pau.
»	5.	xhouté		xhoutéz.
»	12.	pinséve		penséve.

Page	ligne	*au lieu de*		*lisez.*
78	13.	dispoïe		dispôïe.
»	21.	qu'ii		qu'il.
»	22.	note 8, p. 65		note 9, p. 73.
79.	2.	louque		louke.
»	3.	*sitiernixhe*		*sitièrnixhe.*
»	6.	oufe		ouffe.
»	8	loukrè		loukerè.
»	9.	prind, oufe		prend, ouffe
»	15.	nèllezi		nèllesi.
»	18.	feumerèie		feummerèie.
»	3 (en bas).	*lèzi*		*lesi.*
80.	10.	payî		paiî.
»	11.	heûrèie		heûrêïe.
»	12.	pinsé, fait		pensé, fais.
81.	3.	si		s'il.
»	7.	moussi		moussî.
»	9.	qu'l èst-st-êvoïe.		qu"l èst-st-èvôîe.
»	»	mèieu		mèilleu.
»	11.	ès-te !		ès-te ?
»	13.	collèbire		colèbire.
»	5e (en bas).	*westi*		*wèsti.*
82.	4.	setême		sètême.
»	6.	L'èst		'l èst.
»	11 et 15	èknèille.		èknèïlle.
»	12.	*bayonnètte*		*baïonnètte.*
»	15.	Sâyiz		saïîz.
83.	2.	J'èl		Jèl.
»	7.	*podri*		podrî
»	4e (en bas).	sônner		sônné.
»	9.	*bayonnètte*		*baïonnètte.*
»	13.	riknohe		riknoxhe.
»	11.	sônner		sônné.
»	14.	accliveréz		acclîveréz.
»	15.	d'van vos ouie		d'vant vos oûie.
»	17.	'n		'ne.
»	18.	piètte		piédde.
84.	20.	ouveurez		ouveréz.
85.	2.	ouïe		oûïe.
»	6.	sèchi		sèchî.
»	7.	veûrez, moussi		veûréz, moussî.
»	8.	loukiz		loukîz.
»	9.	chial		cial.
»	18.	èvoie		èvôïe.
»	22.	quâsi	*prononcez*	kâsi.
86.	3.	kihèïe	*lisez*	kixhèïe.
»	8.	fèïe		fèïlle.
»	9.	d'léz		'dléz.

Page	ligne	*au lieu de*	*lisez.*
86	10.	pinséve	penséve.
»	13.	les	lès.
»	18.	mâgriez, et	magriéz, èt.
»	19.	sèchi	sèchî.
»	20.	paû	pau.
87.	15.	feïe	fèille.
»	17.	totte	tote.
88.	1.	aveûle	aveûle.
89.	»	chôkî	chaukî.
»	3.	voltî	voletî.
»	5.	beûre	beure.
»	16.	ouïe	oûie.
»	18.	mèieu	mèïlleu.
90.	2.	fou	foû.
»	4.	ouïe	oûïe.
»	7.	mèïeu	mèïlleu.
»	8 et 11	s'assit	s'assît.
»	10.	qui	quî.
»	16.	rèscontrî	rèscontrîz.
91.	7.	èstî	èstîz.
»	10	vêiou.	vêïou.
92.	3.	sêve	saîve.
»	8.	Et	'Èt
»	9.	pinséve, allaxhî	penséve, allaxhît.
93.	1.	divî	divîz.
»	2.	Et	Èt
»	8.	tèille	tèïlle.
94.	13.	Tînéz	Tinéz.
95.	2.	Dispèchîz	Dispêchîz.
»	14.	Loukiz	Loukîz
» 4.	(en bas)	*rachaffeter*	*rachaffeté.*
» 2.	(id.)	wàrdè	wârdé.
96.	17.	èlezî	èlesi.
»	18.	loukiz	loukîz.
97.	A la note 12, *ajoutez* : La conjugaison de ce verbe est spéciale : il y a aussi permutation des voyelles *o* et *ou* mais précisément en sens inverse de ce qui est dit page 92, note 10.		
98.	5.	louki *lizez*	loukî.
99.	11.	boque	boke.
»	2e note. — Demisot		Demi-sot.
100.	18.	viquège	vikège.
»	12.	èfouwé	èfoué.
101.	10.	id.	id.
102.	2.	lèyi	lêïî.
103.	7.	moumint	moument.
105.	20.	meseure	mèseure.
107.	10.	Taîhî	Taîhîz.

Page	ligne	*au lieu de*	*lisez.*
108.	13 et dans la note :	mèsâxhe, âxhe	mêsâhe, âhe.
110.	4.	naxhixhe	nâhîxhe.
111.	8.	Awè	Aouè.
112.	8.	r'prendre (2)	r'prendre (2) :
»	1re note :	nonna	nonna.
»	*Après cette 1re note ajoutez :* (2) Il va en reprendre.		
113.	9.	èssonne *lisez*	essônne
114.	15.	dès	dè
117.	6.	prindrèt	prendrèt.
119.	3.	spègnant	s'pêgnant.
»	14.	stampé	stampé (5)
	en bas *ajoutez :* (5) *stampé = bourrer* R. stampen, flam. taper du pied.		
120.	13.	sèrre *lisez*	sérre.
121.	20.	traque	traque (6 *bis*).
	en bas *ajoutez :* (6*bis*). Il y a là dedans un mystère — *traque*, Etym. ? truc ?		
122.	1.	gadde *lisez*	gade.
123.	6.	arègne	arègne (1*bis*).
	Dans les notes *ajoutez : (1bis) arègne*, sign. proprement *araignée*, et se dit souvent pour *arîcret*, toile d'araignée.		
»	8.	boyou	xhoïou.
»	11.	vèyou	vèïou.
»	15.	verd.	vert.
126.	7, 9 et 11.	bancetai	bansetai.
128.	14.	s'toppant	stoppant.
	et ajoutez en note : Stoppé (bourrer) du flam. *stoppen.*		
132.	14.	Grandes *lisez*	Grandès
135.	8.	gueûille, gèille	gueûïlle, gèïlle.
139.	2 et 21.	rinaqué	rinaké.
	4 (en bas)	*calculus* ?	V. Dict. Gggg.
141.	6.	remarqué	r'marké.
154.	10.	ramaille	ramaïlle.
155.		lèchètte	bèchètte.
158.	Après la 19e ligne le changement d'interlocuteur n'a pas été indiqué — il faut donc insérer après le mot *sâcisse*, le mot Louise.		
160.	17.	(7) *lisez*	(8).
»	20.	(8)	(9).
164.	7.	(4)	(3).
»	9.	mère	mére.
166.	2e note,	brouffeterésse	brouffeterèsse.
		habituellemen	habituellement.
169.	4e note,	fôrêie	fôrèïe.
172.	4e ligne,	fèille	fèïlle.
173.	7e ligne,	vèyî	vèïî.
174.	1er vers — lisez :		Aouè, c'est vrèïe, Cola.
175.	14e ligne,	c'	ci.
»	15.	pol'	po l'
176.	5.	aquiriteure	acquiriteure.
»	6.	à rin	âx rein.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS DE 1866.

RAPPORT DU JURY

SUR LE CONCOURS N° 2 DU PROGRAMME.

Messieurs,

Le jury chargé d'examiner la pièce unique envoyée pour le deuxième concours a vu avec plaisir que l'objet de ce travail était le Vocabulaire des tonneliers, tourneurs, ébénistes et autres ouvriers en bois dont les termes professionnels n'avaient point été recueillis dans le Vocabulaire des charrons, charpentiers et menuisiers, précédemment couronné : c'était le complément naturel de ce mémoire, et, en même temps, une excellente occasion de compléter ce qui pouvait, ou pour mieux dire, ce qui devait lui manquer à lui-même, dans ses propres limites. Il est difficile, en effet, de n'omettre dans une première tentative aucun des termes relatifs à un métier, ce métier eût-il moins d'étendue et de côtés divers que

celui des menuisiers, par exemple. On a beau interroger, une quantité d'expressions échappent, parce que l'occasion seule peut les fournir. Il y en a d'autres que l'on connait, mais qui ne reviennent pas à la mémoire : aussi n'ai-je moi-même découvert qu'après l'impression beaucoup de lacunes dans le Vocabulaire des charrons, etc., que que j'avais eu mission, en ma qualité de rapporteur, de revoir avec l'auteur.

J'ai donc été particulièrement satisfait en voyant par la préface du nouveau vocabulaire que l'auteur avait été au devant de notre désir ; on y lit (p. 2) : « Quant au glossaire des charrons, etc., bien qu'il ait obtenu les suffrages du jury, nous y avons ajouté quelques mots qui ne s'y trouvent pas ». Malheureusement il ne manquait pas que quelques mots, et, même avec l'espèce de supplément fourni par le travail que nous examinons, il reste encore de nombreuses lacunes à combler.

Signaler ici toutes les omissions que présentent les deux vocabulaires réunis serait hors de propos. Nous nous engageons à faire part à l'auteur des mots à nous connus qui lui ont échappé. Comme exemples, cependant, et pour justifier notre dire, nous citerons quelques expressions ou termes techniques :

Pâmale. Réunir deux pièces de bois *à pâmale*, c'est les joindre après que l'on a fait à leurs extrémités des entailles symétriques, de manière que la portion enlevée à l'une soit remplacée par le bois qu'on laisse à l'autre. Cette opération de joindre *à pâmale*, s'appelle *èpâmer*. Ces mots sont complètement omis.

Pâmai est donné par l'auteur dans le sens de " battoir ou palette ", etc. Ce mot a encore deux autres significations, savoir : poignée de la faux, sorte de petite béquille sur laquelle s'appuient les ouvriers houilleurs que l'on nomme *hiercheûs*.

Au mot *Pareuse*, l'auteur omet la forme *parieuse*, donnée par Remacle et Lobet, et l'expression *chèse-âs-pareûses*. ou *chèse-à-l'pareûse*, châssis de la cloison. Il devait aussi donner le mot *parïou* ou *parihou* : pan d'une cloison maçonnée et, par suite, la cloison elle-même.

Piel (madrier placé transversalement au fond du bateau) manque ; remarquez cependant que l'auteur du vocabulaire que nous examinons embrasse les termes techniques employés par les constructeurs de bateaux.

Planson (sorte de bois blanc) manque.

Râve ne figure que dans la signification : jabloire. C'est aussi un râble et une sorte d'aviron carré.

Je m'arrête là. Il ne serait que trop facile de multiplier les exemples et de citer plusieurs centaines de mots ou d'acceptions omis dans les deux vocabulaires.

Mon premier *desideratum* serait donc une révision patiente de la nomenclature, de telle sorte que les deux livres réunis formeraient une sorte d'encyclopédie des professions travaillant le bois.

Je voudrais aussi et c'est mon second et dernier *desideratum* (car je néglige les observations de détail, celles, par exemple, auxquelles donnerait lieu le style), je voudrais, dis-je, que l'auteur ne se bornât pas, comme il le fait souvent, à citer des articles extraits de dictionnaires

imprimés. Il doit comprendre que l'auteur d'un glossaire spécial est tenu à parler autant que possible *de visu* et qu'il ne lui est pas permis de faire un livre avec des livres. Que l'on accorde à celui qui entreprend le Dictionnaire général d'une langue de s'emparer, sans autre examen, des résultats fournis par les vocabulaires spéciaux, c'est justice, car, outre qu'il ne saurait tout vérifier par lui-même, il doit ajouter foi à ce que dit un homme qui se donne par le fait pour compétent. Lorsque je rassemblais les matériaux de mon Dictionnaire, j'ai cependant contrôlé autant que je l'ai pu les mots et les explications qui m'étaient fournis de seconde main, mais n'ai-je pas encore été trompé et ne me suis-je pas moi-même trompé dans ce que je croyais bien connaître ? Mes définitions de la *mignole*, de la *nâhe*, de la *nâke*, par exemple, sont-elles exactes de tout point, n'y a-t-il rien à ajouter ou à retrancher ? C'est ce que l'auteur du mémoire doit examiner, pour ce qui le concerne, et j'attends de lui qu'il relève dans son travail définitif les erreurs que j'ai sans doute commises, au lieu de les répéter débonnairement.

Je ne doute pas que l'auteur du Vocabulaire des tonneliers, etc., fera droit à ces observations, et, comme son travail est d'ailleurs très estimable, j'ai l'honneur de proposer au jury de lui accorder un second prix et de voter, aux conditions ci-dessus formulées, l'impression de son mémoire.

Le rapporteur,

CH. GRANDGAGNAGE.

Le Jury,

Après avoir mûrement délibéré sur l'ensemble et sur les détails du mémoire intitulé :

Vocabulaire des tonneliers, tourneurs, ébénistes, etc. ;

Considérant que ce travail, d'ailleurs estimable, n'est pas aussi complet qu'on pourrait le désirer ;

Que l'auteur ne paraît pas s'être suffisamment éclairé auprès des hommes pratiques ;

Que cependant on ne peut méconnaître ni son zèle ni son érudition générale ;

Qu'enfin il y a lieu d'encourager tout spécialement les travaux de ce genre,

Décide :

Le *Vocabulaire* précité mérite un second prix, représenté par une médaille en vermeil.

Il sera imprimé dans le *Bulletin* de la Société, après avoir été revu et complété par l'auteur, conformément aux conclusions du rapport rédigé au nom du jury.

Fait à Liége, le 18 février 1867.

Le Jury :

Ulysse Capitaine.
Ch. Grandgagnage.
Alphonse Le Roy.
A. Picard.
J. Stecher.

VOCABULAIRE

DES

TONNELIERS, TOURNEURS, ÉBÉNISTES, ETC.

Par

ALBIN BODY

ABRÉVIATIONS.

Adj.	adjectif.
Allem. . . .	allemand.
A. w. . . .	ancien wallon.
Bat.	batelier (constructeur de barques).
Bimb. . . .	bimbelotier.
Boiss. . . .	boisselier.
Buch.	bucheron.
Carross. . . .	carrossier.
Chamb. des Fin.	registres de la chambre des finances, aux archives de Liége.
Charp. . . .	charpentiers.
Chart. et Privil.	Chartes et Priviléges des 32 métiers de la Cité de Liége.
Comp. . . .	comparez.
Dial. ard. . .	Dialecte de la partie ardennaise de la Province de Liége.
Diez.	Diez, Etymologisches Wörterbuch der Romanischen sprachen.
Ébén.	ébéniste.
Ex.	exemple.
F.	féminin.
Gggg. . . .	Grandgagnage, Dictionnaire étymologique de la langue wallonne.
Hemricourt. . .	Le miroir des nobles de la Hesbaye.
J. de Stav. . .	Jean de Stavelot.
J. d'Outr. . .	Jean d'Outremeuse.
Lat.	latin.
Litt.	littéralement.
M.	masculin.
Roq.	Roquefort, Glossaire roman.
S.	substantif.
Signif. . . .	signification.
Syn.	synonyme.
T.	terme.
Ton.	tonnelier.
Tourn . . .	tourneur.
Van.	vannier.
Villers. . . .	Dictionnaire de quelques termes patois de Malmédy.
V°.	verbo (au mot).
Voc.	vocabulaire.
Voy.	voyez.

Les mots précédés d'une astérisque appartiennent à M. Grandgagnage.

Nous nous sommes proposé dans ce vocabulaire de compléter celui des Charrons, Charpentiers et Menuisiers, que nous avons publié l'an dernier, par l'adjonction des termes relatifs aux métiers qui n'y ont pas été traités et qui sont professés par les *Ovris d'bois*. Sous ce nom, nous avons compris les Tonneliers, Tourneurs, Ébénistes, Carrossiers, Constructeurs de barques, Vanniers, Bimbelotiers, Bucherons, Boisseliers. Dans un travail de ce genre il fallait nécessairement chercher nos renseignements auprès des gens du métier, car en les demandant aux quelques dictionnaires dont notre patois a été l'objet, nous ne serions arrivés qu'à un résultat incomplet. Pour quelques-unes des professions qui faisaient partie de notre programme et qui sont exercées dans les villes, l'enquête à domicile est chose facile ; mais à l'exception des Tonneliers, Tourneurs, Ébénistes et Carrossiers, les autres métiers n'ont de représentants que dans des localités

disséminées de notre province. Ils forment autant de petites industries dont le centre de fabrication se trouve là où la nature du sol le permet et où la production de la matière première qui leur est nécessaire se retrouve aussi. Ainsi, c'est aux bords de la Meuse et de l'Ourte qu'il faut chercher le Constructeur de barques ; le Vannier, qui dans notre pays comprend plusieurs métiers bien distincts tels que le faiseur de mannes *(bansli)*, le faiseur de paniers *(chèneleur)*, le fabricant de vans, tamis, etc., habite généralement le voisinage des forêts. Il en est de même du fabricant de balais, de l'écorceur, que nous avons rangé dans la catégorie des bucherons. C'est dire qu'à moins de déplacements difficiles, onéreux, il nous a été impossible de faire pour deux ou trois métiers ce que nous avons pu entreprendre pour les autres. Néanmoins nos recherches n'ont pas été infructueuses. D'un autre côté M. Grandgagnage a bien voulu, en vue de compléter ce vocabulaire, nous fournir les mots qui ont surtout rapport au constructeur de barques. Quant au glossaire des Charrons, Charpentiers et Menuisiers, il était difficile, dans une première tentative, de n'omettre aucun des termes relatifs à des métiers si étendus, touchant par des côtés multiples à tant d'autres professions. Aussi avons-nous essayé de combler ces lacunes. Nous avons cru inutile de répéter les termes qu'il contient et qui sont communs aux métiers que nous avons traités. Enfin, conformément au précédent posé, nous avons emprunté aux sources déjà citées la comparaison avec l'ancien wallon et avec les patois étrangers.

A

A b o i s s e n e r, v. a. (t. de ton.). Combuger, remplir d'eau un tonneau pour l'imbiber avant de l'employer. *Raboissener*, combuger de nouveau.

A b o u t e m i n, s. m. (s. de charp.) Voy. vocab. des charp. v° *asseinbleg*.

A b r o k i, v. a. (t. de ton.). Mettre en perce, faire une ouverture d'outre en outre avec la vrille dans la douve d'un tonneau. Se dit aussi *abroker* ; de *broke*, broche. D'où *abrokege*, s. m., percement, mise en perce ; a. w. *abbrocquage*, afforage, dans Louvrex.

A b r o n d e, s. f. Voy. v° *kibalance*.

A d o u c i, v. a. (t. d'ébén.). Adoucir, polir, rendre uni par le frottement ; opération qui se fait au moyen du *papi d'vère*, papier de verre ou papier émeril, ou de *l'pîre ponce,* ou de *l'bize*, la prèle. Comp. *agali*, polir.

A d o u c i h e g e, s. m. Adoucissage.

A f i g o, s. m. (t. de tourn.). Affiquet, porte-aiguille ; os ou bâton creux pour porter les aiguilles à tricoter. Se dit aussi *ohai à châsse*, os aux bas ; du lat. *affigere*.

A f o r e r, v. a. (t. de ton.) Mettre en perce ; a. w. *afforeir* dans Louvrex et dans J. de Stav. ; Roq. *afforer*. D'où *aforege*, s. m. afforage, droit féodal sur la vente du premier vin. Syn. d'*abrokege*

A f u t, s. m. (t. d'ébén.). Fut, bois sur lequel on monte un fusil, un outil.

Agali, v. a. Voy. v° *adouci.*

Aguesse, s. f. (t. de van.). Agrafe, éclisse qui dans le *chenia*, panier, relie l'anse avec le bord et forme aux deux côtés la figure d'un losange. Dans la *cleuse*, clayon, elle relie la *maisse coisse*, la maitresse côte, avec le bord du clayon ; du dial. ard.

Ahelèie, s. f. (t. de buch.). Petit fagot fait de débris de bois mort.

Ahelète, s. f. Voy. voc. des charp. v° *ahal.*

A huflet, adv. (t. d'ébén.). En bec de flûte ; se dit d'un joint de bois taillé en bec de flûte, à cause de sa forme, en sifflet.

Aidai, s. m. (t. de charp.). Levier. Lobet lui donne la signification d'aideau, instrument de charpentier.

Aime, s. f. (t. de ton.). Aime, barrique ou futaille bien cerclée, pour le transport des vins et genièvres. Sa contenance est de 146 litres. Une aime et demi équivaut à la pièce française de 224 à 226 litres. Rem. lui donne 135 pots de contenance ; le recueil des ordonnances de la principauté de Liége par Polain, 120 pots; a. w. *ayme* et *eyme*, dans J. de Stav. ; Roq. *aime*. De l'allem. *eimer.*

Airiege, s. m. (t. de van.). Clayonnage, sorte de cuvelage d'un puits, fait au moyen de branches non séchées et tressées.

Aiwi, s. m. Voy. v° *seyai.*

Ajoute, s. f. (t. d'ébén.). Applique, tout ce qui s'assemble par charnières, coulisses. Aléze, petite planche ajoutée pour élargir ou compléter la largeur d'un ouvrage. On dit dans le même sens, *rajoute*. Comp. *alonche.*

Alai ou *âlon*, s. m. (t. de buch.). Echalas, tuteur pour soutenir les arbustes, les vignes, et les plantes grimpantes ; a. w. *allon*, dans Louvrex.

Alenne, s. f. (t. de tourn.). Alène, poinçon pour percer des trous.

A l o n c h e, s. f. (t. de men.). Allonge, planche mobile que l'on ajoute pour agrandir une table. Voy. voc. des charp. v° *ralonge.*

A m e u b l i m a i n ou *a m e u b l u m a i n*, s. m. Voy. v° *meube.*

A m e u r, s. f. Voy. v° *sime.*

A n g l é (è n), adv. Voy. voc. des chap. v° *asseinbleg.*

A n s e, s. f. (t. de van.). Anse, ex. l'*anse d'on chenia*, l'anse d'un panier.

A p a, s. m. (t. de bat.). Plancher sur l'avant et l'arrière d'un bateau.

A p p l é, s. m. (t. gén.). Rucher, construction d'ordinaire en planches avec des rayons sur lesquels on pose les ruches ; du lat. *apis*. Dans quelques dial. *mohîre* ou *mohelîre*; de *mohe*, mouche.

A p p u i, s. m. Voy. voc. des charp. v° *planche.*

A r b a l e t t e, s. f. Voy. v° *crainekin.*

A r e s e g e, s. m. Voy. voc. des charp. v° *arasmin.*

A r k a g e o u, s. m. Voy. voc. des charp. v° *acajou.*

A r s i n, s. m. (t. de buch.). Bois sur pied où le feu a pris par accident; partie de bois que l'on brûle dans une forêt que l'on veut défricher; a. w. *archin*, dans la Chamb. des Fin. — Roq. *arsin*, incendie.

A s k o t e r, v. a. (t. de ton.). Caller, poser des calles, pièces de bois qui en soutiennent une autre; caller un tonneau, atteinter des futailles. Peut-être une corruption de *astoker.*

A s p o u ï a, ou *r a s p o u ï a*, s. m. (t. d'ébén.). Accoudoir ou accotoir, partie d'un prie-dieu, ou d'une voiture sur laquelle on s'appuye. De *aspouï*, appuyer.

A s s e i n b l e r, v. a. Voy. v° *tonai.*

A s t a n c h e, s. f. Voy. v° *stanche.*

Até d'câve, s. f. (t. de charp.); littér. autel de cave, trappe, ouverture d'une cave. Comp. voc. des charp. *tape-cou*.

Ateindeu, s. m. (t. des tourn.). Bâton long muni d'une espèce de tuyau en métal à l'un des bouts, pour prendre et remettre les cages d'oiseaux.

Aüsti, adj. Voy. v° *ustéï*.

Avergan ou *avurgon*, s. m. (t. de bat.). Forte pièce de bois placée transversalement à la partie supérieure des bords d'un bateau pour relier les bords l'un à l'autre.

B

Bache, s. m. (t. de bat.). Bac à passer l'eau, barque. A. w. *nacelle pasieppe* ou *paschepe* ou *pasquette*, dans les Chart. et Privil.— (t. de men.). Bac, auge, mangeoire; ex. *bache di ch'vau, di pourcai, d'ouhai*, auge de cheval, de porc, auget d'oiseau. Dial. de Verviers, *bauche*; picard et rouchi, *bac*; Berry, *bache*. Du lat. *baccus*. D'où le dimin.

Bachaï, s. m. Petit bac; se dit aussi *baquet*, baquet, petit cuvier de bois qui n'a qu'un fond et dont les bords sont peu élevés. Voy. v° *côpé*.

Baguette, s. f. (t. de van.). Baguette, verge, scion. Les baguettes servant aux ouvrages de vannerie sont vendues par *botte*, botte. *Fé tourner l'baguette*, faire tourner la baguette divinatoire, bâton de coudrier que certains empiriques font tourner pour retrouver un objet perdu, pour découvrir une source, etc Charlatanisme encore pratiqué dans notre Ardenne. *Passer les baguettes*, supplice militaire, que les enfants infligent aussi quelquefois à un de leurs compagnons. Comp. *passer les rouffes*, une punition du même genre, à la différence que les exécuteurs au lieu d'être armés de baguettes se servent du poing pour frapper le patient; Rouchi, *rouffe*, bastonnade. *Passer les*

baguettes, se dit au figuré de quelqu'un qui est le sujet d'une conversation où l'on a jugé ses actes. — (T. d'ébén.). Baguette, moulure convexe d'un cadre, d'un panneau de menuiserie. — (T. de tourn.). Ex. *baguette de fizike*, baguette de fusil; *baguette di tabeûr*, baguette de tambour.

**Baïard*, s. m. (t. de buch.). Sorte de traineau dont on se sert pour descendre le bois des montagnes. Dial. ard.

Baïardai, s. m. Voy. voc. des charp. v° *balivâ*.

Balance, s. f. Voy. v° *kibalance*.

Baldakin ou *bardakin*, s. m. (t. d'ébén.). Dais, espèce de ciel de lit, baldaquin.

Balète, s. f. Voy. voc. des charp. v° *bateu*.

Balivege, s. m. (t. de buch.). Balivage, choix, compte et marque des balivaux qui doivent être conservés dans les coupes de bois. Le choix des arbres fait, on procède à l'action de *griffer* les balivaux, c'est leur appliquer la marque de l'âge ; à cet effet on fait à l'aide d'une hachette une *flache*, miroir, entaille qui laisse a nu, une partie du cœur de l'arbre sur laquelle on applique la marque du marteau de l'arpenteur-forestier.

Baliver, v. a. Choisir et compter les balivaux.

Balusse, s. m. (t. de tourn.). Balustre, petite colonne de bois au dossier d'une chaise; rangée de petits piliers façonnés, qui sert d'appui, de séparation ; a. w. *balliust*, *balluist*, dans les Chart. et Privil. Comp. *fizai*, s. m., fuseau et objet qui en a la forme ; dial. ard. *fuzai*. On employe souvent ces deux mots l'un pour l'autre; mais il faut remarquer que le *fizai* est en petit, ce que le *balusse* est en grand. *Fizai* se dit ironiquement de jambes maigres.

Ban, s. m. (t. de charp.). Banc, voy. ce mot au voc. des charp. ; *Ban d'église*, banc d'église, *ban d'naivieu*, ban de rameur, d'où

**Bancai* ou *bancau*, s. m. (t. de bat.). Petit banc à l'arrière d'un bateau, sur lequel s'assied le timonnier lorsqu'il tient le gouvernail.

**Banète*, s. f. (t. de bat.). Petite nacelle de pêcheur dans laquelle se trouve un banneton. Voy. v° *nahai*.

Banon, s. m. (t. de buch.). Brandon et jalon, perche ou bâton pour aligner. Gggg. le définit, torche de paille plantée dans un champ. Lobet lui donne outre cette signification, celle de jalon. Le dial. ard. emploie plus souvent la forme *resbanon*, forte branche plantée au milieu d'une terre, d'un champ, et à laquelle on a noué une torche de paille. Comp. *sorgean* et *wamal* qui ont les mêmes significations. D'où *ebaner*, brandonner.

Banse ou *banse d'efan*, s. f. (t. d'ébén.). Berceau d'enfant, soit en bois, soit en osier ; (les wallons l'appellent quelquefois en français, une berce, mot qui n'est ni wallon ni français comme quelques autres mots belges : un saclet pour un sachet, une baise pour un baiser). A. w. *banse d'effant*, dans les Chart. et Privil. ; lillois, *banse berchoire*.

(T. de van.). Banse, grande manne ou banne longue et profonde. Lobet la définit ; sorte de panier rond, ovale ou rectangulaire à fond plat, assez profond avec ou sans anse extérieure, mais garnie d'une poignée en faisses à chaque bout. Les banses portent différents qualificatifs selon leur usage, leur forme, ou leur couleur ; *banse à jour*, celle tressée à claire voie ; *banse à raï*, celle à arracher les pommes de terre, elle est de petite dimension ; *banse d'on sti*, qui a un setier de contenance, et sert pour le transport de la houille ; *blanque banse*, celle dont les baguettes sont écorcées ; *grise banse*, celle dont les baguettes sont restées recouvertes de leur écorce ; *plate banse*, plateau à bords peu élevés pour porter sur la tête ; *quâr di banse*, qui n'a que le quart de capacité de la banse ordinaire. A. w. *bance*, dans Louvrex ; *banche*, dans la Chamb. des Fin. ; *banste*, dans J.

de Stavelot; *ban*, dans J. d'Outr.; *banse* et *banne*, dans les Chart. et Privil. Lillois et rouchi, *banse*; Roq., *banse*. *S'fii à ine banse sin cou*, se fier à quelqu'un qui fera défaut.

Banseler, v. a. (t. de van.). Faire des mannes, des banses. Le fabricant de mannes ne se sert que de quatre outils qui sont *l'sarpette*, *li coutai*, *li chesse* et *l'brokeu*. Voy. ces mots.

Nous allons donner quelques explications sur la manière dont se fait une manne. On commence par confectionner *li cou*, le cul ou fond. On prend quatre morceaux de bois de longueur égale et fendus par le milieu. Ces bois appelés *bois d'cou*, sont à leur tour traversés par quatre autres. Ainsi *creuhelés*, mis en croix, il forment le tassiot du fond, sur lequel vont se tresser les baguettes. Le premier tressage autour de cette charpente plate, est fait à l'aide d'un *hinon*, éclisse. Ainsi maintenus, on plie les *bois d'cou* de façon à les écarter pour leur donner à peu près la figure des rais d'une roue, c'est ce qui s'appelle *drovi l'cou*, ouvrir le tassiot. Cela fait, on tresse autour de chacun de ces rais, au moyen de deux baguettes à la fois. Le fond terminé, on y introduit le bout des *montants*, les colonailles, baguettes d'osier plus grosses que les autres et qui sont les côtes formant la carcasse de la manne. Avant de tresser entre ces *montants*, l'on pose au bas de la manne et autour du fond, *li tresse*, torsade composée de trois baguettes tressées qui sert à consolider le fond. Après avoir clayonné les côtés jusqu'à la hauteur voulue, on place li *boird*, le bord, autre *tresse* qui garnit le bord supérieur de la banse, et auquel on pose 2 ou 4 *oreïes*, poignées. La dernière opération se dit, *netti po d'vin et po d'fou*, dial. ard., nettoyer au-dedans et au dehors, elle consiste à couper à l'extérieur de la manne *l'bechette*, la pointe des baguettes qui dépasse le tressage et à l'intérieur les *strouks*, les gros bouts. La grande manne comporte d'ordinaire 8 *bois d'cou* et 32 *montants*; la petite, 6 *bois de cou* et 24 *montants*.

Banselette, s. f. (t. de van.). Diminutif, une petite manne;

à Nassogne et aux environs, elle désigne le petit panier plat qui sert à mettre les cuillers et fourchettes. Voy. v° *resse*.

B a n s e l î ou *b â s e l î*, s. m. (t. de van.). Faiseur de banses ou mannes; a. w. *banselier*, dans les Chart. et Privil.; lillois et rouchi, *banselier*. L'ouvrier *banseli* emploie pour la fabrication des mannes *li cor*, le coudrier; *l'bois d'leu*, le nerprun; *l'bois d'poïe*, l'érable champêtre; *l'bois d'coq*, érable sycomore; *l'blan broke*, le troëne; *l'neur bois d'broke*, désigne sur les bords de l'Amblève, le nerprun; *l'chârnal*, le charme; *li haverna*, le sorbier; *li sâ*, l'osier; *li tronle*, le tremble, *li coignouli*, le cornouiller. Voy. v° *bois*.

B a n s e t a i ou *b â s e t a i*, s. m. (t. de van.). Bannette ou panier; *clô-banstai*, gline, panier à couvercle, et panier à mettre le poisson; a. w. *bansteau*, dans les Chart. et Privil.; *bansteal*, dans J. d'Outr.; Roq., *banaste; bansta* se trouve dans un titre de la comtesse de Flandres de 1253 Gloss. lillois. On disait au XII[e] siècle en languedoc *banasta*, panier (Ch. Nizard. Curiosités de l'étymologie). *On l'y a k'frohi s'banstai*, se dit d'une jeune fille qui n'est plus vierge; locution qui remonte peut-être à la mode de porter des paniers.

B â r, s. m. (t. de van.). Bourdaine, arbuste dont les tiges servent à confectionner les mannes. Il y a deux espèces d'arbustes de ce nom: *l'blan bâr*, le troëne; *l'neur bâr*, le nerprun bourdaine. (Recherches sur la statistique de la province de Liége par R. Courtois. T. II.) A Spa et aux environs, le premier porte le nom de *blan broke* et le second celui de *bois d'leu*, bois de loup.

B â r a i, s. m. Voy. voc. des charp. v° *mécanique*.

B â r e, s. m. Voy. voc. des charp. v° *baïe* et *soïe*.

B a r d a h e, s. f. (t. de buch.). Gaule, perche, et gaulis branche d'un taillis qu'on a laissé croître. Lobet la définit, perche garnie de branches. En dial. ard. signifie une perche

coupée, ou sur pied et dégarnie de branches. Roq., *bardache* ; Diez, *bardascia*. D'où *bardahi*, v. a. gauler. Lobet et Villers *bardouhi*, frapper et charpenter maladroitement. Comp. *basener* et *bierler*, ce dernier du dial. ard., même signification que *bardahi*.

Bardaherèies, s. f. pl. Vieux meubles, vieux attirails.

Bari, s. m. (t. de ton.). Petit tonneau, petite barrique ; baril, pot de fayence.

Bârire, s. f. (t. de charp.). Barrière ; pièce de bois pour fermer un passage, l'entrée d'un enclos ; à Verviers, *baurire*.

Barque, s. f. (t. de bat.). Barque ; Diez, *barca*. D'où *bârquette*, s. f., barquette ; comp. *chaloupe*, wallon et français.

Barre, s. f. (t. de ton.). Barre, planche placée en travers des douves qui forment le fond d'un tonneau, les maintient et les empêche de rompre. On l'appelle aussi *pesse di triviet*. Voy. ce mot.

Basener, v. a. Voy. v° *bardahe*.

Bastardia, s. m. Voy. v° *batte*.

Baston, s. m. (t. de buch.). Bâton, canne ; a. w. *baston*, dans Hemricourt, Louvrex et J. de Stav., etc. Roq., *baston* ; comp. *canne* et voy. v° *bordon*. D'où

Bastonner, v. a. Bâtonner, donner des coups de canne ; syn. de *waroquer*, du dial. ard. ; voy. *waroquai* au voc. des charp. v° *malosque*. On dit dans la même acception : *onde avou di l'ole di chaine*, oindre avec de l'huile de cotret ; express. figurée.

Batai, s. m. (t. de bat.). Bateau ; a. w. *batteal*, dans les Chart. et Privil. ; Roq., *battel*.

Bat l'bour, s. m. (t. de ton.). Baratte en forme de cuve, cerclée, haute et étroite, évasée par le bas. Elle se compose 1° de la cuve qui souvent au lieu d'être en bois est remplacée par un *moûssi*, cuve en terre; 2° de *l'hielette*, sébille ou rondelle,

couvercle en bois qui s'adapte sur la baratte et est percée au milieu pour donner passage ; 3° à *l'batroule*, ribot ou pilon. Voy. v° *boultai.*

Batroule, s. f. (t. de tourn.). Ribot, le pilon d'une baratte ; picard, *batterole ;* rouchi, *batreule* ; dans le Luxembourg, *hultai.*

Batte, s. f. (t. de van.). Clayonnage, claie de pieux et de branches entrelacées pour garantir les arbres. — (T. de bat.). Fascinage placé au bord d'un cours d'eau pour empêcher ses empiétements ; et batardeau, digue faite de pieux ; a. w. *batte*, dans Louvrex ; comp. a. w. *bastardia, bastardeau*, même signific. dans le cart. de Bouvignes. Voy. v° *stanche.* — (T. de buch.). Batte, bâton pour battre les gros bestiaux tués, pour les attendrir, ou pour battre la terre à pipe.

Batt' li trait, v. a. Voy. voc. des charp. v° *coirdai.*

* *Bau*, s. m. (t. de bat.). Clou de très-forte dimension servant à attacher les *avergans* d'un bateau.

Baukai, s. m. (t. d'ébén.). Talon, hausse mobile de l'archet. — (T. de buch.). Baguette tournée en arc qui sert aux oiseleurs et tendeurs de grives pour attacher le lacs ou lacet de crin. Faite de nerprun ou de tout autre bois pliant, elle est taillée en anche aux deux bouts, introduite dans l'écorce d'un arbre en forme de D. Elle porte deux fentes longitudinales dont l'une, celle du dessus, porte le lacs ; l'inférieur retient l'amorce, ordinairement des baies de sorbier. Il s'appelle selon les différents dial. *plôierou, hanbai* ou *honbai* et *baukai*, ce dernier du dial. ard. Cet engin de chasse a différentes formes ; *li ch'naule* est formée d'une branche fourchue munie d'un crochet qui sert à la suspendre à un arbre, l'une des branches courbée en arc à son extrémité, ramenée dans l'autre qui est incisée et reste droite. *li ch'naule* s'appelle aussi, *lesse à crohtai.*

Bawette, s. f. Voy. voc. des charp. v° *judâ.*

Bèchette, s. f. (t. de buch.). Pointe. En Ardenne on nomme *de l'bèchette*, broutille, l'extrémité des hautes bruyères que l'on coupe à l'aide d'une faucille à manche, dont l'on fait d'énormes bourrées, et qui sert a nourrir le bétail en hiver.— (T. de bat.). Bateau d'Ourthe dont l'avant est très-pointu (Bailleux).

Bedî, s. m. (t. d'ébén.). Lit, couchette, se dit surtout d'un mauvais lit. Se dit aussi *bedrèie*, à Spa *bedîre*, s. f.; normand *bedière*; islandais, *beder*.

Bèie, s. f. (t. de tourn.). Bille, boule d'ivoire du jeu de billard; quille. *Jeu d'bèie*, le jeu de quille; les quilles sont garnies généralement au bas d'une frette, la quille du milieu s'appelle *li dame*, et l'espace compris entre les quilles, *foche*, fourche. *L' planche*, planche mise au bout opposé du quillier sur laquelle le boulet doit rouler pour que le coup de boule compte. D'où, *bèieter*, quiller, placer les quilles abattues; *bèieteur*, quilleur, celui qui redresse les quilles.

Benne, s. f. (t. de van.). Banne, grande manne d'osier pour transporter les marchandises; manne faite de branchages servant à voiturer le charbon de bois. Voy. voc. des charp. ce mot.

Bennion, s. m. (t. de charr.). Planche du charriot qui retient la charge; voy. v. des charp. v° *flahe*. Il désigne aussi une sorte de tombereau, qui diffère de la *cherette* en ce qu'il est plus petit, et que les bords font avec le fond un angle obtus au lieu d'un angle droit; *bennion* est du dial. de Hannut.

Béole, s. f. (term. gén.). Bouleau. Son bois est usité communément comme bois de chauffage; ses branches sont principalement employées pour faire des balais. Ex. *branches de bèole propres à faire balais.* (Recueil des Ord. de la Principauté de Liége par Polain), Verviers, *beale*; dial ard., *biole*, *bioûle*, *beole*, *beoûle*; a. w. *beolle*, dans J. d'Outr.; normand, *bou*; picard, *boule*; vaudois, *biole*; rouchi, *bouïe;* Roq., *beou*, *behou*, du lat., *betula*.

Berá, s. m. (t. de charr.). Brise-motte, rouleau ; dial. du Condroz. Voy. voc. des charp. v° *wèle*.

Berçô, s. m. (t. de bat.). Assemblage de charpente qui sert de support et comme de moule au bateau.

Berlaine, s. f. (t. de carross.). Berline, espèce de carosse entre deux brancards pour 4 personnes : et petite voiture à charbon employée dans les houillères.

**Beudai*, s. m. (t. de bat.). Bois qui relie le *halmustok*, timon du gouvernail, avec la partie postérieure du gouvernail.

Beukette, s. f. Voy. voc. des charp. v° *judâ*.

Beuze, s. f. (t. boiss.). Boite en bois, à couvercle fermant hermétiquement, dans laquelle les ouvriers renferment leur petite provision de beurre ; dial. ard. Voy. ce mot au voc. des charp.

Bidon, s. m. (t. de boiss.). Broc, vase en bois, à goulot cerclé de fer ou de cuivre. Remacle le définit, vase de bois qui contient ordinairement cinq pintes.

Bierler, v. a. Voy. v° *bardahe*.

Biheur, s. f. Voy. voc. des charp. v° *bileur*.

Bilo, s. m. Voy. v° *blokai*.

Biloki, s. m. (t. d'ébén.). Prunier, se dit aussi *pruni*, à Verviers *proni*. *Savage biloki*, prunier sauvage ; du roman, *belloce*.

Bilsou, s. m. Voy. v° *birseu*.

Bire, s. f. (t. de charp.). Brancard, litière à bras, civière ; du dial. de Verviers. L'a. w. a cette forme dans J. de Stav. Lobet et Cambresier donnent à *birá*, *birau*, la signif. cénotaphe, tombeau et non la signif. que porte ce mot au voc des charp. ; le dial. ard. désigne par là, la civière à transporter le cercueil.

Birseu, s. m. (t. de men.). Berçoir, du dial. ard. ; meuble

assez primitif tenant lieu du berçeau d'enfant ; c'est un baquet de bois à forme évasée comme une huche, posé sur deux pièces de bois en forme de jante, adaptées sous le berceau pour le faire balancer. Verviers , *bilsou.* Comp. *hosseu*, même signif., également du dial. ard. ; de *hossi*, bercer.

Bize, s. f. (t. d'ébén.). Prêle, herbe aquatique de la famille des fougères, qui sert à polir le bois et tient lieu du papier a l'émeril. D'où *bizer*, *bizeler*, polir au moyen de la prêle. A Spa, on dit plus généralement *dubizeler*.

Bizawe, s. f. (t. de tourn.). Toton, jouet d'enfant ; espèce de dé traversé par une cheville, qui porte sur ses quatre faces les lettres P. M. R. T. prenez, mettez, rien, tout ; voy. v° *piwaie*. Il désigne aussi un autre jouet qui consiste en un petit baton passé au travers d'un noyau de pêche ou d'abricot ; à l'un des bouts du batonnet est fichée une pomme de terre, à l'autre et dans l'intérieur du noyau est enroulée une ficelle qui, étant tirée, fait tourner et détourner ce batonnet ; comp. Lobet, *bize*, et *molinai*, même signif. — (T. de bat.) a. w. ; désignait une barque accélérée ; de *bizer*, courir aller avec vélocité.

Bize, s. f. Voy. v° *bizawe*.

Bizique, s. f. (t. d'ébén.). Fusil ou tourne fil , tige d'acier emmanchée qui sert à donner le fil au *râcleu*, racloir ; comp. Lobet , *bizek*.

Bizoie , s. f. (t. de tourn.). Moule de bouton en bois ou en os ; nous croyons que ce mot de Lobet est le même que *bizawe*. Voy. v° *piwaie*.

**Blade*, s. f. (t. de charp.). Espèce de bât propre à porter des fardeaux.

Blan (à), adv. Voy. voc. des charp. v° *arète*.

Blan bois, s. m. Voy. voc. des charp. v° *âbon* et v° *bois*.

Blok, s. m. (t. de buch. et ton.). Bloc, tronc, billot; il est,

soit posé à terre et sert alors aussi à porter l'enclume, soit *so pi*, sur échasses, hausses en bois ordinairement au nombre de trois.

Blokai, s. m. Billot, charpi, souche; le bloc sur lequel le tourneur, le tonnelier préparent leur ouvrage, et le bucheron découpe le bois; normand, *bloquet*; Roq., *bloqueau*. Comp. *bilo*, *bio*; même signif., et voy. voc. des charp. v° *mécanique*.

Bobinai, s. m. Voy. v° *boubene*.

Bôbonière ou ***bonbonière***, s. f. (t. de tourn.). Bonbonnière, petite boite de forme ronde; dial. ard., *bonbonire*.

Bocâ, s. m. (t. de buch.). Brèche, trouée dans une haie ou dans un bois; Verviers, *bocau*; *bocaille*, dans Froissard. Comp. *hâr*, m., et *trawée*, f., syn. de *bocâ*; du lat. *bucca*.

Bodet, s. m. (t. de van.). Grand panier ovale muni d'un couvercle et de deux anses. Lobet le définit: coffre d'osier à cadenas. A Spa il désigne, une grande manne à quatre anses, celle qu'à Verviers l'on appelle *cherpaine*; a. w. *bodet*, dans les Chart. et Privil., et dans Louvrex.

Boheté, adj. (t. de buch.). Excavé, creusé profondément, se dit d'un arbre qui a un creux, une cavernosité; d'où *bohetege*, s. m., cadran d'un arbre, creux qui se fait dans les arbres par les insectes ou par la pourriture. Comp. *bouhetai*.

Boihi, v. a. boiser; *boihieu*, charpentier de houillère.

Boirder, v. a. (t. de bat.). Border un bâtiment, revêtir sa membrure de bordages; d'où *boirdege*, s. m., bordage, planches épaisses qui revêtent extérieurement et intérieurement, le corps d'un bâtiment; de *boird*, bord.

Boirai, s. m. Voy. v° *botte*, et *fa*.

Bois, s. m. (t. de buch.). Bois, terrain boisé; voy. *hâie*. Les termes des eaux et forêts étant en majeure partie les mêmes en français qu'en wallon, nous nous abstiendrons de les citer à moins qu'ils ne soient complètement différents.

Bois d'cou, s. m. Voy. v° *banse.*

Bois d'fier, s. m. Bois de Fernambouc usité par les tourneurs.

Bois d'limeu, s. m. Voy. voc des charp. v° *lème.*

Boiserèie, s. f. (t. de charp.). Boiserie, lambris, revêtement en bois.

Boitte, s. f. (t. d'ében.). Boite, coffret, tabatière; a. w. *boëtte*, *boitte*, dans les Chart. et Privil.; *boiste*, dans J. d'Outr.; *boite à l'sinouf* ou *à li s'nouf*, boite à priser, tabatière.

Bôler, v. a. (t. gén.). Charpenter, couper grossièrement, tailler maladroitement, gâter un ouvrage. Comp. *hoirsi* et *saboule*r, mêmes signif. Voy. v° *bardahe*, et le voc. des charp. v° *boihler.*

**Bon*, s. m. (t. de buch.). Lien en bois qui entoure le *stamini*, ratelier auquel on attache la chaîne.

Bondif, s. m. (t. de bat.). Banneton, grand coffre percé de trous, servant à conserver le poisson vivant dans l'eau; et le bateau lui-même portant ce réservoir; a. w, *bondiffe*, dans Louvrex. Voy. *nahai.*

Bousson, s. m, Voy. voc. des charp. v° *beuzon.*

Bordon, s. m. (t. de buch.). Bâton, hampe; a. w. *bordon* dans J. de Stav. et J. d'Outr.; Roq., *bordon;* Diez, *bordone. Bordon à onai* ou à *foche*, bâton des vachers, c'est un bâton au bout duquel on a laissé une branche, qui à son tour retient 2 ou 3 anneaux en métal; cette branche est recroisée autour du bâton de façon que ces anneaux sans pouvoir se perdre puissent se mouvoir et résonner l'un contre l'autre. Le vacher s'en sert en le lançant sur le bétail.

Bordoni, s. m. Nom que portaient au siècle dernier les fabricants d'ouvrages de Spa, parce que leur spécialité était la fabrication de cannes, peintes, ornées de fleurs, de devises; dial. de Spa; voy. v° *toilti.*

* *Bosèie* ou *boselèie*, s. f, (t. de bat.). Radeau, train de bois flotté. Voy. voc. des charp. v° *giveie*.

Boskege, s. m. (t. de buch.). Bocage, bosquet, petit bois a. w. *bosquage*, *buskaige* et *boischaut*, dans J. de Stav. ; Berry, *boqueteau*; Roq., *boschage ;* Diez, v° *bosco*.

Boskion, s. m. Bucheron ; a. w. *boskelhon*, dans Hemricourt.

Bot, s. m. (t. de van.). Hotte, panier d'osier que l'on porte à dos au moyen de bretelles ; a. w. *bot*, dans les Chart. et Privil. Roq., *boteron*, D'où, *boti* ou *botteli*, hotteur ou hottier, celui qui porte le *bot* ; *botresse*, hotteuse.

Botiou, s. m. (t. de boiss.). Blutoir, tamis; a. w. *bottilou*, dans les Chart. et Privil. ; rouchi, *botiau*. D'où *boti*, v., bluter ; *botiege*, blutage.

Botique, s. m. Voy. voc. des charp. v° *ovreu*.

Boton, s. m. (t. de tourn.). Bouton, poussoir d'un tiroir, d'un casier; a. w. *botton*, dans les Chart. et Priv.; *boton*, dans J. d'Outr. ; Roq., *botton*, d'où *botener*, boutonner.

Botte, s. f. (t. de buch.). Botte, faisceau de choses liées ensemble; a. w. *boes*, *bots*, dans les Chart. et Privil.; picard, *bote*. D'où, *boteler*, mettre en botte; comp. *boirai* ou *bôrai*, petite botte, ex. *boirai d'brocalles*, botte d'allumettes.

Boubene, s. f. (t. de tourn.). Bobine, instrument sur lequel on dévide le fil, la corde ; à Verviers et à Spa, *bobène ;* picard, *bobeine*; lillois, *babenne*. D'où, *bobinai*, long fuseau de bobine.

* *Boublin*, s. m. (t. de charr.). Brouette à deux roues dont on sert dans les houillères.

Bouhale, s. f. (t. de tourn.). Canonière, jouet que les enfants font ordinairement eux-mêmes d'un morceau de sureau dont on a ôté *l'miolle*, la moelle, et dans lequel on introduit deux tampons de papier ou de filasse, ou un bouchon de liége que l'on pousse à l'aide d'un batonnet ; cet instrument s'appelle aussi

buzai; rouchi, *buquo* Au figuré, on désigne par là un niais. Les enfants font par le même procédé la *siprige*; dial. ard., *spruge*, la clifoire.

Bouhon, s. m. (t. de buch.). Buisson ; au figuré et en dial. ard., une femme maladroite : d'où *bouhnege*, s. m. buisson, lieu couvert de broussailles ; comp. *brauhisse* ou *brouhisse*, même signif. ; *bouhneu*, adj., buissonneux.

Bouhetai ou *bohetai*, s. m. (t. de tourn.). Aiguillier, étui à aiguilles; voy. v° *canibustai*.

Bouïotte, s. f. Voy. v° *groubiotte*.

**Boulà*, s. m. (t. de bat). Partie du bateau où l'on attache la corde.

Boule, s. f. (t. de tourn.). Boule; *boule di pormanteau*, cheville en forme de champignon, à laquelle on suspend les vêtements. D'où, *boulet*, s. m., boule, celle du jeu de quille.

Bouler, v. a. (t. de bat.). Faire flotter du bois soit par train soit par radeau ; se dit aussi d'un charriot qui glisse de côté sur la déclivité du pavé.

Boultai ou *bourtai*, s. m. (t. de tourn.). Baratte, batte à beurre ; *tournant boultai*, baratte tournante, tonneau posé sur un *ch'volet*, chevalet ; il porte une manivelle dont l'arbre est muni d'aubes. Cet instrument qui s'appelle aussi *tonai à bour*, tonneau au beurre, est employé dans les grandes métairies, et remplace le *bat l'bour*.

Boulter, v. a. Voy. voc. des charp. v° *kriner*.

Bourlotte, s. f. Voy. v° *groubiotte*.

Bouson, s. m. (t. de buch.). Bâton servant à tendre les filets d'oiseleurs ; on le désigne encore par *piquet d'tindreie* ; comp. au voc. des charp. v° *beuzon*.

Bouspreté, s. m. (t. de bat.). Poutre servant à jeter et à relever l'ancre (Bailleux).

Boutefou, s. m. (t. de van.). Outil de vannier, lame triangulaire émoussée vers la pointe, montée en virole sur un manche de bois; désigne le même instrument que le *brokeu*. De *bouter fou*, mettre dehors.

Bouteu, s. m. Voy. v° *brokeu*.

Brâlette, s. f. (t. de men.). Copeau, ruban de bois enlevé par la plane; du dial. ard., et synon. de *hututu* et de *cresse*. Voy. ce dernier au voc. des charp.

Brancâr, s. m. (t. de carross.). Timon, pièce d'une voiture qui dirige l'avant-train; et pièce de charronnage généralement d'orme, de 10 à 15 pieds de long, un peu courbée pour former le train d'une voiture à deux chevaux; comp. *bresse* ou *bret*, bras, limon, pièce de bois du devant d'une voiture, l'un des bras de la limonière.

Branche, s. m. Voy. v° *cohe*.

Brauhisse, s. f. Voy. v° *bouhon*.

Bresse, s. m. Voy. voc. des charp. v° *côpas*, *limon* et *sôie*.

Brocale, s. f. allumette, a. w. *brocalle*, dans les Chart. et Privil.; de *broke*. D'où *brocali*, s. m., boîte aux allumettes et fabricant d'allumettes; rouchi, *brocalie*.

Brôdi, v. a. (t. de tourn.). Hacher, creuser; voy. l'annuaire wallon de 1867, p. 112.

Brohon, s. m. (t. de buch.). Vieille souche sur laquelle repoussent des jets; du dial. de Stavelot; a. w. *brohon*, *brouhon*; dans les Registres de la Chamb. des Fin.; normand *brochon*, syn. de *vèie masse*, tètard, gros arbre étêté dont le tronc se couronne de nouvelles pousses. Voy. voc. des charp. v° *bohotte*.

* *Broie*, s. m. (t. gén.). Garrot, bâton servant à tendre une corde, etc. Désigne aussi un instrument à deux montants percés de trous où l'on met successivement les chevilles sur lesquelles reposent les crémaillères; il sert à élever peu à peu les pièces de bois.

Broke, s. m. Voy. v° *banselî.*

Brokeu, s. m. (t. de van.) Epissoir, instrument de fer en forme de poinçon dont la poignée est courbée en crochet, il sert à ouvrir le clayonnage pour y introduire une baguette, une poignée ; on l'appelle dans quelques dial. *bouteu*. Voy. v° *boutefou.*

Broque, s. f. (t. de ton.). Cheville de bois pointue dont on se sert pour boucher le trou d'un tonneau qu'on a mis en perce ; voy. *fàsset* ; au figuré, dent, chicot. *Vinde al broque*, vendre par verre ou en détail ; a. w. *vendre à broucke*, dans J. de Stavelot ; *vendre à broche* ou *à broke*, dans le cart. de Bouvignes ; *vinde à l'pu basse dè broques*, à la moins value, au minimum. Normand, picard, rouchi, *broque*. Roq., *broc* ; Diez, *brocco* ; voy. v° *abroki*. D'où, *broquette*, brochette, petite cheville pour tenir la viande ; on dit aussi dans ce sens *havet*. Voy. voc. des charp. v° *clâ.*

Buhet, s. m. Voy. v° *cohi.*

Burna, s. m. Voy. v° *molin.*

* *Bustaike*, s. m. (t. de bat.). Bois longeant les *jambrèses* pour empêcher de glisser en bas des bords du bateau.

Buzai, s. m. Voy. v° *bouhale.*

C

Cabasse, s. f. (t. de van.). Panier fait de roseau ou de paille et servant à l'emballage des figues ; dans le dial. ard. désigne un panier en général, est syn. de *chena*. Lillois et berry, *cabas*; Roq., *cabas*, *kabas*. *A cabasse*, bras dessus, bras dessous. Du grec, αβος.

Câde, s. m. (t. d'ébén.). Câdre, chassis ; d'où *ecadrer*, encadrer ; et *ecadrimain* ou *ecadrumain*, encadrement.

Cadô ou *gadô*, s. m. (t. d'ébén.). Charriot, petit meuble qui sert à apprendre à marcher aux petits enfants qui ne peuvent

encore se tenir debout sans appui. Il y en a de deux espèces : l'un, fait par le vannier, consiste en une corbeille retournée et sans fond, de forme conique ; l'autre, qui est l'ouvrage d'un ébéniste, a la forme d'un banc dont le dessus porte une tablette mobile se mouvant dans une rainure et portant une ouverture circulaire comme la lunette d'une chaise percée.

**Cadorai*, s. m. (t. de men.). Sorte de caisse ou de cage fixe pour cacher l'entrée d'une cave; du dial. de Nessonvaux ; comp. Lobet v° *kalorai*.

Caïet ou *keïet*, s. m. (t. d'ébén.). Petit coin de bois et fuseau de dentellière ; signifie aussi talon en bois; ex. *solé à caïet;* comp. *talnai* même signification.

Caisse, s. f. (t. d'ébén.). Caisse, coffre, comp. *casse*, case, cassette; a. w. *casse*, dans J. d'Outr.; Roq., *casse*. D'où, *cassette*, cassette, petit coffre.

Calaisse, s. f. (t. de caross.). Calèche, carosse léger. De l'italien, *calesse*.

Caller, v. a. Voy. voc. des charp. v° *aponti*.

Campinair, s. m. (t. de tourn.). Toupie, jouet auquel on donne diverses formes, mais le plus souvent celle d'une poire. On le fait tourner sur la pointe en fer dont le bout est armé, au moyen d'une corde enroulée. Lobet donne *kampinair* et *kanpinair*, comme deux mots différents sans leur donner de signification différente ; comp. *coirnè*, désignant le même objet et voy. v° *tournai*.

Cangelièle, s. f. (t. d'ébén.). Comptoir, sorte de bureau des magasins, des boutiques ; le dial. ard. et namurois est *cangelète*. La forme véritable employée dans quelques endroits est *candelhète* ; de *cande*, chaland ; comp. *bureau* et *comptoir*, wallon et français,

Canibustai ou *canibôstai*, s. m. (t. de tourn.). Etui à aiguilles; à Verviers, *canibeustai*; Roq., *calbostai*.

Caune, s. f. Voy. v° *baston*.

Cauler, v. a. (t. d'ébén.). Canneler, creuser des cannelure. D'où *canneleur*, cannelure, creux le long d'une colonne, d'un pilastre; à Verviers, *cannler*.

Carcasse, s. f. (t. gén.). Charpente d'un bâtiment, bâti en menuiserie, en charpenterie, en ébénisterie. — (T. de bimbelot). Cerf-volant, jouet d'enfant; il est fait au moyen d'une charpente de baguettes d'osier ou de coudrier assemblées par des entailles ou reliées au moyen de ficelle enroulée; le tout recouvert de papier ou de toile. Les enfants lui donne la forme d'un cœur, d'un losange, d'une carré, et désigne par le nom d'*éle*, l'un des côtés, ou la baguette elle-même. *Dragon*, est le nom du petit cerf-volant.

Cariot, s. m (t. de tourn.). Rouet à filer; normand, *cheret*. D'où *carioter*, filer au rouet.

Caroche, s. m. (t. de carross.). Carosse, voiture suspendue; *caroche di louege*, fiacre. Lobet donne les deux formes *karog* et *kaross*; Diez v° *carriera*. D'où *carochi*, *carossi*, fabricant de carosses.

Casse, s. f. Voy. *caisse*.

Caveler, v. a. (t. de ton.). Encaver, enchanteler des tonneaux, les mettre sur des chantiers; à Verviers *cauveler*. D'où, *cavlege* ou *cauvelege*, s. m., action d'encaver; *caveli*, ouvrier qui descend les tonneaux dans les caves, les range sur les chantiers. Lobet donne *cauvli* et *ecauvleu*, auquel outre notre signif., il donne celle d'ouvrier qui travaille aux futailles.

Cavire, s. f. (t. de luthier). Manche du violon, d'une basse.

Cek, s. f. (t. de ton). Cercle, cerceau pour tenir assemblées les douves du tonneau, du seau, etc.

Cek a bati, battssoire, cercle de fer assez épais qui sert pour retenir provisoirement les douves; le tonnelier doit en avoir de toutes les dimensions, c'est ce qu'il appelle *jeu d'ceks*

On se sert en tonnellerie de deux espèces de cercles; ceux en bois, et ceux en fer. 1° *L'cèk di bois* est fait soit en chêne, chataignier, orme, frène, noyer ; soit en coudrier, saule, bouleau, peuplier. Leur bois doit se fendre aisément, n'avoir point de nœuds, se plier facilement et être garni de son écorce. La fabrication en appartient au tonnelier. Dans notre pays le cercle de bois est *lessi*, lacé, c'est-à-dire retenu au moyen d'un entre-croisement des deux extrémités du cercle; à cet effet on pratique *on crin*, une entaille ou coche sur l'épaisseur du cercle, à chacun de ses bouts. En faisant entrer ces deux coches l'un dans l'autre, et plaçant les deux extrémités en dedans du cerceau, l'on forme une sorte de nœud qui lui donne plus de solidité et permet de le fabriquer avec beaucoup plus de rapidité, que par la façon dont on procède en France. Là, il est *riloï*, relié; les deux bouts en sont amincis et appliqués l'un sur l'autre, le cercle est tenu en rond au moyen d'un brin d'osier enroulé autour des deux extrémités.

2° *L'cèk di fier*, bien que ne paraissant pas complétement du ressort du métier de tonnelier, est fabriqué par lui. Il n'a point recours au maréchal-ferrant, et il est pourvu de quelques outils et instruments que nous allons citer. Ce sont l'*èglome*, l'enclume; à Verviers, *écame*; à Spa, *ècome*; ou plutôt *l'bigoène* ou *bigoigne*, bigorne, petite enclume à deux bras; le marteau; le *pòçon*, poinçon pour percer les cercles, ce qui se fait sur le *fier à trawer les cèks*, fer à percer les cercles; ceux-ci sont retenus en rond par des *hazins*, rivets, à la confection desquels on procède au moyen du *moule à hazin*, matrice pour faire ces rivets.

Cèkler, v. a. (t. de ton.). Cercler, poser les cercles à un ouvrage de tonnellerie. D'où, *cèklege*, cerclage et bois pour les cerceaux; et les composés, *ricèkler*, relier un tonneau; *ricèklege* cerclage à nouveau; *dicèkler*, oter les cercles.

Cèréhi ou *cèrihi*, s. m. voy. v° *tiersi*.

Chabotter, v. a. (Voy. voc. des charp. v° *calbotte*.

Châgnon, s. m. (t. de charr.). Chaîne qui attache les *shaiz*, (voy. ce mot) avec le *grèle* ou *grèsse*, la flèche de la charrue.

Chaife. s. f. (t. de van.). Charotte, panier d'osier à claire voie servant au transport des pigeons et de la volaille.

Chairoulhaie, s. f. Voy. voc. des charp. v° *chârai*.

Chaloupe, s. f. Voy. v° *barque*.

Chapai, s. m. Voy. voc. des charp. v° *jougue*, et v° *muzai*.

**Chapeler*, v. a. (t. de buch.). Chapeler ; ex. *chapeler on bois*, le peler, lui enlever l'écorce.

Chappe, s. f. Voy. voc. des charp. v° *floïai*.

Charnale, s. f. (t. de tourn.). Charme, arbre de haute tige, dont le bois très-dur sert à faire surtout les engrenages des roues à moulin ; à Verviers *chaurnale*.

Chaveu, s. m. (t. de ton.). Couteau à deux poignées ; à la différence de la plane des charrons, l'une des poignées au lieu d'être à angle droit, se dirige dans le sens de la lame. Cet outil se manie d'une seule main, tandis que l'autre poignée est appuyée dans le fond de la cuve ; il sert à creuser et abattre le rebord des arêtes des douves. De *chaver*, creuser.

* *Chèie*, s. f. Voy. v° *hèie*.

Chènia, s. m. (t. de van.). Panier ; dial. ard. *chèna* ; a. w. *chenan*, probablement pour *chèna*, dans Louvrex ; *chèna à coviè que*, panier à anse et muni de deux couvercles.

La fabrication des *chènas*, a lieu en grande partie à Desniez et à Stoumont, localités voisines de Spa. C'est surtout dans les longues veillées d'hiver que se rassemblent dans les cabanes, hommes, femmes et enfants tressant avec une rapidité étonnante ces paniers qui sont transportés sur des charrettes dans les villes. Ils y sont vendus à bas prix, de 30 à 40 centimes pour ceux de 40 centimètres de long sur 30 de large.

Chèneler, s. a. Faire des paniers; du dial. ard. D'où *chèneleur*, m., *chènalresse* ou *chènelresse*, celui ou celle qui fabrique des *chènas*.

Chèrpaine, s. f. (t. de van.). Bernaudoir, sorte de grande manne d'osier qui sert au transport des laines ; a. w. *chierpain*, dans J. de Stav. où M. Borgnet la définit, manne plus grande que la *banste*, ou *double banste*. Voy. vº *bodet*.

Chersî, s. m. Voy. vº *tiersî*.

Chèsse, s. f. (t. de charp.). Repoussoir, cheville de fer servant au charpentier pour repousser et faire sortir les chevilles d'un ouvrage en bois, — (T. de ton.). Chassoir, morceau de bois en forme de coin, sur lequel le tonnelier frappe à l'aide du maillet pour serrer et faire descendre les cercles d'un tonneau. Elle est de bois ou de fer, quelquefois de bois garni d'une armature en fer. — (T. de van.). Batte, espèce de maillet étroit et long, tout en fer, qui sert au fabricant de mannes pour chasser et serrer l'osier. De *chèssi*, pousser.

Chèsse-âs-pareuses ou *chèse al pareuse* s. f. (t. de charp.). Cloison, séparation en bois ou en placage. Voy. voc. des charp. vº *cherpeinte*.

Chèté, s. m. (t. de van). Panier rond et plat ou corbeille qui se porte sur la tête et sert principalement aux marchandes de légumes. En dial. ard., pacotille, la charge d'un colporteur ; proverbe : *magni les wâgnes et les chètés*, manger le fond et le revenu, le capital et les bénéfices.

Cheteu ou *cheteure*, s. f. (t. de van.). Ruche, panier en cône ; a, w. *chatte*, *chateur de mouches*, dans les Chart. et Privil. ; picard, *catoère* ; lillois, *catoire* ; Roq., *chetoire*. La confection de ces objets en paille, tels que ruche, manne à farine appartient au métier des rempailleurs.

Chèyre, s. f. (t. d'ébén.). Chaise ; *pouï di chèyre*, chevillon, bâton tourné, au dos d'une chaise, d'un fauteuil, *chèyre di*

havîre, chaise à porteurs, parce qu'elle sert à Liége au transport des malades. Lobet, *chaize di nutte*, chaise percée; en dial. ard., *gârdurôbe*.

Chiffes, s. f. plur. Voy. voc. des charp. v° *rabot*.

Chinâ ou *ch'nâ*, s. m. (t. de charp.). Chenal; à Verviers, *chinau*. — (T. de bat.). Dalot, canal de bois creusé en angle droit servant à receuillir les eaux de pluie, ou à faire écouler les eaux d'un navire. — (T. de charp.). Reillère, conduit de bois, à l'aide duquel l'eau est amenée sur la roue d'un moulin; comp. *coursî* ou *coursîre*, même signif., et *pihrotte*, *pissote*, syn.; a. w. *pixherotte*, dans les Chart. et Privil.

* *Chinelè*, s. m. (t. de buch.). Trois perches à houblon plantées triangulairement en terre et réunies au sommet: amas quelconque de perches à houblon.

Chîveken, s. m. (t. de ton.). Bondon. (Duvivier).

Chîvre, s. f. Voy. voc. des charp. v° *aguesse*.

Chivrou-mossai, s. m. Voy. v° *ramon*.

Ch'naule, s. f. Voy. v° *baukai*.

Chuchène, s. f. (t. de bat.). Batelet, bachot, petit canot de plaisir.

Chûte, s. f. (t. de bat.). Petit bateau. (Bailleux).

Ch'volet, s. m. (t. de ton.). Banc sur lequel on pose les douves que l'on veut travailler; et paroir, espèce hachette qui sert à parer les douves d'un tonneau. Voy. voc. des charp. v° *gatte*.

Cintré rabot, s. m. Voy. voc. des charp. v° *rabot*.

Civîre, s. f. (t. de men.). Civière, brancard pour porter à bras; à Verviers, *çivî*. *Çivîre à banstai*, civière à bords d'osier ou de planches dont le jardinier se sert pour transporter des terres. *Civîre di maçon*, bar ou bard, civière forte pour le transport des pierres ou des matériaux. *Civire à rolettes*, petite voi-

ture de carrier à deux roues pleines. Comp. *ébièses*, s. f. plur., pièces de bois servant de brancard ; et Lobet, v° *slin*, portereau, bois pour porter à bras, des fardeaux. Voy. voc. des charp. v° *çivîre*.

Clâ. Au voc. des charp. *cla di dosseau*, nommé ainsi parce qu'ils coûtaient 1 *dosso*, demi liard, ancienne monnaye de Liége.

Clajo, s. m. (t. de ton). Glayeul, plante des marais dont les tiges servent à calfater les tonneaux, les cuves. Elle remplace avantageusement chez les tonneliers de notre pays, *li stoppe*, l'étoupe, car elle possède la vertu de ne se point pourrir au contact des liquides. Elle sert aussi à rempailler les chaises.

Clappe, s. f. (t. de ton.). Bourdillon, buisserie ; merrain à futaille, ordinairement en bois de chêne ou de chataigner et qui sert à faire les douves ; a. w. *claps*, dans les Chart. et Privil. *Clappe d'Amérique*, douve de chêne débitée qui a généralement 5 à 6 pieds de long. Voy. voc. des charp. v° *clappe*.

Claquettes, s. f. pl. (t. de bimb.). Cliquettes, jouet d'enfant composé de deux os plats ou de deux morceaux d'ardoises que l'on tient l'un entre l'index et le médium, l'autre entre le médium et l'annulaire ; on les fait résonner comme des castagnettes. — (T. de men.). Lames mobiles de bois qui composent le vantail d'un volet, s'appellent aussi *clapettes*. Voy. v° *craquettes*.

Clàrire, s. f. Voy. v° *vâke*.

Clé, s. f. (t. d'ébén.). Pigeon, petit morceau de bois mince qu'on assemble avec une autre pièce ; coin ou clef de charpente ; voy. voc. des charp., *asseinblege à clé*. *Pèsse à cowe*, pièce en queue, on nomme ainsi toute partie assemblée ou rapportée dans le corps d'un ouvrage de menuiserie. *Pèsse rapoirtaie*, pièce de rapport dans la marqueterie, art de faire des ouvrages sur bois dont la surface est recouverte de pièces de rapport de diverses couleurs de bois. Comp. *r'couvrimain*, recouvrement,

saillie qui forme la joue d'une pièce embrevée d'une autre ; panneau à recouvrement. Voy. v° *crâne*.

Cleusse, s. f. (t. de van.). Claie faite de baguettes flexibles ; tissu plat, large, à claire voie, fait de branchages, pour passer le sable, le gravois. Clayon d'osier dont se servent les boulangers, pâtissiers pour porter leur marchandise ; dial. ard., *cleu* ; a. w. *cleu*, *kleuse*, dans les Chart. et Privil. ; Picard, *cloie* ; Roq., *cloie*. La *cleusse* porte comme le *chenia* à chacun des bouts de la *maisse-coisse*, une *aguesse* ; voy. ces mots. Le bord s'appelle, *li tour*, c'est-à-dire la baguette tournée en cercle par où l'on commence le tressage de la claie.

Cleusette, s. f. Clayon, claie de petite dimension ; a. w. *kleusette*, dans les Chart. et Privil. ; à Luxembourg, *volette*.

Cleyre, s. f. Ratelier, cloyère. (Bailleux).

Clichet, s. m. (t. de bimb.). Trébuchet, piége en forme de cage, pour prendre les oiseaux.

Clichette, s. f. (t. d'ébén.). Chevillette, sorte de clef de bois fort simple, qui était adaptée aux anciennes portes des maisons ; du dial. ard. Dimin. de *cliche*, clinche.

Climpeur, s. f. Voy. voc. des charp.; v° *diclimper*.

Cocraie, ou *crocale*, s. f. (t. de tourn.). Sabot, sorte de petite toupie que l'on fait tourner à l'aide d'un fouet ou d'une lanière ; du dial. de Verviers. Voy. v° *tournai*.

Coffe, s. m. (t. d'ébén.). Coffre, écrin, coffret. Cambresier donne la signif., chaise percée; a. w. *couffre*, dans Louvrex ; Roq., *coffe*; Diez v° *cofano*. D'où, *cofti*, coffretier, faiseur de coffres; a. w. *cofferins*, dans les Chart. et Privil. Voyez voc. des charp. v° *çivîre*.

Cohe, s. f. (t. de buch.). Branche; a. w. *coxhe*, dans Hemricourt. Locutions proverbiales : *pochi d'ine cohe so l'aute*, faire des coqs à l'âne; *s'ratinre à totes les cohes*, faire flèche de tout

bois; *s'raspoi so ine mâle cohe*, compter sur un appui qui fera défaut ; *fé tos cohes mâ tei*, faire des bévues. Nous avons trouvé dans un recueil ms. de spots wallons fait à la fin du siècle dernier : *fé to cottes mâ tei*, des jupes mal taillées. D'où

Cohai, s. m. Grappe, bouquet. *Cohette*, s. f. rameau, broutille. *Cohisse*, s. m. ramée, assemblage de branches coupées avec leurs feuilles vertes ; comp. Lobet, *duspoie*, branchage d'un arbre. Le wallon employe aussi le mot *branche* pour *cohe*, d'où *branchi*, fourcher.

Cohi ou *cohire*, s. m. (t. de tourn.). Coffin, étui que les faucheurs portent suspendu à la ceinture et dans lequel ils mettent la pierre à aiguiser. Ce vase est ordinairement rempli d'eau coupée de vinaigre, quelquefois on y met des baies de sorbier écrasées pour acidifier l'eau et faire mordre la pierre. Lobet donne les trois formes *kohi*, *gohi* et *koussi* ; le dial. ard. est *cuzi*, voy. ce mot au voc. des charp. ; à Nassogne, *buhet* ; comp. *bohetai* et *coirni* même signif.

Coide di bois, s. f. (t. de buch.). Corde de bois, se dit aussi *coède*. Il y avait deux espèces de cordes employées dans le pays de Liége, celle de St-Lambert et celle de St-Hubert ; la première, la plus usitée, a 6 pieds de haut, 6 pieds de large et 3 pieds un quart de buche. D'où *coidler*, v. a., corder le bois, le mesurer à la corde.

Coine ou *coène*, s. f. (t. de tourn.). Corne, substance animale dont on se sert pour faire des objets, des bibelots.

Coirbèie, s. f. (t. de van.). Corbeille, panier d'osier. Lobet la définit, bannette, panier de forme ovale, à peu près carré, formé de brins d'osier écorcés. En dial. ard., il désigne généralement un panier à claire voie ; il est tantôt de forme oblongue et carrée et sert aux blanchisseuses pour le transport du linge ; tantôt de forme petite, ronde ou ovale, à bord peu élevé et sert à mettre la vaisselle, les tasses.

Coirbâ, s. m. Voy. v° *ustèie àvis*, et voc. des charp. v° *aguesse*.

Coirnè, s. m. Voy. v° *campinair.*

Coisse, s. f. (t. de van.). Côte, les baguettes qui soutiennent le faissage d'une claie, et sont rangées en forme de croissant entre le bord et *li maisse coisse*; on appelle maitresse-côte, la baguette du milieu reliée à chacun de ses bouts par une *aguesse*, au bord de la claie.

Coisses di chenia, baguettes fendues par moitié qui forment la charpente d'un panier et soutiennent le faissage entre *li tour d'anse* et le bord.

Coleu, s. m. (t. de tourn.). Couloir, écuelle presque toujours de bois, quelquefois de métal dont le fond est garni d'un linge pour filtrer le lait ; a. w. *colleur*, *coalleur*, dans les Chart. et Privil. ; normand *couleux.*

**Colibète*, s. f. (t. de charp.). Planche de la plus mauvaise qualité et qui a de l'aubier, du dial. de Malmédy.

Colivier, s. m. (t. de charp.). membrure, pièce de bois de 3 pouces d'épaisseur sur 5 à 6 de largeur, depuis 6 jusqu'à 15 pieds de longueur. (Lobet).

Colle, s. f. (t. d'ébén.). Colle forte pour joindre et faire tenir les différentes pièces d'un objet ensemble ; à Verviers, *calle* ; a. w. *ceux qui usent delle colle*, pour désigner les menuisiers, dans les Chart. et Privil. ; Roq., *cole*. D'où *coller*, v. coller, et les composés : *ricoller*, syn. *r'plaker* ou *raplaker* ; *d'coller*, *d'college*, *d'dplaker* ou *d'plaki.*

Compartimain, s. m. Voy. v° *ridan.*

Cont'filet, s. m. voy. v° *groubieux.*

Contrè-chezi, s. m. Voy. voc. des charp. v° *chezi.*

Côpé, s. m. (t. de ton.). Petite caque, tonneau scié en deux pour mettre des carpes, etc. ; *baile*, baquet fait de la moitié d'un tonneau, à Verviers *conpé*. Voy. *hadrai.*

Côpe, s. f. (t. de buch.). Coupe de bois, portion de bois sur

pied qui doit être coupée. *Cope d'afowege*, coupe d'affouage, celle qui se distribue gratuitement et par feu aux habitants d'un village ; *côpe ordinaire*, celle qui se fait à l'époque déterminée. *Côpe extraordinaire*, coupe irrégulière.

Copli, s. m. (t. de charr.). Palonnier ; voy. ce mot au voc. des charp. ; se dit aussi *coplais* ; à Hannut *copais*.

**Côpon*, s. m. (t. de bat.). Moitié d'un bateau coupé dans sa largeur.

Coppe, s. f. (t. de boiss.). Mesure pour les bleds équivalente aux deux tiers du setier. *Li d'mé coppe*, autre mesure égale au tiers du setier ; dial. ard.; d'où *coppion*, s. m, la plus petite mesure de bled ; elle équivaut à la quatrième partie d'une demi *quâte* ; Voy. ce mot.

Corâ ou *cour*, s. m. Voy. voc. des charp. v° *abon*.

Côre, s. f. ou m. (t. de buch.). Coudrier ou noisetier ; a. w. *cor*, dans le Cart. de Bouvignes ; à Malmedy, *cône* ; picard, *caure* ; rouchi, *core* ; Roq. *caure*, chêne. Du latin, *coryllus*. On dit aussi *neuhi*. On trouve fréquemment dans les chansons de geste l'expression *arcs de cor* ; Génin en fait une apocope de cormier ; la flexibilité du coudrier semble lui mériter la préférence sur le cormier.

Corgeon, s. m. Voy. v° *vergeon*.

Costé, s. m. Voy. voc. des charp., v° *batti*.

Cou, s. m. Voy. v° *banseler*, et v° *tonai*.

Coulisse, s. f. Voy. v° *fibr* et voc. des charp. v° *reneure*.

Coupe, s. f. (t. de charp.). Noulet, charpente qui forme la noue d'une lucarne. Lobet.

Coûpe, s. f. (t. de bat.). Pièce de bois qui dans les bateaux relie les deux bords au fond en suivant tout le contour intérieur. *Gnio* se dit d'une demie *coûpe*, réunissant seul un des bords à une partie du fond. Voy. voc. des charp., v° *harkai*.

Coûtai, s. m. (t. gén.). Couteau. Il se compose du *manche*, le manche ; *li lame*, la lame ; *li teïant*, le tranchant ; *li hour*, le dos ; *l'bechette*, la pointe ; *l'veroule* ou *l'feromme*, la virole. — (T. de van.). Un des quatre outils du *banseli*, et le seul du faiseur de *chènia*, auquel il sert principalement à *haver*, voy. ce mot. — *Coutai a clajo*, (t. de ton.). Etanchoir, petit couteau qui sert pour calfater les fentes d'une futaille. — *Coutai à deux mains*, (t. de ton.). Plane, outil qui sert à dresser et à aplanir le bois. Il y en a de différentes formes : *li rond*, *li dimé rond*, plane courbe dont la lame est plus ou moins courbée, de façon à s'adapter aux différentes dimensions des douves et à les planer dans leur convexité ou leur concavité.

Coûte, s. m. Voy. voc. des Charp. v° *errère*.

Coûve, s. f. (t. de ton.). Cuve, grand vaisseau de bois qui n'a qu'un fond dont on se sert pour fouler la vendange pour faire la bière, pour teindre ; coudret, cuve des tanneurs ; a. w. *couve*, *couve*, dans les Chart. et Privil. *Couve di boueresse*, cuvier à l'usage des blanchisseuses ; d'où *couvlaie*, cuvée, le contenu d'une cuve.

Coûvelâ, s. m. Grande cuve ; a. w. *couvelar*, dans les Chart. et Privil. ; *cuvelair*, dans J. de Stav.

Coûv'lî, s. m. (t. de ton.). Tonnelier, celui qui fait et raccommode les tonneaux, les seaux, etc. ; encaveur. Voy. *tonnli* ; a. w. le mestier des *couveliers*, *sclaideurs*, dans les Chart. et Privil. ; Roq., *cuvelier*. Le tonnelier se sert de plusieurs instruments semblables à ceux du charron ; ainsi il a le *bâdet*, selle à tailler les douves ; *l'tournante soie*, feuillet, scie à chantourner ; il se sert également de vilebrequin, rabot, tarière, scie, équerre, compas, outils communs aux métiers traités dans le voc. des charp., charr., et men.

Cowai, s. m. (t. de tourn.). Poëlon en bois, grande écuelle à laquelle on a adapté un manche ; elle sert d'ordinaire à prendre

le *pastai*, pâtée des porcs et des bêtes à cornes. Cet ustensile s'appelle encore *pailon*, poëlon, ou *hielle à manche*, écuelle à manche.

Cowe, s. f. (t. de buch.). Queue, manche; dial. ard. *cawe;* l'a. w. *cowe*, dans J. de Stavelot signifie cuve, peut-être fallait-il lire *couve*, l'u et le v étant écrit de même. *Cowe di ramon*, manche à balai; *cowe di forneuse*, hamée, manche d'écouvillon; *cowe d'aronde*, voy. voc. des charp. v° *asseinblege*; *cowe di rat*, voy. voc. des charp. v° *lème*.

Crahette, s. f. Voy. v° *crohe-gèie*.

Crainekin, s. m. (t. de bimb.). Arbalète; Lobet le définit arc de bois ou d'acier; *cèk d'on crainekin*, le demi arc formé d'une lame de bois flexible, tendu par la corde. Comp. *arbalette*, arbalète; à Verviers *òrbalette*; a. w. *abalaistre*, dans J. de Stav.

Crâne, s. f. (t. de bois.). Robinet, canelle; a. w. *crane*, dans les Chart. et Privil. D'où *crânon*, la broche de bois qui sert à fermer ou ouvrir le robinet; se dit aussi en wallon comme en français *clé*.

Craquettes ou *claquettes*, s. f. pl. (t. de men.). Jalousie, treillis, sorte de volet à claire voie formé par la réunion de petites planchettes minces, supportée par une corde ou une tringle qui tient les lames écartées à distances égales. On dit aussi *clapettes*. Ce mot désigne aussi le claquet, lame qui bat sur la trémie d'un moulin à farine. Lobet lui donne encore la signif. de *maca*, crécelle ; voy. ce mot au voc. des charp.

Crâwe, s. f. (t. de buch.). Crosse, et crosse à jouer, c'est un bâton courbé par le gros bout dont les enfants se servent pour pousser une balle, une boule de bois. Ce jeu jadis en usage dans tout le pays donnait lieu à des accidents qui provoquèrent des réglements répressifs. (Voy. Recueil des Ordonn. de la principauté de Liége, t. II, p. 346.) Le dial. ard. désigne par *crâwe*

une crosse artificielle, celle faite au moyen d'un petit billot ou sabot dans lequel on a emmanché un bâton ; et par *râwai*, une crosse naturelle, celle d'une pièce, consistant en un bâton noueux et courbé par l'un des bouts, à Verviers *crauwe* ; employé ironiquement, ce mot signifie une jambe mal faite. Locution : *dreu comme ine crâwe*, répond à, droit comme mon bras quand je me mouche. D'où, *crawé*, rabougri, rachitique ; *crawai*, balle pour jouer à la crosse ; *crâwer* ou *crauwer*, crosser, jouer à la crosse et au figuré, aller vers un but par une voie détournée ; *rascrâwer*, repousser, rebuter et raccrocher ; *crâweu* ou *crauweu*, crosseur, qui joue à la *crâwe*.

Crin, s. m. (t. gén.). Cran, coche ; voy vº *entaïe* et *teïe* et voc. des charp. vº *ecreneu*.

Crener, v. a. (t. de charp.). Entailler, creuser une pièce de bois pour qu'une autre puisse s'y emboiter. — (T. de van.). Inciser, entailler le bois d'une perche, d'un bâton au moyen du couteau afin d'en tirer la *himlîre*, l'éclisse ; Voy. ce mot. A cet effet on plie le bois sur le genou pour en faire sauter une longue éclisse ; voy. vº *himler*. D'où *ecrener*, v. a. (t. de charr.), faire une encassure, une entaille au lissoir de derrière pour placer l'essieu d'une charrette ; et *ecrenege*, entaille, coche.

Crèneresse, s. f. (t. de van.). Fendoir, outil qui sert à fendre, à diviser, outil du vannier. Du latin, *crena*.

Crepai, s. m. (t. de buch.) Écorce de chêne découpée en morceaux ; a. w. *xhorches en creppe* dans le mét. des tanneurs de St. Borm.

Crète, s. f. (t. de buch.). *Crète di bois*, pile de bois, bûcher. Voy. vº *ligni*.

Creuhai, s. m. (t. de van.). Tassiot, lattis ou colle balle en croix pour commencer les ouvrages de vannerie, gros osier en croix. D'où, *creuhler*, v. a. croiser et tresser l'osier ; *creuhlais*, s. pl., les batons qui dans les ruches soutiennent les

rayons de miel ; *creuhlàde*, s. f., bois en forme de croix, croisillon ; *creuhlege*, s. m. ouvrage de brins d'osier ; à Verviers, *creulege*. Du lat. *crux*.

C r o c , s. m. (t. de bat.). Gaffe, perche munie d'un croc de fer à deux branches dont l'une est droite et l'autre courbe. Voy. v° *ferré*, même signif. — (T. de ton.). Tinet, espèce de levier des brasseurs, muni de deux chaînes à crochet. Appuyé sur les épaules de deux personnes l'une en avant, l'autre derrière, il sert à transporter les tonnes de bière ; du dial. ard.; à Liége *tinâ*. Voy. ce mot.

C r o c h e t , s. m. (t. de tourn.). Crochet, il désigne plusieurs outils du tourneur ; ciseau de forme courbe qui porte le tranchant à l'intérieur de la courbe et peut se comparer à la serpe du jardinier. C'est aussi un outil dont l'extrémité est en équerre et a un taillant de forme ronde.

C r o c m a i n , (t. de van.). Selon Gggg., le croc que tient de la main gauche, pour rassembler les épis, le moissonneur qui se sert de la faucille. D'après Lobet, il aurait la signif. du mot *rapoitroule* qui se trouve au voc. des charp., c. à d. le clayonnage ou simple baguette adaptée à la faux pour rassembler les épis.

C r o h e - g è i e , s. m. (t. de tourn.). Casse-noix ; *crohe-neuhe*, casse-noisette ; à Verviers, *crahette*. Ces deux termes désignent aussi un petit animal de la famille des rongeurs. De *crohi*, croquer.

C r o q u e t t e , s. f. (t. de bimb.). Espèce de palette en bois, maintenant hors d'usage et qui servait aux maîtres d'école des campagnes pour infliger une punition aux enfants. On appliquait sur le bout des doigts réunis et à l'aide de cet instrument quelques coups qu'on désignait eux-mêmes par le nom de *croquettes*, s. f. plur. ; du dial. ard.

C r o s s e , s. f. (t. d'ébén.). Crosse, béquille, et bâton de berger, s'emploie aussi comme syn. de *crâwe* ; a. w. *croce*, dans

le Cart. de Bouvignes ; Roq., *cros*, béquille ; Diéz, v° *croccia*. D'où, *crossette*, s. f. (t. d'ébén.), petite béquille, pommeau de porte, petite canne en bec de corbin ; *crossî*, béquillard.

Crûle, s. m. (t. de charp.). Crible ; voy. voc. des charp. v° *rege*.

Cuî ou *kwî*, s. m. (t. de tourn.). Cuillère ; dial ard. *couï* ; à Verviers, *kilî* ; a. w. *coilhier*, dans J. de Stav. ; Roq., *cuhié* ; Diez, v° *cucchiajo*. *Couï de bois* ou *couï à bour*, cuillère à beurre en forme de spatule portant des lignes creusées horizontalement, et servant à prendre le beurre dans les pots. Elle offre sur celle en métal ou en fayence l'avantage de ne point laisser le beurre y adhérer. D'où *kirlaie*, cuillerée, à Verviers ; dial. ard., *couï*.

Cuvelle, s. f. (t. de ton.). Tinette, petite cuve de bois ordinairement plus large par le haut que par le bas, et servant au transport du beurre, du sirop de fruits. C'est aussi une futaille pour le sucre, la mélasse. Comp. *moûssi*, que Lobet définit baratte, long barril de bois ou de grès ; en dial. ard., il ne s'entend jamais que d'un vase en grès.

Cuzi, s. m. Voy. v° *cohi* et voc. des charp. v° *cuzi*.

D

Dame, s. f. Voy. v° *bèie*.

D'bilé, v. a. Voy. voc. des charp. v° *bîleur*.

D'cohi, v. a. (t. de buch.). Ebrancher, détacher les branches d'un arbre ; *ecohi*, syn. est moins usité. Comp. Lobet, *groy*, étêter, ôter les menues branches, élaguer ; voy. v° *sbener*, *Dicohi*, adj. élancé, dégingandé, se dit par dérision d'un homme à taille effilée ; *d'cohèie*, grande femme mal bâtie ; *d'cohege*, ébranchement.

D'coller, v. a. Voy. v° *colle*.

Degnèie, s. f. (t. de bat.). Double fond d'un bateau. (Bailleux).

Derâder, v. a. Voy. vo *distoki.*

Dewe, s. f. (t. de ton.). Bois, planche large et mince en général ; douve, douelle, planche un peu bombée qui occupe la longueur du tonneau ; a. w. *dewe* dans les Chart. et Privil. ; Luxembourg, *dève* ; Roq., *dovelle;* espagnol, *duela. Dewe façionneie*, douve que l'on trouve dans le commerce toute débitée, prête à être planée, rabotée. *Dewe di l'orèie*, celle qui dans les cuves porte l'oreillon, le creux qui sert de poignée. Du lat. *dolium.*

D'fribotege, s. m. Voy. vo *haver.*

D'gotteu, s. m. Voy. vo *hièli.*

D'hâgner, v. a. Voy. vo *meube.*

D'hâver, v. a. Voy. vo *hâver.*

Dibiarder, v. a. Voy. voc. des charp. vo *dressi.*

Dibii, v. a. Voy. vo *hinnler.*

Dicageter, v. a. Voy. voc. des charp. vo *cageter.*

Dichvii, v. a. Voy. voc. des charp. vo *chivii.*

Diclawer, v. a. Voy. voc. des charp. vo *clawer.*

**Dieufrow* ou *diofrow*, s. m. (t. de bat.). Bloc dont on tire les *heutowes*, cordages, haubans.

Difessi, v. a. Voy. vo *fessî.*

Digrohi, v. a. Voy. voc. des charp. vo *dressi.*

**Dih*, adj. (t. de bat.). Estanc, étanche.

Dihlaimpî, v. a. (t. de charp.). Dégauchir, ôter l'irrégularité du bois ; gauchir, faire la face aux parements de quelques pièces de bois en ouvrage, lorsque toutes les parties n'en sont pas dans un même plan. Voy. voc. des charp. vo *dilarder.*

Dike, s. f. Voy. vo *stanche.*

Diligeinse, s. f. (t. de carross.). Diligence, grande voiture publique ; à Verviers, *d'ligeaise*.

Dimeubler, v. a. Voy. v° *meube*.

Dins, s. m. Voy. voc. des charp. v° *ipe*.

**Diriver*, v. a. (t. gén.). Laisser descendre un corps lourd, comme par exemple un tonneau, par le moyen d'une corde qu'on lâche peu à peu.

Disasseinbler, v. a. Voy. voc. des charp. v° *asseinbleg*,

Dispainse, s. f. (t. de men.). Garde manger, lieu à serrer les provisions.

Distokî, v. a. (t. de buch.). Défricher un bois, en enlever les *stoks*, souches ou culs d'arbres ; c'est la première opération que nécessite le défrichement d'un bois dont on a coupé les arbres ; dial. ard. *dustoker*. Comp. *deràder* ou *derauder*, même signif., et *d'trihî*, enlever les broussailles, les épines ; de *trihe*, lieu couvert de broussailles. D'où, *distokege*, essartage, déboisement.

Ditressi, v. a Voy. v° *fessi*.

Divizeur, s. m. Voy. voc. des charp v° *côpas*.

D'krauheg, s. m. Voy. voc. des charp. v° *dilârder*.

D'krevlé, adj. Voy. voc. des charp. v° *bileur*.

D'mohi, v. a. Voy. voc. des charp. v° *mohe*.

Dodia, s. m. Voy. v° *grèl*.

Doleure, s. f. (t. de ton.). Doloire, instrument qui sert à planer, unir le bois, plus communément appelée *heppe di coûveli*. Du lat. *dolium*.

* *Dône*, s. f. (t. de bat.). Bois servant à revêtir les *gnos* et à soutenir la *jambrèse*.

Dôrmant, s. m. Voy. voc. des charp. v° *chezi*.

* *Dosère*, s. f. (t. gén.). Bois servant à transporter les

seaux d'eau et la courroie dont on se sert pour soutenir et conduire une brouette en la posant sur le dos.

Dosse, s. f. Voy. voc. des charp. v° *horon*.

Dossi, s. m. Voy. v° *fauteuïe*.

D'plaki, v. a. Voy. v° *plaquer*.

Dréve, s. f. (t. de buch.). Rangée d'arbres, avenue; lillois, *drève*.

* *Dréze*, s. f. (t. d'ébén.). Espèce de dressoir, de garde-robe haute.

Drovi l'cou, v. a. Voy. v° *banse*.

D'trihî, v. a. Voy. v° *distokî*.

Dusbener, v. a. Voy. v° *spener*.

D'vin jambe, adv. Voy. voc. des charp. v° *jambe*.

D'voleu, s. m. (t. de tourn.). Tournette, dévidoir qui tourne horizontalement à la différence du *haspe* qui tourne verticalement. Comp. *stalon*, dévidoir, pied de l'espolin où se fiche le dévidoir. De *d'vôre*, dévider ; en dial. ard., *d'vôti*.

E

Ebène, s. f. (t. de tourn.). Ebène; d'où *ébenisse*, ébéniste, *ébenistrèie*, ébénisterie.

Ebièses, s. f. pl. Voy. v° *civîre*.

Ecohi, v. a. Voy. v° *d'cohi*.

Ecran, s. m. (t. d'ébén.). Ecran, meuble qui sert à se garantir de la chaleur du foyer; paravent, grand meuble composé d'un cadre ou chassis sur lequel est attaché du papier ou de l'étoffe et qui sert à garantir des vents coulis.

Ecrener, v. a. Voy. v° *crener*.

Edeï, v. a. Voy. voc. des charp. v° *dèie*.

Efèssi, v. a. Voy. vº *fessi*.

Efliesmain, s. m. Faitage. Voy. voc. des charp. vº *fies-main*.

Effonseur, s. f. Voy. voc. des charp. vº *asseinbleg*.

Efforchi, v. a. Voy. voc. des charp. vº *asseinbleg*.

Efforchimain, s. m. Affourchement.

Efornûer. s. m. Voy. vº *panîre*.

Egougi, v. a. Voy. voc. des charp. vº *goûge*.

Eknèie, s. f. (t. de ton.). Pince, davier, instrument qui sert à faire entrer les cerceaux sur les cuves, les tonneaux. Il est composé d'un manche en bois sur lequel est adapté une branche en fer faisant charnière et munie d'un crochet à l'extrémité. Il s'appelle aussi *tir-çèk*. Voy. ce mot.

Éle, s. f. Voy, vº *carcasse*.

Élette, s. f. (t. de charr.). Jantille, gros ais qu'on met autour d'une roue de moulin ; Lobet donne *alett* et *élette*, alichon, planche sur laquelle l'eau tombe pour imprimer le mouvement à la roue d'un moulin à eau ; aube de la roue d'une baratte, etc. Voy. vº *planchette*.

Emanchî, v. a. Emmancher, mettre un manche à un outil ; assembler, embréver, enchasser. D'où, *emanchege*, s. m. assemblage, l'action d'emmancher.

Enbauchoir ou *embauchoère*, s. m. (t. de formier.). Embauchoir, instrument en bois à clef, formé de 4 pièces dont les noms sont identiques en wallon et en français.

Encadrimain, ou *ecadrumain*, s. m. Voy. vº *câde*.

Entaïe, s. f. (t. gén.). Entaille, coche faite dans le bois ; Lobet donne *entail*, et *aidteï*, mêmes signif. Comp. *pâmale*, syn. et *ratna*, entaille faite dans le bois afin de soutenir différents objets.

Epâmer, v. a. Voy. vº *pâmale*.

Escabelle, s. f. Voy. voc. des charp. vº *halî.*

Escolmin, s. m. Voy. voc. des charp. vº *scolmin.*

Essegne à bour, s. f. Voy. vº *mark.*

Essihai, s. m. Voy. voc. des charp. vº *chirai.*

**Estansine*, s. f. (t. de bat.). Fond d'un bateau entre les deux *gnos* ; à Liége, *stansène.*

Etasser, v. a. (t. de charp.). Encastrer les bouts des solives d'un plancher dans les entailles d'une poutre ; peut-être par corruption *d'ecasser*, syn. D'où, *etassege*, s. m., entaille faite dans les poutres pour recevoir les marches d'un escalier ; *etasmin*, moise, pièce de charpente qui en lie d'autres.

Evûdi, v. a. (t. de tourn.). Evider, creuser au moyen du crochet l'intérieur d'une boîte, d'un objet quelconque. D'où, *evûdiege*, évîdement, refouillement.

F

Fa, s. m. (t. de buch.). Fagot de bois mort ou de ramilles, dial. ard. ; selon Gggg., différentes mesures ou poids plus ou moins déterminés ; a. w, *faz*, dans les Chart. et Priv. ; *fas*, dans J. de Stav. ; Roq., *fais*, *fai* ; Diez, vº *fascio*. *Aller â fas*, ramasser le bois mort dans une forêt et en faire une bourrée. Comp. *boirai*, fagot de menues branches, bourrée d'épines. *Fâ bois*, s. m. Voy. voc. des charp. vº *âbon.*

Fâ squére, s m. Voy. voc. des charp. vº *squère.*

Fade, s. f. (t. de buch). Tas de bois empilé recouvert de terre ou de gazon, et auquel on met le feu pour en faire du charbon de bois ; roman *faulde.*

Fademain, v. m. Voy. voc. des charp. vº *jontî.*

Faguene ou *fahene*, s. f. (t. de buch.). Fascine ou fagot. Voy. voc. des charp. vº *clippe*. *Faguene à badet*, fagot lié

au moyen d'une seule hart; il est de même longueur que le fagot ordinaire, mais beaucoup plus volumineux. Il se fait sur le *kzi*, croix de St-André, espèce de chevalet. Voy. voc. des charp. ce mot. Il se serre au moyen d'une chaîne et d'un tortoir, parce que la force du poignet ne suffit pas à le lier. Le milieu du fagot composé de ramilles, de traines, porte généralement le nom d'*âme de l'faguene*; voy. *vai*, même signif. au voc. des charp. v° *clippe*.

Fahnai, s. m. Petit fagot; à Halleux, *fahai*. D'où, *fahner*, v. a., faire des fagots; *fahnege*, s. m., fascinage, branchages entrelacés et action de faire, de lier des fagots; *fahneu*, celui qui fait des fagots. Ce dernier n'a d'autre besogne que de couper et de préparer les liens, il travaille sur place et fait les fagots au prix de 3 fr. le cent. Il est aidé par le *r'metteu*, remetteur, chargé de ramasser le bois épars dans le bois, le rassembler et le couper à longueur. Les fagots se vendent au cent, il comprend en Ardenne 102 fagots, comme le quarteron est de 26.

Faïé, adj. Voy. voc. des charp. v° *miloké*.

Fâsset, s. m. (t. de ton.). Fausset ou fosset, dusil, petite cheville conique en bois servant à boucher le petit trou pratiqué à un tonneau par le foret, ou celui fait à la bonde; à Verviers *fôsset*; Roq., *faulçet*.

Fauteuïe, s. m. (t. d'ébén.). Fauteuil, meuble; a w. *fastrou*; roman, *faudesteuil*; Diez, v° *faldistorio*. *Dossi*, dossier, la partie sur laquelle repose le dos.

Feinde, v. a. (t. de buch.). Fendre; *feinde* ou *k'feinde dè bois*, fendre du bois soit à l'aide de la hache soit au moyen de *cougniet*, coin. D'où, *feindeu*, s. m. qui fend du bois; dial. ard.

Feindeur; (t. de van.). Fendoir, instrument du vannier.

Feindrai, s. m. (t. de ton.). Fendoir, espèce de hache à manche en équerre qui sert à refendre les douves sur leur épaisseur. Elle s'applique sur la douve et on la fait entrer dans le bois à l'aide d'un maillet.

Feindresse, s. f. (t. de ton.). Cochoir, hache avec laquelle les tonneliers pratiquent les coches ou entailles sur les cercles. Voy. ce mot au voc. des charp.

Feinte, s. f. Voy. voc. des charp. v° *bileur*.

Feré, s. m. (t. de bat.). Gaffe ; *doirmi don côp d'feré*, littér., dormir d'un coup de gaffe, dormir toute une nuit sans s'éveiller.

Ferer, v. a. (t. de ton.). Cercler, mettre des cercles en fer à un tonneau, un seau, etc. Voy. *cèk*.

Fesse, s. f. (t. de van.). Branche d'osier, faisse, cordon d'osier pour soutenir les ouvrages de vannerie ; a. w. *fesse*, latte ; Roq., *fesse*. D'où, *fessege*, s. m. entrelacement fait avec l'osier ; *fesseu*, treillageur.

Fessî, v. a. (t. de van.). Entrelacer de l'osier ou des branches d'arbre; on employe aussi les formes *fehî* et *efessi*. Le dial. ard. dit encore *tehe*, tisser, ourdir, de la fabrication des clayonnages ; *païou fessi*, paroi en clayonnage, branchages couverts de torchis mêlé de paille ; Roq., *fesser*. D'où, *difessî*, v. défaire les faisses ; partic. passé, *d'fessi*, *d'fessèie*. Comp. *ditressi*.

Fiemtai, s. m. Voy. v° *serpette*.

**Fièse*, s. f. (t. de charp.). Poutre ou verne qui forme le faîte du toit ; dial. de Borset,

Filîre, s. f. (t. d'ébén.). Coulisseau, languette de bois qui tient lieu de rainure aux bâtis pour placer les tiroirs. Comp. *glissire*, même signif., et *coulisse* ou *raineure* ; à Verviers, *rainare* qui désigne la rainure du tiroir dans laquelle entre la languette ou coulisseau.

Fizai, s. m. Voy. v° *balusse*.

Flache, s. f. Voy. v° *balivege*.

Flamurdin, s. m. Voy. v° *sizeu*.

Fleur dè bois, s. f. Voy. voc. des charp. v° *camelet*.

Flochetege, s. m. (t. de buch.). Aplatissement des fibres du bois sur la tête d'un pieu que l'on frappe et qui fait déborder le bois en forme de couronne ; de *floche*, houppe.

Flote, s. f. (t. de bat.). Radeau ; d'où *flotege*, s. m., flottage, conduite de bois flottant sur l'eau ; Gggg.

Foche, s. f. Voy. voc. des charp. v° *chârai* et *houlmain*.

Foïe, s. f. (t. d'ébén.). Feuillet, espèce de planche mince propre à faire les panneaux et autres ouvrages d'ébénisterie ; à Verviers, *faïe*; *foïe di plakege*, feuille de placage, ordinairement de bois fins, tels qu'acajou, palissandre, etc., appliquée sur le corps du meuble.

* *Fôke*, s. f. Voy. v° *nâïe*.

Fond, s. m. Voy. v° *lé* et *tonai*.

Fonk', s. f. Voy. voc. des charp. v° *bateu*.

Fôré, s. m. (t. de buch.). Fourré, massif de bois jeune dont les tiges sont encore garnies de branches dès la base ; comp. *massif*, wallon et français.

Forendret, s. m. Voy. voc. des charp. v° *civîr*.

Foret ou *foreu*, s. m. (t. de tourn.). Foret, instrument pour percer des trous dans le bois, les bibelots. — (T. de ton.). Gibelet, vrille qui sert à percer les tonneaux pour vérifier le contenu ou lui donner de l'air; de forer. On donne aussi à cet instrument le nom de *pique-vin*.

Forpâ, s. m. (t. de buch.). Pieu qui sert à tendre les filets de l'oiseleur ; comp. v° *bousson*.

Foudeur, s. m. (t. de ton.). Foudre, tonneau dont la contenance est de six aimes et un quart, en usage en Allemagne ; de l'allem., *fuder*.

Foûme, s. f. (t. de formier). Forme, modèle de bois sur lequel on fait un chapeau, un soulier, etc. ; *foûme di solé*, forme

de soulier, elle est formée de deux pièces dont l'une est *l'coin*, le coude-pied ; *foûme di botte* ou embauchoir, voy. ce mot. — (T. d'ébén.). Bois de lit, voy. voc. des charp. v° *foûme* ; *foûme-èclôse*, lit dans une alcôve ; voy. v° *lé*.

Fourmoi, s. m. Voy. voc. des charp. v° *cizai*.

Franc-picard, s. m. Voy. voc. des charp. v° *bois*.

* *Frohe*, s. f. (t. de buch.). Laie dans un bois ; de *frohí*, froisser. Voy. v° *nâïe*.

G

Gaïoûle ou *gawoule*, s. f. (t. de tourn.). Cage de bois et de fil d'archal ou d'osier pour mettre un oiseau ; à Verviers, *gueiale* ; dial. ard. *guèïole* ; a. w. *gayoulle*, dans les Chart. et Privil. ; lillois, *gaiole* ; rouchi, *gayole* ; Roq., *gaiole, gayolle* ; Diez v° *gabbia*. *Prîh'nîre*, s. f., cage de forme oblongue dans laquelle on enferme les oiseaux vivants pris à la tenderie ; de *prihon*, prison.

Gamelle, s. f. (t. de tourn.). Grande écuelle de bois, ou de terre dans laquelle mangent les soldats ; d'où *gamelaie*, écuellée ; le mot gamelle se dit aussi en wallon comme en français pour le contenu.

Gârdirôbe, s. f. (t. d'ébén.). Garderobe, meuble où l'on a disposé des armoires, tiroirs pour serrer le linge, les habits ; à Verviers, *gaurdurôbe* ; le dial. ard., *gardurôbe*, signifie chaise percée. Locution proverbiale, *dimani è l' gârdirôbe Ste-Anne*, rester vieille fille.

Gèï, s. m. (t. d'ébén.). Noyer, arbre ; a. w., *gaillier*, dans les Chart. et Privil., et dans J. de Stav. ; rouchi, *gaier, galier* ; normand *gauguier*.

Gerber, v. a. (t. de ton.). Gerber, se dit des tonneaux, les mettre en pile, les disposer l'un sur l'autre.

Glettrou, s. m. (t. de buch.). Tablier de cuir des écorceurs, des bucherons qui font les *hoisses*, écorces à tan, etc.; du dial. ard. ; de *gletter*, baver.

Glissìre, s. f. (t. d'ébén.). Coulisse, longue rainure du chassis d'une fenêtre. Voy. voc. des charp. v° *batte*, et *filir*, et v° *poupèie*.

Gnio , s. m. Voy. v° *coùpe*.

Gobinet, s. m. (t. de tourn.). Godet, petit vase à boire qui n'a ni pied ni anse et qui sert surtout aux moissonneurs; Villers donne *gobinète*, f. ; Roq. *gobeau*, godet.

Goflâ, s. m. (t. de tourn.). Grande sébile, grande écuelle ; d'où *goflète*, s. f., sébile, écuelle. Lobet la définit, soupière, et banatte, espèce de panier d'osier dans lesquels les bouchers font passer le suif.

Gorge-moleure, s. f. Voy. voc. des charp. v° *moleure*.

Gosai, s. m. (t. de tourn.). Chanteau, la dernière pièce ou morceau ajouté aux pièces du fond d'un tonneau, d'une cuve. Voy. v° *jontai*. — (T. d'ébén.). Patin, support de tablette qui, vu de côté, est en forme de doucine ; se dit aussi *patinet*. — (T. de charp.). Bresseau, pièce de bois de 5 à 6 pieds qui retient le patinet d'un moulin à foulon.

Gosse di tonai, s. m. (t. de ton.). Goût de futaille, de bois; se dit d'une boisson qui goute le fût, qui a contracté un mauvais goût au contact du bois ; l'a. w. disait *enfusté*, dans les Chart. et Privil. ; comp. le w. moderne, *efisté*, moisi.

Govion, s. m. (t. de ton.). Goujon, cheville ronde en bois servant à maintenir juxtaposées deux planches dressées sur leur champ, dans les pièces du fond d'un tonneau ou d'une cuve ; le goujon entre dans ces deux pièces. D'où *govioner*, v., goujonner, assembler le fond au moyen de goujons ; *filir* à *govioner*, espèce de forme en fer, au travers de laquelle on fait passer les goujons pour leur donner à tous le même calibre.

Grain d'orge, s. m. (t. de tourn.). Grain d'orge, espèce de gouge qui porte taillant de trois côtés.

Grèfe, s. f. (t. d'ébén.). Touche, petit batonnet pointu dont on se sert pour montrer à lire aux enfants.

**Grèl*, s. m. (t. d'ébén.). Erable ; du dial. ard. ; *doïa*, même signif.

Grèll', s. m. Voy. voc. des charp. v° *errére*; se dit aussi *grène*.

Griffe, s. f. Voy. voc. des charp. v° *stalon*.

Griffer, v. a. Voy. v° *balivege*.

Groubieux, adj. Noueux, plein de rugosité; comp. *cont'filet*, bois rebours dont les fibres ne sont pas en ligne droite, et qui est difficile à travailler.

Groubiotte, s. f. (t. de buch.). Loupe, rugosité sur l'écorce d'un arbre ou sur le bois même, excroissance en forme de nœud; se dit aussi *bourlotte* ou *bouïotte*. Comp. *porai*, s. m. désignant la partie de l'arbre dans laquelle les fibres par leur direction sinueuse donnent des dessins variés sur la tranche du bois; et sert à faire des feuilles de placage, ex. *dé porai d'biole*, *di fawe*.

Groy, v. a. Voy. v° *d'cohi*.

Grugeu, s. m. (t. de tourn.). Egrugeoir, petit vaisseau de bois pour égruger le sel; *kroul*, s. m. égrugeoir, même signif.; comp. v° *crûle*.

Gueuïe di leu et *gueuïe di raine*, s. f. Voy. voc. des charp. v° *asseinbleg*.

Gueute, s. f. (t. de bat.). Bois servant à soutenir les écoutilles. (Bailleux).

Guinguette, s. f. (t. de buch.). Haie mobile faite de baguettes; elle se transporte où l'on veut et sert d'arène aux combats de coqs.

H.

Habe, s. m. (t. de buch.). Perche qui soutient la charge de foin, de bled sur le charriot ; du dial. de la Hesbaye ; voy. voc. des charp. vº *pise*.

Habai, s. m. Voy. vº *hahe*.

Hacon, s. m. (t. de bat.). Traverse en bois placée sur les bords du bateau pour y appuyer les objets trop volumineux pour être placés dans le fond du bateau (Bailleux).

Hadrai, s. m. (t. de ton.). Moitié d'un tonneau ; tinette de brasseur.

Hagni, v. a. Voy. voc. des charp. vº *rabot*.

Hahe, s. m. (t. de charp.). Barrière, assemblage de plusieurs pièces de bois servant à fermer un passage, une prairie ; à Verviers, *hauhe*. D'où *hâhai*, petite barrière rustique formée ordinairement de bâtons placés verticalement ; à Luxembourg, *haugeai*. Comp. *hâbai*, même signif. ; *r'cloïege*, échalier, barrière d'un pré. Voy. v. *tramaïe*.

Hâïe, s. f. (t. de buch.). Haie, clôture d'un pré, d'une terre ; petit bois taillis, partie de terrain boisé, d'une moindre étendue que le bois proprement dit, il a quelquefois un et un et demi hectare ; à Verviers, *hauïe* ; proverbe, *les haies loukaient, les bouhons houtaient*, les murs ont des oreilles. — (T. d'agric.). Haye, la flèche de la charrue.

Haïon ou *hèïon*, s. m. (t. d'ébén.). Petite perche de cage, balustre, échelon. Voy. ce mot au voc. des charp.

Hakseleu, s. m. Voy. voc. des charp. vº *leu*.

Hâle, s. f. Echelle ; *hâle di d'hergeu* ou *à d'herge*, (t. de ton.), poulain, jumelles ou pièces de bois jointes par des traverses pour descendre les tonneaux à la cave.

Halebot, s. m. (t. de ton.). Bâton servant à la botresse pour appuyer son *bot*, sa hotte ; dial. ard.

Hâler, v. n. (t. de ton.). S'ébarouir, se dit d'un tonneau qui s'ouvre par l'effet de la sécheresse ; l'on dit aussi d'un tonneau qu'il est *discloiou*, disjoint. Voy. v° *sclèï*.

Halmustok, s. m. Voy. v° *beudai*.

Hamai, s. m. (t. de charp.). Sellette, petit banc suspendu à l'aide de cordes à l'usage des badigeonneurs et des couvreurs ; voy. ce mot au voc. des charp.

Hanbai, s. m. Voy. v° *baukai*.

Hanicroche, s. m. Voy. voc. des charp. v° *clâ*.

Hansion, s. f. (t. de charp.). Equilboquet, instrument servant à vérifier le calibre des mortaises. Comp. St. Borm. gloss. des houilleurs. Voy. Lobet, *kalip*, même signif.

Hapa, s. m. (t. de charp.). Volet ou trappe à l'entrée de la *colebire*, pigeonnier ; à Verviers, *hapau*. De *haper*, prendre.

**Hapète*, s. f. (t. de bat.). Sorte de pelle pour vider l'eau d'une nacelle. Voy. v° *palon*.

Hâr, s. m. Voy. v° *bocâ*.

Harbotte et *halbotte*, s. f. (t. d'ébén.). Escarcelle pour la quête dans les églises, tire-lire. Voy. voc. des charp. v° *calbote* et comp. Lobet *kalbote*, casier, armoire.

Hâre, s. f. (t. de sabotier). Treize paires de sabots enfilés dans deux verges de bois flexibles, liées ensemble. — (T. de buch.). Hart, lien d'osier, de chêne, de coudrier pour lier le fagot, la botte, les balais. Voy. voc. des charp. v° *clippe*.

Hârkai, s. m. (t. de buch.). Bâton qu'on attache au cou des chiens, des porcs pour les empêcher de passer au travers des clôtures ; désigne aussi un lien de fagot. Voy. ce mot voc. des charp ; d'où *harker*, porter le *harkai*.

H â r n e r, v. a. (t. de buch.). Écorcer : l'écorceur ou faiseur de *hoisses*, écorces à tan, appelle *hârner*, enlever à l'aide du *fiermain*, grande serpe, et du haut en bas du tronc de l'arbre, une mince et étroite bande de l'écorce afin de pouvoir faire du restant de l'écorce, une *hoisse* entière ; il la détache de l'arbre au moyen du *pelâ*. Voy. ce mot au voc des charp.

H a r n o u f r a i n e, s. m. Voy. v° *haverna*.

H a s p e ou *hàspleu*, s. m. (t. de tourn.). Dévidoir composé d'une roue à rais, moins les jantes, et qui tourne verticalement; il sert à mettre le fil en écheveau ; à Verviers et dial. ard., *hesse* ; Roq., *hesple* ; Diez, v° *aspo*. D'où, *hasplaie*, écheveau ; *hespler*, dévider ; *hespleu*, dévideur.

H a v e r, v. a. (t. de van.). Ratisser, emporter en râclant ; *haver les baguettes*, en ôter l'écorce ; on dit dans le même sens *d'haver* et *peler*. D'où, *havège*, *d'havège*, action de râcler ; *d'fribotège*, décortication ; *haveur*, râclure ; à Verviers, *raclâre*.

H â v e r n a, s. m. Sorbier ; dial. ard. *haverna* ; en Hesbaye, *harnoufraine*.

H a v e t, s. m. Voy. v° *broque*.

H a w a i, s. m. (t. de ton.). Aissette ou Essette, outil recourbé assez semblable au *teïan hawai* du charron et différent en ce qu'il sert à la fois de hache et de marteau, au tonnelier.

H é, s. m. (t. de bat.). Croc, gaffe.

**H è i e*, s. f. (t. de buch.). Laie dans un bois ; en dial. ard., *chèie*. Voy. v° *naie*.

**H e k è n e*, s. m. (t. de bat.). Bois qui soutient la banderolle d'un mat de bateau.

H è n e, s. m. (t. de buch.). Bûche, gros morceau de bois fendu pour le chauffage ; ex. *hène di fawe*, bûche de hêtre.

H e r n a, s. m. (t. de bat.). Gros bateau de Meuse non ponté, portant depuis 70 jusqu'à 150 tonneaux et naviguant en amont

de Liége; on l'appelle plus fréquemment *plat herna*; Gggg. Voy. ses autres signif. voc. des charp.

Hesèie, s. f. (t. de charp.). Petite barrière ou porte faite de branches entrelacées en façon de claie; barrière façonnée; picard, *hèse*, *hesette*; normand, *hé*; Roq., *haisel*.

Hesses, s. f. pl. (t. de buch.). Echasses, jeu d'enfant; Villers, *hase;* par analogie, grandes jambes. D'où, *hessi*, aller à cloche-pied.

Hète, s. f. (t. de charp.). Echarde; se dit aussi *skète*. D'où *hetter*, v., éclater, se briser par éclat en parlant du bois, est aussi pronominal, *si hetter*; *hetteure*, s. f., éclat, partie où le bois a éclaté.

Heutowes, s. m. pl. (t. de bat.). Haubans (Bailleux).

Heuves, s. f. pl. Voy. v° *raine*; d'où, *heuvions*, s. pl. émondes, fagot de broussailles.

Héve, s. f. (t. de ton.). Jable, la rainure circulaire faite à l'intérieur et à l'extrémité des douves, dans laquelle entre le fond du tonneau ou de la cuve. Voy. v° *vergeon*, même signif.

Héveu, s. m. (t. de ton.). Jabloire, outil qui a quelque rapport avec le bouvet de deux pièces du menuisier; il sert à faire le jable; *hèvler* ou *hèvli*, v. a., jabler, faire le jable des douves. Voy. v° *rave*.

Hévi, v. a. (t. de buch.). Tailler un arbre, une haie (Bailleux).

Hîche d'errére, s. m. (t. d'agric.). Même signif. que le mot *hiercheu* du voc. des charp. se dit aussi dans quelques dial., *rompion*.

Hièle, s. f. (t. de tourn.). Ecuelle; *hièles*, t. génér., la vaisselle; *hièle di bois*, sébile; on dit aussi *scuale*; a. français, *esquèle*. Comp. *jatte* que Lobet définit, sébile de bois et jale, grand baquet. D'où *hielaie*, écuellée.

Hièli, s. m. Egouttoir, treillis pour égoutter la vaisselle; dressoir. Comp. *dgotteu* et *hinon*, qui ont la même signif. *Hielette*, s. f., petite écuelle; à Florenville *saçeron*. Voy. v° *bat l'bour* et v° *cowai*.

Hil'ner ou *hinn'ler*, v. a. (t. de van.). Eclisser, fendre l'osier, syn. de : *fé des hinons*, faire des éclisses. Le dial. ard. emploie la locut., *dubii* ou *d'bii l'hinn'lire*, litt. déshabiller, amorcer, ouvrir la perche en plusieurs lattes ; c'est tirer d'une perche de coudrier ou de chêne, les éclisses. Voy. *pârti*.

Hinire ou *hinn'lire*, s. f. Grande éclisse de laquelle on fait en la divisant des *hinons* ; dial. ard.

Hinon, s. m. (t. de buch.). Lisière de bois joignant à une terre labourable ; à Huy. Voy. v° *ploiin*. — (T. de van.). Attele, petite éclisse, osier fendu et plané; dans quelques dial., *skinon* ; à Luxembourg, *chinan*. On dit, *prinde li hinon jus de l'hinn'lire*, enlever de l'éclisse les petites éclisses. Le *hinon* pour être tressé doit être aminci, rendu flexible et égal sur toute sa longueur, au moyen du couteau qui le râcle, en ôte la moëlle ou l'écorce ; cette opération se dit, *atténi* ou *passer l'hinon*. Ainsi planée, l'éclisse est polie au toucher, d'une flexibilité et solidité telle qu'elle pourrait servir de corde. Tout le talent d'un *chèneleur*, fabricant de paniers, consiste à faire les *hinons* les plus unis, les plus longs; il en est qui ont plus de deux mètres de longueur et une largeur uniforme de 3 millimètres. — (T. de men.). Egouttoir, planche, treillis sur lequel on met égoutter les fromages mous. — (T. de bourrelier). *Hinon* ou *estâle di gorai*, éclisse du collier de cheval, ce sont les morceaux de bois chantournés qui s'élèvent au-dessus du collier ; a. w. *xhine de gorreau*, dans les Chart. et Privil.

Hip, s. m. (t. de tourn). Coffin, étui du faucheur. Voy. v° *cohi*.

H'leu, adj. (t. de buch.). Droit, uni ; ex. *on h'leu bois*, un brin de bois mince, sans nœud, uni, droit.

Hôformain, s. m. Voy. voc. des charp. v° *formain*.

**Hohou*, ou *houhou*, s. m. (t. de bat.). Compartiment d'une grande *houche*, ou réservoir à poisson ; Voy. ce mot.

Hoirsî ou *horsî*, v. a. (t. de buch.). Ecorcer un arbre ; charpenter d'une manière maladroite, voy. v° *bôler*. D'où *hoirseu*, moulin à tan.

Hoisses, s. f. pl. (t. de buch.). Ecorces de chêne, que l'on fait à l'époque de la *pelâie*, (voy. ce mot voc. des charp.) et qui, moulues, servent à tanner les cuirs ; a. w. *xhoises*, *xhourches*, dans le mét. des tanneurs de St. Borm. Les écorces réunies en tas, sont mises en fagots qui pèsent d'ordinaire 25 livres.

Hôre ou *horé*, s. m. (t. de bat.). Grosse perche ferrée dont on se sert pour écarter le bateau d'un bas fond, pour le diriger plus vivement qu'au moyen du gouvernail. Le batelier le manœuvre à l'aide d'une corde très-solide enroulée deux ou trois fois autour du bout le plus rapproché et qui est aminci de façon à tenir aisément dans les mains.

Horlette, s. f. (t. de ton.). Bondonnière, tarière de grosse dimension et de forme spéciale servant à faire le trou de bonde. De *horler*, forer; voy. voc. de charp.

Hosseu, s. m. Voy. v° *bîrseu*.

Hossire, s. f. (t. de boiss). Tamis servant à monder l'épeautre ; a. w. *haussire*, acte de notaire 1789.

Hotte, s. f. (t. de van.). Hotte, panier qui se porte sur le dos à l'aide des *coistîres*, bretelles ; du dial. ard. A la différence du *bot*, son fond est plat et peut se poser debout sur le sol. D'où, *hot'lî*, *hotelresse*, celui ou celle qui porte la hotte.

Houbètte, s. f. (t. de buch.). Hutte de bucheron ou d'oiseleur faite de branchages, pour se mettre à l'abri ; dial. du Condroz, *houbotte* ; on dit aussi *houbinette*.

**Houche*, s. f. (t. de bat.). Coffre en général ; réservoir à poisson qui se trouve dans une *banète* ou un *bondif*, barques de pêcheur, *Nahai* ne se dit que d'un réservoir isolé. Les grandes *houhes*, celles qui se trouvent dans les *bondifs*, sont d'ordinaire divisées en trois compartiments qui se nomment *hohous* ou *houhous*.

Houjâ, s. m. Voy. voc. des charp. v° *flahes*.

Hoûlâ, s. m. (t. de tourn.). Grosse toupie qui ronfle en tournant ; de *hoûler*, gémir.

Hoûr, s. m. Voy. v° *coutai*; Voy. aussi ce mot voc. des charp.; *hour* ne désigne pas l'échaffaudage mais la fosse des scieurs de long. Gggg.

Hov'lette, s. f. (t. de buch.). Brosse, vergette ; en dial. ard. signifie petit balai fait de branchettes écorcées ; ex. *blanque hov'lette*, faite de brindilles de bouleau et lié par un *hinon* d'osier, ce petit balai s'appelle dans quelques dial. *breuze*. De *hover*, balayer.

Hroulâ, s. m. (t. de boiss.). Tamis, comp. v° *crûle*. (Bailleux).

Hututu, s. m. (t. de buch.). Balai formé de branches de houx et servant à ramoner ; désigne encore les copeaux qui sortent du rabot; le dial, ard. emploie dans ce dernier sens exclusivement *cresse*.

I.

Inboite ou *enboite*, s. f. (t. de tourn.). Mandrin, la partie de l'arbre du tour sur laquelle on fixe les objets qui ne se tournent pas entre deux pivots. Comp. *mandrin*, que Lobet définit, morceau de bois en forme de poulie qui sert à tenir les

pièces qu'on veut tourner entre deux pointes sur le tour en l'air; à Verviers *maudrai*. D'où, *eboiter* ou *inboiter*, v. emboiter, enchasser; *eboiteur*, emboiture, à Verviers *eboitâr*; *eboitmain*, emboitement.

Inte-deux. s. m. Voy. voc. des charp. v° *cherpeinte*.

J.

Jâje, (t. de boiss.). Jauge, sorte de mesure; d'où *jaji*, v. jauger.

Jalante, s. m. (t. de tourn.). Dévidoir, dial. ard.

Jambe, s. f. Voy. voc. des charp. v° *côpas*.

Jambî d'mangon, s. m. Tinet ou jambier, chevilles de bois auxquelles les bouchers suspendent par les jambes, les bêtes tuées.

Jambon, s. m. Morceau de bois long d'environ de 20 centimètres suspendu par une corde au *stèche* ou *postais*, poteaux jumeaux du jeu de jambon. Ce jeu d'adresse consiste à lancer d'une distance de 25 à 30 pas, une barre de fer contre ces poteaux et à couper la corde qui tient suspendu le *jambon*, morceau de bois, ainsi nommé parce qu'à l'origine c'était un jambon, l'enjeu qui servait de but.

**Jambrèses* ou *jaudrèses*, s. f. pl. (t. de bat.). Planches mises à plat qui forment le bord supérieur d'un bâteau et qui débordent vers l'extérieur.

Jerjâ, s. m. (t. de ton.). Jable, partie des douves qui dans les ouvrages de tonnellerie excède le fond; jable, français, signifie aussi la rainure qui doit recevoir le fond d'une futaille, d'une cuve; à Verviers, *jerjon*; a. w. *gergeau*, *gergaul*, sing.;

gergeaux, *gergeaz*, pl., dans les Chart. et Privil. ; Roq., *gargau*. *Fâ jerjâ*, faux jable, douve épeignée, douve cassée à laquelle on a substitué un morceau de douelle pour remplacer la partie rompue. — (t. de bat.). Rubord, les planches qui dans un bateau commencent à quitter le plan horizontal du bord du bateau, Gggg. ; d'après Bailleux, partie extérieure du fond du bateau, bord submergé.

Jet, s. m (t. de buch.). Pousse, jet, petite branche que donne un arbre ; comp. *brin*, w. et français. Voy. v° *teinron*.

Jiniesse, s. f. Genêt, arbuste dont les tiges et les branches servent à faire des balais; Cambresier, *diniesse* ; dial. ard. *juniesse*.

**Jobète*, s. f. (t. de buch.). Gros fagot de bois choisi, que les bûcherons portent chaque soir chez leur hôte pour payer leur logement.

Jondresse, s. f. (t. de ton.). Colombe, espèce de varlope renversée et portée sur 4 pieds, qui sert pour unir les joints des douves. A l'inverse de ce qui se pratique avec la varlope du charp., c'est l'outil qui est immobile, et la pièce à raboter qui est manœuvrée par la main de l'ouvrier. Lobet la définit encore, baril-à-spire, instrument de ton. fait en forme de baril étranglé par le milieu, sur lequel on pose les douves que l'on veut ronger avec la scie. Voy. v° *jambrèses*.

Jont, s. m., ou *jonteure*, s. f. Joint ou jointure d'une douve ; ex. les *jonts d'ine dewe*, les deux côtés qui vont s'assembler.

Jontai, s. m. (t. de ton.). Chanteau, partie du fond d'une futaille, les deux segments qui terminent les côtés du fond ; Voy. *gosai*, même signif.

Jontî, s. m. (t. de ton.). Chantier à mettre les tonneaux, espèce de cadre sur lequel on pose les futailles ; à Verviers, *jantihe* ; dial. ard., *janti*. — (t. de charp.). Grande enceinte où

l'on met les bois de charp. et de charr. ; syn. de *paire* ; a. w. *jointier*, dans les Chart. et Privil. ; rouchi, *gantier* ; Diez, v° *cantiere*.

Jusse, s. f. Voy. v° *seyai*.

K

Kadrile, s. m. (t. d'ében.). Boîte à jeu, boîte à fiches, composé d'une grande boîte en renfermant 4 plus petites ; du dial. de Spa.

Kamage, s. m. (t. de bimb.). Joujou, jouet, terme générique ; bibelot. Comp. Lobet *kan'tia*, jouet.

Kenon, s. m. (t. de tourn.). Canon, l'arbre d'un tour sur lequel s'adapte le mandrin ; se dit aussi *l'âbe dè tour*, Voy. v° *inboîte*.

Kibalance, s. f. Brandilloire, jeu des enfants ; escarpolette faite de branches entrelacées, ou d'un siége suspendu par deux cordes ; se dit aussi *balance* ou *birlance* ; à Viel-Salm, *abronde*. *Kibalance* désigne encore un autre amusement qui consiste à placer un ais en équilibre sur un bloc, une butte, aux deux bouts duquel deux personnes se font contrepoids tour à tour comme les deux bras d'une balance.

Kifeinde (*s'*) ou *si k'feinde*, v. pr. (t. de buch.). Se gercer en parlant du bois ; dial. ard., *su k'feinde*. Comp. *k'pett'lé*, adj. crevassé, fendillé. Voy. voc. des charp. v° *hinnlètte*.

Kihachi ou *k'hechi*, v. a. Voy. v° *kteï*, et voc. des charp. v° *hechter*.

Kihiner (*s'*), v. pr. Voy. voc. des charp. v° *hinnlètte*.

Kijetté ou *k'jetté*, part. pas. (t. d'ében.). Déjetté, se dit en parlant du bois qui travaille, se courbe ; comp. *ktoirdou*, déjetté par l'humidité ou la sécheresse. Voy. Lobet, *toirchisse*, adj., tortillard, bois noueux et difficile à travailler.

Kinoïe, s. f. (t. de tourn.). Quenouille, petite canne ou bâtonnet qu'on entoure de chanvre, de lin ; à Verviers, *knoie*. Du lat. *columna*.

Kitapé, adj. Voy. voc. des charp. v° *hinnlètte*.

K'johler, v. a. Voy. voc. des charp. v° *stiper*.

Koufaude, v. f. Voy. v° *panî*.

Kougni, v. a. (t. de buch.). Frapper pour enfoncer, faire entrer un coin, un manche. Lobet.

Kroul, s. m. Voy. v° *grugeu*.

Kruge, s. f. Voy. v° *seyai*.

K'soï, v. a. Voy. v° *k'teï*.

K'teï, v. a. (t. de buch.). Tailler, découper ; ex. *K'teï des faguenes*, découper des fagots. Comp. *k'hachi*, *k'hechi*, charpenter et découper en fragments ; et *k'soï*, scier. D'où, *ktèïege*, m. action de découper ; *k'tèïeu*, coupeur de bois, débiteur de bois pour le chauffage.

K'toirdou, adj. Voy. v° *kijetté* et voc. des charp. v° *hinnlètte*.

L

Lambri, s. m. Voy. voc. des charp. v° *bâche*.

**Lame*, s. f. (t. de charr.). Grand palonnier auquel sont attachés les *ciplos*, petits palonniers. Se dit aussi *ondon* ; tous deux du dial. de Hesbaye. Voy. voc. des charp. v° *trepsin*.

Languette, s. f. Voy. voc. des charp. v° *asseinbleg*, et v° *laiwette*.

Lârmir, s. f. Voy. voc. des charp. v° *aloumîr*.

Lâsse, s. f. (t. d'ébén.). Boîte, écrin. D'où *lâssette*, petite

boîte, cassette, petit coffre léger avec ou sans couvercle ; à Verviers, *laussette*.

Latte, s. f. (t. de buch.). Latte, pièce de bois longue, mince et étroite pour porter les tuiles ; volige, planche de bois blanc ou de peuplier de 5 à 6 lignes d'épaisseur, de 6 pieds de long, servant à couvrir les toits faits en tuiles et en ardoises ; bardeau, petite planchette de chêne refendue, qui se pose sur les solives d'un plancher pour recevoir l'aire en plâtre ou en mortier ; a. w. *latte*, dans les Chart. et Privil. ; Diez, v° *latta*. D'où, *latter*, latter ; *lattege*, lattis.

Lazawite, s. f. (t. d'oiseleur). Petite cage d'oiseleur ; dial. ard.

Lé, s. m. (t. d'ébén.). Lit, couche ; *lé d'camp*, lit de camp, couchette à quatre pieds qui se replie, lit mobile. Le lit se compose des *sponses*, les côtés ; *li fond*, enfonçure, ais qui supportent la paillasse ; *l'tiesse dè lé*, le dossier ; Lobet le définit, planche de bois qui se trouve à la tête et au pied du lit, soutenu par les traverses inférieures et supérieures ; *l'cîr dè lé*, baldaquin, ciel de lit.

Legne, s. f. (t. de buch.). Bois de chauffage, fascines, fagot, bûche ; a. w. *laigne*, *lengne*, dans Louvrex ; *lengne*, dans les Chart. et Privil., et dans J. d'Outr. ; *leigne*, dans le Cart. de Bouvignes ; normand, *lagne* ; lillois, *laigne* ; Roq., *laigne*, *leigne*, *lingne* ; du lat. *lignus*. D'où, *lign.*, s. m., monceau de fagots dans les bois, après la coupe, ou près des maisons dans les campagnes ; se dit aussi *môïe*, dans le dial. ard., ex. *môie di faguenes*.

Lenoir, s. m. (t. de carros.). Manivelle, petit essieu de bois rond enchassé dans une petite flèche, il sert aux charrons et aux carrossiers pour conduire une roue.

Lesse à croh'tai, s. m. Voy. v° *baukai*.

Ligne, s. f. Voy. voc. des charp. v° *coirdai*.

Limer, v. a. Voy. voc. des charp. v° *lème.*

**Lisses*, s. f. pl. (t. de bat.). Doublures extérieures du fond du bateau (Bailleux); Comp. voc. des charp. v° *lisse. Corante lisse*, tiers poteau, pièce de bois de sciage de 3 1 2 à 5 pieds de grosseur.

Loïeure, s. f. (t. de buch.). Lien de fagot, branchage souple, facile à tordre tel que l'osier, le chêne, le coudrier ; a pour syn. *hâre* ; à Verviers, *loïâre* ; normand, *lieure* ; rouchi, *loïure*. Comp. *loïin*, m., lien, attache, lien d'osier qui sert à consolider une pièce de vannerie. De *loï*, lier ; voy. voc. des charp. v° *floïai.*

Losse, s. f. (t. de tourn.). Cuiller à pot ; a. w. *loche*, dans J. de Stav. ; rouchi, *louche* ; Roq., *louche*, *lousse*. Certains objets tels que saunière, sébile, égrugeoir, etc., font l'objet d'une fabrication spéciale, d'un métier, les *fieus d'couï des losses*, qu'à défaut d'une dénomination convenable en français, nous avons confondus avec les tourneurs. Jadis tous ces ustensiles se faisaient à Nassogne, maintenant leur centre de fabrication est Florenville, St-Hubert, Viel-Salm et leurs environs. Les uns sont faits au tour, les autres taillés au couteau ; ils sont vendus dans les hameaux, les métairies et jusques dans les villes par des *hotlîs*, colporteurs qui vont, d'une voix dolente, criant leur marchandise : « *Des couïs des losses* ou *des platais des losses ;* » ce à quoi les gamins répondent en manière de rime : « *N'y a m'grand mère qu'a l' tosse*, » il y a ma grand mère qui tousse. On ne voit point apparaître ce colporteur pittoresquement accoutré sans dire : « il pleuvra. » En effet, la prudence exige que le marchand ne se mette en route qu'après avoir prévu la pluie ou un temps humide, sous peine de voir sa marchandise se fendiller par un temps sec.

Lossette, s. f. Petite cuiller à pot ; d'où *lossèie*, plein une louche.

Loumir, s. f. Voy. voc. des charp. v° *aloumir.*

M.

Ma, s. m. (t. de bat.). Mât d'un bateau, d'une barque ; *mastai*, même signif., et petit mât.

Macrale, s. f. Pirouette, sorte de jouet d'enfants. Les petits campagnards prennent un morceau de la moelle du sureau, ayant un pouce de long, à l'un des bouts duquel ils fichent un clou de soulier à tète conique ; en le posant verticalement sur le bout opposé, le cylindre fait bascule et retombe sur la tête du clou pour reprendre son centre de gravité.

Maïe, s. m. (t. de buch.). Arbre détaché de sa racine que l'on orne de rubans et qui est planté devant une maison, soit le 1er mai par amitié, soit à toute autre occasion comme marque d'honneur, a. w. *may*, dans J. de Stav. ; Roq., *may*.

Maisse di danse, s. m. (t. de tourn.). Litt. maître de danse, compas des tourneurs qui a la forme d'un 8, et qui sert à prendre les mesures à l'intérieur d'un cylindre, d'une pièce creuse.

Maisse vienne, s. f. Voy. voc. des charp. vo *vienne*.

Maket, s. m. (t. de tourn.). Baguette de tambour ; flèche, trait d'arbalète.

Makette, s. f. (t. de tourn.). Bouton d'un tiroir, poignée d'une scie ; se dit aussi *makelotte*, diminutif de *maque*, tète. Voy. voc. des charp. vo *masloque*.

Mandrin, s. m. Voy. vo *inboite*.

Manivelle, s. f. (t. de tourn.). Nille, petit tuyau de bois dans lequel entre la branche en métal d'une manivelle, pour empêcher que la main ne soit blessée ; à Liége, *pougniaie di bois*.

Mantenne, s. f. Voy. voc. des charp. vo *floïai*. Lobet donne la forme *matail*.

Marionette, s. f. Voy. vo *poupèie*.

Mark à bour, s. f. (t. de tourn.). Petite rondelle de bois un peu concave qui porte, sculpté en creux, un dessin quelconque. Elle sert à mettre une empreinte sur les pains de beurre ; à Viel-Salm et à St-Hubert, *essegne à bour.*

Mârkeu, s. m. (t. de charp.). Rainette, syn. de *rainette.* Voy. ce mot voc. des charp.

Masse, s. f. v° *brohon.*

Masselotte, s. m. (t. de bat.). Madrier qui soutient le mat et va d'un bord à l'autre du bateau.

Mastai, s. m. Voy. v° *ma.*

Mastic, s. m. (t. d'ébén.). Futée, espèce de mastic composé de sciure de bois et de colle forte, propre à boucher les fentes et les trous du bois.

Melà ou *melai*, s. m. (t. de boiss.). Litron, mesure ; c'est la 16me partie du boisseau ou setier ; deux *melais* équivalent à une demi *quâte.*

Mesplas, s. m. Voy. voc. des charp. v° *camelot.*

Meube, s. m. (t. d'ébén.). Meuble ; a. w. *moible*, *moeble*, dans Hemricourt ; Roq., *moible* et *moeble*. D'où, *ameublimain*, ameublement ; *d'meubler*, enlever les meubles. Voy. Cambresier *d'hagné*, même signif. ; *d'meublege*, démeublement.

Nous nous sommes abstenus de citer les meubles dont le nom est identique en w. et en français.

Mezurette, s. f. Voy. v° *pognou.*

* *Mignole*, s. f. (t. de bat.). Bateau du port d'environ 70 tonneaux, le seul qui fut autrefois couvert et dont la forme de la coque est plus arrondie à la proue que les autres bateaux.

Mohe à manche, s. f. (t. de tourn.). Outil semblable à la mèche d'un vilbrequin adaptée sur un manche.

Mohire, s. f. Voy. v° *applé.*

Môie, s. f.. Voy. v° *ligni*.

Moie, s. m. (t. de boiss.). Muid, mesure à grains contenant 8 setiers ; dial. ard. *mou ;* a. w. *moy*, dans J. de Stav. ; Diez, v° *moggio*.

Moirt-bois, s. m. (t. de buch.). Mort bois ; on désigne par là tout ce qui, dans une forêt, n'est pas chêne, résineux ou peuplier, c'est-à-dire les arbres, arbustes appartenant à toute autre essence. Nos bûcherons observent rigoureusement la règle de couper le bois à différentes époques selon son essence. Le mort bois se coupe *di crehan*, à la nouvelle lune, et le chêne, *di tahan*, pendant la pleine lune. Le bois mort ou celui séché sur le sol ou sur pied s'appelle *seche bois*.

Molai, s. m. Morceau de bois sur lequel on serre les mailles lorsqu'on tisse un filet, une résille.

Molin, s. m. Moulin à farine ; *burna d'molin*, grosse charpente d'un moulin à moudre le bled. — (t. d'ébén.). Moulin à café ; rouet à filer ; voy. v° *cariot* ; *molin* est de tous les patois ; Diez. v° *mulino*. D'où, *molinai*, s. m., petit moulin à broyer, à filer ; a. w. *mollineau*, dans les Chart. et Privil. ; voy. v° *bizawe*.

Montant, s. m. (t. de buch.). Brin, pied d'arbre sain, vigoureux et droit. Voy. v° *banse*.

Moussâde, ou *moussâte*, s. f. (t. de buch.). Bourrée, fagot formé de menues branches écorcées ; a. w. *moussard*, dans le Recueil des Ordonn. de la Principauté de Liége, par Polain.

Moussi, s. m. Voy. v° *cuvelle*.

**Mozène*, s. f. (t. de van.). Petite manne.

Muzai, s. m. (t. de van.). Muselière, petit panier en forme de ruche que l'on attache au mufle des veaux pour les empêcher de teter ; en dial. ard., *bonet d'vai* ou *chena d'vai*.

N

**Nahai*, s. m. (t. de bat.). Banneton, coffre percé de trous, destiné à conserver le poisson vivant ; *nahai* ne se dit que des réservoirs isolés ; comp. avec *bondif.*

**Nahe*, s. f. (t. de bat.). Nacelle de grande dimension et munie d'un gouvernail.

**Nâie*, s. f. (t. de bat.). Petite plaque de fer qui sert à recouvrir la mousse ou l'étoupe introduite dans les joints des planches du fond d'un bateau ; cette plaque est ronde et munie de deux pointes recourbées qui entrent dans le bois comme des crochets. D'où, *naîeler*, *naielier*, *nâlier*, *naieter*, v. placer des *naies.*

**Naîe*, s. f. (t. de buch.). Front de taille, ligne que l'on trace dans un bois taillis en brisant des branches de distance en distance et qui sert à limiter les coupes ou portions. La *nâie* diffère de la *fôke*, laie, en ce que celle-ci est pratiquée en coupant le taillis de manière à former une espèce de sentier ou de route étroite. La *nâie* s'appelle aussi *front d'tèie* ; a. w. *naye*, dans les Registres de la Chamb. des Fin. D'où *nâieler*, *naielier*, tracer le front de taille.

Nâies, s. f. pl. Voy. voc. des charp. v° *errére.*

**Nâke*, s. f. (t. de bat.). Bateau de Meuse venant, pour la grandeur, immédiatement au dessus de la *nessale*, et servant au transport des marchandises telles que la chaux, etc. ; a. w. *naque*, dans les Chart. et Priv. ; comp. *nâve.* D'où, *nakai*, sorte de bateau.

Nâve, s. f. (t. de bat.). Sorte de bateau de Meuse.

Naviron ou *navuron*, s. m. (t. de bat.). Aviron, sorte de rame pour les bateaux de rivière ; a. w. *naviron*, dans les Chart. et Privil.

Nawai, s. m. (t. de charp.). Veou, bois ôté d'une pièce taillée en courbe, que l'on fait hors d'une pièce de bois pour le cintrer, soit sur le plat, soit sur le champ.

Nessale ou *nessele*, s. f. (t. de bat.). Nacelle, petit bateau de pêcheur ; a. w. *nachale*, *nessal*, dans les Chart. et Privil.

Nesse, s. f. (t. de van.). Nasse, espèce de panier d'osier, de jonc, pour la pêche dans les rivières ; l'ouverture est ronde et garnie de brins d'osier en forme d'entonnoir. La nasse est soutenue par plusieurs cerceaux qui vont en diminuant de diamètre.

Netti, v. a. Voy. v° *haver*.

Nettieu, s. m. (t. de ton.). Sorte de débardoir dont on se sert à l'intérieur des pièces de tonnellerie pour égaliser les joints ; on le fait couper en le tirant à soi,

Neuhi, s. m. Voy. v° *côre*.

Nez, s. m. Voy. voc. des charp. v° *marche*.

O

Ogive, s. f. La moulure de forme ondoyante, concave par le haut, convexe par le bas. M. A. Leroy dans son Gloss. des termes techniques d'Architecture dit que le mot ogive a changé de signif., que c'est improprement qu'on donne ce nom à la figure formée par deux arcs de cercle se coupant suivant un angle quelconque. Selon M. Willson l'ogive est proprement la moulure ondulée ; celle que désigne encore notre wallon actuel.

Ohai, s. m. (t. de tourn.). Os, matière dure et compacte qui sert au tourneur ; a. w. *ohale*, dans J. d'Outr. ; rouchi, *oche* ; Roq., *ous*. D'où, *ohion* ou *osse*, osselet, jeu d'enfant qui se joue avec les 4 petits os de la jambe d'un mouton, ex. *jower à z'ohions* ou *à z'osses* ; dial. ard. *jower à z'ohais*. Voy. v° *afigo*.

Oizir, s. f. (t. de van.). Osier, saule nain ; à Verviers, *oizi* ; a. w. *boes de osiers* ou *bots de osirs*, bottes d'osier, dans les Chart. et Privil. ; Roq. *ousier*. Comp. *ployan*, osier flexible, (Lobet).

Onai, s. m. Aune, arbre à bois blanc qui sert surtout à faire des sabots ; le dial. ard. l'appelle aussi *orniawe* ; Lobet donne à ce dernier mot la signif. de bouleau, aune ; a. w. *oneau*, *onneal*, dans les Chart. et Privil.

Onai d'soyeu, s. m. (t. de scieur de long). Requiers, anneaux de la scie des scieurs de long.

Onai d'tonnlî, s. m. (t. de ton.). Tire-fond, anneau de fer terminé en vis, à l'aide duquel les tonneliers élèvent la dernière douve du fond du tonneau pour la faire entrer dans le jable ; se dit aussi *tér-fond*.

Ondon, s. m. Voy. v° *lame*.

Oreie, s. f. (t. de van.). Poignée ou oreille d'une manne ; à Coo, *pougni*, f. — (t. de ton.). Le creux que porte la cuve des blanchisseuses de chacun des côtés dans une douve, et qui sert à la porter. D'où, *orion*, oreillon, anse, petite mannette pour porter.

Orniawe, s. m. Voy. v° *onai*.

Ouhai d'manovri ou *d'maçon*, s. m. Oiseau, instrument en bois et planche ayant deux bras ; il sert à porter le mortier sur les épaules ; se dit aussi *volet*.

Ouhurerèie, s. f. (t. de men.). Porte en général, tout ce qui se rapporte à une porte.

Oüïe, s. m. Voy. voc. des charp. v° *mârtai*

Ourdouhe, (t. de van.). Panier plus long que large qui s'attache sous la caisse d'une charrette, dans lequel les rouliers et charretiers mettent les objets dont ils font un fréquent usage ;

à Herve *rouhedouh*, à Verviers *roudouhe*. Comp. voc. des charp. v° *civir* désignant le même objet en toile.

Outeleu, s. m. (t. de bat.). Bateau de la rivière l'Ourthe (Bailleux).

P

Pâ, s. m. (t. de buch.). Pieu, pal, tuteur; à Verviers, *pau;* a. w. *paulh*, dans J. d'Outr.; *paz*, dans les Chart. et Privil.; Berry, *pau*; Roq. *pal*, *pau*. On dit d'une chose qu'elle est faite *so pâ so foche*, pour dire qu'elle est faite sans soin, à la hâte, qu'elle ne durera pas. Voy. *foche et râme*,

Pâfisse, s. m. Palis, pieux rendus pointus par le bout, enfoncés en terre, à la suite les uns des autres pour former un enclos, une palissade; à Verviers, *paufisse*; a. w. *pafisse*, *paphis*, dans Louvrex; *pafisse di planche*, palplanche. D'où, *pafî*, v. entourer de pieux.

Paîlon, s. m. Voy. v. *cowai*.

Paire, s. m. Voy. v° *jontî*.

Pâkî, s. m. (t. d'ébén.). Buis, arbuste dont le bois très dur est employé par les tourn., ében.; à Verviers, *pauki*. Du mot Pâques, parce qu'il sert dans les cérémonies de l'église au jour des Rameaux.

Palizâde ou ***palissade***, s. f. Palissade; à Verviers, *palissaude*.

Pâlon, s. m. (t. de bat.). Ecope, pelle de bois longue et creuse qui sert à lancer et à prendre l'eau; comp. *sesse*, même signif. — (t. d'agric.). Pelle de bois qui sert à ramasser le bled, du dial. ard.; voy. v° *truvai*.

Palonî, s. m. Voy. voc. des charp. v° *coplî*.

Palto, s. m. (t. de charp.). Fond de bois des grandes balances; on désigne par *platai*, celui des petites balances.

Pâmai, s. m. (t. d'ébén.). Battoir ou palette; le dial. ard. entend par là, un instrument jadis en usage dans les écoles. c'était une sorte de palette portant un abécédaire peint sur la planchette. Il servait à apprendre à lire aux enfants, épargnait l'achat d'un livre et durait plus longtemps. — (t. de charr.). Poignée de la faux et sorte de petite béquille sur laquelle s'appuyent les ouvriers houilleurs que l'on nomme *hiercheus*.

**Pâmale*, s. f. (t. de charp.). Encastrement, manière de joindre deux pièces de bois; *à pâmale*, c'est les joindre après que l'on a fait à leurs extrémités des entailles symétriques, de manière que la portion enlevée à l'une soit remplacée par le bois qu'on laisse à l'autre. Lobet donne *paumal*, paumelle, petits coins de bois que l'on met aux deux côtés des coins de fer pour faire partir la pierre, la séparer du bloc, et entaille, coche. D'où, *epâmer*, assembler *à pâmale*, à demi bois.

Panî, s. m. (t. de van.). Conge, gros panier très-solide fait de fortes éclisses et de forme hémi-sphérique; il sert uniquement pour l'extraction des minerais de plomb, de fer, etc.; du dial. ard. Comp. *koufaude*, forme du dial. de Verviers, cufat, panier carré en bois ou en fer pour l'extraction de la houille.

Panîre, s. f. (t. de boulanger). Grande pelle de bois plate, faite en forme de spatule et munie d'un long manche; elle sert à mettre les pains au four. Porte aussi le nom *d'eforneur*.

Papi d'vère, s. m. Voy. v° *adouci*.

Pareuse, s. f. (t. de charp.). Paroi, cloison en pan de bois; à Verviers, *parieuse* et *pareuie*; dial. ard. *pareu*. Voy. v° *chèsse âs pareuses*.

Pariou ou *parihou*, s. m. Voy. v° *payou* et voc. des charp. v° *cherpeinte*.

Parti les hinons, v. a. (t. de van.). Diviser, partager les éclisses, les fendre, écaffer. De l'anc. franç. *partir*, diviser. Voy. v° *feinde*.

Pas, s. m. (t. de men.). Marche, degré d'escalier. Voy. voc. des charp. v° *pas d'gré*.

Pasaie, s. f. Vente à l'encan de bois de construction, de planches.

Passai, s. m. (t. de buch.). Passeau, échalas de vigne. Voy. v° *alai*, alon. Comp. voc. des charp. v° *passon*.

Passepî, s. m. (t. de men. et de tourn.). Marchepied de l'autel ; pédale d'un rouet. Comp. *touche*, même signif.

Passette, s. f. (t. de tourn.). Pédale d'un tour mue par les pieds pour faire tourner la roue qui tient à la bielle et à la manivelle, pédale d'un rouet ; planchette suspendue aux quatre coins par des chaines réunies au sommet et attachées à une cordes, les ardoisiers s'en servent pour travailler le long des tours des clochers ; escabeau, estrade, gradin. Siége de cocher sur une voiture. Voy. voc. des charp. v° *passet*.

Passon, s. m. (t. de buch.). Pieu, étalier, piquet pour tendre les filets dans une tenderie ; Lobet, *pau d'tindeu* ; Voy. voc. des charp. v° *passon*. *Passon d'nessale*, corps mort, pièce de bois enfoncée en terre au bord des eaux pour amarrer. *Passon è l'aiwe*, courson, pieu usé et caché dans l'eau sur le bord des rivières.

Patin, s. m. Planchette pour fouler la terre.

Patinet, s. m. Voy. v° *gosai*, et voc. des charp. v° *aguesse*.

Patron, s. m. Voy. voc. des charp. v° *chame*.

Patte di chet, s. f. Voy. v° *ramon*.

Pavée, s. m. (t. de charp.). Plancher, en général. Voy. voc. des charp. v° *clâ*.

Paver, v. a. Voy. voc. des charp. v° *havé*.

Payou, s. m. (t. de charp). Paroi ; *payou fessi*, cloison faite en branchages entrelacés, sur laquelle on applique de la

terre gachée, de l'argile, pour faire un mur de bauge; signifie aussi un des carrés d'une cloison maçonnée ou faite en torchis; se dit encore *pariou*. D'où *payoutege*, hourdis.

Pégne, s. m. (t. de ton.). Peigne d'une futaille, l'extrémité des douves à commencer depuis le jable, cette partie s'appelle aussi jable, en français.

Pegnon, s. m. Voy. v° *peni* et *pipe*.

Peheur, s. m. (t. de van.). Panier en forme de bissac rebondi, qui sert à mettre le poisson pris à la pêche il se porte en bandouillère et ressemble au *tindeur*, voy. ce mot; on l'appelle encore *chèna âs pehons*, panier aux poissons; *peheur* est du dial. ard.

Pekou, s. m. Voy. v° *pipe*.

Pelwai, s. m. (t. de buch.). Bois pelard, se dit aussi *pelosai*. Voy. voc. des charp. v° *pelwai*.

Peni, ou *pegnon* ou mieux *penion*, s. m. (t. de charp.). Dent de bois de la roue d'engrenage.

Pennne dè teu, s. f. Voy. voc. des charp. v° *sofrante*.

Perî ou peurî, s. m. (t. d'ébén.). Poirier, arbre fruitier dont le bois est employé par l'ébén., le tourn; a. w. *perier*; dan le Patron de la temporalité; normand, *pairié*; Roq., *perier* *Fé l'peré*, faire le poirier, dial. ard. Amusement des enfants qui consiste à se mettre en équilibre la tête sur le sol, et les jambes en l'air.

Persienne, s. f. (t. de men). Nous ne donnons ce mot absolument français que pour la forme du dial. de Verviers. *parsiaine*.

Pesse di triviet, s. f. Voy. v° *barre*.

Pesse a cowe et *pesse rapoirtâie*, s. f. Voy. v° *clé*.

P e t a, s. m. (t. de buch.). Piquet garni d'une pointe en fer qui sert aux enfants à se pousser sur la glace quand ils sont sur le traineau ; voy. voc. des charp. v° *hamai*; le dial. ard. désigne ce batonnet sous le nom de *pikrai*. — (t. de buch.). Aiguillon, bâton ferré et pointu pour piquer les beufs.

* *P e t r a i*, s. m. (t. de buch.). Bâton garni d'une pointe en fer et qui sert de canne aux paysans.

P e u p i e r, s. m. Voy. voc. des charp. v° *plop*.

P i, s. m. (t. d'ébén.). Pied ; *pi d'cheyre*. pied de chaise, *pi d'tâve*, *pi d'lé*, pied de table, de lit. Voy. voc. des charp. v° *leu*.

P i c e t t e, s. f. (t. de van.). Tenon, pince en bois ou en fer en forme de V renversé, et qui sert à retenir les premières douves avec le cercle en fer, et ce afin de batir un seau, un tonneau. — (t. de van.). Trestoire, tenaille en bois, s'appelle spécialement *picette di banselî*.

P i c i, v. a. Voy. voc. des charp. v° *sergent*.

* *P i e l*, s. m. (t. de bat.). Madrier placé transversalemement au fond du bateau et servant à relier les planches qui forment le fond.

P i e s e l i, s. m. Voy. v° *pise*.

P i g e o n, s. m. Voy. voc. des charp. v° *asseinbleg*.

P i h' r o t t e, s. f. (t. de ton.). Petite canule en bois au bas d'un cuvier à lessive. Voy. v° *chinâ*.

P i k e u, s. m. (t. de charp.). Outil assez semblable à une gouge, dont les charpentiers et charrons se servent pour commencer les trous de tarière qu'ils veulent faire dans les roues ; traçoir.

P i k r a i, s. m. Voy. v° *peta*. Le dial. ard. a le verbe *pikraier* se servir des *pikrais*.

P i l é, s. m. (t. d'ébén.). Pilier, poteau, pied ; a. w. *pillet* et

pillé dans les Chart. et Privil.; *pyleir* et *pileir*, dans J. de Stav. et J. d'Outr.; lillois, *pilet.*

Pilon, s. m. Voy. v° *spata.*

Pilot, s. m. Pilot, pilotis, pièce de bois dont la pointe garnie de fer compose le pilotage. D'où *pilotege*, ouvrage en pilotis, pilotage; *piloter*, v. a. piloter, enfoncer des pilots au moyen du *roubin*, mouton, billot de bois garni de frettes.

Pilpite ou ***pulpite***, s. m. (t. d'ébén.). Pupitre, meuble pour écrire ou pour porter un livre; comp. *bureau. Pilpite d'église*, lutrin; *pilpite so coine*, écoinçon, qui se place dans l'angle d'un appartement; rouchi, *pilpite.* Du lat. *pulpitum*, tribune.

Pindan fier, s. m. Voy. voc. des charp. v° *cramiette.*

Pïon, s. m. Pivot en général; bonde, bois percé pour la décharge d'un étang.

Pïotte, s. f. (t. de tourn.). Pilon de la baratte, ex. *l'pïotte d'on boultai, d'on bat l'bour.*

Pipe, s. m. (t. de tourn.). Pipe; le tourneur fabrique aussi des pipes en bois, en os, et ce qui compose une pipe. *Li tiesse*, la tête, le fourneau; *li touwai*, tuyau et proprement la pipe en entier, désigne aussi une pipe de peu de valeur; le *pegnon*, le bout en corne, os ou ivoire qui sert à tenir la pipe en bouche; on nomme *boton*, le bout qui sert d'ornement et qui se trouve en dessous du fourneau; en dial. de l'ard. *pekou.*

Pique-vin, s. m. Voy. v° *foret.*

Piquet, s. m. (t. de buch.). Piquet, jalon, tuteur; comp. *jalon*, jalon, bâton indicateur. Lobet donne au v° *rainau*, la même signif.; *rainâ* en dial. ard. signifie exclusivement une borne servant à délimiter.

Pire ponce, s. f. Voy. v° *adouçi.*

Pîse, s. f. (t. de buch.). Perche, gaule, jeune baliveau; perchoir, bâton sur lequel les oiseaux perchent; se dit par iro-

nie d'une femme à la taille élancée; *pîse à hoûbion*, perche à houblon; voy. v° *râme*; *esse a pîse*, être suspendu de ses fonctions (à Spa). D'où *pieseli*, endroit où l'on place les perches. — (t. de ton.). Barrique pour le vin, ex. *pîse di Bordeaux*, pièce de vin de Bordeaux; *dimèie pîse*, feuillette, sert généralement pour le vin de Bourgogne. Voy. ce mot voc. des charp.

P i w a i e , s. f. (t. de tourn.). Toton ou dé traversé par une cheville, même signif. que *bizawe;* en dial. ard. sign., moule à bouton.

P l a n c h e t t e , s. f. (t. d'ébén.). Planchette, petite planche; férule, petite planchette de bois pour frapper dans la main des écoliers. Voy. v° *croquette*; *roter à l'planchette*, obéir aveuglément; *planchette dî rowe di molin*, alichon. Voy. v° *élette.*

P l a n s o n , s. m. (t. de buch.). Sorte de bois blanc, planche de bois blanc; jeune plant qui sert à former une haie vive; jeune arbre droit qu'on laisse dans les coupes; à Verviers, *plàson.*

P l a n t e u , s. m. (t. de jardinier). Plantoir, pieu garni de fer, à manche courbé en équerre; dial. ard., *plantroule*, f.

P l a n t r o u l e , s. f. Voy. v° *planteu.*

P l a q u e , s. f. (t. de ton.). Maillet en bois qui sert à frapper le bouchon pour le faire pénétrer dans le goulot; battoir; *jower à l'plaque*, jouer à la petite paume.

P l a q u e r , v. a. (t. d'ébén.). Plaquer, coller. D'où *plaquege*, placage, bois en feuilles appliquées sur un autre bois; ouvrage d'ébénisterie. Voy. v° *foïe.*

P l a t d' b o i s , s. m. (t. de tourn.). Tailloir, assiette de bois. D'où *platai*, sébile, vaisseau de bois rond et plus ou moins creux; *platai d'bois*, écuelle, plateau, soucoupe; voy. v° *palto*; *platai d'oizir*, éventaire, plateau à rebord en osier que portent les fruitières pour étaler leur marchandise; Roq., *platel*, *platiau.*

Plat stoque, s. m. Voy. voc. des charp., vº *clâ*.

Plate, s. f. (t. de charr.). Partie d'un charriot dans laquelle sont emmanchées les *ronhes*. Voy. ce mot au voc. des charp.

Plate ou *plateforme*, s. f. (t. de tourn.). Louche ou ciseau de côté, sorte de ciseau plat qui taille du bout et du côté gauche; *plateforme à dins*, ciseau à dents, celui dont le taillant est dentelé ; *plateforme à evùdi*, louche à évider.

Plène ou *plène di coûvli*, s. m. (t. de ton.). Débardoir, outil qui n'a pas d'analogie avec celui du même nom des charr. et charp. Il sert à planer l'intérieur des douves, à en enlever toutes les aspérités quand elles sont assemblées. Lobet lui donne la signif. de *horlette*, bondonnière. Il y a des *plènes* de différentes espèces ; *l'plène à n'on teïan* et *l'plène à deux teïans*, à un et à deux tranchants, *li nettieu*. Voy. ce mot.

Plôïerou, s. m. Voy. vº *baukai*.

Ploïeu, s. m. (t. d'ébén.). Plioir, instrument de bois ou d'ivoire, etc., en forme de couteau à deux tranchants.

Ploïin, s. m. (t. de buch.). Accrue, extension d'un bois au delà de sa lisière par des pousses spontanées; du dial. ard. Voy. vº *hinon*.

Plommesau, s. m. (t. de charr.). Soupeau, bois qui fixe le soc d'une charrue à oreille (Lobet).

Ployan, s. m. Voy. vº *oizir*.

* *Pocharder*, v. a. Charpenter maladroitement, grossièrement. Voy. vº *bôler*.

Poète ou *poite*, s. f. Voy. voc. des charp. vº *ouhe*.

Pognou, s. m. (t. de boiss.). Pogniou, ancienne mesure du pays qui équivalait à la seizième partie du setier ou 1 litre 92 centil. Elle contenait 4 *mezurettes* ; dial. ard., *pouniou* ; Malmédy, *polegnou* ; Namur, *pougnelou* ; a. w. *pognou*, dans les Chart. et Priv. ; *poignoul*, dans Louvrex ; *polengnoul*, *poulgnoul* dans J. de Stav.

Poirtîre, s. f. (t. de carross.). Portière d'une voiture ; à Spa, *pôrtiére*.

* *Poitrai*, s. m. Bâton pour porter deux seaux sur une seule épaule. Voy. voc. des charp. v° *harkai*.

Poli, v. a. (t. d'ébén.). Polir, donner du lustre à quelque chose, comp. Lobet, *ragreyé*, rendre plus uni un ouvrage de menuiserie. D'où, *polihege*, polissage ; *polihеu*, polissoir, et polisseur ; *politure* ou *politeure*, s. f. encaustique, préparation pour donner du lustre aux meubles.

Ponte, s. f. (t. de tourn.). Pointe, pivot que portent les *poupèies*, voy. ce mot.; *ponte à foche*, pivot muni de 2 pointes de fer, sur lesquelles s'enchasse le bois à tourner. C'est aussi un outil de tourneur qui sert à percer les bobines , fuseaux , etc. Voy. voc. des charp. v° *clâ*.

Ponton, s. m. (t. de bat.). Barque plate et mâtée; pont flottant formé de bateaux et de poutres; a. w. *ponton* ; dans Hemricourt, Louvrex, etc. ; à Verviers, *pôton*. D'où, *pontenî*, ouvrier qui construit ou raccomode les bateaux.

Pôr dè bois, s. m. Voy. voc. des charp. v° *camelot*.

Porai, s. m. Voyez v° *groubiotte*.

Porterin, s. m. (t. de charp.). Baliveau.

Postai, s. m. Voy. v° *jambon*.

Postî ou *postisse*; s. m. (t. de buch.). Porte d'un jardin, d'un verger; a. w. *postis*, dans le Recueil des Ordon. de la Principauté de Liége par Polain ; Roq., *postis* ; du lat. *postis*. Comp. *potésse*.

Potale, s. f. (t. de men.). Case, layette, rayon de boutique, petite armoire.

Potésse ou *portisse*, s. f. Porte d'un closeau, porte de jardin quand elle sert de sortie sur la campagne.

Pouheu, s. m. (t. gén.). Puisoir ; *pouheu à sé*, palette de

bois, creuse, en forme de demi manchon, et munie d'une poignée; elle sert à prendre le sel. Le *pouheu* des épiciers pour les denrées coloniales est généralement du fer blanc; de *pouhi*, puiser.

Poumai, s. m. (t. de tourn.). Pommeau, pommette, petite pomme de bois qui se place au bout d'une manivelle et sert de poignée. Lobet le définit : porte-manteau, bois en S pour suspendre les habits; le dial. ard. l'entend, d'une forte cheville enfoncée dans un mur, dans une armoire, et terminée par une tête ronde et large en champignon. Se dit aussi *pomâ;* Roq., *pomeax*. Le w. confond souvent *poumai* avec *pòrmanteau*, ratelier, pièce de bois attachée horizontalement contre un mur ou dans une armoire et garnie dans toute sa longueur de *poumais*, boules pour suspendre des habits.

Poulire, s. f. (t. de tourn.). Petite roue qui est sur l'arbre du tour et qui reçoit son mouvement de la grande roue ou volant, au moyen de la corde.

Poupèie, s. f. (t. de tourn.). Poupée, jumelle du bâtis d'un tour; dial. ard. *marionnette;* elles sont au nombre de deux, l'une fixe, l'autre qui se meut dans *l'glissîre*, la glissière, et toutes deux munies d'une *ponte*, pointe qui sert de pivot et entre lesquelles se place l'objet à tourner. Si l'objet à tourner est de longue dimension, on se sert des 2 poupées, s'il s'agit de faire une boite, un étui, on adapte à la poupée fixe, le mandrin qui porte le bois à évider.

Pouï ou *pouïre*, s. m. (t. de tourn.). Appui, accoudoir, dossier. Se dit aussi *poïre* ; voy. v° *cheyre*.

Pousser, v. a. Voy. voc. des charp. v° *moleûre*.

Prehale ou *prihiele*, s. f. (t. de boiss.). Fromager, caserette, moule à fromages; faisselle, petit chassis de planchettes, carré et percé de trous, pour égoutter le fromage Comp. Villers *préale*, cuvelle moins enfoncée et plus longue que large.

Presse, s. f. Voy. voc. des charp. v° *chârai* et *leu*.

Prihnire, s. f. Voy. v° *gaïoule*.

* *Prime*, s. f. (t. de buch.). Latte qui sert à soutenir les haies, vives et que l'on relie horizontalement aux pieux qui sont placés de distance en distance. Voy. v. *solòie*.

Prunî, s. m. Voy. v° *biloki*.

Prustin, s. m. (t. de charp.). Pétrin, huche à pétrir. Voy. voc. des charp. v° *mai*, même signif. De *prustì*, pétrir.

Purlonge ou *pèrlonge*, s. f. (t. d'ébén.). Chaire à prêcher; se dit aussi *pirlôge*; à Verviers et à Spa, *purlòge*; *cir di purlonge*, abat-voix, le dessus de la chaire de vérité.

Purnai, s. m. (t. de men.). Battant d'une porte ou d'une fenêtre, en général; la partie supérieure des portes faites à deux compartiments coupés horizontalement, comme celles des boutiques et des bergeries. Voy. voc. des charp. v° *batant*.

Q.

Quarreresse (prononcez ces mots *coua*), s. f. Voy. voc. des charp. v° *heppe*.

Quâte, s. f. (t. de boiss.). Quarte, la quatrième partie d'un setier; à Verviers, *kouaute*; a. w. *quarte*, dans les Chart. et Privil. et dans le Patron de la Temporalité; *li d'mé quâte*, mesure équivalente à la 8e partie du setier.

Quâti, v. a. Voy. voc. des charp. v° *quarrer*.

R.

Rabin, s. m. (t. de buch.). Fagot fait des menues branches. D'où *rabiner*, faire les fagots dits *rabins*, et couper les jeunes plants d'un bois pour leur faire donner des pousses plus nombreuses.

Rabosse, s. f. Voy. voc. des charp. v° *bohotte*.

Rãclé, v. a. Voy. voc. des charp. v° *havé*.

Raffileu, s. m. et *raffilresse*, s. f. Voy. voc. des charp. v° *pîre*.

* *Rafleuri*, v. a. (t. de men.). Polir des planches avec la varlope; et remettre de niveau un objet, par ex. un plancher.

Ragreyé, v. a. Voy. v° *poli*.

Raï-boi, s. m. (t. de buch.). Bois chabli, bois abattu, arraché par le vent.

Rain, s. m. (t. de buch.). Branche d'arbre; a. w. *rain d'asbre*, dans J. de Stav. et dans J. d'Outr.; *ren*, dans J. de Stav.; comtois, *raim*; Roq., *rain* et *raim*. *Rain d'peu*, branche morte qui sert à soutenir des plantes grimpantes. D'où *ramer des peus*, leur mettre des *rains*. Voy. voc. des charp. v° *clippe*. Du lat. *ramus*. — * (t. de bat.). Grande râme qui se place à l'arrière d'un canot et fait à la fois l'office de râme et de gouvernail.

Raine, s. f. (t. de buch.). Scion, branche flexible d'un arbre; ramille, branchage; *raines di ramon*, petits rejetons flexibles de bouleau, effeuillés et mis en faisceau pour faire des balais; Lobet, *raime*; picard, *raime*. Le dial. ard. employe dans le même sens *heuves*, ex. des *heuves di bioles*; d'où *raheuvmain*, balayure. Comp. *vege*, verge. Dict. des spots, *sin bonnes raines on n'sareu fé des bons ramons*, on ne saurait faire de rien quelque chose.

Raineure, s. f. Voy. v° *filîre*.

Rajoute. s. f. Voy. v° *ajoute*.

Rakikèïe, s. f. (t. de tourn.). Toton; dial. de Malmédy.

Ralonge, s. f. Voy. v° *ajoute*.

Ramaïe, s. f. (t. de buch.). Ramille, branchette, buchette, menu bois que les pauvres ramassent dans les forêts; a w. *ra-*

maille, dans les Registres de la Chamb. des Fin. ; à Malmédy, *ramièche* ; Roq., *ramel*. Voy. voc. des charp. v° *clippe*.

Râme, s. f. (t. de bat.). Râme, aviron. - (t. de buch.). Longue perche sur laquelle on met sécher du linge et qui est posée sur des *foches*, pieux terminés par une fourche ; comp. *waine*, même signif.

Ramon, s. m. (t. de buch.). Balai fait de branches d'arbre ; a. w. *ramon*, dans le Recueil des Ordon. de la Principauté par Polain ; *ramon*, est de tous les patois ; Roq., *ramon*. Les balais sont de différentes dimensions et faits de diverses espèces d'arbustes selon l'usage auquel on les destine ; d'ordinaire ils sont de bouleau , ex. *branches de béoles propres à faire balais ou ramons*, dans le Recueil des Ordon. par Polain. Ils sont liés au moyen d'une *har*, hart ou *loïin*, lien. On employe aussi en Ardenne l'*jiniesse*, le genêt ; *l'patte di chet*, espèce de bruyère sauvage à fleurs roses ; *l'chivrou mossai*, litt. le chevreuil-mousse, plante qui croit dans les lieux humides et dont on se sert aussi pour garnir comme d'étouppe les murs de pignon des cabanes ; peut-être le polytrie (voy. R. Courtois, Recherches sur la Statistique de la Prov. de Liége. T. II). Proverbe, *les novais ramons hovaient volti*, les nouveaux serviteurs travaillent bien au début. D'où *ramoner*, *ramoneur*, w. et fr. ; *ramonette*, s. f., petit balai, syn. de *hovlette* ; rouchi et picard, *ramonette*.

* *Ranchî*, v. a. (t. de charp.). Désemboiter une pièce de bois ; dial. de Malmédy.

Rape, s. f. (t. de tourn.). Grèle ou grelette, espèce d'écouanne dont le tourneur se sert pour dresser et amincir les petits ouvrages de bois.

Rappe, s. f. Voy. voc. des charp. v° *lème*.

Rascrawer, v. a. Voy. v° *crawe*.

Rasse, s. f. (t. de buch.). Spée ou cépée, bois d'un an ; taillis, bois en coupe réglée, jeune bois jusqu'à 25 ans ; a. w.

raspe, dans les Registres de la Chamb. des Fin.; rouchi, *raspe* et *repe*; il s'employe pour *tèïe*, taillis.

Ratelege, s. m. (t. d'ébén.). Action d'enter, de joindre deux pièces de bois bout à bout; comp. *jonde*, v. affourcher, assembler. D'où *d'telé*, qui est désassemblé.

Râtin, s. m. (t. de buch.). Rejeton, recrue, jeune scion qu'on laisse quand on coupe un buisson, et qui doit servir à la reproduction. Comp. *r'jeton*, surgeon.

Ratna, s. m. Voy. vº *entaie*.

Râve, s. m. (t. gén.). ***Râve di coûvli***, (t. de ton.). Jabloire outil qui sert au tonnelier pour faire le jable, c'est-à-dire la rainure qui reçoit le fond; il désigne le même instrument que le *héveu*; il varie dans ses dimensions, selon la largeur et la profondeur à donner au jable. — ***Râve di batli***, (t. de bat.). Aviron, rame en forme de spatule; le mot *râve* sert à désigner des outils de beaucoup d'autres métiers.

* ***Ravelète***, s. f. (t. de ton.). Tine, tonneau non couvert servant à transporter l'eau; dial. de Hesbaye.

Râvetai, s. m. (t. de charr.). Crochet du bât d'un âne.

Râwai, s. m. Voy. vº *crâwe*.

Razire, s. f. (t. de boiss.). Rasière, mesure à grain.

R'batte on tonai, v. a. (t. de ton.). Se dit aussi *richessi les cèks*, rebattre un tonneau, frapper les cercles pour les faire entrer.

R'couvrumain, s. m. Voy. vº *clé*.

Recheu, s. m. (t. d'ébén.). Crachoir; de *rechi*, cracher. *Rechi* est probablement une aphérèse de cracher.

Recloïege, s. m. Voy. vº *bahe*.

Régulateur, s. m. Voy. voc. des charp. vº *guide*.

Rèhon, s. m. (t. de van.). Manne ou panier qui a perdu son fond.

R è i e, s. f. Voy. voc. des charp. v° *anseus*.

* *R è n e k i n*, s. m. (t. de bat.). Morceau de planche ajoutée à une autre.

* ***R e s p e***, s. m. (t. de van.). Panier à fromage. Comp. le mot suivant.

R e s s e, s. m. (t. de van.). Panier long à fond plat, à bords peu élevés et qui selon sa dimension est destiné à mettre soit du linge, soit des fourchettes, cuillers, couteaux ; dans ce dernier cas il porte le nom de *resse às forchettes*. Comp. normand, *resse*, panier long et peu profond sans anse.

* ***R e u d a i***, s. m. (t. de buch.). Perche bien droite ; de *reud*, droit.

R e z, s. m. (t. de tourn.). Trébuchet. (Remacle).

R i c l a w e r, v. a. Voy. voc. des charp. v° *clawer*.

R i d a n, s. m. (t. d'ébén.). Tiroir, casier d'un meuble se mouvant dans des coulisses. Comp. *compartimain*, compartiment, ce qui divise un coffre, un tiroir. Voy. v° *boton*.

R i ffl a r d, s. m. Voy. voc. des charp. v° *courerèsse*.

R i j o w t e r, v. a. (t. de buch.). Tailler, émonder, receper un arbre.

* ***R i m a n a n t***, s. m. (t. de van.). Petit cabas ou petit panier ; du dial. de Huy.

R i m o u d e, v. a. Voy. voc. des charp. v° *pire*.

R i n e t i, v. a. Voy. voc. des charp. v° *rècleu*.

* *R i p o i s*, s. m. (t. de men.). Palier, le repos d'un escalier.

R i s c l è ï, v. a. (t. de ton.). Resserrer les douves d'un tonneau quand elles se sont entr'ouvertes par la sécheresse ou la chaleur. *Sclèï*, se dit des douves qui se disjoignent par les mêmes causes.

R i s m e l l e r, v. a. Voy. voc. des charp. v° *rabot*.

Rissemi, v. a Voy. voc. des charp. v° *pire*.

R'metteu, s. m. Voy. v° *fahnai*.

Ro, s. m. (t. de bat.). Cabine d'une barque, d'un bateau ; a. w. *rouffe*, dans les Chart. et Privil. Du flam. *ræf*. Gggg.

Roïsse, s. m. Voy. v° *royin*.

* *Rôle*, s. m. (t. de charp.). Pièce de bois de scierie ; du dial. de Malmédy.

Rôlette, s. f. (t. de tourn.). Roulette, petite roue ; *rôlette di tâve, di lé*, roulette sous les pieds d'une table, d'un lit. *Rôlai*, rouleau, cylindre de bois servant à plusieurs usages tels que pour faire avancer des fardeaux ou pour étendre la pâte ; Lobet donne ces deux formes, *rouleau* et *rôlai* ; l'a w. *rôlle*, dans les Chart. et Privil. signifie roue ; Roq., *rolet*, *rolle*. Du lat. *rotare*.

Rompion, s. m. Voy. v° *hiche d'errère*.

Ron-bois, s. m. (t. de buch.). Bois en grume, bois coupé qui a son écorce, n'est pas équarri et sert de toute grosseur.

Rosette, s. f. (t. de tourn.). Petite rosace, ornement fait au tour, et qui se rapplique à l'aide de colle ou se fixe au moyen de cloux, sur un lit, un meuble, pour l'orner ; on emploie le mot *rosace*, dans le même sens.

Roubin, s. m. Voy. v° *pilot*.

Roudouhe, s. m. Voy. v° *ourdouhe*.

Rowe, s. f. (t. de caross.). Roue ; *rowe a bèchai*, roue à auges, la roue d'un moulin mue par l'eau ; syn. de *rowe à richâ*, ou de *rowe di molin*, celle sur laquelle l'eau tombe pour la faire tourner.

Royin, s. m. (t. de tourn.). Rouet, roue de bois ou de fer ; roue extérieure d'un moulin et jante, faux bord de bois des chaudières des brasseurs et teinturiers. Se dit aussi *roïsse*.

R'plaker, v. a. Voy. v° *colle*.

Rume, s. m. (t. de bat.). Ecoutille. D'où *rumer un batai*, couvrir un bateau, le ponter.

S

Sâ ou *sau*, s. f. (t. de van.). Saule, osier. Les vanniers mettent en œuvre plusieurs espèces de saules ; *l'minon-sâ*, le saule marceau ; *l'roge sâ*, le saule rouge ; a. w. *sa*, dans J. d'Outr. ; normand, *sas* ; picard, *sau* ; Roq., *saul*.

Sabot, s. m. Sabot. La fabrication des sabots a lieu presqu'exclusivement dans le Limbourg où le flamand est la langue usuelle ; par suite, les mots wallons de ce métier sont très rares. *Saboti*, celui qui fait et qui porte des sabots ; à Verviers, *saboteu* et *saboti*. — (t. de bat.). Bout de fer de l'aviron d'une pièce pour l'enfoncer dans l'eau et conduire une barque, un bateau. (Lobet).

Sabouler, v. a. Voy. v° *bôler*.

Saçeron, s. m. Voy. v° *hièle*.

Saleu, s. m. (t. de charp.). Saloir, bac de charpente à bords, pour saler les pièces de viande ; a. w. *salleur*, dans les Chart. et Privil. ; normand, *saleux* ; Roq., *saleron*.

**Sambroise* ou *sambrèse*, s. m. (t. de bat.). Bateau d'environ 40 à 50 tonneaux, naviguant sur la Sambre.

Sâni, s. m. (t. de tourn.). Saunière, coffre où l'on conserve le sel ; à Verviers, *sauni*. Cambresier donne *salire*, saunière ; et *sâni*, salière ; il doit y avoir interversion dans ces signif., bien que le w. ait *sàrlette* pour désigner une salière.

Sârpette, s. f. (t. de van.). Serpe ou serpette, couteau à lame en forme de croissant, qui ne se replie point ; à Verviers, *saurpette* ; comp. *fiemtai*, même signif.

Scanfar, s. m. (t. de men.). Estrade, gradin, suite de

degrés où l'on met des pots de fleurs ; sarcophage, catafalque; a. w. *scamfart*, dans les Registres de la Chamb. des Fin.

Sclèï, v. a. Voy. v° *risclèï*.

Sclite, s. f. (t. d. men.). Traineau ; se dit aussi, *scluze*, comp. voc. des charp. v° *ligue* ; de l'allem. *schlitte*.

Sclutes, s. f. pl. Voy. voc. des charp. v° *clà*.

*Scochi ou *scohi*, v. a. (t. de buch.). Ebrancher. D'où *scochetant*, cassant en parlant du bois.

Scorgeon, s. m. Voy. v° *vergeon*.

Scriftôre, s. m. (t. de tourn.). Écritoire, encrier ; les tourneurs employent le buis, la corne pour faire ces petits récipients.

Scrin, s. m. (t. d'ébén.). Ecrin, petit coffre ; voy. voc. des charp. v° *scrinai*.

Scrôle, s. f. (t. gén.). Planure, fine bande de bois enlevée par le rabot et qui se forme en boucle ; comp. *crolle*, boucle, et voy. v° *hututu*.

Scuale, s. f. Voy. v° *hièle*.

* *Scusieus*, adj. (t. de men.). Se dit d'un morceau de bois taillé en biseau, en chanfrein.

Sée, s. f. (t. de buch.). Faucille en forme de croissant et dont la lame est dentelée ; elle sert à couper les menus bois, *l'bechette*, voy. ce mot, l'herbe dans les bois ; du dial. ard.

Séle, s. f. (t. de buch.). Sorte de bâton en fer de forme carrée à manche de bois et servant à jeter à l'oie, au *jambon;* voy. ce mot.

Selle, s. f. (t. de ton.). Seille, seau de boissellerie pour puiser l'eau dans un puits ; a. w. *selle*, seau, dans Louvrex et dans J. d'Outr. ; normand et picard, *selle*, *seille* ; Roq.. *seille*. Diez v° *secchia*. *Selle* est du dial. ard.

Selle, s. f. (t. de carross.). Selle, billot de bois au milieu

duquel se trouve une cheville de fer saillante, sert au carrossier pour poser les petites roues, les égaliser. — (t. de ton.). Selle, désigne deux espèces de chevalet, celui à tailler qui sert à retenir, et celui à rogner qui ressemble à un petit baril ; ce dernier porte plus souvent le nom de *bâdet*. — (t. d'ébén.). Chaise percée.

Semeu, s. m. (t. de van.). Panier en paille à forme évasée et à anse ; le dial. ard. l'appelle aussi *banse sèmerèsse*, manne semeuse, parce que le cultivateur s'en sert exclusivement pour mettre les graines à semer.

Semî, v. a. Voy. voc. des charp. v° *pîre*.

Sesse, s. f. (t. de tourn.). Ecope, sorte de pelle de bois à manche court, qui sert à recueillir les matières liquides, l'eau dans les chaudières ; syn. de *pâlon*, voy. ce mot.

**Seuie*, s. f. (t. de buch.). Barrière ou haie faite de perches ou de fil de fer ; haie sèche, tressée.

Seyai, s. m. (t. de ton.). Seau ; Roq., *seiay*. Le *seyai* est en bois ou en métal ; dans ce dernier cas, on l'appelle plus généralement *aiwî*, de *aiwe*, eau. Lobet et Cambresier donnent *jusse* et *kruge*, comme désignant des vases en bois. Le dial. ard. ne l'entend que de vases en terre cuite ou en métal. Dans nos campagnes on remplace souvent le *hârkai*, (voy. voc. des charp.) par un cerceau de bois qui fait le même office. En effet le *hârkai* a pour avantage de tenir les deux seaux éloignés du porteur ; en posant un cerceau sur les deux seaux de façon à les faire peser contre les anses, la personne qui entre dans le cerceau peut aisément porter ces sceaux sans crainte d'en répandre le contenu.

On met aussi d'ordinaire sur les seaux de petites planchettes ou disques de bois qui surnagent, parfois encore un simple rameau garni de ses feuilles, et qui a pour but d'empêcher l'eau de *bâssî*, de s'agiter par le mouvement de la marche et de se répandre.

Sfi l e l e r, v. a. (t. d'ébén.). Cheviller ; mettre, attacher avec des chevilles (Lobet).

S h a i z, s. m. pl. (t. de charr.). M. Bailleux attache à ce mot la signif. de charronnage d'une charrue ; c'est-à-dire toutes les parties d'une charrue à roues excepté les fers qui garnissent la charrue. Nous croyons qu'il y a erreur, qu'il faut rapporter ce mot à *echhai* du voc. des charp. En effet on dit d'ordinaire *l'echhai d'ine errére*, et il a été facile d'établir une confusion avec *les shaiz*.

S î g e, s. m. (t. de caross.). Siége, la partie de la voiture où se met le conducteur.

* *S i m â*, s. m. (t. de charp.). Corniche ou tablette de cheminée ; et sorte de petit plancher dans les maisons pauvres sur lequel on place divers ustensiles.

S î m e, s. f. (t. de buch.). Sève des arbres ; à Verviers, *séf*; dial.ard. *sîfe*, *seffe* ; du lat. *sapa*. On dit aussi *âmeur*, suc et *sève*.

S i p è i e ou *s p è i e*, s. f. (t. de charr.). Echelon plat comme il s'en trouve de distance en distance dans les échelles, afin d'empêcher les montants de s'écarter. Voy. voc. des charp. v° *supplaie* ; a aussi la signif. de, barre transversale qui dans une charrue sert à relier la partie supérieure ou *grèle* avec la partie inférieure ou *tiesse*. *Spèie* se dit en dial. de la Reid, *supèche*.

S i z e u, s. m. (t. de buch.). Gourdin, gros bâton court. De *sizer* veiller, parce qu'il sert la nuit aux campagnards attardés ; syn. de *waroquai*, voy. voc. des charp. v° *masloque*. Comp. *flamurdin*, gourdin, du dial. ard. Villers donne la forme *flamurjus*.

* *S k e r b a l i t e*, s. m. (t. de bat.). Bois soutenant le toit de l'écoutille.

* *S k e r i*, v. a. (t. de bat.). Ponter un bateau en poupe et en proue.

S k è t e, s. f. Voy. v° *hète*.

Skinon, s. m. Voy. vº *hinon.*

**Skipau*, s. m. (t. de tourn.). Sorte de pelle dont on se sert pour remuer les grains, pour arroser les toiles ; écuelle. Voy. vº *pâlon* et *truvai.*

Skla, s. m. Voy. voc. des charp. vº *hinnlètte.*

Slin, s. m. Voy. vº *civir.*

Sméri, v. a. (t. de bat.). Goudronner ; *sméri on batai*, le couvrir de *smér*, mélange d'huile de lin et de colophane.

Soflette, s. f. (t. de tourn.). Sarbacane, tuyau de bois ou de métal, dans lequel on introduit du papier, des pois, que l'on chasse vivement au dehors par le souffle ; syn. de *canne à buse;* lillois et rouchi, *soufflette.*

Sokai, s. m. (t. de buch.). Souche, se dit aussi pour *stokai.* Voy. ce mot voc. des charp.

Soké, adj. Voy. voc. des charp. vº *miloké.*

Sokette, s. f. Voy. voc. des charp. vº *stokai.*

Solôie, s. f. (t. de buch.). Perche que l'on place horizontalement le long d'une haie pour la soutenir ; dial. de la Hesbaye. Voy. vº *prime.*

**Sombrin*, s. m. (t. de boissel.). Setier, mesure pour les grains ; dial. de Limbourg.

**Soprèse*, s. f. (t. de charr.). Partie d'un charriot, la pièce de bois transversale sur laquelle repose et pivote le *hamai.* Voy. ce mot voc. des charp.

Sorgean, s. m. Voy. vº *banon.*

Soû, s. m. Voy. voc. des charp. vº *bastâde rame.*

Soufni, s. m. (t. d'ébén.). Tablette, petit meuble composé de deux ou plusieurs planches d'un bois léger et précieux qui sert d'ornement et est utile pour y placer soit des livres, soit des porcelaines (Lobet).

* *Soule*, s.f. (t. de buch.). Balle de bois que l'on pousse avec la crosse.

* *Souwie*, s. f. (t. de charp.). Pièce de bois plate qu'on met sous une cloison pour supporter celle-ci, ou sur un mur.

Spâ-gne-maie, s. m. (t. de tourn.). Tire-lire, litt. épargne-maille.

* *Spâmerou*, s. m. (t. de van.). Manne à rincer le linge ; dial. de Huy ; de *spâmer*, rincer.

Sparwî, s. m. (t. de charp.). Auge, espèce de palette à rebord et à queue, sur laquelle le plafonneur place son mortier; il s'en sert en la tenant de la main gauche ; à Verviers, *spirwiche* ; à Spa, *sperwiche*.

Spata, s. m. (t. de tourn.). Pilon qui sert à écraser, à gâcher, et assomoir ; on trouve aussi la forme *spateu* ; de *spater*, écraser. Comp. *pilon*, et voy. v° *piotte* au voc. des charp., même signif.

Spéci, v. a. (t. de buch.). Ebrancher, dépouiller un arbre de ses branches, en les coupant ; émonder.

* *Spegurlet* ou *speingurlet*, s. m. (t. gén.). Broquette, la plus petite espèce de clou à tête.

Spener ou *sbener*, v. a. (t. de buch.). Couper les branches d'un arbre dont on veut enlever l'écorce pour faire des *hoisses*, écorces à tan ; du dial. ard. A cet effet on dégarnit l'arbre de toutes ses branches jusqu'à la hauteur voulue, afin de donner à l'écorce la longueur déterminée. — (t. de van.). Oter les branchettes des baguettes avant de les mettre en bottes ; on employe dans le même sens *dusbèner*. Diminutif *spineter*, couper les petites branches d'un arbre. Voy. v° *d'cohi*.

Spirelée, s. f. (t. de charr.). Echelon plat et plus fort que les autres que l'on met d'ordinaire à chaque extrémité et au milieu de la ridelle d'un charriot. Comp. v° *sipèie*.

Splâwener, v. a. (t. de charp). *Splawené.* Se gâter, vermoulu ou piqué des vers, se dit du bois qui s'échauffe ; Lobet, *si plawetrer.*

Sploïon, s. m. Bille, garrot, cheville à tourniquet ; bâton que l'on place dans le rais d'une roue pour l'enrayer. Voy. voc. des charp. v° *chame* et *hamai.*

Sponse ou *spôse*, s. f. (t. d'ében.). Dossier d'un lit, chevet, dossier d'une chaise ; dans le dial. ard. il désigne seulement l'un des côtés d'un bois de lit. Voy. ce mot au voc. des charp.

* *Sprète*, s. f. (t. de bat.). Vergue.

Spurai, s. m. (t. de men.). Armoire à serrer des provisions ; du dial. ard.

Stâ, s. m. (t. de charp.). Etal, table de boucher, grosse table d'artisan garnie de ses outils ; tréteau, pièce de bois sur 4 pieds pour étaler ; établi, comptoir ; à Verviers, *stau* ; a. w. *stal*, *stau*, *sta*, dans les Chart. et Privil. ; pl. *staulz*, ibid. et dans Louvrex ; Roq., *stal*, *estal* ; Diez. v° *stallo.*

Stalon, s. m. Voy. v° *d'voleu.*

Stamonîre, s. f. (t. de charr.). Ratelier des vaches ; voy. voc. des charp. v° *staminée.*

Stanche, s. f. (t. de bat.). Batardeau, barrage de pieux, de traverses, de pals et planches pour arrêter l'eau pendant un travail pour lequel elle ferait obstacle ; Roq., *stanche.* Comp. *dike*, digue, construction en bois pour retenir ou détourner l'eau.

Stanchî, s. m. (t. de bat.). Avant-duc, planches sur pilotis pour commencer un pont de bateaux. — V. a., mettre des dosses ou fortes planches pour retenir l'eau.

* *Stanfliche*, s. f. (t. de men.). Trumeau, traverse de croisée.

* *Stansène*, s. f. (t. de bat.). Portion inférieure d'un bateau à l'intérieur, la partie la plus basse.

Stape, s. m. (t. de buch.). Baliveau, arbre laissé dans une première coupe.

**Stâpe*, s. f. (t. de tourn.). Machine en forme de tonneau dans laquelle on bat le lait pour faire du beurre.

**Stapelai*, s. m. (t. de bat.). Pièce de bois sur laquelle on laisse reposer le mât, quand on l'abaisse.

**Stapète*, s. f. (t. de buch.). Branche servant à soutenir les plantes grimpantes; comp. v° *rain*.

Stèche, s. f. (t. de buch.). Perche, grand tuteur servant à soutenir un arbre; a. w. *estache*, poteau. Voy. v° *jambon*.

**Stèchemin*, s. m. (t. de charp.). Montant en bois servant d'appui à la manivelle d'un treuil ou tour.

Stéve, s. m. (t. de men.). Bois du milieu d'un escalier en escargot.

Sti, s. m. (t. de boiss.) Setier, mesure pour les grains contenant 50 litres; a. w. *stier*, dans les Chart. et Privil.; Roq., *stier*; Diez, v° *sestiere*.

Sticha, s. m. Voy. v° *stombe*.

Stielle ou *sitielle*, s. f. (t. de buch.). Petite perche à haricots; voy. v° *âlon*; ce dernier principalement du dial. liégeois.

Stikai, s. m. (t. de charp.). Chanlatte, petit poteau debout dans les cloisons, les charpentes; billot, morceau de bois pour enchasser, emboiter diverses pièces les unes dans les autres; de *stichi*, piquer. Voy. voc. des charp. D'où, *stikète*, petit pieu; et *stikion*, aiguillon, bâton ayant l'un des bouts muni d'une pointe en fer. Voy. v° *stombe*.

Stoirdeu, s. m. (t. de charp.). Pressoir, machine à pressurer les fruits, les graines; a. w. *stordeur*. On désigne par ce mot en Ardenne deux instruments différents : *li stoirdeu âs pommes*, pressoir assez semblable au pressoir des vignerons,

servant à écraser les pommes pour faire du vinaigre ou *dè l'sirôpe*, sirop de pommes ; *li stoirdeu à l'lâme*, pressoir à miel, consiste dans un banc à 4 pieds, forte pièce de bois, très épaisse, creusée en forme d'auge, qui porte une autre pièce de bois semblable, fixée à l'un des bouts par une charnière, afin de lui permettre de se lever et de s'abaisser. Les extrémités de ces 2 pièces de bois, c'est-à-dire celles qui ne sont point réunies par charnières, sont prolongées en forme de queue d'hirondelle afin de pouvoir les relier par une corde et les serrer. Le miel mis en gâteaux, dans un sac long et étroit de forte toile est couché entre ces 2 pièces de bois ; en outre la pièce du banc évidée, est percée au milieu de quelques trous qui permettent au miel de s'écouler dans une *tenne* ou cuve placée en dessous du pressoir.

Stok, s. m. (t. de charp.). Clou ou crochet de grande dimension. Voy. v° *plat stok*, au voc. des charp. v° *clâ*.

Stokmesse, s. m. (t. de ton.). Outil qui a la forme du *fiermain*, (voy. ce mot au voc. des charp.) et qui sert à enlever la bonde d'un tonneau fermé.

Stombe, s. m. (t. de buch.). Aiguillon pour piquer les bœufs ; à Malmédy, *strombe* ; a. w. *estomble*, dans J. d'Outr. ; comp. *pique-boû* et *sticha*, gaule pointue pour chasser les bœufs. Voy. v° *stikai*.

Stoûfe, s. f. Poèle, et *fornai*, s. m. fourneau ou réchaud ; servant au tonnelier pour chauffer les douves toutes assemblées, afin de leur donner la courbure voulue pour qu'il n'y ait plus d'interstices.

Strama, s. m. (t. de van.). Panier avec une sorte de col, il est de paille tressée à la façon des ruches et il sert à conserver les lentilles, pois, féverolles, etc. Se dit aussi *strami* ; tous deux du dial. ard.

Striche, s. f. (t. de boiss.). Râcloire ou radoire, planchette de bois dont les mesureurs de grains se servent pour

râcler le boisseau et donner juste mesure. D'où *strichî*, racler.

Striſler, v. a. (t. de charp.). Hourder, faire l'aire d'un plancher, d'un pan de bois, d'une cloison, d'un lattis.

Strîs, s. m. pl. Voy. voc. des charp. v° *passon*.

Strouk, s. m. (t. de buch.). Bout, reste d'un arbre mort, d'une branche coupée. Voy. v° *banseler*.

Suppôrt, s. m. (t. de tourn.). Support ou appui, pièce mobile qui sert à soutenir l'outil du tourneur.

Suron, s. m. (t. de ton.). Tinette de teinturier traversée de part en part par une longue perche ; elle sert à vider ou à transvaser le contenu d'une chaudière ou pour y puiser pendant l'ébullition.

T

Tabatière, s. f. Voy. v° *boite*.

Tabeur dî oizir, s. m. (t. de van.). Tambour en osier, au milieu duquel est tendu un réseau, et sous lequel on place un réchaud allumé afin de chauffer ou sécher le linge. *Tabeur di patissier*, tamis de crin dont on se sert pour tamiser le sucre en poudre.

Tablette, s. f. Voy. v° *tâve*.

Talnai, s. m. Voy. v° *caïet*.

**Tapekène*, s. f. (t. de ton.). Tinette.

Tapon, s. m. (t. de ton.). Tampon, bondon; *tapon d'chôdîre*, daleau pour boucher l'ouverture d'un trou d'une cuve, ou d'une chaudière. *Tapon* sert aussi quelquefois à désigner la douve qui porte la bonde, pour la distinguer des autres.

Tâve, s. f. (t. d'ébén.). Table; *tâve di couhenne*, grosse table grossière ; *tave di nutte*, table de nuit, Lobet donne à cette dernière la signif. de lavabo. D'où, *tablette* ou *taublette*, tablette, qui se dit aussi *tauvlette*.

Tehe, v. a. Voy. v° *fessi.*

Tèie, s. f. (t. de buch.). Taillis, bois taillis; *jône tèie*, cépée, bois d'un an ou deux; *vîhe tèie*, taillis bon à être coupé. — (t. de van.). Taille, petit bâton fendu en deux parties égales sur lesquelles le vendeur et l'acheteur font des coches pour marquer la quantité de pains que l'un fournit et l'autre reçoit ; a. w. *taille*, dans les Registres de la Chamb. des Fin. (t. de charp.). Voy. voc. des charp. v° *arète.*

Tèïeu, s. m. (t. de tourn.). Tailloir, assiette de bois, sébile, écuelle de bois ronde et creuse ; a. w. *talheur*, dans J. d'Outr. ; *tailhier*, dans les Chart. et Privil. ; Roq., *teilleux* Voy. voc. des charp. v° *tâvli.*

Teinron, s. m. (t. de buch.). Bois repoussé après la coupe, jeune taillis; scion, petit rejeton flexible qui n'a qu'un an ; après, il prend le nom de *jet*, jet ; à Verviers, *tairon.*

Tenne, s. f. (t. de ton.). Cuvier, petite cuve ; baquet cerclé avec deux manettes de bois creusées dans deux douves plus élevées que les autres, lesquelles manettes s'appellent *orèie* ; Berry et rouchi, *tine;* Roq. ; *tine.* D'où *tinelette*, tinette, jale, cuvette plus large par le haut que par le bas; Lobet donne les deux formes, *tinnlett* et *tilnett.*

Teré ou *terére di sabotî*, s. f. Cuiller, sorte de tarière large, mince, bien acérée et munie d'un manche qui sert à creuser les sabots.

Ter-fond, s. m. (t. de ton.). Tire-fond, outil de fer ayant la forme d'un anneau terminé par une vis, dont on sert pour élever la dernière douve et la faire entrer dans le jable, ou pour enlever les cercles d'un tonneau, ou encore pour introduire le calfatage entre deux douves.

Tero, s. m. Voy. v° *ustèie à vis*,

Ter-cek ou *tir-cek*, s. m. (t. de ton.). Diable ou singe, espèce de levier à main qui sert au tonnelier pour faire entrer de

force les cerceaux sur les tonneaux ; chien, barre de fer munie de deux crochets dont l'un est mobile, sert à assembler les douves ; tirtoire ou trestoire, voy. v° *picette.*

Tesselle ou *tessene*, s. f. (t. de ton.). Bondon, morceau de bois qui bouche la bonde d'une futaille ; dial. ard., *tessalle* ; a. w. *tesselle*, dans les Chart. et Privil. ; à Luxembourg, *tasselle. Trô de l'tesselle*, bonde, le trou par où l'on emplit le tonneau.

Tet, s. m. (t. de ton.). Louste, bandonnière ; Lobet donne à ce mot la signif. de *horlette*, au voc. des charp.

Tiersi, s. m. (t. d'ébén.). Cérisier ; se dit aussi *ceréhî, cerihî, celihî, celéhi.*

Tiesse, s. f. Voy. v° *tonai.*

* *Tif*, s. m. (t. de bat.). Barre du gouvernail ; ex. *li tif dè vierna*, la tige du gouvernail.

Timon, s. m. (t. de carross.). Flèche, partie d'une voiture qui joint le train d'un carrosse, pièce qui dirige l'avant-train de la voiture. Voy. *brancâr.*

Tina, s. m. (t. de ton.). Tinet, bâton pour porter les tines et tinettes ; bâton pour suspendre les bœufs tués dans les boucheries ; il a en outre la signif. du mot *coüpe.* (Voy. voc. des charp. v° *hârkai*) ; a. w. *tynal*, dans J. de Stav., une note de M. Borguet dit qu'à Liége, ce mot se dit *tinie* ; rouchi, *tîné* ; Roq., *tynau, tinel.*

Tindeûr, s. m. (t. de van.). Panier des oiseleurs, des tendeurs aux grives, qui a la forme du *peheur*, et se porte en bandouillère, du dial. ard. Il s'appelle plus souvent *chena às champaînes*, panier aux grives.

Tinr' bois, s. m. Voy. voc. des charp. v° *bois.*

Tiiou, s. m. (t. de tourn.). Tilleul, arbre ; a. w. *tilhoul*, dans Hemricourt ; Roq., *tilloel.*

Tiran ou *bois d'tîr*, s. m. Bois court muni de deux

poignées servant à l'oiseleur pour tirer à lui la corde et fermer les nappes du filet.

**Tisète*, s. f. (t. de van.). Petit panier propre à mettre trois objets séparément. D'où *tiselète*, sorte de petite manne divisée en trois compartiments ; de *tîse*, tiers.

Toiche, s. f. Voy. v° *toirchette.*

Toiltî, s. m. (t. d'ébén.). Toilettier, ébéniste ; dial. de Spa ; c'est l'appellation actuelle des ébénistes qui fabriquent les ouvrages de Spa, parce que les toilettes, chiffonnières étaient jadis l'objet principal de leur fabrication. Voy. v° *bordoni*, et voc. des charp. v° *toirtî.*

Toirchette, s. f. (t. de van.). Torchette, coudrier, osier, paille tortillée ; gobion ; torche de paille ou d'osier pour garantir les tonneaux d'un choc trop violent ; de *toiche*, torchis, tresse, natte, employé dans le même sens.

Toirchisse, adj. Voy. v° *kijetté.*

Tonai, s. m. Tonneau, barrique, baril ; a. w. *thonneau*, *thonnea* ; pl. *tonneaz*, dans les Chart. et Privil. ; *toneal*, dans J. de Stav. ; *thonneaul*, dans Louvrex. Roq., *tonel*, *toniel. Tonai à batt' li bour*, voy. v° *boultai* ; *tonai às crompires*, boisseau, mesure de matières sèches, grain, sel, contenant 33 livres de Liége (Lobet) ; *tonai à l'gottire*, tonneau à eau de pluie ; *tonai à l'dâh'* ou *à digâ*, tonneau à purin, que l'on place sur un traineau et qui sert à transporter les engrais liquides.

On appelle *l'vinte d'on tonai*, le bouge, la partie renflée ; *l'tiesse* et *l'cou*, le rebord supérieur ou inférieur, selon que par rapport à la personne le tonneau se trouve debout sur l'un ou l'autre côté. *Asseimbler on tonai* ou *l'monter*, bâtir un tonneau, c'est disposer les douves chacune à leur place de façon qu'en les serrant avec des cercles de fer, elles forment le corps du tonneau. *Li fond* ou *cou*, fond du tonneau, est composé de plusieurs planches juxtaposées et quelquefois goujonnées ; il se compose

de *l'pesse di fond*, maitresse pièce, celle du milieu, puis des aisselières, enfin des *jontais*; voy. ce mot. *Mette li fond*, enfoncer, faire entrer le fond dans le jable.

Tonne, s. f. Tonne, futaille pour la bière ou le vin contenant d'ordinaire 115 litres ; a. w. *thonne, tonne*, dans les Chart. et Privil. ; *l'dimèie* ou *l'dimé tonne*, la demi tonne ; *l'quâr di tonne*, le quart de tonne ; *tonne à savon*, tonnelet à mettre le savon ; à Verviers, *tanne*. On dit de quelqu'un qui est bancal qu'*il a v'nou a monde so ine tonne di bîre.*

Tonnelege, s. m. Tonnelage, ce qui concerne la tonnellerie ; a. w. *la fustailherie*, dans les Chart. et Privil.

Tonnelî ou *tonulî*, s. m. Tonnelier, qui fait ou répare des tonneaux, cuves, seaux de bois, etc. ; a. w. *fustailhier*, dans les Chart. et Privil. Voy. v° *coûv'li.*

Torche, adj. (t. de tourn.). Tors. On dit, *tourner torche*, tourner une pièce de bois en forme torse, en long et de biais.

Tour, s. m. Tour, établi du tourneur ; il y a plusieurs espèces de tour ; nous parlerons exclusivement des tourneurs en bois : 1° *L'tour à l'pise*, tour à la perche ou à archet, au lieu d'avoir un mouvement régulier dans le même sens, sa rotation est un va et vient alternativement dans un sens puis dans l'autre. Il se compose d'un arbre ou moyeu, autour duquel est enroulée la corde qui d'un côté est retenue verticalement à la pédale, de l'autre, attachée à l'archet composé lui-même d'une corde retenue aux deux bouts d'une perche fixée par le milieu au plafond ; cette perche flexible, fait ressort, s'abaisse et se relève. C'est à l'aide de ce tour que l'on fait les objets en forme torse, les sébiles, écuelles en bois, etc. ; 2° *L'tour en l'air*, tour le plus ordinaire composé de *l'âbe* ou *kenon*, arbre qui porte la *poulîre*, petite roue à laquelle une corde transmet le mouvement de la grande roue, mue elle-même par la bielle au moyen de la *passette*, pédale. *L'ban dè tour*, l'établi, porte une glissière dans

laquelle se meuvent les *poupèies*, voy. ce mot, il est aussi muni d'un *support*, appui fixe ou mobile et qui règne tout le long.

Tour, s. m. Voy. voc. des charp. v° *windai.*

Tour d'anse, s. m. (t. de van.). L'anse d'un panier qui sert à la fois de maîtresse pièce pour commencer la charpente d'un panier et d'anse pour le porter ; *tour di cleusse*, la baguette forte qui sert à former le bord et maintenir les *coisses*, côtés ; voy. ce mot.

Tournante pîre, s. f. Voy. voc. des charp. v° *pîre.*

Tourner, v. a. Tourner ; *tourner à l'pîse*, tourner au moyen du tour à archet. Les outils de tourneur sont en grande partie ceux du menuisier. Voy. le voc. des charp. menuisiers.

Tourneu, s. m. Tourneur. Ce métier employe toute espèce de bois indigènes et exotiques, ainsi que l'os, l'ivoire, la corne, la nacre, etc.

Tourneu d'bolgi ou *d'patissier*, s. m. Table carrée et solide sur laquelle le boulanger et le pâtissier dressent leur pâte.

Tournai, s. m. (t. de tourn.). Toupie, sabot qu'on fait pirouetter au moyen d'une lanière attachée à un fouet ; voy. v° *cocrale.* Les enfants disent que le *tournai doime*, dort, quand son mouvement de rotation est tel qu'il ne bouge pas de place et qu'il paraît immobile.

Tourniquet, s. m. (t. de tourn.). Toton, dé à 4 faces portant les lettres M. P. R. T. Voy. v° *bizawe.*

Touwai, s. m. Voy. v° *pipe.*

Trait d'jupiter, s. m. Voy. voc. des charp. v° *asseinblege.*

Traiteu, s. m. (t. de ton.). Entonnoir. Les tonneliers font de grands entonnoirs de bois qui servent aux brasseurs, aux marchands de vins. Les tourneurs en fabriquent aussi en bois, mais on use plus généralement de ceux en métal.

Tramaïe, s. m. (t. de buch.). Echalier, clôture faite de bois mort, d'épines, de ronces. Voy. v° *hahe*.

Trawée ou *trawaie*, s. f. Voy. v° *bocâ*.

Treïe, s. m. (t. de men.). Treillage, treillis; a. w. *trailhe*, dans J. de Stav. et dans les Chart. et Privil. ; au pl., *trailhez*, *treilles*, dans Louvrex ; Roq., *traille*.

Treïsse, s. m. (t. de buch.). Treillis, treillage, assemblage de lattes, de perches ; grille ; baguettes flexibles entrelacées entre des montants, et servant de clôture ; Roq., *treillie*.

Trepi, s. m. (t. de men.). Trépied, chevalet, instrument de bois pour poser soit une cuve de blanchisseuse, soit l'oiseau de maçon ; petit escabeau dont on se sert pour s'asseoir en trayant les vaches ; dial. ard., *hame* ou *treupî ;* de trois pieds.

Trepsî ou *Trepsin*, s. m. Voy. ce mot voc. des charp.

Tresse, s. f. (t. de van.). Torche, tour d'osier en forme de natte ; voy. v° *banseler*. — (t. de charp.). Tréteau, pièce de bois sur quatre pieds pour échaffaudages ; table à claire voie sur laquelle les bouchers déshabillent les veaux et les moutons ; a. français *trespe*. D'où, *tresser* ou *tressi* ; voy. v° *fessi ; tressege*, tressage.

Treuhi, s. m. (t. de buch.). Obstacle formé de traverses en bois, reposant sur des pieux pour empêcher le passage aux animaux d'un herbage à l'autre. Voy. voc. des charp. v° *sauteu*.

Triege, s. m. (t. de buch.). Triage, partie de bois confié à la surveillance d'un garde forestier. Comp. *canton* même signif.

* *Triheu*, s. m. (t. de buch.). Perche, échalier ; dial. de Malmédy ; a la signif. de *treuhi* à Lierneux, voir ce mot.

* *Trikbal*, s. m. (t. de charr.). Charrette que l'on pousse à la main.

Trimau ou *trumau*, s. m. (t. de charp.), Trumeau,

partie de menuiserie servant à revêtir l'espace compris entre deux croisées.

Trimon, s. m. (t. de charp.). Trémie, entonnoir carré en bois où l'on jette le blé à moudre qui tombe dans un auget.

Trinque, s. f. (t. de men.). Tringle, bâton. Comp. *rèïe*, même signif.

Trique, s. f. (t. de buch.). Tricot, gourdin, bâton, parement de fagot; normand *trique*. D'où, *tricoter*, bâtonner.

Triviet, ou *pesse di triviet*, s. f. (t. de ton.). Barre, la pièce de bois qui, dans les barriques à vin, sert à maintenir le fond de la futaille; elle est taillée aux deux bouts en bec de flûte et est elle-même retenue par des chevilles de bois disposées en éventail.

Tronse, s. f. (t. de charp.). Grosse et courte pièce de bois comme un bout de poutre; souche. Voy. voc. des chap. v° *stokai*.

Trossi, v. a. Voy. voc. des charp. v° *houlmain*.

**Trousse*, s. f. (t. de charp.). Tranche, pièce de bois entre de plus fortes ou entre des montants.

Truchette, s. f. (t. de ton.). Canule en bois ou en métal pour égoutter. Voy. v° *pih'rotte*.

Trusquiner, v. a. (t. de men.). Se servir du *cruskin*, trusquin.

Truvai à grain, s. m. (t. de charp.). Pelle de bois un peu creuse dont la palette et le manche sont d'une seule pièce; elle sert à ramasser le grain lorsqu'il a été battu Se dit aussi *strivai*, *struvai*, *trivai;* a. w. *truveal*, dans les Chart. et Privil. Comp. *pâlon*, même signif.

Tute, s. f. (t. de ton.). Broc, grande cruche faite d'ais garnis de cercles de métal et contenant de 10 à 12 pots. Voy. Villers, D'où *tutelètte*, biberon.

U

U s t è i e à v i s, s. f. (t. de tourn.). Machine à faire les vis de bois, dans laquelle entre l'écrou ; le petit fer en ciseau qui fait ce pas de vis, s'appelle *coirbâ*. *L'tero*, taraud, sert à percer l'écrou.

U s t è ï, adj. Outillé, ex. *in ovri bin ustèï*, un ouvrier bien pourvu d'outils ; à Liége, *aüsti*.

V

V a i, s. m. Voy. voc. des charp. v° *clippe*.

V â k e , s. f. (t. de buch.). Vague, partie de forêt non boisée; *d'mé vâke*, éclaircie. Comp. *clarîre*, clairière, lieu dégarni de bois ; syn. *on vû*, un vide.

V a n, s. m. (t. de boiss.). Van, instrument en forme de coquille ; *p'tit van*, vannette, corbeille à vanner. D'où *vanner*, *vanneu*, vanner, vanneur.

V a r l o p e, s. f. Voy. voc. des charp. v° *jondresse*.

V a s i s t a s , s. m. Voy. voc. des charp. v° *juda*.

V e g e , s. f. (t. de buch.). Verge, baguette longue et flexible; ligne à pêcher ; a. w. *virge* , dans J. d'Outr. D'où *vergette* , petite verge ; a. w. *vergette*, dans le Recueil des Ordon. de la Principauté, par Polain ; *vergelet*, dans J. d'Outr. ; d'où aussi *vergisse*, pliant, flexible.

V e i n t a , s. m. (t. de bat.). Vanne ou vantail, espèce de porte de bois qu'on hausse ou qu'on baisse à volonté pour retenir ou lacher les eaux d'une écluse, d'un étang ; a. w. *ventai*, dans les Chart. et Privil. ; et dans Louvrex ; Roq., *ventaile* ; Diez v° *ventaglio*.

Veloûte, s. f. (t. de buch.). Fagot de menus branchages servant dans les mines à soutenir le toit de la veine ; a. fr. velourde ; comp. le français, falourde.

Venne, s. f. (t. de bat.). Digue, barrage; cloison faite de planches et pieux dans une rivière.

Ventillon, s. m. (t. de men.). Volet.

Vergeon, s. m. (t. de van.). Manche de fouet tressé en osier flexible dont le gros bout est garni d'une poignée en cuir ; à Verviers, *verjuron* ; à Luxembourg, *vargean* ; picard, *vergeon*. On dit dans quelques endroits *corgeon* et *scorgeon* ; comp. le français courgée ou escourgée ; a. w. *scorgier*, *scorgiie*, dans J. d'Outr.; normand, *courget ;* Jura, *courgie ;* anglais, *scourge*. — (t. de ton.). Jable, la rainure circulaire dans laquelle pénètre le fond du tonneau, ex. *li vergeon d'on tonai.*

Vergeu, s. m. (t. de van.). Bécasse, verge de fer courbée en arc de cercle par un bout qui se prolonge en ligne droite, dont le vannier se sert pour renverger ou bander ses ouvrages.

Vierlette, s. f. (t. de charr.). Charrue à roulettes ; violon. Cette dernière signif. du dial. ard.

Vierna, s. m. (t. de bat.). Timon, barre du gouvernail ; le gouvernail lui-même ; Roq, *vernal*. D'où *vierner*, gouverner, diriger un bateau ; *vierneu*, timonier.

Vierni, s. m. (t. d'ébén.). Vernis. *Vierni*, v. a. Vernir, appliquer le vernis sur un meuble, une voiture, etc. D'où *vierniheye*, vernissure, application du vernis ; *vierniheur* ou *vierniheu*, vernisseur.

* *Vierte*, s. f. (t. de van.). Petit panier pour mesurer la houille.

Vinte, s. m. Voy. v° *tonai.*

Visse, s. m. à Liége, f. dial. ard. Vis ; *visse d'ébenisse*, axe, nom qu'on donne à différents étaux qui servent aux ébénistes,

tablettiers; *visse d'on tabouret*, verrine, forte vis de bois d'un tabouret. D'où *vistrer*, visser; dial. ard., *visser*.

Vòie, s. f. Voy. voc. des charp. v° *rabot*, et *soïelette.*

Voitûre ou *voèture*, s. f. Voiture. Nous nous sommes abstenus de citer les noms des véhicules de tout genre dont les noms wallons ne différaient pas essentiellement du nom français.

Volet, s. m. (t. de men.). Volet, vantail; voy. v° *ouhai.*

W

Wâde, s. f. (t. d'ébén.). Etui, boîte pour serrer, conserver; à Verviers, *waude.* — (t. de van.). Mannequin, long panier de fort osier, à claire-voie, dont on enveloppe les arbres nains pour les préserver des atteintes des bestiaux. *Wâde-feu*, garde-feu, meuble, écran pour se garantir de la chaleur.

Wahai, s. m. (t. de men.). Cercueil, bière; Lobet a les formes: *vahai et wahai.* Locution, *mette on clâ à s'wahai*, se dit de celui qui hâte l'heure de sa mort par une habitude funeste à sa santé,

Waidai ou *waindai à l'main*, s. m. (t. de ton.) Giblet, petit foret pour percer un tonneau.

Waine, s. f. Traversin; broche de bois qui sert aux bouchers pour traverser le ventre d'un mouton et par ce moyen le tenir entr'ouvert. Perche pour suspendre les draps, a. w. *weyne* dans les Chart. et Privil.

Wamal, s. m. Voy. v° *banon.*

Warcot ou *warcote*, s. m. (t. de buch.). Gourdin. Comp. *waroquai* au voc. des charp. v° *masloque.*

**Wate*, s. f. (t. de buch.). Fagot assez volumineux fait de

branchages et servant à soutenir et supporter les *veloûtes*. Voy. ce mot.

Watelo, s. m. (t. de buch.). Gros bâton, gourdin ; du dial. de Malmédy.

Wuichet, s. m. (t. de men.). Guichet, petit porte dans une grande ; vantail d'une porte cochère.



MÉLANGES.

ON COIRBA FRANC LIGEOIS (1).

On souwé maiss di cabaret,
Tinant sovint les gins foû heure,
Si lèvant târd, buvant l'cafè
Qwand les feumm' vôrî d'jà l'ribeure,
Loyeminant tote in â matin,
Sognant ses lign'roux, si âlouette,
Richappant des poyèg' di chin,
Foumant s'pîpe et léhant s'gazette,
Fant n'pitt' soquette â diner,
Si fant houki di s'bell' siervante,
Allant quéqu'feie si porminer
Qwand s'tiesse esteut on pau pèsante,
Complètant l'paire â p'tit palâ,
Tinant l'planche à l'manchette âx beïes,
Ruslant po n'fer nou rin di ch'vâ
Po qu'on rafflah' vîte ax partcïes,
Dinant n'pènaie d'inn' boît' d'argint
Fant bin cramer les verr' di bîre
(Li samm' compt', ni coss' câsi rin,
Et â r'dobler ell' vi z'attîre),
Fant l'sîhèm' l'allnute â coyon,

(1) Nous avons respecté l'orthographe de l'auteur.

I n'discourév' nin po n'attèche
Et comm' l'ouhai di six skellins
Rin k'po magnî doviév' si bèche.
On l'riscryàt â câbartî,
Qu'à bon dreut nè l'volèv' nin creure :
L'âreut-on mutoi discangî ?
Li bonn' foi ! wiss es-t-elle à c't'heure ?
I s'décîda d'aller loukî
Lu mème on pau li d'sos des qwâtes,
Si feumm' li consia dè logî :
Mais çoula... l'fat riv'ni sin fâte.
Il arrive ! I ricnoh' coco !
I s'sins stoumaké d'inn' douc' jôïe ;
Coco so l'côp l'rimette à tot
Et d'Lîg' si r'veut dèja so l'vôie !
Mais i n' s'agihév' nin d'çoula :
Après mamaie et ramamaie,
Ine explication arriva
Râr' di nos joûs... elle esteut vraie.
Qui vous-j' dire ? estév' on mouwai ?
Voss' caractér' toûn'-t-i so l'brogne ?
Jô bin qu'i ploûse ou qu'i faiss' bai
Vo fez l'coèndô comme in' cigogne ?
— L'abelle ! allons on pau tot doux,
Friz-v' bin mî si v'zesti-t-ès m'plèce :
Sârîv' bin l'flamind so qwinz' joûs ?
Quoi ! l'flamind d'gatt' ? C'est d'seus vos foèces !
Taîhîv' ! j'a n'tiess' comme on sèyai,
Ji n'veus pu qui tott'è flamiahe,
Canifichtonn' mi rây' li pai !
Ji spriche et l'rôïe de cou vandahe ?
Loukî : mi corège est tot ju,
Ja todi sogn' d'Escariote :
Sav' bin k'mint qui loumet l'bon Dieu

Et ç'trô chal? eh bin c'est Hergotte!
Réminéz' m'et noss' bai payîs,
Si pan tot sèche est pu di m'gosse,
Qui lon d'lu di m'veïe caressi
Di douceurs jusqu'â souk à l'losse!
Qui ji r'veuss' Lîg' po n'pu l'quwitter,
C'est m'sintumint peûr qui j'avance.
Po proûv' mettez' m'ès liberté
Et reud d'aloumir ji v'divance.

M. Thiry.

LES NOTS D'ROWES.

C'est co Lîge qui l'èpoite!

A timps des grandès guérre, on frusih' de l'ridire !
Qwand l'air dè poûr tiré n'odèv' pu qui l'foumire ;
Qwand les champs tot chergîs de leu pu bell' mèhons
Si k'triplî des ch'vâs d'cinse attelés âx canons ;
Qwand des caissons d'blessîs cangî tot côp leu rowes,
Sipyeïes di trafter, cont' les ciss' des chèrowes;
Qwand les pér', mére et soûrs di borgeux, di cinsî
N'avî qu'rogès pâpîre et n'estî k'neûr moussî,
Qwand vo r'veyîz vos' fré, qu'on ricnohéve â pône,
Jamb' di bois ou pougnote ou l'oûïe dreut so Malône,
Il av'na bin des feïes qu'in èfant dè Perron
Lèya po l'not français les fruts d'in' belle action !
On z'esteut bin fôrci d'roter d'sos l'mêm' bannîre;
Ci n'esteut nin comme hoûïe : on n'euh' wèsou rin dire;
Mais pusqui fallév' bin siposer l'grand pârti,
Pett' qui hèïe, on n'nallév' sins mém' creûr' de rivni !
In' feïe quéqu' vix grognârds ès train dè fer n' bell' prîse,
Rottant d'nut', bons po treus, ni k'nohant pu l'surprise,
N'âyant pu sogn' di rin, donc ni calculant pus,

Accostumés d'passer roufflant tot à fait jus,
Si trovît tot camus d'toumer d'vin n'embuscâde !
Ès deux timps ci fout fait, disos n'tripe escouâde
On v'les alla r'hrôkler d'vins dès pontons anglais !
C'esteut, d'hév'-t-on, trop bon po des sôdârs français.
Des pontons ! C'mot là seûl vi dress' les ch'vets so l'tiesse !
Traîtî des homme' ainsi comme on traite in' mâl biesse !
C'es-t-in' laid' keûr cis'lal' et, mâgré tos vos r'grets,
Vos' consciinc' wâde in' tèch' qui mâïe ni s'rihurret.
Enfin on s'y trovév'; c'esteut dès joûs d'misére;
I fallév' bin viquer l'guérr' comme à la guérre.
On s'nourichév' d'espoir fât' d'in' crosse à magnî.
Mais çou qui toumév' deur à n'poleur kidensî
C'esteut les côps po d'sos, c'esteut les côps d'atège.
Les gârdiens s'sitoirdî po n'nè trover in' chège :
Ainsi, jè l'prinds d'vin meïe, on trovév' trop dang'reux
Di les lèyî s'siervi po s'raser d'leus réseux.
On sèch' bârbî s'colé po l'récloyow' pratique
Aveut l'dreut, lu tot seu, dè l'riçure ès s'botique.
Si picèg' di narènn' frisèv' li cabasson.
On zâreut mî poncé qui d'sav'ner à s'savon.
Ses draps flairît l'daguet, si platai hoslé d'bosses
Aveut n'cross' comm' si manche et qu'odév' des hauts gosses.
Ses rèseux, bin qu'anglais, teyît comme on tiemtai;
De l'sâmeûr po gottir' vi hoërsîv' tott' li pai;
A pon k'po n'nin tourner à sierpent à sonnette,
Mouwant d'pelott' tot côp, on s'divév' bin soumette
A tourner à sapeûr ; mais c'nesteut nin co l'tot :
Ka v' s avî-t-à spater ent' deux ongue à gogot.
Euhîv' awou por vo vingt quwârtî d'veïe noblesse
On v'fév' risov'ni là qu'on sortév' de l'mèm' coesse.
Euhîv' so vos' cachet et so vos-t-ècusson
On seign' di dreut' prov'nance avou Godfroid d'Bouyon,
Vo z'estîz comm' les aut', c'est vraie, on l'pout bin dire,

On.... houpieux bin forni, ni v'sè displais' Messire !
A nomb' des crân' gobés dont ji vins de pârler
I gn'aveut dès Lîgeois : âx oûïes ça deut sât'ler !
In' pônn' qu'est pârtageaie est baicôp pu lègîre;
Rin n'poite à l'amitié comme on commun mârtyre.
On s'metta-t-a blaguer ratindant les bais joûs,
Et voguè la galèr' ! Jônas a bin v'nou foûs
D'inn' aut' trô qui cila ! tot bah' ! tot cass', tot passe !
Quî saveut qu'à l'heûr' mém' ricûvant n'bonn' ramasse
Les enn'mis n'sèrî nin fôrci d'capituler
Et d'les r'miner à térre après avu troufflé ?
Li Français s'vant' voltî, c'es-t-égâl wiss' qni s'troûve;
I vant' surtout s'pays qu'est pavé di chîv' d'oûve.
A propos d'botte ou joû vochal inn' discussion,
On jâspinaie di tot divin leu position.
I gn'a tan d'gins d'ovrèg' qui po n'cow' di cèlihe
Ramtrî tot l'lon don joû tot v'fant souwer n'chimîche,
Et qui frî baicôp mî di s'tair' qui d's'eschâffer
Qui fât passer n'raison âx cis qu' n'ont rin à fer.
Les raisons s'aminî so l'sujet des nots d'rowe.
On Français comptév' bin véyî rilûr' si cowe
Tot sut'nant qu'a Paris, rin qu'a Paris seûl'mint,
I gn'aveut co pus d'row'poirtant li not d'on saint
Qui d'vin tott' les provinc' di noss' nozaie patreie.
On Lîgeois t'na l'wageûr' tot n'pârlant qui di s'veie.
— Po k'bin? — Çou qu'vo volez. — Eh bin es-t-i conv'nou
Dè payî d'on poyèg' tant qu'on s'déclar' pierdou ?
— Ça va ! l'Français k'minça sins s'fer boucôp ratinde.
(Jè l'fais pârler wallon po v' zè l'fer mî comprin ..)
— Fâbourg St-Honoré, St-Antônn', St-Germain !
Et v'là treus crins lîgeois qui lî gottet ès l'main.
— Li pont di St-Julin, li ci d' St-Nicoleïe
Et l'plèc' di St-Phoyin vi lî rindî l'pareïe !
— St-Lâzâr, St-Thoumas, St-Côme et St-Damien !

— S[t]-Servâs, S[te]-Cathrenn', S[t]-J'han et S[t]-Sevrin.... !
On z'allèv', on z'allèv ! li Français tomm' so n'vône
Et n'nè rây' quinze ou saz' sins s'dîner wair di pône.
C'esteut des deurs à cûr, d'abôrd ça n'fèr nou mâ ;
Mais l'displi s'è mèlant v'la qu'on z'a n'gott' bâbâ.
Kibin d'feie des amis tirant in' bott' po rire
N'ont-i nin dimouch'tè tot frognant leu pâpire ,
Pasqui l'mème, èn dè rotte, aveut r'çu so s'gilet
Quéquès touch' bin marquâie à l'longûeur dè floret?
Noss' Lîgeois subitin sins qui s'coûr è l'kiboye !
Areut-i d'ja filé tos les fils di s'kinoye?
Li Français blagu' d'ottant qui creus noste homme â bout.
Mais cichal, qwand s'patiénce allèv' toumer so cou,
A n'sov'nanc' qui lî r'vint et què l'rind bin binâhe !
I rèch divin ses mains po fer s'grand côp a si âhe !
Li français allant s'train sèchîv', sèchîv' todi.
Li lénw' co mon qu'ses deugts ni s'polèv' nin ratni.
— Meïe bombe? i r'boutet donc? C'est comme on champ d'as-
[perges !
— On moumint? S[t]-Lambert!.... *Li row' des onz' meïes Vierges!!!*
Et v'là l'Lîgeois k'l'akaîme à poleur ahessî
Deux brigâd' di maçons po loyî leu moertî.
Li ci k'touma tot paf tot rascoyant ses câyes
Et bin qui rajonni n'esteut nin des pus gâyes
Ci fout l'Français pèlé comme on cou d'marticot
Tot d'han qui n'blagu'reut pus.... mais on dit qu'è l'fat co.

M. Thiry.

INE INVENTION.

Divant qu'ine invention
Ni seuye à l' perfection
I gn'a des manche à mette;
Et sovint l'inventeûr
Ni r'çut on pau d'honneûr
Qui tot r'ployant hosette.
On n'nè trouve eun' portant qu'a trop bin rèussi
Et qu'na stu ballotaie qui d'kék' *mais* et d'kék *si* :
C'est l'ciss' dè r'greffèg' di narenne!
C'est qu'ell' vi r'tapp' so l'côp voss' mène.
Çou qu'est in' gross' raison, on vout turtos ess' bai.
I gn'a qu' frît sogne â dial et qu' fet fer leu pôrtrait.
Mais loukîz bin tot qu'on n'nè veusse
Hâgnés âs vitrinne', à l' pareusse,
On n' kinoh' nol échantillon
D'on tâvlai qu' sèreut nez en mon...
Qui gât' si nez, gât' si visège;
Lèyîz bin la tot casmousège
Sin chôkî voss' narenn' divin.
Pu lon qu'voss' nez loukîz sovint.
Ni fez mâie peter d'voss' narenne.
Fez-l' rârmint pènd' so voss' pétrenne.
Divant d'fer on côp combinez
Di sogn' qui v' n'âyîze on pid d'nez.
Vola des princip' qui fât sûre

Si vo volez sins r'gret v' kidure.
Mais divant tot l'sôciètè
Vout qu' don nez vo sèyîss' monté...
On pauv' dial divin inn' bataïe
Attrapa so l'sonk in' crân' daïe:
Surpris tot parant on côp d' bas,
On côp d' haut so s'narenn' petta
Si foirt qui vola qu'ell' barloque
A dièrin filet jusqu'à s' boque.
On l'èmina-t-à l'hospitâ,
I pierdév' câsî l'tiess' di mâ.
Li gross' pèc' riv'na, mais l'manôïe
Tot halcotant gotta so l'vôïe.
On chin qui kerpinév' ver la
Touma so l'magot et l'goba.
Quoi fer? si fyî so l'sciince?
Mais sovint po n'n'expériince
On z'oûveùr sor vo tot' bonn'mint.
Énfin il esteut d'vins ses mains,
Et tot lachant on pett' qui heie
I d'ha qui risqu'reut mî l'pârteie
Po l'laid Wâthy dè leyî s' pai,
Qui d' plaquî s'visèg' don bindai...
On jônn' méd'cin qui tott' si veie
N'aveut caressî qui l'ideie
De poleur on joû s'fer r'marquer
Po les nez à rabistoquer,
Jura qui sins baicôp d'messège
I r'plantreut n'virgul' so s'visège.
No n'navant houïe po tos les cas
Onk c'est çouci, l'aut' c'est çoula.
Avév' gangnî l'pîre et l'grèvalle,
Pierr' vi z'ell' sèch' foû comme in' balle.
Li carreau fîr-t-i vos èfants

Èployî vitt' li crâh' da J'han.
Estév' boign', câsî méme aveule,
Paul vi fait r'vèie d'in oûie di veule ;
Et puis après rottez todi,
Ca vos estez bin gâïe ainsi.
Li p'tit Jâcqu' ni v'lait nol aguesse;
L'aîw' Riquet di bois ch'vet v' rahesse ;
Tot l'èployant ni rouvîz nin
Dè mette on curai so voss' main ,
Ca sol côp vo l'veûrît gârneie
D'on toupet qui poètreut èveie
Ax pèlakes comm' on n'ne veut tant
Et qu'traitet d'blagu' tos les ôguants....
Av' mâ vos dints? peûr' bagatelle :
On v'lès sâclaie comm' à l'truvelle,
Et puis, po rin, on v'les r'cang' tos
A crohî n'pîrett' d'âbricot.
Sayîz, s'vo nè l'volez nin creure !
On s'hârdreut par plaisir à ct'heure.
Et vos n'passez pu d'vant les gins
Po minti po vos trènt' deux dints...
Li tiess', l'ânus, les reins, l'botroûle,
Li busai, l'crâ boyai, l'plantroûle,
Ont chascueun' divin l'fâculté
In' houpplaie spéciâlité.
Après les poude et les pilules,
Les èplâss ; les kôl', les capsules,
Vi r'wèrihet d'tos les aut' màx :
A mon qu' par on guignon di ch'vâ
Vo n'poléss' joui d'leu mèrite
Tot d'hottant â trot d'moirt subite...
On trouv'ret co r'méd' à çoula :
Des jônn' savants qweret deja.
Poquoi nin? on cherron d'roteûre

A bin fait n'pu mervieus' keure :
L'avône et l'foûr estit foû prix
Li slik et l'drâh' ni fî qu'haussi.
Li pan di r'saîw' collant so l'tâve
Costév' pus qui ci d'vant l'moitiâve :
I fallév' so tot si r'sèchî
On r'çûr', po Raickem, si papî.
Mais, dist-i, foirt d'in' longue étude,
Magni ci n'est qu'ine habitude !
Je l'va prover avou Bayâ.
Et vola qu'il inteure ès stâ :
I caress' li vint' de l'pauv' biesse
Qui n'aveut mâie riçu tant d'fièsse,
Mais bach', ruslîre et picotin,
Ni r'çûvît tos les treus qu' tot rin.
On joû, deux joûs, ça va qu'arège !
Li treûsèm' coronnaie l'ovrège !
Mais â côp qu'foût accostumé
On mâ traît' vina l'akaîmer
Et v'la noss' chivâ què n'nè crîve ! !
Què malheûr' ! awai ! mesbrigîve
Po discoviér on grand moyin,
Li rècompins' ni v'kinoh' nin !
Des homm' di l'ârt vinît à flouhe
Si n'esteut qu'in' convôie à l'ouhe,
I d'hît qui, d'vins leus opinion,
Li moirt prov'név' d'indigestion...
Li cherron raspâgn' po n'cavale,
Et qwand' l'lâret garni stak'male,
I ric'mins'ret l'opération
Qui no v'fran k'nohe à l'occâsion;
Nos aut' ritoumans so nos pattes,
Di noss linw' westans les pîbattes;
Ji dis patte histoir de jâser,

C'est so l'narenn' qui j'vas r'biser :
Noss' méd'cin nasnazopathique
Qui n'fév' mâie qu'assoti l'pratique
Tot li sèchant les viérs de nez,
Qui po l'narenn' vis z'euh' miné
Si vo l'hoûtîz tot' in journaie,
Attaqua gnouf gnouf à l'volaie....
C'est chal li grand côp di s'grand s'cret ! !
I côpp' li croupion d'on polet
Et l'prustihe et l'moule et-s el raiwe
A l'prènd' po s'nez comm' deux gott' d'aiwe.
So n'minute i l'appliqu' foirt bin,
El trâw' di deux busett' d'argint,
Et l'cueuse, et l'plaque : i l'amidonne
A pon (n'pinsez nin qui j'couyonne),
Qu'il avisév' si bin r'planté
Qu'on z'âreût dit l'escamoté.
On l'èwalpa d'inn' dob' compresse
On lî d'na l'choleûr d'inn' covresse,
Et puis on nn'alla pus âtoû
Qui tot juss' â vingtinèm' joû ,
Comme in oû...
Qwand on dismonta l'appareie
On n'polév' creure à n'keûr' pareie !
C'est qu'i t'név' comme on possèdé
Tell'mint qu'il esteut bin r'sôdé.
Tot âtoû l'pai r'prindév' rècenne
On brèya : Viv' li r'feut d'narenne ! ! !
Et puis l'patient de mèm' moumint
Rigangna s'pays lestemint.
I r'lèvév' si frimousse à foèce,
I s'fa lusket d'loukî so coèsse.
Mais... Mais ! so l'terr' gna rin d'parfait ;
I gn'a d'l'omb' divin chaqu' tâvlai !

Et on bai joû vola nos-t-homme
Qui veut qui s'narenn' boute à plomes
Quélle affaîr' ! l'euh'-t on mâie creyou
Les râyî ? s'nez vaireut avou !
Haro so l'médecin ! so l'coupâbe !
I fàt qu'il âye si compte à s'bâbe ! !....
Mais cichal d'in air bin pôsé
Responda : ni d'vév' nin v'raser ?
Qwand vos ploumions d'vaîront hayâve
Supposez qu'vos' nez seûye po n'tâve :
Broûlez on boquet d'moirt papî
Et d'seus l'blamaie fez-l balancî !
Après çoula qu'avèv' à dire ?....
Tot seu l'n[illegible]vai nez n' pola rire ;
Mais n'pierdant nin l'carte on moumint
I v'tourna s'dièrin complumint :
A chascueun', dist-i, l'frût d'ses pônes,
Et r'piçant d'inn' main s'nez essône
Di l'aut' i râya n'plome à crol' foû di s'cowai
Et l'docteûr, po l'honneûr, l'attrapa so s'chapai !...
Ji l'a dit tot k'minçant, l'invention fout trop belle,
On za d'vou ratûser po rascoyî s'ficelle
Et hoûïe po les narenn' qui s'trovet à r'plaquî
C'es-t-on croupion crèvé qu'est tot fèr èployî.

Li côrps fait n'souscription et d'treus bais airs d'ombâde
I va r'lèver l'plumet de brillant camarâde.
Après, zon flûte et bass', vo l'veurez-t-èminer
A l'gloir' ! par li scalpel ! — Po wiss' ? — Vo l'advinez.

M. Thiry.

LI VEILLE ET L'CAMPAGNE (1).

Dans le secret des bois, dans l'horreur des déserts,
Du plaisir de penser faisant son bien suprême,
L'amant de la nature et l'ami des beaux vers
N'est jamais seul avec lui-même.

Vantez vos porminâde, vos qui hâbite li vèille ;
Vantez vos quai, vos plèce, vos palâ, vos mervêille ;
Mi, qui vike â viège divins n'doûce pauvrité,
Ji n'poitrè mâie èvèie â bonheur des cité.
Vos avez, jè l'sés bin, des jardin, des prairèie,
Vos k'nohez les mestî, vos avez d' l'industrèie,
Main vos pârchet si baî, si frisse, si bin floris,
Sont l'ovrège de l'sciénce qui nos v's avans-t-appris.
Vinez vèie à l'campagne,
So nos p'titès montagne,
Il y crèhe des fravî ;
A costé de l'grusalle
On veut verdi l'suralle
Et flori les rôsî.
Et magré vos plaisir, vos passe-timps, vos soirêe,
Ji préfère de viège li nature disseulêe.
Nos avans des èfan,
Todis foirt, bin poirtans,
Qu'ont des visège roselans,

(1) Nous avons respecté l'orthographe de l'auteur.

Qui sont comme les amour.
Tot jône on l's'y apprind
A magnî de pan d'grain (1),
A doirmi so de strin
Ou so des botte di four.

Qwan vint l'moumint d'l'heurêie,
On-z- appoite li trûlêie,
Dè pan, dè bour, des oûs ;
Cisse douce heure qui rassonne
Li famille totê essonne
Est on tâvlaî bin doux.

Tos les joû à l'nutèie,
Li p'tite troupe reunèie
Pére et mére et èfan
Assious âtou dè l'tâve
Riêt, contèt des fâve
Di voleur ou d'riv'nant,

Qwand les nouf heure et d'mêie
A l'chapelle sont sonnêie,
Il fât aller doirmi ;
Li famille tot ètire
A g'nox fait ine priire
A pîd dè vîx crucefix.

Et nos passans nosse vèïe,
Erî d'tote les bièstrèïe
Des môde et des grands tons,
Hureux qui l'Providince

(1) Les villageois appellent le seigle : grain ou wassin.

*

Nos laisse po tote science
Nos térre et nos chansons,

Plaihîz-v' à l'veille, vos qu'è l'hàbite ;
Por mi, j'aimme mîx l'chant dè l'fâbitte,
Nos prés, nos chants, nos bois,
Qui tos vos parleû d' politique,
Vos machine et vos mécanique
Vos manîre et vos loi.

Vos aimmez l'brut, v's'aimmez l'tapage,
Mîx qui l'pahûle et doux rivage
Wisse qui n's'allans chaque joû
Nos achir essonne à l'vesprèie,
Po rouvî les ponne de l'journèie
To hoûtant l'raskignoû.

Là, tot l'monde divise à s'manîre ;
On dit chaque si p'tit mot po rire
Sins mâie jàsé des gin,
Et cisse sotte gloire, cisse jaloserèie
Qui fait sèchi les gin di l'vèie
Nos ne l'kinohans nin.

Les vîx jâsèt d'leu grain, d'leu four,
Les pus jône parlèt d'leus amour,
Les p'tit jouwèt contins ;
Et qwand l'nute vint neure, siteulêie,
On nn'èr va sins mâlès pinsêie,
Tot s'dihant : jusqu'à d'main.

Li dimègne on vat à grand'messe,
On r'vint po vite sognî ses bièsse

Et r'mette ses gros sabot,
Et qwand ci vint vès deux treus heure,
On va hoûter l'préche de pasteur
Qui nos bèniche turtos.

Vos aute qui savez lére et s'crire,
Vos néglig'rîz bin vos priire
Mâgré voste instruccion;
Vos n'crèyez pus à nou mystére
Et vos n'kinohez rin so l'térre
Qui li spéculâcion.

Po tos vos aute, li grande simince
Qui pôie diner l'gloire et l'sciince,
Ci n'est qu'lôr et l'argint
Sins richesse on vike à viège,
Li pâie reingne divins les manège
Et tot l'monde est contint.

Les jônè gin d'vins leu hantrèïe,
Ni parlèt mâie di calinnrèïe
Et qwand il s'vont marier,
Les vîx s'accoplèt po les k'dure,
To s' dihant : nos èfans vont r'çure
Li cokmâr de curé.

Après les nôce, tot l'monde fait l'fiesse ;
Adon l'capitainne de l'jônesse,
Arrive avou l'violon ;
On fait on bron turtos èssonne,
On chante *kimint qu'on sème l'avonne* (1),
Et c'est là qu'on z a bon.

(1) Ancienne chanson populaire wallonne.

Nos pére, ci joû là sont lègîre,
Tour-à-tour on l's y ètind dire ;
Ji sos comme à qwinze ans ;
Et les mama, po sûre l'usège,
Ont r'mettou leus bonnet d'mariège
Avou l'rôbe à volans.

Plaihîz-ve à l'veille, vos qu'è l'hâbite ;
Por mi j'aimme mix l'chant de l'fâbitte,
Nos prés, nos chant, nos bois,
Qui tos vos pârleu d'politique,
Vos machine et nos mécanique,
Vos manire et vos loi.

J.-G. Delarge

———-

US ET COUTUMES.

BAPTÊMES ET MARIAGES.

AVANT-PROPOS.

C'est en parcourant de vieux livres de famille, écrits jour par jour ; à l'aide de notes et de lettres rassemblées depuis longtemps ; enfin, en évoquant nos propres souvenirs et surtout ceux de personnes de l'autre siècle, que nous avons pu nous mettre en mesure de tracer une faible esquisse de la vie bourgeoise et de certains usages autrefois en vigueur au pays de Liége.

Les mœurs ne sont plus les mêmes et de grands changements sont survenus dans les fortunes. Les *airs de grand seigneur* ont remplacé la bonhomie et la simplicité dans bien des familles. Mal nous en prendrait, si nos personnages étaient tout à fait reconnaissables. Nous leur donnerons des noms et jusqu'à un domicile d'emprunt.

Il nous reste à remercier bien vivement les complaisants auxiliaires qui ont mis un véritable empressement à nous aider dans nos recherches.

UN BAPTÊME A LA FERME MATHOT,

A BIERSET.



Dans le but de fortifier ma constitution, mes parents avaient l'habitude de m'envoyer, tous les étés, passer quelques mois dans une grande ferme, à deux lieues de Liége.

Un jour,— il est loin ce jour-là, car j'étais enfant et je me fais vieux, — un jour donc, j'avais tant pleuré pour obtenir du papier à découper des cerfs-volants, que la *mesquène* (1), c'est-à-dire la première servante, me donna, pour m'apaiser, un vieux registre qui ne servait plus depuis bien longtemps. J'en découpai quelques pages, puis j'allai cacher dans le fond de mon *bodet* le vieux cahier, qui devait servir plus d'une fois encore à mes jeux.

Le lendemain, mon père vint me reprendre et j'oubliai le bouquin que j'avais condamné à s'élever dans les airs sous la forme d'un *dragon* (2).

Je viens de le retrouver, ce vieux registre de la *cense* (3);

(1) Sans doute de l'allemand *Mädchen*; les Italiens disent *meschina* dans le même sens.

(2) Cerf-volant.

(3) Ferme.

mais il est malpropre et tout moisi; je n'ose plus le rendre aux descendants du fermier.

Pour obtenir mon pardon, je vais le livrer à la Société de littérature wallonne, en commençant par les brouillons de lettres.

Ces quelques pages vous offriront-elles de l'intérêt, chers lecteurs? Je ne sais ; en tous cas, je vous les offre pour tranquilliser ma conscience ; vous approuverez du moins le sentiment qui m'inspire.

Je n'en ai pas moins peur de vous ennuyer ; comme d'un autre côté on ne peut pas tout dire, permettez-moi de glaner au hasard et de m'attacher le plus possible à une seule branche de la famille Mathot, et spécialement à leurs baptêmes et à leurs mariages.

EN TÊTE DU JOURNAL.

« Ce registre appartient à Laurent Mathot, de Bierset, pour inscrire (1) l'entrée des domestiques et toute autre chose ayant rapport à sa famille, à sa ferme et autre chose dont il pourrait avoir besoin.

» Ce dixième jour du mois d'avril 1711. »

PREMIER EXTRAIT DE BAPTÊME.

Page 5. — Le 28 novembre 1768, est venu au monde Nicolas Louis Mathot. Il a eu pour parrain, Nicolas Rigo, prêtre et *compteû* à St-Martin en Liége, et sa mère, Mademoiselle Rigo, pour marraine.

(1) Les notes extraites du registre de la ferme Mathot paraîtront après le second baptême.

1re LETTRE.

A Monsieur DELCHEF, *vicaire à Saint-Nicolas-aux-Mouches, en Liége.*

Bierset, le 30 novembre 1768.

Mon très cher confrère !

Je n'ai pas eu le temps d'aller vous faire mes adieux. Nous avons dû partir, ma mère et moi, pour la ferme de Bierset. Notre ami, le fermier Mathot, nous avait annoncé la naissance d'un septième garçon. Ma mère était la marraine et moi le parrain.

Les routes sont bien mauvaises et malgré les deux gros chevaux qui nous attendaient, en face du couvent des religieuses en Glain, pour nous transporter à destination, nous sommes arrivés tout couverts de boue. Heureusement nous avions de vieux habits et j'avais tiré mes hautes bottes de campagne.

Nous avons eu de la peine à hisser ma mère sur un cheval; elle ne voulait pas monter sur une bête aussi grosse. Mais il a bien fallu.

Enfin, nous sommes arrivés bien portants, grâce aux deux varlets qui conduisaient nos bagages à la longe, d'une main; de l'autre, ils portaient une lanterne, car il faisait bien noir.

La ferme Mathot est un peu plus animée que les jours où le bétail vient d'augmenter sa race d'un veau ou d'un poulain. Hier et avant hier, on s'abordait en se disant : *Nosse dame es't accoukeie, elle est racrèhowe.*

Quelques heures avant notre arrivée, la fermière était avec ses deux servantes au fournil, occupée à faire douze pains un peu blancs, ou plutôt moins noirs, *moitiâve*; mais sentant qu'il y avait presse, elle expédia les chevaux pour nous prendre et le porcher alla chez le curé de la paroisse, et le vieux berger courut appeler les deux voisines, qui vinrent juste à point pour

recevoir un gros garçon. Il est bien entendu que ces bonnes commères s'accouchent réciproquement ; c'est toujours à charge de revanche (1).

Fez six dorèie ax cache, avait-elle crié en se sauvant dans la pièce à côté, *et allez bin vite houkî l'voisène Tatine et l'cuseune Bâre. Allez tot dreut, il bouhe à louhe*!

Voilà comme cela se fait à Bierset, c'est plus simple encore qu'à Liége.

Votre humble et très-obéissant serviteur qui vous présente son profond respect avec lequel il se croit votre dévoué ami.

NICOLAS RIGO.

—

DEUXIÈME LETTRE.

Bierset, le 1er novembre 1768.

Très-révérend ami !

Vous recevrez cette lettre par le vieux berger qui doit se rendre à Liége.

Le jour de notre arrivée, cher confrère, après un peu de repos, nous avons mangé une soupe à la bière pour nous réchauffer ; ensuite des tartines de *pottkése*. Ces bonnes gens sont sans façon : figurez-vous, mon digne ami, qu'ils voulaient me loger dans la même chambre que ma mère ! J'ai demandé une autre chambre où je n'ai pas mal dormi dans un banc à coffre (2).

(1) Au Sart-Tilman, commune d'Angleur, hameau isolé dans bois, beaucoup de femmes s'accouchent encore entre elles 1868.

(2) Lit dans un coffre, qui se replie au mur pendant le jour.

Hier, à trois heures, nous sommes allés à l'église. Comme les chemins sont toujours fort détrempés, on avait étendu de la paille fraîche sur un chariot à deux chevaux, et nous sommes arrivés à la paroisse, aussi propres que dans un bon carrosse. La première servante portait l'enfant ; ma mère, le fermier et moi, nous remplissions la grande charrette. L'enfant était enveloppé dans la jupe en laine de la *mesquène* et nous trois nous étions sous un grand parapluie de famille.

L'argent est encore plus rare à la campagne qu'en la sainte ville de Liége. Le père a donné sur l'autel une pièce de douze sous, et deux liards au sacristain ; la marraine a donné cinq sous au curé en lui recommandant de dire une messe pour l'enfant, pour la *rawette.*

Ma mère a reçu les bons souhaits et les bénédictions du sacristain, parce qu'elleavait eu la générosité de lui glisser dans la main une plaquette de six liards. Quant à moi, le parrain, je suis prêtre ; j'ai donné au curé une bonne poignée de main, je lui ai dit qu'il vienne me voir à Liége, et j'ai passé comme cela. Les loups ne se mangent pas entr'eux.

Mon filleul se nomme Nicolas-Louis ; on le dit beau garçon ; c'est l'habitude. Bien certainement il est très-fort, comme son père et ses aînés ; mais il a le nez plat à larges narines, les lèvres sont grosses ; quand il ouvre les yeux, il annonce de la vigueur et de la vie.

De retour du baptême, nous avons mangé les tartes aux prunes et aux poires séchées, en prenant un café un peu moins clair que de coutume. Nous nous trouvions dans la grande place *(ès l'mohonne)*, où il y a toujours de grandes tables sur tout le long des murs, plus deux longs bancs en planches. On n'y voit pour tout meuble, qu'un grand haut fauteuil à bras, en bois de chêne, placé devant le feu : c'est *l' plece dè maisse !* et quelques *hammes* (1).

(1) Tabouret à trois pieds.

Un baptême est une fête, on l'a répété sur tous les tons, de tous les temps. Et pour preuve, c'est que les servantes, les valets, les bergers, les porchers ; le *maréchal* (1), etc., etc., enfin toutes les personnes occupées à la ferme viennent s'asseoir autour des tables. On leur sert *li pan d'moitiâve* ; ensuite la mesquine se rend dans la *dispinse* (2), d'où elle revient les mains chargées de tartes. Inutile de s'approcher pour s'apercevoir qu'elles sont trois fois plus épaisses que les nôtres et *qui l'caurin est mettou comme on viernis*. Mais seigneur Dieu, comme ils mangent de grand cœur !

Etant resté l'un des derniers à table, je me suis permis de plaisanter l'heureux père ; je lui ai demandé s'il n'était pas passé, par la ferme, un homme du midi de la France, un Espagnol ou bien un Moricaud. Ne riez pas, m'a-t-il répondu : nous produisons et nous élevons par nous-mêmes, à la ferme Mathot ! Voilà pourquoi nos produits sont d'une si belle venue. Notre vie simple nous conserve santé et vigueur. Nous évitons les soldats, *les mône* et *les priesse*, et la noblesse. Ces gens-là ont trop bien le temps. On dit à la ferme : aimez le prêtre à l'autel, le soldat à son poste et les seigneurs où ils veulent, excepté chez nous.

Que direz-vous de notre fermier, mon cher ami ? Il n'est pas si bête, n'est-ce pas ?

J'entends le messager qui demande s'il n'y a pas de commission *po l'veye* ; je ferme ma lettre et j'attends une réponse de mon très-digne ami. N'oubliez pas de me rappeler à Messieurs du chapitre pour une place de vicaire, en notre sainte ville.

Votre bien dévoué et affectionné confrère qui vous prie de recevoir l'assurance de son estime.

NICOLAS RIGO,
Compteû à St-Martin.

On dit que vous serez bientôt curé.

Le même :
NICOLAS RIGO.

(1) Le charron.

(2) Place où l'on prépare et où l'on conserve des provisions de toutes sortes.

TROISIÈME LETTRE.

3 décembre 1768.
En la ferme de Bierset.

Mon très-honorable confrère !

Malgré votre indifférence pour la santé de mon filleul, je me fais un devoir de vous donner de ses nouvelles. Mon petit Louis va très-bien ; *il se fait*, dit-on. Cependant je n'ose pas le tenir. Ensuite ses langes sont vieux et usés. Il est vrai que mon filleul est le septième garçon, sans compter les filles, et qu'on lui repasse les nippes de ses aînés. On fait peu de façon avec ce gas ; quand sa mère l'a bien gorgé de son lait, elle le recouche dans son berceau en bois, puis elle vaque aux soins du ménage.

Croiriez-vous que le lendemain de ses couches, cette femme était levée et sur pied ! ils sont forts ces gens-là ! sa grande besogne ne souffre pas.

La chambre à coucher est située au rez-de-chaussée à côté de la grande place commune ; elle est également pavée en pierres. C'est là que la bonne mère est entourée de petites couchettes occupées par deux enfants. Elle ne les confie à personne ; c'est une vraie poule pour sa couvée.

Les soirées se passent agréablement ici. Je m'amuse à faire parler les gens de la ferme. Après la besogne, le fermier fait sa ronde dans les étables et dans les écuries, puis on se rassemble pour souper. Le repas du soir est aussi simple que les autres, il se compose de grandes écuelles, des *crameñ*, remplies de pommes de terre, de choux, ou bien de farine cuite à l'eau. *Del sipesse boleie comme po les tapissî.* Après le souper, on cause quelque temps ; ensuite le fermier ôte son bonnet de coton et fait un grand signe de croix. C'est le signal : tout le monde s'agenouille pour répéter la prière du soir. Quand il fait bien

froid, on donne un petit verre de genièvre à ces braves gens qui vont se coucher dans la paille (1).

J'ai remarqué avec plaisir la propreté des grands plats en terre cuite et en étain. On ne voit plus les tables épaisses où la forme d'une écuelle était creusée pour chaque convive; mais on conserve encore la cuiller en bois, forme ronde, pour manger la bouillie. *Des cuî, des losse !*

— En été, me dit le fermier, les ouvriers s'en vont au point du jour sur les terres; vers sept ou huit heures, ils viennent déjeuner de farine cuite à l'eau; vers dix heures, on leur porte au travail une tartine *di wassin comme li molin l'heut* (2).

Le fermier Mathot profite de ma présence pour se soigner; nous avons bonne bière et bon fromage — et des fruits. Nous faisons notre repas sur le pouce, au coin du feu. Les domestiques et les servantes mangent cinq à six dans le même plat. Pour ne pas perdre une goutte, chaque mangeur doit passer le dessous de sa cuiller ronde en bois sur le rebord du plat ou de la marmite où la farine a été cuite.

Quand je ne suis pas là, le fermier prend part à la gamelle; la fermière mange avec ses servantes.

La journée d'hier et la vesprée ont été plus gaies que de coutume; il est vrai, c'était dimanche. Un bouilli, un excellent chapon rôti arrosé de bière de Hougaerde nous conduisirent très-gentiment jusqu'aux vêpres. Après le Magnificat, nous sommes allés au cabaret jouer aux cartes, les fermiers dans une pièce,

(1) George Wille, graveur du roi, en voyage pour dessiner des vues, raconte dans son journal : Nous allâmes loger à la chasse royale, seul cabaret de Montcerf. Chose remarquable, il y avait des lits dans deux chambres, mais des lits faits de joncs de marais et des oreillers remplis de sable et de coquilles d'œufs. Les vitres manquaient aux croisées; mais notre hôte y colla du papier brouillard avec de la fiente de vache.

Montcerf, près de Paris.

Voyez Journal de G. Wille, publié par Georges Duplessis, t. II, p. 100, 17 août 1784.

(2) Pain de farine de seigle, comme il tombe du moulin.

les varlets dans une autre. N'en dites rien, cher confrère ; mais ici, les prêtres vont encore au cabaret ; ce n'est pas comme à Liége (1).

Quand vous verrez ces Messieurs du chapitre, veuillez, cher ami Delchef, parler pour moi. Je voudrais bien être nommé vicaire en ville ou dans les environs. Vous savez, je suis votre condisciple et je ne suis que *compteû* à St-Martin.

Recevez, mon très-digne, etc., etc.

P. S. Le fermier prétend que, pour vivre content et heureux, il faut :

Prinde li temps comme il vint,
Les gins comme il sont,
Et l'ârgint po çou qui vât.

—

4me LETTRE.

Bierset, le 7 décembre 1768.

Monsieur le respectable vicaire DELCHEF, *à la paroisse de St-Nicolas-aux-Mouches, en Liége.*

Mon cher confrère !

Je vous suis très-reconnaissant de m'avoir recommandé à M. le révérend chanoine et chevalier de Lantremange, conseiller de S. A. S. E. C. en sa chambre des finances.

Les finances, cela doit être une bonne place ?

Moi je suis *compteû.*

(1) En 1725, le prince Georges-Louis de Berghes avait défendu aux ecclésiastique d'aller au cabaret.

Je chercherai, mon cher condisciple, à vous témoigner ma gratitude en vous envoyant des coutumes et des *quolibets* pour votre collection.

Mon filleul commence à ouvrir les yeux un peu plus souvent ; mais, ce qu'il ouvre beaucoup, c'est sa bouche ! Bon Dieu, avale-t-il ! ce sera une belle fourchette.

Il y a deux jours que la fermière partait pour aller faire sortir le diable hors de son corps, comme ils disent à la ferme : *Elle es't-evôie si fer ramessî* (1).

Et nous, comme il faisait une bonne gelée et qu'il n'y avait pas beaucoup d'ouvrage, nous sommes allés jeter des barres de fer après un jambon de bois, au cabaret : *jeter à l'âwe.*

J'oubliais de vous dire que le premier de ce mois, 1er décembre, jour de Saint-Eloi, il y avait du mouvement dans toutes les campagnes. Tous les fermiers de la Hesbaye, maîtres et valets, étaient montés sur leurs chevaux pour se rendre à Verlaine et dans les villages où se trouve l'image de St-Eloi, patron des chevaux. Après avoir écouté la messe pour que le saint protège leurs bêtes, ils remontent à cheval et galopent autour de l'église.

C'est un jour de fête pour ces animaux ; ils ne travaillent pas de la journée et de plus, ils ont une double ration. C'est un bon jour aussi pour le curé de Verlaine : en plus des offrandes pour son église, il reçoit des présents.

Il est bon et généreux, le curé Keyeux ; il m'a invité à dîner avec Mathot. Il vous invite également à y aller en été, et il m'a chargé d'une commission pour le Synode. Je vais en profiter pour me recommander.

Voici deux *galguizoutes* de notre joyeux curé. A la Joyeuse entrée de notre prince, dit-il, on traduisait trois sonneries de la sorte : Les cloches de St-Denis répètaient :

Ten-ta-tion, ten-ta-tion, ten-ta-tion.

(1) Les relevailles.

Sainte-Aldegonde répondait, toujours avec ses cloches : *Ré-sis-tez! ré-sis-tez! ré-sis-tez!*

Puis les cloches de Sainte-Madelaine, plus petites, tintaient en pleurnichant quatre notes :

Ji vous ji n'pou, ji vous ji n'pou, ji vous ji n'pou.

Le curé nous rappelait que, dans le cortége, se trouvaient six Rosières, c'est-à-dire six jeunes filles qui avaient obtenu la *rose*, le prix de sagesse, en deux mots les plus vertueuses de la ville de Liége et des environs.

Quelques musiciens suivaient les jeunes vierges en répétant une marche appropriée à la circonstance. Voici les paroles adaptées à la musique.

Les trois premiers violons répétaient en mesure :

Qu'ell' sont belles, Qu'ell' sont belles,
Nos pucelle ! Nos pucelle !

Trois clarinettes disaient en même temps :

Eco n'sét-on, Eco n'sét-on,
Eco n'sét-on. Eco n'sét-on.

Notre bon curé traduit l'accompagnement de deux contre-bases de la sorte :

To-tès trôie ! To-tès trôie ! Tot-tès trôie ! (1)

Dans ma première lettre, vous recevrez deux fables, que je fais raconter tous les soirs par le vieux berger, afin de les apprendre. Les gens de la ferme appellent ces contes : des *ranchâre*, des *boigne mèssege.*

Je suis votre très-humble et obéissant serviteur.

Signé, Nicolas RIGO, *prêtre.*

(1) Ces galguizoutes sont de l'époque.

*

CINQUIÈME LETTRE.

Bierset, 11 décembre 1768.

Mon très-estimable ami ,

Que voulez-vous faire à la campagne dans les matinées d'hiver? J'ai fini d'écrire à ma mère ; je viens m'entretenir avec vous en attendant le diner.

Tout le personnel de la ferme se porte à merveille, y compris mon filleul. Quant à sa mère, elle serait plus changée d'un rhume de cerveau que d'une couche. Je parle de rhume ; mais on ne connaît pas cela à la ferme. Mathot et sa femme prennent un mouchoir de poche de Rouen, le dimanche, pour aller à la messe et il reste dans les habits du dimanche, voilà tout : pas d'autre usage.

Hier nous avons joué nos deux heures au piquet, comme tous les jours après le petit *prongir* (1).

Après la tournée dans les granges où l'on bat le grain, nous sommes revenus près d'un bon feu, *ès l'mohonne*. Ce feu éclairait si bien qu'on aurait pu se passer de la lanterne en fer blanc qui pendait au plafond à solives. J'ai cru qu'elle était là pour me faire honneur.

Ne m'oubliez pas, cher confrère, auprès de MM. du Chapitre.

Je fais remettre cette lettre par le charretier qui conduit du grain à la ville. A propos de grain, voici une fable. C'est le vieux berger qui parle.

ONK VAT l'AUTE.

On bai fôirt paÿsan,
Joviâl et côrpulent,

(1) La méridienne.

Intrat amon l'Signeur
Avou n'chège di s'labeur :
Il livrév' li chestai
Di çou qu'aveut d'pus bai.
Quél bel homme! ôt-il dire,
Dè l'dame qu'est-à l'veûlire.
Nosse paysan contint,
Tot fîr, rilîve li tiesse :
Ji dônreus m'châr di grain
Po v'jâser quéqu' moumin,
Dist-il.
« Vinez, respond l'comtesse,
» C'est-on marchî fini. »
Noste homme court à l'ostège,
Puis rid'hind tot contrit.
— A m'feumme qui dirai-je?
Elle va d'mander l'ârgint,
Et va miner si-arège.
Biesse qui j'sos! ji mi ripins!
Pauve ou riche, ine feumm'reie,
Ji sés qui c'est pareie.
Mais ça m'cosse mes bais grain.
— « J'ai compté, mon brave homme ;
» Tenez, voilà la somme. »
Di l'Signeur qui n'sét rin,
Et qu'esteut bon apôte.
— Bin, nosse maisse, j'el vous bin,
Ca j'el dis : l'onk vât l'aute,
Volà l'fâve foû,
Vos magn'rez l'hâgne et mi l'oû.

— Eco n'pitite, dit Mathot au vieux berger.

— *J'y sos, nosse maisse*, répondit le vieux en faisant tourner la floche de son bonnet de coton dans ses doigts.

LI BOURDEUX BIERGI. (1)

Pâquot breyéve â leup, on joû, po passer s'timps.
On tél cri èwâr' baicôp d'gin.
Tos les biergî dè voisinège
Accoret â sécours ; Pâquot s'enn'è moqua,
Enn'è rallît, mais bin mâvas
Et tot honteux di s'badinège.
Riret bin qui riret l'dièrin.
Deux joû d'après, on leup qu' qwèréve li glotte magneur,
On leup qu'assotihéve di faim,
Mâgré l'chien èt l'biergî, broca ! sèmant l'terreur,
Et v'là qui s'tronle pus d'on mouton.
A leup ! brait-il, â leup ! Mais volà tot l'canton
Qui reie à s'tour : Aoi-dai ! bon po n'feie ;
Nenni, dist-on, pus mâie vos n'nos ârez.
On pinsa co so n'badin'reie.
Breyez ! Breyez ! Pâquot, mais tot seu vos d'meurez.

Vos l'veyez bin : on n'pout rin creure
Même li vraie qui vint d'on menteur.

Le reste à bientôt, mon très-digne ami Delchef, faites-moi savoir si les *ranchâr* et les *galguizoute* de la ferme plaisent dans vos réunions de confrères, et recevez l'assurance de mon humble dévouement.

Votre ami Nicolas.

—

1 Traduction du Berger menteur, de Florian.

SIXIEME LETTRE.

Bierset, le 16 décembre 1768.

(AU MÊME.)

Cher ami !

Comme il y a dans ces temps-ci plus de prêtres et d'abbés que de places vacantes, il est nécessaire d'être fortement recommandé. Je viens encore vous prier à nouveau de me rappeler à tous les révérends chanoines composant le Chapitre. Je voudrais bien être nommé vicaire et rester *compteù* à St-Martin.

Voici une fable du maître varlet. Elle nous dit qu'il convient de parler au Chapitre assemblé et non seulement à ces Messieurs en particulier, comme vous l'avez fait jusqu'aujourd'hui.

LI CHAPITE.

Tour à tour des chenône, avou n'douceur di saint,
Dihît à Pierre : Ainsi, on r'mont'ret vosse trèsin?
— Est-il possibe, fat Pierre. les timps sont deurs,
Cou qu'vos m'dihez, ji nel pou creure.
Jâsez por mi : ji v'donn'ret on pourçai,
Del crème et dè lessai.
— C'est bon, d'hît les chenônes,
Nos frans fini vos pône.
Et, tos, séparémint
Il r'çuvît on présint.
Mais tot l'même, dè Chapite :
Li r'nom vint à pus vite,
Di cint cârlus volà Pierre rimonté !
Il r'trova les priesse ;

Eh bin ! dist-il , vis av' bin ragosté ?
Mes présint fet des bin, c'n'est nin comme vos promesses.
— Qui polîne fer contre tot l'Chapite, dihez?
Nos n'sâri résister.
Mettez n'chandelle â dial, dinnez-li n'bonne heurêie !
Piérre invita l'Chapite po lî dire si pinsêie ;
Et v'là qui l'paysan,
Donne on diner po l'contrepan.
Es l' grande marmite à fer l'chaud'nêîe,
Tos les bons mets fet n'cabolêie.
Il tape essonle bouli , jott'reie , sâcisse , polet ,
Canârd , livre et dindon , et d'on bouf li filet !
C'esteut on long brouet qu'odéve foirt li marasse,
Wiss qu'on veyéve flotter jusqu'à bêche d'ine begasse ,
Ad'lez n'vilaine âweie qui hagnîve on barbai !
Tot ça n'esteut nin bai ;
Les dineu tot d'gosté so l'chaudire fît n'seure mène,
Tot veyant l'casmatroie di piedrix et d'recenne.
— Qu'ave fait, cinsî ?
On s'fait carnage qui pout v' l'avu consî ?
Ah ! quél dammage ?
Kimint louméve ci plat d'sâvage ,
Qui fait qu'nosse cour est tot hoircî ?

— C'est-on Chapitre, mes maisse, si v'volez mel permette,
Chapite, c'est s'nom !
A pârt, c'est bon ;
Rassimblé , ça n'vât nin , tos les dial qu'è l'possède.
Vola l'fâve foù, etc.

Après la fable du Chapitre, je riais de si bon cœur que le fermier voulut aussi nous dire la sienne.

La voici, cher confrère : il s'agit d'un baudet têtu et *vireù*.

PO FER ROTTER L'BADET.

Qui fât-il fer, Monsieur l'docteur?
Tot dreut d'vant l'bache dè câbaret
Ji pied' di m'timps, pus don qwart d'heure,
A bouhî so l'cou di m'badet.
Po s'vireus'té fez-m l'ôrdonnance?
— Rattinds, vî fré, qwand ji r'pass'rè
Nos l'ècrah'rans : fât qu'il avance.
Et l'lèddimain,
Nosse brave méd'cin,
Appoirtéve â vî camarâde
On potiquet di fène poumâde,
Qu'on d'véve frotter
Inte les deux fesse
Dè l'biesse.
Ji t'ârè , va! ji t'frè rotter!
J'a l'pot, dit l'vî, rattinds, pindârd;
Nos vos-cial â Dièrin patàr.
A pône li biesse si t'na-t-elle queu,
Qu'il hera l'poumâde avou s'deugt;
Et v'là l'bâdet sintant l'piqueure,
Qui s'èpoite comme dè l'moir-âx-dint
Des mains
Di s'conducteur.
Mais l'esbignon qu'esteut sincieu,
Vola wâgnî avou l'même jeu.
Dè l'rattraper ji fais l'wâgeure,
Dist-il; ji sâret cori reu?
Et tot dreut
s'dâbora juste el même plèce,
Li crâhe qu'aveut fait cori l'biesse.

Vola l'fâve foû, etc.

La pommade qui fait courir les ânes têtus nous avait conduit à neuf heures ; les contes furent remis à un autre jour.

Le fermier Mathot commença la prière du soir et tous agenouillés nous répétâmes le chapelet.

Au revoir, très-digne confrère ; que le bon saint Nicolas vous tienne en bonne santé.

Signé : NICOLAS RIGO, *prêtre.*

P. S. Mon filleul se fait bien.

SEPTIÈME LETTRE.

(AU MÊME).

Bierset, 19 décembre 1768.

Monsieur et cher camarade,

Je vous ai mille obligations de ce que vous m'avez recommandé au très-révérend et très-digne Tréfoncier le baron de Trappé. J'aurai dans quelques jours le plaisir de vous remercier de vive voix ; je dois aller remettre au courant mes comptes de fin d'année.

Dans la crainte de l'oublier, je vous envoie par le messager un panier de poires séchées, une demi livre de pottkèse (c'est la moitié de ma part), et la *bonne aventure* de mon filleul.

Vous ai-je parlé du vieux berger, le plus ancien serviteur de la ferme ? Une vieille figure noire et ridée, encadrée de longs cheveux blancs. Cet homme est entré chez Mathot à l'âge de 13 ans, en 1700, ce qui lui fait, à notre époque, quatre-vingt-un ans. Il sert à toute main. En hiver, il fait les petites réparations aux ustensiles de la maison ; il apprend les lettres aux petits

enfants; il leur raconte des fables de revenants et de voleurs; il est le baromètre du village ; on vient le consulter de bien loin. Il sait aussi beaucoup d'histoires sur le temps passé. Parfois il rimaille quelques refrains que les ouvriers et les enfants répètent.

Hier soir, j'étais rentré, seul, dans la grande salle (*èl l'mohonne*) ; tous les hommes étaient occupés ; les femmes apprêtaient le repas. Dans la *place* à côté, on entendait une voix nazillarde et traînante : c'était le vieux berger placé entre le berceau en bois de mon tilleul qu'il balançait mollement, et de l'autre côté le petit Léonard, entré dans une planche jusqu'aux deux bras. Cet enfant passait et repassait dans une glissière qui soutenait la planche et le marmot. Ce meuble servant à apprendre à marcher se nomme *gadot ;* c'est là que toute la jeune famille fait ses premières promenades, longues d'une toise environ.

Un troisième, Petit-Jean, jouait couché sur la peau de mouton servant de manteau au berger.

La clarté du feu de houille était arrêtée par les langes du jeune enfant qui laissaient échapper une légère vapeur en se sèchant ; les fumées de tout genre, en remontant dans la grande cheminée , servaient à *waswâder* douze à quinze aunes de saucisse.

La voix du vieux pâtre , aussi sombre que la pièce , donnait à cette scène un caractère mystérieux.

Voici, mon cher camarade, ce que chantait le vieux berceur :

Nannez, nanninette,
Nannez , nosse mamé Louis ;
Nannez, nosse rawette,
Di s'papa c'est vos qu'est l'fils.
Nannez, nanninette,

Voste m'ére a dé bon lessai,
Nannez, nanninette,
Ji v'hosse so des doux mossai,
Nannez, nanninette;
Les fleur marqu'ront vos pasai.
Nannez, etc.

Mi , l'biergî, ji v'prédih'rèt,
Nannez, nanninette
Qui vosse nom riglatih'ret ,
Nannez, nanninette;
Comme les s'teule et comme l'air-diet.
Nannez, etc.

Ovrez! fez comme vos parint,
Nannez, nanninette ;
Ovrez l'térre, ovrez-l' brav'mint !
Nannez, nanninette,
Et Diew avôieret l'pâiement.
Nannez, etc.

Et vos xheûr et vos grignî,
Nannez, nanninette,
Sèront si pleins, si chergîs,
Nannez, nanninette,
Qu'il fâret les astanchî !
Nannez, etc.

Adonc c'est vos qui s'criret ,
Nannez, nanninette,
So l'live, qwand vosse pére mourret,
Nannez, nanninette,
Et l'bin et l'mâ qui sûret.
Nannez, etc.

Tour à tour nos passans tos !
    Nannez, nanninette
Maisse et vârlet ont quéqu'mot,
    Nannez, nanninette ;
So l'vî live dè l'cinse Mathot.
    Nannez, etc.

Bin vite on vinret chergî,
    Nannez, nanninette,
Po so l'aite, li vî bergî,
    Nannez, nanninette,
Et vos, m'fi, v's allez frugî.
    Nannez, nanninette.

Nannez, nosse mamé Louis,
    Nannez, nosse rawette,
Di s'papa c'est vos qu'est l'fi.
    Nannez, nanninette.

Les couplets du vieux berger avaient pour accompagnement le tic-tac de la vieille horloge et le roulement lourd et monotome du berceau en bois. Impossible de résister ; au bout de cinq minutes, l'enfant dormait comme un paquet.

A bientôt, mon très respectable ami. Toutes les recommandations sont bonnes. Je sais que le très-digne curé de Verlaine est en correspondance avec le très-respectable abbé Delcour, du Val-Dieu ; j'irai le voir demain, pour qu'il parle de moi à tous les révérends moines et abbés de ce puissant monastère.

Votre très humble et obéissant serviteur,

Nicolas RIGO, *prêtre.*

8e LETTRE.

Au très-digne prêtre DELCHEF, *vicaire à Saint-Nicolas-aux-Mouches, en Liége.*

Bierset, le 21 décembre 1768.

Très digne et bon camarade !

Je reviens à l'instant du village de Verlaine, où je suis allé demander la recommandation du très-respectable et très-révérend curé Keyeux. Ce brave prêtre a de très-bonnes connaissances à Liége ; il a promis de m'appuyer. Je l'ai trouvé entouré d'une douzaine d'enfants, filles et garçons, et faisant les fonctions de magister. Il le faut bien, me dit-il, nous n'avons pas d'école; je fais ce que je peux pour mes enfants.

Tenez, mon jeune confrère, en voici trois petits qui sont à *l'creuhette di par-Diew ;* ils connaîtront les lettres cet hiver, je l'espère. Ceux-ci sont à leur troisième année, ils connaissent des mots comme : ba be bi bo bu, etc. J'apprends à ces trois filles le petit catéchisme par cœur, pour faire leur première communion.

Celle-ci, par exemple (il me montra une fille de 15 à 16 ans), c'est la plus savante ! Elle pourra bientôt lire la messe, toute seule, dans *l'Ange conducteur*, et signer son nom très-lisiblement ; c'est une merveille. Je suis content de Françoise, dit-il, en lui tapant sur la joue. — En ce moment, Marie-Josèphe, la servante, laissa tomber le fer à tisonner contre la marmite ; ce grand bruit fit sauver un énorme chat.

— Il faut vous dire, confrère, que ces enfants ne peuvent profiter de mes leçons que pendant les trois ou quatre mois d'hiver, et trois jours par semaine; car en été ils travaillent ou il jouent.

Alors le bon curé dit aux élèves, d'un ton solennel : retournez, mes enfants, vous avez congé aujourd'hui, vous reviendrez après-demain vendredi ; apprenez bien vos leçons.

Les enfants se levèrent en criant : *Aoi, merci, Moncheu l'curé! Bonjoû, savez, Moncheu le curé! — A r'veie, Mareie-Josèphe et li k'pagneie* !

Et à ces cris joyeux, à ces phrases entrecoupées, se mêlaient des claquements de sabots.

Les enfants ayant disparu, le curé donna des ordres à Marie-Josèphe. Il s'agissait d'un supplément au dîner ; or, nous étions arrivés au bon moment. La Ste-Eloi avait rapporté une abondante dîme de volaille; les fermiers avaient tué le cochon de Noël et envoyé à leur curé des côtes, du boudin, une *dressèie*, etc. Jugez si nous fîmes un excellent repas, arrosé de bonne bière de Hougaerde et d'une vieille bouteille de Pomard, qui délia joliment la langue de notre joyeux curé.

— Je n'ai pas encore trouvé un remplaçant *à vî mar'hâ*, racontait-il voulant parler du maréchal du village, à la fois sacristain, sonneur, maître d'école et chantre de la paroisse. En été, quand le brave homme manquait d'ouvrage, il allait dans les fermes pour aider ; le dimanche, après les vêpres, il réunissait les jeunes filles et les garçons pour leur montrer le menuet et les danses nouvelles. — Mon pauvre sacristain a été tué par le feu du ciel, disait en soupirant le bon curé; oui vraiment, un jour qu'il sonnait les cloches pour dissiper un grand orage. Je suis à peu près seul à présent ; il faut apprendre à la jeunesse à se confesser, à servir la messe, etc., etc.

Je dois aussi les exercer à tracer des jambages, tout au moins les rendre capables de mettre leur nom sur le papier. Quand ils ne sauraient que cela ! On est si gêné dans nos villages quand il faut passer un acte devant notaire ou faire signer un testament. Les témoins, pour la plupart, ne savent faire qu'une croix pour signature.

Après les grâces, notre généreux hôte me dit : nous

avons encore deux heures devant nous. Causons un peu de nos distractions. Et sans attendre une réponse, le voilà qui sort... pour rentrer avec une seconde bouteille.

— Excellent contre le froid, reprend-il en me serrant la main.

Le dernier verre de la première bouteille fut pour la servante.

— *Petez-nos des marrons, Mareie-Josèphe* (1) !

J'entends une voisine qui demande s'il n'y pas de commission pour la ville. Je vais lui porter celle-ci.

Je conserve l'espoir que mes lettres me rappeleront agréablement à votre mémoire, et que vous vous entremettrez pour celui qui se dira toujours, etc., etc.

Signé : RIGO.

—

9e LETTRE.

Bierset, le 24 décembre 1768.

Très digne, etc.

Tout en nous chauffant et en *copinant* avec le gai curé, je lui faisais remarquer qu'à la ferme Mathot, le chef savait écrire et qu'il tenait un mémoire en forme de comptabilité (2).

— Oui, me répondit-il, dans les grandes fermes un ou deux des aînés vont passer quelques hivers à Liége, chez des maîtres particuliers, pour apprendre un peu d'écriture et de calcul. J'en ai connu même aux Jésuites, aux *Fraiteurs*, ainsi qu'au petit Séminaire, Place aux Chevaux. — Le Pomard aidant, la conversation

(1) Dès notre enfance, nous avons entendu raconter les bontés et les générosités de ce respectable prêtre (il était le frère de notre aïeule). Nos oncles et nos tantes allaient passer chez lui la semaine de la fête et même une partie de l'été.

(2) C'est le vieux registre qu'on m'a remis, il y a un demi siècle, pour faire des cerf-volants. Nous en donnerons des extraits à la fin du second baptême.

ne tarit pas. Cependant je ramenais insensiblement mon curé sur le terrain des joyeusetés, en lui assurant que mon ami Dechef faisait une collection de petits contes, pour s'amuser entre confrères. —Tout heureux de m'être agréable, il me conta ceci.

LI SONNEU D'SAINT J'HAN.

Lambert esteut
On vî sonneû ;
Il aveut on joû tant sonné,
Tant souwé, et tant vûdî d'pinte,
Qui tot s'piî et tot cassé
Il s'hére wiss qu'on s'mette po k'fesser.
Arrive ine bell' madame à pleume !
— Taihîv', ma sœur, dist-il à l'feumme,
Ji n'so cial qui po-m' ripoiser ;
Ji va houkî monsieur l'curé
Mais nosse madame, tote esbarrêie,
Et honteuse di s'mâseie bouwêie,
Baboie si haut
Qui l'sonneû l'ôt.
— Aoi, dist-elle, vola m'misére ;
L'absolution. s'i-v plait, mon pére.
— Bin, ji v' l'a dit,
Ji n'pous nin rinde li paradis ;
Ji v'brais-t-a foîce
Qui ji m'ripoise,
Et vos allez
Sins v' arrester,
M'dire des affaire
Qui ji n'vous nin savu.
È vérité d'mon Diu !
— Vârin, dist-elle, di monsieur l'Maire

Ji v'va fer apougnî !
Vos l'avez bin wâgni.
— Taihîz-v', ma sœûr,
Respond l'sonneû,
Pos voste honneur,
Taihîz-v', nos y wâgn'rans tos deux ;
Vos polez m'creure !
Ca si j'a dell' prihon,
Sor vos r'toum'ret l'honte et l'affront !
On mâ vât l'aute, c'est peure ou pomme,
Ca mi j'dirè tot à voste homme !
Kimint sins lu vas passez l'timps...

Noss dame rogiha d' colére,
Si rapâwta, et dit : compére !
T'as co raison, va ! ni d'hans rin.

— Encore un marron, confrère, et je continue.

Il faut bien peu de chose, reprit-il, pour empêcher de faire un faux pas. Je vais vous le démontrer.

Une demoiselle d'une bonne famille de Liége, contrariée dans ses amours, avait finalement consenti à se laisser enlever. La malheureuse !

Par une belle nuit d'octobre, un signal se faisait entendre dans un jardin ; une fenêtre s'ouvrait silencieusement ; un banc, puis une table devaient servir d'échelle à la fugitive. *Li baité lût*, dit la jeune fille, une jambe dehors la fenêtre. *Li trôie mi sût*, répondit l'enleveur. Était-ce à la lune qu'il s'adressait ? on n'en sait rien. Mais cette réponse sauva la jeune fille.

— *Ie ! dist-elle, j'a rouvî mes patâr et m'creux d'diamant ?*

— *Va les q'weri !*

— *Ji va cori.*

Elle ferma la fenêtre, remonta à l'étage, puis ayant ouvert la croisée de sa chambre, elle s'écria :

Bonne nute, Gerâ (1) !
L'trôie estè s'tâ.

La jeune personne fut donc sauvée ; mais toute la durée de cette belle nuit, la lune éclaira des larmes de regret qui coulaient abondamment sur le frais et beau visage de la jeune imprudente. Elle se représentait à cheval sur la fenêtre, galopant vers le chemin de déshonneur avec son *croque-patâr.*

Nous sommes tous camarades en Hesbaye, continua mon gai pasteur ; nous nous recevons réciproquement pour jouer et boire un petit verre, pour rire et nous tourmenter les uns les autres.

Dernièrement, chez un de nos vieux amis qui a pour ménagère une vieille femme un peu simple, un des nôtres se rendit près de celle-ci, et lui dit : je reviendrai dans une heure, avec votre maître, pour dîner avec les révérends confrères. Vous cuirez ces cinquante écrevisses dans du bon vinaigre ; si elles rougissent, ce sera la preuve *qu'on frawetignaie cial. — Jusqu'à tot à c' theure.*

A la fin du diner, les invités demandèrent la surprise. Nannette, la servante, trainait et rien n'arrivait ! — Allons donc Nannette, mais servez donc ? Enfin la pauvre femme, pressée et poussée à bout, arrive toute honteuse, et dit en posant le plat d'écrevisses : *Tinez, nosse maisse, vos m'avîz dit qui personne ne l'sâreut* ; *portant ji n'è pous rin, mi. Volà les biesse, elles sont totès roges !* Plus on riait, plus le maître de la maison se morfondait ; étant remis, il voulut nous faire gober cette mauvaise plaisanterie :

Un jour, reprit-il, je fus obligé de partager le lit avec le cher confrère qui vient de nous régaler d'un conte charmant et de délicieuses écrevisses, un peu poivrées. Voudra-t-il bien m'expliquer, ce cher camarade, pourquoi dans ses rêves il m'appelle d'un nom qui n'est pas le mien ? Ecoutez, nous dit-il :

(1) On raconte la même anecdote à Ste-Walburge ; mais on dit *verrât.*

— Vosse poroche est lon d'cial,
Vos n'sâriz 'nn'èraller :
Il fait on timps dè dial ;
Ji v'frè-t ine plèce ès m'lét.
— Bin va po ça, confrère ; mais dispiertez-m' dimain.
Po dire mi messe tot timpe il m'fât lever matin.
Essonle il vont doirmi ; Maïanne sérr' li mohonne ;
Mais volà qu'à nolle heure, onk qui songîve, sûrmint,
Si mette à braire : Maïanne ! levez-v' don, il est timps ;
Mais levez-v' don, Maïanne, li feumm â lessai sonne...
Puis dit, jondant ses main :
J'ava-t-ine mâle pinsêie : qui l'bon Diu m'el' pardonne.

Inutile de vous dire, mon cher abbé Rigo, reprit mon conteur, que tout ceci ce ne sont que des plaisanteries, et qu'en dehors de nos petites réunions, notre vie est des plus austère. Nous vivons pour faire le bien et nous ne cherchons qu'à inspirer à nos paroissiens les principes de vertu. Mais vous savez, cher confrère : les farces ont plus de sel quand les personnages en jeu portent la soutane ou la robe de religieuse. Ensuite, il nous faut bien une petite distraction de temps en temps.

Je pense comme le digne curé de Verlaine, cher Delchef, et je souhaite que vous soyez dans les mêmes dispositions; sur ce, etc., etc.

P. S. Le bon pasteur m'a donné un pas de conduite — trois quarts de lieue ; pas moins. Quel charmant homme, quelle belle âme ! et quel excellent Pomard ! J'aurai du bonheur à le revoir (le curé). A bientôt ; portez-vous bien, que le ciel et le Chapitre soient avec nous.

10[e] LETTRE.

Biersiet, le 26 décembre 1768.

(AU MÊME).

Je n'ai pas précisément passé tout mon temps à écouter des babioles à Verlaine. J'ai appris que la sœur du curé était courtisée par le fils d'une honorable famille, demeurant vis-à-vis des pères Minimes ; que ces personnes étaient en relation d'affaires avec les chanoines et les tréfonciers, et qu'ils avaient leurs entrées chez Monseigneur le prince. J'aurai bien du malheur si je n'obtiens pas de l'avancement.

Voici ma soirée d'hier, passée avec le fermier. Vous n'étiez pas en ville, il y a quatre ans ? Alors vous n'avez pas assisté à la joyeuse entrée de notre Prince ?

Ecoutez-moi.

— Chaque fois qu'il y a de grandes fêtes à Liége, je cherche à voir comme les autres, me dit le fermier.

Vous pourriez vous souvenir des calomnies et des méchants propos débités sur la conduite et l'incapacité du comte Charles. Malgré tout cela, sa Saintété l'a confirmé Evêque et prince de Liége. Les Liégeois voulaient, avec raison, un prince du pays. Et d'après la joie qu'ils témoignèrent le 1[er] janvier 1764, je dois dire que depuis longtemps ils n'avaient commencé l'année dans une humeur plus satisfaite, en pareille joie et liesse.

Le 31 décembre 1763, vers les trois heures de l'après-dîner, un courrier précédé de plusieurs postillons apporta la nouvelle tant désirée ! Rome avait décidé que le comte Charles-Nicolas-Alexandre d'Oultremont, serait Prince-Evêque de Liége.

Alors le bruit des canons, le son de toutes les cloches, et des milliers de voix firent retentir l'air de joyeux tapages et des cris : *vivâ* ! *vivâ* ! *vivâ* ! *vivâ d'Oultremont.* — *Vos savez k'mint qu'il va* !

Adon, voilà les rues et les places qui s'emplissent de bourgeois et d'autre menu peuple ([1]).

Voilà que les cocardes et les bannières aux couleurs d'Oultremont *riglatihet di tot costé* ! La nouvelle avait été portée au même instant, *et so on bon ch'vâ*, au château de Warfusée.

Le lendemain matin, jour de l'an, le Prince est en route pour Liége ; il arrive au bruit de l'artillerie, au branle joyeux de toutes les cloches et aux acclamations redoublées d'une foule innombrable. Les cris du peuple sont flatteurs à Liége ; ne les provoque pas qui veut.

Son Altesse était escortée d'une troupe de ses zélés sujets, tous armés, et d'environ une cinquantaine de volontaires, enrôlés parmi nos premiers bourgeois ; on les appelait les gardes praticiennes. Je les vois encore, tous habillés de même et superbement montés. Oh ! ils étaient bien beaux ! ils portaient des uniformes écarlates, richement garnis d'or, avec des parements et des culottes en velours noir.

On fit chanter des *Te Deum* aux Dominicains, aux Mineurs, etc., etc., des grand'messes pompeuses, suivies de brillants cantiques, etc. — *Vos savez k'mint qui va* ! Partout des musiques délicieuses, composées par M. Hamal, maître de musique à la Cathédrale. On disait qu'il y avait plus de quatre-vingts musiciens ! — *Vos savez k'mint qui va* ! On double quelquefois.

Tout de même, *Lige trèfilève* ! Le Chapitre, la noblesse, les personnes de distinction, *tot l'bataclan*, *totes les gins qui n'fet rin.* On voyait M. de Grady, suffragant ; les armes de S. A. C. à l'autel ; ensuite les échevins, les anciens bourgmestres et les prélocuteurs ont également signalé leur zèle. Puis l'official, etc., etc.

Au mois d'avril 1764, le prince de Saxe ayant demandé que sa cause fût de nouveau jugée, tout tourna encore en l'honneur du comte d'Oultremont.

[1] Nous tirons ces détails d'un manuscrit rédigé par un bourgeois de Liége.

Les fêtes recommencèrent de plus belle, le canon retentit de nouveau, les cloches harmonieuses sonnèrent à toute volée; puis ce fut un cortége de plus de cent carosses; la plupart des habitants avaient orné leurs façades; le soir il y eut des illuminations. — *Vos savez k'mint qui va!*

En 1765, le 10 juin, continue le fermier, je suis allé voir l'inauguration de Son Altesse, à la chapelle du Palais. Pour mieux dire, j'ai cherché à voir, car il n'y avait de la place que pour les révérendissimes abbés de St.-Laurent, du Val St.-Lambert, etc., etc.. enfin pour tous les gros bonnets! — *Vos savez k'mint qui va? Ci sèret todi comme çoula.*

Le lendemain matin, Son Altesse se rendit à la Cathédrale. Les formalités ordinaires de l'inauguration furent observées. Il reçut les hommages des différents corps, de tous les haut placés, des magistrats, etc.

Alors on chanta un pompeux *Te Deum*, qui fut suivi d'une magnifique grand'messe avec accompagnement du bruit des canons et du son de toutes les cloches des Cent *et des* tours, le tout dominé par les mugissements solennels du bourdon de la magnifique Cathédrale St-Lambert.

A neuf heures du soir, on commença les illuminations dont les merveilleux effets étonnèrent les nombreux spectateurs. Les lampions semblèrent éclipser la pleine lune, qui pâlit d'abord et s'obscurcit ensuite, comme si elle ne pouvait lutter contre une si belle illumination (1)

Pour mieux vous détailler ce qui se passa, reprit Mathot, je vais vous lire mes notes, que j'ai copiées d'une relation faite par un homme qui avait fait de bonnes études. Mais c'est bien comme je l'ai vu (2).

« Quant aux décorations, l'imagination la plus féconde aurait

(1) Copie textuelle.

(2) La relation qui suit a été écrite par une autre personne que les précédentes; elle est ajoutée et cousue au milieu d'un manuscrit (Journal écrit par un bourgeois de Liége). C'est un complément à la fête.

peine à en concevoir la variété et la magnificence. On ne reconnaissait plus la plupart des maisons ; elles avaient changé de face, étant revêtues de toute sorte d'ornements qui étalaient aux yeux des curieux une infinité d'emblêmes, de vers, de chronogrammes, ainsi que d'ingénieuses devises en prose illuminées de mille façons différentes par des pots à feu, des lampions et des flambeaux.

» La Cathédrale se distinguait par deux grands ordres d'architecture, placés l'un au portail de la Place Verte avec tous les seize quartiers de S. A. C., l'autre en face du Grand Marché, où du même coup d'œil, on voyait briller les deux tours de sable entourées de pots à feu et de lampions. »

C'est les tours à sâvion qu'il vout dire?

« En même temps, l'Hôtel-de-Ville, qui était illuminé sur toutes ses faces, excitait l'admiration ; surtout la grande façade, couverte sur toute sa hauteur d'un dessin dans le goût chinois. Plus de dix mille pots à feu éclairaient la maison de l'Etat, qui forme une aîle du palais. Toute la façade du dit palais se distinguait par des colonnades de l'ordre corinthien, le tout éclairé !

» Ce fut vers les dix heures du soir que S. A. C. sortit du palais avec une suite de plus de deux cents carrosses et ses gardes patriciennes. Il fit presque le tour de la ville ; toutes les places et les rues fourmillaient d'une foule innombrable, tant étrangers que citoyens. »

— *Vos savez k'mint qui va !*

« Le 12 au soir, tout le quartier d'Outremeuse fut à son tour illuminé, ainsi que les deux rives de la Meuse, où l'on admirait la brillante illumination des tanneurs et celle des Dardanelles sur le pont d'*Arche*, qui faisait dans les airs et dans les eaux un effet merveilleux.

» Messieurs les avocats procureurs, gens des plus rusés dans les peuples (1), ont eu la faiblesse de se laisser tromper par un

(1) Style de l'époque.

Français au sujet d'un feu d'artifice qu'ils avaient commandé et fait préparer depuis plus de deux mois.

» Le château en planches , pour le bouquet , était préparé en Gravioule. Le Français s'excusa en disant qu'il n'avait pas eu le temps d'achever son ouvrage. Le peuple mécontent voulait l'étrangler ou le pendre pour son paiement. Le feu d'artifice fut entièrement manqué. »

— Malgré ce désagrément, dit Mathot, jamais entrée de prince n'a été si belle. Et les bouchers donc, qui sont allés brûler leurs bancs, au nombre de vingt, dans la cour du Palais, avec un gros bouquet superbe ! Voilà des joies ! Voilà des fêtes ! rien n'y manquait ! Ronflement du canon ! cloches et carillons, feux et fumées des bancs !

Ah ! on en parlera longtemps de la magnifique entrée du 1er janvier 1764 et du superbe anniversaire des 10 et 12 juin 1765. Pour moi, c'est comme si c'était hier.

— Mais si nous allions nous coucher, l'abbé ! me dit le fermier. Je demandai une *lamponette* et j'allai vous écrire.

Après vous avoir souhaité le bon soir, je fais mes apprêts pour mon départ.

A bientôt, cher ami, conservez, etc., etc.

—

11me LETTRE.

(AU MÊME.)

A la ferme de Bierset, le 28 décembre 1768.

J'attends une petite gelée ; il y a tant de boue dans les chemins de campagne ! Cependant je dois rentrer à Liége ; j'irai en charrette s'il le faut.

Demain je serai de retour, mon honorable ami ; après avoir embrassé ma mère, ma première visite sera pour vous.

Cette après-dînée j'ai causé avec la fermière, et comme elle a des enfants toutes les années, je lui ai demandé si elle ne ferait pas mieux de retenir une sage-femme pour ses couches; elle m'a répondu qu'elles étaient trop éloignées et surtout trop ignorantes. Nous devons nous mettre sous la garde du bon Dieu, me dit-elle, et implorer la bonne sainte Marguerite. Elles n'en savent pas plus que nous, ces sages-femmes, et avant d'avoir les accoucheurs de Liége, très-rares du reste, on serait morte six fois, quand une seule suffit. On s'accouche entre femmes, *à l'wâde di Diu*; il faut bien en prendre son parti. Connaissez-vous le proverbe qui nous concerne, M. l'abbé, demanda la fermière? Eh bien! le voici. Presque toujours, n'est-ce pas, un fermier ayant quelques biens au soleil, cherche une femme, qui elle aussi possède quelques lopins de terre ou du bétail. C'est ce qui fait dire à la campagne qu'un fermier, pour s'enrichir, doit avoir malheur dans ses femmes et réussite dans ses bestiaux. Voilà quel cas on fait de nous. — J'ai cherché à persuader la bonne fermière que tous les hommes

(1) Le médecin Fabry (1786) combat l'incurie, le charlatanisme et les préjugés des sages-femmes. Il veut enseigner aux femmes enceintes les soins et le traitement que réclame leur position. Fabry se plaint amèrement de l'ignorance dans laquelle croupissent les accoucheuses de Dinant, de Louveigné, de Givet et du pays de Liége, où les femmes du peuple ont des *covets* (chaufferettes).

En 1783, le chirurgien Fallize ouvrit à Liége, à la demande du prince Velbruck, une école gratuite sur l'art obstétrical.

Les abus alors fort communs dans les campagnes avaient ému le cœur compatissant du Prince. Trop souvent une mère infortunée, dénuée de secours, au moment de donner le jour au fruit de sa tendresse, avait péri victime de l'impéritie et du préjugé.

Un cours semblable se donnait également à Stavelot dès le commencement de l'année 1782. « Le magistrat de Stavelot, attentif à diminuer, autant qu'il est en son pouvoir, la masse des maux dont l'humanité est accablée et sachant que des sages-femmes grossières et ignorantes exerçent un art délicat, a fait ouvrir un cours public d'accouchement. — Le sr Dameseaux, chirurgien, recevra toutes les femmes de bonnes mœurs qui se présenteront munies d'un billet du greffier.

Nous empruntons ces intéressants détails à la *Biographie liégeoise des Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens*, par M. Ulysse Capitaine (1850).

n'étaient pas avares et que Mathot, son mari, ne donnerait pas le bout de son petit doigt pour tous les bonniers de la Hesbaye ! Elle m'a serré la main pour me remercier de la bonne opinion que j'avais de son mari ; mais le doute se mêlait à son sourire de satisfaction.

— Merci, me dit-elle, en me tapant une seconde fois dans la main, *et à l'wâde di Diu* !

La fermière et Mathot m'ont fait promettre de fréquentes visites en été. Je dois voir mon filleul, a dit la mère ; puis à nous trois nous avons pris quelques verres de vin de Muscat, un cadeau.

J'embrasse mon filleul et je pars pour Liége, où mes amis et mes comptes m'attendent.

(Signé) L'abbé RIGO, *compteû.*

FIN DU PREMIER BAPTÊME.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1865.

---

15 *janvier* 1865. — M. Joseph Lamaye, poète wallon et membre fondateur de la Société, est élu membre honoraire.

15 *février*. — M. Joseph Dehin est nommé membre effectif.

18 *février*. — Mort de *Louis-Aimable Vermessse*, de Lille, membre correspondant et auteur d'un glossaire wallon de la Flandre française.

25 *avril*. Médaille en vermeil accordée à M. Albin Body, de Spa, pour son mémoire : *Glossaire technologique du métier des menuisiers*.

15 *mai*. Accessit accordé à M. Léop. Van der Velden, pour son cramignon : *Dizo l'tiou*.

15 *novembre*. — Dépouillement des mémoires envoyés au concours de 1865.

1er Concours. *Une étude sur les règlements, us et coutumes de l'une des principales corporations des métiers de la Cité*, etc. — Reçu un mémoire sur le métier des drapiers. Epigraphe : *Les corporations d'artisans ont eu pendant le moyen-âge, etc.*

2e Concours. *Un glossaire technologique wallon-français, relatif à une profession au choix du concurrent*. — Reçu un travail sur la profession des drapiers. Devise : *El wâde di Diu*.

3e Concours. *Étude sur les rues de Liége ou au moins d'une partie notable de la ville.*— Reçu un mémoire. Epigraphe : *C'est un charme pour la pensée*, etc.

4e Concours. *La médecine populaire au pays de Liége.* — Reçu un mémoire. Epigraphe : *Quantité sans qualité.*

5e Concours. *Étude sur les légendes, les usages et les traditions populaires de Liége.* Sans réponse.

6e Concours. *Glossaire des mots wallons contenus dans les cinq premiers volumes des Bulletins de la Société.* Sans réponse.

7e Concours. *Une pièce de théâtre en vers de huit ou dix syllabes.*— Reçu une pièce intitulée : *Fin contre fin.*

8e Concours. Un *Tableau de mœurs liégeoises.* — Reçu deux envois : *li Mowe* et *les Coquis.*

9e Concours. *Le quai de la Batte à Liége, un dimanche matin.* Sans réponse.

10e Concours. *Deux ou trois contes en vers.* — Reçu deux envois, *Li Boubenne* et *Apologues en vers.*

11e Concours. Un *Cramignon avec chanson ou en général une pièce propre à être chantée.* — Reçu cinq envois. 1° épigraphe : *Un premier pas* ; 2° *Li veie*, même épigraphe ; 3° *li hosseuse* ; 4° *Lu ch'vau et lu moch di petion* ; 5° *Elle n'est plus.*

— Les jurys sont formés comme suit : MM. U. Capitaine, Ch. Grandgagnage, A. Le Roy, A. Picard et J. Stécher pour les concours nos 1, 2, 3 et 4. — MM. A. Bury, J. Chaumont, N. Defrecheux, Ch. A. Desoer et Th. Fuss pour les concours nos 8, 9, 10 et 11.

15 *décembre.* — Le Banquet annuel de la Société est postposé à cause de la mort du Roi.

— Sont réélus membres du bureau : MM. Ch. Grandgagnage, *Président*, Th. Fuss, *vice-Président*, F. Bailleux, *Secrétaire*, et U. Capitaine, *Bibliothécaire-Archiviste.*

— La Commission des concours, formée de MM. Ch. A. Desoer, A. Le Roy et A. Picard, est continuée dans ses fonctions.

ANNÉE 1866.

24 *janvier* 1866. Mort de François Bailleux, avocat et conseiller provincial, secrétaire de la Société liégeoise de littérature wallonne depuis l'origine.

15 *février*. M. A. Le Roy accepte de rédiger, pour le prochain *Annuaire*, une notice biographique destinée à rappeller les titres de Bailleux à la reconnaissance de la Société wallonne.

— En présence de l'extension que prend chaque jour la Société, les fonctions de trésorier sont disjointes du secrétariat.

— M. Stanislas Bormans est élu *secrétaire* pour l'année 1866 en remplacement de F. Bailleux et M. Émile Defrecheux, *trésorier*.

— La Société arrête comme suit le programme des Concours de 1866 :

LINGUISTIQUE, HISTOIRE, TRADITIONS.

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des principales corporations de métier de la bonne cité de Liége, d'après le *Recueil des Chartes et Priviléges* et les autres documents qui se rapportent au même objet. Expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun; remonter autant que possible à leur origine ; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue ; comparer enfin brièvement son organisation à celle de la

même corporation dans d'autres villes principales des provinces belges, telles que Gand, Bruxelles, etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

N. B Sont exclus du concours les mémoires sur les corporations des *Tanneurs* et des *Drapiers*.

2e Concours. — Un glossaire technologique wallon-français relatif à une seule profession, au choix des concurrents.

Citer les sources autres que les traditions orales, s'il en existe, et fair *ies des* [illegible] lieu, l'histoire des termes spéciaux les plus importants.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

N. B. Sont exclus du concours les glossaires des termes en usage dans la *Tannerie*, la *Houillerie*, la *Menuiserie* et la *Draperie*.

3e Concours. — Une étude sur les rues de Liége ou tout au moins d'une partie notable de la dite ville : noms (étymologies), origines, faits historiques, usages particuliers, chansons traditionnelles, dictons, proverbes et sobriquets qui s'y rapportent.

Prix : une médaille en or de la valeur de 200 fr. pour un travail embrassant toute la ville ; une médaille de la valeur de 100 fr. pour un travail relatif seulement à une partie de la ville.

N. B. Sont exclus du concours, pour le prix de 100 fr., les mémoires relatifs aux rues de la *Paroisse St-André*.

4e Concours. — Raconter succinctement les légendes et les traditions populaires de l'ancien pays de Liége : légendes religieuses et poétiques, apologues, contes d'enfants ; indiquer autant que possible leur origine et les comparer aux récits analogues en circulation dans d'autres pays.

Prix : Une médaille en or de la valeur de 100 francs.

5e Concours. — Indiquer les traits caractéristiques des divers dialectes du wallon liégeois sous le triple rapport de la grammaire, du vocabulaire et de la prononciation.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

POÉSIES.

6e Concours. — Une pièce de théâtre en vers de huit ou dix syllabes.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 francs.

7e Concours. — Un tableau de mœurs liégeoises.
Prix : une médaille en vermeil.

8e Concours. Les paysans à Liége ; scène populaire.
Prix : une médaille en vermeil.

9e Concours. — Une satyre dialoguée.
Prix : une médaille en vermeil.

10e Concours. — Un cramignon, une chanson ou en général une pièce quelconque propre à être chantée sur un air connu ou à faire.
Prix : une médaille en vermeil.

11e Concours. — (Prix fondé par M. Ch. Grandgagnage, président de la Société). Un glossaire des anciens mots wallons. Ce glossaire doit être fait sur les manuscrits, tels que ceux de Jean d'Outremeuse, de Jean de Stavelot, d'Hemricourt ; sur les pawilhars, les chartes, etc., de telle sorte que les seuls textes imprimés dont l'auteur pourra faire usage sont ceux dont le manuscrit n'existe plus ou n'est pas accessible. En se renfermant dans de justes bornes, les concurrents prendront cependant soin, autant que possible, de justifier leurs interprétations. Il est entendu qu'ils laisseront entièrement de côté les mots qui, pour la forme et pour le sens, sont identiquement les mêmes en wallon et en français.
Prix : une médaille en or de la valeur de cinq cents francs.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CES CONCOURS.

En vertu de l'article 25 du règlement, la Société fait imprimer « les pièces couronnées dans les concours et celles non couronnées qui méritent cette distinction. »

Dans toutes les pièces envoyées au concours, les convenances devront être respectées, tant pour le fond que pour la forme.

La Société a décidé que l'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque serait accompagnée du tirage à part, à ses frais, de cinquante exemplaires destinés à l'auteur de la pièce.

Pour mériter un prix, les concurrents devront obtenir au moins la moitié du nombre de points fixés par le jury pour un travail parfait.

La Société pourra décerner de simples mentions honorables. La mention

honorable donne droit à une médaille en bronze, et, s'il y a lieu, à l'impression de tout ou partie de la pièce mentionnée.

La Société désire que les concurrents, tant dans leur intérêt que pour faciliter les travaux des jurys, fassent connaitre si les sujets qu'ils ont traités sont complétement de leur invention. Dans le cas contraire, il désigneraient la source étrangère quelconque à laquelle ils en aurait emprunté l'idée.

Les concurrents qui feront des citations sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquelles ils auront recours. Il voudront bien aussi désigner d'une manière précise les dépôts où sont conservés les manuscrits qu'ils auront l'occasion de consulter. Les pièces destinées aux concours devront être adressées, franches de port, à la Société, avant le 14 janvier 1867. L'auteur désignera, sur l'enveloppe, le concours auquel il destine son œuvre.

Les dites pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit des billets cachetés, contenant leur nom et leur adresse.

Ces billets porteront pour suscription une devise répétée en tête du manuscrit. Il est interdit, sous peine d'exclusion, de faire usage d'un pseudonyme. Il est extrêmement désirable que ces manuscrits ne soient pas d'une écriture déjà connue.

Les billets accompagnant les pièces qui n'auront obtenu aucune distinction seront brûlés immédiatement après la proclamation en séance de la Société, des décisions des jurys.

15 *mars*. La Société, sur le rapport de M. Stécher, adopte les conclusions du Jury chargé de l'examen des concours n°s 1, 2, 3 et 4. Deux médailles d'or de cent francs et une médaille en vermeil sont accordées à l'auteur des mémoires intitulés : *Le métier des drapiers de l'ancienne Cité de Liége*, *Glossaire des drapiers* et *Etude sur les rues de l'ancienne paroisse Saint-André, à Liége* (M. Stanislas Bormans).

— Dans le but de régulariser la séparation des fonctions de secrétaire et de trésorier, la Société modifie comme suit les articles 11, 13, 15 et 16 de son règlement :

Art. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé

d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et d'un Bibliothécaire-Archiviste

Art. 13 Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire, le Trésorier et le Bibliothécaire-Archiviste sont nommés tous les ans dans la séance du 15 décembre, etc.

Art. 15. Le Secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance ; il exécute les décisions de la Société ; il est dépositaire du sceau.

Art. 16. Le Trésorier opère les recettes, fait les paiements et en rend compte à la fin de l'année ; le tout sous la surveillance du Président. Il présente chaque année un projet de budget pour le nouvel exercice.

16 *avril.* M. Mathieu Grandjean, conservateur-adjoint de la bibliothèque de l'Université de Liége, est élu membre effectif en remplacement de M. J. Lamaye.

— La Société, sur le rapport de M. Ch. A. Desoer, adopte les conclusions du Jury chargé de l'examen des concours nos 8, 9, 10 et 11. La mention honorable, avec impression, est accordée aux *Coquis* répondant au no 9 (M. G.-J. Delarge), et le second prix au conte intitulé *li Boubenne*, répondant au no 10 (M. G. Magnée).

27 *avril* 1866. Mort de *M. Adolphe Stappers,* secrétaire du Conservatoire royal de Bruxelles, membre correspondant et ancien membre effectif de la Société.

15 *mai.* Le Président donne lecture d'une lettre du Collège des Bourgmestre et Echevins, accompagnant une liste de souscription, pour engager les membres de la Société wallonne à contribuer au monument à élever à la mémoire du roi Léopold Ier. Les membres présents s'inscrivent et décident qu'un appel sera fait aux associés par la voie des journaux.

— Mme Ve Bailleux fait don à la Société de la Bibliothèque wallonne formée par son mari, en exprimant le désir qu'elle soit conservée intacte, et en posant la condition qu'en cas de

dissolution de la Société, la collection reste la propriété de la ville de Liége. L'offre de Mme Bailleux est acceptée avec reconnaissance. La Société charge M. Ulysse Capitaine de lui présenter un rapport détaillé sur l'importance et sur la valeur littéraire de ce don.

15 *novembre*. Remise à MM. Body, Bormans, Delarge, Magnée et Van der Velden, lauréats aux concours de 1864, 1865 et 1866, des médailles que la Société leur a décernées.

— Le Banquet anniversaire de la fondation de la Société est fixé au 29 décembre. MM. J. d'Andrimont, de Fays-du Monceau et H. Kirsch sont nommés commissaires.

15 *décembre*. M. Cam. Grenson, avocat, est élu membre effectif en remplacement de M. F. Bailleux, décédé.

— MM. Ch. Grandgagnage, Th. Fuss, S. Bormans et Em. Defrecheux sont respectivement réélus *Président*, *Vice-Président*, *Secrétaire* et *Trésorier*. — M. Mathieu Grandjean est nommé *Bibliothécaire-Archiviste* en remplacement de M. U. Capitaine, démissionnaire.

— La Société, vu les services rendus par M. U. Capitaine depuis la fondation, lui confère par acclamation, le titre de *Bibliothécaire-archiviste honoraire*.

29 *décembre*. Banquet anniversaire de la Société (V. la relation dans l'*Annuaire de la Société*. Année 1867).

BIBLIOTHÈQUE

DE LA SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

DONS ET ACQUISITIONS

(cinquième supplément)

DIALECTE DE LIÉGE.

Pièce anonyme.

— Paskaye mémoriale de la première pierre mise dans les fondements de la maison de ville dans Liége, le 14 d'aoust 1714. V. *Mélanges*, n° 4.

Mélanges.

1° Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne. Septième année.

Liége, Carmanne, 1864-67, in-8 de ... et 90 pages.

Ce volume renferme : Première partie : Règlement.— Tableau des membres de la Société. — *A. Le Roy.* Rapport sur le Concours n° 6 du programme de 1863.— *A. Desoer.* Rapport sur les Concours nos 7, 8 et 9. — *G. Magnée.* Li spére de l'va d'fawtaie, rimai. — *J.-G. Delarge.* Li tindeu. — *A. Bury.* Rapport sur le Concours n° 11. — *Th. Bormans.* Lisette et l'Margarite, crâmignon. — *Nic. Defrecheux.* Tot loumtant. — Versions de la parabole de l'Enfant prodigue dans les différents patois wallons de la Belgique (1).

(1) Ces versions n'ont pas encore paru.

Deuxième partie : Mélanges : La carte du pays wallon, réponse de M. *Nicolaï*, d'Aubel. — Coutumes et usages relatifs à l'agriculture, superstitions, réponse de M. *Grenson*. — *A. Hock*. Une journée de l'an de grâce 1780. — Bibliothèque de la Société, dons et acquisitions.

2° Bulletin *ut supra*. Huitième année.

Liége. Carmanne, 1866-67, in-8 de 156 et 62 pages, avec 16 planches.

Ce volume renferme : Première partie : Règlement.— Tableau des membres de la Société. — *A. Desoer*. Rapport sur les Concours n°s 9, 10, 11 et 12 du programme de 1864. — *L. Vandervelden*. Dizo li tïou, crâmignon. — *Ch. Grandgagnage*. Rapport sur le Concours n° 2. — *A. Body*. Glossaire des menuisiers, charrons et charpentiers.

Deuxième partie. Mélanges. — *Ch. Grandgagnage*. La lettre des Venalz. — *Aug. Hock*. Un vieux ménage liégeois. — *A. Vermer*. Contes populaires (Dialecte de Beauraing). — *Nic. Defrecheux*. Vieille chanson canadienne.

3° Bulletin *ut supra*. Neuvième année.

Liége. Carmanne, 1867, in-8 de 472 pp.

Ce volume renferme : Règlement. — Tableau des membres de la Société. — *A. Desoer*. Rapport du jury sur les Concours nos 8, 9, 11 et 12 du programme des Concours de 1865. — *J.-G. Delarge*. Les coqueli. — *G. Magnée*. Li Boubin, rimai. — *J. Stécher*. Rapport du jury sur les Concours nos 1, 2, 3 et 4 du programme. — *S. Bormans*. Le bon métier des drapiers de la cité de Liége. — *S. Bormans*. Glossaire technologique du métier des drapiers. — *S. Bormans*. Etude sur les rues de l'ancienne paroisse de Saint-André, à Liége.

4° Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne, 1867. Troisième année.

Liége. Desoer, 1867, in-8 de 224 pages, avec le portrait de François Bailleux.

Ce volume renferme : Ephémérides. — *J. Dejardin*. Calendrier historique wallon. — *Alphonse Le Roy*. François Bailleux, notice biographique. — *U. Capitaine*. Bibliographie de Bailleux. — *François Bailleux*. Les Bièsses malades dè l'pesse, traduction inédite de La Fontaine. — *Ulysse Capitaine*. Etude sur le mot Pasquèie, nom

générique de la chanson wallonne. — *G. Magnée.* Paskaye mémoriale de la première pierre mise dans les fondements de la maison de ville dans Liége le 14 d'aoust 1714. — Li chanson dè hierdi, poésie. — *Gustave Magnée.* Li Crènequini dè prince abbé di Staveleu, conte en prose. — Cantec de Leogan, li chant dè l'bance, chant valaque de *G. H. Grandeo*, avec une traduction wallonne en regard, par *A. Hock.* — *H. Forir* (hochet). Charätt, poésie inédite. — *Alphonse Le Roy.* Le colonel Micheels, notice biographique. — *U. Capitaine.* Bibliographie de Micheels. — *H. Forir.* Li blessi d'Malakof, poésie. — *A. Hock.* Anne Mareie et ses élèves, mélange. — *A. Hock.* On rimplihège impromptu, poésie. — *J.-F. Xhoffer.* Lu vikaureie, poésie. — *Alexis Fiasse.* Chant campagnard, sur l'air du Dieu des bonnes gens. — *A. Le Pas.* A Messieurs de la Société de littérature wallonne, poésie française. — *A. Desoer.* Huitième banquet anniversaire de la Société liégeoise de littérature wallonne. — Poésies inédites chantées à ce banquet. — *Delgotalle.* Chant patriotique. — *A. Hock.* Après l'orège (à M. Antoine Clesse). — *N. Defrecheux.* Li veie Bajenne. — *Alcide Pryor.* On fameux récipiewe, pot-pourri. — *Pilette.* A m'vî binamé Bailleux. — *F. Chaumont.* Li jone manège. — Résultat des Concours de 1864, 1865 et 1866. — Programme du Concours de 1867. — Sociétaires décédés de mars 1864 à mars 1867.

5° Annuaire *ut supra*, 1868. Quatrième année.

Liége. Desoer, 1868, in-18 de 144 pp.

Ce volume renferme : *J. Dejardin.* Calenbrier wallon. — Poésies anciennes : *N. Simonon.* Les deux casaque, fave. — *Forir.* Li k'tapé manège. — *Ch. Du Vivier de Streel.* Li pantalon trawé. — *J. Lamaye.* Li pess' divin les biess'. — *Nic. Defrecheux.* L'avez-v' veiou passer, crâmignon. — Morceaux inédits. : *A. Hock.* Kimint les guérre kimiçit ell Hesbaye volà six cints ans. — *G. Magnée.* A meus d'maye. — *V. C.* Li r'méd dè docteur Jenjenne. — *V. C.* Les vacanses à Esneux. — *J.-F Xoffer.* Les Burdoies (dialecte verviétois). — *J.-G. Delarge.* Légende de Jupille. — *A. Desoer.* Relation du neuvième banquet annuel de la Société. — Poésies chantées à ce banquet : *N. Defrecheux.* Li banquet wallon. — *A. Hock.* Les margarite. — *A. Hock.* Ji voreus-t-esse mône. — *F. Chaumont.* Sov'nance. — *F. Delgotalle.* Dinans noss veie pos saver l'liberté. —

J. Renier. Eune lauke di deux des pu spitan (dialecte de Verviers). — *Ph. Lagrange.* Quenn' drol' di botique (dialecte de Namur. — *Ph. Lagrange.* Li progrès (dialecte de Namur). — *Thiriart.* Mi p'tite Nannette, tableau de mœurs arrangé par V. C. — *J -G. Delarge.* Chant d'tave. — *Alcide Pryor* (A. Le Roy et A. Picard). On dra-dragon qui fait des madames, pot-pourri dialogué. — Résultat des Concours de 1867. — Programme du Concours de 1868. — Sociétaires décédés de février 1867 à mars 1868.

6° Bulletin du cercle littéraire verviétois.

Deuxième livraison, juin 1867, in-8 de 108 pp.

Ce volume contient : Tableau des membres de la Société. — *Lantener.* Rapport du Concours n° 1 du programme de 1865-66. — *D. Olivier.* Rapport du Concours n° 2. — *J.-S. Renier.* Rapport des Concours n°s 3 et 4. — *L. Grandmaison.* Charlemagne, poème. — *C. Devaux.* Le retour du printemps. — *N. Poulet.* Aite lu cliche et l'ouhe, comédie-spot — *J.-N. Beaujean.* Lu farce des tèheux. — Bibliothèque.

Bailleux (François).

— Les biesses malâdes dè l'pesse, traduction inédite de La Fontaine. V. *Mélanges*, n° 4.

Body (A.).

Homme de lettres à Spa.

— Glossaire des menuisiers, charrons et charpentiers. V. *Mélanges*, n° 2.

Bormans (Stanislas).

Archiviste-adjoint de l'Etat à Liége, secrétaire de la Société.

— Le bon métier des drapiers de la cité de Liége. V. *Mélanges*, n° 3.
— Glossaire technologique du métier des drapiers. V. *Mélanges*, n° 3.
— Etude sur les rues de l'ancienne paroisse de Saint André à Liége. V. *Mélanges*, n° 3.

Bormans (Théophile).

Substitut du procureur du Roi, à Marche.

— Lisette et l'margarite, crâmignon. V. *Mélanges*, n° 1.

Bury (Auguste).

Avocat à Liége

— Rapport sur le Concours n° 11 du programme de 1863. V. *Mélanges*, n° 1.

Capitaine (Ulysse).

Administrateur de la banque nationale.

— Bibliographie de Fr. Bailleux. V. *Mélanges*, n° 4.
— Etude sur le mot *Pasquèie*, nom générique de la chanson wallonne. V. *Mélanges*. n° 4.
— Bibliographie du colonel Micheels. V. *Mélanges*, n° 4.

Chaumont (Félix).

Fabricant d'armes.

— Li jône manège. V. *Mélanges*, n° 4.
— Sov'nance. V. *Mélanges*, n° 5.

Collette (Victor).

Fabricant d'armes.

— Li r'méd dè docteur Jenjenne. V. *Mélanges*, n° 5.
— Les vacances à Esneux. V. *Mélanges*, n° 5.

Defrecheux (Nicolas).

Appariteur à l'Université de Liége.

— Tot loumtant, crâmignon. V. *Mélanges*, n° 1.
— Vieille chanson canadienne. V. *Mélanges*, n° 2.

— L'avez-v veïou passer, crâmignon. V. *Mélanges*, n° 5.
— Li banquet wallon. V. *Mélanges*, n° 5.

Dejardin (Joseph).

Notaire à Esneux.

— Calendrier historique wallon. V. *Mélanges*, n°s 4 et 5.

Delarge (Jean-Guillaume).

Instituteur à Herstal.

— Li tindeu. V. *Mélanges*, n° 1.
— Les coqueli. V. *Mélanges*, n° 3.
— Légende de Jupille. V. *Mélanges*, n° 5.
— Chant d'tave. V. *Mélanges*, n° 5.

Delgotalle (F).

Pharmacien à Visé.

— Chant patriotique. V. *Mélanges*, n° 4.
— Dinans noss vèie pos saver l'liberté. V. *Mélanges*, n° 5.

Desoer (Ch.-Auguste).

Avocat.

— Rapport sur les Concours n°s 7, 8 et 9 du programme de 1863. V. *Mélanges*, n° 1.
— Rapport sur les Concours n°s 9, 10, 11 et 12 du programme de 1864. V. *Mélanges*, n° 2.
— Rapport sur les n°s 8, 9, 11 et 12 du programme de 1865. V. *Mélanges*, n° 3.
— Relation du huitième banquet annuel de la Société. V. *Mélanges*, n° 3.
— Relation du neuvième banquet annuel de la Société. V. *Mélanges*, n° 5.

Fi sse (Alexis).

— Chant campagnard. V. *Mélanges*, n° 4.

Forir (Henri).

— Dictionnaire liégeois-français. Liége, 1862-1865, in-8, 1er volume comprenant les lettres A.-H.

Le second volume, édité par les soins de M. S. Bormans, secrétaire de la Société, est en voie de publication.

— Charâtt. V. *Mélanges*, n° 4.

— Li blessi d'Malakoff. V. *Mélanges*, n° 4.

— Li k'tapé manège. V. *Mélanges*, n° 5.

Grandgagnage (Charles).

Ancien représentant, président de la Société.

— Rapport sur le Concours n° 2 du programme de 1864. V. *Mélanges*, n° 2.

— La lettre de Vénalz. V. *Mélanges*, n° 2.

Hannay (Charles).

— Poésie wallonne sur la charité (Manuscrit).

— Deux conférences en wallon données à Ans (Manuscrits).

Hock (Auguste).

Fabricant-bijoutier.

— Une journée de l'an de grâce 1780. V. *Mélanges*, n° 1.

— Un vieux ménage liégeois. V. *Mélanges*, n° 2.

— Traduction d'une chanson valaque. V. *Mélanges*, n° 4.

— Anne-Marèie et ses élèves. V. *Mélanges*, n° 4.

— On rimplihège. V. *Mélanges*, n° 4.

— Après l'orège. V. *Mélanges*, n° 4.

— Kimint les guérre kimiçit elle Hesbaye volà six cints ans V. *Mélanges*, n° 5.

— La margarite. V. *Mélanges*, n° 5.

— Ji voreus-t-esse mône. V. *Mélanges*, n° 5.

Lamaye (Joseph).

Avocat, président du Conseil provincial.

— Li pess' divin les biess'. V. *Mélanges*, n° 5.

Le Roy (Alphonse).

Professeur à l'Université.

— Notice biographique de Fr. Bailleux. V. *Mélanges*, n° 4.
— Notice biographique du colonel Micheels. V. *Mélanges*, n° 4.
V. Pryor (Alcide.)

Magnée (Gustave).

Vérificateur des douanes à Theux.

— Li spére dè l'va d'fawtaie, rimai. V. *Mélanges*, n° 1.
— Li Boubin, rimai. V. *Mélanges*, n° 3.
— Li chanson dè hierdi. V. *Mélanges*, n° 4
— Li crènequini dè prince-abbé di Staveleu, conte en prose. V. *Mélanges*, n° 4.
— A meus d'maye. V. *Mélanges*, n° 5.

Picard (Alphonse).

Conseiller à la cour d'appel de Liége.

V. Pryor (Alcide.)

Pilette (Desiré).

Avocat à Paris.

— A m'vi binamé Bailleux. V. *Mélanges*, n° 4.

Pryor (Alcide) (A. Le Roy et A. Picard).

— On famieux récipiewe. V. *Mélanges*, n° 4.
— On dragon qui fait des madame. V. *Mélanges*, n° 5

Simonon (Nicolas).

— Les deux casaque. V. *Mélanges*, n° 5.

Stecher (Jean)

Professeur à l'Université.

— Rapport sur les Concours n°s 1, 2, 3 et 4 du programme de 1865. V *Mélanges*, n° 3.

Thiriart.

— Mi p'tite Nanette. V. *Mélanges*, n° 5.

Van der Velden (Léopold).

— Dizo l'tîou, crâmignon. V. *Mélanges*, n° 2.

De Vivier de Streel (Charles).

— Li pantalon trawé. V. *Mélanges*, n° 5.

DIALECTE DE VERVIERS.

Beaujean (J.-N.).

— Lu farce des tèheux. V. *Mélanges*, n° 6.

(Poulet (Nicolas).

— Aite lu cliche et l'ouhe, comédie-spot. V. *Mélanges*, n° 6.

Renier (J.-S.).

— Eune lauke di deux des pu spitan. V. *Mélanges*, n° 5.

Xhoffer (J.-F.).

— Lu vikaurèie. V. *Mélanges*, n° 4.
— Les burdòies. V. *Mélanges*, n° 5.

DIALECTE DE NAMUR.

Lagrange (Ph.).

— Quenn' drol di botique. V. *Mélanges*, n° 5.
— Li progrès. V. *Mélanges*, n° 5.
— A Léopold II. Oct. 1866, in-8.

Guillaume (Louis).

— Coplets à l'occasion dell d'joyeuse intrée di Sa Majesté Léopold II à Namur, in-f°.

Werotte (Charles).

— Chansons wallonnes et otes poésies, 4me édition. Namur, 1867. In-8.
— Aurmonaque di Namur po 1867, in-12.
— Armonaque de Nameur po 1868. In-12.

DIALECTE DE MONS.

— Armonaque de Mons, 25me année, 1868.

LINGUISTIQUE. — PATOIS ÉTRANGERS. — MÉLANGES.

Chalon (R.). La croix de Saint-Ulrich d'Augsbourg (Extrait de la Revue de la numismatique belge. Tome IV. 4e série). In-8°.

Idem. Méreaux de Tournay, Bruxelles, 1867. In-8°, fig. 9 (Extrait de la Rev. de la numism. belge. Tome V. 4e série).

Idem. La plus grande médaille qu'on ait jamais frappée. In-8°, fig. (Extrait de la Rev. de la numism. belge. Tome V. 4e série).

Chalon (R.) Souvenirs des Croisades. Quart de dinar trouvé près d'Ypres. In-8°, fig. (Extrait de la Rev. de la num. belge. Tome V. 4e série).

Idem. Poids du moyen-âge. Une once de Malines. In-8°, fig. (Extrait de la rev. de la numism. belge. Tome V. 4e série).

Dejardin (A.). Histoire et description de la porte Saint-Martin à Tournay. In-8°, fig.

Idem. Deuxième supplément aux recherches sur les cartes de la principauté de Liége et sur les plans de la ville. 1868. In-8°.

Idem. Cartes de la Flandre ancienne et moderne, plans de la ville de Gand. 1868. In-8°.

De Noue (A.). Une promenade au pays de Franchimont, Spa; Theux, Verviers, 1868. In-8°.

Jaubert (le cte). Note relative à la question des académiciens libres. 1er juin 1866. In-4°.

Idem. Les jardins de Naples et de l'île d'Ischia. Paris. In-8°. (Extr. du Bulletin de la Société botanique de France).

Idem. Société du Barry. L'école des mines (lu en séance du 11 mars 1866). Paris, 1867. In-8°.

Idem. Sur les Euphorbiacées et un genre nouveau de Bixacées de Zanzibar (Extrait du Bulletin de la Soc. botanique de France, séance du 14 décembre 1866.) Paris. In-8°.

Idem. Académie des Sciences. Les académies libres inéligibles aux siéges de membres titulaires; opinion de Monsieur le comte *Jaubert*, séance du 15 avril 1867. Paris, 1867. In-4°).

Idem. Étude sur le traité de commerce de l'Angleterre. Bourges, 1868. In-8°.

Keller (Ad. Von). Nachlese zür Schillers litteratur als Festgruss der universitæt Tübingen, zum 400ten Jarestag der stiftung der universitæt Basel. 1860. In-4.

Loumyer (N.). Mlle Hugo de Raverschot. In-12.

M. (G.-L.). Bibliothèque romane de la Suisse ou recueil de morceaux écrits en langue romane de la Suisse occidentale, accompagnés d'une traduction littéraire, suivis de notes grammaticales et philologiques. T. I. Lausanne, 1855. In-12.

Nypels. Discours sur l'histoire de l'Université de Liége, à l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation. 1867. In-12.

Polain (M.-L.). Récits historiques sur l'ancien pays de Liége. 4e édit. Bruxelles. In-8o.

Scheler (Aug.). Gauthier-le-long ; la veuve, fabliau inédit. Bruxelles, 1866. In-8o.

Vermesse (Louis). Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne. Douai, 1867. In-8o.

Xhoffer (J.-Fr.). Verviers ancien. Conférence sur les anciennes coutumes de Verviers. 1866. In-8o.

Patrou prairè vo lou Pescadou Tourounnen, comédie en deux actes et en vers provençaux mêlée de couplets, par Benoni Mathieu. Toulon, 1833 (Don de M. U. Capitaine).

Veritables sooucissots d'Arlé, pouémo historique. Responsoa Jooussé Desanat. Marsio, 1852. (Item).

Armana prouvençau pèr lou bèl an de Dieu et dou bissèst, 1864. Avignoun. (Idem).

Lou siège de Cardaroussa, pouèmo erouï-coumique de J. B. Favre, prièce de cello-novo, em'un avant preqaus de J. Roumanill. Avignoun.(Idem).

Leis talounados de Barjomau, ecampados et messos à l'honnour deis gens par un autre galejaire que li dienF. P. Marsilho, 1865. (Idem).

La bienfaisance de Louis XVI, vo leis festos de la pax, drame lyrique en deux actes et en vers, mêlée de français et de provençal, composé à l'occasion de la paix glorieuse de 1783. Nouvel. édit. Marseille, 1814. In-8o. (Idem.)

Nouveau recueil de Noëls tiré des plus célèbres poëtes provençaux et français. Carpentras. in-12. (Idem.)

Nouveau recueil de Noëls provençaux, composés par Jos. *Arnaud*, cordonnier, le 2 février 1815. 1re édit. Carpentras. In-12. (Idem)

Lon Naufragé de la Médus, pichoun poèmo en vers provençaux. Segui d'uno pastourale et d'un dialogo. Toulon, 1824. In-8o. (Idem.)

La verita poesia semi-giocosa, composta da Gff. Tolone, 1848. In-8. (Id.)

Lon camin de fèrri de Marsio à Avignoun, poncho à la vapour, par Jh. *Desanat*, à M Paulin Talabot. Marseille, 1843. In-8o. (Idem.)

Leis Bugadioros, sceno populairo, par feu Fortuné *Chailan*. 2e édit. Marseille, 1845. In-8o. (Idem.)

Leis Désaviados, pouésios provencales, par Marius *Bourelly*. Marseille, 1846. in-8o. (Idem)

La plainto de Misé Moutto suivido de l'interrogatoiro daon nervi, par Jules *Lejourdan*. Marsilko, 1850. In-8°. (Idem.)

Que t'enflé !!! suivi d'adrou sur les capotos et de plusiours aoutros pouesios prouvençalos, per Jules *Lejourdan*. Marsilho, 1851, 8°. (Idem.)

Naissance de notre Seigneur Jésus-Christ ou crêche pastorale en 4 actes et 7 tableaux, en vers français et provencaux, par Pierre *Bellot*. Marseille, 1851, in-8o. (Idem.)

Jean deis Pettos consurtant lou médécin Moquet, dialogo coumique par A. P. B. Marsilho, 1852, 8o. (Idem.)

Leis Rodieros pensados doou poueto Cassaire, par P. *Bellot*. Marseille, 1854, in-8o. (Idem.)

La Bastido de Toussaint Lapiquo, par Barthélemy *Lapommeraye*. Marseille, 1857, in-8o. (Idem.)

Madéloun. Les Pins, poèmes en vers provençaux par Casimir *Dau, phin*. Marseille, 1859, in-8o. (Idem.)

La plainto de Misé mouto suivido de l'interrogatoiro daou nervi, par Jules *Lejourdan*. Marsilho, 1860, in-8°. (Idem.)

Grignoto ou les amours d'un Tourlourou, scène conique par M. Achille *Leclercq*. Nimes, 1868, in-8o. (Idem.)

Cansoun époésié prouvençalo, par Philippe *Chauvier*. Aix, 1864, in-12. (Idem.)

Le jardin d'allégresse, poème amoureux en poèsie provençale divisé en 8 chants par Marius *Lombard*. Marseille, 1865, in-8o. (Idem.)

De l'ortographe provençale. Lettre à M. Anselme Mathieu, par Damase *Arnaud*. Aix, 1865, in-12. (Idem.)

L'antechrist. Les pascaires, poèsies provençales par *A. Maurel*. Réponse à la vie de Jésus de M. Renan. Marseille , 1866, in-8. (2 éditions). (Idem.)

Pastorales ou dialogue entre les anges et les bergers, pour être chanté à la crêche pendant le temps de Noel, par feu M. *Thober*, prêtre. Draguignan, in-8o. (Idem.)

Lois dous badaous sceno prouvençalo, par *Julo Lejourdan*. Racounto per Revertegat. Marseille, in-8o. (Idem.)

Mise Pignoou oou thiatre vo parodio de la Touré de Neslo, par *Jules Lejourdan*. Marseille, in-8°. (Idem.)

ENVOIS DU MINISTRE DE LA JUSTICE.

— Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique — Procès-verbaux des séances, t. V, 4e cahier ; t. V, 5e cahier.

— Les coutumes du duché de Luxembourg et comté de Chiny, publiées par M. Leclercq.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

— Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, publiés par *E. Reusens*. Tomes III, IV et V. Louvain. In-8°.

— Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg, 4e cahier de 1861.

— Annales du cercle archéologique de Mons. Tomes 6e et 7e. Mons, 1866. In-8°.

— Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége pour l'année 1867. Liége, Carmanne, 1867. In-12.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1865, n° 4 ; 1866, nos 2, 3, 4 ; 1867, nos 1, 2, 4 : 1868, nos 1 et 2.

— Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tome VII, fasc. 2. In-8°.

— Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome VIII. Liége, Carmanne, 1866. In-8°.

— Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie. 5e année 1866, janvier, février, mars, avril. In-8°.

— Institut archéologique du Luxembourg. Annales, Tome V. 1867. 1er cahier. In-8°.

— Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province. Tome V, de 1865. In-4°.

— Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. 2e série. Tome 10. In-8°. — 3e série. T. I.

— Le Progrès, journal de l'éducation populaire. Années 1866, 1867 et 1868. In-8°.

— Publications de la Société pour la recherche et la conservation des Monuments dans le grand Duché de Luxembourg. Années 1864 et 1865. Tomes 20, 21. 2 vol. In-4° avec figures.

— Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournay. T. XII. In-8.

— Annales de la Société archéologique de Namur. T. IV, livr. 4. T. X, livr. 1 et 2.

— Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur en 1867. in-8°.

— Mémoires de la Societé historique et littéraire de Tournay, t. IX. In-8.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

BULLETIN DE 1867.

TOME XI.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

ONZIÈME ANNÉE.



LIÉGE

J.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR

1868

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

ART. 1er. Il est constitué à Liége une Société dans le but d'encourager les productions en WALLON LIÉGEOIS ; de propager les bons chants populaires ; de conserver sa pureté à notre antique idiôme, d'[illegible] autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montre[illegible] [illegible]s rapports avec les autres branches de la Langue roman[illegible]

CHAPITRE II.

Titre et travaux de la Société.

ART. 2. La société prend le titre de *Société liégeoise de littérature wallonne.*

ART. 3. Elle institue un concours annuel de poésie wallonne entre les poëtes du pays de Liége.

Un concours pourra également être établi sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

ART. 4. Le sujet du concours,ses conditions,les récompenses à donner aux lauréats (1) sont déterminés chaque année par la Société dans le courant du mois de novembre.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique (2).

ART. 5. La Société réunit les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon liégeois. Elle détermine, autant que faire se peut, les règles de la versification.

ART. 6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, à six heures du soir, les 15 des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, novembre et décembre.

Dans le cas où ces dates tombent un jour férié, la réunion a lieu le lendemain. L'assemblée générale est celle du mois de janvier.

ART. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire ordonnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

ART. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

ART. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

(1) Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze (Séance du 15 mars 1858).

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société recevra le bulletin de l'année correspondante (Séance du 15 février 1859).

(2) Cet article a été ainsi modifié le 15 février 1858, par une décision de la Société.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

Art. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

CHAPITRE III.

Des fonctionnaires et du bureau.

Art. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un bibliothécaire-archiviste et d'un trésorier ([1]).

Art. 12. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

Art. 13. Le président, le vice-président, le secrétaire, le bibliothécaire-archiviste et le trésorier sont nommés tous les ans dans la séance du 15 décembre ; ils entrent en fonctions dansla séance qui suit celle du 15 janvier.

Art. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions; il veille à l'exécution du règlement; il rend compte des travaux de l'année écoulée à l'assemblée genérale du 15 janvier.

Art. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance; il exécute les décisions de la Société. Il est dépositaire du sceau.

Art. 16. Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives. — Le trésorier opère les recettes, fait les payements, et en rend compte à la fin de l'année, le tout sous la surveillance du président. Chaque année il sera dressé un projet de budget pour le nouvel exercice.

([1]) Les articles 11, 13, 15 et 16 ont été ainsi modifiés par la Société le 15 mars 1866.

CHAPITRE IV.

Des membres de la Société.

Art. 17. La Société se compose de membres honoraires, de titulaires, d'adjoints et de correspondants.

Art. 18. Les membres honoraires sont : A. le bourgmestre de la ville de Liége ; B. le président du Conseil provincial ; C. les personnes qui ont rendu des services éminents à la Société et à qui cet honneur est décerné par les votes des trois quarts des membres titulaires présents.

Art. 19. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de trente.

Ils ont seuls voix délibérative et consultative.

Art. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres adjoints. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année dûe par le membre adjoint qu'ils ont présenté.

Art. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents ; ils se tiennent en relation avec la Société ([1]).

Les membres honoraires, adjoints et correspondants, ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

Ars. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres adjoints à la majorité des votes des membres présents.

Art. 23. Les membres titulaires signent les Statuts avant d'entrer en fonctions.

Art, 24. La démission donnée par un membre titulaire ou adjoint ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

([1]) Les membres correspondants ne figureront au tableau que lorsqu'il auront accepté ce titre. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications (Séance du 15 février 1861.)

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années :

CHAPITRE V.

Des publications.

Art. 25. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans les concours et celles non couronnées qui méritent cette distinction (1).

Ces pièces deviennent sa propriété. Les auteurs ne peuvent les réimprimer qu'avec l'autorisation de la Société. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux Archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessitent la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société lorsqu'elles en sont jugées dignes.

Dans toutes ces pièces, les convenances devront être respectées tant dans le fond que dans la forme.

Art. 26. Le Secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

Art. 27. Un exemplaire numéroté de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire et adjoint.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux sociétés qui accordent la réciprocité, à la bibliothèque royale de Bruxelles et à celle de l'Université de Liége.

(1) L'insertion au Bulletin d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de 50 exemplaires destinés à l'auteur (Séance du 15 février 1861).

CHAPITRE VI.

Des Recettes et des Dépenses.

Art. 28. Les recettes consistent : en cotisations ordinaires payées par les membres titulaires, fixées à dix francs ; en cotisations payées par les membres adjoints, fixées à cinq francs ; en cotisations extraordinaires que la Société s'impose ; en dons volontaires ; en subsides éventuel de la Commune, de la Province, de l'Etat ; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

Art. 29. Les dépenses ordinaires sont celles pour frais d'installation et de bureau ; elles sont ordonnées par le bureau.

Art. 30. Les dépenses extraordinaires sont celles qui sont occasionnées par les publications de la Société et les prix à décerner aux lauréats des concours. Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII.

De la révision du règlement et de la dissolution de la Société.

Art. 31. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

En cas de dissolution, laquelle ne peut être décidée qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents et absents, la bibliothèque, les archives et le sceau de la Société sont déposés à la bibliothèque de l'Université de Liége et de-

viennent la propriété de la ville; le solde restant en caisse est acquis en tous cas au bureau de bienfaisance de la ville de Liége.

Liége, le 27 décembre 1856.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,

F. BAILLEUX.



TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉ LE 1er NOVEMBRE 1868.



BUREAU.

GRANDGAGNAGE (Charles), *Président;*
FUSS (Théophile), *Vice-Président;*
BORMANS (Stanislas), *Secrétaire;*
GRANDJEAN (Mathieu), *Bibliothécaire-Archiviste,*
DEFRECHEUX (Nicolas), *Trésorier;*
GRENSON (Camille), *Secrétaire-Adjoint.*

Membres titulaires.

BORMANS (J.-H.), professeur émérite à l'Université, membre de l'Académie royale.
BORMANS (Stanislas), conservateur-adjoint des Archives de l'État.
BURY (Auguste), avocat.
CAPITAINE (Ulysse), administrateur de la Banque Nationale.
CHANDELON (J.-T.-P.), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale.
CHAUMONT (Félix), fabricant d'armes.
COLLETTE (Victor), fabricant d'armes.
DEFRECHEUX (Nicolas), appariteur à l'Université de Liége.
DEHIN (Joseph), maître chaudonnier.
DEJARDIN (Joseph), notaire.

DELARGE (Jean-Guill.), instituteur, à Herstal.

DELBOEUF (Joseph), professeur à l'Université de Liége.

DESOER (Auguste), avocat.

DE THIER (Charles), juge au tribunal civil.

DUMONT (B.-A.), notaire.

FUSS (Théophile), conseiller à la Cour d'appel.

GALAND (Walthère), avoué.

GRANDJEAN (Mathieu), sous-bibliothécaire à l'Université.

GRANDGAGNAGE (Charles), ancien représentant.

GRENSON (Camille), avocat.

HENROTTE (Nicolas), chanoine.

HOCK (Auguste), fabricant-bijoutier.

KIRSCH (Hyacinthe), avocat.

LE ROY (Alphonse), professeur à l'Université et à l'École normale.

LESOINNE (Charles), représentant.

MASSET (Gustave), greffier.

PICARD (Adolphe), conseiller à la Cour d'appel.

STECHER (Jean), professeur à l'Université et à l'École normale.

THIRY (Michel), inspecteur du service des transports au chemin de fer de l'État.

WASSEIGE (Charles), docteur en médecine et conseiller provincial.

Membres honoraires.

LE BOURGMESTRE DE LIÉGE.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL.

GRANDGAGNAGE (Joseph), premier président de la Cour d'appel.

LAMAYE, avocat, président du Conseil provincial.

LITTRÉ (Emile), membre de l'Institut de France.

POLAIN (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université.

Membres correspondants (1)

ALEXANDRE (A.-J.), professeur à l'école moyenne de Gosselies.

BORGNET (Jules), conservateur des archives de l'État, à Namur.

(1) On croit devoir appeler l'attention de Messieurs les membres correspondants sur la note de l'art. 21 du règlement.

Bovie (Félix), peintre et homme de lettres, à Bruxelles.
Breden, professeur au gymnase d'Arnsberg.
Chalon (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Chavée (H.), homme de lettres, à Paris.
Clesse (Antoine), homme de lettres, à Mons.
Coune (Joseph), préfet des études, à Anvers.
De Backer (Louis), homme de lettres, à Noord-Peenne (France).
De Christé (L.), imprimeur, à Douai.
De Coussemaker (E.), président du Comité flamand de France, à Dunkerque.
Delgotalle (Franç.), pharmacien, à Visé.
De Noue (A.), docteur en droit, à Malmedy.
Desrousseaux (A.), chef de bureau à la mairie, à Lille.
Geubel (J.-B.), juge d'instruction, à Marche.
Hoffmann (F.-L.), homme de lettres, à Hambourg.
Hymans (Louis), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
Lagrange (Philippe), négociant, à Namur.
Le Pas (Auguste), professeur au Conservatoire royal de Liége, à Jupille.
Leray (Eugène), teinturier, à Tournai.
Letellier, curé, à Bernissart (Hainaut).
Loumyer (N.), chef de division au département des affaires étrangères, à Bruxelles.
Michelant (H.), vice-président de la Société impériale des antiquaires de France, à Paris.
Magnée (Gustave), vérificateur des douanes, à Theux.
Morel (A.), homme de lettres, à Paris.
Poulet (Nicolas), peintre, à Verviers.
Renard (M.-C.), vicaire, à Genval (Brabant).
Renard (Jules), à Paris.
Renier (J.-S.), peintre, à Verviers.
Scheler (Aug.), bibliothécaire du Roi, à Bruxelles.
Schuermans (H.), conseiller à la cour d'appel de Liége.
Tarlier, professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
Van Bemmel (Eugène), professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
Vermer (Aug.), docteur en médecine, à Bauraing.
Von Keller (Adalbert), professeur à l'Université de Tubinge.
Wérotte (Charles), à Namur.
Xhoffer (J.-F.), rentier, à Verviers.

Membres adjoints.

Aerts (Auguste), notaire.
Anciaux, professeur de musique, à Charleville.
Ancion (Dieudonné), fabricant d'armes.
Ansiaux-Rutten (Émile), banquier.
Ansiaux (Jules), docteur en médecine.
Attout-Franz, négociant.

Baar-Lecharlier, négociant.
Balat (Alphonse), architecte, à Bruxelles.
Banneux (Léon), propriétaire, à Huy.
Bayet (Joseph), juge au tribunal de 1re instance.
Bayet (Émile), ingénieur.
Beaujean (François), négociant.
Beaujean (Eugène), négociant.
Bellefontaine (François), négociant.
Bellefroid (Victor), directeur de la Banque liégeoise.
Beltjens (Gustave), procureur du Roi, à Hasselt.
Bérard-Leurquin, négociant.
Bérard (Charles), directeur au département des finances, à Bruxelles.
Bertrand, curé de l'Église St.-Lambert, à Herstal.
Bernard (Félix), notaire, à Montegnée.
Béthune (Armand), rentier.
Beuret (Auguste), fabricant.
Biar (Grégoire), ancien notaire.
Biar (Nicolas), notaire.
Billion-Hartog, négociant.
Birck-Collette, fabricant.
Blonden, ingénieur-directeur des travaux publics de la ville de Liége.
Bodson (Mathieu), vicaire de St.-Barthélemy, à Liége.
Body (Albin), rentier, à Spa.
Boïoux (L.-J.), juge au tribunal de 1re instance.
Borguet (Louis), docteur en médecine.
Borguet (Louis), avocat.
Borguet (Joseph), entrepreneur.
Bormans (Allard), docteur en droit, ingénieur civil.
Bormans (Théophile), substitut du Procureur du Roi, à Marche.
Boseret (Charles), avocat.

Bottin (Alexandre), avocat.
Bourdon (Jules), conseiller communal.
Bourgeois (Nestor), ingénieur.
Bouvy (Alexandre), fabricant.
Braconier (Frédéric), représentant.
Braconier (Charles), consul de Suède.
Brahy, négociant.
Bronne (Louis), inspecteur des postes, à Bruxelles.
Bronne (Gustave), fabricant d'armes.
Buckens (J.-G.), industriel.
Bustin (Oscar), directeur de charbonnage, à Grâce-Berleur.

Cambresy (Alph.), ingénieur, à Paris.
Capitaine (Edouard), président de la Cour du Limbourg, à Maestricht.
Capitaine (Félix), ancien président de la Chambre de Commerce.
Capitaine (Félix), fils, fabricant et conseiller communal.
Carlier (Florent), entrepreneur.
Carlier-Demet, rentier.
Carmanne (J.-G.), imprimeur.
Carpay (François), instituteur.
Carpentier (N.-J.), curé à Soiron.
Carrez-Ziegler, négociant.
Charles (Prosper), avocat.
Charlier (Eugène), docteur en médecine
Chaudoir-Van Melle, fabricant.
Chaumont (Léopold), fabricant d'armes, à Herstal.
Chèvremont (Henri), ingénieur civil, à Herstal.
Clochereux (Henri), avocat et conseiller communal.
Cloes (J.), conseiller à la Cour.
Closset (Mathieu), banquier, ancien bourgmestre de Liége.
Closset (Evrard), administrateur de la Banque nationale.
Closset (Henri), étudiant.
Closon (Joseph), avocat.
Coheur (Gustave), major d'artillerie de la garde civique.
Collette (Léopold), fabricant d'armes.
Colsoul (Auguste), directeur au gazomètre, à Verviers.
Comhaire (Charles), avocat.
Constant (Erasme), marchand de fer.
Corbesier (Henri), vérificateur de l'enregistrement.

Corin (Martin), professeur de musique.
Cornesse (Edouard), négociant, à Aywaille.
Cornesse (Prosper), avocat et conseiller provincial.
Couclet-Mouton (F.), graveur.
Couclet, capitaine de lanciers.
Crémers (Léopold), à Sclessin.
Cudell (Adolphe), avocat.

Dandoy (Célestin), conseiller communal.
D'Andrimont-Demet, industriel.
D'Andrimont-de Mélotte, bourgmestre et conseiller provincial.
D'Andrimont (L.), administrateur de la Banque nationale.
Dardenne (Hyac.), étudiant en droit.
Dardespine (F.-C.), fabricant.
Dauw (E.), conseiller à la cour.
Dawans-Closset (Adrien), fabricant et conseiller provincial.
Dawans-Orban (Jules), fabricant.
Debefve (P.-A.), négociant.
De Borman (Chev. Cam.), docteur en droit, à Schalkhoven.
De Boubers (Adolphe).
De Bronckart (Émile), ancien représentant, à Bra.
Dechamps, major pensionné, à Stembert.
De Fabri-Beckers, conseiller provincial.
Defays-Du Monceau, conseiller provincial.
Defrecheux (Émile), employé.
De Glymes (comte), procureur du roi, à Charleroi.
Dehasse (Auguste), fabricant.
Dehasse (Félix), fabricant.
Dehessele (Victor), fabricant, à Thimister.
Dejardin (Adolphe), capitaine du génie.
Dejardin (Henri), rentier.
De la Rousselière (Amédée baron), rentier.
De la Rousselière (Arthur baron), secrétaire de légation.
De Lavelleye (Émile), professeur à l'Université.
Delbouille (Joseph), banquier et conseiller communal.
Delbouille (Louis), notaire.
Delexhy (M.-B.-J.), docteur en médecine, à Grâce-Berleur.
Delfosse (Eugène), ingénieur civil.
Delgotalle (Alfred), docteur en médecine, à Verviers.

Delhasse (Félix), homme de lettres, à Bruxelles.
Delheid (Louis), docteur en médecine.
Delheid (Jules), docteur en médecine.
Deliége-Requilé (Jacques), fabricant.
De Looz-Corswarem (comte Hyp.), sénateur.
Del Marmol (baron Ch.), avocat.
De Luesemans (Charles), gouverneur de la province.
Delvaux, agrégé à l'Université.
De Macar (Carles), colonel pensionné.
De Macar (Augustin), rentier.
De Macar (Charles), avocat et conseiller provincial.
De Macar (baron Ferdinand), représentant.
De Macar (Julien), directeur de houillère, à Beyne-Heusay.
Demany (Laurent), architecte et conseiller communal.
Demany (Ferd.), commissaire de police en chef.
Demany (Ferd.), architecte.
De Mélotte (Armand), rentier.
Demeuse, bourgmestre à Wandre.
De Moffaerts (baron Léonce), rentier.
Denis (Alexandre), fabricant.
D'Erckentel (Eugène), juge de paix, à Nandrin.
De Rossius (Ch.), fabricant.
De Rossius (Ferdinand), avocat et représentant.
De Sauvage-Vercour (Félix), banquier.
De Savoie (T.-J.), professeur à l'Université.
De Sélys-Longchamps (baron), sénateur, à Waremme.
De Sélys-Fanson (baron Fernand), rentier, à Beaufays.
De Sélys-Fanson (baron Robert), rentier, à Xhoris.
Desoer (Oscar), rentier.
Desoer (Emmanuel), substitut du procureur du roi, à Verviers.
De Stockhem (baron Léopold), propriétaire à Amay.
De Theux (Xavier), rentier, à Bruxelles.
De Thier (Léon), homme de lettres.
Detrooz (Auguste), juge au tribunal civil.
delvaux (Louis), avocat.
De Vaux (Adolphe), ingénieur.
De Vaux (Emile), ingénieur.
Devroye, chanoine et grand chantre de la Cathédrale,
Dewalque (G.), professeur à l'Université.

DEWEZ-CHAUDOIR, négociant.
DE ZANTIS DE FRYMERSON (J.), rentier.
DIGNEFFE (Victor), agent de change.
DISTEXHE (Hubert), graveur.
DOCHEN (Hubert), conseiller provincial, à Avernas-le-Bauduin.
D'OMALIUS (Frédéric), juge au tribunal de 1re instance.
DONCKIER-JAMME (Ch.), membre de la députation permanente.
DORET (V.), conseiller provincial, à Verviers.
DOSSIN (Henri), fabricant,
D'OTREPPE DE BOUVETTE (Albert), conseiller honoraire des mines.
DOUTREPONT (Louis), avoué.
DOUTREWE (P.), à Louvegné.
DRESSE-ANCION (Olivier), fabricant d'armes.
DRION (Aug.), greffier de justice de paix.
DRION (Jules), commis greffier à la justice de paix.
DUBOIS (François), rentier.
DUBOIS (Ernest), procureur du Roi.
DUMONT, conseiller communal.
DUPONT (Alexandre), employé.
DUPONT (Ernest), chef de division au ministère des travaux publics, à Bruxelles.
DUPONT (Evrard), professeur émérite à l'Université.
DUPONT (Edouard), notaire, à Saive (canton de Fléron).
DUPONT (François), ingénieur.
DUPONT (Émile), avocat et représentant.
DU VIVIER-STERPIN (L.), libraire.

ELIAS (Nicolas), avocat et représentant.
ELIAS (Robert), rentier.
ELOIN (Félix), ingénieur.
ETIENNE, négociant.

FABRY (Arnold), conseiller provincial, à Dison.
FALLISE (Armand), ingénieur civil.
FALLISE (Victor), professeur à l'Athénée.
FALLOISE (Alphonse), vice-président du tribunal de 1re instance.
FAYN (Joseph), directeur de la société Rocheux et Oneux, à Theux.
FESTRAETS (Auguste), docteur en médecine.
FETU-DEFIZE (J.-F.-A.), fabricant.

Fick, tanneur.
Fick-Simon (François), négociant et conseiller communal.
Filot (H.-J.) instituteur, faubourg Vivegnis.
Flechet (François), notaire et conseiller provincial, à Verviers.
Flechet (Guillaume), entrepreneur.
Fléron (Joachim), bourgmestre à Bellaire.
Florenville (A.-D.), major de la garde civique.
Fonsny, bourgmestre de Saint-Gilles, lez-Bruxelles.
Forgeur (Jos.), avocat et sénateur.
Forgeur (Georges), secrétaire de légation.
Forir (Jos.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.
Fossion (N.-J.), docteur en médecine.
Fouquet (Guill.), sous-directeur à l'école agricole de Gembloux.
Foury, général-major.
Fraigneux (Louis), négociant.
Franck (Mathieu), entrepreneur.
Francotte (Victor), fabricant.
Frankignoulle, greffier de la justice de Paix, à Seraing.
Frédérix (Gustave), homme de lettres, à Bruxelles.
Frère-Orban (Walthère), ministre des finances, à Bruxelles.
Frère (Walthère), fils, fabricant et échevin, à Ensival.
Frère (Georges), juge au tribunal de première instance.

Gaede (H.), docteur en médecine.
Galand (Georges), négociant.
Galand (Lamb.), notaire et conseiller provincial, à Glons.
Galopin-Ritz (J.), rentier, à Aix-la-Chapelle.
Gauthy, professeur à l'Athénée de Bruxelles.
Gérard (Frédéric), avocat, à Seraing.
Gérard (Michel), entrepreneur, à Ans.
Gérard, préfet de l'Athénée.
Germeau (F.), membre de la Députation permanente.
Gilkinet (J.-P.), conseiller provincial.
Gillet (Emile), juge, à Huy.
Gillon (A.), professeur à l'Université.
Gilman (Alph.), juge d'instruction.
Gonne, directeur de Velaines, près de Huy.
Goossens (Gustave), agent de change.
Goret (Léopold), ingénieur.

Gothier (J.), libraire.
Gout (Isidore), rentier.
Govaert-Malherbe, fabricant.
Grandfils (Charles-Joseph), comptable.
Grandjean, bourgmestre, à Housse.
Grégoire (Hyacinthe), président du Tribunal de première instance de Huy.
Grégoire (Alphonse), notaire, à Dalhem.
Grégoire (Mich.), secrétaire communal, à Wandre.
Grumsel, tanneur.
Guillaume (François), ancien commissaire de police en chef.

Habets (Alfred), répétiteur à l'Ecole des mines.
Halkin (Aimé), capitaine d'artillerie à Liége.
Halkin (Emile), capitaine aux pontonniers, à Anvers.
Halkin-Rémont (C.-J.), architecte.
Halkin (Jules), sculpteur.
Hamal (Benj.), ingénieur.
Hamal (P.-J.), avocat et conseiller provincial.
Hanssens (L.), avocat, échevin et conseiller provincial.
Hayemael (Henri), banquier, à Spa.
Helbig (Henri), homme de lettres.
Helbig (Jules), peintre.
Hermans (L.-J.), juge de paix.
Heuse (H.-J.), docteur en médecine.
Heuse-Lahaye (G.), fabricant, à Olne.
Hock (L.-Ad.), fabricant.
Hock (Gér.-Aug.), fabricant.
Hortsmans, industriel.
Houget (Adrien), industriel, à Verviers.
Hubert (Alexis), fabricant, à Esneux.
Hubert de Pondrome (R.), à Chênée.
Huberty (Léon), à Malmédy.

Ilias (Henri), professeur à l'Athénée.

Jacques (J.), négociant, à Waremme.
Jamar (Léonard), notaire.
Jamar (Emile), conseiller provincial.
Jamar (Gustave), fabricant.

Jamar (Armand), ingénieur.
Jamme (Emile), commissaire d'arrondissement.
Jarsimont, major pensionné, à Martinrive (Sprimont).
Jenicot (Philippe), pharmacien, à Jemeppe.
Jorissen (Jules), négociant.

Keppenne (F.), ancien président du tribunal de 1re instance.
Keppenne (Ch.), notaire.
Kersten-Magis (P.), fabricant.
Kirsch (Hyacinthe), directeur de charbonnage.
Kupper (Ch.-Théod.), directeur de fabrique, à Dalhem.
Kupfferschlaeger (Isidore), professeur à l'Université.

Lacroix (Alfred), négociant.
Lafnet (T.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.
Lagasse (Laurent), fabricant
Lahaye (Joseph), directeur de charbonnage.
Laloux (Adolphe), propriétaire.
Laloux (Nicolas), greffier provincial.
Lamarche-de Rossius (O.), administrateur de la Banque nationale.
Lamarche-Jamar (Alf.), industriel.
Lambert, notaire, à St.-Georges.
Lambert (J.), brasseur.
Lamberty, docteur en médecine, à Verviers.
Lamberty (Alphonse), employé des postes, à Stavelot.
Lambinon (J.-L.), notaire.
Lambinon (Gustave), ingénieur.
Lambotte (Armand), fabricant bijoutier.
Lambotte (Jean-Baptiste), à Cologne.
Laoureux, sénateur, à Verviers.
Laport (Guill.), fabricant.
Lassence (Victor), photographe.
Lecoq (A).
Leenaerts (J.-M.), fabricant, en Saulcy.
Lelièvre (X.), substitut du procureur du Roi.
Lelotte, négociant, à Verviers.
Lemaire, avocat, à Namur.
Lemille (Joseph), fabricant d'armes.

Lequarré (Nic.), professeur à l'Athénée.
Leurquin (Camille), notaire, à Xhoris.
Lhoest (Aug.), lieutenant-colonel d'artillerie.
Lhoest-Lonhienne (J.-G.), conseiller à la cour d'appel.
Liben (Charles), contrôleur des contributions, à Dinant,
Libert (Louis), membre de la députation permanente.
Libotte-Dossin, négociant.
Lion (Léopold), ingénieur et échevin.
Lonay (G.), chanoine, à Herstal.
Lonhienne (L.-J.), sénateur.
Lovinfosse (F.), imprimeur.

Macors (Félix), professeur à l'Université.
Macors (Jos.), professeur à l'Université.
Magis (Alf.), avocat.
Magis (Max.), fabricant.
Magnery (Em.), meunier, à Seraing.
Malherbe (Édouard), fabricant d'armes.
Mansion (Émile), professeur, à Huy.
Marcelin-Lagarde, professeur à l'Athénée de Hasselt.
Marcellis (François), fabricant.
Marchot (Émile), négociant.
Marcotty, avocat-général.
Maréchal (R.), ingénieur.
Martial (Epiph.), avocat.
Martiny (Martin), fabricant, à Herstal.
Masset-Hamal, négociant.
Masset (L.), bourgmestre de Herstal et conseiller provincial.
Masset (Oscar), fabricant.
Matelot (Prosper), hôtelier.
Mathelot-Debruge, ingénieur civil.
Mathieu (Jules), instituteur, à Olne.
Mean (Charles), fabricant.
Mercier (Laurent), négociant.
Micha (Léonard), ingénieur, à Marles (Pas-de-Calais.)
Micha (Alfred), étudiant.
Minette (Jules), rentier.
Minette Orban (Victor), rentier.
Modave-Lambinon (J.-A.-F.), conseiller communal.

MONNOYER, directeur de houillère, à Cheratte.
MONNOYER (Aug.-Jos.), lieutenant-colonel d'état major.
MOREAU, ingénieur, à Louvain.
MORREN (Edouard), professeur à l'Université.
MOTTART (Albert), ingénieur civil.
MOTTART (Gustave), avocat.
MOTTART (Jules), négociant.
MOTTART (Philippe), brasseur.
MOUTON (Louis), notaire à Herve.
MOUTON (Dieudonné), avocat et représentant.
MOXHON (Casimir), avocat.
MOXHON (Ernest), docteur en droit.
MULLER (Clément), avocat et représentant.
MULLER (Edmond), banquier, à Verviers.

NAGELMACKERS (Jules), agent de la Banque nationale.
NAGELMACKERS (Armand), consul d'Espagne.
NAGELMACKERS (Albert), banquier.
NAGELMACKERS (Edmond), banquier.
NAGELMACKERS (Ernest), banquier.
NAGELMACKERS (Carlos), ingénieur civil.
NEEF (Jules), bourgmestre de Tilff et conseiller provincial.
NEUVILLE (Joseph), ancien bourgmestre de Liége.
NIHON (L.-A.), avocat.
NOÉ (Adolphe), fabricant.
NOIRFALISE (Jules), fabricant.
NYPELS (J.-S.-G.), professeur à l'Université.

OLIVIER (Henri), négociant en laines, à Verviers.
ORBAN (Eugène), fabricant.
ORBAN (Ernest), fabricant.
ORBAN (Marcel), avocat.
ORBAN (Jules), fabricant.
ORBAN (Léon), représentant.
ORTMANS-HAUSEUR, bourgmestre de Verviers.
ORTMANS (J.-B.), industriel.

PAQUE (Eugène), artiste vétérinaire, à Verviers.

PAQUE (Érasme), pharmacien.
PAQUE, conducteur des ponts et chaussées, à Aywaille.
PAQUOT, directeur gérant de la Société du Bleyberg.
PARENT-DUBOIS, rentier, à Herstal.
PASQUET (Emmanuel), professeur à l'Athénée royal de Gand.
PECHER (François), avocat, à Mons.
PECK (Léonard), ingénieur.
PÉTY-DE ROSEN (Jules), rentier, à Grune.
PÉTY (Léon), avocat.
PHILLIPS (Justin), négociant.
PHILLIPS-ORBAN, rentier.
PIEDBŒUF (Théodore), fabricant, à Jupille.
PIEDBŒUF (Théodore), avocat et conseiller provincial, à Jupille.
PIERCOT (Ferdinand), ancien ministre.
PILETTE (Désiré), avocat, à Paris.
PINSART (H.-J.), ingénieur.
PIRLOT-TERWANGNE (Ferdinand), fabricant.
PIRLOT (Léon), fabricant.
PIRLOT (Edouard), fabricant.
PIRLOT (Gustave), fabricant.
PIRLOT (Eugène), rentier.
PIRLOT (Eugène), fils, rentier.
PIROTTE, receveur de l'État, à Stavelot.
PIRSON-HOGGE, négociant.
POSWICK-DE MAROTTE (Eug.), rentier.
PROST (Victor), capitaine d'artillerie.
PROST (Henri).

QUOILIN (J.-H.), secrétaire-général du ministère des finances, à Bruxelles.

RAIKEM (Joseph), industriel.
RAIKEM (A.-J.), greffier au tribunal.
RAMOUX DE ROCHELÉE (Joseph), conseiller provincial, à Amay.
RASKIN (Jos.), fabricant.
RAZE (A.), ingénieur, à Ougrée.
REGNIER, major pensionné.
REMACLE (Jacques), fabricant, à Sauheid.
RÉMONT (Denis), juge de paix, à Esneux.
RÉMONT (J.-E.), architecte consultant de la ville de Liége.
RÉMONT (Joseph), architecte.

Renier (A.), architecte.
Renier (Henri), rentier.
Renier (M.), greffier du tribunal de commerce.
Renoz (Ernest), notaire.
Renson (Antoine), juge de paix, à Hollogne-aux-Pierres.
Richard-Lamarche (H.), rentier.
Rigo (H.), chef de division au gouvernement Provincial.
Robert-Brabant (L.), avocat.
Robert-Grisard, rentier.
Roberti (E.), rentier.
Roland (Jules), négociant.
Romedenne-Fraipont (J.-F.), banquier.
Rose (John), fondeur.

Salmon (l'abbé), vicaire, à Stavelot.
Schoonbroodt (J.-G.), conservateur des Archives de l'État.
Severyns (L.), imprimeur.
Simonis-Orban (Eugène), statuaire, à Bruxelles.
Soetman (Gust.), directeur, à Niederfischbach.
Sopers (Théodore), négociant.
Soubre (Etienne), directeur du Conservatoire royal de musique.
Spiertz (Henri), rentier.
Spineux (A.), avoué au Tribunal de 1re instance.
Spring (A.), professeur à l'Université.

Tart (O.-J.), banquier.
Taskin (Léop.), ingénieur, à Jemeppe.
Terry (L.), professeur au conservatoire.
Thonnard (Henri), armurier.
Thonon (Auguste), notaire, à Sprimont.
Tilman (Gustave), rentier, à Bernalmont.
Tombeur, notaire et conseiller provincial, à Verlaine.
Trasenster (Louis), professeur à l'Université.
Troisfontaine (Arnold), professeur à l'Université.
Truillet (Félix), négociant.
Truillet (Franç.), docteur en chirurgie.

Umé (Godefroid), architecte.

Van der Maesen (Servais), avoué et représentant, à Verviers.

Vanderstraeten-Closset (Victor), fabricant, à Verviers.
Vaust (Théodore), docteur en médecine et professeur à l'Université.
Vaust (Jules), docteur en médecine.
Vercken (Théophile), professeur au Conservatoire.
Vierset-Godin, architecte, à Huy.
Viot (Théodore), rentier.
Viot (Léon), rentier.
Vivario-Plomdeur (Nicolas), rentier, à Embourg.

Wala (François), conseiller à la cour.
Wankenne (Pierre), négociant, à Verviers.
Warnant (Julien), avocat et échevin.
Wasseige (Adolphe), docteur en chirurgie et professeur à l'Université.
Wasseige (Henri), ingénieur civil.
Wauters (Edouard), père, rentier.
Wauters (Edouard), fils, rentier.
Wauters-Cloes (Hyacinthe), rentier.
Wellekens (Émile), négociant.
Wellens-Biar (E.-F.), ingénieur.
Wilmotte, propriétaire, à Anvers.
Wilmart (Julien), à Verlaine.
Wittert (Adrien baron), rentier.
Woos, notaire, à Rocour.

SOCIÉTAIRES DÉCÉDÉS

Membre correspondant.

Bidaut (Eugène), secrétaire général du ministère des travaux publics.

Membres adjoints.

Lambert (Antoine), brasseur, à Coronmeuse.
Roselier (Hyacinthe), conseiller provincial, à Limont.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS DE 1867.

RAPPORT DU JURY

SUR LES CONCOURS Nos 10 ET 11 DU PROGRAMME.

Messieurs,

Depuis quelques années, les rapports des jurys chargés d'examiner les concours de poésies wallonnes exhalent les mêmes plaintes, signalent la même affligeante pénurie, et arrivent tous à cette inévitable conclusion : les dieux s'en vont ; la muse wallonne a désappris à chanter ; la verve de nos poètes populaires s'est éteinte. Il semble vraiment qu'il n'y ait plus qu'à s'écrier :

Seigneur, Laïus est mort, laissez en paix sa cendre.

Pour qui se donne la peine de réfléchir, il n'y pas cependant là de quoi s'étonner ni de quoi se lamenter si fort.

La Belgique est avant tout un pays de municipalités. Le régime communal y est ancré dans les mœurs ; on sent qu'il est indispensable au libre développement de la liberté politique, et qu'il constitue, en définitive, la condition *sine quâ non* du *self-governement.*

Aussi le mouvement flamand n'a-t-il, à son origine, causé ni surprise ni réprobation parmi nos populations wallonnes. On y comprend, aussi bien qu'ailleurs, le culte des souvenirs, le respect des traditions, le charme d'un langage simple et naïf, et l'on y a applaudi aux efforts tentés par quelques hommes de cœur, heureux de constater que la Belgique avait un passé, une histoire, une langue à elle même.

Mais le fanatisme est toujours un mauvais levain ; il gâte les meilleures causes. Lorsque, au lieu d'un élément de paix et d'union, on a voulu faire de la langue flamande un brandon de discorde ; — lorsque quelques agitateurs ont parlé de l'oppression que subissait une partie de la nation ; — lorsque, sous prétexte de rétablir l'égalité entre les deux fractions du pays, on a voulu, à toute force, séparer les Belges en deux camps ennemis, — nous nous sommes émus à notre tour, et nous nous sommes demandé ce que signifiait tout ce tapage. — Et nous donc, n'avons-nous pas une histoire féconde en enseignements ? N'avons-nous pas nos traditions, nos légendes, nos chants populaires ?

Pourquoi n'aurions-nous pas de lyre ?

Voilà ce qu'on s'est demandé autour de nous, et l'on s'est appliqué, en l'altérant dans son esprit, le vers du poète liégeois.

C'est à peu près de cette époque que date la création de la Société liégeoise de littérature wallonne.

On fait un appel à nos poètes, et ils répondent tous : les uns par une piquante comédie, les autres par une vivante peinture des mœurs populaires, ceux-là par quelque douce et mélancolique mélodie, ceux-ci par de francs et de joyeux refrains.

Ceci fait, on se repose, on entre dans le calme de la vie réelle ; — on a montré qu'on n'était pas digne de dédain. — On a le droit de se taire, on tient surtout à faire comprendre que tout cela n'était que jeu d'esprit, et que jamais on n'a eu le projet insensé de faire oublier la langue et les chefs-d'œuvre des grands maîtres de la littérature française.

Mais de tout ce mouvement, il est cependant resté quelque chose On s'est de plus en plus attaché au sol natal ; on a voulu se faire une idée de ses transformations successives ; on a voulu s'initier à l'ancienne organisation sociale. — De là cette série de publications si intéressantes dans le domaine de l'histoire, de l'archéologie, de la linguistique ; de là cette nouvelle direction donnée aux travaux de la Société ; de là cette vive curiosité qui s'attache à toutes les choses du passé, et nous ne serions pas étonnés de voir tel de nos poètes populaires descendre tranquillement des hauteurs de son Olympe pour se

mettre à la recherche de l'une ou l'autre de nos légendes, si près d'être effacées de la mémoire de tous

Mais pour nous, qui n'avons à vous rendre compte que de la lutte qui s'est établie entre nos poètes, la tâche est facile, et nous sommes sûr de n'exciter ni désappointement ni regret en n'annonçant à la Société qu'un résultat à peu près négatif.

Trois concours sont restés sans réponse : on n'a soumis à notre examen ni pièce de théâtre, ni tableau de mœurs, ni scènes populaires, et nous n'avons eu à nous occuper que de deux concours, le 10e et le 11e.

Nous avons reçu un seul envoi pour le 10e concours, qui est ainsi libellé : *Deux ou trois contes en vers.* L'auteur nous a mis à la portion congrue : il a opté pour le minimum ; son manuscrit ne contient que deux contes. C'est fâcheux pour lui. — La seconde des deux pièces intitulée : *On galafe*, a un sujet absolument impossible. On a beau invoquer l'exemple de Victor Hugo dans les *Misérables* : on ne nous convertira jamais à cette littérature à la *Cambronne*. — Reste donc un seul conte, et l'on ne se trouve plus dans les conditions du concours. Il a pour titre : *On miraake*, et voici, en peu de mots, en quoi le miracle consiste. Il s'agit de corriger un mari, qui n'a pas pris trop au sérieux les serments prêtés au pied des autels. Sa femme met sur son passage un petit garçon déguisé en fraîche jeune fille. Après s'être un peu aventuré, le mari s'aperçoit de sa méprise, il balbutie, il rougit ; il est en proie à une confusion indicible, il s'en revient au logis malade et repentant.

Tout cela n'est ni d'un grand intérêt, ni d'une haute moralité, mais c'est leste et pimpant ; cela coule de source, et c'est dit en bon et franc wallon de Verviers.

Nous proposons en conséquence de décerner à l'auteur une mention honorable, et d'insérer la pièce au Bulletin de la Société.

Passons maintenant à une autre guitare.

Le 11e concours demande un cramignon, ou toute autre pièce propre à être chantée.

Nous avons d'abord, sous le no 1, *Sovnir et amitié, confidence à m'camarâde* ***. C'est de la poésie intime, déjà un peu surannée. C'est assez bien senti, mais ce n'est ni pensé ni écrit en wallon.

Impossible donc de nous y arrêter.

Nous devons porter à peu près le même jugement sur le no 3, intitulé *Sovnance*. Le titre est à peine changé.

Vient enfin une troisième chanson : les *Ovrîs d'hoûie*.

C'est une assez sage critique des défauts de la classe ouvrière. Les détails sont infiniment moins piquants, le style infiniment moins vigoureux que dans la *Copène so l'mariège* de M. Thiry ; mais enfin, c'est déjà quelque chose que d'avoir su trouver la note convenable, et c'est ce qui nous a déterminé à accorder également à cette pièce une mention honorable, avec l'impression au Bulletin.

Nous sommes au bout de notre tâche. Comme vous le voyez, elle ne présentait guère de difficultés : le bilan de la situation n'a été que trop promptement établi ; mais, comme nous le disions en commençant, il n'y a pas lieu

de désespérer, et la Société aura probablement à encourager d'autres travaux.

Les Membres du jury,

CH. GRANDGAGNAGE.
A. DESOER.
ALPHONSE LE ROY.
J. STECHER.
AD. PICARD, *rapporteur.*

Les conclusions du jury ont été adoptées par la Société dans sa séance du 15 avril 1868.

L'ouverture des billets cachetés qui accompagnaient les pièces couronnées, a fait connaître que M. Xhoffer, de Verviers, est l'auteur de *On mirauke,* et M. V. Boigelot, de Liége, l'auteur de *Les ovrîs d'hoïie.*

ON MIRAUKE

(DIALECTE VERVIÉTOIS).

Du taimps q'j'esteus jône et halkenne
A poleur fer mauvrer l'Bondiet,
Jondant d'nos d'manéve on' taukenne
Q'aveut on homme on pô haudiet.
Po z-emakraller les baucelles
Qu s'koratî sûhéve au cou,
Tofère ill plantév' des chandelles
A *St-Mankrawe* ou *St-Markou.*
Tot' les woisennes estint so s'laiwe ;
Leus hommes estint des markoteux ;
Su tapév' ses aidans ès l'aiwe
Avou les jetress' du kwaurjeux.
   On jour il mu d'mande on siérvice,
Du taimps qu'Bietmé n'esteut nin là
Po jower on tour du malice ;
In m'dumandév' rin mî q'çoula.
Ill' m'ageansna vite on' gaumette
Et m'evontia d'on mantulet ;
Ju raviséve on' ragaïette,
N'estant adon q'on p'tit valet.
« Allez tot bai doûc'maint, dis-t-elle,

» Vinkoter vès l'rouwall' Mangay ;
» Et Bièthmé v'loukant p' on' baucelle
» Fret l'ekwanc d'aveûr les moihnay.
» Nu paurlez nin, su fez l'sampreuse,
» Tot praidant çou q'i v' voret d'ner ;
» Et tot d'hant qu v' s estez honteuse,
» Sauvé-ve et ruv'nez sais waister. »

Ju cours evôïe sais d'mander l'resse ;
Lu tontè m'vint akon koister ;
Im' danne on' kopkenne ; i m'abresse;
Et tot fant q'i vôe m'achoufter
Mu mantulet su tappe au lauge ;
Adon, duscovrant m'pantalon,
I rescole... et dumona stauge...
Tot jurant on sacri mill nom !....

Du sègn d'attrapper on' volée,
Ju m'ressauva camme on spirou
M' respouner bin ratte èl' koulêe
Mu d'gan'lant d'vant q'in' fouh' ravnou.

Qwand jos raidou compte à Nenelle
Camme su Laulûse esteut s'tanchî,
« J'lî keus à soidial bin ! dis-t-elle,
» A c't'heure i vièret q' l'auwe a chî. »

On pôke après s'bounhamm' raiteure,
On veyév' bin q'esteut d'zoûrné ;
On z'onh' ri tot veyant s'posteure ;
Su famm' li dit : q'av' pô vihné !
— J'èl' creus bin!... ju sains l'tièss' qi m'broûle ;
I valév' mî d'ruv'ni tot dreut ;
Ju frusineie et l'vait' mu groûle ;
J'a-t-attrappé bin sùr on freud :
Ju n'a portant fait noll' kopenne,
Po m'rèchandi j'a roté reud.

— Qu'avez-v' fait po piète on' kopenne
Qu vint du m'raide on p'tit bribeu ?
– Ju l'arets sechî foûr du m'tahe
Avou l'aidant q' ju l'ia bouté.
— I va co bin, ca, d'vains quéq'nahe,
On v' l'areut sais faute agaimté.
— Tenez, j'n'îrets pus à l'vihnauve....
Po l'amou d'Diet! etaidans-nos !...
Su vos n'volez pus fer l'heyauve,
Ju d'manrets tofère à d'lez vos...
— Qué mirauke !... Abressî voss' famme....
Edon, v' n'irez pus qu'avou mi ?...
— Nenni !....
— Jans r'merci Notrudame
Bièthmé !... duvant d'aller doirmi.
Duspoïe adon c'fout on manege
Camme on n'ès troûvreut nin baicôp :
Leie aveut on vigreu visege,
Et lu l'happév' tofèr' so s'hôt.

LES OVRIS D'HOÜIE

Ni prind nol pene, si ti n'vont nin stierni.

Quand on s'a fait glèter l'minton,
On a bon d'esse à monde
Bin sovint on chante in' chanson,
Qu'on rèpète à la ronde.
On beut on ptit hution,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Et l'terre es't on ptit paradis,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Si l'ovrî si plaint di s'mesti,
Et di s'pauv vicâreie
Qui fait-il po s'èn es sorti ?
A pu vit' i s'mareie.
I vos tap' sul' bidon,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Caress' si femm' à tot spiî,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Après qu'on s'a chouff'tté quequ' meu,
On veut v'ni les nuleie,
Li mer' about' tot chòt tot reud,
Po gàter l'fricasseie,
On hopai d'jònes poïon,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Qui n'tuset qu'a v'fer assoti,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Li sem'di c'est â cabaret
Qu'on edame si quinzaine,
Et quand on a gosté l'pequet,
On batt' li partontaine :
« Les rich ni fet rin d'bon,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
« Et les miniss' sont des sav'tî,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami. »

Si Paul sitreum on bai mouss'mint,
Pierre è vout on pareie,
Qui v' sôn't-il d'on tél sintimint,
N'est-c' nin dell jalos'reie ?
Si ti mont' on hayon,
Lafaridondaine, Lafaridondon.
Vit' on t'sohaite on pid toirchî,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

On vout des bais soler laqués,
Des pal'tot d'fên' sitoffe,
In chaine d'or, in mont' a s'costé,

Sins rin leyî ès coffe.
Tot l'mond' vout ess' baron
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Et l'misèr' vint tot rascoyî,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Li bech' ès l'air po les colon,
Lambert pied' cint journeie,
De l'batt' des coq et des pinson,
Jôjet r'vint, l'poch' traweie.
On n'vat âx réunion,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Qui qwand c'est po s'y bin d'verti,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

On n'vout pus poirter des bonnet,
I fât des chapai d'sôye,
Des rôb' à qow et des floquet,
Qu'on traîn' avau les vôye.
I fât des gros chignon,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Li pan... ou l'ach'teie à credit,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Kimin fer po z'aller c'train là,
Si d'het les jônes feye,
Nos pèr' ni veuront nin çoulà,
Fans on tour avau l'veye.
Et po nos d'ner dè ton,
Lafaridondaine, Lafaridondon,

Vochal des oùies! fans les r'glati,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

A l'fin dè compt' si nos pierdans
Li diamant de l' jou' feye,
Les ovrî seront nos galant,
Po monter l'maison d'veye.
I seront nos dindon,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
I n'auront qu'a fer li ptit nid,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Ni prindez nin dins cis chanson
Tot ci qu'elle dit à l'lett',
I gn'a nol rég' sins exception,
L'ci qu'est rogneux, qu'il s'grette.
Tusans avou les bons,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Prians les aut' di s'converti,
Biribi,
A la façon de barbari, mon ami.

CONCOURS DE 1867.

RAPPORT DU JURY

SUR LE CONCOURS N° 2 DU PROGRAMME.

Messieurs,

La Société liégeoise de littérature wallonne, en maintenant chaque année dans ses concours le glossaire technologique wallon, parviendra, espérons-le, à former une encyclopédie complète des métiers. Jusqu'à présent les années écoulées ont fourni leur contingent, et pour le concours de 1867, deux nouveaux mémoires ont été envoyés. Nous devons nous féliciter de ces résultats.

Dans ce concours, le but de la Société est de sauver de l'oubli et de conserver une quantité d'expressions wallonnes qui tendent à disparaître. La langue industrielle est une langue à part ; elle n'est ni wallonne, ni française, ni anglaise ou allemande, elle est toutes les langues réunies, puisque chaque peuple, ou plutôt chaque indivi-

dualité y apporte son mot, peu importe la langue, mot qui est bientôt adopté partout et par tous et impatronisé dans chaque langue, sans garantie de l'Académie.

M. Braschet, dans sa grammaire historique, publiée cette année, déclare qu'il y a de quinze à vingt mille mots industriels étrangers, entrés dans la langue française ; c'est une importation très-utile, et ce n'est pas pour protester contre une importation semblable dans le wallon que la Société a institué son concours : c'est seulement pour réunir les mots employés anciennement ou encore actuellement par les ouvriers wallons dans chaque branche d'industrie.

La plupart des termes wallons doivent disparaître, et ils disparaitront peu à peu ; les écoles primaires pour les enfants, les écoles industrielles et d'adultes pour les ouvriers, la réunion d'ouvriers de tous les pays dans un même atelier, les bibliothèques populaires, les cités ouvrières, tous ces bienfaits que la société cherche à répandre sur l'ouvrier en général, tendent à fusionner toutes les nationalités, donc à fusionner les langues ; c'est-à-dire à en faire adopter une seule, spéciale, industrielle, qui sera comprise de tous. Comme ce n'est pas le wallon qui sera choisi pour remplir cette haute mission, le glossaire technologique demandé par la Société doit être, autant que possible, wallon ; il doit renfermer tous les mots wallons encore en usage parmi nos ouvriers, et ceux qui ont été employés jadis.

Ce n'est pas dans ce sens que le programme du concours a été compris par l'auteur du « vocabulaire technologique

« wallon-français pour l'industrie du fer, de la fonte et de « l'acier ; devise : *le fer est le métal le plus utile.* »

Comme vocabulaire technique, l'œuvre présentée est très bonne, les définitions sont claires et très compréhensibles ; malheureusement l'auteur n'est pas wallon, il a wallonisé les expressions françaises, et il a donné comme wallons beaucoup de mots français qui ont, dans notre langue, des termes spéciaux pour les exprimer.

Comme exemple de notre première assertion, nous présentons en entier la lettre A ; c'est naturellement celle que nous devions examiner la première; donc il n'y a pas de choix.

En voici tous les mots avec la traduction en regard.

Acîr.	Acier.
Acîr anglais.	Acier anglais.
Acîr allemand.	Acier allemand.
Acîr Bessemer.	Acier Bessemer.
Acîr Chenod.	Acier Chenod.
Acîr corroyé.	Acier corroyé.
Acîr damassé.	Acier damassé.
Acîr doux.	Acier doux.
Acîr fondoux.	Acier fondu.
Acîr indien.	Acier indien.
Acîr naturel.	Acier naturel.
Acîr puddlé.	Acier puddlé.
Acîr poule.	Acier poule.
Acîr raffiné.	Acier raffiné.
Acîr à une ou plusieurs marques.	Acier à une ou plusieurs marques.
Acîr di sémentasion.	Acier de cémentation.
Acîr di foge.	Acier de forge.
Acîr di fonte.	Acier de fonte.
Acîr à l'rose.	Acier à la rose.
Acîr à l'savate.	Acier à la savate.
Acîrereie.	Acierie.

Affiner.	Affiner.
Affinège.	Affinage.
Affinège pa l'méthode allemande.	Affinage par la méthode allemande.
Affinège pa l'méthode bourguignonne ou courtoise.	Affinage par la méthode bourguignonne ou courtoise.
Affinège pa l'méthode wallonne.	Affinage par la méthode wallonne.
Affinège pa l'méthode anglaise.	Affinage par la méthode anglaise.
Affinège par attach'-mint.	Affinage par attachement.
Aller enn' affinège.	Aller en affinage.
Affranchihège.	Affranchissage.
Aile d'on ventilateur.	Aile d'un ventilateur.
Aimant.	Aimant.
Allure.	Allure.
Allure freude.	Allure froide.
Allure chaude.	Allure chaude.
Allure di moulège.	Allure de moulage.
Allure d'affinège.	Allure d'affinage.
Ancrer.	Ancrer.
Ancrège.	Ancrage.
Anthracite.	Anthracite.
Arrester l'vint.	Arrêter le vent.
Aspirateur.	Aspirateur.
Assurance.	Assurance.
Até.	Autel.
l'Até est tot magni.	l'Autel est tout mangé.
Avalage.	Avalage.
Avant creuset.	Avant creuset.
Avios.	Avios.
Aviver.	Aviver.

Que trouve-t-on comme expressions wallonnes dans cette lettre entière ? Bien peu de chose ; une seule phrase, l'*até*

est tot magni. Et cependant l'industrie du fer est essentiellement wallonne ; la Meuse et la Sambre sont bordées de hauts fourneaux, plusieurs établissements métallurgiques existaient anciennement sur les bords de l'Ourthe, la Vesdre a encore ses usines Il y a cent ans, on ne parlait que le wallon dans ces localités; il doit donc en être resté quelque chose. Les nouveaux procédés ont détrôné les anciens, c'est vrai ; les étrangers ont apporté leur vocabulaire, c'est encore vrai ; mais les anciens procédés avaient des noms, les matières premières, les outils en avaient aussi : quels sont-ils ? C'est ce que nous espérions trouver dans le vocabulaire ; la lettre A est bien pauvre : *Ab uno disce omnes.*

Le second reproche que nous formulons contre ce vocabulaire, est d'avoir donné comme wallons des noms français qui ont chez nous un vrai nom wallon. Voici quelques exemples ; carnau n'est pas français, mais il n'est pas wallon, c'est *colowe ;* goudron, il faut dire *daguet* ; grue, c'est *potence* ; robinet c'est *crâne* ; tenaïe (tenailles) c'est *triqwesse*, ou *picette*, ou *ekneie* ; waggon, c'est *berlaine.* L'ouvrier travaille *li menne à ses pèces* et non *li mine à ses pices ;* il emploie une *picette*, et non des picettes. Il y en a bien d'autres encore.

Aussi le jury, tout en reconnaissant la grande valeur de la partie technique du mémoire, estime qu'il ne peut être imprimé comme œuvre wallonne et ne peut recevoir, en cet état, aucune distinction. Le jury prie l'auteur de s'imprégner de l'idée que ce n'est pas seulement un travail scientifique que la Société demande, mais que la

linguistique doit y occuper la plus large part. Il l'engage fortement à revoir son travail pour un prochain concours, en s'attachant plus particulièrement à la partie wallonne.

Le second mémoire adressé à la Société, a pour titre : " *Vocabulaire wallon à l'usage de l'artisan-maçon*, devise : " *Ohâ maçons*.

Ce travail est fait par un liégeois ; l'auteur a certainement beaucoup causé avec les hommes de l'art et il a noté tous les mots les plus usuels.

Il était assez difficile et pour l'auteur et pour le jury de tracer, dans un glossaire spécial du métier des maçons, la ligne de démarcation entre la profession prise pour sujet et d'autres professions intimement liées avec celle-ci.

Le maçon, ayant à construire un bâtiment quelconque, met à contribution le chaufournier, le briquetier, le tailleur de pierres, le marbrier, le charpentier, le maréchal ; c'est l'ouvrier maçon qui prépare le mortier, qui aide à placer les poutres, les ancres, les cheminées ; faut-il mentionner sans distinction, tous les matériaux employés par les maçons, toutes les sortes de constructions qu'il peut être appelé à faire depuis la simple muraille jusqu'à la splendide cathédrale. Faut-il établir une différence entre l'artisan maçon, comme le nomme l'auteur du mémoire et le maître maçon, voire même l'entrepreneur ?

Telles sont les questions que le jury s'est posées tout d'abord, et après examen de ces diverses questions, il a décidé que le travail présenté, bien fait au point de vue technique et wallon, ne péchait que sous le rapport du cadre, que l'auteur n'a pas assez développé.

En conséquence le jury estime à l'unanimité qu'il y a lieu d'accorder une distinction à ce mémoire. Il en propose l'impression dans le Bulletin de la Société, toutefois après que l'auteur aura completé son travail.

1° En puisant dans les dictionnaires de Cambresier, Remacle, Grandgagnage, Hubert, Lobet et Forir, un certain nombre de locutions qui lui manquent (Exemple : *adouci*, *aspalé*, *aspoya*, *achesse*, *attique*, *avant tout*, *blanki*, *baïe*, *bôme*, *bleu*, *crouain*, *coirdai*, *claw*, *colle*, *chapuron*, etc.)

2° En retranchant de son mémoire quelques mots qui n'ont pas un rapport direct avec la maçonnerie ; tels que *crama*, *hopai*, etc.

Et 3° en ajoutant les principaux termes relatifs à la brique, à la chaux, aux autres matériaux employés spécialement par les maçons, ainsi que les noms des diverses constructions et leurs différentes parties.

Le jury propose en outre d'accorder à ce mémoire un second prix.

Les Membres du jury.

GRANDGAGNAGE.
CHAUMONT.
GRANDJEAN.
HENROTTE.
DEJARDIN, *rapporteur*.

Ces conclusions ont été ratifiées par la Société dans sa séance du 15 mai 1868.

L'ouverture du billet joint à la pièce qui a obtenu le second prix, a fait connaître que M. J.-J. Mathelot est l'auteur du vocabulaire des maçons.



VOCABULAIRE

DE

L'ARTISAN MAÇON

Par J J. MATHELOT.

La construction des bâtiments exige le concours de plusieurs métiers, tels que : ceux du maçon, du plafonneur, du charpentier, du menuisier, du couvreur, du serrurier, du tailleur de pierre, du marbrier, du plombier, etc.

L'artisan maçon étant ordinairement chargé de la conduite des ouvrages de construction, pour que le vocabulaire à son usage lui soit utile, il nous a paru indispensable qu'il contint tous les termes ou genres d'ouvrages de ces différens métiers. En traitant spécialement le métier du maçon, nous avons dû faire excursion sur le domaine de ces divers métiers, mais en nous renfermant dans certaines limites ; et, à chaque terme, nous avons indiqué, par abréviation, le métier auquel il appartient.

Nous avons écrit les mots wallons d'après la prononciation wallonne en usage à Liége et dans la banlieue.

La définition de chaque mot ou terme d'ouvrage étant la partie la plus importante dans un vocabulaire, nous avons fait tous nos efforts pour la rendre simple, claire et exacte.

ABRÉVIATIONS.

---

s. m. — Substantif masculin.
s. f. — Substantif féminin.
v. — Verbe.
adj. — Adjectif.
maç. — Maçonnerie.
plaf. — Plafonnage.
charp. — Charpenterie.
men. — Menuiserie.
couv. — Couvreur.
serr. — Serrurerie.
tail. — Tailleur de pierres.
marb. — Marbrerie.
plom. — Plomberie.
vit. — Vitrerie.

A

Abajou, s. m. Abat-jour. — Appui d'une baie de fenêtre incliné vers l'intérieur.

Abak, s. f. Abaque. — Partie supérieure du chapiteau d'une colonne.

Abatou, s. m. Appentis. — Petit bâtiment adossé contre un mur. — Toit à un seul versant. — Hangar.

Abatt, v. Démolir, une maison, un toit, un mur, un plancher, etc.

Ablô, s. m. Bloc ou tronçon de bois ; *mett ablô*, faire porter un fardeau sur *ablô*.

Abon, s. m. Aubier. — Bois tendre qui se trouve entre l'écorce et le bois fort. — On dit : *jône boi.*

Ach, s. f. Arche. — Voûte construite sur les piles d'un pont.

Achet, s. m. Cri. — *Alé àchet*, aller au fauconneau d'une grue lorsque le fardeau est élevé.

Acroterr, s. m. Acrotère. — Balustrade au-dessus de l'entablement d'un édifice.

A-d-fou, adj. A l'extérieur.

A-dreu, adj. En face. — Vis-à-vis.

A-d-vin, adj. A l'intérieur.

Afleuri, v. Affleurer. — Réduire à une même surface deux corps faisant saillie l'un sur l'autre (V. *Rafleuri*).

Afleuri, v. Arraser, — *mett les fonddmin à fleur di ter*, arraser les fondements à niveau du terrain.

Affouiemin, s. m. Affouillement. — Excavation dans le fond d'une rivière, le long des murs de quai, des piles et culées d'un pont.

Ageontumin, s m; charp.—Chevrette.—Traverse dans laquelle sont assemblées les solives moins longues que les autres pour laisser vide la place qu'occupe une cheminée.

L'ageontumin se compose *d'el pess d'ageontumin* et *des cowai*; *li pess d'ageontumin*, c'est la pièce de bois qui s'appuie sur les deux poutres du plancher; les deux *cowai* sont entaillés dans celle-ci et par l'autre bout portent dans le mur de refend.

Agrapp, s. f. Agraffe. — Crampon de fer pour relier les diverses pierres.

Aguess, s. f.; charp. Tasseau de bois, scié en coin, cloué sur le bras d'une chèvre, d'une sonnette pour servir de rancher ou d'échelon.

Agusté, v. Ajuster.

Agustumin, s. m. Ajustement. — Action d'ajuster — arrangement.

Ahess, s. f. Utilité. — On dit : *li batimin à tott ses ahess.*

Aidai, s. m. Levier servant à la pose des pierres (V. *Edai*).

Air, s. f.; charp. Cintre en charpente sur lequel on construit les voûtes.

Air-boutan, s. m. Arc boutant. — Portion d'arc qui s'appuie contre un mur pour résister à la poussée. — Contrefort.

Airchi. s. m. Soupirail. — Baie dans le mur de soubassement et dans celui de fondement pour éclairer les souterrains (V. *Lârmirr*).

Airkett, s. f.; charp. Cintre en charpente ayant peu de hauteur de flèche, pour construction des arrière-voûtes de porte et de fenêtre.

Aiss, s. f. Atre. — Partie du sol d'une pièce au droit d'une cheminée. On dit *l'aiss dè feu*, le cendrier.

Aistreie, s. f. Trémie. — Vide compris entre la chevrette, les deux solives et le mur de refend, qui est fermé par une maçonnnerie reposant sur les bandes de trémie pour former l'âtre.

A-jou, s. m. A claire-voie. — *Poitt a jou.*

Akoroï, v.; men. Débruter. — Rejeter les parties mauvaises du bois; *corâ et âbon.* — Planer toutes les faces, dresser d'équerre, mettre à largeur et à épaisseur les bois prêts à être débités pour l'ouvrage à exécuter.

Alaie, s. f. Allée. — Passage commun pour aller de la porte de devant du logis jusqu'à l'escalier ou la cour.

Amontèch, s. m. Guindage, — action de monter les fardeaux.

Anglaie, s. f. Angle d'un bâtiment ou d'un mur faisant retour.

Ank, s. f. Ancre. — Barre de fer carrée droite ou retournée qui se place à chaque bout d'une poutre. — *Pla d'ank, koinn di boss*, pour ancrage des pannes des toitures.

Ankré, v. Ancrer. — Affermir. — Poser les ancres aux poutres, etc.

Anplassmin, s. m. Emplacement. — Lieu, endroit. — *L'anplassmin dè batimin.*

Anss-di-panié, s. f. Ance de panier (v. *Voutt*).

Apareie, s. m. Appareil. — C'est la disposition et la division de pierre de taille formant parement. — Un bas ou un haut appareil selon la plus grande ou la moindre hauteur.

Aparéï, v. Appareiller. — Tracer la pierre à l'ouvrier tailleur de pierres.

Apareieur, s. m. Appareilleur. — Principal ouvrier chargé de l'appareil des pierres.

Aparfondri, v. Approfondir. — Creuser un puits.

Apartûmin, s. m. Appartement.—Logement composé de plusieurs pièces.

Aplon, s. m. Aplomb. — Ligne verticale perpendiculaire à l'horizon.

Aponti, v. ; men. — Apprêter. — Débruter les solives, les planches, etc.

Apui ou Aspoïa, s. m. Appui ou coudoir. — Partie inférieure de la baie d'une fenêtre.

Arasé, v. Arraser. — Arraser une relevée de la maçonnerie d'un mur ; — employer des petits moellons ou rocailles pour que la maçonnerie soit de niveau avec la hauteur de l'assise.

Arassmin, s. m. ; men. — Arrasement.—Extrémité d'une traverse à la naissance du tenon, laquelle vient joindre le montant à l'endroit de l'assemblage.

Arbaletié, s. m.; charp. — Arbalétier.— Principale pièce d'une ferme de charpente assemblée par un bout dans l'entrait, et par l'autre dans le tirant. Il y en a de différentes sortes : arbalétier cintré, debrisis.

Arcô, s. m. Arceau. — Voute construite sur les culées d'un ponceau.

Arett, s. f. Arrête. — L'angle ou le tranchant qui forme deux surfaces droites ou courbes.

Architrâv, s. f. Architrave. — L'une des trois parties d'un entablement, celle qui porte sur les chapitaux des colonnes ou pilastres.

Archivoll, s. f. Archivolle. — Profil de moulure peu saillant formé sur la tête des voussoirs d'une arcade ou d'une baie cintrée et suivant son contour jusqu'à l'imposte.

Archivoll ritournaie, s. f. Archivolle retournée. — Celle qui retourne horizontalement au-dessus de l'imposte.

Arkâd, s. f. Arcade. — Voûte en maçonnerie ou en pierres qui n'a que l'épaisseur du mur dans lequel elle est pratiquée, qui peut être, en plein cintre, surbaissée ou surmontée.

Arièr-cor, s. m. Arrière-corps. — Partie de bâtiment en retraite d'une autre partie formant avant-corps.

Arièr-vôceur, s. f. Arrière-voûte. — Petite voûte à l'arrière d'une baie de porte ou de fenêtre.

Arulé, v. Poser les solives d'un plancher en affleurement à deux autres dont on a d'abord fixé le niveau.

Arvô, s. m. Passage en-dessous d'un bâtiment. (NB. : *arveau n'est pas français*).

Asêchi, v. Assécher. — Mettre à sec une tranchée d'une fondation ou d'un étang. *Mett a sêch ô puss.*

Asimblèch ou asimbleg, s. m. men.-charp. Assemblage. — Union, jonction de deux ou de plusieurs parties ensemble. Il y en a de diverses espèces : à tenons et à mortaises, etc.

Asimblèch â raineur, s. m. ; men.—Assemblage à rainure et à languette. — Joindre les planches. — *Jontt les planch.*

Asimblèch à pâmall, s. m. ; men. — Assemblage par ravalement dans l'épaisseur de deux pièces.

Asimblèch à enbreuvmin, s. m. ; men.—Assemblage par embrèvement simple des panneaux d'un lambris ou d'une porte. — Assemblage par embrèvement double pour le cadre d'une porte ou d'un lambris.

Asimblèch à èforchimin, s. m. ; men. —Assemblage à enfourchement simple ou double, pour les traverses supérieures du chassis dormant d'une croisée, d'une porte.

Asimblèch à hott et aweie, s. m. ; men.—Assemblage à tenon e mortaise des montants et traverses.

Asimblèch à onglé, s. m. ; men. — Assemblage à tenon et à

onglet pour les chambranles; les montants et traverses de toutes espèces de bâtis.

Asimblèch à cowe d'arondd, s. m. ; men.—Assemblage à queue d'hirondelle pour les encadrements de tiroirs, caisses et coffres.

Asimblèch a trai d'Jupiter, s. m. ; charp.—Assemblage à trait de Jupiter. — Il a lieu pour allonger les poutres; il se fait par entaille avec épaulement.

Asiss, s. f. Assise. — Rangée horizontale de pierres de taille de même hauteur dans un mur.

On distingue plusieurs espèces d'assises dont la dénomination en wallon n'existe pas.

Assise réglée. Lorsque tous les rangs de pierres de la même construction sont d'une égale hauteur.

Assise d'extrados. Celle qui remplit les reins d'une voute; c'est le parement du timpan.

Assise de retombée. Celle à la naissance d'une voute (V. *Eposs*).

Assise de parpaing. Celle qui traverse l'épaisseur du mur et qui fait face aux deux parements.

Aspalé, s. m.; men. Epaulement d'un tenon (V. *Arassmin*).

Astragall, s. f. Astragale. — Petite moulure formée d'un carré et d'un demi rond, qui termine le fut d'une colonne, d'un pilastre.

Atik, s. f.; men. Attique. — Chassis d'imposte, partie dormante au-dessus des chassis ouvrants d'une fenêtre ou d'une porte.

Avachi, v. Affaisser. — Baisser. — Tassement.

Avan-cor, s. m. Avant-corps. — Partie de bâtiment faisant saillie sur l'alignement des autres parties.

Avan-teu, s. m. Egout pendant, qui est en saillie et en contre-bas d'un mur sans entablement.

Aweie, s. f. Coin en fer aciéré servant à opérer les démolitions des maçonneries.

Tenon, extrémité d'une traverse qui entre dans la mortaise

B

Babecinn, s. f. ; charp. Lucarne. — Espèce de fenêtre dans un toit.

Babmin, s. m. Libage. — Pierre plate. — Première assise de fondement d'un mur.

Bach, s. m. Baquet où se pose le mortier à maçonnerie. — Auge en pierre dans laquelle se versent les eaux d'une pompe. — *Bach di pomb.*

Bâchi, v. ; men. — Assemblage de planches brutes pour fermer une baie de porte ou de fenêtre. – Fermeture provisoire. *Bâchi di planch.*

Bâchieie, s. f. ; men. Lambris d'appartement. Ouvrage de menuiserie assemblés à panneaax.

Bagn, s. m. Bain. — Mortier étendu d'eau que l'on verse sur la maçonnerie de remplissage à chaque relevée. — On dit aussi *calée.*

Baguett, s. f. Baguette. — Petite moulure ronde.

Baïe, s. f. Rampe. — Balustrade d'escalier. — Parapet d'un pont, d'un mur de quai. — Gardefou.

Balkon, s. m. Balcon. — Saillie en encorbellement en pierres ou en bois construit au premier étage au-dessus d'une porte.

Baluss, s. m. Balustre. — Petite colonne ou pilastre ornée de moulures ronde ou carrée.

Balusträtt, s. f. Balustrade. — Appui formé de balustres, recouvert d'une tablette.

Ban, s. m. Banc. — C'est l'épaisseur de pierre telle qu'elle se trouve dans la carrière.

Ban, s. m. Etabli. — Espèce de table longue formée d'un fort madrier avec quatre pieds et lisses, sur laquelle on fait tous les ouvrages de menuiserie.

Bance, s. f. Panier en osier. — Manne.

Bâr-di-feu, s. m. Barre de foyer.

Bârai, s. m. ; men. Double quartier, pièce de bois équarrie de 0,15 de largeur sur 0,06 d'épaisseur, employée pour les bâtis d'assemblage de porte et croisée.

Bârai d'finiess, s. m. Barreau de fenêtre. — Barre en fer. — (v. *Coleball*).

Bâss, s. f. Base. — De piédestal, d'une colonne ou d'un pilastre. – Pierre qui reçoit le dez. — Partie inférieure du fût de la colonne.

Bass, s. f. ; charp. Cheville en fer dont la tête est percée d'un trou servant à l'assemblage provisoire des ouvrages de la charpente.

Batan, s. m. ; men. Ventail d'une porte. — *Poitt à deu batan.*

Bâti, s. m. ; men. Bâtis. — Assemblage de montants et de traverses.

Bâtiss, s. f. Bâtisse. -- Construction d'un bâtiment, etc.

Batt, s. f. Fouillure menagée dans la pierre ou dans le bois où se posent les chassis de porte et de croisée.

Batta ou *Bress*, s. m. Brimballe d'une pompe à eau.

Bavett, s. f. ; couv. Bavette. — Nappe de plomb placée au devant d'une lucarne, d'une croisée, d'un chassis en tabatière.

Bawett, s. f. Ouverture pratiquée dans un mur, dans une porte pour regarder à l'extérieur.

Bedenn, s. f. ; men. Bec-d'âne. — Outil de menuisier pour faire des mortaises.

Bek, s. m. Bec. — Avant-bec, arrière-bec d'une pile de pont.

Beinn, s. f. Bande — *Beinn d'aiss*, bande de trémie servant à porter la maçonnerie d'un âtre de cheminée.

Beinn di racoiemin. — Bande de manteau d'une cheminée, bande de fer mesplate qui s'appuie sur les jambages et supporte le manteau.

Berwett, s. f. Brouette. — Espèce de petit tombereau à une roue pour transporter les terres et autres matériaux.

Beton, s. m. Béton. — Espèce de mortier composé de chaux hydraulique, cailloux, bricaillons, gravier qui se solidifie sous l'eau.

Biai ou fou skuère, s. m. Biais. — Tout ce qui est oblique, qui n'est pas d'équerre.

Biett, s. f. ; tail. — Moulure formée d'un congé terminant la face de l'encadrement en pierres, d'une porte, d'une fenêtre.

Bihai, s. m. ; men. - Biseau de l'outil, d'un ciseau, d'une hache, etc.

Bilé, adj. ; char. – Cadrané. Bois gelif.

Bileur, s. f. ; charp. Gerçure ; candran. — Fente dans le bois.

Bizawe, s. f. ; char. Piochon. — Espèce de bisaique qui n'a que 15 pouces de long : elle sert à achever les mortaises.

Bizawe, charp. Bisaique. — Outil de charpentier à deux tranchants dont l'un est à bec-d'âne et l'autre en ciseau et portant au milieu une poignée. Elle sert à faire les mortaises et les tenons.

Blanki, v. blanchir. — *Blanki ô meur, ô plafont.*

Blankihèch, s. m. Blanchissage. — Action de blanchir les plafonds et les parois d'une maison. On dit : *lè blankihèch sô bai zè blan.*

Bleu, s. m. (*v. Lakmouss).*

Blok, s. m. ; tail. Bloc. — Pierre brute telle qu'elle provient de la carrière.

Blok-di-tankenn, s. m. Moufle, assemblage de plusieurs poulies dans la même écharpe. — Outil pour élever les fardeaux.

Blokai d'bois, s. m. Blochet en bois qui se pose dans la maçonnerie d'un jambage, d'une baie de porte, pour servir à attacher les chambranles et les embrasements.

Blokai d' pir, s. m. ; tail. Dé en pierre sur lequel s'appui un poteau en bois.

Bloké, v. Bloquer. — Exécuter la maçonnerie de fondement d'un mur dans la tranchée sans l'alignement au parement. — *Bloké â ter*.

Bogi, adj. Affaissé. — Action d'un bâtiment qui, par ses fondements, s'affaisse par son propre poids.

Bordeur, s. f. Bordure. — Nom que l'on donne à un cours d'assise qui forme l'extérieur d'un trottoir.

Bossai, s. m. ; men. Marche palière d'un escalier en bois qui n'a que dix centimètres de largeur. (V. *pa d'âté*).

Bosèch, s. m. Bossage. — En général ce qui avance ou fait saillie sur le nu du mur.

Boslèch, s. m Boursoufflure du parement d'un mur qui se détache. On dit aussi parement bouffré.

Bot-di-chiminaie, s. m. Hotte de cheminée. — Partie de la cheminée qui a la forme pyramidale, depuis le manteau jusqu'au plafond, — qui d'ordinaire porte sur des jambages très-élevés.

Bouchâtt, s. f. ; tail. Boucharde. — Marteau à tête carrée, taillée en pointe de diamant pour layer le parement de la pierre.

Boudin, s. m. Boudin. Moulure, nommé aussi tors dans les ordres d'architecture.

Boudron, s. m. ; men. Nez. – Partie saillante d'une marche au-

delà de la contremarche. — Moulure formée par un carré et par un quart de rond.

Bougnou, s. m. Puisard. — Enfoncement dans le pavé d'une cave pour recevoir les eaux d'infiltration.

Bouhi-foû, v. Percer, une baie de fenêtre ou une porte dans un mur.

Bouçon, s. m. Boulon qui traverse les deux bras et le moyeu de la brouette et fait l'office d'essieu.

Boutiss, s. f. Boutisse. — Pierre ou brique dont la plus grande dimension est placée dans le sens de l'épaisseur du mur.

Bovet, s. m. ; men. Bouvet. — Espèce de rabot ; il est toujours par paire, l'un pour faire la rainure, l'autre pour faire la languette. Le fer du premier est à bec d'âne, celui du deuxième est fourchu. — On dit : *fièr-a-foch.*

Braket, s. m. ; men. — Scie à main, armée d'une poignée.

Braîe, s. m. Brayer. — Cordage servant à entourer la pierre pour l'élever au moyen de la chèvre (V. *Slin).*

Brazi, v. Crépir. Placer la première couche de mortier contre un mur pour exécuter l'enduit.

Bress, s. m. Bras. — En général on dit : *Bress d'el civirr. — Bress d'el berwett. — Bresse d'el hâll.*

Brihi l'châss, v. Fuser, éteindre, réduire en poudre ou en poussière la chaux par l'effet de l'humectation ou par l'exposition àl 'air humide.

Brik, s. f. Brique. — Terre argileuse pétrie, moulée et cuite au four. — *Bell brik*, brique de première qualité, bien formée et cuite à propos. — *Brik-blek*, brique défectueuse ayant reçu une cuison insuffisante. — *Brik-goumaïe*, briques déformées par le fort degré de cuison et soudées ensemble.

Briket, s. m. ; ser. — Espèce de charnière à simple nœud,

posée sur champ des battants de croisée et de porte dont le nœud fait partie de la baguette du chassis dormant ou des chambranles.

Brikett, s. f. Brique de petite dimension.

Brikté, v. Remplir les entrevous d'une cloison par de la maçonnerie en briques.

Brôie, s. f. Rouleau en bois pour conduire les fardeaux d'un endroit à un autre.

Broieï, v. Faire avancer le rouleau en le faisant tourner au moyen du bout du levier en fer.

Brouwèt, s. m. Bain de mortier étendu avec de l'eau, calée.

Brouwté, v. Verser un bain de mortier ou calée sur la surface de la maçonnerie.

Bûss, s. f. Tuyau. — *Bûss-di-chiminaie*, souche, sortie d'un ou plusieurs tuyaux de cheminée au-dessus de la toiture d'un bâtiment. (V. *fouwi)*.

Bûss-di-chenâ. — Tuyaux de descente qui porte les eaux d'un chenal, d'une cuvette, jusque sur le sol.

C

Cabestan, s. m. Cabestan. — Machine pour élever les fardeaux.

Cabinet, s. m. Cabinet, petite pièce.— Cabinet d'étude, cabinet de lecture, etc.

Cachett , s. f. ; men. Chasse-clou. — Poinçon en fer dont l'ouvrier menuisier se sert pour enfoncer la tête du clou en dessous de la surface pour qu'elle ne soit pas apparente.

Cachté, v. Enfoncer les clous en contrebas de la surface de l'ouvrage.

Câde-di-chiminaie, s. m.; serr. Encadrement de l'ouverture

d'une cheminée, en fer de fonte ou en fer battu, recouvert de platine de cuivre, lequel porte la grille du foyer.

Cag, s. f. Cage. — Enceinte formée par les murs ou cloisons intérieurs qui limite l'escalier.

Caiçon, s. m. Caisson. — Renfoncement dans le plafond d'une pièce ou dans celui d'une coupole.

Caïet, s. m. ; men. — Buchette en bois qui porte la mêche et se monte dans le vilbrequin.

Cakin, s. m. Recoupes de pierres, rocailles que l'on emploie pour arraser la maçonnerie.

Caler, v. Caler. — Ranger les planches en les séparant par des morceaux de bois pour empêcher qu'elles s'échauffent.

Calib, s. m. Calibre. — Tracé de l'épure d'une pierre, etc.

Calib, s. m. Calibre. — Planche recouverte en tôle dans laquelle on a découpé les différentes moulures que l'on veut exécuter en plâtre au plafond ou toutes autres sortes d'ouvrages qui se trainent. Ce calibre se monte sur un morceau de bois qui se nomme *Sabot*, sur le devant duquel est une rainure qui entre dans une règle qui sert de guide.

Camelot, s. m. ; men. — Maille ou fleur du bois de chêne.

Canâll, s. m. Canal. — Egoût souterrain en maçonnerie pour conduire les eaux sales. — Partie creuse que forme la mouchette pendante du larmier dans une corniche.

Canaux, s. m. Petites cannelures qui se font sur la surface d'un larmier ou celles angulaires dans les triglyphes ou bien encore dans la frise d'une corniche d'imposte.

Canonirr, s. f. Chantepleure. — Barbacane. — Ouverture étroite que l'on ménage de distance en distance dans l'épaisseur d'un mur qui se trouve adossé à des terres, à l'effet de laisser filtrer les eaux (v. *Saiw*).

Cannleur, s. f. Canelure. — Petite cavité en arc de cercle

taillée perpendiculairement autour d'une colonne ou sur la face d'un plat pilastre.

Cartouch, s. f. ; charp. — Modillon simple portant le larmier d'une corniche. — Bois carré assemblé dans la sablière et faisant saillie.

Cavaïr, s. m. ; charp. Etai. - Chevalement. On dit : chevaler, soutenir un mur, un trumeau, un jambage pour le reprendre en sous-œuvre.

Càv, s. f. Cave. — Souterrain voûté approprié pour la conservation des diverses provisions.

Cavet , s. m. ; Cavet ou congé. — Moulure concave formée d'un quart de circonférence.

Celé, s. m. Entrevous. — Intervalle entre deux solives d'un plancher où l'on fait un plafond concave.

Chamm, s. f. ; charp. — Rouet. — Assemblage de planches ou madriers à joints recouverts, débilardé en forme d'anneau , sur lequel est assise la maçonnerie d'un puits.

Chan, s. m. Champ. — Sur champ signifie la face la plus étroite d'une pierre ou d'une brique posée en dessous. Pavage en briques sur champ. — *Pavé d'in brik so cress.*

Chanb-pindiss, s. f. Petite chambre en entresol.

Chanbranll, s. m. ; men. Chambranle. — Cadre en pierres, en mortier ou en bois, à moulures, qui entoure une baie de porte ou de fenêtre.

Chanfrin, s. m. Chanfrein. Petite surface formée par l'arête rabattue à une pierre. — Taille en pente faite à une marche sur le devant pour donner plus de giron à celle de dessous. (V. *Boudron*).

Chapell, s. f. Construction en maçonnerie au-dessus d'un puits, terminée par une voute sphérique.

Chapitai, s. m. Chapiteau. — Partie qui couronne une colonne ou un pilastre.

Chapp, s. f. Chape. — Enduit en mortier sur l'extrados d'une voute ou pour le fond d'un bassin.

Chapp-del-tankenne, .s. f. Echarpe. — Assemblage qui réunit plusieurs poulies mobiles (V. *Blok-di-tankenn*).

Chapuron, s. m. (V. *Coroniss*).

Chârnirr, s. f. ; serr. — Charnière, servant à suspendre les portes d'armoires, de volets, etc.

Châss, s. f. Chaux. — Pierre calcaire cuite dans un four.

Châss-krâss. Chaux grasse, d'abord collée, employée à faire le mortier des ouvrages de maçonnerie à fins joints et ceux des enduits des murs et plafonds.

Châss-maik ou *châss-idrolik*. Chaux maigre ou chaux hydraulique, d'abord éteinte, employée pour mortier des fondements et des remplissages.

Chèci, s. m. ; charp. Chassis.—Construction en bois de charpente qui forme cadre à une baie de porte.

Chèci à cowai, chassis simple n'ayant qu'un parement.

Dobb chèci, qui a deux parements, composé de quatre montants, quatre grandes traverses et six petites au moins.

Chèci d'pîre. Encadrement en pierres de taille d'une baie de porte ou de fenêtre.

Chèci d'câv. Encadrement en pierres formant la première marche d'une descente de cave ; souvent une trappe en bois y est encastrée dans les feuillures pour établir la fermeture. (V. *tapkou*.)

Cheinn, s. f. Chaîne. — Pilier en pierre élevé d'aplomb dans un mur pour le fortifier.

Chènâ, s. m. Égout du toit ou du comble.

Chepti, s. m. Charpentier, ouvrier.

Cheptreie, s. f. Charpenterie. - *In cheptreie. — In cherpintt.* Une charpente.

Cherviss, s. m. Service. — Faire le transport des matériaux à pied d'œuvre ou sur le tas.

Chess-â-pareuss, s. f. Cloison, formant séparation entre les piéces.

Chêt, s. m. Fauconneau, partie supérieure d'une grue dans laquelle sont les poulies.

Chév, s. f. Chèvre. — Machine avec laquelle on élève les ardeaux.

Cheïr, s. f. Siége. — Maçonnerie en contrehaut du sol d'un cabinet d'aisance.

Chimih, s. f. Chemise. Espèce d'enduit en terre glaise formant corroi pour retenir les eaux dans un bassin.

Mur de douve, mur d'un réservoir ou d'un bassin qui est ordinairement séparé du mur extérieur par une corroi de terre glaise.

Chiminaie, s. f. Cheminée. — Dans un appartement, elle est composée du foyer, de deux jambages, du contre-cœur, du manteau et du tuyau.

Chiveie, s. f. ; charp. Broche. — Cheville de fer servant à assembler provisoirement.

Cheville en bois. — Brochette servant à l'assemblage des ouvrages de menuiserie et de charpenterie.

Chivii, v. Cheviller, placer les chevilles.

Cimaiss, s. f. Cymaise ou doucine. — Moulure qui termine la corniche.

Cimin, s. m. Ciment. Tuileaux, carreaux ou briques concassés et réduits en poudre pour fabriquer le mortier.

Gravois, résidus des vieux mortiers pillés et passés à la claie, que l'on emploie pour le mortier.

Cintt, s. m. ; char. Cintre. — Assemblage des pièces de bois qui soutiennent les couchis sur lesquels on construit une voûte.

Cintré, v. Poser les cintrages pour former une voûte.

Cintrèch, s. m. ; charp. Cintrage. — Courbure d'une voûte.

Ciseleûr, s. ; f. tail. — Ciselure.—Première opération de l'ouvrier tailleur de pierres autour des joints du parement d'une pierre.

Citern, s. f. Citerne. — Construction en maçonnerie en dessous du sol ; réservoir aux eaux de pluie, enduit à l'intérieur au mortier de tras.

Citerné, v. Citerner. — Faire l'enduit d'une citerne.

Civirr, s. f. Civière. — Petit brancard à quatre bras avec lequel deux hommes transportent les pierres.

Cizai, s. m. ; men. Ciseau. — Fermoire, dont le tranchant est en biseau, il y en a de plusieurs largeurs, depuis un quart de pouce jusqu'à deux pouces.

Clâ, s. m. Clou. — Il y en a de diverses espèces, désignées : *clâ a tiess*, *clâ a sclutt*, *clâ di pinnmin*, *brok*.

A Liége, on les désigne suivant leur grandeur et grosseur ; *clâ d'onc*, *clâ di deu*, *di* 3, 4, 5, 10, 15, 20, 30, *etc.* ; c'est-à-dire qu'il y a autant de clous que le nombre indiqué pour une livre de compte.

Ceux à tête plate, *a tiess platt*, sont employés pour les ouvrages ordinaires ; ceux à tête rabatue, *a sclutt* ou *a quatt kô*, pour les ouvrages de menuiserie soignés qui sont ensuite rechassés au moyen du chasse-clou, *cachett*.

Clavett, s. f. ; serr. — Clavette.—Espèce de clou plat que l'on passe dans l'ouverture d'une cheville.

Clavò, s. m. Claveau. — On nomme ainsi toute pierre taillée en forme de coin pour la construction des voûtes.

Clawé, v. Clouer.

Clé, s. f. Clef. — Dernier claveau au sommet d'une voute, d'un arc, d'une plate bande pour la fermer ou la bander.

Cleuss, s. f. Claie. — Espèce de tamis construit en fer maillé ou en tringles de fer ou de bois, pour passer les graviers ou les gravois.

Cloison, s. f. Cloison. — Séparation d'une pièce d'appartement. Il y en a de différentes espèces. En général, une cloison est formée en charpente dite : pan de bois, remplissage des entrevous en maçonnerie de briques.

Cloturr, s. f. Clòture. — Mur formant séparation entre deux héritages. Il est mitoyen et quelquefois non mitoyen.

Cocinet, s. m. Coussinet. — Premier voussoir d'une voûte ou arcade dont le lit est de niveau et posé sur l'imposte.

Cô d'fièr ou *cô d'teian*, s. m. ; men. Coup de fer. — Trace du fer dans le bois par le rabot.

Cofteûr. s. f. Couverture en pierres, linteau d'une porte ou d'une fenêtre.

Coinn, s. f. Coin. — Endroit où se fait la rencontre de deux lignes. — Ancre rentrant. — *Coinn dè feu*, coin du feu, *al coin*, *al anglaie*, à l'angle.

Coirbai, s. m. Corbeau. — Assise en pierres ou en bois en saillie ou en console qui sert à porter la poutre ou la sablière d'un plancher.

Coirdai, s. m. Ligne. — Petite cordelette dont se servent les maçons pour élever les murs droits et d'aplomb.

Colé l'châss, v. Eteindre la chaux, la détremper avec de l'eau pour former une pâte.

Coleball, s. f. Barrre en fer fermant une baie de fenêtre, un soupirail de cave, etc.

Colidor, s. m. Corridor. — Galerie ou longue allée qui existe à chaque étage d'un bâtiment, etc.

Colirr, s. f. Caniveau en pierre de taille creusé en demi rond, employé sous le sol pour écouler les eaux ménagères. — Caniveau en pierres de taille plates creusé à la face pour conduire les eaux pluviales.

Coll, s. f. Colle employée dans le bain pour fixer la peinture en détrempe, badigeon et blanchissage.

Colmin, s. m.; plom. — Plomb de faîtage, plaque de plomb qui recouvre la crète du faîte du toit.

Colonâtt, s. f. Colonnade. — Galerie à colonnes.

Colonn, s. f. Colonne, pilier rond isolé supportant une plate bande, un entablement ou retombée d'une voûte.

Comodité, s. f. Lieu d'aisance.

Consoll, s. f. Console. — Ornement en saillie en forme de S qui sert à soutenir le plafond d'une corniche, d'un balcon ou d'un appui de fenêtre.

Conttcour, s. m. Contrecœur. — Mur de fond d'une cheminée entre les deux jambages et jusqu'à la hautèur du manteau.

Contrefor, s. m. Contrefort. — Pilier en maçonnerie ou en pierres, saillant hors d'un mur de revêtement pour résister à la poussée des terres.

Contreforé, v. ; serr. Fraiser, les trous à une charnière pour en encastrer la tète des vis. — Elargir les trous des aîles d'une fiche *a vou l'quarraie pôte.*

Contreforeu, s. m. ; serr. Fraise. — Outil de forme conique servant à fraiser.

Contrelatt , s. f. ; couv. Contrelattis. — Planche que l'on cloue à l'intérieur contre le lattis d'un toit en ardoises lorsque lé lattis ne retient plus les clous.

Contre march , s. f. ; men. — Contremarche. — Planche formant la hauteur d'une marche d'un escalier, qui est assemblée à rainure et languette dans la marche supérieure et clouée sur l'épaisseur de celle inférieure.

Contremeur, s. m. Contremur. — Mur adossé à un autre pour éviter l'humidité ou les infiltrations.

Contre poitt, s. f. Contreporte. — Porte dont les chassis sont en bois , les vides rembourrés, recouverts de toile ou de cuir , etc.

Contrevin, s. m. ; men. Contrevent. — Grand volet placé à l'extérieur d'une fenêtre et souvent à l'intérieur.

Côpa , s. m. Compas. — Outil de menuisier. On dit : *L'jamb d'ô côpa.*

Côpress, s. f. Scie de charpentier, lame de scie montée à deux manches, manœuvrée par deux ouvriers. (V. *Ricèpress.*)

Corâ, s. m. ; men. Cœur du bois. — Mauvaise partie du bois qui est rejetée.

Cordon, s, m. Cordon. — Saillie carrée ou arrondie, souvent en pierres.

Coroï, v. ; men. Corroyer. — Oter la superficie grossière du bois, blanchir à la demi varlope.

Coronbett, s. f. ; taill. — Couverture d'une porte ou d'une fenêtre en pierres de taille, légèrement cintrée au tableau ; ordinairement formée de trois pièces ; celle du milieu se nomme *clé*, les deux extrêmes *coronbett*.

Coroniss, s. m. Chaperon. — Construction peu élevée au-dessus d'un mur de clôture et faisant saillie sur les deux parements. *Coroniss dè meur.*

Coroniss di chênâ, corniche de couronnement au haut de la façade d'un bâtiment, elle fait l'égout du comble.

Coroniss. C'est en général le couronnement d'un corps par quelques saillies ornées de moulures; — c'est une des trois parties de l'entablement.

Corott, s. f. Ruisseau le long d'un pavage pour assurer l'écoulement des eaux.

Côtt, s. f. ; tail. Côte. — Partie saillante qui sépare les cannelures du fut, d'une colonne ou d'un pilastre.

Côtt s. f. ; men. Partie saillante rapportée sur l'un des battants d'une porte, d'une croisée, pour recouvrir le joint.

Cou-d'for, s. m. Cul de four. — Voûte surbaissée ou surhaussée ; en général toute partie de voûte se nomme *cou-d'for* et celle d'un four se nomme *li chapell.*

Cougneie, s. f. ; charp. Cognée.—Outil de charpentier, grande hache dont le tranchant est plat, ayant un long manche. — Il y en a de différentes dimensions.

Cougniet, s. m. Cale. — Petit morceau de bois en forme de coin que l'on place entre les joints de pierres d'un parement.

Cale. Petit morceau de bois tendre taillé en biseau qui se place entre les joints des pierres pour la pose d'aplomb et pour éviter les épaufrures.

Coin. Petit morceau de bois évidé que l'on place dans la lumière d'un rabot.

Coulaie, s. f. Coin d'une cheminée en dehors du jambage.

Coupp, s. f. ; tail. — Coupe. — Section verticale d'un édifice ou d'une construction quelconque qui représente l'intérieur.

Coupp di pîr. Coupe de pierre ; art de tailler les pierres de construction, de voûtes, etc. On l'appelle aussi l'art du trait.

Coupoll, s. f. Coupole. — Partie concave d'une voute sphérique.

Couress, s. f. Demi varlope : le fer c'est le riflard. Elle sert à enlever la superficie grossière du bois : blanchir.

Coviek, s. m. Couvercle. — Dalle en pierre qui ferme l'ouverture d'une citerne, d'une fosse d'aisance, etc.

Covri, v. Couvrir. Faire la couverture d'un toit. *Covri li teu.*

Cowai, s. f. ; charp. — Morceau de bois de solive assemblé dans une sablière pour former la saillie de la corniche (V. *Cartouch*).

Cōw d'arondd, s. f. ; men. — Queue d'aronde. Manière d'entailler l'extrémité d'une pièce pour la joindre à une autre, en faisant le tenon plus large à l'extrémité qu'à l'arrasement.

Crama, s. m. Crémaillère. — D'une chèvre, d'une grue ; roue dentée avec un encliquetage pour arrêter le mouvement ou le mettre en repos

Crama. Bande de fer attachée à deux gonds fixés dans le contrecœur d'une cheminée à laquelle s'accrochent les chaînes qui portent les pots. — On dit : *pintt li crama*. (Premier jour d'occupation d'un bâtiment).

Crampon, s. m. Crampon (V. *Agrapp*).

Crapaudinn, s. f. ; serr. Crapeaudine. Creux dans lequel entre le pivot d'un battant de porte, etc.

Cress, s. f. Arrête d'une pierre de taille.

Cress. Copeau, partie du bois enlevée par les outils à fût.

Cress. Faîte, faîtage.

Crèveur, s. f. Crevasse. — Lézarde dans la maçonnerie d'un mur et gerçure dans les enduits.

Crik, s. m. Cric. — Machine à levier et chaîne servant à amener les poutres au chantier.

Crinég, s. m. ; char. — Hiement, bruit que fait une machine en élevant un fardeau.

Crochiet, s. m. Crochet. — *Crochiet di chena*. Crochet de cheneau attaché sur la sablière et le bord du cheneau.

Crochiet di teu. Crochet en fer cloué sur le lattis, à la rencontre

du chevron pour supporter le pied de l'échelle ou d'attache aux cordages de la chaise de l'ardoisier.

Crok, s. m. Barre. — Pièce de bois solide de 1.50 de longueur, armée à son milieu d'un double crochet en fer, dans lequel s'engage le brayer et attaché au fardeau. Chaque extrémité de la barre se pose sur l'épaule d'un homme et ceux-ci transportent, en marchant, le fardeau.

Crossett, s. f. ; serr.— Crossette ou poignée d'une serrure lançante pour ouvrir ou fermer la porte. — *Crossett*. Moulure d'un chambranle, d'une porte ou d'une fenêtre qui se retourne à ses angles au-delà de l'aplomb de sa bâse. — *Crossett*. Se dit d'une partie saillante d'un claveau d'arc ou plate bande qui retourne au dessus du claveau voisin.

Cruskin, s. m. ; men. — Trusquin.—Outil de menuisier servant à tracer l'épaisseur des bois.

Cruskiné, v. ; men. — Trusquiner. — Tracer l'épaisseur des planches et des divers bois. Le bois ayant une face planée , le trusquin trace la parallèle à cette face.

Culaie, s. f. Culée. — Massif de maçonnerie construit sur la rive d'une rivière qui supporte la première arche ou la dernière d'un pont.

Cuvett , s. f. Cuvette. — Petit bassin qui se place aux étages où sont jetées les eaux sales et qui s'écoulent par le tuyau de descente jusque sur le sol.

D

Da-d-fou, adj. De l'extérieur (V. *a-d-fou*).

Daill, s. f.; char. Volige. — Planche de bois de sapin de mince épaisseur.

Dak, s. f. Espèce de truelle servant à lisser le mortier dans les joints de parement d'un mur en briques.

Dall, s. f. Dalle. – Tranche de pierre de mince épaisseur servant au dallage des cours, terre-pleins ou terrasses.

Damzell, s. f. ; men. Demoiselle. — Machoire de l'établi qui serre les planches et fait l'office d'étau.

Dansèch, s. m. ; men. Balancement. — Des marches d'un escalier passant sur la ligne défoulée, de manière que le giron se trouve plus étroit au noyau et plus large vers la rampe extérieure.

Dé, s. m. Dé. — Cube de pierre que l'on place sous un poteau en bois d'un hangar.

Deblai, s. m. Déblais. — Terres, etc., provenant de la fouille.

Deblei, v. Déblayer. — Opérer les déblais, fouilles et transports des terres d'un terrain.

Decharg, s. f. Décharge. — Arc ou voûte en maçonnerie audessus du linteau d'une porte ou d'une fenêtre.

Degn, s. f. Aire, formée en mortier de chaux et gravier dans une pièce au rez-de-chaussée en remplacement d'un dallage ou d'un plancher.

Dékoracion, s. f. Décoration. — Embellissement. — Ornement.

Derazé, v. Arraser. — Mettre à même hauteur et de niveau les têtes des claveaux ou un cour d'assise d'un mur.

Diagonal, s. f. Diagonale. — Ligne droite qui traverse une figure, allant d'un angle à un autre.

Diall, s. m. Diable ou Binard. — Charriot à deux roues ayant une flèche au lieu de brancard, servant à transporter les pierres.

Diamett, s. m. Diamètre. — Ligne droite qui va d'un point à un autre de la circonférence d'un cercle et passant par le centre.

Débilardé, v. Débilarder. — Scier une pièce de bois suivant la diagonale du carré ou du trapèse.

Dibité, v. Scier, les bois, planches, suivant les largeurs et longueurs nécessaires pour les ouvrages de menuiserie que l'on veut faire.

Dick, s. f. Digue, barrage, massif en maçonnerie qui retient les eaux d'une rivière.

Dicintré, v. Décintrer. Faire descendre les cintres après que la voûte est fermée. — *Bahi les cintt.*

Diclawé, v. Déclouer. *Diclawé li planchi.* — Oter les planches.

Diclimpé, v. Dégauchir. Bornoyer, regarder une pièce de bois, une planche, si la surface forme un plan droit.

Diclimpeur, s. m. Parement d'un corps dont la surface est droite.

Diell, s. f. Terre glaise, argileuse.

Difou, adj. En dehors (V. *A-d-fou*).

Difoutrin, s. m. Dosse, madrier, première tranche de sciage d'un bois en grume.

Difou-zour, adj. Hors-œuvre. — Mesure prise extérieurement.

Digrohi, v. Dégrossir. — Recouper la pierre ou la layer.

Digvii, v. Décheviller. — Faire sortir les chevilles.

Dihaïeté, v. Devêtir. — Oter les ardoises d'un toit. – *Li gran vin a to dihaïeté li teu.*

Dihaïeté, s. m. Exfolié. — Les enduits, les rejointoiements d'un mur exfolié.

Dijetté, v. Dejetter. — *Li montan è kijetté* (V. *Hiné*).

Dijontt, v. disjoindre. — Séparer ce qui est joint.

Dilârdé, v. Délarder. – Rabattre les arêtes en chanfrein.

Dilaté, v. Oter le lattis d'un toit.

Dimaigri, v. Délarder. — Délardement. – Coupe en diagonale que l'on fait au lit de dessous d'une marche d'escalier. —

Démaigrir. — Recouper les joints montants d'un voussoir ou claveau pour rendre les angles plus aigus.

Dimohieie, adj. ; men. Mèche ou tarrière dont la palette est brisée

Dimolicion, s. f. Démolition. — Abattre, renverser, raser.

Dimolihèch, s. f. Action de démolir. — Les matériaux provenant de la démolition, *lè dimolihèch.*

Dimoliheu, s. m. Démolisseur. — Ouvrier qui démolit.

Dimour, v. Démolir, une maison, un toit, un mur, un plancher, etc.

Dinticull, s. f. Denticule. Moulure carrée et découpée qui fait partie de la corniche.

Dipavé, v. Dépaver. — *Raï lè pavé d'inn pless ;* arracher, démonter les pavés d'une pièce, d'une cour, d'un chemin, etc.

Dipîté, v. Déchausser, le pied d'un mur dégradé.

Diriesté, v. Abattre l'arrète à une pierre.

Diskuêrr, adj. En équerre, à angle droit.

Divanteûr, s. f. Devanture. — Façade. — Partie extérieure d'un bâtiment. — Devant d'un siége de lieu d'aisance, d'une mangeoire ou d'un puits.

Divinzouv, adj. Dans œuvre, dedans ; *meseur priss divinzouv ou d'fouzouv*, mesure prise à l'intérieur ou à l'extérieur.

Divoiemin, s. m. Devoiement, d'un tuyau de cheminée ou d'une chausse d'aisance.

Doblai, s. m. Carreau, pierre d'une assise dont la plus grande longueur est posée au parement.

Dodânn, s. m. Dos d'âne. — Surface supérieure d'une pierre arrondie ou inclinée. — Tel est le parapet. On dit aussi *è bahu.*

Dômm, s. m. Dôme. — Couverture de figure sphérique qui occupe ordinairement le milieu d'un édifice.

Dôss, s. f. Madrier en bois. — Première tranche de sciage d'un bois rond.

Doucine, s. f. Cimaise. — Moulure terminant la corniche.

Douplon, s. m. Fruit. — Inclinaison peu sensible vers l'intérieur que l'on donne au parement d'un mur.

Drèci, v. Dresser. — Elever d'aplomb une colonne, une pyramide. — ***Drèci li montan d'aplon.***

E

Ebâchi, v. Ebaucher. — Un lit, un joint, un parement d'une pierre de taille.

Ebâchi. Crépir, mettre la première couche de mortier sur un mur pour former l'enduit.

Eboulmin, s. m. Eboulement de terre, etc. (V. *Wagué*).

Ecacé, v. Encastrer, joindre deux pièces l'une dans l'autre par entailles ou par feuillures.

Ecacé a fleur. Encastrer en affleurement une charnière, une pièce de bois dans une autre.

Ecâdrumin, s. m. Encadrement. — Toute moulure simple ou composée qui sert d'entourage à un panneau.

Echapaîe, s. f. Echappée, hauteur suffisante du berceau, ou des marches qui recouvrent le dessus d'une descente de cave ou entre deux rampes d'escalier.— Distance qui règne entre les deux révolutions.

Ecoirnaie, adj. Ecornée. — Pierre qui a des éclats à ses arêtes.

Ecoirneurr, s. f. Epaufrure.

Ecorbellmin, s. m. Encorbellement. — Toute saillie qui porte à faux au nu d'un mur, par une ou plusieurs pierres posées

l'une sur l'autre et plus saillantes les unes que les autres. On dit : encorbellement. (V. *Seieutt*).

Ecreinnmin, s. f. Entaille, coupure avec enlèvement d'une partie dans une pierre ou dans une pièce de bois.

Edai, s. m. Pince en fer. — Petit levier. Le maçon s'en sert pour la pose des pierres de parement ; l'action de cet outil est de surélever la pierre en affleurement du dessus de l'assise ou de la ramener au parement du mur, *ritroci*.

Efonssmin, s. m. Enfoncement. — Profondeur des fondations d'un bâtiment.

Eforchumin, s. m. Enfourchement. — L'assemblage en enfourchement se fait pour allonger les pièces de bois.

Egin, s. m. Engin, machine pour élever les fardeaux.

Eglomm, s. f. ; couv. Enclume. — Outil en fer sur lequel l'ouvrier coupe l'ardoise avant de la clouer.

Ekuâri, v. Equarrir.— Tailler une pierre, hacher ou scier une poutre, etc., à retour d'équerre.

Ekuârihèch, s. m. Equarrissage. — Les deux dimensions en largeur et en hauteur d'une poutre.

Elevâcion, s. f. Élévation. — Représentation d'un objet dessiné suivant les dimensions verticales et horizontales, extérieurement apparentes sans égard à la profondeur.

Ell, s. f. Aîle. — Côté en retour d'angle d'un bâtiment. On dit : Aîle droite, aîle gauche, par rapport au bâtiment et non pas à la personne qui le regarde.

Ell di chiminaie, s. f. Aile de cheminée. — Partie du mur du dossier qui est visible de chaque côté du tuyau.

Eligi, v. Eligir, diminuer un champ sur une partie de la largeur et conserver une saillie sur l'autre. — Ravalement, *ô panai d'poitt éligi*.

Enn amont, adv. En amont, sur la hauteur, du côté d'où vient la rivière.

Enn aval, adv. En aval, côté où va la rivière.

Embraseur, s. f. Embrasure. – C'est le tableau intérieur droit ou oblique d'une baie de porte ou de fenêtre.

Enfilätt, s. f. Enfilade. — Alignement de plusieurs baies de portes d'appartement.

Enrochmin. s. m. Enrochement.— Jettées en pierres.— Moellons dans le lit d'une rivière pour fonder une construction ou pour la garantir d'affouillement.

Entresol, s. m. Entresol. — Etage entre le premier et le rez-de-chaussée (V. *Chanb-pindiss*.)

Epéneûr, s. m. Planche d'environ vingt centimètres de largeur attachée le long du mur du pignon pour garantir la couverture du toit.

Eplonki, v. Emplomber. — Sceller avec du plomb une ferrure dans la pierre.

Eplonkihèh, s. m. Scellement avec du plomb.

Eposs, s. f. Imposte, traverse séparant les chassis ouvrants d'une porte ou d'une croisée. – Assise en pierres qui couronne un jambage ou pied droit; cette assise fait ordinairement saillie sur le nu du mur.

Epuissmin, s. m. Épuisement. — Épuiser à bras d'homme ou autrement les eaux qui se trouvent dans une tranchée de fondation ou dans une enceinte formée par un batardeau.

Erminett, s. f. ; char. Herminette.—Outil courbe avec manche en bois servant à planer les parties courbes.

Escalié, s. m. Escalier. — En pierre ou en bois ; il y en a de différentes espèces, à rampe droite ou circulaire.

Esclat, s. m. Recoupe de pierre (V. *Cakin*.)

Espâssmin, s. m. Espacement. — Entrevoux. — Distance entre deux corps. — Intervalle entre les poutres, les solives d'un plancher, entre les poteaux et lisses d'un pan de charpente.

Estall, s. m. Copeau, morceau de bois que la hache ou la doloire fait tomber du bois (V. *Hututu.*)

Etablemin, s. m. Entablement ; partie supérieure d'un édifice faisant saillie, couronnement d'un ordre d'architecture ; il est composé de trois parties : Architrave, Frise et Corniche.

Etradoss, s. m. Intrados ; surface concave à l'intérieur d'une voûte, d'un voussoir, de la douelle ou d'un arc.

Evâssmin, s. m. Evasement, que forme le pied droit d'une porte, d'une fenêtre, d'un soupirail vers l'intérieur.

Extradoss, s. m. Extrados. — Partie extérieure d'une voute.

F

Fâ-boi, s. m. Flâche dans une pièce de bois.

Façatt, s. f. Façade. — Façe ou côté d'un bâtiment par lequel on entre.

Fâ-jou, s. m. Faux jour. — Fenêtre percée dans une cloison pour éclairer un passage de dégagement ou un petit escalier.

Fâ-puss, s. m. Faux puits. — Puits dont le revêtement est construit en pierres sèches, destiné à laisser filtrer les eaux dans le sol. — Excavation en forme de puits approfondie jusque sur le terrain solide et remplie jusqu'à certain niveau de maçonnerie en blocage, pour servir de fondement à une construction et sur chaque faux puits reposent des voûtes pour former l'enceinte des fondements.

Fâ-sâuer, s. m. Sauterelle ou bineau. Espèce de compas, composé de deux règles en bois mobiles, jointes ensemble à une extrémité par une rivure faisant charnière.

Fâss-coupp, s. f. Fausse coupe. — Direction d'un joint de tête oblique.

Fâss-finiess, s. f. Fausse fenêtre. — Ouverture dans un mur de face qui n'a de profondeur que celle du tableau pour simuler une baie de fenêtre.

Fâss-voût, s. f. Mur en décharge. — Mur plein comme le fondement et dans lequel on a pratiqué des arcades sur toute l'épaisseur.

Fâw, s. m. Hètre, bois.

Feraill, s. f. Feraille. *Feraill di pompp*, armature de pompe; elle se compose de la brimballe, *bress* ou *bata*, des supports, *dè coirbai*, la tige, *li vèch*, le piston, *li boul è li curai*, le clapet, *li clapett dè cur*, la soupape, *li serr*.

Les ferrures employées dans la construction des bâtiments sont de diverses espèces :

1° Pour les ancrages, *ank*, ancre; *pla d'ank*, *coinn di boss*, *agrapp*, crampon.

2° Fermeture des croisées et des volets : fiches à double nœud à vase, *flich a vâss*; briquet, *briket*; verrou, *ferou*; crémone, *cremonn*; espagnolette, *spagnolett*, fiche à gond, *flich a gon*.

3° Fermeture des portes : fiche à double charnière et à pli, *flich a pleu* et *a dobb chârnir*; briquet à charnière, *briket*, *sèrr dormantt encloisonaie*, serrure encloisonnée à un et à deux tours; *sèrr lansantt è dormantt encloisonaie à 1 1/2 tour a tirâss*, serrure lançante et dormante à 1 1/2 tour et tirase pour l'intérieur. — *Serr a léï è boi*, *lansantt et dormantt à crocett*, serrure à loger dans le bois, lançante et dormante, à poignée, à olive ou pendante.

Fesèch, s. m. Remplissage des entrevoux des pans de charpente avec des branches de bois de brin et mortier en torchis.

Fiér, s. m. Fer. — *Fiér di feu*, foyer en fer. — Assemblage en fer qui se pose sur l'âtre d'une cheminée, dans lequel on fait le

feu. Il a pour ornement des boules saillantes qui sont nommées. *Maklott dè fiér di feu.*

Fer de rabot, varlope, de bouvet, de guillaume, etc., *fiér a din*, fer breté. *Fiér a planch*, scie à cran, scie de scieur de long.

Fiessmin, s. m. Faitage, arête supérieure d'un toit, séparation de deux versants.

Filet, s. m. Filet dans une pierre : veine ou petite fente qui divise la pierre. — Petite moulure carrée, on dit aussi *listel*.

Findress, s. f. Hache de charpentier.

Finiess, s. f. Fenêtre.— Ouverture dans un mur de face pour donner le jour et l'air.

Fizai, s. m. Fuseau. — Petit balustre en bois tourné employé au garde corps d'un escalier.

Flêch, s. f. Flèche. — Dans un arc ou segment de cercle, c'est la ligne qui passe par le milieu de l'arc et perpendiculairement à la corde.

Flich, s. f. Fiche. Il y en a de diverses espèces et dimensions: *flich dreutt*, *flich a pleu*, *flich a banirr*, *flich a gon*, *flich a vâss*, *a boton*. Ce sont des espèces de charnières qui portent deux ailerons, *bânirr*, qu'on enfonce dans le bois comme un tenon, elles sont en fer ou en cuivre et servent à suspendre et à faire mouvoir les venteaux des portes, des croisées et des guichets.

Flott, s. f. *Mett a flott*, relever le cordeau à niveau du tas supérieur déjà formé aux angles d'un mur pour la mise en ligne. — Mise en ligne, c'est pour l'exécution d'un mur à deux parements, en pierres moellons. Les deux lignes servent de guide pour la direction des parements et pour l'arasement de hauteur d'assise.

Foie di châss, s. f. Dernière couche de l'enduit d'un plafond ou d'un mur, composée de chaux coulée et de bourre blanche.

Foieress, s. m. ; men. Bouvet à pratiquer les feuillures.

Foisonnmin, s. m. Foisonnement. — Augmentation de volume de la chaux, lorsqu'elle passe de l'état de chaux vive à celui de chaux éteinte.

Fon d'chenâ, s. m.; plom. Nappe de plomb laminé formant le fond du cheneau.

Fon d'noew, s. m.; plom. Nappe de plomb laminé formant le creux de la noue du toit.

Fonceür, s. f.; men. Madrier en bois de chêne scié sur quartier employé pour les marches d'escalier.

Fondâcion, s. f. Fondation. — Tranchée creusée dans le sol pour recevoir la maçonnerie de fondement.

Fonddmin, s. m. Fondement. — Maçonnerie qui est exécutée dans la tranchée de la fondation jusqu'à niveau du sol.

Fôr, s. m. Four à cuire le pain. — Un four est formé de l'âtre, *aiss*, la voute et la bouche.

Foré, v. Percer un trou avec la mèche du vilbrequin ou avec la tarière.

Formontt, s. f. Mur de pignon qui est plus élevé que le plan de la toiture, afin d'abriter celui-ci des grands vents.

A dindipp. Mur de pignon comme celui ci-dessus, mais la maçonnerie en briques est exécutée par plusieurs tas alternativement de niveau et perpendiculairement à la pente du pignon, afin de résister au glissement.

Fornai, s. m. Foyer.—Partie horizontale comprise entre les deux jambages et le cendrier d'une cheminée. *Fornai*, fourneau. — C'est l'assemblage pour faire échauffer une chaudière qui est enveloppée de maçonnerie.

Fornaie di brik, s. f. Tout le four d'une cuisson de briques.

Forni, s. m. Fournil. — Lieu où est placé le four à pains.

Foss-al-châss, s. f. Fosse à la chaux. — Excavation creusée dans le sol où l'on conserve la chaux coulée.

Foss d'aisanss, s. f. Fosse d'aisance.—Citerne pratiquée dans le sol, dont l'enveloppe en maçonnerie est enduite à l'intérieur au mortier de trass pour retenir les liquides.

Fou-clinpeur, adj. Qui n'est pas un plan droit.

Fou-clinpp, adj. Porte, chassis de croisée qui s'est dejeté.

Fou-plon, adj. Surplomb, qui n'est plus perpendiculaire à l'horizon. — Mur dont le parement extérieur n'est plus perpendiculaire. On dit *a reu plon*.

Fouwi, s. m. Tuyau de cheminée sortant du toit.

Fou-zouv, ad. Hors-œuvre. — Mesure prise en dehors d'un objet.

Fraînn, s. m. Frêne. — Bois.

Frîss, s. f. Frise. — L'une des trois parties d'un entablement d'un ordre d'architecture. En général, la frise est une partie unie employée dans la décoration.

Frontai, s. m. Fronteau. — Petit fronton de même forme qui couronne une baie de porte ou de fenêtre.

Fronton. s. m. Fronton. Ornement de forme triangulaire ou en segment de cercle qui couronne l'amortissement d'un avant-corps et ayant toutes les moulures de la corniche.

Fu, s. m. Fut. La partie cylindrique d'une colonne entre la bâse et le chapiteau.

G

Gâbriolet, s. m.; men. Scie à débiter, ou à refendre le bois. Elle est d'une longueur de 1.20 à 1.30 ; la lame est tendue au milieu d'un cadre en bois, elle est manœuvrée par deux ouvriers.

Gâdibiet, s. m. Madrier à flache, soliveau et chevron ayant flache ou faux bois.

Giron, s. m. Giron. — Largeur d'une marche d'escalier à l'endroit de la ligne de foulée.

Girwett, s. f. Girouette. — Ornement à bannière qui se place au-dessus d'un toit et qui indique la direction des vents.

Giss, s. f. Orgueil. — Point d'appui du levier pour soulever un fardeau. — *Fé inn giss*, établir un point d'appui.

Givâ, s. m. Tablette d'une cheminée établie en encorbellement.

Goch ou *Gouch*, s. f. Gouge. — Outil de menuisier et de charpentier. Espèce de fermoir creux servant à pousser les moulures à la main.

Golé d' puss, s. m. Mardelle. — Pierre percée d'un trou rond suivant le diamètre ou forme du puits. La maçonnerie qui est au-dessus du sol se nomme mur de mardelle.

Gon, s. m. Gond. — Morceau de fer qui soutient la penture.

Gorch, s. f. Gorge. – Moulure concave. — Gorgerin, petite moulure de chapiteau.

Gorch di chiminaie. Gorge de cheminée, partie arrondie du tuyau au-dessus du manteau.

Gosset, s. m., men. Gousset. — Bout de planche chantourné en forme de console servant d'appui à une tablette en planche. (V. *Koirbai*.)

Govion, s. m. Tenon en fer, scellé en plomb dans la pierre pour arrêter ou retenir une pièce de bois quelconque.

Govioné, v. Sceller au plomb.

Gradiné, v. Layer, tailler la pierre à la boucharde.

Gré, s. m. Marche d'escalier.

Grè, s. f. Pierre de grès.

Grève, s. f. Gravier. — Sable de rivière.

Grini ou *Grigni*, s. m. Grenier. — Plancher sous le toit.

Grue, s. f. Grue. — Machine à élever les fardeaux.

Gueie, s. f. *Gueie di fôr*. Bouche de four. — Bouche de fourneau.

Guiaime, s. m. Guillaume. — Outil de menuisier, espèce de rabot mince servant à faire le ravalement des panneaux et à approfondir les feuillures.

H

Hachett, s. f. Hachette. — Marteau dont la panne est tranchante et la tête pointue.

Haïe, s. f. Ardoise pour les toitures.

Haïeu, s. m. Tourne-à-gauche. — Outil de menuisier pour rendre la voie à une scie. *Rint del voïe.*

Haii, v. Donner de la voie à la scie. — *Rihaii mi soïe.*

Haïon, s. m. Echelon d'une échelle, d'une civière.

Haïss, s. m. Pierre mesplate de mince épaisseur. — Débris d'ardoises, éclats de pierre de taille. *O haïss.*

Hâll, s. f. Echelle, de toute grandeur, hauteur ; on les désigne d'après le nombre d'échelons.

Hâll volantt. Echelle volante de diverses hauteurs dont les montants et les échelons sont espacés de 1^{m} 20. Elles sont employées pour échafaudages le long du mur de face.

Halett, s. f. Echelle de meunier.

Hamintt, s. f. Pince. — Levier en fer pour manœuvrer les fardeaux.

Hampai, s. m. Pièce d'un dallage. — Partie d'un carreau coupé parallèlement à la diagonale.

Hangär, s. m. Hangar. — Sorte de bâtiment soutenu par des piliers ou poteaux en bois, couvert d'un toit à un ou deux versants, servant de magasin ou d'atelier.

Hanson, s. m. Pureau. — Partie visible de chaque ardoise d'une toiture ; l'espace visible est ordinairement de 2 1/2 à 2 3/4 pouces. L'ouvrier ardoisier fait le *hanson*, qui signifie mesure, avec un morceau de règle dans lequel il enfonce deux clous à la mesure fixée du pureau, c'est le calibre ; l'une des pointes est placée contre la rangée faite et avec l'autre il trace un arc de cercle sur l'ardoise ; ensuite avec la grande règle et la pointe du marteau, il trace la ligne du pureau.

Hàrr, s. m. Brèche au tranchant d'un outil — *hârdé mi fièr dï rabo.* — Ebrécher. — *Alé â clâ.* Se dit de la scie et du rabot.

Hawai, s. m. Rabot. — Outil en fer avec un manche servant à corroyer le mortier. — On dit également *houe.*

Hazi, adj. Rivé. — *O pinnmin a clâ hazi*, une penture à clou rivé.

Hepp, s. f. Hache, outil de charpentier. — Doloire.

Herna, s. m. Grue pour élever les fardeaux.

Herpai, s. m. Fermoir. Outil en fer aciéré, à deux bizeaux, servant à faire des brèches de reprise dans la maçonnerie.

Hett, s. f. Echarde.

Heur, s. f. Grange. — Bâtiment d'une ferme où l'on remise les céréales.

Heuvai, s. m. Croupe du toit dont le versant est sur le mur de pignon.

Hév, s. f. Rainure.

Hévé ou *Hévi*, v. Pousser les rainures et les languettes au moyen des bouvets. — *Hévi a planch*, *hévi lè planch.*

Hinon, s. m. Ressaut. Formé à l'extrémité de la plaque de plomb d'un chenal par une latte étroite débilardée, à l'effet d'empêcher les eaux de rentrer sous la première rangée d'ardoises.

Hopai, s. m. Tas. — *Hopai di trigu*, tas de décombres, *hopai di brik*, tas de briques, etc.

Hôre, s. f. Tarrière creuse et évasée, avec manche en T pour évaser le trou déjà percé.

Horlette, s. f. Mèche de vilbrequin, en chandelle ; il sert à évaser le trou d'abord percé avec la mèche ordinaire.

Horon, s. m. Madrier en bois, employé à faire le chemin de service et les échaffaudages.

Höss, s. f. Cale (V. *Rihoss.*)

Hott, s. f. Mortaise —d'où l'on dit : *Ehotté è enawé.* — Assembler à tenon et mortaise.

Houpp, s. f. Pelle. — Outil en fer avec douille et manche en bois pour opérer les déblais et jets pour les chargements. — On dit : *truvell.*

Hour, s. m. Echafaudage des scieurs de long ; quand il est dans le chantier et à demeure, il est creusé dans le sol afin d'avoir plus de facilité pour y poser les grosses pièces de bois.

Hourmin, s. m. Echafaudage. — Espèce de plancher mobile pour s'élever à la hauteur des endroits où l'on a à travailler. — *Fé lè hourmin.* Echafauder.

Houwâ, s. m. Hurtoir. — Pierre ou fer ; — chasse-roue qui se place aux angles des jambages d'une porte charretière. — Borne en pierre ou en bois plantée dans un chemin pour empêcher la circulation des voitures. — Borne en pierre plantée à la limite des terrains de culture (V. *Rénâ).*

Hôvolé, s. m. Pignon. — Partie supérieure d'un mur, d'un bâtiment exposé aux vents.

Hurteu, s. m. Heurtoir. -- Ferrure qui se place dans un seuil en pierre d'une porte charretière pour arrêter et fixer le battant dormant de la porte.

J

Jâch, s. f. Tas. — Assise ou rang de briques ou de pierres au parement d'un mur. — On dit relever un, deux ou trois tas de briques.

Jamb d'air, s. f. Ferme d'une charpente. — Elles sont de diverses espèces :

1° En appentis, d'un seul versant.
2° Ferme simple.
3° Ferme à entrait retroussé et arbaletrier du tirant au faîte.
4° Ferme à entrait et à jambe de force.

Elles se composent des différentes pièces ci-après :

Soumî, s. m. Tirant ou poutre portant sur les murs, n° 1, 2, 3 et 4.
Lindbâ, s. m. Entrait. . . . . n° 3 et 4.
Jamb di foiss, s. f. Jambe de force. . . . . . n° 4.
René, s. m. Arbalétrier. . . . . n° 1, 2, 3 et 4.
Ponson, s. m. Poinçon. . . . . n° 1, 2, 3 et 4.
Loïen, s. m. Esselier. . . . . n° 3 et 4.
Jamb di poïe, s. f. Jambette ; ou *pi di poïe*. . . n° 3 et 4.
Pehon, s. m. Contrefiche . . . . n° 1, 2, 3 et 4.
Fiessmin, s. m. Faîte ou panne faîtière . . . n° 1, 2, 3 et 4.
Vienn, s. f. Panne de cour. . . . . n° 1, 2, 3 et 4.
Sabot, s. m. Chantignole qui retient la panne. n° 1, 2, 3 et 4.
Lindbâ del platt, s, m. Sablière de cheneau . n° 2, 3 et 4.
Simel, s. f. Blochet . . . . n° 4.
Wèrr, s. f. Chevron. . . . . n° 1, 2, 3 et 4.
Janson, s. m. Coyau. . . . . n° 2, 3 et 4.

Wêrr de noew di coistress, s. f. Empanon.

Coistress, s. f. Arrêtier. — Panne d'arretier.

Noew, s. f. Noue. — Panne de noue.

Les numéros indiqués désignent dans quelle espèce de ferme ces diverses pièces sont employées.

Jamb-di-chiminaie, s. f. Jambage de cheminée. — Petits murs aux deux côtés qui portent le manteau.

Jambett, s. f. Jambage. — Construction en maçonnerie pour soutenir une partie d'un bâtiment. Il y en a de différentes espèces que l'on appelle jambe boutisse, jambe étrière, jambe d'encoignure, jambe sous poudre. *Jambett*, jambage de porte, de fenêtre ou d'arcade. – Pilier en maçonnerie au côté d'une porte, d'une fenêtre qui reçoit la retombée d'une arcade, ou qui porte le linteau d'une porte ou d'une fenêtre.

Janson, s. m. Coyau. — Chevron qui s'assemble sur la sablière de la corniche et en empaume sur le chevron du toit.

Jett, s. f. Chantignole. — Petite brique d'un pouce d'épaisseur en terre cuite et vernie, servant à carreler les âtres de cheminée.

Jiss, s. f. Orgueil. - Morceau de pierre ou de bois que l'ouvrier met sous le bout du levier ou de la pince pour former point d'appui et soulever les fardeaux (V. *Giss*).

Jivâ, s. m. Manteau d'une cheminée établi en encorbellement sur les deux jambages. — *So l'jivâ*, sur la tablette du manteau (V. *Givâ*).

Jviron, s. m. Perche en bois de brin, en chêne rond de 0,10 de grosseur employée pour boulin, auquel on suspend les échafaudages.

Jondress, s. f. Varlope. — Espèce de rabot long de 70 à 80 c. servant à planer les bois, à dresser les joints.

Jonteûr, s. f. Joint. — Séparation entre deux corps. On fait la distinction des joints d'après leur espèce. Joints en coupe, joints inclinés, de voussoir, joints dérobés : ceux qui sont d'équerre à la face et inclinés sur le derrière, joints carrés : ceux qui sont d'équerre avec le lit d'une pierre.

Jonti, s. m. Assemblage de deux pièces de bois longues par des traverses, pour poser des tonneaux dans une cave.

Jou, s. m. Jour. — En général toute ouverture pratiquée dans un mur pour éclairer les appartements, baie de fenêtre, etc.

Jou a plon, s. m. Jour à plomb. — Qui vient directement d'en haut, comme dans un escalier par un vitrage placé dans le plan de la toiture.

Jou d'escalié, s. m. Jour d'escalier. — Vide ou espace carré ou rond qui existe entre les limons droits ou rampants.

Juda, s. m. Ouverture pratiquée dans une porte (V. *Bawett*).

K

Kai, s. m. Quai. — Berge d'une rivière ou d'un port revêtue d'un mur en maçonnerie.

Klinchi, v. Pencher, déverser d'un côté ou de l'autre.

Koirbai, s. m. Console en planche en forme de S qui s'attache au mur pour porter un rayon en planche.

Koirbai. Console en fer formant coussinet à l'axe de la brimballe d'une pompe.

Krouwin, s. m. Humidité. — Moisissure, mauvaise odeur.

Kuâr di ron, s. m. Quart de rond. — Moulure.

Kuâr di sec, s. m. Quart de cercle.

Kuârai, s. m. Carreau de verre d'une croisée. *Mett lè Kuârai, mastiké lè Kuârai.*

Kuâré, s. m. Carré. — Figure dont les quatre angles sont droits et les quatre côtés égaux.

Kuârti, s. m. Quartier. — Pièce de bois brute équarrie de 0.12 de largeur sur 0.04 dépaisseur, employée pour les bâtis d'assemblage de porte et de croisée.

Kurai, s. m. Languette en cuir qui garnit le piston en bois d'une pompe.

L

Lakmoùss, s. f. Bleu de tournesol, employé dans le lait de de chaux pour donner au blanchissage une teinte légèrement azurée.

Lambri, s. m. ; men. Lambris. —Ouvrage de menuiserie ou en plâtre sur les murs d'un appartement, d'un vestibule, orné de panneaux à moulures, il n'a quelquefois pour hauteur que celle de l'appui des fenêtres.

Larmèch, s. f. Evasement vers l'intérieur que forment les embrasures d'un soupirail, d'une porte ou d'une fenêtre.

Larmirr, s. f. Soupirail. — Baie inclinée pratiquée dans le mur de soubassement et dans celui de fondement pour éclairer un souterrain. (V. *Airchi*).

Laté, v. Latter. — Attacher, clouer les lattes sous les solives d'un plancher.

Lati, s. m. Lattis. — Surface d'un plafond latté.

Latt, s. f. Latte. — Tringle en bois de 3 centimètres de grosseur que l'on cloue sur les chevrons pour servir d'arrêt aux tuiles. — *Latt.* Bois de chêne refendu mince, que l'on cloue sur les soliveaux pour former le lattis d'un plafond.

Lemm a soïe, s. f. Lime à scie.

Lepp, s. f. Lèvre. — Saillie que forment les arrêtes de pierres de parement d'un mur.—On dit *Balèvre*, quand c'est un dallage.

Lé d'chàss, s. m. Languette de refend en maçonnerie de briques, formant séparation entre les divers tuyaux d'une souche de cheminée.

Lé del pîr, s. m. Lit de la pierre.—C'est la surface de dessous d'une pierre de taille. On dit qu'elle est posée suivant son lit de carrière, c'est-à-dire, dans la position où elle se trouvait dans la carrière. — En delit, c'est le contraire.

Létai, s. m. Linteau. - Couverture d'une baie de porte, d'une baie de fenêtre.

Létrados, s. m. Intrados. — Surface intérieure d'une voûte, d'un arc, d'un voussoir.

Leuvrai, s. m. Œil de bœuf. — Petite ouverture dans le toit pour donner la lumière, formée par une nappe de plomb laminé.

Levai, s. m Niveau. — Instrument composé de trois règles en bois, formant entre elles un triangle équilatéral ; au sommet est attachée une ficelle à laquelle pend un petit plomb ; à la traverse inférieure et au milieu est un trait ; lorsque la ficelle avec le plomb passe sur ce trait, elle est perpendiculaire à l'horizon.

Levi, s. m. Levier. — Pièce de bois de brin en chêne qui sert à soulever les pierres. — Quand il est en fer, il se nomme pince, *Hamintt*.

Lignn à plon, s. f. Ligne à plomb. - Ligne perpendiculaire à l'horizon.

Ligni, v. Bornoyer. — Regarder d'un œil si l'objet est droit.

Lignoull, s, f. Cordage de moyenne grosseur qui sert à élever les petits fardeaux. — On dit aussi *trousse*. — Quand il sert à tenir le fardeau à distance du mur ou des échafaudages, il se nomme *écharpe*, et lorsqu'il sert à retenir la tête d'une chèvre, il prend le nom de *hauban*.

Limon, s. m. Limon, — Cours d'assise de pierres rampantes qui porte l'extrémité des marches d'un escalier du côté de son jour. — Quand chaque marche forme le limon, on l'appelle *Noulet*.

Lindai, s. m. ;' men. Fermoir coudé servant à couper les clous fichés dans les soliveaux et faisant levier pour détacher les planches d'un plancher.

Lindbå del platt, s. m. ; charp. Sablière du cheneau qui repose sur le dessus du mur de façade et composée d'une filière en bois dans laquelle sont assemblées à tenons et mortaises les cartouches pour former la saillie de la corniche et le cheneau.

Liss, s. f. ; men. Traverse. —Pièce horizontale dans un pan d'assemblage de battis de porte et de battis de croisée, etc.

Liss d'aiss. — Tranche mince de pierre ou marbre formant encadrement de l'âtre.

Listai, s. m. Listeau. — Petit filet de la bâse du piédestal et qui couronne la baguette.

Losanch, s. m. Losange. — Figure à quatre côtés égaux qui a deux angles aigus et les autres obtus et opposés.

Louff, s. f. Louve. — Machine en fer formée de plusieurs pièces que l'on engage dans un trou d'une pierre pour l'élever et la mettre en place. Le trou est pratiqué dans la face supérieure et il est refouillé à queue d'aronde.

Loumirr, s. f. ; men. Lumière. — Cavité pratiquée dans le fut du rabot, etc., pour y placer le fer et faciliter la sortie du copeau.

Lozinch, s. f. Echiquier. — Disposition du parement de la maçonnerie en briques par boutisse et panneresse, qui présente une figure régulière ou en échiquier.

M

Ma, s. m. Gros marteau.

Maciff, s. m. Massif. — Tout ouvrage de maçonnerie de pierres en moellons pour remplir un vide ou pour soutenir.

Maick, s. m. Grèle. — Colonne qui n'a pas la grosseur en rapport avec sa hauteur.

Maick. Pierre de taille moins longue qu'il ne faut pour la place qu'elle doit occuper.

Manovrî, s. m. Manœuvre, aide-maçon.

Mantai, s. m. Manteau. — Face du tuyau d'une cheminée.

March, s. f. Marche d'escalier (V. *Gré*).

Mârtai, s. m. Marteau de maçon, à tête et panne en hache ; — de menuisier, tête et panne droite, — d'ardoisier, en fer, tête ronde, panne à pointe, manche en tranchant et manche en bois au bout, servant à couper l'ardoise.

Masné, v. Maçonner.

Masnech, s. m. Maçonnage.

Masson, s. m. Maçon. — Ouvrier maçon, *in palett*.

Les outils dont se servent les maçons et manœuvres, sont .

Ma, s. m. Gros marteau.
Coirdai. s. m. Ligne.
Crock, s. m. Barre à crochet.
Civirr, s. f. Barre.
Bach, s. m. Baquet.
Bance, s. f. Panier en osier. — Manne.
Berwett, s. f. Brouette.
Mârtai, s. m. Marteau.
Hachett, s. f. Hachette.
Herpai, s. m. Fermoir.
Hamintt, s. f. Pince en fer ou levier.
Hawai, s. m. Rabot à mortier.
Levai, s. m. Niveau — instrument.
Levi, s. m. Levier en bois.
Edai, s. m. Pince en fer, petit levier.
Cleuss, s. f. Claie, en bois ou en fer.
Tami, s. m. Tamis, en fer.
Palett, s. f. Truelle.

Parjetress, s. f. Petite truelle.
Sèai, s. m. Seau pour le service.
Slin, s. m. Brayer.
Oûhai, s. m. Oiseau.
Ramon, s. m. Balais.
Plon, s. m. Fil à plomb.
Truvell, s. f. Pelle.
Houpp, s. f. Pelle.
Pik. s. f. Pic ou pioche.
Horon, s. m. Madrier en bois.
Rôlai, s. m. Rouleau.
Awe!e, s. f. Coin en fer aciéré.

Outre les outils de main, il y a les machines à élever les fardeaux :

Herna, s. f. Grue.
Chiff, s. f. Chèvre.
Tankenn, s. f. Moufle.

Mayet, s. m. Mailloge, tronçon de bois avec long manche.

Mastik, s. f. Mastic. — Espèce de pâte faite avec de la craie et de l'huile de lin, que le menuisier emploie pour cacher les défauts du bois et que le vitrier emploie pour placer les carreaux.

Mayet, s. m. Mailloge. — Tronçon de bois avec manche.

Meur, s. m. Mur ou muraille.

Meur di talu. Mur en talus ; celui dont le parement extérieur est sensiblement incliné. Lorsqu'il est fait en pierres sèches et le long d'une rivière, il prend le nom de *peré*.

Meur di pignon. Mur de pignon d'un bâtiment. - V. *Pignon*.

Meur di decharg. Mur de décharge ; celui qui, pour l'ordinaire, est plein comme le mur de fondement et dans la construction duquel on a pratiqué des arcades de distance en distance.

Meur fou plon. Mur hors plomb, déversé, dont le haut n'est plus d'aplomb sur sa base.

Meur hoûzé foû. Mur bouclé, celui qui fait ventre sur l'un de ses parements et sur une certaine étendue.

Meur lézârdé. Mur lézardé ou crevassé, qui présente des déchirures ou crevasses au parement.

Meur dipité. Mur déchaussé, dont le fondement ou le pied est dégradé, mis à découvert par suite de déblais opérés à l'ancien sol, etc.

Meur di fonddmin. Mur de fondement, construit au droit des terres, au-dessous du rez-de-chaussée.

Meur di fass. Mur de face, extérieur d'un bâtiment.

Meur mitoiien. Mur mitoyen, construit sur la ligne de séparation de deux héritages. Non mitoyen, qui est construit uniquement sur le terrain du propriétaire.

Meur d'ell. Mur en aile. — Partie supérieure d'un pignon qui excède le plan de la toiture et contre lequel est adossée la souche de cheminée ; il a la forme d'un trapèze ; il s'appelle aussi mur de dossier.

On nomme également mur en aîle, les murs d'un ponceau, d'un viaduc, qui forment évasement et soutiennent les talus des terres.

Meur di r'fin. Mur de refend, mur à l'intérieur d'un bâtiment qui forme séparation et qui porte les planchers.

Meur di soubassmin. Mur de soubassement, qui s'appuie sur celui de fondement et en retraite.

Meur di rivèttmin. — Mur de revêtement, mur de terrasse qui soutient les terres.

Meur d'apui.— Mur d'appui, mur n'ayant qu'un mètre environ de hauteur au-dessus du sol.

Meur di cloturr. – Mur de clôture d'un terrain, d'un jardin, d'une cour, qui a ordinairement une hauteur de trois mètres au-dessus du fondement et couronné d'un chaperon.

Minb, s. m. Membre. — Les différentes parties d'un entablement, les différentes moulures.

Miné li levai, v. Etablir le niveau d'un point à un autre. *Miné li levai â gran rull.*

Modiion, s. m. Modillon. — Espèce de console en saillie qui semble supporter le plafond du larmier.

Moff, s. f. Moufle. — Assemblage de plusieurs poulies dans la même écharpe.

Mohh di Wédai, s. f. Mêche de vilbrequin — *Dimohi*, quand le bout de la mêche est enlevé.

Moha, s. m. Palette, bout de la mêche du vilbrequin. — *Dimoheie*, quand la palette est cassée.

Moielé, v. Ourdir. — Remplissage de maçonnerie en petits moellons avec mortier soufflant.

Moilon , s. m. Moellon. Pierre brute sans forme telle qu'elle provient de la carrière.

Moiss, s. f. Harpe. — Pierres ou briques qu'on laisse saillantes sur l'épaisseur d'un mur à son extrémité pour la reprise d'un nouveau.

Moiss en ritraitt. — Harpe à l'extrémité d'un mur dont la maçonnerie est exécutée suivant l'inclinaison que détermine la bonne liaison des matériaux employés.

Moiss d'anglaie. — Partie de maçonnerie à l'angle d'un bâtiment , élevée d'aplomb sur les deux faces et qui sert de guide pour les autres ouvriers.

Moleur, s. f. Moulure. — En général toute saillie en dehors du nu du parement.

Monsâr, s. m. Mansarde.—Toit à la mansarde à deux versants inscrits dans un segment de cercle pour former, dans le comble, des chambres dites mansardes ou galetas.

Montaie. s. f. Escalier, conduisant aux divers étages d'un bâtiment.

Monté, v. Monter. — Elever les pierres au moyen d'une machine.

Monteie, s. f. Montée d'une voûte ; la hauteur depuis la naissance jusque sous la clef.

Morti, *moirti*, s. m. Mortier, mélange de chaux, de sable, de grève ou ciment.

Mouchett, s. f. Mouchette pendante ; bord du larmier d'une corniche dont le plafond est creusé ou refouillé.

Murai, s. m. Maçonnerie d'un foyer.

N

Naiçance, s. f. Naissance. — Endroit où une chose commence à paraitre. *Al naiçance. — Naiçance del voûtt.* Naissance de la voûte : le commencement de la courbure, première assise.

Nawai, s. m. Noyau. — Cylindre qui porte de fond et supporte une voûte rampante, au centre de laquelle il est placé.

Nerveûrr, s. f. Nervure. — Arrête d'une voûte. — Partie d'une fenêtre ogivale.

Nich, s. f. Niche. — Enfoncement dans l'épaisseur d'un mur, en forme de demi cercle ; il est terminé en haut par une calotte.

Nôew, s. f. Noue. — Creux formé par la rencontre des deux surfaces du toit.

Noi, s. f. Noix. — Feuillure creuse dans le bâti dormant d'une porte ou d'une croisée.

Noket, s. m. Noquet. — Bande de plomb de la dimension d'une ardoise que l'on place le long des jouées d'une lucarne, d'une fenêtre en tabatière, des souches de cheminée et des murs de pignon.

Nu, s. m. Nu. — Surface unie d'après laquelle on détermine les diverses saillies d'architecture ; on dit : une corniche a tant de saillie du nu du mur.

O

Oblik, adj. Oblique. — Tout ce qui est incliné par rapport à autre chose.

Octogonn, s. m. Octogone. — Figure plane qui a huit côtés et huit angles.

Ogîv, s. f. Ogive. Doucine, simaise, moulure.

Onglé, s. m.; men. Onglet. — Outil en forme d'équerre dont l'une des branches sert à tracer les joints de l'onglet à 45 degrés.

Oreie, s. f. Oreille. - Taille faite aux bouts d'une marche en pierre pour la faire entrer en partie dans le tableau d'une porte ; les parties en saillie des deux côtés sont les oreilles.

Orirr, s. f. Tuile faitière qui recouvre le faîte du toit.

Ouhai, s. m. Oiseau. — Outil de manœuvre maçon ; assemblage de deux planches et à deux bras, chargé de mortier, que le goujat porte sur les épaules.

Ouhh, s. m. Baie de porte. — *Ouhh del câv*, huis de la cave ; — *il a pacé po l'ouhh, il a intré po l'ouhh*, il est entré par la porte.

Ouhh a glass, s. f. Porte vitrée.

Ouhlet, s. m. Guichet, petite porte pratiquée dans un battant d'une porte plus grande.

Ouhulreie, s. f. Entrée. — Ensemble d'une baie de porte et de la porte qui la garnit.

Oüie, s. m. Oeil. — En général ouverture ronde de petite dimension.

Oüie di boû. Oeil de bœuf. — Baie ronde ou ovale pratiquée dans un mur de pignon.

Oûie di pon. Oeil de pont. — Ouverture ronde ou ovale au dessus des piles et dans les reins d'une voute de pont.

Oûie di l'escalié. — Oeil de l'escalier, jour, vide ou espace carré ou rond entre les limons droits ou rampants. — *Jou d'aplon.*

Ouverturr, s. f. Ouverture. — Vide que l'on fait dans un mur soit pour porte, soit pour fenêtre.

Oûvv, s. f. Oeuvre. — En général le travail d'un ouvrier. — Synonyme d'ouvrage.

L'*ouvv*, *chiff d'ouvv*, meilleure ouvrage, *fou zouvv*, hors œuvre; *di-fou-zouvv*, le dehors ; *divin-zouvv*, dans œuvre.

Ovâll, s. m. Ovale. — Figure curviligne dont les diamètres sont inégaux.

Ovv, s. f. Ove. — Moulure formée par un quart de rond.

Ovré, v. Travailler.

Ovrech, s. m. Ouvrage. — *So l'ovrech*, sur les travaux.

Ovrech d'aiw. Ouvrages hydrauliques. Toute construction faite le long des rivières ou dans l'eau.

Ovreu, s. m. Atelier de travail de menuisier.

Ovri, s. m. Ouvrier.

P

Pa, s. m. Pas. — *Pa d'sou*, seuil posé entre les deux jambages d'une porte d'entrée à niveau du sol de l'intérieur.

Pa d'gré, palier, repos placé entre deux rampes d'un escalier.

Pa d'âté, dernière marche d'un escalier en bois qui n'a de giron qu'au delà de la contremarche.

Pakhûss, s. m. Magasin, remise.

Pairr, s. f. Chantier, de marchand de bois.

Palett, s. f. Truelle de maçon — on dit : *in palett*, pour désigner l'ouvrier maçon.

Palié, s. m. ; men. Palier, repos. — Plancher au milieu d'une rampe d'escalier ou entre deux rampes.

Paltaie, s. f. Truellée. — Quantité de mortier que peut contenir la truelle.

Pan, s. m. ; char. — Pan. — *Pan d'bois*, pan de bois ; assemblage en bois de charpente pour former une cloison.

Pan coupé. Suppression de l'angle formé par la rencontre de deux murs.

Pan d'meur. Pan de mur, une partie de face d'un mur.

Panai, s. m. ; men. — Panneau d'une porte, d'un lambris, formé par un cadre plus ou moins ornementé.

Panai di cloison. Entrevoux d'une cloison rempli de maçonnerie.

Pann, s. f. Tuile, creuse ou plate, servant à la couverture.

Pannress, s. f. Panneresse. — Pierre ou brique au parement, dont la plus grande dimension est placée dans le sens de la longueur du mur.

Parapet, s. m. Parapet. — En général une élévation en maçonnerie aux bords d'une terrasse, aux deux côtés d'un pont.

Pârçon, s. m. Travée. — Espace entre deux poutres ou entre deux pannes.

Pareuss, s. f. Cloison formant séparation entre deux pièces. — *Tiess à pareuss, hautt et bass pareuss*. — Face à rue et façade sur le derrière. *Pareuss*, parois.

Pariou, s. m. Entrevoux. — Vide entre poteau et traverse d'une cloison. — *Répli lè pariou*.

Parioutech, s. m. Hourdage. — Remplissage des entrevoux avec de la maçonnerie.

Pârjeté, v. Jointoyer. — Remplir les joints du parement d'un mur après la construction.

Pârjetress, s. f. Petite truelle, employée à exécuter les jointoiements du parement du mur.

Parmin, s. m. Parement. — Face d'un mur.

Parpin, s. m. Parpaing. — Pierre qui a toute l'épaisseur d'un mur et fait parement sur les deux faces.

Pavé, s. m. Pavé. — *Pavé d'fôrr*. Carreau en pierre réfractaire employé au carrelage de l'âtre d'un four.

Pavé d'terr cutt. Carreau en terre cuite employé au carrelage des pièces et vestibules.

Pavé d'pirr poli. Carreau, tranche de pierre ou marbre poli, de mince épaisseur, de forme carrée, employé pour carrelage des pièces et vestibules ; ordinairement on dit : *ô pavé gri et bleu*.

Pavé â ponson. Pavage en dalles des cours ou terrasses.

Pavêch, s. m. Pavement, action de paver.

Pavilion, s. m. Pavillon. — Bâtiment qui est isolé.

Pédentiff, s. m. Pendentif. — Portion de voûte triangulaire qui forme le raccordement entre deux arcades dont les diamètres sont d'équerre l'un à l'autre.

Péristîll, s. m. Pérystile, formé de colonnes isolées, en avant d'un édifice.

Péron, s. m. Perron. — Escalier en pierre à l'extérieur composé d'un petit nombre de marches formant palier au-dessus, au niveau du sol du bâtiment.

Double péron. Escalier à deux rampes qui aboutissent au palier.

Pî d'gatt, s. m. Planche de mètres 0,80 de hauteur avec entaille à un bout, sur laquelle l'ouvrier menuisier fait porter la planche qu'il est occupé à dresser sur champ.

Pi d'meur, s. m. Pied de mur. — Partie inférieure d'un mur au-dessus de celui de fondement.

Picett di colmin, s. f. Pince de faîtage. — Bande de fer de 30 centim. de longueur, pliée suivant l'angle formé par les deux versants du toit, servant à maintenir la plaque de plomb du faîtage.

Pidestâll, s. m. Piédestal. — Corps solide de forme carrée ou ronde, orné d'une bâse, d'une corniche qui porte une colonne, un pilastre, une statue ou un vase.

Pidreu, s. m. Pied-droit. — Trumeau d'une porte, d'une fenêtre : il comprend la chambranle, le tableau, la feuillure et l'embrasement.

Pignon, s. m. Pignon. – Partie du mur latéral ayant la forme d'un triangle, de niveau avec la couverture d'une toiture à deux versants.

Pik, s. m. Pic ou pioche. — Outil de terrassier servant à opérer les déblais.

Pilass, s. m. Pilastre. — Colonne à face plane ayant les mêmes dimensions que la colonne et n'ayant de saillie sur le nu du parement que le tiers, le quart ou le sixième de sa largeur.

Pilé, s. m. Pilier, en pierres ou en maçonnerie, de forme ronde ou carrée, qui supporte une voute ou une plate bande

Pilé boutan. Pilier butant, en pierres ou en maçonnerie, faisant saillie sur le parement extérieur pour résister à la poussée d'un arc de voûte, quelquefois en forme de console.

Pill, s. f. Pile. — Massif de maçonnerie en pierres de taille' portant l'arche d'un pont ou les longrines d'un pont en bois.

Pilo, s. m. Pilotis. — Pièce de bois en grume enfoncée dans le terrain. – *Batt pilo d'isska r'doh*, enfoncer les pilotis jusqu'à refus du mouton.

Piloté. v. Piloter. — Enfoncer les pilotis dans le terrain.

Pirr, s. f. Pierre. Il y en a de différentes natures : pierre calcaire, de grès, de sable, petit granit.

Dans l'art de bâtir, elles sont dénommées en raison de la façon qu'on leur donne : pierre d'échantillon, de haut ou de bas appareil ; *jectisses* : petites pierres qui peuvent se poser à la main.

Pirr plintt. Pierre pleine qui n'est pas trop démaigrie.

Pirr d'anglaie. Pierre d'encoignure ; elle a deux faces ou parements formant l'angle saillant ou rentrant.

Pirr digrohiaie. Pierre équarrée, lorsqu'elle est taillée en gros à la pointe, au pourtour, au parement et aux joints.

Pirr rustik. Pierre rustique, dont le parement n'est taillé qu'à la pointe.

Pirr d'ateintt. Pierre d'attente ou harpe ; celle établie à l'extrémité d'un mur pour former liaison avec un mur nouveau.

Pirr à ponson. Dalle en pierre, pierre de mince épaisseur, taillée à la pointe, employée au pavage des cours et des terrasses.

Pirr dibitaie. Pierre débitée, pierre refendue ou sciée ; elle est employée au dallage, parquetage à l'intérieur, vestibule, etc.

Piserou, s. m. Puisard. — Trou sous le sol, dans lequel les eaux pluviales et autres se déversent ; le revêtement est construit en pierres sèches , pour faire filtrer les eaux dans le terrain.

Piss, s. f. Perche, qui sert à faire les échafaudages.

Plafon, s. m. Plafond. — Surface en dessous d'un plancher, droite ou cintrée, formée d'un lattis recouvert de plusieurs couches de mortier. — Enduit souvent décoré de corniche, de caisson, etc.

Plafon d'embrassmin. — Plafond d'embrasement d'une baie de porte, d'une baie de fenêtre.

Plafon d'coroniss. — Plafond de corniche, surface du larmier d'une corniche.

Plafoné, v. Plafonner. — Clouer les lattes minces sur les solives et poser ensuite les couches successives de mortier.

Plafoneu, s. m. Plafonneur. — Ouvrier qui fait les plafonds et les enduits.

Plakech, s. m. Enduit. — En général tous les enduits des murs qui s'exécutent à trois couches. — La première, *crépi*, la seconde et la troisième completteut l'enduit. *Li prumî couch* : *chergi ; li deuzaimm : drècî* ; *et li treuzaimm : poli.*

Plan, s. m. Plan. — Dessin représentant les dispositions d'un bâtiment.

Planch, s. f. ; men. — Planche, tranche de bois mince sciée en long ; il y en a de différentes espèces d'essences de bois et de qualités.

Planchî, s. m. ; men. — Plancher. — Construction qui sépare les étages, composée de poutres, de solives et de solives d'enchevêtrure.

Platt, s. f. ; char. Chanlatte. — Pièce de bois débilardée en forme de coin, ayant un quart de rond du côté le plus épais, posée sur le mur de face et sur laquelle sont cloués les chevrons formant l'égoût du toit.

Plâtt, s. m. Plâtre. — Sulfate de chaux hydraté ou gypse, que l'on fait cuire au four et que l'on réduit en poussière.

Plattbeînn, s. f. Plate-bande. — Encadrement d'une baie de porte ou de fenêtre, assemblage de plusieurs claveaux en pierre. — Bande de languette. — Bande de fer méplate qui s'appuie sur les deux jambettes d'une cheminée et supporte le manteau. (V. *Beînn di racoïemin*).

Plattform, s. f. Plate-forme. — Surface horizontale qui couvre un édifice.

Pleni, v. ; men. Planer, les planches à la varlope, planer les planchers de bois de chêne. En général, les planches de bois de chêne reçoivent les préparations ci-après :

1° Elles sont sciées en long pour rejeter les parties mauvaises, cœur et aubier (*côra*, *âbon*) et pour les mettre à largeur.

2° Une des faces est ensuite débrutée ou blanchie à la demi-varlope, avec fer rifflard (*couress*) pour faire disparaître les inégalités.

3° Planées à la varlope (*jondress* sur la face et sur champ, ensuite trusquinées sur champ pour déterminer l'épaisseur; retournées sur l'établi, elles sont de nouveau débrutées sur l'autre face à la demi-varlope et planées à chaque bord à la varlope jusqu'au trait fait par le trusquin ; elles sont mises en tas les unes sur les autres et séparées par de petites tringles en bois, afin de les faire sécher; cette dernière opération se dit : *lè planch calaie.* Toutes ces opérations s'appellent *aponti lè planch.* — *Aponti à planch.*

Plenn a foch, s. m. ; men. Fer de bouvet.

Pless, s. f. Pièce d'un appartement, salon, chambre, etc.

Plètt, s. f. Plinthe. — Membre plat et carré formant la partie basse d'un piédestal ou de la base d'une colonne, d'un pilastre. — Socle. — Planche de 10 à 12 centimètres de largeur qui est posée au pourtour d'une pièce, immédiatement sur le plancher, dallage ou parquetage. — *Plètt d'el poitt*, traverse inférieure d'un batis d'une porte.

Plin, adj. Plein. — On dit : plein et vide, *plin è vu* ; *ottan di plin ki d'vu.*

Plin pî, plein pied, de niveau. — *Intré di plin pi.*

Plintt, adj. Pleine. — Se dit d'une pierre qui n'est pas trop démaigrie en lit et en joint.

Plon, s. m. Fil à plomb. — Petit cylindre en cuivre traversé par une ficelle qui y est fixée et d'une autre pièce carrée qui s'appelle *chas* et qui sert à poser les ouvrages perpendiculairement à l'horizon.

Portraill, s. m. Linteau à rez-de-chaussée formé d'une poutre forte supportant la construction des étages supérieurs.

Posslet, s. m. ; char. — Pièce de bois de chêne d'un équarrissage de mètres 0,11 à 0,12 de côté.

Postai, s. m. ; char. Poteau. — Montant d'un jambage d'une porte.—*Enawé è hoté è postai del poitt.* (V. métier des tanneurs).

Po-al-col, s. m. ; men. — Pot à colle.

Poirtaie, s. f. ; char. Portée. — Intervalle entre deux murs, entre deux poutres. — *Li poirtaie d'ô soumî* : Distance entre deux murs qui lui servent d'appui.

Poiss, s. m. Allée, corridor, de la porte d'entrée à l'escalier ou à la cour ; *ô lon poiss.*

Poitt, s. f. ; men. Porte d'entrée d'un bâtiment. — Baie ou ouverture, porte charretière, etc. (V. *Ouh*). — Bâtis d'assemblage pour l'extérieur et l'intérieur.

Fermeture d'une baie dans un mur, dans une cloison, dans une façade. Il y en a de plusieurs espèces :

Poitt chartièrr a deu batan. — Porte chartière à deux vantaux.

Poitt d'intérieùr, *poitt a deu batan*, porte à deux vantaux. — *Poitt a ô batan*, porte à un ventail.

Poitt d'asinblech, porte d'assemblage, formée d'un bâtis en bois de quartier, etc., double quartier de chêne (*kuârti*, *bôrai*) et de panneaux sans moulure.

Poitt rivestaie, bâtis recouvert en planches assemblées à rainures et languettes.

Poitt rivestaie à riban, dont les planches ont des rainures refouillées à l'extérieur de haut en bas.

Poitt a panai, porte à panneaux, bâtis d'assemblage, panneaux ravalés et assemblés dans le bâtis à rainures et languettes ou bien à embreuvement.

Poitt a glass, porte vitrée, à un ou deux ventaux.

Potall, s. f. Niche pratiquée dans l'épaisseur d'un mur de clôture. — Signe de non mitoyenneté de mur.

Pousaie, s. f. Poussée. — Effort que font les terres contre un mur de revêtement. — Effort que fait le pied ou retombée d'une voûte contre les murs qui la portent.

Poucé, v. Pousser les moulures au moyen des outils, bouvet, etc. — Pousser à la main ou pousser les moulures en plâtre au moyen du calibre.

Poucéfou, s. m. Mur qui fait ventre, qui est bouclé.

Pourtour, s. m. Pourtour. — Contour d'un espace ou d'un ouvrage ; on dit : une corniche, un lambris, un tuyau de cheminée a tant de circuit dans œuvre ou hors œuvre.

Poyèch, s. m. Bourre. — Poils provenant de peaux tannées que l'on mélange avec le mortier des enduits pour empêcher les gerçures en se sèchant.

Puisarr. — Petit creux ménagé dans le pavage d'une cave à son point le plus bas pour y faire déverser les eaux de filtration produites par le terrain (V. *Bougnou*).

Puss, s. m. Puits. — Trou approfondi dans le terrain jusqu'en contrebas du niveau de l'eau et revêtu d'une enveloppe en maçonnerie.

R

Rabahi, v. Abaisser, diminuer de hauteur. *Rabahi ô meur*.

Rabat, s. m. ; men. Chanfrein. — Arrête rabattue. — *Rabat d'aiw*, réverseau, jet d'eau, traverse inférieure d'un chassis de croisée formant saillie et arrondie ; dans la face inférieure est poussé un creux pour empêcher l'eau de pénétrer dans le joint.

Rabatt, v. Rabattre, chanfrener, ébiser. — *Rabatt l'aress*.

Rabo, s. m. ; men. Rabot. — Outil à fut. — Il porte différents noms : rabot ordinaire, rabot cintré, rabot à dents, rabot à mettre d'épaisseur, rabot de bout, *sterblok*.

Racett, s. f. Surface de niveau à la face d'un seuil de fenêtre où repose la base du montant en pierre. La surface entre les tableaux étant toujours légèrement inclinée vers l'extérieur.

Râclé, v. ; men. Nettoyer. — Rendre unie la surface du bois. — *Râclé ô planchi.*

Râcleu, s. m. Racloir. — Petite lame d'acier à laquelle on donne le morfil servant à emporter les raies produites par le rabot.

Racoïemin, s. m. ; charp. Linteau, — Arrière linteau d'une porte, d'une fenêtre ; pièce de bois, *pess di racoïemin.*

Radié, s. m. Radier. — Massif en bloc ou carreau de pierre qui est formé sur le fonds d'une rivière entre les piles d'un pont. — Radier, fond d'un égoût.

Raidi, v. Recouper, retailler une pierre aux joints et lit pour son emplacement. *Raidi a l'aweie, al hott, a l'arassmin.*

Raion, s. m. Rayon. — Ligne droite tirée du centre d'un cercle à la circonférence.

Rakoîrr, s. m. ; men. Raccord. — Traverse assemblée à rainures et languettes sur les bouts des planches réunies et ordinairement en onglet aux angles.

Rakoïrdimin, s. m. Raccordement. — Réunion de deux parties d'ouvrage à une même surface.

Râmm, s. f. Croisée. — Fermeture d'une baie de fenêtre. Les croisées portent différents noms selon leur forme et leur assemblage : Croisée à glace ou à grands carreaux, *râmm à gran kuârai* ; croisée à petits bois, à petits carreaux, *râmm a p'tit boi, a p'tit kuârai*, celle qui a un ou deux rangs de montants de petits bois.

Croisée à imposte, *râmm a atik*, celle qui a la partie supérieure dormante, qui est le chassis dormant. L'imposte, *époss*, est la traverse qui sépare le chassis dormant et les chassis ouvrants, et qui est assemblée dans le chassis dormant.

Croisée sans imposte, *rámm a háll*, celle dont les chassis ouvrants ont toute la hauteur de la croisée et dont les petits bois horizontaux sont assemblés à tenon et mortaise dans les montants des chassis.

Une croisée est formée : du chassis dormant, *bastâtt rámm*, composé de deux montants et de deux traverses ; l'inférieure, qui est le seuil, *soû*, et la supérieure, le linteau ; le tout se place dans la feuillure du tableau, *atick* ; de la fenêtre du chassis dormant, de l'imposte, de deux chassis ouvrants, formés chacun de deux montants, de deux traverses, *liss* ; celle qui est inférieure s'appelle jet d'eau.

Ramon, s. m. Balais, servant à balayer les ouvrages.

Rampan, s. m. Rampant. — Tout ce qui n'est pas de niveau. On dit arc rampant, limon rampant.

Rampp, s. f. Rampe. — Dans un escalier ou perron une suite de marches d'un palier à un autre. — *Rampp di limon*, limon, pièce de bois rampante que termine et porte l'extrémité des marches d'un escalier.

Rampp. — Rampe, chemin incliné.

Ran, s. m. Rang. — Cours d'assise d'un parement de mur ; on dit : premier rang, deuxième rang, etc.

Ran, Toit à porc, étable à porc.

Ranblai, s. m. Remblai. — Partie formée de terres rapportées.

Ranblaié, v. Ramblayer, rapporter les terres.

Raprofondi, v. Approfondir de nouveau. — Creuser en contrebas. — *Raprofondi l'puss.*

Ré d'chôceie, s. m. Rez-de-chaussée. — Appartement à niveau ou un peu plus élevé que le sol.

Rectank, s. m. Rectangle. — Figure qui a ses quatre côtés en angle droit.

Refin, s. m. Refend. — Cavité carrée ou inclinée à chaque joint des assises en pierres de taille ou que l'on fait dans l'enduit de la face d'un mur pour simuler les joints.

Refonsmin, s. m. Renfoncement. — Profondeur pratiquée dans le parement d'un mur pour former une arcade, une niche, ou une fenêtre feinte. — En menuiserie, on dit : Ravalement.

Rèie, s. f. Tringle en bois. — *Rèie di chenâ.* — *Rèie à z'ustaie*, ratelier des outils, quelquefois attaché en dehors de l'établi.

Remiss, s. f. Remise. — Lieu où l'on met les voitures à couvert.

Rénâ, s. m. Borne en pierre de taille placée à la limite d'un terrain ; le bornage.

Rèné, s. f. Arbalétrier d'une ferme de charpente.

Rêneûr, s. f. Rainure. — Creux dans l'épaisseur d'une planche, etc., pour recevoir la languette.

Reparâcion, s. f. Réparation. — Ouvrages exécutés à un vieux bâtiment, à un mur, etc. ; on dit aussi restauration.

Répli, v. Remplir. — Boucher une baie de porte ou de fenêtre avec de la maçonnerie.

Réplihèch, s. m. Remplissage. — Maçonnerie de blocage derrière le parement en pierres de taille. — Maçonnerie de remplissage des entrevoux d'une cloison.

Ribatt, v. Corroyer le mortier à nouveau pour le rendre plus onctueux.

Ricaïeté, v. Renfourmir dans la réparation du parement du mur ; lancer des morceaux de tuileaux dans les crevasses ; rapporter des petits morceaux de tuileaux ou de briques pour redresser la surface de l'enduit.

Ricepé, v. Recouper le bout d'un bois en grume.

Ricepress, s. f. Scie de charpentier à deux manches pour recouper une pièce de bois en grume.

Richiergi, v. Recharger. — Donner un surcroît d'épaisseur à l'enduit d'un mur pour en faire une surface plane.

Rifindech ou *r'findech*, s. m. ; charp. Bois de refend ; fortes solives qui ont ordinairement 0,12, 0,18 et 0,24 de largeur sur 0,08, 0,09 d'épaisseur et une longueur indéterminée. — Employé aux planchers sans poutre.

Rihôss, s. f. Hausse, cale, petite pièce de bois que l'on place en dessous d'une autre pour la surélever ou l'établir de niveau (V. *Hôss*).

Rilai, s. m. Relai. — Distance de parcours dans les ouvrages de terrassement, le relai en plaine est de 30 mètres et en rampe de 20 mètres.

Rilèvé, *Rihôssi*, v. Relever. — Exhausser un mur de bâtiment, un mur de clôture.

Riloïèch, s. m. Liaison. — Manière d'arranger les matériaux de la maçonnerie. — *Li riloïèch*, reprise avec un autre mur.

Rinèti, v. Nettoyer, décrotter, ôter le vieux mortier adhérent aux briques. — *Rineti lè brick.*

Ripairr, s. m. Repère. — Marque que l'on fait, soit par des traits, soit par des entailles pour conserver les mesures, les points de niveau ou ceux des alignements. — Point de repère. — Point fixe auquel tous les autres d'un nivellement sont rapportés.

Ripairi, v. Marquer les assemblages de charpente et de menuiserie aux tenons et mortaises pour être ensuite assemblés définitivement.

Ripàrgeté, v. Rejointoyer, après avoir dégarni les joints jusqu'au vif.

Ripârgetèch, s. m. Rejointoyage. — Rejointoiement.

Ripignté, v. Remplir en maçonnerie de briques le vide du pignon et le chevron qui le recouvre.

Ripitech, s. m. Rechaussement d'un mur. — On l'exécute par épaulées successivement l'une après l'autre.

Ripîté, v. Rechausser, rétablir le pied d'un mur.

Riprintt, v. Reprendre. — Retailler les joints. *Riprintt po d'zo min.* — Reprendre par épaulée le fondement d'un mur.

Ristrai, s. m. Taloche. — Outil de plafonneur, plaque en fer ou en acier au milieu de laquelle est une poignée en bois servant à étendre les couches de mortier.

Ritondd, v. Retondre. — Faire une nouvelle taille à une pierre.

Ritour, s. m. Retour. — Angle rentrant que forme une encoignure, un avant-corps, un entablement.

Ritraitt, s. f. Retraite. — Diminution d'épaisseur d'un mur que l'on fait sur celui de fondement.

Ritrossi, v. Relever la pierre d'une assise au moyen du levier, *édai*, pour ramener la face en affleurement du parement du mur.

Riviersé, adj. Déversé. — Parement d'un mur revenu en surplomb par la poussée des terres.

Rolai, s. m. Rouleau. — Pièce de bois cylindrique servant à mener les fardeaux — *Miné â rolai.*

Rûll, s. m. Mesure de poche de quatre pieds de Liége à quatre lames et à charnières dont les ouvriers font usage.

Règle de bois dont les faces sont dressées parallèlement les unes aux autres, qui sert à marquer le dérasement d'un cours d'assise de pierres et à mener le niveau d'un point à un autre.

Rustik, s. m. Rustique. — Taille rustiquée. — Parement qui est grossièrement taillé au marteau, après lesciselures relevées au pourtour.



Saiw, s. f. Chantepleure. — Ouverture étroite pratiquée verticalement au pied d'un mur de clôture avoisinant la rivière, pour que, pendant et après les débordements, les eaux puissent entrer et sortir librement.

Ouverture pratiquée dans un mur de revêtement adossé à des terres pour assurer l'écoulement des eaux de filtration du terrain.

Saiweu, s. m. Petit égoût, formé par des canivaux en pierres de taille, *colirr*, servant à conduire en dehors les eaux pluviales et ménagères.

Sapin, s. m. Sapin. — Bois, poutre, poutrelle, solive, planche de bois de sapin. Il y a de plusieurs espèces de sapin qui, selon leur lieu de provenance, portent en wallon comme en français les noms de : sapin du Nord, sapin blanc, *sapin di paii*. — Sapin du pays, sapin rouge, celui duquel on n'a pas tiré la résine.

Sâvion, s. m. Sable, grève, que l'on mélange avec la chaux pour la composition du mortier.

Scolmin, s. m. ; men. Epaulement. — Partie qui reste depuis la mortaise jusqu'à l'extrémité du battant.

Scrâw, s. f. Ecrou. — Morceau de fer carré, avec trou au milieu dans lequel est fait le pas de vis.

Scrâwé, v. Serrer l'écrou. — *Riscrâwé*. Refaire le pas de vis au boulon.

Scrinî, s. m. Ouvrier menuisier. — Les outils dont se servent les menuisiers sont :

Ban. Etabli.

Vârlet. Valet.

Machoîrr. Machoire.

Viss-di-ban. Vis d'établi.

OUTILS A MAIN.

Soye. Scie à tenon.
Soye d'arassmin. Scie à arrasement.
Soyelett. Petite scie.
Pass-partou. Passe-partout avec poignée.
Cizai. Ciseaux, de diverses grandeurs.
Goch. Gouge, de diverses grosseurs.
Bedenn. Bec d'âne, de diverses grosseurs.
Mârtai. Marteau.
Maïet. Maillet.
Wédai. Vilbrequin.
Môh. Mèche, de diverses grosseurs.
Caïet. Porte-mèche.
Cachett. Chasse-clous.
Trikuoiss. Tenaille.
Cruskin. Trusquin.
Skuerr. Equerre.
Onglet. Faux-équerre.
Tôunn-viss. Tournevis.
Sorgean. Sergent de différentes grandeurs.
Scrinnreie. s. f. Ouvrages de menuiserie.

Secsion, s. f. Section. Coupe transversale d'un objet.

Seieutt, s. f. Saillie, face d'un bâtiment établi en encorbellement, un balcon.

Séparâsion, s. f. Séparation, division formée par des murs et des cloisons pour séparer les diverses pièces d'appartement.

Sêrr, s. f. Serrure.

Serré, v. Fermer, poser la clef d'un arc en plate-bande pour la bander dans la voûte; poser les derniers voussoirs, *serré l' voûtt.*

Serviss, s. m. Service, faire le transport des matériaux nécessaires, au moment de l'emploi (V. *Cherviss*).

Servitutt, s. f. Servitude. Exercice d'un droit sur l'héritage d'un voisin.

Seïai, s. m. Seau — dont le manœuvre se sert pour transporter l'eau nécessaire à la fabrication du mortier, *ô seïai d' moîrti.*

Skuerr. s. m. Equerre, outil en bois servant à tracer l'angle droit.

Slîn, s. m. Brayer. Cordage servant au transport des pierres et autres objets au moyen de la barre. — *A krok.*

Sok, s. m. Socle d'un piédestal, d'une base de colonne. — Partie lisse en bois mince et étroite qui est rapportée au bas d'un lambris d'une porte, d'un embrasement, d'un chambranle, et au pourtour d'une piéce. (V. *plétt.*)

Sôdé, v. Souder, faire la soudure.

Sôdeûrr, s. f. Soudure. — Mélange de plomb et d'étain. — Jonction d'une partie d'enduit neuve à une partie vieille.

Sofrantt, s. f. Soupente. — Partie du grenier contre le mur de face, entre le plancher et la toiture. — *Ell sofrantt dè teu.*

Soll, s. m. Sol. — Superficie du terrain. — Aire du terrain sur laquelle on élève une construction.

Solitt, s. m. Solide — qualité des matériaux et de toute bonne construction.

Somet, s. m Sommet — point le plus élevé du triangle du fronton, du mur de pignon, de la voûte.

Sontt, s. f. Sonde. — Grosse tarière à cuillère composée de plusieurs tiges qui s'emboîtent à pas de vis les unes sur les autres pour reconnaître la nature du terrain du sous sol.

Sorgean, s. m. Sergent. — Outil de menuisier, formé d'une barre de fer avec machoire recourbée à un bout et une deuxième glissant le long de la barre avec ou sans vis, pour serrer et rapprocher les joints des assemblages.

Sorjou, s. m. Partie du mur au-dessus d'une baie de porte ou de fenêtre, comprise entre le linteau et le plafond.

Soû, s. m. Seuil d'une porte — *soû d'intraie* — *so l'soû.*

Soubassmin, s. m. Soubassement, base d'un édifice. — Se dit aussi d'un bâtiment. — La première assise en pierres qui repose sur le mur de fondement.

Soumî, s. m. Poutre qui porte le plancher de chaque étage, grosse pièce de bois.

Soyi, v. Scier.

Soye, s. f. Scie. — Il y en a de différentes sortes :

Scie à crans pour scieur de long, *Ricepress* ; scie à deux bras ; scie à tenons, *soye à soyi d'van* ; scie à arasement, *soye à arasmin* ; scie à chantourner, *soye tournantt* ; passe partout, *soye pass partou* ; scie à refendre, *soye rifindress.*

Soyeurr, s. f. Sciure de bois.

Sperwi, s. m. Outil en bois avec manche sur lequel l'ouvrier plafonneur met la provision de mortier à former l'enduit.

Spirâll, s. f. Spirale. Ligne qui, en tournant, s'éloigne toujours de son centre ; volute d'un chapiteau.

Spondrou, s. m. Brosse, servant à faire le blanchiment au lait de chaux.

Sponss, s. f. Partie du mur d'appui d'un puits, ordinairement formé d'une dalle de mince épaisseur posée de champ à la mardelle.

Sporon, s. m. Eperon. — Pilier en maçonnerie construit de distance en distance au parement d'un mur de revêtement pour résister à la poussée des terres.

Stanch, s. f. Barrage, fait en rivière, formé de deux files de pieux et palis de planche, rempli de terre franche, à l'effet d'épuiser les eaux et mettre la tranchée à sec.

Stanchi, v. Barrer, faire le barrage.

Stanfich, s. m. Etantiche. — Montant en pierre de taille formant séparation entre deux baies de fenêtre, ayant à chaque côté, le tableau et la feuillure.

Stanson, s. m. Etançon. — Etai, pièce de bois.

Stanssné, v. Etançonner, soutenir avec des étais.

V. *Stanson*, *stipp*, *stipé*, *stipèch* ; étançon, étai, étaiement.

Stanson et *stipp*, sont synonimes.

Stipé et *stanssné*, sont aussi synonymes.

Stansonnech et *stipèch*, étaiement, action d'étayer.

Les différentes dénominations résultent de l'emploi des étais : Quand il n'y a qu'un seul étai pour soutenir une poutre, c'est *stanson* ou *stipp*. — Quand il y en a deux posés obliquement, c'est *stanssné*, chevaler. — Lorsque c'est pour porter la partie supérieure d'un mur afin d'opérer la reconstruction en sous œuvre de la partie inférieure, c'est *cavairr*, chevalier. Lorsque c'est pour opérer le creusement d'une tranchée de fondation et pour soutenir les terres, c'est *stipé*, étrésillonner.

Stanssnèch, s. m. Etaiement. Action d'étançonner.

Steff, s. f. Noyau d'un escalier, cylindre en bois ou en pierre, lequel supporte les bouts des marches.

Dans un escalier en pierres, quand chaque marche forme le noyau, c'est *l'oreie del march*. Noulet.

Sterblok, s. m. ; men. Rabot de 0.30 à 0.35 c. de longueur servant à raboter les bois sur bout.

Stipé, v. Etayer. — *Stipé l'montaie* : Etançonner l'escalier avant de le fixer.

Stipp, s. m. Etai, étançon.

Stok, s. m Tenon en fer. — Il y en a de toutes grandeurs et de diverses façons.

Stuk, s. m. Stuc. — Espèce d'enduit à l'intérieur fait avec du mortier à la colle et plusieurs teintes de couleur, bien poli et qui imite le marbre.

Surbaissé, adj. Surbaissé. — Arc de voûte qui a moins de hauteur que la moitié de la largeur.

Surchargg, s. f. Surcharge. — Excès de poids que supporte un mur par l'exhaussement. — Surcroit d'épaisseur de mortier qu'on donne à l'enduit d'un mur pour dresser la surface.

Surfass, s. f. Surface, superficie, aire, produit de la largeur multipliée par la longueur.

Surhaussé, adj. Surhaussé. — Se dit d'un arc ou d'une voûte qui a pour hauteur plus de la moitié de la largeur.

T

Tablett, s. f. Tablette. — En général toute bande de pierres, de peu d'épaisseur servant à couvrir un mur. — Tablette d'appui, celle qui couronne une balustrade, un balcon et l'appui d'une fenêtre.

Taill, s. f. Taille de pierre — Forme que l'on donne aux lits, joints et parements.

Taloir, s. m. Taloir — Partie supérieure du chapiteau corinthien et composite.

Talon, s. m. Talon — Moulure concave à la partie inférieure et convexe à la partie supérieure.

Talu, s. m. Talus. — Inclinaison ou pente plus ou moins sensible qu'on donne au parement d'un mur de soutènement.

Tami, s. m. Tamis. — Outil de maçon servant à passer le ciment, le poussier et la chaux éteinte.

Tankenn, s. m. Moufle. — Assemblage de plusieurs poulies dans la même écharpe. — *Blok di tanken.* Les petites moufles se nomment palan.

Tapkou, s. m. Trappe. — Fermeture d'une entrée de cave, placée dans les feuillures pratiquées dans la face de l'encadrement.

Tapon, s. m. Tampon. — Dalle ronde de mince épaisseur qui se place dans les feuillures de l'entrée d'une citerne. — Petite cheville en bois de chêne, taillée à contrefil du bois, servant à boucher les trous formés dans un plancher par le chasse-clous. *Taponé ô planchî, ô pavé.*

Tassmin, s. m. Tassement. Affaissement qui se produit aux terres remblayées, aux maçonneries nouvelles.

Tenon, s. m. Tenon. Saillie ronde ou carrée au bout d'une tablette en pierre pour entrer dans une entaille formée à une autre, afin de relier les pièces.

Tépan, s. m. Tympan. Partie intérieure d'un fronton ; tympan d'arcade, la table unie et triangulaire formée par l'archivolte. Tympan d'un pont, parement à assise horizontale entre deux arches.

Terass, s. f. Terrasse. Ouvrage en terre revêtu d'un mur.

Terâss, s. f. Solive. — Bois carré de 0,08 à 0,09 cent., employé à la construction de charpentes en pans de bois pour cloison.

Terassié, s. m. Terrassier. — Ouvrier employé aux déblais et aux remblais des terres.

Terr-kûtt, s. f. Terre-cuite. Composé de différentes matières bien broyées et cuites au four.

Tèré, s. m. Tarière. — Outil de charpentier en forme de cuillière à un bout et manche en bois en T à l'autre bout, pour faire le trou.

Terplin, s. m. Terre plein.—Terre rapportée entre deux murs de terrasse ou d'un chemin pour communiquer d'un lieu à un autre.

Teu, s. m. Toit. — Couverture d'un bâtiment.

Teutai, s. m. Auvent. — Petit toit formé de planches, appuyé contre un mur ou contre une façade.

Teyan, s. m. Taillant. — Partie aigue et déliée d'un outil ou d'un instrument.

Teyeu d'pirr, s. m. Tailleur de pierres. — Ouvrier qui taille les pierres.

Tiess di moull, s. f. Tableau d'un pied droit de baie de porte ou de fenêtre.

Tirr-clâ, s. m. Tire-clous.— Outil de couvreur pour arracher les clous d'attache des ardoises.

Torr, s. m. Tore.—Moulures rondes de différentes grosseurs.

Tour d'èchell, s. m. Tour d'échelle. — Espace de 1,20 de largeur en dehors d'un mur, réservé pour pouvoir exécuter les ouvrages de réparation au mur.

Tour dè chet, s. m. Tour du chat. — Espace de 0,15 de largeur qu'on laisse entre la voûte d'un four à pain et les murs mitoyens.

Trapèsse, s. f. Trapèze. — Figure à quatre côtés.

Trass, s. m. Trass. — Pierre schisteuse calcinée, espèce de cendre volcanique. - Le trass d'Andernack, ajouté au mortier, a la propriété de le faire prendre dans l'eau et d'acquérir une grande dureté.

Travaï, v. Travailler. — On emploie ce mot pour exprimer qu'un bâtiment a produit des mouvements, dont les murs sont bouclés et sortent de leur aplomb. — *Il a ovré, il è bogi.*

Travée, s. f. Travée d'un pont. - Tablier en bois qui s'appuie sur les piles. — On dit travée de balustres, un rang de balustres terminé par deux piédestaux.

Intervalle entre les poutres d'un plancher. V. *pârson.*

Tress, s. f. Tréteau. Assemblage de bois de charpente sur lequel on pose des madriers pour former les échafaudages.

Trigu, s. m. Décombres. — Produit de la démolition des maçonneries, enduits et plafonds.

Trikoiss, s. f. Tenaille. Outil de menuisier.

Trimô, s. m. Trumeau. — Partie du mur de face comprise entre deux baies de fenêtre.

Trô, s. m. Trou. Ouverture, creux. — *Percer o trô â wedai, â teré.*

Trô d'govion. Trou, refouille dans la pierre pour y sceller un tenon, etc.

Trô d'mani. Trou de boulin. — Vide laissé à la partie du mur de façade sous la corniche pour y placer les boulins de l'échafaudage, pour exécuter les ouvrages de la corniche, etc.

Trosi, v. Relever. — Mettre la pierre de parement dans la position déterminée, la relever par l'arrière. — *Ritrosi l'pirr.*— *Leii ralé*, c'est le contraire.

Trotoirr, s. m. Trottoir. — Partie du pavage d'un chemin, le long des maisons, ou du parapet d'un pont et qui se trouve plus élevée que le corps du chemin.

Truvell, s. f. Pelle. — Outil de maçon.

Tulai, s. m. Tuileau. — Brique en terre réfractaire pour faire le revêtement du contre-cœur d'une cheminée.

Tuyô , s. m. Tuyau en poterie servant aux chausses d'aisance et d'éviers pour conduire les eaux ménagères en dehors.

Tuyô d'chiminaie, tuyau de cheminée, conduit par où s'échappe la fumée, depuis le manteau jusqu'en dehors du toit. — On dit aussi : *buss del chiminaie.*

Tuyô trènan, tuyau devoyé, lorsqu'il ne passe pas d'aplomb.

Tuyô pasan, tuyau passant, qui vient d'un étage inférieur et qui passe dans le jambage de la cheminée de l'étage supérieur.

Tuyô ècasé, tuyau dans œuvre ou dans l'épaisseur du mur.

Tuyô sortan. — Tuyau adossé ou apparent qui fait saillie sur le nu du mur. — *Li mantai.*

U

Usteie, s. f. Outil. — *Usteie di scrini*, outil de menuisier. (V. *Scrini*). — *Usteie di masson*, outil de masson. (V. *masson.*)

V

Vârlet, s. m. Valet. — Outil de menuisier servant à fixer le bois sur l'établi.

Vestibull, s. m. Vestibule. — Lieu couvert qui précède les pièces et l'escalier d'un édifice.

Vièmi, adj. Vermoulu — piqué des vers. — *Boi vièmi.*

Vienn, s. f. Panne — pièce de bois d'une toiture sur laquelle sont cloués les chevrons.

Vienn di fiesmin. — Panne de faîtage.

Vienn di coistress. — Panne d'arretier.

Vienn di noewe. — Panne de noue.

Vintt, s. m. Ventre — se dit d'une partie du mur qui boucle ou qui sort de l'aplomb du parement. — *Fé vintt.*

Viss di ban, s. m. Vis d'établi, placé contre l'établi pour serrer la demoiselle, servant à maintenir les bois sur champ.

Vivv arett, s. f. Vive arête. — Pierre à vive arête, sans écornure ; — se dit aussi de tous les bois équarris.

Vôsseurs, s. f. Intrados, d'une voûte. — Parement en dessous d'une voûte — *Atèchi al vôsseurr.*

Vôie, s. f. Chemin. — *So l'vôie.* — Charge d'une voiture : *inn vôie di brik* — *fé inn vôie.*

Voïe. s. f. — Ouverture que forme la scie dans la pièce de bois que l'on débite — *rindd del vöïe*, rendre de la voie — *diné pu d'vöïe*, donner plus de voie.

Volutt, s. f. Volute. — Enroulement en spirale sur le haut d'un chapiteau.

Vousoirr, s. m. Voussoir. — Pierre de taille qui forme le cintre d'une voûte.

Voutt, s. f. Voûte. — Construction en maçonnerie, en pierre de taille ou en briques. Il y en a de différentes espèces, la dénomination résulte de leur forme :

Voutt plin cintt, voûte en plein cintre formée d'un demi cercle.

Voutt anss di panié, voûte en anse de panier, voûte surbaissée, forme elliptique.

Voutt surbaissée, voûte surbaissée, voûte d'un seul trait, soustendue par une corde de cercle ou qui a moins de hauteur que la moitié de la largeur.

Voutt surmontaie, voûte surmontée, qui a plus de hauteur que la moitié de la largeur.

Voutt conik, voûte conique, dont la douelle a la forme d'un cône.

Voutt d'arett, voûte d'arête. — Elle est formée par la rencontre des deux berceaux qui se croisent.

Voutt a ark di cloitt, voûte en arc de cloître, qui est formée par quatre portions de cercle dont les angles sont rentrants.

Voutt sferik, voûte sphérique — en calotte — qui est circulaire sur son plan et sur son profil.

Voutt di fôr, voûte d'un four à pain. — Chapelle.

Vù, s. m. Vide, formé par une baie de porte ou de fenêtre. On dit il y a autant de plein que de vide.

Vùdi, v. Creuser, faire la fouille du fondement. — *Vùdi lè fonddmin*.

Vïvi, s. m. Vivier. — Etang, pièce d'eau dormante.

W

Wague. Partie de terre qui s'éboule.

Wagué, v. Ebouler, tomber en s'affaissant.

Warsell, s. f. Noir de fumée — *fé lès sok â neurr di warsell*, peindre en noir à la colle les plinthes.

Wédai, s. m. Vilbrequin. — Outil de menuisier servant à faire des trous pour cheviller ou clouer les ouvrages.

Wéni, v. Biller. — Faire tourner, en poussant à droite et à gauche une pierre, une pièce de bois, après l'avoir mise en balance sur un chantier *weni l'pïrr.*

Wenn, s. f. Cric. — Machine servant à soulever les fardeaux.

Wèrr, s. f. Bois carré de 6 à 7 centimètres de grosseur, employé pour chassis dormants de croisée, chassis de baie de porte à l'intérieur, et pour chevrons et empanons de toit. — Diminutif *di terâss.*

Werèch, s. m. Chevrons posés.

Wérett, s. f. Petit chevron.

Weri, v. Placer les chevrons et les empanons à un toit.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS DE 1870.

RAPPORT DU JURY SUR LE CONCOURS N° 2 DU PROGRAMME.

Messieurs,

Le jury chargé d'examiner le Vocabulaire des couvreurs et des ramoneurs a reconnu unanimement que ce travail méritait le prix. On a bien fait observer que le sujet choisi est fort restreint, mais comme il répond aux termes du programme (« un glossaire technologique wallon-français, relatif à une seule profession, au choix des concurrents »), cette observation n'a pu être prise en considération.

Tout en accordant le prix à ce Vocabulaire, le jury ne s'est pas dissimulé qu'il était loin d'être exempt de fautes.

Une de celles qui frappent le plus est le manque de conséquence dans l'orthographe. Que l'auteur écrive à son gré d'après le système étymologique ou d'après la prononciation, soit, mais une fois qu'il a choisi son système, il doit le suivre, et, une fois que, dans les limites de son système, il a adopté telle orthographe pour un certain mot, il n'en doit plus varier. C'est ce dont il n'a nul souci. Ainsi il écrit *cresse dè teut*, *crestai*, *crestîre*, par un *c* et deux ou trois pages plus loin *dikrester*, *è krester*, par un *k*. Voici une négligence plus grande : à la même page, on lit les deux articles suivants :

« *Pihâie* » ou mieux *pît-hâie* (« ardoise placée au pied de la couverture ») etc, et plus loin « *pî-wâ* (petite botte de paille placée au bord d'un toît) ». Si l'orthographe *pît-hâie* vaut mieux, ce qui est le cas, en effet, pourquoi ne pas l'adopter, et pourquoi ne pas écrire *pît-wâ* de même au lieu d'employer un troisième mode d'orthographe ? Vous remarquerez, messieurs, qu'outre le mauvais effet qu'elles produisent, ces variations arbitraires ont encore le grand inconvénient d'obscurcir l'étymologie. J'appelle donc sur ce point l'attention de l'auteur et le prie d'apporter à son travail une précision beaucoup plus grande ; qu'il me permettre de lui dire que pour faire de la bonne linguistique, il faut, comme pour beaucoup d'autres sciences, se servir d'une bonne loupe.

Puisque je viens de prononcer le mot *étymologie*, j'aborderais de suite le sujet qu'il indique.

L'auteur s'abstient de toute recherche de ce genre, et il a raison, s'il n'est pas en état de s'en occuper avec

fruit, mais ce n'en est pas moins une lacune regrettable ; sans étymologie, en effet, on ne peut ni comprendre le sens véritable des mots, ni reconstituer les familles. J'en donne immédiatement un exemple.

Voici des mots qui semblent parents, mais comment les réunir ? *wâ* (« petite botte de paille préparée pour couvrir les toits en chaume ») *waîmer* (« couvrir un toit de paille »), *wâmai* (« petit faisceau de paille lié par un bout et servant à border les toits en chaume »), *wâmale* (« brandon de paille ». — L'auteur cite ce mot pour le distinguer de *wâmai* avec lequel on le confond). Il n'y a pas de *m* à la fin de *wâ* et il n'existe pas d'autre part, de désinance wallonne commençant par *m* ; en outre, d'où viendrait le *i* de *waîmer ?* L'étymologie résoud ces difficultés : *wâ*, en namurois *wau* et en ancien namurois *wal* vient du flamand *walm*, même signification que les substantifs ci-dessus (1), qui a le *m* que nous cherchions et en outre un *l* d'où la forme dialectique *waîmer* (je ne connaissais que la forme *wâmer*). Un autre mot du vocabulaire s'explique aussi par le bas allemand. *Houvai*, dit l'auteur : petit toit qui se pratique à l'angle supérieur d'un pignon. *Houvai* ou *houvé*, comme je l'ai entendu prononcer, vient du bas saxon *huve*, qui signifie coiffe : c'est, en effet, un petit toit qui vient coiffer le pignon. Il serait sans doute parfaitement permis d'ignorer ce mot saxon, mais si l'auteur avait un peu feuilleté les dictionnaires wallons, il aurait trouvé les deux mots *hoûve* et *houvirête* qui l'auraient mis sur la voie.

(1) Plantin traduit walm : chaume à couvrir maisons, Kilian : fasciculus straminis, et fascis straminis ardentis.

S'il y a des pignons couverts à leur sommet d'un petit toit, il y en a qui sont aussi revêtus entièrement d'un abri quelconque contre la violence du vent et de la pluie : ardoises, tuiles, zinc, etc : ce revêtement se nomme en wallon *èpéneure*, ancien wallon *empenure*. Il est facile de reconnaître dans cette dénomination un composé de *pène* plume : un mur empenné est comparé à un oiseau dru, c'est-à-dire, recouvert de plumes, et abrité par elles contre les intempéries, cette dernière étymologie, comme on le voit, est tout-à-fait wallonne et il n'était pas besoin de connaissances spéciales pour la trouver ; ce n'est même pas une étymologie, si l'on veut parler exactement, mais la détermination du sens propre, tâche qu'un glossateur quelconque ne peut récuser et à laquelle j'engagerai notre auteur à se soumettre résolument. Qu'il ne se borne pas, par exemple, à nous définir ce qu'est l'orire ou la poupe en terme de couvreur, mais qu'il ajoute que le premier mot signifie proprement bordure, et le second poupée.

Au mot chapuron l'omission du sens propre est d'autant plus singulière que le français chaperon, outre le sens primatif : sorte de coiffure, a aussi l'acception visée par l'auteur et qu'il rapporte dans les termes mêmes du dictionnaire de l'Académie. Il y avait donc deux raisons pour une de donner l'équivalent français.

Vous trouverez peut-être, messieurs, que j'appuie un peu trop sur les observations critiques : soyez persuadé que je ne le fais que parce que j'en vois la nécessité. On a trop loué en Belgique et trop peu critiqué : de là la déca-

dence de la science. Je n'hésite donc pas à ajouter encore une ou deux observations de détail tendant à améliorer le travail qui nous a été soumis.

L'auteur donne quatre mots signifiant girouette, savoir âbaronne, girwette, pèneçai, rabanère. Pourquoi, au lieu de les rapporter isolément et sans aucun renvoi de l'un à l'autre, ne les cite-t-il pas tous les quatre sous le premier article, indiquant en même temps la valeur spéciale de chacun deux? On obtenait de la sorte une vue d'ensemble sur les objets eux-mêmes et sur leurs dénominations et l'auteur évitait des répétitions.

Au mot hansion, l'auteur cite un ancien wallon *xhan-peillon*; il est manifeste pour lui comme pour moi qu'il faut lire *xhanseillons:* pourquoi ne signale-t-il pas cette faute?

Il écrit *champ*-pindisse (appentis): c'est sans doute *champe*-pindisse, qu'il a voulu mettre. La faute est vénielle sans doute, pourtant elle témoigne d'un travail trop précipité.

Je m'arrête ici. Je pourrais signaler encore des orthographes singulières, comme *aink* (zinc) au lieu de *ink*. J'aime mieux terminer par un mot d'encouragement : que l'auteur ne se laisse pas rebuter par les difficultés, qu'il poursuive ses travaux avec la ferme volonté de faire une œuvre sérieuse et durable et il atteindra assurément ce but.

Nota J'indique en post-scriptum un détail matériel ; l'auteur donne dans plusieurs parties un certain nombre de figures nécessaires à l'intelligence du texte : il serait bon de réunir ces figures en une planche, qui pourrait

être précédée d'une sorte de tableau résumant la suite des opérations.

Les membres du jury :

MM. Alph. Le Roy,
M. Grandjean,
Ch. Grandgagnage, *rapporteur.*

Les conclusions du rapport qui précède ont été adoptées par la Société, dans la séance du 15 mars 1871.

L'ouverture du billet cacheté a fait connaître que M. Albin Body était l'auteur du Mémoire couronné.

VOCABULAIRE

DES COUVREURS

En chaume, en ardoise, en tuile, en zinc

ET DES

RAMONEURS

PAR

ALBIN BODY

« Avengne quant que venir en pora ! »
(Chronique de Jean d'Outremeuse).
Livre III, p. 101.

ABRÉVIATIONS :

A. w.	Ancien wallon.
Chart et Privil. .	Chartes et Priviléges des XXXII bons métiers.
Comp.	Comparez.
Ex.	Exemple.
F.	Féminin.
Litt.	Littéralement.
M.	Masculin.
S.	Substantif.
V.	Verbe.
V°	Verbo (au mot).
Voy.	Voyez.

OBSERVATIONS. Les citations d'anciennes formes wallonnes, autres que celles empruntées à des livres imprimés, sont tirées des collections manuscrites faisant partie du dépôt des Archives de la Province.

Nous croyons devoir faire remarquer que les renseignements techniques rapportés à la suite de quelques-uns de nos articles les plus étendus, tels qu'aux mots : *Epeneure*, *Haïe*, *Haillire*, *Ramoneur*, *Sife*, etc., n'ont été puisés qu'à des sources orales et non imprimées.

Abaronne, s. f. Girouette en forme de bannière. Comp. *girwette, penneçai, rabanère.*

Abate, v. Abattre ; ex. *abate on teut,* abattre un toit.

Abatou, s. m. Appentis, toit incliné descendant plus bas que celui de l'édifice auquel il est joint ; hangar. Sa couverture est *on teut à sâni.* (Voy. ce mot.)

Adorse, voy. *haïe.*

Accroche, s. f. Replis, rebord ; le retour en angle aigu fait à l'un des bords d'une feuille de zinc de manière à l'emboiter dans une autre. (Voy. fig. 1 en coupe). On lui donne aussi la forme (fig. 2). Ce système permet à la feuille de zinc de jouer, en raison de la dilatation provoquée par la chaleur ou du rétrécissement causé par le froid. Se prend quelquefois pour *boudin.* (Voy. ce mot).

Afleuri, v. Araser, conduire de niveau, rejoindre deux points à un même niveau.

Agraffe ou *agrappe,* agraffe ; *patte d'agraffe,* morceau de zinc soudé à la feuille de zinc et cloué soit à la muraille lorsqu'il s'agit du lattis d'un mur de pignon, soit à la corniche, s'il s'agit d'un chéneau.

Ajuster, v. Ajuster; placer les matériaux convenablement pour commencer l'ouvrage. *S'ajuster*, s'apprêter, se placer.

Ajustumin. Ajustement.

Anglaie, s. f. Angle en général; angle d'une toiture faisant retour. Ex. *covrî les anglaies*, couvrir les coins d'une toiture. Dial. ard. *anglé*, *anglée.*

Anke, s. f. Ancre, fers cloués aux vernes et aux poutres et sortant de la maçonnerie. Anciennement on forgeait souvent ces fers en forme de chiffres de manière à former le millésime ou la date de l'année à laquelle on construisait. C'est ce qui se voit encore fréquemment aux murs de pignons des vieilles bâtisses. Généralement les ancres ont la forme d'un X ou d'un S.

Ankrege, s. m. Ancrage, action de placer des ancres, et l'état de ce qui est attaché par des ancres.

Ankrer, v. Placer des ancres.

Apontî, v. Apprêter; *apontî les haïes*, apprèter les ardoises, en faire le triage et les séparer suivant leur épaisseur, enfin, les percer. A. w. « *Couvrir toicts d'escailles soit à cloux ou à mortier, tailler ou appointer les escailles, pour ce faire.* » (Chart. et Privil. T. II, p. 59).

Arzeie, s. f. Argile, terre glaise avec laquelle les couvreurs en chaume font leur mortier. A. w. *arzie,* voy. l'exemple v° *waaz* (1708); *arseilhe.* (Cris du Péron, 1555); *arsilhe.* (Hemricourt, 361); *arsille.* (Louvrex III, 227); *arzilles.* (Archives de Jalhay, 1685).

Assîr, v. Asseoir; *assîr les haïes,* mettre, poser les ardoises en place. A. w. « *èt nos li covroirs desourdis devons asseir chescunne eskalhe à dois clauz.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 195).

Ateuter, v. Abriter sous un toit.

Avachi, v. Affaissé, se dit d'une couverture qui, par vétusté, tend à tomber dans le grenier; ou d'un toit dans lequel se sont

formés de grands creux, et qui menace de s'effondrer. (Comp. le français *avachi.*)

Avant-teut, s. m. Batellement, double rang de tuiles qui termine un toit par en bas. Egout pendant, saillie de la toiture sur le mur du bâtiment. Avant-toit avait aussi la signification de grand auvent. Ex. « *qu'à la grange susditte il y at un chary* » *ou avant-toit qui couvre quasiment toute la largeur de ladite* » *cour.* » (1723. Acte notarié.)

B

Babecine, s. f. Lucarne, fenêtre saillante du toit; dial. ard. *babicène.* (Voy. Vocab. des Charpentiers, A. Body.) A. w. *babescine.* (Chart. et Privil., II, 63); *bavechine.* (Conseil privé 1653). On appelle *plate finiesse*, ou *finiesse à tabatière*, celle qui est au niveau du toit et qui s'ouvre du dedans en dehors.

Babinette, s. f. Lucarne.

Bache, s. m. Bac, auge qui sert au couvreur pour gâcher le mortier ou l'argîle.

Baine, s. f. Bande; ex. *baine di plonc, di zinc*, bande de plomb, de zinc, dont on se sert sur les toits pour réparer un vieux chenal, ou pour la placer au pied des cheminées.

Banfre, s. f. Girouette en forme de banderolle.

Bâre (Sainte-) ou *Bâbe*, Sainte-Barbe, patronne de l'ancien métier des couvreurs, comme elle l'est de tous les ouvriers travaillant la pierre.

Batte ou *battroûle*, s. f. Batte plate; espèce de demi cylindre en bois enmanché sur bout, d'une poignée. (fig. 3.) Elle est quelquefois carrée et semblable à un bout de petite solive auquel serait adapté un manche. (fig. 4.) Les couvreurs s'en servent pour battre le plomb ou le zinc dans le chenal, ou sur

le faîte du toit. Les plombiers-zingueurs l'employent aussi pour plier ou façonner le zinc, le plomb.

Bavette, s. f. Bavette, plaque en plomb ou en zinc, posée devant les lucarnes ou autres fenêtres du toit.

Bawette, s. f. Petite lucarne, barbacane, petite ouverture par où l'on peut *bawî*, regarder, guetter.

Bellefleur, s. m. Beffroi. Charpente qui supporte les cloches; a. w. *Bellefroit.* (Charte de St-Lambert, n° 831); *belefroit.* (J. d'Outremeuse, III, 329.)

Berôdi, s. m. Cage, appareil à élever les badigeonneurs et les ardoisiers qui font les lattis aux murs de pignon; a. w. *berody.* (Edits et Ordonnances de la Principauté, tom. I, 448); *échelles et berodys.* (1756. Conclusions capitulaires.)

Biai, ou *biaire*, adj. biai, oblique.

Bloc ou *blocai*, s. m. Bloc en bois sur lequel les couvreurs découpent le chaume.

Bokè, s. m. Morceau; tout morceau de tuile ou d'ardoise. Morceau d'ardoise coupé sur la longueur quelle que soit la largeur. Il se place entre deux ardoises lorsque l'espace ne permet pas d'en mettre une entière pour se raccorder. Il se dit aussi des tuiles. *Bokè d'teut*, partie de toit.

Bosse, s. f. Côté de l'ardoise visible, lorsqu'elle est placée sur le toit; la partie en contact avec les planches du toit s'appelle *l'evièr*, l'envers.

Botte, s. f. Douille, *botte de l'creux*, douille d'une croix de clocher qui s'enmanche sur la *stipe*, ou *sitife.* (Voy. ce mot.)

Boudin, s. m. Moulure en bois qu'on place sous les ardoises aux arêtiers des toits et sous la partie plate d'un toit à mansarde. — Espèce de moulure faite au bord d'une feuille de zinc, et consistant en un retour ou *crolle*, boucle, dont le profil est celui de la fig. 5. C'est le *boudin ordinaire* ou *boudin di ch'nâ*, de ché-

neau. — *Boudin madriné*, dont le profil est celui représenté à la fig. 6. Le *boudin* simple ou *ordinaire*, et le *boudin madriné* se glissant l'un dans l'autre, servent à rattacher les tuiles ou les carreaux de zinc pour couvertures ou lattis des murs de pignon. Elles ont l'aspect profilé à la fig. 7.

Boule, s. f. Boule qui surmonte la pointe d'un toit de clocher, au milieu de laquelle se trouve la *botte*. Elle sert de base à la croix.

Bourseau, m. Espèce de *batte*, (Voy. ce mot.) de forme triangulaire, munie d'une arète vive. Elle sert à battre la feuille de zinc à plat, dans les angles droits ou aigus, par exemple dans le chenal dont la coupe serait celle de la fig. 8 au point *a*.

Boutisse, s. f. Console sur laquelle porte une poutre. Face de la brique vue du côté étroit.

Braquet, s. m. Bois taillé en forme d'épée dont le couvreur se sert pour écarter le chaume sur le toit. *Braquet* lui-même, signifiait anciennement, une épée, une arme blanche.

Buse, s. f. Tuyau, canal du tuyau de descente servant à conduire les eaux d'un toit jusqu'au bas. Il est fait en plomb, en zinc ou en fer blanc. A. w. *buzes de plonke.* (J. de Stavelot, p. 335.) Chart. et Privil. p. 82.), *souder buises de plombs.* (Chart. et Privil. II, 59.)

Buzai, s. m. Bout de tuyau, tuyère, bec d'un vase pour verser.

Buzette, s. f. Petit tuyau ; a. w. *qui par une buset coroit.* (J. de Stavelot, 449.)

C

Cale, s. f. Cale, morceau d'ardoise que l'on place auprès des clous et sous l'ardoise lorsque celle-ci ne joint pas parfaitement la planche sur laquelle on la cloue. Bande de plomb que l'on place sur et sous la patte du crochet afin d'empêcher la pluie de s'infiltrer entre les ardoises. (Voy. *haïe.*)

Calibe, s. m. Calibre, grandeur du pureau. (Voy. *hansion.*) Planchette dans laquelle sont fichés deux clous pour tracer la grandeur du pureau.

Cartouche, s. f. Coyau. (Voy. Vocab. des Charpentiers, A. Body.)

Cavaïre, s. m. litt. cavalier. Tuile faitière. De *cavaïr*, qui est à cheval. On l'appelle aussi *tulai d'cresse* , litt. tuile de faîte. On recouvre de mortier la jointure qui les réunit. (Voy. *orîr.* Vocab. des Maçons, Mathelot.)

Champe pindisse, s. m. Appentis, toit en manière d'auvent appuyé contre une muraille, demi-comble ; hangar.

Chapâ, s. m. Partie élevée d'une grange (dial. hesbignon.)

Chapuron, s. m. Chaperon, haut d'un mur de clôture fait en forme de toit.

Cheïre, s. f. litt. chaise. Chevalet, espèce de console ou banc en planches que les couvreurs attachent avec des cordes, aux bois de charpente ou aux crochets du toit, et sur lequel ils s'échaffaudent et s'asseyent. (Voy. Vocab. des Charpentiers, A. Body.)

Chenâ, *Chinâ* ou *Ch'nâ,* s. f. Chenal ou chéneau, conduit de bois, de plomb ou de zinc pour la décharge des eaux du toit jusqu'à la gouttière ; noulet. Le chenal est quelquefois de bois recouvert de plomb ou de zinc. Il y en a aussi sans boiserie, suspendus au bord du toit, à l'aide de crochets, il porte en ce cas le nom de *ch'nâ pindant*. Dial. ard. *chunâ ;* a. w. *les chenaz des toicts à réparer*. (1700. Greffe de Spa, Rég. 85, p. 298). « *deux chena de plomb.* » (1560. Rend. proclamatoire, 2, 263). « *et devons asseir les chennaz de plonc ensi qu'ilh y afirt.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 195.)

Cherpinte, s. f. Charpente, l'ensemble de l'ouvrage du charpentier sur un toit ; l'ensemble de la boiserie d'une toiture.

Chesse, s. f. Chassoir. Planche munie de cannelures que les couvreurs employent pour égaliser le chaume sur le toit ; à

l'extrémité du revers se trouve un crochet en fer que le couvreur chasse dans le toit pour retenir le chassoir quand il ne s'en sert pas, et une poignée en bois pour le prendre et le manœuvrer.

Chevron, s. m. Chevron, pièce de bois qui porte les lattes; le wall. employe rarement le mot *chevron*, il se sert du mot *wère*. A. w. *chiverons et autres bois*. (1703. Compte du Magistrat, 194, 30.) On trouve par métathèse la forme : *Xhervions lattés*. (Chambre des Finances, LXXII, 157°.)

Chicotin, s. m. Sorte de marteau d'ardoisier portant, d'un côté, une longue pointe.

Chiminaie, s. m. Cheminée en général. Comme en français, le mot wallon désigne tour à tour le foyer, le conduit intérieur et le corps de cheminée extérieur qui domine le toit. Le dial. ard. n'employe jamais le mot *chiminaie*, mais le vocable *fowîre* ou *fouwîre*; de *fowâ* ou *fowâr*, feu, flambée.

Cisettes, s. f. Cisailles, ciseaux servant à découper le zinc. Elles sont de différentes grandeurs selon leur usage. (fig. 9.)

Clâ, s. m. Clou; *clâ d'haïes* ou *clâ d'haïeteu*, clou d'ardoises ou clou d'ardoisier; celui qui sert à clouer les ardoises. Il doit être de fer cassant. Il porte les noms de *hû quârs*, huit quarts et de *quate quârs*, quatre quarts. Les ardoises sont d'ordinaire clouées à deux clous. C'était de règle autrefois pour le métier. « *Tel doit et deverat... clouer chacunne escaille à deux clous.* » (Chart. et Privil., II, 61.) — *Clâ d'lattes*, clou de lattes, aîle de de mouche; employé par le couvreur lorsque les lattes ou les planches ne sont pas clouées suffisamment. Le *clâ d'latte* n'est plus guère en usage, il est remplacé par *li ponte di Paris*, la pointe de Paris, qui est aussi employée par l'ardoisier. Elle est munie d'une tête et fort bonne pour les vieux toits dont on fait resservir les anciennes lattes. A. w. « *et devons livrer tous clauz ki al dit ovrage besengheront, le milhir pezant quatre livres...*

devons livrer un milhir de clauz de cheli pays por pezeir encontre les atres clauz ensi ke uns les metterat en oivre. » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 191.) (Voy. *rontelet.*)

Clawer, v. Clouer, attacher par clous. Le couvreur dit qu'il a *k'minçi à clawer,* pour signifier qu'il a placer les premières ardoises. A. w. « *les claus pour luy à claweir.* » (J. d'Outremeuse, 417.) « *clawer les lattes.* » (Chart. et Privil., II, 61.)

Clokî, s. m. Clocher, le toit généralement aigu surmonté d'une flèche surmontant la tour d'une église. A. w. *cloquier.* (J. d'Outremeuse, 529.)

Colde ou *coède*, s. f. Corde. La corde sert au couvreur pour suspendre l'échelle ou le *hamai,* le banc, la sellette, dans les toits à pente raide ou sur les clochers. Elle porte alors le nom de défense, ou corde de sûreté si le couvreur l'employe pour s'attacher lui-même au toit. Elle fait aussi partie des choses indispensables au ramoneur pour exercer son métier. Plus ou moins longue, elle porte à l'une de ses extrémités un poids qui sert à entrainer dans le conduit de la cheminée, le fagot de houx. (Voy. *hu.*)

Coine, s. f. Coin. *Hechî l'coine des haïes,* couper le coin des ardoises; opération pratiquée pour les ardoises des arêtiers et pour celles placées contre les noues.

Coistîre ou *Coistresse,* s. f. Arêtier, angle saillant d'un toit; les bords latéraux, les deux côtés d'un toit. (fig. 10, *a.*) (Voy. Vocab. des Charpentiers.) A. w. « *doublure d'un coestresse.* » (Chart. et Privil., II, 62 et 63.) « *desrompre et deffaire la cuastière du toict.* » (1603. Greffe de Spa, Reg. 62, 19). « *et c'est pour et affin dessus tumber, decoller et seauwer les gouttyers et quastyers dedit édyffices* » (1597. Ibid., Reg., 60, 17) « *que les deux coestîres du toict sont emportez.* » (1716. Rols de Spa, Reg., 19, 43°.)

Cokrai, s. m. Coq de clocher qui surmonte la croix et sert de girouette ou indicateur du vent.

Colîre, s. m. Canal ou chenal. A. w. *canal* ou *collière*, var. *colière*. (Chambre des Finances, 90, 50 v° et 85, 22) « *le dessoub du toict avec la collière de plomb.* » (1728. Greffe de Spa, Reg., 90, 322 v°).

Colmin, s. m. Faîte, faîtage, faîtière, enfaîtement; bande de plomb qui recouvre l'arête dans un toit; ex. *colmin d'plomb*. Il désigne aussi une tuile mise à cheval sur le faîte; ex. *colmin d'panne*. Il y a généralement deux espèces de *colmins* à un toit: *li colmin di fiessmain*, le faîtage de crête; et *li colmin d'coistresse*, le faîtage du bord.

Contrelatte, s. f. Contrelatte, planche volige qui se cloue entre les lattes d'un toit en ardoises ou en tuiles. *Contrelatter*, contre-latter.

Coriante, adj. Flexible; se dit d'une ardoise dont le fil, la texture est tenace, compacte. On dit de même qu'elle a *dè nièr*, du nerf. Pour vérifier si elle est dans ces conditions, que l'on prenne une ardoise entre les mains et qu'on tente de la briser sur le sens de sa longueur; si elle résiste, et ne laisse s'enlever qu'un morceau du bord, non parallèle à sa longueur; on dit qu'elle est *coriante*.

Corniche, f. ou *Coronisse*, m. Corniche. (Voy. Voc. des Charpent., A. Body.) A. w. *faire une muraille avec cornisse*. (Chart. et Privil., 138.); *coroniche*. (1755. Rendage proclamatoire, 37, 120 v° et 151 v°).

Cou, s. m. Litt. cul; la partie opposée à *tiesse*, tête, dans l'ardoise; le pied de l'ardoise, c'est-à-dire, le côté étroit et carré.

Coutai, s. m. 1° Fente de l'ardoise. — 2° Couteau, instrument qui sert au couvreur en chaume pour couper les baguettes et les osiers, et au couvreur en ardoises pour couper le plomb. — 3° Revers ou renvers, le dernier rang d'ardoises où la tête de l'ardoise est mise vers le bas. Il n'y a qu'à Liége qu'on dit *coutai*, dans cette dernière acception; partout ailleurs on désigne ces

ardoises par *haïes di cresse*. A. w. « *voir qu'il soit d'escaille, sans avoir couteau ; car là qu'il y auroit couteau.* » (Chart. et Privil., II, 62.)

Covrege, s. m. Action de couvrir un toit ; la couverture elle-même, de quelque matière qu'elle soit faite. A. w. « *devons covrir ensi com l'autre covreture.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 194.)

Covreu ou *covreûr*, s. m. Couvreur en général et surtout couvreur en chaume. A. w. *Johans Hannozes li covreires*, var : *li covroirs*. (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 194) ; « *covreur de skailhe.* » (1576. Recès de la Cité, III, 72°.)

Covrî, v. Couvrir, placer les ardoises, les tuiles, le chaume, etc., sur les toits. A. w. « *devons covrir le toict delle halle.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 194.) Dans les toits en chaume, on dit *covrî à baguettes*, couvrir à baguettes, lorsque le chaume mis en petites bottes ou *wâz* est tenu aux lattes au moyen de baguettes liées par des osiers. On dit *covrî à l'arzeie*, couvrir à l'argile, lorsqu'on se sert d'un mortier d'argile pour faire tenir le chaume sur le toit. Dans quelques localités, on appelle cette opération, *covrî à stock*. Elle se pratique ainsi : la paille est préalablement mise sur le toit en *cawe d'aronde*, en éventail ; c'est ce qu'on désigne du nom de *hainege ;* après avoir étendu du mortier sur cette couche de paille, on prend de petites bottes de paille non liées, de la longueur d'un pied et demi environ, dont on pousse l'extrémité dans un seau de mortier. Enfin l'on chasse au moyen de la *batte* cette partie enduite, dans la couche de paille étendue en premier lieu. Ces petites bottes de paille ainsi disposées régulièrement et parallèlement au faîte, se superposent et dissimulent la moitié de la botte, celle qui est engagée dans le mortier.

Cowai, s. m. Coyau (Voy. Vocab. des Charpentiers, A. Body.)

Crenneresse, s. f. Scie à manche qui sert à couper le zinc, le plomb et principalement les objets de gros volume, tels que les tuyaux de plomb. (fig. 11.)

Cresse dè teut, s. m. La crète du toit, le faîte, l'arète du haut où se réunissent les deux déclivités d'un toit. Dans les toits de chaume, on la fait d'argile et mieux de gazons. Dans ceux en ardoise, elle est de mortier, de zinc ou de plomb en feuille, *plomb d'cresse*, ou bien encore d'ardoises renversées dont un rang dépasse légèrement l'autre, ce qui s'appelle couvrir en lignolet. Dans les toits en tuiles, le faîte se fait en tuiles cintrées ou tuiles faîtières, *cavaïr*, ou *pannes di fiessmain*.

Crestai, s. m. Ce mot a parfois la signification de *cresse*. On employe pourtant le vocable *crestîre*, comme synonyme de *cresse di teut*.

Crestîre, s. f. Voy. *crestai*.

Croc ou *crochet*, s. m. Crochet auquel les couvreurs attachent leur échelle, etc., lorsqu'ils font ou réparent les toits. Certains couvreurs l'appellent improprement *havet*. Le crochet sort des ardoises sous lesquelles se trouve une partie plate, longue d'environ 0^{m}25, clouée aux planches et terminée par le *hakau*, tenon enfoncé dans la planche. — Le couvreur se sert d'un crochet en forme d'S dont un bout est attaché à la latte et l'autre retient l'échelle. L'ardoisier fait usage du même crochet, lorsque dans les toits neufs il n'a pas encore cloué les crochets à demeure. A. w. *pour la doublure d'un crocq*; *battu en plomb, trois pieds*. (Chart. et Privil., II, 62). *Crochet* se dit aussi du crochet qui tient, à la muraille, les chenaux suspendus et les tuyaux de descente, etc. Il se désigne spécialement par le mot *crochet d'bûse* (fig. 12); il y a dans ce genre le crochet double ou *crochet à charlîre*, crochet à charnière, en forme de cercle, de manière à embrasser le tuyau (fig. 13.). Une goupille ou broche mobile, passée dans les deux œillets de la charnière permet de l'ouvrir. A. w. « *mains lidis hiretirs doivent livreir chennaz, croches et reilhes teiles ki y besengeront.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, 195.)

Crolle, s. f. Pli arrondi du zinc sur le bord extérieur du chenal, dont l'effet est de tendre et raidir la feuille.

D

Dielle, s. f. Terre glaise dont se sert le couvreur en chaume pour le même usage que l'argile. (Voy. Vocab. des Houilleurs.) A. w. « *terre dite vulgairement derle pour fabriquer pots.* » (1645. Chambre des Finances, I, B, 63.)

Diclawer, v. Déclouer, ôter les clous; a. w. *desclaweir et detachier les planches.* (J. d'Outremeuse, III, 325.)

Difinse, s. f. Défense; corde au bout de laquelle est attaché, soit un simple morceau de bois, soit une croix en bois, soit encore un brandon ou torche de paille, que les couvreurs laissent pendre du bord du toit dans la rue, afin d'avertir les passants qu'ils travaillent sur le toit.

Digeté, Part. pas. Déjeté, se dit d'un toit, d'une couverture dont les planches se contournent, se voutent.

Dihaïetege, s. m. Action d'enlever les ardoises, de mettre à nu la charpente d'un toit.

Dihaïeter ou *dishaïeter*, v. a. Dégarnir d'ardoises, enlever les ardoises d'un toit qu'on veut renouveler ou démolir. Ex. *on teut dishaïeté*, un toit dégarni d'ardoises. Dial. ard. *duhaïeter*.

Dicrester, v. a. Ecrêter; ex. *dicrester on teut*, écrêter un toit, lui ôter le faîte.

Dimé, dimaie ou *d'mé*, *d'maie*, adj. Demi, demie; *dimaie haïe*, ardoise partagée sur sa longueur en deux parties égales. Le couvreur prend l'ardoise entre ses deux mains et la casse en frappant le milieu sur son enclume. *Dimé tûlai*, demi-tuile, lorsque la tuile est partagée dans le sens de sa longueur pour couvrir les arêtiers.

Dimoliege ou *dimolihège*, s. m. Démolition.

Dimour, v. Démolir ; dial. ard. *dumoli.*

Divant, *d'vant*, s. Devant, *li d'vant dè teut*, la couverture de la façade, opposé à *li drì dè teut*, le toit de derrière.

E

Ecoènne, s. f. Ecouane, lime portant une taille simple et non croisée, servant à limer les inégalités ou les bavures de la soudure après qu'un objet a été soudé. Elle fait l'office du *gretteu* (Voy. ce mot) et donne le poli définitif.

Ecorbellemin, s. m. Encorbellement, saillie d'un toit sur l'édifice qu'il recouvre, porté sur des coyaux ou des *cartouches*, consoles. Partie de la couverture d'une tour qui dépasse les murs et porte sur des solives ou des consoles. Beaucoup de bâtiments étaient autrefois construits avec encorbellements recouverts d'ardoises. Généralement les encorbellements étaient en paillotis, *païou.*

Effoncé, adj. Enfoncé, effrondré, se dit d'un toit qui s'affaisse par vétusté.

Effoncemin, s. m. Enfoncement, creux dans une toiture.

Eglomme, s. f. Enclume du couvreur en forme de T dont la branche inférieure est un peu cintrée et pointue. Il la chasse dans un bloc de bois ou dans une planche et s'en sert pour tailler les ardoises dessus et pour les percer. Dial. ard. *écome.* L'enclume du couvreur prend aussi les noms de *fier à r'còper* et de *fier rongeu.*

Ecrestege, s. m. Enfaîtement, table de plomb qui se place sur le faîte des maisons couvertes en ardoises. *Ecrestege di pannes*, enfaîteau, tuile creuse qui se met sur le faîte d'un toit.

Ecrester, v. Enfaîter, couvrir le faîte d'une maison avec des tuiles ou du plomb.

Entonnoire, voy. v° *traiteu.*

Epeneure, s. f. Revêtement ou espèce de couverture adaptée aux murs de pignon pour les garantir de la pluie, et du vent. Les bâtiments exposés à l'Ouest étant plus fréquemment fouettés de la pluie, on les munit d'*épeneures* en bois, en zinc, en ardoise, en paille, en torchis, en genêt et même en mousse. Celles en bois, se font au moyen de lattes jointives. Celles en zinc, par feuilles de zinc mises en losange. Celles en ardoises jadis fort employées sont maintenant peu usitées; ces *épeneures* se voyent encore sur la façade des constructions du XVI[e] siècle, notamment à Ensival, et elles présentent des dessins variés par la disposition des ardoises. Celles en genêt et en mousse ne sont en usage que dans les localités les plus pauvres des Ardennes et l'on conçoit qu'elles le soient, en raison du bon marché des matières premières employées : le genêt et le *chivrou-mossai*, sorte de mousse. (Voir. Vocab. des Tonnel., A. Body.) Les branches de genêts et le pied de cette mousse sont fixés à la muraille au moyen d'une simple *rèie*, baguette clouée. A. w. « *que sur le devant de laditte maison l'épeneure d'ardoises est très-défectueux.* » (1710. Greffe de Spa, Reg. 87, p. 144); « *a réparer l'empenure de la haute paroit.* » (1740. Rols de Spa, Reg. 23, 51 v°); var : *epenure, empeneure.* (Ibid., p. 121°).

Evièr, s. m. *L'evièr*, l'envers, voy. v° *bosse.*

F

Façade, s. f. Façade, côté principal d'un bâtiment, celui qui donne sur la rue.

Fâhin, voy. v° *panne.*

Fas, s. m. Faix, fagot; ex. *fas de hu*, fagot, botte de houx, employé par le ramoneur.

Fer, v. Faire, ex. *fer on noû teut,* faire un toit neuf; faire le remaniement à bout d'un toit. C'est découvrir entièrement une

couverture pour la reconstruire avec les anciens matériaux et, à leur défaut, avec de nouveaux.

Fesse, s. f. Tressis, lattis, torchis ; a. w. « *les fesses des pailloux arrachez* » (1688. Greffe de Spa, Reg. 84, p. 111°.)

Fier à r'côper, voy. *eglomme*.

Fier rongeu, voy. *eglomme*.

Fier, voy. *sôdeu*.

Fiessmain, s. m. Faîtage, la pièce de bois ou poutre formant le faîtage ; synon. de *colmin*. A. w. « *pour la doublure d'un festement un pied,* » *etc*. (Chart. et Privil., II, 62.)

Filet, s. m. Ruellée ou ruilée, tranchis recouvert de mortier, d'un toit qui aboutit à un mur plus élevé.

Fistou, s. m. Fétu, brin de paille.

Flèche, s. f. Flèche, aiguille d'un clocher, d'une tour. Sous les princes de Liége, la tour de la Cathédrale était la seule de toutes les églises de la ville qui eut le droit d'être surmontée d'une flèche.

Foïe, s. f. V° *zinc*.

Fonds ou *fonsai*, s. m. Creux qui se forme dans une toiture qui a subi des avaries. A. w. « *le toict inégal avec quantité de petits fonds en divers endroits.* » (1695. Greffe de Spa, Reg. 85, p. 34.) *Fonsai* est plus spécialement du dial. ard.

Formonte, s. m. Partie du mur qui dépasse le toit ; le mur en escalier du pignon lui-même. On désigne aussi par *formonte d'on teut*, le faîtage, la pièce de bois qui forme le sommet de la charpente d'un toit. On nomme encore quelquefois ainsi la couverture en zinc ou en plomb qui se place sur la pièce de bois ci-dessus.

Fosse, s. f. Voy. *haillîre*.

Foumîre, s. f. Fumée ; a. w. *fumière de feu*. (J. de Stavelot,

238); « *poeut on veoir les fumières des hameaulx.* » (Jean-le-Bel, I, 46.)

Fowîre, s. f. Cheminée. (Voy. *chiminaie.*) *Pîre di fowîre*, litt. pierre de cheminée ; grande tablette de schiste qui se pose au-dessus du conduit de la cheminée et qui est supportée par des briques ou des pierres posées aux quatre angles de la maçonnerie, de façon à laisser échapper la fumée. Cette tablette était surtout fort utile pour les grandes cheminées, où la pluie pouvait pénétrer. *Pannes di fowîre*, mitres, tuiles disposées en forme de mitre au-dessus d'un corps de cheminée pour l'empêcher de fumer en diminuant l'ouverture du tuyau.

G

Gadibié, s. m. Pièce de bois mal équarrie qui a de l'aubier et qui sert de *wère*, chevron, dans les toits construits en tuiles. (Voy. v° *were* et *gadibié*. Vocab. des Charpentiers, A. Body.)

Galot, s. m. Conduit étroit d'une cheminée, ou mieux, ramification d'une cheminée se rendant à une cheminée principale. A. w. « *avons trouvé dans la maison de N. un galot allant de l'éteuve dans la cheminée de la cuisine, posé sur une planche.* » (1740. Rols de Spa. Visite des Cheminées. Reg. 34, 146.)

Giniesse, s. f. Genêt, arbuste dont les branches servent en Ardenne à faire des *épeneures* (voy. ce mot) et à couvrir des huttes ou des appentis. Dial. ard. *juniesse*. A. w. « *geniestre*, » et « *jeniesses.* » (1743. Rols de Spa, Reg. 23, 173°.)

Girwette, s. f. Girouette ; sert à indiquer la direction du vent sur les maisons, les pavillons, et désigne toute espèce de girouette, (quelque forme qu'elle ait), lorsque ce n'est pas un coq, lequel est réservé aux tours, aux clochers. On lui donnait jadis la forme d'une flamme ou pavillon flottant au vent ; elle était en métal, en tôle ouvragée et découpée à jour. Comp. *abaronne*, *pennecai*, *rabanère*, et voy. v° *jésuite*.

Ginio ou *gnio*, s. m. Litt. genoux; coude d'un tuyau ou conduit, qu'il serve pour les eaux ou pour la fumée; canon. Le tuyau de descente en porte d'ordinaire deux, presque jamais moins; celui placé au bas est destiné à porter l'eau loin des fondements qu'elle pourrait rendre humides. Remarquons en passant que le wallon appelle genoux ce que le français nomme coude; exemple qu'a pris un wallonniste pour prouver avec un jeu de mot que le français était plus relevé que le wallon.

Giniolîre ou *gnolîre*, s. f. Genouillère, morceau de cuir ou de feutre épais que les couvreurs et ramoneurs s'adaptent aux genoux lorsqu'ils travaillent.

Gottîre, s. f. Gouttière, égout par où l'eau s'écoule d'un toit; cheneau. — Trou dans une couverture; vide formé par la chute d'une ardoise, d'une tuile, ou le manque de chaume, et par où la pluie pénètre à l'intérieur de la maison. — Eau de pluie, *aiwe di gottîre*, on dit aussi plus simplement, *de l'gottîre*. (Voy. Vocab. des Houilleurs, S. Bormans.) A. w. « *pour recevoir pluye dite gothier.* » (1566. Rendage proclamatoire, 6, 255), var: *gottier* et *gotthier*. (1564. Ibid., 2, 195 et 3, 62v.)

Gretteu, s. m. Grattoir, outil dont l'extrémité est à angle droit et qui porte un taillant plat. (fig. 14.) Il sert à doler, c'est-à-dire à gratter la soudure dont est surchargé un objet, à enlever les bavures de la soudure; nettoyage qui est achevé par l'écouane.

Griffe, s. f. Griffe, outil en forme de crochet et dont l'extrémité recourbée porte un taillant parallèle à l'outil. (fig. 15.) Le plombier-zingueur s'en sert pour couper le zinc et l'employe en le glissant le long d'une règle ou d'un équerre. Il tient aussi lieu des cisailles.

Grigni, s. m. Grenier; dial. ard. *gûrnì*.

H

Hâdrenne, s. f. Partie dénudée ou endommagée dans un toit de chaume.

Haïe ou *haille*, s. f. Ardoise en général, non-seulement celle qui sert à couvrir les maisons, mais la tablette de schiste servant de *pîre de fowîre* (voy. ce dernier mot) et une table quelconque en pierre schisteuse. Dial. ard. *hèie*. A. w. « *couvrir toicts d'escailles.* » (Chart. et Privil., II, 59), var : *escailhes, escailles.* (Ibid., p. 82) ; « *hailles ou adorses.* » (Bormans. Table de la Chambre des Finances, p. 38) ; *ardoises ou escailles*, (Ibid., p. 63) ; « *devons livreir le meilheure verde skailhe et le plus loyaus ki isserat delle droite fosse de Fumain.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 195), var : *eskalhe.* (Ibid.) ; « *y at dans la cave une xhaille de Salme.* » (1688. Greffe de Spa, Reg. 83, p. 14) avec le sens de table. On trouve encore les formes : *chaye, schaile, schaille, skailhe, xhaille.* Les ardoises employées dans notre pays sont de qualités, d'espèces, de couleurs, de dimensions différentes. Ce sont, selon leur provenance, celles de Salm qui sont d'un gris-bleuâtre ; celles de Fumay généralement de couleur rosée ; celles de Martelange, presque noires ; il en est aussi de vertes. — Selon leur dimension, on les distingue en *pitite wezenne*, litt. petite voisine, *grande wezenne*, et *moyènne* ; cette dernière est intermédiaire entre les deux autres. (Voy. v° *wezenne*, pour les dimensions.) — Quant à leurs qualités ou défauts, ce sont les suivants : celles de Salm sont estimées pour leur dureté et leur durée, bien qu'elles donnent naissance après quelque temps, à une espèce de lichen qui fait l'office d'éponge et retient l'eau. Celles de Fumay ont pour défaut d'être *longaines*, c'est-à-dire de se briser dans le sens de leur longueur, d'être fibreuses, à l'inverse de celles de Salm qui sont *coriantes.* (voy. ce mot). Celles de Herbeumont sont trop sèches et par suite, cassantes. Les plus répandues sont celles de Salm : quant à celles qui sont préférées, les opi-

nions varient chez les couvreurs, les uns adoptent celles de Salm, les autres celles de Fumay. Les ardoises se vendent par mille et coutent d'ordinaire de 30 à 33 fr.

Haïe di cresse, on appelle ainsi le dernier rang d'ardoises sur le faîte. (Voy. *cresse* et *coûtai*). *Haïe di plomb, di zinc,* platine en plomb ou en zinc qui se place sous ou sur le crochet du toit, même signification que *calle.* (voy. ce mot.) C'est aussi un morceau d'un de ces métaux plié en équerre, qui se met alternativement avec de vraies ardoises, contre les murs, lorsque ceux-ci sont plus élevés que le toit. Un des bords est appuyé contre le mur et l'autre côté recouvert par l'ardoise. On l'employe encore contre les fenêtres et sur les angles des toits lors même qu'ils sont peu saillants.

Haïetege, s. m. Action de couvrir avec des ardoises; partie de la toiture recouverte d'ardoises.

Haïeter, v. Litt. ardoises, couvrir en ardoises. Dial. ard. *hèieter. Haïeter à moirti,* manière de couvrir en ardoises fort peu usitée et qui se pratique seulement dans quelques parties reculées des Ardennes, où les toits ont une inclinaison fort peu accusée. Voy. v° *moirtî.* Les *wères,* chevrons posés sur la charpente sont recouverts de morceaux de chênes refendus, sorte de lattes grossières; sur ces lattes, on étend du mortier dans lequel sont placés les ardoises ou *herbins.* (Voy. ce mot.)

Haïeteu ou *haïeteur,* s. m. Ardoisier, couvreur en ardoises; dial. ard. *hèieteu.* A. w. « *xhailteur.* » (1709. Greffe de Spa. Reg. 87, p. 119); « *sclailteur.* » (Archives de Theux, compte de 1620); « *xhailleteur.* » (Ibid. 1600); « *escailleteur, escailteur.* » (Cartulaire de Bouvigne, 296 et 287.)

Haïette, s. f. Petite ardoise, mot peu ou point usité aujourd'hui. A. w. « *xhailletes pour recouvrir ladite escolle.* » (Archives de Theux, compte de 1611 à 1613).

Haillîre ou *haïre,* s. f. Ardoisière, carrière à ardoises, et

même rocher schisteux non exploité. Dial. ard. *hère*. A. w. « *tirer xhailles de ladite xhayre,* » var : *xhayrie.* (1704. Greffe de Spa, Reg. 80, 24.)

Les ardoisières les plus renommées et dont les produits sont employés ici le plus communément, sont celles de Salm, de Fumay, de Martelange près de Bastogne, et de Herbeumont, frontière du Luxembourg belge et de la France. Les ardoisières de Vieil-Salm et de Salm-Château sont extrêmement riches et les gisements y sont si nombreux que, rien que dans les flancs de la montagne dite du Gros-Thiers, l'on a ouvert et l'on exploite vingt ardoisières.

Le schiste destiné à être refendu en ardoises, est tiré de la *fosse*, pierrière ou carrière, par blocs de toutes dimensions et d'un mètre au moins. Ces blocs amenés dans des caves ou souterrains, sont posés en tas ou en piles, que l'on recouvre de *rongettes* ou *heïsses*, débris d'ardoises ; puis arrosés d'eau afin de leur conserver la même humidité qu'ils avaient en sortant de la fosse. C'est cette humidité en effet, qui permet au schiste de s'exfolier facilement. Les blocs viennent-ils à subir les atteintes de la gelée, ou du soleil, de la sécheresse enfin, ils sont durcis et partant, impropres à être refendus, même si on les plongeait de nouveau dans l'eau.

Les pierres ainsi durcies ne peuvent plus servir que de pierres à bâtir. L'ardoise ou lame de schiste détachée du bloc au sortir de l'ardoisière est au contraire flexible, au point de pouvoir se ployer et se tourner en demi-cercle. Les ouvriers sont parfois assez habiles pour faire ce tour de force qui consiste à tourner une feuille de schiste en rond, et de rejoindre les deux extrémités. Pratiquant un trou dans chacun des bords, ils y font passer un lien d'osier pour faire garder à l'ardoise sa forme circulaire.

Les carrières étant généralement envahies par les eaux pendant l'hiver, on ne procède à l'extraction des blocs qu'en été.

pour les conserver de la manière sus-indiquée. L'hiver est consacré au refendage. Les principaux outils de l'ouvrier-refendeur sont le *cisai*, le *maïet* et l'*sôïe*. Le bloc posé sur champ est placé entre les jambes de l'ouvrier qui, de son long ciseau très-aminci du bout, fend à l'épaisseur voulue sans le secours du marteau, et sans autre effort que de peser sur le manche du ciseau.

Hain, s. m. Déchet de schiste ardoisier ; dial. ard. *hèïn*. A. w. « *jetter éclats de pierre ni xhayns hors de la carrière.* » (1720. Greffe de Spa. Reg. 88, p. 381).

Haine, s. f. Javelle, partie du *wâ* préparée pour être placée sur le toit. *Teut d'haines* ou *teut hainé*, toit en paille mince, très-léger et de peu de durée. Je trouve dans un dictionnaire : *henne*, toit mince fait avec économie de chaume. C'est probablement notre mot *haine*.

Hainer, v. Jeter, étendre les javelles, les *haines*, sur le toit pour couvrir *à stock* (voy. v° *covri*) ou pour boucher provisoirement un trou, une gouttière ; couvrir sans art en mettant les javelles sans préparation préalable.

Haïsse, s. m. Lame de schiste, débris ou déchets d'ardoises qui tombent du toit ou qui proviennent des ardoises recoupées sur l'enclume ou qui encombrent la carrière d'ardoises. Ce mot s'employe presque toujours au pluriel ; ex. *des haïsses*. Est quelquefois pris pour *rongettes* et réciproquement. Dial. ard. *hèisse*.

Hackau, s. m. Tenon de l'extrémité du crochet qu'on chasse dans la planche. Il y en a qui l'appellent *haret*. (voy. ce mot).

Hâle, s. f. Échelle. *Hâle di haïeteu* ou *plate hâle*, échelle d'ardoisier ou échelle plate ; c'est une échelle munie de rouleaux de paille nattée, coussinets attachés aux deux extrémités afin de l'empêcher de glisser et de briser les ardoises. Ces rouleaux ou coussinets s'appellent *rôlais*, ou *wâmais* ou bien encore *toiches*. (Voy. Voc. des Charpentiers, A. Body.) Le couvreur se sert aussi de l'échelle ordinaire. — *Fer l'hâle di voleur* ou *fer l'chaîne*,

monter la tuile. C'est jeter trois tuiles couchées l'une sur l'autre à son compagnon monté sur une échelle, le dos appuyé contre les échelons; celui-ci les reçoit et les donne à un troisième individu placé plus haut, qui les transmet à un quatrième et ainsi de suite jusqu'au couvreur qui se trouve sur le toit. L'ardoise se monte en paquet, c'est-à-dire que le couvreur en pose une vingtaine, plus ou moins, sur son épaule et les monte au-dessus.

Hamai, s. m. Banc d'ardoisier, planchette suspendu aux quatre coins par une corde à nœuds qui sert au couvreur pour travailler aux tours des églises.

Hamme, s. m. Banc, se dit quelquefois pour *cheïre*. (Voy. ce mot.)

Hansion, s. f. Pureau, la partie apparente d'une ardoise, d'une tuile ou du chaume qui n'est pas recouverte par les supérieures et qui couvre le rang de dessous. Chez le couvreur en ardoises, la *hansion* est calibrée par deux clous chassés dans une planchette lui servant de compas pour diriger son trait. La *hansion* ou pureau a des dimensions observées : 9 centimètres pour la grande *wezenne*, et 8 centimètres pour les *moyènnes*. A. w. *xhansion*. (Louvrex III, 85) ; « *tel doit et deveral mettre et asseoir ses escailles, ferantes trois trous ou plus sur les xhanfeillons,* » lisez : *xhanseillons*. (Chart. et Privil., II, 61), var : *xhancillon* (Ibidem.). (Voy. Gggg. *hansi* et Vocab. des Maçons).

Hârt, s. f. Hart, jeune branche ou scion d'osier ou de bouleau, encore vert que l'on tord sur lui-même et qui sert à lier les baguettes aux lattes.

Haut-volé, s. m. Mur de pignon d'une maison ; ceux situés à l'Ouest sont généralement couvert *d'épeneure*. (Voy. ce mot.) A. w. « *le haut vollé est penchant.* » (1734. Greffe de Spa. Reg. 91.)

Haver. v. Racler, se dit du travail du ramoneur raclant la

suie en bas des murs de l'âtre ou des conduits de la cheminée.

Havet, s. m. Croc, crochet. (Voy. *croc* et *hackau*.) A. w. « *des havets de fer pour mettre sur ledit toict.* » (Archives de Theux, compte de 1611 à 1613.)

Havette, s. f. Racloire, instrument en fer servant à racler la suie des parois de la cheminée. (Voy. *râclette*.)

Hawe, s. f. ou *Hawai*, s. m. Houe, instrument qui sert à gâcher le mortier et l'argile.

Hechi, v. Litt. hacher, recouper, emporter une forte partie d'une ardoise, la tailler largement sans la partager.

Henevâ, s. m. Soupente, mot peu usité.

Henne, voy. *haine*.

Heppe, s. f. Hache ; le couvreur en chaume se sert de la hache pour couper sur le bloc les *wâs* à la longueur déterminée. *Heppe di haïeteu*, assette.

Herbin, s. m. Ardoise de grande dimension et très-épaisse qui se place sur les planches, à cloux ou à mortier. Il est probable qu'anciennement on usait plus fréquemment de ces ardoises que de nos jours, et qu'on couvrait aussi à mortier dans les villes. Les Chart. et Privil. contiennent, dans un document du métier qui nous occupe, cette phrase : « *couvrir toicts d'escailles à cloux ou à mortier.* » (T. II, p. 59.) *Les herbins* se posent en diagonale, de biais, d'un angle du toit à l'autre. Ils forment une couverture très-lourde ; ils se vendent au pied cube.

Hinon, s. m. Planchette étroite coupée au coin, pour élever le premier rang d'ardoises ou le bord de la feuille métallique de la corniche.

Horon, s. m. Echandole, petite pièce de bois pour couvrir. (Voy. Vocab. des Charpentiers, A. Body.)

Houppe, s. f. Escoupe, pelle, truelle. Elle sert à gâcher et à charger le mortier. D'où

Houppler, v. Charger avec la pelle.

Houpplaie, s. f. Pelletée; ce qui peut tenir sur la truelle; dial. ard. *houpplé*.

Hoûr, s. m. Echaffaudage d'ardoisier.

Hourmin, s. m. Dial. ard. *houlmin*, s'employe pour *hour* et a la même signification.

Houvai ou *houvé*, s. m. Petit toit qui se pratique à l'angle supérieur d'un pignon, en wallon *haut-volé* ou *haut-volè*. A. w. « *les deux houvay regardant sur la maison X.* » (Archives de Theux, 1616).

Hovâte, s. m. Ramoneur de cheminée. Ce vocable n'est pas connu dans le dial. ard. qui employe le mot *ramoneûr*.

Hover, v. Balayer, employer le balai, se dit du ramoneur quand il procède au premier nettoyage d'une cheminée.

Hoveu, s. m. Se dit quelquefois pour *hovâte*.

Houvion, s. m. Ecouvillon, perche au bout de laquelle on attache quelques branches de houx à l'aide d'une corde, et qui sert au ramoneur pour les conduits étroits.

Hu, s. m. Houx, arbuste dont les branches garnies de feuilles servent à ramoner les cheminées. Formé en botte ou petit fagot, on l'attache au milieu d'une corde à l'extrémité de laquelle il y a un poids en métal. On laisse descendre le poids et le fagot dans la cheminée et par un mouvement de va et vient, la suie est détachée des parois de la cheminée. (Voy. *ramoneùr*.) Houx se dit *heuzi* en dial. de Malmédy.

I

Inc, m. Voy. v° *zinc*.

J

Jambe d'air, s. m. Ferme, charpente, assemblage des pièces

de bois qui forment le comble d'un bâtiment. (Voy. ce mot, Voc. des Charpentiers.) A. w. « *les jambes d'air sont toutes pliées.* » (1710. Greffe de Spa. Reg. 87, p. 144.)

Jésuïte, s. f. Espèce de girouette en zinc et en forme de tuyau coudé par le haut, surmonté d'un pompon ou aigrette aussi en métal. L'origine de cette dénomination est assez énigmatique. On me donne les deux suivantes, sujettes à discussion. La première, c'est qu'obéissant à tous les vents, cette girouette peut indiquer successivement les 32 divisions de la rose des vents, semblable en cela, prétend-on, au disciple de S[t]-Ignace qui n'a pour guide que l'intérêt. La seconde est celle-ci : le jésuite en tant que girouette active le tirage de la cheminée, et l'on sait que les membres de cet ordre passent pour des quémandeurs constants. Est-ce par allusion à cette manie, que l'on a appelé une girouette, un *jésuite?* C'est ce que ferait supposer cette répartie que j'ai entendu faire à un prêtre qui demandait qu'on lui fît présent d'une œuvre d'art : *on z'a raison d'dire qui n'y a rin, po si bin tirer, qu'on jésuïte.*

Jonteûre, s. f. Ourlet, jonction de deux tables ou feuilles de zinc ou de plomb.

L

Lârmîre, s. f. Lucarne du toit ; a. w. « *pour la doublure d'une larmière.* » (Chart. et Privil., II, 62.) *Larmîre* signifie aussi soupirail.

Latte, s. f. Latte, planche mince pour les toits en ardoises. Pièce de bois d'environ 0,m03 carrés pour toits de tuiles ou de chaume. Pour ces derniers, ce sont aussi des perches de jeunes chênes refendues sur leur longueur. Anciennement les lattes pour ardoises s'appelaient *lattes di teut,* elles étaient faites de hètres ou de chênes fendus. Les lattes se clouent sur les *wères.* (Voy. ce mot et Vocab. des Charpentiers.) A. w. « *encores devons*

nos livreir toutes lattes ki y besengeront et hosteir chelles ki lur clauz ne poront porteir. » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 195.)

Latter, v. Poser les lattes et les clouer; a. w. « *xhervions lattées* » (Chambre des Finances, LXXII, 157°.)

Leuvrai, s. m. Petite lucarne donnant de la lumière et de l'air aux fenils; c'est une petite cuverture dans la toiture, recouverte d'une feuille cintrée en plomb ou en zinc. Dans les toits en chaume, le *leuvrai* est recouvert de chaume. A. w. « *pour la doublure d'une leuve.* » (Chart. et Privil., II, 62.)

Loïn, s. m. Lien, torche de paille qui sert à lier la botte de chaume; chaque botte porte deux liens.

Longaine, adj. Se dit d'une ardoise dont le fil est en long, c'est-à-dire d'une ardoise sujette à se partager en deux sur le sens de sa longueur. On dit quelquefois en prenant cet adjectif substantivement : *c'est des longaines.*

Loukette et *Loukerotte*, s. f. Petite lucarne dans un toit ou dans un mur de pignon; du dial. ard.

Lozange ou *Lozinge*, s. f. Losange, feuille de zinc coupée en losange et servant à faire les couvertures ou les *epeneures ;* pour ce dernier cas, ces feuilles sont attachées à la muraille au moyen de crochets et de *pattes.* Les feuilles sont munies de *boudins* et chevauchent les unes sur les autres.

M

Maïet, s. m. Maillet; fait partie des outils du plombier-zingueur.

Maisse, s. m. Maître, celui qui a des ouvriers sous ses ordres; ex. *maisse-haïeteu*, maître-ardoisier.

Mansàrd, s. f. Mansarde, *Teut à mansàrd*, toit disposé de façon à ce que la partie inférieure, formant l'égout, soit roide et

presque à plomb du mur et la partie supérieure qui porte le faîtage, en pente plus douce. Imaginé par l'architecte Mansard.

Martai, s. m. Marteau. *Martai d'haïeteu*, marteau de couvreur. A peu près semblable à un T, la tête sert à clouer les ardoises ; la penne qui est pointue sert à les percer, c'est-à-dire à faire les trous des clous ; enfin le côté sert à les tailler. Il a encore d'autres usages : on l'employe pour casser le clou, lorsque le couvreur veut remplacer une ardoise, et pour couper les tuiles. (fig. 16.)

Moirti et *moèrti*, s. m. Mortier ; composé de sable et de chaux trempés d'eau et parfaitement assimilés. On désigne aussi par là certaine quantité d'argile qu'on gâche en une fois. (Voy. v° *haïeter*.) Ainsi que je l'ai dit, le placement des ardoises à mortier n'est plus guère usité. Il était assez fréquemment autrefois, ainsi que le témoignent les règles du métier. « *Si aucun ouvrier marchande de couvrir quelque édifice soit nœu ou vieu, à cloux ou à mortier.* » (Chart. et Privil., II, 61.)

N

Né, s. m. litt. nez ; arrêt, petit morceau de métal, zinc ou fer blanc en forme de nez ou de demi-éteignoir soudé aux tuyaux de descente, afin que ceux-ci portent sur les crochets destinés à les tenir attachés à la muraille. (fig. 17.)

Nièr, s. m. Nerf. On dit d'une ardoise qu'elle a *dè nièr*, du nerf, quand elle est résistante, compacte, point cassante. (Voy. v° *coriante*.)

Noket, s. m. Noquet, lame de plomb de 10 à 12 pouces de long sur 5 à 6 de large servant à garnir les noues ; il se place aussi autour des fenêtres du toit. Platines en plomb ou en zinc pliées en équerre qui se mettent alternativement avec des ardoises contre les murs plus élevés que le toit. Un des côtés est appuyé contre le mur et l'autre est recouvert en partie par

l'ardoise. Il s'employe de même contre les fenêtres, cheminées, et sur les angles des toits lorsqu'ils sont peu saillants. On trouve dans les Chart. et Privil. au métier des couvreurs « *pour la doublure d'un noetet,* » (II, p. 62) faute probable pour *nocket.*

Nowe, s. f. Noue, canal formé par la jonction en angle rentrant de deux pans ou versants de toit. On les fait avec une platine de plomb ou de zinc comme les fonds des chénaux et quelquefois avec des faîtières dans les toits de tuiles. A. w. « *pour la doublure d'une noewe d'escailles...... pour la doublure d'une naive de plomb.* » (Chart. et Privil., II, 62.)

O

Oisîre, s. f. Osier, saule nain; petite branche ou scion généralement de saule, destiné à faire les *hârts.*

Orèie di chet, s. f. litt. oreille de chat; petite platine métallique pliée en cornet que l'on place sur les toits, contre les murs plus élevés, pour en écarter les eaux.

Orîre, s. f. litt., tuile formant bordure. Tuile faîtière; (voir *cavaïr*, vocab. des Maçons.) Partie d'un toit du côté d'une muraille à laquelle le toit joint; les ardoises qui sont le long d'un toit et au-dessus d'une muraille. A. w. « *pour la doublure d'un orier.* » (Chart. et Privil., II, 62.)

Ouhai, s. m. Oiseau, auge dans laquelle on porte l'argile ou le mortier sur le toit. *Poirter l'ouhai*, porter l'auge, le manouvrier chargé de porter le mortier gâché au maçon ou au plafonneur.

P

Pai, s. f. litt. peau. Tablier lorsqu'il est en peau. L'ouvrier dit *pai* ou *vantrain* indistinctement. Le tablier du couvreur en ardoise est ordinairement muni d'une poche longue et peu pro-

fonde qu'il porte juste au milieu de la ceinture, afin d'y mettre les clous. Il passe d'habitude son marteau à la ceinture et dans la courroie qui retient son tablier et cela, de façon à avoir les deux mains libres pour travailler ou pour manœuvrer par ex. son échelle.

Palette, s. f. Petite truelle qui sert à étendre l'argile sur les javelles ou à appliquer et lisser le mortier qui joint les tuiles faîtières.

Panne, s. f. Tuile ; *panne* est exclusivement du dial. liégeois, le dial. ard. employe le mot *tûlai*. Les tuiles mises en œuvre dans notre pays portent différents noms selon leur lieu de provenance ou de fabrication. Il y a : les tuiles de Boom, assez estimées, mais auxquelles on reproche leur poids et leur mauvais état de cuisson ; les tuiles de Hollande, assez fragiles, mais ayant pour qualités de durer longtemps et de n'être point poreuses ; les tuiles d'Allemagne, les meilleures, et celles que préfèrent les couvreurs ; enfin les tuiles du pays dont le défaut est de contenir parfois des parcelles de fraisil, *fahin*, ou de petits charbons, *crahais*, qui prennent l'eau et ont pour effet de faire éclater la tuile à la gelée. (Voy. v° *tulai*.)

Panneresse, s. f. Face de la brique, vue sur son côté long ; la brique qui sert de parement.

Pannetege, s. m. Placement des tuiles et l'ouvrage qui en résulte.

Panneter, v. a. Couvrir en tuiles. Ex. *Oistez li strin di vosse teut è z'è l'fez panneter*, ôtez la paille de votre toit, et faites-le couvrir en tuiles.

Panneteu, s. m. Couvreur en tuiles.

Panneti, s. m. Tuilier, qui fait des tuiles. Le wallon confond souvent cette expression avec la précédente.

Pannetrèie, s. f. Tuilerie, lieu ou bâtiment où l'on pétrit, façonne et cuit les tuiles.

Passette, s. f. Sellette, planche tenue par des cordes et sur laquelle le couvreur s'assied lorsqu'il travaille aux tours et aux clochers. (Comparez *cheïre, hamai* et *spriou.*)

Pâte ou *pôte*, s. f. Epi, l'extrémité de la paille qui contient le grain. L'épi retenant l'eau, le couvreur le retranche ordinairement au chaume employé pour les couvertures.

Pégne, s. m. Pigne, peigne des couvreurs en chaume ; planchette au milieu de laquelle on a fiché une rangée de clous entre lesquels le couvreur en chaume fait passer la botte de glui ou *wâ.*

Pegnon, s. m. Pignon, partie supérieure d'un mur qui se termine en triangle et qui porte le bout du faîtage. Dans les maisons du moyen-âge, le pignon formait toute la façade d'une maison, d'où est restée l'expression : *avoir pignon sur rue*, pour signifier, avoir une maison a soi. On voit encore dans beaucoup de nos villes des maisons datant du XVI[e] siècle et ayant leur pignon sur la rue. Certaines de ces constructions avaient même double pignon. *Pegnon* est synonyme de *haut vollé* (voy. ce mot).

Penne, s. f. La pointe du marteau, la panne du marteau ; opposé *à tiesse.* — *Penne dè teut*, la sévéronde, l'avant-toit, l'égout pendant, le bord du toit.

Penneçai, s. f. Litt. panonceau ; girouette.

Pesant, s. m. Le poids que le ramoneur attache à la corde pour entrainer le fagot de houx dans la cheminée.

Picette, s. f. Pince, crochet ou petite bande de fer plat, pliée en forme de crochet pour retenir la feuille métallique des faîtes ou des arêtiers. Les crochets saisissent les bords du plomb et sont cloué par le milieu. (Voy. Vocab. des Maçons, *picette di colmin.*)

Pihaïe, ou mieux *pît-haïe,* s. m. Doublis, ardoise placée au bord inférieur d'un toit, au pied de la couverture ; l'ardoise

courte qui est recouverte par le premier pureau tombant au milieu des *pît-haïe*. Dans les toits à corniche, le doublis recouvre le bord de la feuille métallique du chenal. Dial. ard. *pît-hèïe*. Comp. *pît-wâ*.

Pinte, s. f. Pente, l'inclinaison, l'égout d'un toit.

Pire, s. f. Voy. *fowîre*.

Pit-wâ, s. m. Petite botte de paille placée au bord *(penne)*, et aux arêtiers d'un toit couvert en chaume pour servir de pied aux *wâz*. Comp. *pit-hâie*. Signifie aussi les *wâz* coupés à la longueur d'un pied.

Plakisse, s. m. Mortier gâché pour plaquer, enduire le toit, le mur ou le pied des cheminées.

Plateur, s. f. Plate forme, la couverture plate, horizontale d'une maison, d'une tourelle. A. w. « *Item à un toict à mortier, les escailles doivent être assieses ferantes trois et demy, et plus, aux xhancillon selon la plateure ou roitesse de l'ouvrage.* » (Chart. et Privil., II, 61.) Voy. le mot suivant.

Platte, s. f. Chanlatte, pièce à l'extrémité des chevrons pour soutenir l'égout d'un toit. (Voy. Vocab. des Charpentiers.) *Platte dè teut*, corniche du toit sur laquelle on pose la gouttière ; plate-forme, toit sans versant dont la couverture se fait de plomb ou de zinc en feuilles.

Plonck, s. m. Plomb, métal employé par le couvreur lorsqu'il est en feuilles. *Plonck di ch'nâ, plonck d'cresse*, plomb laminé que l'on place dans le chenal, sur le faîte d'un toit ; a. w. « *plonques.* » (1431. Record de la justice de Theux) ; « *buzes de plonke.* » (J. de Stavelot, p. 335.) D'où *èplonki*, plomber ; et les suivants.

Plonckège, s. m. Plombage, action de garnir de plomb en feuille et de boucher un trou avec du plomb.

Ploncki, s. m. Plombier, ouvrier travaillant le plomb. A. w. *H. de Preit le plonckier*. (Registres des Echevins, 29, folio 124.)

Ploncki, v. Plomber.

Plonckrèïe, s. f. Plomberie, art et ouvrage de plombier et même l'atelier du plombier.

Porjettege, s. m. Crépissage.

Porjetter, v. Crépir, recrépir, placer du mortier à l'aide de la truellette dans les interstices des murs en briques et en pierres. Dial. ard. *rijetter*. (Voy. ce mot.)

Porjetteu, s. m. Crépisseur.

Porjettresse, s. f. Truellette pour crépir.

Posselet, s. m. Potelet, chevron ; pièce de bois servant à la couverture d'une maison.

Pougnaie, s. f. Poignée, ce que la main peut contenir ; ex. *one pougnaie di strain*. Poignée, manche d'un outil. Le manche est long ; la poignée est courte, environ de la longueur de la main. Dial. ard. *pougnî*.

Pouheu, s. m. Puisoir ; ustensile composé d'un bassin qui est une platine en fer *heulée*, embouttée, et d'une queue en fer plat avec crochet au bout. Il sert à puiser l'eau ; de *pouhî*, puiser.

Pouppe, s. f. litt. poupée. Marionnette ; torche de paille qu'on place sous les tuiles pour les assujettir.

R

Rabannère, s. f. Girouette en forme de bannière.

Rabat-vint, s. m. Abat-vent, sorte de toit en saillie qui garantit du vent ; planchettes qui, aux baies des tours d'église et aux ouvertures des clochers, servent à abattre le son des cloches. Ex. *les abat-vint d'on clokî*, les abat-vent d'un clocher.

Râclette, s. f. Raclette ou racloire, outil en fer servant à racler la suie en bas des murs de la cheminée. Cet instrument

est aujourd'hui hors d'usage, les ramoneurs ne montant plus dans les cheminées. *Râclette* est synonyme de *havette*.

Ramon, s. m. Balai ; lorsque le couvreur a fini son ouvrage, il donne un coup de balai pour faire tomber sur le sol les débris d'ardoises ; etc., ex. *hover l'teut, li ch'nâ*, balayer le toit, le chenal. Le ramoneur employe aussi le balai pour mettre en tas, après qu'il a ramoné, la suie tombée dans l'âtre.

Ramonege, s. m. Ramonage, action de nettoyer l'intérieur d'une cheminée.

Ramoner, v. Ramoner, nettoyer une cheminée.

Ramoneur, s. m. Ramoneur ; mot du dial. ard. exclusivement. Le conduit intérieur des cheminées étant autrefois beaucoup plus large, le ramoneur chargé de procéder au nettoyage, se hissait dans la cheminée et montait jusqu'au sommet. Aujourd'hui que les cheminées sont beaucoup plus étroites et qu'elles ne pourraient même donner accès au passage d'un enfant, on se borne à user du procédé décrit au mot *hu*. Quand le ramoneur pénétrait dans la cheminée, il ajoutait à son costume *li bonnet*, bonnet qui n'était souvent qu'un sac de toile qu'on faisait entrer jusqu'au menton pour que la suie ne s'introduisit ni dans les yeux, ni dans la bouche, ni dans les narines, ni dans les oreilles. Il avait eu soin aussi de s'adapter aux genoux, les *giniolîres*, genouillières en cuir ; et au derrière, un morceau de cuir solide tenu par des cordons. Quelquefois il se munissait les coudes de morceaux de cuir semblables. Une échellette composé de 4 à 5 échelons et posée contre le mur du fond de l'âtre, lui facilitait l'ascension dans la partie large de la cheminée ; puis s'arcbouttant des genoux et du derrière, il se maintenait à la hauteur voulue, maniant sa *râclette*, devant lui et à droite, détachant ainsi la suie des deux murs, celui du fond et celui de droite. Parvenu au faîte, il annonçait par un cri quelconque qu'il avait achevé la moitié de sa tâche. Se retournant, il redescendait et usait du même moyen pour les deux autres

parois. L'habitude de dire une chanson lorsqu'ils étaient parvenus au sommet de la cheminée était générale autrefois chez les ramoneurs. Mais depuis qu'ils ne s'engagent plus dans l'intérieur des cheminées, le métier semble ne plus être aussi difficile; il n'y a plus ce danger que l'ouvrier était fier d'affronter. Aussi croirait-on qu'il a lui-même compris qu'il fallait ne plus se faire un mérite d'avoir mené à fin un travail qui, après tout, est assez simple, partant, qu'il n'y avait plus nécessité d'attirer l'attention des passants sur lui, en lançant du haut des toits le cri ou le refrain traditionnel. Avec cette habitude qui a disparu. l'on a aussi laissé se perdre les cris, ou les chansons des ramoneurs. Et il n'est personne, que je sache, qui les ait consigné quelque part. En Ardenne, l'ouvrier ramoneur criait : *Roule ta bosse!* Seuls, j'ai pu recueillir d'un vieux homme du métier, ces quatre vers qu'il m'a dit d'une voix cassée et en appuyant fortement sur le premier mot :

Volla !
Volla l'ramoneur
Qu'est fin dial tot neur.
On gourgeon d'vosse bîre
A r'nettieu d'fowîre.

Rateuter, v. Couvrir d'un toit neuf; ex. *nosse vî teut aveu stu evolé, on nos a v'nou rateuté*, notre vieux toit avait été enlevé (par le vent), on est venu nous en refaire un.

Recrestege, s. m. Renfaîtage, action de renfaîter ; l'ouvrage qui en est le résultat.

Recrester, v. Renfaîter, raccommoder ou refaire le faîte d'un toit.

Regon ou *r'gon*, s. m. Seigle, variété de seigle à grain menu et à paille courte, cultivé à Spa, Stavelot, Sart, et dans les communes ardennaises au-delà de Coo. Chaume excellent pour les couvertures. A. w. *bleid de regon*. (J. de Stavelot, 213 et Charte de St-Lambert, n° 671).

Rèïe, s. f. Raie, tringle que l'on pose sous l'ardoise ou sous les tuiles. A. w. « *mains lidis hiretirs doivent livreir chennaz, croches et reilhes, teiles ki y besengeront.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 195).

René, s. m. Arêtier de tympan ou de deux toits qui se rencontrent, lorsqu'ils sont faits avec des ardoises au lieu de plomb ou de zinc. Ardoise dont un des deux côtés longs est taillé en biseau, en angle.

Ricôper, v. Tailler les ardoises, les rogner. Synon. de *rongi*, rogner.

Riploncki, v. Replomber, faire tenir de nouveau un objet à un autre au moyen de plomb fondu et coulé. A. w. « *pour avoir refait et replonquy les voiriers de la maison.* » (1657. Compte du Magistrat, 185, 14 v°).

Rife, s. f. Partie de la muraille d'une maison qui s'étend entre le plancher du grenier et la sévéronde.

Rijetter, v. Recrépir, boucher avec du mortier les joints entre les pierres ou les briques ; ex. *rijetter ine chiminaie*, récrépir une cheminée ; ce mot est du dial. ard.

Riloï, v. Relier, arranger les ardoises de manière que les joints ne se rencontrent en ligne droite qu'après un certain nombre de pureaux.

Riloïège, s. m. Liaison, action de *riloï*.

Ripasser, v. a. Repasser. *Ripasser on teut*, faire la recherche de couverture. C'est réparer, remanier une couverture où l'on met quelques ardoises ou tuiles à la place de celles qui manquent ; c'est aussi la réfection de tout ce qui forme la couverture tels que mortier, plomb, soudure, etc.

Ristichi, v. Réparer un toit de chaume en mettant du nouveau chaume entre le vieux. Remettre des ardoises neuves à un toit, où il y en a de brisées. A. w. « *nos devons la montée restop-*

peir et restichier. » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, 195).

Ritei, v. Voy. v° *rongi.*

Rôlai, s. m. Coussinet, torche ou rouleau en paille nattée que les couvreurs attachent aux extrémités de leur échelle pour l'empêcher de glisser et de briser des ardoises. On l'appelle encore *toiche* ou *wâmai.*

Rongi, v. Rogner l'ardoise, syn. de *ricoper* ou *riteï.*

Rongette, s. f. Débris d'ardoises ; ce mot s'emploie ordinairement au pluriel ; Comp. *heïsse.*

Rontelet, s. m. Clou dont se servent les couvreurs en ardoises, clou d'ardoisier.

Roule ta bosse, voy. v° *ramoneûr.*

Rûle, s. m. Règle qui sert à déterminer le niveau d'un point à un autre, et à tracer les pureaux à l'aide du marteau. *Rûle di poche,* mètre pliant.

Rugâ, s. m. Chenal ; dial. de Malmédy.

Rûlèïe, s. f. Jauge, rang d'ardoises ou de tuiles. A. w. « *et nos li covroirs desourdis devons asseir chescunne eskalhe à dois clauz, et doit li eskalhe prendre le quarte rilée.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, 195).

S

Saiwer, v. Faire égoutter, donner écoulement à un liquide ; dégoutter. A. w. « *et c'est pour et affin dessus tumber, décoller et seauwer les gouttyers... dedit édyffices.* » (1597. Greffe de Spa. Reg., 60, p. 17).

Saiweu, s. m. Egout d'un chenal, conduit pour les eaux d'un toit. Pierre d'égout.

Sâni, s. m. Saunière, boîte où l'on met le sel de cuisine. *Teut à sâni,* appentis, toit qui n'a qu'un seul versant, qu'une inclinai-

son, qu'une pente ; cette expression vient de ce qu'un bâtiment ainsi couvert, à la forme d'une saunière. (fig. 18.) A. w. « *lequel batiment deverat être bâti à sany comme nous appelons vulgairement en notre patois, en portant les eaux de ses toits sur son propre bien.* » (1750. Spa, acte notarié.)

Seche, s. m. Sac. Le ramoneur se sert du sac pour recueillir la suie.

Sereute, s. f. Encorbellement, saillie d'une maison ; toute espèce de saillie portée à faux sur quelque console ou corbeau au-delà du nu du mur.

Serat, s. m. Vide que le couvreur laisse provisoirement aux noues et aux arêtiers jusqu'à ce qu'il ait couvert les parties joignantes.

Sewe, voy. v° *soûfe.*

Sierveu, s. m. Manœuvre, aide du couvreur. On employe aussi par dérision l'appellation *poirteu d'ouhai*, pour le désigner. *L'ovri* travaille comme *li maisse ; li sierveu* ne connait rien au métier ; il exécute les ordres du *maisse* et de *l'ovri* qu'il sert. Il prépare les matériaux, les lui porte à pied d'œuvre. C'est souvent un apprenti, *ine apprindice.*

Siervi, v. Servir.

Sife, s. f. Voy. v° *soufe.*

Sitife, s. f. Sorte de petite hampe sur laquelle on emmanche la croix d'un clocher. A. w. « *on élève une bannière sur l'esteffe de la halle des drapiers.* » (1601. Drapiers, Reg. 37.)

Sodai ou *sôdeu*, s. m. Soudoir, fer long à l'extrémité duquel est adapté un bout de cuivre rouge qui affecte diverses formes selon sa destination. Le soudoir est muni de moufflettes, manche en bois, mobile, qui permet à l'ouvrier de se servir de l'instrument sans se brûler. Chauffé, il sert à fondre la soudure et à l'appliquer sur les parties qu'on veut joindre. L'ouvrier plom-

bier-zingueur employe différentes espèces de soudoirs. Ce sont : *Li sôdeu d'keuve* ou *fier di keuve*, dont l'extrémité est à angle droit, en bec de canne. (fig. 19.) *Li plat fier*, qui est aussi à angle droit et qui sert à souder les feuilles de zinc sur les plates-formes, chénaux. (fig. 20.) *Li rond fier*, dont la tête est de forme ronde ou semi-sphérique, c'est-à-dire en forme de champignon, plus ou moins conique. (fig. 21.) *Li quârré fier*, soudoir dont la tête est conique et à quatre pans. (fig. 22.) *Li laiwe di boûf*, litt. langue de bœuf, dont la forme est plate et conique à la fois. (fig. 23.) Enfin le *sôdeu* dit *bayonnette*, qui n'est autre qu'un fer emmanché d'un soudoir proprement dit assez allongé. (fig. 24.)

Sôder, v. a. Souder, joindre deux pièces à l'aide de la soudure ; boucher un trou avec du plomb ou du zinc.

Sôdeure, s. f. Soudure, alliage composé de deux parties d'étain et d'une partie de plomb. Avant de joindre deux pièces, à soudure, on enduit préalablement ces pièces d'un mordant. Pour le zinc et le plomb, l'on employe d'ordinaire le chlorite-hydrique.

Sofrante, s. f. Sévéronde, partie de la couverture d'un bâtiment qui est en saillie en dehors pour empêcher que les eaux pluviales ne coulent le long des murs. Le bas de la sévéronde est l'égout du toit. Dial. ard. *sovronte*. (Voy. Voc. des Charpentiers). A. w. *la souverante*. (Chart. et Privil., II, 61.)

Soûfe, s. f. Suie des cheminées. *Soûfe* est du dial. liégeois qui employe aussi parfois, et improprement *sewe*. Le dial. ard. est *sife*, vocable qui est le véritable wallon, ainsi que le prouve l'a. w. « *lesdits chemineez males et pleines de syfres.* » (1483. Papiers du Grenier.) En effet, *soufe* signifie à la fois soufre et suie, à Liége. La suie est recueillie dans un sac par le ramoneur auquel elle revient de droit. Elle forme un excellent engrais et se vend d'ordinaire six centimes le kilogramme. — *Colante sife*, litt. suie collante ou plutôt coulante, bitume liquide qui descend des cheminées. Les anciennes cheminées très-larges, et dont

ou négligeait de couvrir l'ouverture au moyen d'une tablette ou dalle, avaient pour inconvénient de laisser pénétrer la pluie dans l'intérieur. La suie *s'amouïant*, s'humectant, coulait en *lawet*, bouillie liquide, qui tombait dans l'âtre. C'est ce qu'on désigne du nom de *colante sife*.

Soufrer ou mieux *sîfrer*, v. Enduire de suie.

Spriou, s. m. Sorte de petit banc d'ardoisiers que l'on suspend par des cordes. A. w. *espriuve*. (Chart. et Privil., II, 62.)

Stombe, s. f. Jeune branche de coudrier ou de saule, de deux à trois mètres de long, qui sert à maintenir le chaume sur le toit, lorsqu'on couvre à baguette. On dit *covri à baguette* et non *covri à stombe*. (Voy. v° *covri*.)

Strain, s. m. Paille, chaume. Ex. *on teut di strain*, un toit de chaume. A. w. « *pailhes et estrains*. » (Registres de la Chambre des Finances, LXXVI, 123.) Les toits en paille étaient autrefois très-communs en raison du bon marché de la matière première. Aujourd'hui c'est la couverture la plus couteuse, ce qui tend à les faire disparaître.

Stramé moirti, s. m. Bauge, mortier dans lequel on a mélangé du foin ou de la paille hachée; ce mortier sert à faire les parois en torchis. Dial. ard. *strameté*. Comparez l'expression *du strim et du stram*, çà et là.

T

Tavelotte, s. m. Nom d'une espèce d'ardoise employée autrefois. (Voy. Chart. et Privil., II, 63.)

Teut, s. m. Toit, toiture, la couverture d'un bâtiment. A. w. « *fut li teut de plonc del monasteir laidement descoviert*. » (J. de Stavelot, 337.); *teux* (J. d'Outremeuse, III, 238.); *theux* (1551. Cris du Péron.). Le toit couvert en ardoises coûte environ 3 fr. 50 c. par mètre carré. Planches, voliges, crochets et lattes y compris, il revient à 5 fr.

Teutai, s. m. Petit toit, avant toit, toit en saillie, la couverture des lucarnes; auvent, toit pour abriter les boutiques. Autrefois l'usage des *teutais* était très-répandu dans notre pays, à Liége, Verviers, Spa. Les princes-évêques portèrent plusieurs ordonnances de police concernant ces auvents qui envahissaient la rue. *Teutai* est aussi le chaperon d'une muraille. A. w. « *un nœuff teutay.* » (1685. Cris du Péron.); « *toiteaux.* » (Edits et Ordonnances de la Principauté, I, 191.)

Teuti, v. a. Faire un toit.

Teutin, s. m. Débris de chaume qui a servi à la toiture d'une maison.

Tiesse, s. f. Tête; on nomme ainsi la partie arrondie de l'ardoise que le couvreur perce pour y mettre le clou.

Timpan, s. m. Tympan. Triangle compris entre les versants d'un toit et le pignon qui ne s'élève pas jusqu'au faîte ou qui se trouve ordinairement de chaque côté du toit à mansarde. Les arêtiers des tympans sont couverts comme les faîtes. On dit aussi *tépan*, principalement à Verviers.

Tire-clâ, s. m. Tire-clou, outil en fer plat et dentelé des deux côtés, servant à casser les clous sous les ardoises qu'on veut enlever.

Toiche, s. f. Torche de paille, coussinet posé aux échelles d'ardoisier; petite botte de paille que l'on met sous les tuiles. (Voy. v° *rôlai.*)

Torette, s. f. Tourelle, petite tour, petit clocher, clocheton, petit donjon.

Touwire, s. f. Tuyère, bout de tuyau en métal, en fer ou en tôle, de forme conique, qu'on met au haut d'une cheminée en maçonnerie.

Traçeu, s. m. Traçoir, sorte de calibre que l'ouvrier se confectionne lui-même à l'aide d'un morceau de zinc ou de tôle

p. ex. pour donner une même dimension à plusieurs feuilles de zinc. Il remplit l'office du trusquin du menuisier, que l'on fait glisser le long de la règle.

Traiteu, s. m. Entonnoir, partie supérieure du tuyau de descente. C'est, ou un bout de tuyau soudé à une plaque de plomb qui se place en dessous du plomb du chenal, ou une caisse carrée portant au milieu du fond le tuyau de descente. (fig. 25.) Il présente diverses formes suivant le chenal auquel il est adapté. L'entonnoir reçoit un ou plusieurs tuyaux, c'est-à-dire les eaux d'un ou plusieurs chénaux ; dans ce dernier cas, il s'appelle *cou d'châsse* ou *culotte*, litt. haut de chausse, culotte.

Traktege, s. m. Action de

Trakter, v. Latter, garnir de lattes, faire un lattis, entrevouter.

Trakteure, s. f. Entrevous, lattis, intervalle entre les solives d'un plafond.

Tranche, s. m. Sorte d'enclume dont la tête est plate, à peu près en forme de hache. (fig. 26.) Cet outil se pose soit dans un étau soit dans une douille ou trou carré de l'établi. On s'en sert pour donner la forme au zinc, à l'aide de la batte et la feuille de zinc étant posée sur la *tranche*. Employée comme outil mobile et non fixe, *la tranche* prend le nom de *pezette* et remplit un tout autre office. Elle sert pour les soudures afin de peser sur les deux côtés superposés d'une feuille ou morceau de zinc qu'il s'agit de rejoindre par soudure, c'est-à-dire de façon à ce que les deux côtés se joignent parfaitement et que la soudure adhère, ne coule pas entre les joints ou l'ourlet. L'ouvrier pèse , appuye sur la tranche jusqu'à ce que la soudure soit refroidie.

Truelle, f. ou *truvai*, m. Truelle , pioche, sert au même usage que la *houppe*.

Tûlai, s. m. Tuile ; ce mot signifie plus spécialement à Liége,

carreau plat de terre cuite; (voy. *panne).* Les tuiles faites de terre cuite au four sont, ou rouges ou grises, plates ou cintrées pour le faîte et les arêtiers. Il y a aussi des tuiles de verre, *tûlai d'veule*, pour remplacer les fenêtres du toit et donner de la lumière aux greniers. A. w. « *pour tulais et cougnets de bois.* » (1720. Compte du Magistrat.); « *ardoises, tuileaux.* » (Edits et Ordonnances de la Principauté, I, 334.)— *Dimé tulai,* demi-tuile; quelque fois la tuile est partagée sur le sens de sa longueur pour servir à couvrir les arêtiers. En français, il y a différentes expressions pour exprimer la taille de la tuile, en wallon, il n'y en a pas. Notons en passant que les anciens avaient des tuiles en marbre et en bronze.

V

Vâtrain ou *vantrain,* s. m. Tablier. (Voy. v° *pai.)*

Vege, s. f. Terme d'arpentage. Verge de 16 pieds carrés. Les couvreurs comptaient autrefois par verge, la surface, la superficie d'un toit; témoin ce paragraphe des Règles du Métier qui nous occupe, au Recueil des Chart. et Privil., II, 62. « *Ledit mesureur deverat mettre pour chacune verge de toict, seize pieds en quarure, faisante deux cent* 56 *pieds de toict, etc.* » Cette manière de mesurer qui s'est encore conservée dans les campagnes et dans quelques petites villes, tend à disparaître et à être remplacée par la mesure légale du mètre.

Vienne, s. f. Filière, faîtage, entrait; pièce de bois qui sert à la charpente des couvertures de bâtiments et sur laquelle reposent les chevrons. *Maisse vienne*, le faîtage proprement dit. A. w. « *la maîtresse vienne est pourrie.* » (1734. Greffe de Spa, Reg., 91.) « *la maître vienne du toict est rompue.* » (1708. Ibid., Reg., 87, p. 13 v°.) « *bois pour toiture courante, scavoir des wères, vernes et lattes pour toicts de pailles.* » (Edits et Ordonnances de la Principauté, II, 551.)

Vôie, s. f. litt. voie ; la largeur du toit que l'ouvrier embrasse en une fois de bas en haut pour la couvrir. La quantité de matériaux qu'un ouvrier ou une bête de somme peut porter à pied d'œuvre. *Prumî vôie*, commencement du travail ; *dièraine vôie*, fin du travail pour placer les ardoises, le chaume, etc.

W

Wâ, s. m. Petite botte de paille préparée pour couvrir les toits en chaume. Gerbe de chaume pesant six livres de Liége ; chaume en terme de couvreurs est la paille de *r'gon* préparée pour les toits. A cet effet, on bat le grain sur un tonneau et on peigne la paille. Le seigle crû sur essartage est le meilleur. Quand on couvre à baguette, on met deux *oisîres*, osiers, à chaque *wâ* ou botte de glui; cependant il y a des couvreurs qui en posent trois, ce qui est préférable. Les *waz* se comptent par cent. A. w. « *pour oziers, waaz, bois et arzie pour raccommoder le toict.* » (1708. Greffe de Spa, Reg., 87, 13°) ; « *mesist chacun an 400 de waz sur les édiffices.* » (Jugements et Sentences, II, 63°); « *waz livrés pour couvrir les casernes.* » (1697. Compte du Magistrat, 190, 34). Comp. *waïmer*, *wâmai*, etc.

Waibire, s. f. Cheneau pour retenir la neige sur les toits.

Waimbiage, s. m. Revêtement en bois que l'on pose le long de la partie supérieure du mur de pignon afin que la pluie et le vent ne pénètrent pas entre le mur et le toit.

Waïmer, v. Couvrir de paille, un toit ; du dial. ard. et particulier à quelques localités ; ex. *waïmer on teut*, couvrir un toit de chaume.

Wâmai, s. m. Petit faisceau de paille lié par un bout et servant à border les toits en chaume, à faire les égouts et les arêtiers du toit en chaume. Beaucoup de couvreurs fesant les égouts font passer une baguette, *stombe*, dans les *wâmais* et la lient sur la latte avec les harts. Cette méthode vaut mieux que

celle qui consiste à placer la baguette sur les *wâmais*. Ce mot à la même significat. que *rôlai*. Le dial. ard. est *wâmain*. On confond souvent *wâmai* et *wâmale ;* ce dernier signifie, brandon de paille.

Wassin ou *wessin*, s. m. Seigle, avec la paille duquel on fait les toits de chaume. A. w. « *wassain.* » (J. d'Outremeuse, III, 298). « *bleid de wassen.* » (J. de Stavelot, p. 154.)

Wazon, s. m. Gazon, touffe d'herbe attachée par racine à une petite motte de terre ; elle sert à couvrir le faîte d'un toit de chaume ou à faire le chaperon d'un mur.

Wére, s. f. Chevron, bois équarri à moins de six pouces d'épaisseur, qui porte les lattes du toit. A. w. « *grande weirs.* » (Registres des Echevins, 28, 171 v° . « *wère.* » (Edits et Ordonnances, I, 406). « *cloux, vienne, wères et lattes.* » (1708. Greffe de Spa, Reg., 87, 13 v°). « *clawer les lattes sur leurs largesses, à chacunne werre trois cloux.* » (Chart. et Privil., II, 61.)

Wérette, s. f. Petite *wére ;* bardeau, chevron de moindre dimension.

Wéri, v. Poser les chevrons sur une charpente.

Wezenne, s. f. litt. Voisine ; nom donné aux ardoises de Salm pour les différencier selon leur grandeur. La grande *wezenne* a les dimensions suivantes : 30 centimètres de haut sur 20 de large. La *moyènne* a 28 centimètres sur 18 ; enfin la petite, ou *moyenne d'ancien timps*, 25 sur 16. Autrefois on divisait aussi les ardoises en 3 espèces d'après leur dimension. C'était *l'escaille grand xhancillon, les moyennes* et les plus petites *condist tavelottes.* (Chart. et Privil., II, 63.)

Z

Zinc, s. m. Zinc, métal employé par le couvreur, lorsqu'il est

en feuille. *Foïe di zinc*, feuille de zinc. On dit fréquemment *Inc* pour zinc, à Liége.

Le zinc est livré dans le commerce par feuilles de toute dimension. On le désigne par nom d'usine, c'est-à-dire du lieu de fabrication, et par numéros. Chaque usine à sa marque spéciale. Le zinc le plus renommé est celui de la Vieille-Montagne. Il y a 27 numéros désignant l'épaisseur de la feuille, partant du n° 0 qui est le plus mince jusqu'au n° 26 qui est le plus épais.

Zinckege, s. m. Action de zinguer, zinguage ; couvrir, garnir de zinc.

Zincki, v. Couvrir, garnir en zinc, avec des feuilles de zinc.

Zincki ou *zinckeu* ou *zingueûr*, s. m. Ouvrier en zinc, celui qui met le zinc en œuvre.

———

VOCABULAIRE

DES POISSARDES

DU PAYS WALLON

(Liége, Verviers, Spa, Malmedy.)

PAR

ALBIN BODY

Honni soit qui mal y voit.

Que l'on taxe de bizarre l'idée qui a présidé à la confection de ce vocabulaire, soit; mais que l'on y voie une autre intention que celle de relever une singularité de notre patois, je ne puis y consentir. Aucuns penseront peut-être qu'il était au moins inutile de rassembler cette collection d'épithètes peu gracieuses pour le beau-sexe, et qu'il serait à désirer que cette nomenclature

Un peu trop forte en gueule et fort impertinente

tombât dans l'oubli. Ceci m'impose le devoir d'expliquer comment j'ai été amené à entreprendre ce recueil.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de faire des recherches dans les cinq ou six dictionnaires de notre wallon auront été frappés de la multiplicité de ces dénominations rien moins qu'aimables pour les femmes. A chaque page, on se heurte à l'une ou l'autre de ces désignations et, involontairement, on se rappelle la moitié du vieux dicton appliqué à la ville de Saint-Lambert : *Liége est le paradis des prêtres et l'enfer des femmes*. Ne pourrait-on interpréter cet adage en ce sens, que si les femmes sont, ou plutôt

étaient malheureuses dans notre vieille cité, c'est parce qu'elles y étaient maltraitées et malmenées en paroles? (1)

Que l'on prenne la peine de parcourir ce vocabulaire et l'on sera forcé d'avouer qu'il est peu de patois renfermant une mine plus riche, plus variée en ce genre (2). S'il s'agit d'invectiver, d'agonir d'injures (vulgairement *engueuler*) fille ou femme, les termes ne manqueront point, l'on n'aura qu'à choisir dans le tas.

Chose étonnante, ce dictionnaire déjà si volumineux tend à s'augmenter tous les jours. Le peuple de la rue l'enrichit à chaque instant. Si dans une dispute, un héros de carrefour ne trouve pas dans l'arsenal d'injures traditionnelles un terme à sa convenance, il ne se fera pas faute d'inventer. Les applaudissements de la galerie lui apprennent, si sa trouvaille a fait fortune et peut prendre place dans ce musée original.

C'est cette fécondité qui est le propre de notre patois. La langue française, elle-même, ne possède qu'un nombre restreint d'épithètes malsonnantes, qui ne paraît point s'être augmenté. Les expressions du crû dont on peut retrouver d'assez jolis spécimens dans les œuvres de Vadé et de l'Eseluse ne sont pas des mots spéciaux, des termes nouveaux, ce ne sont que des comparaisons viles, des appellations connues, enjolivées de qualificatifs plus ou moins burlesques, en un mot, un accouplement assez hétéroclite dont l'esprit s'étonne (3).

Le *langage des halles*, celui-là même qui est si habilement manié par les harengères et les poissardes de Paris, ces bache-

(1) On trouverait un témoignage en faveur de mon explication dans ce proverbe liégeois peu respectueux : *Ci n'est qu'ine feume qui s'nôie.*

(2) Pour ne le dire qu'en passant, n'est-il pas curieux, qu'à Liége seulement, on ait pris pour noms d'injure, les désignations des instruments de supplice : *gibet*, *potince*, *rowe*, *coide ?*

(3) Qu'on me permette une comparaison pour faire mieux saisir ma pensée. Le français employera des expressions telles que : *vieille volaille déplumée*, *carcasse empoisonnée*, *creme de laideur* ; le wallon a des mots uniques d'une énergie inexprimable, par exemple : *cânôie*, *gadrouïe*, *lâripe*, *trifogne.*

lières-ès-injures, ne m'a pas offert de synonyme propre à rendre d'un seul mot le correspondant wallon. C'est le cas d'attirer l'attention sur la difficulté qu'il y avait de donner une définition aux termes de ce genre. Beaucoup de vocables qui composent ce dictionnaire n'ont pas de signification bien précise ; il en est dont le sens est si vague, si indéterminé, qu'ils échappent à l'analyse. Il est tel d'entre eux sur lequel quatre de nos glossaristes varient d'interprétation. Mais ici, il me suffira de prendre acte d'une déclaration de M. Grandgagnage lui-même : « Même en cherchant l'exactitude plus que ne le fait notre auteur, il est souvent difficile de donner le véritable sens de ces termes injurieux (1). S'il fallait invoquer l'autorité d'un autre savant linguiste pour excuser cette inexactitude, je citerai cette remarque de Nodier : « Il n'y a pas une page de nos glossaires qui ne porte quelque trace de l'anathème de Babel. »

Quelques mots encore : Beaucoup de ces invectives ont leur épithète traditionnelle sans laquelle on n'est point habitué à les voir circuler. C'est l'accompagnement obligé qui est souvent un rinforzando.

Au milieu de toutes ces expressions, on en trouvera de grossières, mêmes d'un peu crues, que l'on se refuse d'ordinaire à imprimer ; je n'ai pu les passer sous silence. Inutile de dire que j'ai négligé celles qui étaient purement françaises par la forme et dont le sens ne différait pas essentiellement du français, contrairement à ce qu'ont fait Forir et Lobet. Enfin j'ai cru indispensable d'ajouter quelques invectives anciennes que m'a fourni l'intéressant recueil des *Cris du Péron*, de Stanislas Bormans.

(1) Voyez v° *Gobéie*, dictionnaire wallon-français du patois de Malmedy, par Villers.

ABRÉVIATIONS.

A. w. . . . . Ancien wallon.
Cmp. . . . . Comparez.
Dial. ard . . . Dialecte ardennais.
Ex. . . . . . Exemple.
Gggg. . . . . Grandgagnage.
Litt . . . . . Littéralement.
M. . . . . . Masculin.
Prov. . . . . Proverbe.
Sign . . . . . Signifie ou signification.
Syn . . . . . Synonyme.
Var . . . . . Variante.
Voy . . . . . Voyez.

Observations. Ne sont comprises dans ce vocabulaire que les expressions s'appliquant aux femmes.

Afin d'éviter la répétition trop fréquente des mots *femme* et *fille*, nous avons employé l'abréviation f. lorsque le terme se rapportait indifféremment à l'une ou à l'autre.

Tous les mots non suivis de la mention m. masculin, sont féminins.

Abbesse, abbesse; qualification ironique pour désigner la f. qui tient une maison de tolérance. Ex *li mére-abbesse*, (Forir). Cmpr. le wall. *covin*, couvent : pour dire une maison de prostitution.

Ablette, litt. ablette, petit poisson de rivière ; f. fine, sournoise, rusée. Ex.

Comm inn âblette,
Gell fret pâmé.

(Li fiesse di Hoûte-si-ploû, partie II, scène 3.)

Adawiante, séduisante.

Adawieuse, enjôleuse, cajoleuse.

Afilouteûse, *afiloutresse*, escroc, voleuse.

Afrontèie, effrontée, impudente.

Agnès, fille idiote, simple, facile à persuader. Prov. : *il est blanc comme ine agnès.* Ce mot remonte à Molière. Cmp. le titre de la pièce de Destouches : *La fausse Agnès.*

Ahesse, litt. utilité; f. galante, catin, courtisanne. (Forir.)

Aidketeuze, apparieuse, femme qui se mêle de faire des mariages; duègne. (Lobet.)

Akopleuse, même sign. que le précédent.

Alibiet, personne ou chose grotesque, ridicule ; vieillerie. Forir donne ce terme qui est peut-être le même que *hadibier* ; voy. ce mot.

Allure, f. qui cherche à exciter, à séduire.

Alôïe, litt. alouette ; coquette , qui cherche à attirer les hommes par ses allures ; du dial. de Verviers.

Antomèie ou *atomeie* , litt. squelette ; personne sèche et maigre, momie.

Anturlûre, drôlesse, f. méprisable. (Forir.)

Anwèïe, litt. anguille ; jeune fille vive, enjouée, remuante, et qui se joue des hommes.

Aplaquante, agaçante; f. qui cherche à s'attacher au premier venu, à se marier. Cmpr. *eplâse*.

Arègèie, enragée, mégère, furie d'*arègi*, enrager.

Argotèie, fine, madrée, rusée.

Arhiné, f. laide et maigre ; on dit habituellement : *laide arhiné*. A Malmedy, sign. femme avare.

Artifaïe, litt. vieil objet quelconque ; vieille femme hideuse.

Aspic, m., f. méchante et revèche. Cmp. *as de pique* employé par Molière avec le sens de langue de vipère, dans le *Dépit amoureux*.

Aurimiel, litt. loriot, oiseau ; femme fine, rusée et accessible.

Avignèie ou *avinèie*, enjouée; fringante, éveillée, se dit d'une fille trop maligne pour son âge.

Awatron, femme qui est négligée, ne soigne point son ménage. L'a. w. sign. un batard. Voy. Pawilhard 1487 et Louvrex p. 473, t. I.

Awe, oie ; f. bète, ignorante. Cmp. le prov. français : *bête comme une oie*.

Aweure (*mâle*), mauvaise augure; injure adressée par les marchandes maraichères aux clientes qui viennent étrenner la vente le matin. Voy. Bullet. wall., t. IX, p. 436.

Awhion, m. litt. aiguillon; f. agaçante, qui ne se laisse point déconcerter.

B.

Babinette, caillette, (Forir).

Babô, m., f. bête, stupide, maladroite. Se dit des deux sexes:

Bada, f. étourdie, évaporée. Voy. *Marèie-Bada*, personnage du *Voëgge di Chôfontaine*.

Badou, litt. tonneau en grès pour conserver le vinaigre; femme grosse, rondelette et enjouée.

Bajawe ou *bajowe*, litt. faconde, babillage désagréable; f. qui bavarde beaucoup; ex. *quéne bajawe!* Cmp. *platenne*, même signification.

Balalarme, femme géante, de taille démesurée. Il faudrait peut-être écrire *bat-l'alarme*, ce qui serait à peu près synonyme de tambour-major.

Balzineuse ou *balzineresse*, flâneuse, traînarde, coureuse.

Banstai, m. le dial. ard. employe l'expression pittoresque : *k'frohi banstai*, pour désigner une fille qui a perdu son honneur. Cmp. *chena*.

Barada, m. litt. bavolet, qui vole au vent; jeune fille légère, étourdie, irréfléchie, écervelée.

Barbotte ou *barboteuse*, vieille grondeuse, f. vieille, d'humeur grognon. Lobet y ajoute la sign. de bavarde. Prov. *ine feume qui barbotte est comme on teut qui gotte*. Barboter se trouve dans Molière.

Bardahe, litt. perche, grande gaule; f. remuante. (Gggg.). En dial. ard. sign. f. maigre, élancée. Cmp. *pîse*.

Bas-cou, m., f. petite, courtaude, dont les jambes sont courtes et disproportionnées avec le buste. Forir le donne comme se disant d'un homme. Le dial. ard. l'employe exclusivement pour les femmes.

Baurbette, f. qui a de la barbe ; du dial. de Verviers.

Bechtâte, f. bègue, qui bégaie ; le dial. ard. est *bekteuse.*

Begotte, f. bigotte, dévote ; du dial. de Malmedy, où il signifie aussi, une sainte n'y touche ; ex. *fé l'begotte.* Voy. Villers.

Beguenne, f. dévôte.

Beuresse, buveuse, qui boit beaucoup et fréquemment ; ex. *beuresse di café, di peguet.* De *beure,* boire.

Bidou, m., amante, maîtresse, jeune fille à laquelle on fait la cour. (Forir). Ex. *danser avou s'chér bidou.*

Biesse, bête, imbécile ; qualificatif qui devait nécessairement entrer dans ce vocabulaire.

Bihe, litt. biche ; *grande bihe,* femme dégingandée, qui court beaucoup.

Bizawe, litt. toton ; personne légère et rapide à la course.

Bisteu, m. litt. bête à corne en général ; f. maladroite, ignorante, buse ; se dit des deux sexes.

Blamante, litt. flambante, qui flambe ; jeune fille pleine d'ardeur, de santé, qui s'éprend vite. De *blamer,* flamber.

Bliwette, litt. étincelle ; petite fille bavarde, effrontée, agaçante ; du dial. ard.

Blonde, litt. blonde ; maîtresse, amoureuse, est du dial. ard. et s'employe en plaisantant comme *noiraute.*

Bloquai, m. litt. bloc, billot ; f. très-petite et très-grosse ; grosse courtaude, taillée à la hache.

Blouwette, litt. étincelle ; personne frivole ; du dial. liégeois.

Bodéie, f. qui a la taille courte, massive, replète.

Boket, m. litt. morceau ; s'employe dans les locutions suivantes : *laid boket ; laid boket d'hatrai ; mâssi boket, etc.*

Bose, impudente, effrontée ; a pour qualificatif ordinaire *franque* ; ex. *ine franque bose.* Se dit aussi des hommes.

Botroûle difâfilèie ou *disfâfilèie*, femme sans énergie, ou sans pudeur. — *Botroûle di souk*, femme délicate, proprette et timide.

Boubenne, litt. bobine; sotte, écervelée, maladroite. Ex.

Voss' boubenn' sour Daditt' n'a nin suvou l'bonn' vôie.

(*Fauss ou Hinri et Daditt.* Acte III, scène 3.)

Boubiet, m. balourd, lourdaud, syn. de *hurluburlu* ; se dit des deux sexes.

Boubou, m. litt. brosse qui sert à enlever les toiles d'araignée; f. qui a la tête mal peignée. Forir donne *tiesse di boubou.*

Boucanneresse, f. querelleuse, grondeuse. De *boucan*, bruit, querelle, qui vient lui-même de boucanier, flibustier ; *boucan* est dans Trévoux avec la sign. de lieu de débauche.

Boudion, m. bébé; f. de très-petite taille, rabougrie (Lobet).

Boudriquet, m. petite personne rabougrie (Forir).

Boufftresse, f. qui aime à bâfrer, à goinfrer. Cmp. *brouffetresse.*

Bougresse, bougresse, gueuse, rouée ; f. méchante, sans mœurs ni principes.

Bouhale, f. stupide, qui ne saisit aucune explication ; par comparaison avec la *bouhale*, cannonière faite de sureau ; par ce que, comme celle-ci, elle est bouchée. Lobet donne *bouhau*, pécore, sotte.

Bouhau, voy. *bouhale.*

Bouhon, m. litt. buisson ; f. bête, stupide. Du dial. ard.

Bouloufe, grosse femme.

Bourache ou *bourasse*, (prononcez le premier *bouratche*) ivrognesse ; qui s'adonne aux boissons spiritueuses.

Bourdresse ou *bourdeuse*, f. menteuse. Forir ajoute à ces deux formes, celle de *boûdresse.* De *bourder*, mentir.

Bouriatte, litt. bourelle, femme du boureau ; f. cruelle, méchante.

Bourique, âne, ânesse ; f. bête.

Bourotte, femme petite et rondelette, femme rougeaude ; du dial. ard.

Bouta, m., petite fille effrontée, qui fourre son nez partout ; ex. *on p'ti bouta.*

Brâkleûse, ou *brâkilresse*, qui a l'habitude de hâbler, de crier. De *brâkler*, beugler.

Brèïâtte, braîlleuse, criailleuse, qui fait des fanfaronades. De *braire*, crier.

Bribresse, mendiante, paresseuse. A. w. « *meschante briberesse, malchière, maron* » (1572, *Cri du Péron*). De *briber*, mendier.

Brôdion, m., f. qui embrouille les choses et brouille les gens. Forir ne donne que *brôdieuse* et *brodresse*, bousilleuse, mauvaise ouvrière.

Brognâte ou *brognieuse*, f. boudeuse, qui muse. De *brogni*, bouder.

Brotte, litt. chienne en rut ; femme crapuleuse, sans mœurs.

Brouffetresse, f. qui aime à festiner, qui aime la bonne chère, les friandises. De *brouffeter*, s'empiffrer.

Brouhâgne ou *brouhaigne*, litt. vache bréhaigne ; f. stérile.

Broukèie, litt. brebis hors d'âge pour porter ; vieille femme décrépite. Exclusivement du dial. ard.

Brouzineuse, boudeuse, f. d'humeur sombre (Forir).

Brunette, brunette, jeune fille brune ; maîtresse, amante. Cmp. *noiraute.*

Burdoie, sujet à l'ivrognerie. Le dial. ard. l'employe exclusivement pour le sexe masculin.

Burtresse, f. qui a l'habitude de boire, de chopiner (Forir). Syn. de *beuresse.*

Buze, f. sans intelligence. Cmp. *bouhale.*

C.

Câcarette ou *caucarète,* mijaurée, caillette, begueule (Forir). Coquette (Gggg). Dial. ard. : coureuse.

Cafougneuse ou *cafougneresse,* qui chiffonne tout ce qu'elle touche.

Caftîresse ou *cafetresse,* f. qui aime le café à l'excès.

Cagneteuse ou *cagnetresse,* f. taquine et querelleuse.

Cagniesse, qui est susceptible, sensible à l'offense, se sent vite blessée et riposte vite par des injures. Le dial. ard. est *cegniesse.*

Cahu, m. voy. le suivant.

Cahute, coureuse, gourgandine, prostituée (Forir). Endolorie (Remacle). Déhanchée (Hubert). Gggg donne les deux formes *cahu,* gourgandine et *cahute,* endolorie, très-sensible. *Cahu* sign. aussi tintamarre, confusion, chaos.

Caïeuse ou *cougneuse,* locutions obscènes.

Cakaïe, f. de la lie du peuple qui crie beaucoup et fait du bruit publiquement. (Lobet) Clabaudeuse. Cmp. le mot *racaille.*

Cakante, pétillante, fille qui prend soin d'elle-même. Ex. :

Aid'totte les fleurs, ji v'trouv' li pus kakante.

(Poulet, fauves et fauvurons, p. 12).

Cakète, babillarde.

Camache, m., litt. vieillerie, vieux objets; vieille femme en

guenille. On dit habituellement *vî camache.* C'est surtout à la vieillesse que le wall. manque de respect; dès qu'elle n'est plus propre à rendre service à amener du profit à la maison, on accable la femme de toutes les épithètes malsonnantes. On la compare à toutes les inutilités qu'on rencontre sur son chemin. Ex. : *dôcumain*, *hàdibier*, *hervai*, *tàrlai*, et bien d'autres.

Canada, on dit *tourner à baston* ou *à bordon d'canada*, pour signifier, coiffer sainte Catherine, rester vieille fille; probablement par allusion aux peupliers de Canada.

Cannedôzeuse ou *cannedôzeresse*, enjôleuse, cajoleuse; de *cannedôzer*, caliner, cajoler.

Canôre, lendore, paresseuse, f. cagnarde, lente à travailler.

Canou, m., vieille femme. Ex. : *vi canou*, dial. ard.; appellation obscène.

Caqueteuse ou *caquetresse*, bavarde; on dit aussi *caquetiresse;* de caqueter.

Carase, gourgandine (Gggg.).

Carcasse, litt. carcasse; f. maigre, décharnée, hâve.

Caspouieusse ou *caspouïeresse*, f. qui gaspille et dissipe son bien (Forir).

Cassemousseuse ou *cassemousserèse*, femme intrigante, commère (Forir).

Caucarète, voy. *câcarette.*

Cavale, litt. jument; prostituée; f. de haute taille.

Cazake, voy. *kramaïe.*

Celèhî d'hâïe, m., litt. cerisier de haie, celui sur lequel tous les passants montent. Une des injures les plus offensantes et certainement les plus pittoresques de celles qu'on adresse aux femmes, à Liége. On dit aussi *chersî des pauves*, dans le même sens, pour désigner une femme débauchée.

Chabraque, litt. schall ; coureuse de rues, gourgandine, f. dévergondée. Ex. : *grande chabraque.*

Chacha, m., sotte, babillarde, qui minaude, qui fait beaucoup d'embarras pour qu'on s'occupe d'elle. Ex. :

Kârenn, faî là ?
Tot rattindant Marèie Chacha.

(Voëgge di Chôfontaine, acte I, scène 1.)

Châchalône, f. indolente (Forir).

Chachoule, pleurnicheuse, f. qui se lamente : nom d'un des personnages des Ypocontes. A Verviers : *chauchoule.* Voy. *chichoule,* syn.

Chaffette, caqueteuse, caillette, et bigotte.

Chaftiresse, ou *chaftresse,* tous deux syn. du précédent. Le premier est principalement du dial. de Verviers. De *chafter,* babiller.

Chaipiowe, f. malingre et de petite taille.

Chamarette, babillarde, indiscrète ; du dial. de Verviers. Selon Forir, grisette d'une toilette brillante.

Chameau, m., chameau ; femme laide, grande, mal bâtie, maussade ; maritorne, f. hommasse et malpropre : On ajoute parfois le qualificatif *perpendiculaire.*

Chantresse, caqueteuse (Forir).

Charogne, carogne, f. méprisable, sans honte. A. w. « *ribaulde, carogne , mourie.* » (1552. Cri du Péron) ; var. *courongne* (ibid) ; « *l'appelant ribaulde, coroingne* » (1573. Cri du Péron).

Chawâte, et *chawresse,* ce dernier est plus rarement employé ; piailleuse, criarde. Dial. ard. *chiwâte.*

Chawî, m., f. laide et mal bâtie, malingre ; se dit des deux sexes.

Chena, litt. panier. Le dial. ard. dit *trawé chenâ* pour sign. une f. débauchée ; cmp *banstai.*

Chersî des pauves, voy. *céléhi d'hâie.*

Chiâte, sens suffisamment connu, de *chîre*, chier.

Chîchâte, pleurnicheuse (Gggg.); le dial. ard. lui donne la sign. qui zézaie, qui parle comme les enfants.

Chichoule, voy. *chachoule* dont il est le syn. en dial. ard.

Chifôde ou *chifôdresse*, gâcheuse, brouillon. De *chifôder*, gâcher, embrouiller.

Chiffon, m. fille sans conduite, qui se laisse patiner.

Chiftowe, joufflue, f. mafflue, aux joues bouffies (Forir).

Chinaie, f. méprisable, de la lie du peuple. Du dial. ard. Il se dit des deux sexes comme le suivant.

Chinisse, m. litt. ordure ; f. de rien. Lobet le donne comme s'appliquant seulement aux femmes et avec la sign. de prostituée; à Liége et Spa, il se dit des deux sexes.

Chinne, chienne. Je ne connais ce mot que par cet ex. cité par Forir au mot *belle-mér* : *Si bel mér est in' haiaf chinne*, sa belle mère est une femme détestable.

Chipote, f. qui barguigne, qui marchande ou dispute sur des vétilles. De *chipoter*, barguigner.

Chiwâte, syn. de *chawâtte*, mais n'est que du dial. ard. De *chiwer*, crier d'un ton aigu.

Chnapeuse ou *chnapresse*, f. qui se livre à la boisson des liqueurs fortes (Forir). De *chnaper*, boire du schnaps.

Chorleuse, f. chaleureuse, qui recherche les hommes; ex. *ine chorleuse crapaute.*

Chouftresse, f. caressante, qui câline, qui baisotte. De *choufter* caresser, tapotter, baiser les joues de quelqu'un.

Choukteuse ou *chouktresse*, f. qui chuinte, articule par le j, et le ch (Forir).

Choûlâte, pleurnicheuse, f. dolente. De *choûler*, pleurnicher.

Clabot, m., litt. clochette que l'on suspend au cou des bêtes à cornes que l'on mène paître dans les bois ; femme qui ne se tait point, grommelle sans cesse, comme la clochette dite *clabot* qui tinte continuellement. Du dial. ard.

Clapette, bavarde, caillette, méchante langue. Par allusion au tic-tac des *clapettes*. (Voy. voc. des Charpent.) Hubert donne comme syn. *claquette*.

Clapoteuse ou *clapotresse*, qui bavarde, clabaude ; le dial. ard. employe comme syn. les mots *clabôdeuse* , *clabôdresse*. A. w. *méchante clabotresse* (1552, Cri du Péron).

Cliche d'ouhe, litt. bouton de porte ; f. débauchée ; du dial. ard. vieux. Tout le monde y met la main.

Closète, sainte N'y touche ; dial. de Malmedy, voy. Villers.

Coide, litt. corde ; gibier de potence ; se dit des deux sexes.

Coïène, litt. couenne ; hallebreda, f. mal bâtie, dégingandée et malpropre. Ex. *vîhe coïène*.

Coïn, m. même sign. que le précédent.

Coieteuse ou *coïetresse*, f. qui jure habituellement (Forir). De *coïe*, parce qu'elle jure ordinairement par le juron, *m'coïe*.

Cokesante, guillerette, fringante, syn. de *cakante*. De *cokeser*, glousser.

Colback, m. allusion indécente à la coiffure militaire qui porte ce nom.

Colowe ou *colouve*, ce dernier du dial. ard. ; litt. couleuvre ; f. qui est mordante, répond à toutes les injures, riposte ; a la sign. de pie-grièche en français.

Conâr et **conin**, m. appellations obscènes. Ex. *vi conin*, *mâssi conin.* Syn. de *canou*. *Conin* se trouve dans le *Moyen de parvenir* avec le sens de notre mot wallon.

Copineuse, *copineresse*, qui aime à causer, à bavarder, à tailler une bavette. De *copene*, causerie.

Copurneuse, *copurneresse*, f. qui est débauchée (Forir).

Coreuse ou *courrèsse*, coureuse, prostituée, qui court les rues; ex. *courrèsse di courtigar*, coureuse de corps de garde. A. w. *l'appelant ribaulde*, *coroingne*, *viele couratresse.* (1573. Cri du Péron.)

Corogne, carogne, syn. de *charogne.*

Côsaque, m., f. qui a les allures masculines, virago. Cmp. *grenadier*, *houzard*, *dragon*, etc.

Cou, m., litt. cul. Ex. *vi cou*, vieille femme décrépite; *chaud cou*, fille affectée de nymphomanie.

Coumai, m., grosse femme mal bâtie (Duvivier). Je ne le cite que d'après cet auteur; à Liége *goumai* est seul connu.

Cowè, m., diablesse; le dial. ard. *cawè* s'applique à une femme déguenillée qui traîne ses jupes dans les ordures.

Craipette, petite fille chétive, délicate; du dial. ard. Forir donne *kropette* avec le même sens.

Crale, femme dégoutante, hideuse; du dial. de Malmedy; voy. Villers.

Crapaute, jeune fille, maîtresse; du dial. liégeois; crapaude en français sign. une petite femme courtaude. Prov. : *Les clicottes et les crapautes s'attelet d'tos costés.* — *Crapaute qui donne s'abandonne.*

Crape, litt. ulcère; femme débauchée, libertine, mauvaise ménagère; peut être par apocope pour crapule.

Craquette, menteuse (Bailleux). Petite personne délicate.

Dans le dial. ard. il est syn de *Craipette*, et tire son origine de *craquette*, petite pomme non venue à sa grosseur naturelle.

Crâwe, litt. crosse, bâton contourné par un bout; f. contrefaite.

Criquet, m. petite femme, avorton.

Criquion, m., litt. grillon, insecte; même sign. que le précédent; du dial. liégeois. Le dial. ard. est *crition*. Forir donne pourtant *crition* et non *crikion*.

Cropette, voy. *craipette*.

Crope-ès-cindes, litt. cendrillon; souillon, femme malpropre et échevelée.

Cûr, m., litt. cuir; femme malpropre, souillon. Selon Lobet: rouée, sans principe et sans mœurs. Ex. *vî cur*.

Cûrai, m. même sign. que le précédent.

Cûrèïe, litt. bête morte; f. qui n'a plus ni honte, ni vergogne, syn. de *charogne*. Selon Lobet, femme méchante qui fait du mal par intérêt ou par plaisir. Ex.

Portan, c'esst inn' bonne grosse kureye.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II, scène 2). A. w. « *la chaire d'une charogne ou curie.* » (Chartes et Priviléges, II, 202.)

Cutte, f. débauchée, aux mœurs dissolues; du dial. ard.

D.

Dada, niaise, sotte.

Dadaïe, femme plaisante, sotte, joviale. Ex. *sotte dadaïe*.

Dadaine, jeune fille niaise, innocente ; du dial. de Verviers.

Dadítte, f. simple, sotte. On y accolle générale le qualificatif de *sotte*; du dial. de Spa. *Daditte* est le diminutif de Marguérite. Cmp. *Magritte*.

Daha, sotte, écervelée, évaporée. Ex. *sotte daha* (Forir).

Damzelle, fille prétentieuse qui prend les airs d'une demoiselle. Le dial. ard. employe cette expression ironiquement, à l'inverse de *damehelle*, qui signifie, servante dans une métairie. Cmp. *donzelle.*

Damzilette, jeune fille coquette, parée au-dessus de son rang et de ses moyens ; grisette. Le dial. ard. est *damzulette.*

Décène, innocente, sotte, simple, naïve, pimbêche ; qui rougit facilement.

Démon, m. Diablesse, f. endiablée, méchante.

Dial, m. Diableresse, femme méchante, acariâtre. Le wallon employe les différentes expressions : *dial-è-coir*, *dial-è-cou*, *dial-volant*, pour signifier la même chose ; elles s'appliquent aux deux sexes. La dernière est donnée par allusion au bruit de l'instrument *dial-volant*, sorti de crible à engrenage. Forir donne la forme *dialresse*, diableresse.

Dibâchèie, libertine, débauchée, fille perdue.

Dibâcheuse ou *dibâcheresse*, femme qui corrompt, suborne les jeunes filles.

Dicohèie, f. dégingandée, virago, hallebreda. Le dial. ard. est *dicohi.*

Digogèie, étourdie, écervelée. Ex.

On krevreu dè rire ato leye,
Kouan ell' fait inn' feye li d'gogeye.

(Voëgge di Chôfontaine. Acte II scène 2).

Dihainelèie, f. dégingandée, déhanchée. Ex. *ine grande dihainelèie bacelle* (Forir).

Dihaïowe, f. malingre, qui éprouve du malaise, est mal à l'aise (Forir).

Dihanchèie, f. déhanchée, qui marche et se tient mal. De *dihanchi*, déhancher.

Dihirèie, f. déguenillée, sale. De *dihiri*, déchirer.

Dihoupèie ou *dihoupièie*, f. échevelée, dont les cheveux sont ébouriffés. Cmp. *diwâkèie.*

Dikaïeïe ou *dikauïèie*, dont les yeux sont battus, cernés (Forir). A la mine chiffonnée, la coiffure en désordre (Lobet). De *dikaï* , qui a les yeux cernés.

Dilabodèie, baveuse, sale ; ex. *vèie dilabodèie*, femme vieille et baveuse. Le dial. ard. employe la forme *dilaborèie* ou *daborèie*, souillon.

Dilahi, f. sans pudeur ni retenue, folle, dévergondée; est du dial. ard. et s'employe par allusion à la vache mise en liberté. *Dilahèie*, à Verviers. De *d'lahi*, ôter les liens.

Dilofrèie, éplorée, f. qui se lamente ; le dial. ard. est *dilofurné.* De *d'lofré* salir.

Dipèhi, ou *dupehi*, f. crottée, mouillée, qui a laissé trainer ses juppes dans la boue; celle qui n'a nul soin de sa toilette.

Diswaiemèie, *diwaimèie* ou *diwémèie* , décoiffée, échevelée ; même sens que *diwâkèie* ; f. dont les cheveux sont en désordre comme si elle sortait du lit. De *diwémi*, décoiffer.

Doèrmâte ou *doirmàte*, dormeuse, qui aime à sommeiller.

Documin, litt. document. On dit *vî documin*, d'une vieille femme qui veut se rajeunir.

Dòlinte, dolente, paresseuse. Ex :

Li belle dolente
Nif pou tenté.

(Les hypocontes. Acte II, scène 4).

Dondon, femme qui a de l'embonpoint, qui est dodue, de forte encolure et en même temps réjouie, gaillarde. On dit plus fréquemment *ine grosse dondon.*

Donzelle, fille de mœurs suspectes. Forir orthographie *doncel*, f. de taille médiocre et de mœurs suspectes.

Dôrlaine, lendore, nonchalante, dolente, affligée ; se dit surtout d'une mauvaise ménagère.

Doudenne, sotte, niaise (Forir).

Doudou, m. amante, fiancée, maîtresse, bien-aimée. Ex.

Si fai doudou, c'est vosst' affaire.

(Les hypocontes. Act. II, scène 4). *M'chér doudou* est aussi le terme dont se sert le mari en parlant à sa femme.

Dragon, m., f. aux allures viriles, aux manières brusques ; cmp. *côsaque*, *gendarme*, *grenàdier* qui sont syn. L'homme a emprunté des termes à plusieurs armes pour lui servir de point de comparaison.

Drap d'hielle, m. litt. drap de vaisselle ; souillon, laveuse de vaisselle; cmp. *tôrchon*.

Drapai, m. litt. haillon, loque ; f. en guenille, souillon ; Forir et Hubert ne donnent que la forme namuroise *drapia*, qui paraît-il est seule en usage à Liége.

Drodale, ou *droudale*, vieille femme désagréable ; est précédé habituellement de l'épithète *vèie*.

Droie, gouine, femme de mauvaise vie (Lobet). Cmp. *trôie*.

Drongâde, radoteuse; du dial. ard. Voy. Villers, v° *drongard*. Forir ne donne que le masculin *droumgàr*, vieux ribaud.

Droumotte, voy. *groumotte*.

Droupin, m., vieille femme toujours en mouvement ; qui n'est qu'un obstacle à l'activité d'autrui.

Droussain ou *drouze*, m., litt. marc, sediment ; femme acariâtre et débauchée. Ex. *one massîte drouze* ; le dernier appartient plus spécialement au dial. ard.

Dulawée, fille enragée, de mauvaise vie ; du dial. ard.

Dzi, voy. *kzi*.

E

Econnèie (*haute*), femme d'une taille élevée.

Edoirmowe, endormie, lendore, f. indolente.

Efouweresse ou *effoweresse*, f. qui excite les autres, envénime les disputes; pomme de discorde. D'*efower*, exciter.

Egaïouleuse ou *egaïouleresse*, enjôleuse (Forir).

Ejalèie, litt. engelée ; f. insensible, froide, qui semble n'éprouver aucun sentiment d'affection. D'*ejaler*, engeler.

Emiçèie, nigaude, niaise ; ex. *quéle emiçaie crapaute*, quelle fille sotte!

Emainée ou *esmainèie*, femme maladroite.

Enoçaine ou *enocînne*, innocente et sotte, niaise; le dial. ard. est *inoçaine*.

Eplâsse, litt. emplâtre; f. qui ne sait rien faire, est incapable de diriger son ménage, est à charge à son mari.

Epufkinneresse, f. qui empeste par sa saleté; de *pufkène*, odeur qui empeste.

Escrokeuse, dupeuse. f. qui escroque, vole.

Espaweta, voy. *spaweta*.

Estale, litt. écharde; f. maigre, longue et mince de taille. Cmp. *henne*.

Evairèie, enceinte, grosse. Ex. *li boubiet va sposer ine evairëie*, le nigaud va épouser la vache et le veau. D'*evairi*, ensemencer et rendre mère.

F

Fa d'ohai, m., litt. fagot d'ossement; femme maigre, squelette. Cmp. *antomèïe* et *wahai*.

Faflotte, litt. poussière, pellicule; f. sans vigueur, sans énergie, d'un naturel mou, incapable d'un effort.

Fafoie ou *fafouïe*, f. qui bavarde, qui jase beaucoup, est indiscrète; chipotière; qui met le trouble partout par irréflexion. La seconde forme est celle du dial. ard. On employe aussi les deux syn. *fafouïeusse*, *fafouïeresse*, qui tripote, est comme l'homme tâtillon. De *fafouï*, farfouiller.

Faguenne, litt. fagot; maigre, décharnée.

Fanfine, grisette, maîtresse, entretenue (Forir).

Fastineuse, *fastineresse*, f. qui câline, pateline; chatte-mite.

Fawenne, litt. fouine; f. madrée, rusée.

Fefeïe, litt. petite fille; chère petite, mot affectueux; la fille préférée. Ex. *c'est m'fefèïe.*

Femrèie ou *famrèie* ou *feumrèie*, terme collectif de mépris pour désigner des f. curieuses, bavardes. Ex.

Ki n'a l'dial magny les femreye,
Ell' n'is polet s'senti ni s'veye.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II, scène 2.) Ce mot s'employe aussi, mais plus rarement, en bonne part.

Femelette ou *famelette*, femmelette; f. n'ayant ni santé, ni expérience.

Feûte (*blan*), m., f. lascive; se dit d'une f. plusieurs fois veuve. Cmp. l'expression bruxelloise, *mangeur de blan feute*, homme débauché. Cmp. aussi *laflache*.

Fignolante ou *fignoleuse*, fille fashionable, élégante, huppée.

Flairante, litt. puante, fière, vaniteuse, orgueilleuse, qui cherche à humilier les autres. *Flairante haleine*, litt. haleine puante, est une autre injure très-commune Voy. un ex. au mot *halenne*, tiré du *Voëgge di Chôfontaine*.

Flamtresse, f. qui bavarde, caquete en flamand (Forir).

Flatte, litt. bouse de vache; f. qui n'a ni vigueur, ni courage. Le superlatif *fleur di flatte* est employé fréquemment.

Flûteresse, f. qui boit beaucoup et souvent (Forir).

Forcoutèie, gourgandine, dévergondée (Forir).

Forpassèie, f. flétrie avant l'âge par le libertinage ; ex. *elle n'a qu'dihe-ûte ans, s'est-elle dèja forpassèie* (Forir).

Forsolèie, f. prodigue qui dépense son argent à festiner, à boire; qui s'est abrutie. De *forsôler*, manger, boire avec excès.

Forzârderesse, qui gaspille, qui fait la mauvaise ménagère, n'économise rien dans son ménage; épithète dont les maîtresses gratifient souvent les cuisinières prodigues. De *forzârder*, dépenser avec excès.

Fotenne, litt. babiole; petite fille insupportable, légère; terme de mépris; ex. *pitite fotenne*; du dial. ard.; express. prov. *toumer les 4 fotennes ès l'air*, tomber à la renverse, les quatre fers en l'air.

Foyon, m. litt. taupe; vieille f. décrépite, sale; ex. *vî foyon.* Du dial. ard.

Frawetigneuse, trompeuse, qui fraude au jeu ; le dial. ard. est *frawetineuse.* De *frawetigner*, tromper au jeu.

Frikette, grisette, fille légère; ex.

Kinn tenge Lisbette,
Siss jône frikette.

(Li fiesse di Hoûte-si-ploû, partie I, scène 1.) Le dial. ard. est *friskette*, jeune fille coquette, parée au-dessus de sa condition. Cmp. *frisque*, joli, mignon dans Trévoux, et dans les Cent nouvelles Nouvelles, LXXI.

Frumelle ou *fumelle*, femmelle ; terme de mépris, la gent femelle.

Gadin, m. litt. bonne chose, d'une bonne qualité; selon la

définition de Forir. A Spa, il signifie, brouet et mélange de choses liquides ne pouvant servir à rien. Aussi le dial. ard. dit *vi gâdin*, d'une vieille femme, pour sign. vieil attirail, vieille machine détraquée.

Gadroïe, litt. viande grossière, molle; méchante femme, femme vieille et maussade ; ex. *mâle gadroïe*. Le dial. ard. est *gadrouïe*, et a pour sign. outre celle que nous avons donné en premier lieu, de la soupe pour les militaires, ratatouille.

Gaja, m., femme qui a de l'embonpoint, est bavarde, étourdie, enjouée. Le dial. ard. lui donne le sens de fille qui aime à folâtrer et n'a nul soin de sa personne. On dit : *on mâssi gaja, on sot gaja.*

Galle, litt. f. méchante et querelleuse ; se dit surtout des jeunes filles. Ex. *one pitite galle*, du dial. ard.

Galehouse, catin, fille publique ; du dial. de Malmédy. Voy. Villers.

Galosse, salope, f. de mauvaise vie, dial. de Verviers. *Galosse*, sign. guenille, à Liége.

Garce, garce, fille débauchée ; a. w. « *commenchat à dire furieusement que garse estoit et unne putaine* » (1553 Cri du Péron).

Gargousse, gourgandine, prostituée, coureuse.

Garlandresse, prodigue, dépensière (Forir.)

Gasteuse, gourmande, friande, qui aime à manger souvent des mets délicats ; de *gaster*, festiner.

Gatte, litt. chèvre; *mâssi gatte*, femme sale et qui n'a nul soin, nul ordre dans son ménage.

Gatte et bot, ou *bok et gatte*, hermaphrodite, androgyne. Cmp. *bok et henin*, même sign.

Gawedieuse, cauteleuse, qui cherche à faire des dupes.

Gazouïeuse ou *gazouïeresse*, babillarde (Forir).

Geaive, gueule, ex. *flairante geaive*, gueule puante. Ex.

Si mâye on z'aveu léi fé
Lés pognn' di cè flairante geife.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II scène I.) Cmp. *gueuïe*, syn.

Gemihâte, f. qui gémit, se plaint toujours, gémit fréquemment. De *gemi*, gémir.

Gendarme, m., litt. gendarme ; f. hommasse, hardie.

Germotte, litt. brebis d'un an ; petite fille chétive, benjamine ; du dial. ard.

Glawenne, f. bavarde, babillarde, médisante, méchante langue.

Glotte, friande, gloutonne ; ex. *glotte gueuïe* et

Il faut être assoteiement glotte.

(Voëgge di Chôfontaine, acte III, scène 1.)

Glottineuse ou *glottineresse*, même sign. que le précédent.

Gobèie, souillon ; f. méchante et malicieuse ; ex.

Gi creu so miàm ki ciss' gobeye,
Po wâgny tin,
Bak et tô, è mousseye divin.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II, scène 2.) Forir ne lui donne que la sign. espiègle, malicieux.

Godalle, f. qui fait l'empirique, vend des remèdes, pour favoriser l'avortement.

Gougouïe ou *gougouïeresse*, friande, qui aime les bons morceaux, la bonne chère ; qui fait des repas délicats quand son mari est absent. A Verviers, *gougoïe*. Forir ne donne à ce mot que la sign. de repas joyeux ; ex. *fer gougouïe*.

Goumai, maritorne, femme grosse et trapue. Cmp. *coumai*.

Goumaie, litt. brique trop cuite ; femme courtaude et indolente.

Goureusse, f. qui trompe dans un marché qu'elle conclut ou au jeu; de *gourer*, tromper dans un marché.

Grandiveuse, vaniteuse, fière, qui affecte de mépriser son prochain.

Grenadier, m. grenadier ; femme grande, forte , et a l'air hardi.

Grevesse, litt. écrevisse ; *vihe grevesse*, vieille femme, t. de mépris sans sign. bien déterminée comme beaucoup d'appellations semblables.

Grigneusse, f. grognon ; grognarde, qui gronde sans sujet. On dit aussi dans le même sens *grognâte* (Forir), féminin de *grognâ*.

Grigoisse, f. rusée, madrée, matoise ; vivandière, femme d'humeur libre et hardie. Forir v° *ahaïan* donne cet ex. « *j'aparsuva n'pitite grigoiss k'esteu-t'-ahaïantt* ; » il traduit par donzelle.

Gripète, femme méchante qui peut se servir de ses griffes.

Grise, jeune ouvrière peu farouche ; dial. de Verviers.

Grognâte, voy. *grigneusse*.

Groumieuse ou *groumeresse*, vieille f. qui mâchonne, grignotte ; femme vieille et édentée qui mâche sur les gencives. De *groumi*, mâchonner.

Groumotte, vieille femme édentée et décrépite, vieille guenon, dial. de Halleux; se dit aussi *droumotte*, que Villers donne comme s'appliquant aussi à une petite fille.

Growe, litt. grue ; injure qu'accompagne d'ordinaire l'épithète de *mâle*. Ex. : *mâle growe*, méchante femme, mauvaise coquine, mégère.

Guenie, litt. guenille ; personne de mauvaise vie.

Gueuïâte ou *gueulâte*, criarde, furie, poissarde. Ex. *taisse-tu sacri gueulâte.* On dit aussi *mâle gueuïe*, dans le même sens et pour les deux sexes. De *gueuï*, gueuler.

Gueuïe, litt. gueule; il est toujours précédé de *laide* ou mieux, *flairante*, puante, ou encore de *mâle*; en ce dernier cas, il signif. f. méchante, médisante.

Gueusse, gueuse, f. débauchée.

Guiène, *mâle guiène*, mauvaise ménagère, méchante commère.

Guigne, femme de mœurs dissolues.

Guinguète, fillette qui fait la demoiselle, dial. de Malmedy; voy. Villers.

H

Habaja, m., f. qui parle à tort et à travers, est irréfléchie. Est le nom d'un personnage des Ypocontes; dial. de Spa.

Hacha, m. jacasse, bavarde qui dit des choses qu'elle aurait dû taire, qui parle à la légère; caqueteuse, criarde, caillette, selon Forir. Ex. :

Houkans avoû Mareie Badâ,
Magré k'elle' seuie on pô hacha.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II, scène 2.)

Hâdibier, m. litt. attirail, engin quelconque; *vi hadibier*, chose inutile.

Hâdiesse, brusque, rustaude, sauvage; se dit des deux sexes.

Hâgaïe, litt. mauvaise haquenée ; femme dégingandée, dial. de Verviers.

Hagnante, mordante, qui riposte par des brocards, par des méchancetés. De *hagni*, mordre.

Haguette, mazette, bavarde, tête en l'air, personne à laquelle on ne peut se fier; sotte, inconséquente, étourdie. Forir le donne comme s'appliquant aux garçons et aux filles; le dial. ard. ne le dit que pour ces dernières.

Hâïe, jeune drôlesse, qui aime le libertinage. Il se dit des personnes dont on ne peut se débarraser. Allusion aux épines, qui vous retiennent dans une haie. Ex. *Si fèie est' ine hâïe*, sa fille est une indolente (Forir).

Halbouïeuse ou *halbouïeresse*, f. qui barguigne, marchande, prend difficilement une décision (Forir). De *halbouï*, barguigner.

Halebaïe, gigue, fille qui est dégingandée, se tient mal; hallebreda, qui est de grande taille et mal faite; du dial. verviétois.

Halenne, chenille, Ex. :

Pollawe (var. *poiowe*) *halenn'*
Flairante alenn'
Grognon di Martikenn'
I fâ k'gitt' fass' sofflé t'narenn'.

(Voëgge di Chôfontaine, acte I, scène 2.) Le dial. ard. est *holènne*.

Halkineuse ou *halkineresse*, irrésolue, qui est hésitante. De *halkiner*, hésiter.

Harboie, guenipe. f. malpropre et grossière.

Hârdèie, brèche-dent; ex. *laide vèie hardèie*, laide vieille édentée. De *harder*, ébrècher.

Harègeresse, harengère, poissarde; forte en gueule, insolente, querelleuse. A Verviers : *haleqeresse*.

Haridelle, litt. mauvais cheval; personne légère, frivole.

Harikrûte, litt. petit coquillage; f. méprisable, qui n'a aucune qualité; du dial. liégeois. Expression obscène.

Harlahâte, vantarde, qui fait des fanfaronades.

Harotte, litt. rosse, mauvais cheval; f. sans aucun mérite.

Havasse, guénipe, gaupe, femme malpropre et maussade (Forir).

Hawätte ou *hawresse*, qui beugle, crie très-fort. De *hawer*, aboyer.

Hawî, idiote, innocente (Forir).

Helegaud, hallebreda, femme grande et mal faite; dial. de Verviers.

Heniho, femme qui court les rues, qui est à demi-folle; ce terme est ancien et du dial. spadois; il appartient à un vocabulaire de quelques mots curieux rassemblés aux dernières années du siècle passé, par Wolff.

Henne, personne mince et élancée, d'une maigreur disgrâcieuse. Cmp. *estale* qui a à peu près la même sign.

Herna, m. litt. harnois; *vî herna*, vieil attirail; dial. ard.

Hervai, m. litt. tesson, débris de vaisselle, de pots cassés; *vî hervai*, vieille femme qui n'est plus bonne à rien.

Hervète, peronnelle, sotte, babillarde, évaporée, étourdie. Se dit des femmes et des enfants. A Spa : *herwette*; mazette, s'applique principalement aux jeunes filles.

Hietante ou *hiltante*, litt. éclatante; égrillarde, gaillarde. De *hiette*, sonnette. Cmp. *coksante* et *spitante* qui ont à peu près la même sign.

Hignoteuse ou *higneteuse* et *hignetresse*, ricanneuse, goguenarde.

Hinque, femme à la taille disproportionnée et maigre. Ex. *one grande hinque*; du dial. de Spa. Cmp. l'expression *roter hinque et plinque*, marcher d'un pas mal assuré.

Hirlaha, femme qui bavarde, caquète est indiscrète (Wolff). Villers le donne avec la sign. de : personne sans souci, bon vivant. Cmp. *harlaha*, *harlahate*.

Hitâte, foireuse, couarde; petite fille mal élevée. De *hiter*, foirer.

Hoirneuse, qui biaise, tergiverse.

Holeuse ou *holresse*, qui tripote, barguigne, est hésitante. De *holer*, hésiter dans les affaires.

Hore, (hors d'usage), putain, gouine, catin. L'a. w. employe fréquemment ce terme qui se rapproche tout-à-fait de l'allemand *hùre* même sign. « *disant que sa femme n'estoit que une chienne, lexhe, hore* » (1552. Cri du péron); « *appelante son espeuse ribaulde, putaine, doble hore* » (1552, ibid.).

Hosse-cowe, litt. hoche-queue, oiseau; f. qui fait des embarras, qui a de la recherche dans sa mise.

Hoûleuse, pleurnicheuse, qui gémit tout haut. De *hoûler*, pousser des gémissements.

Houlotte, litt. chouette; petit fille, la dernière née; malingre, chétive; du dial. ard.; *houlotte* se prend aussi dans le sens de *houprale* (voy. ce mot) dont il est du reste le syn.

Houlpineresse, nonchalante, oisive.

Houmeresse di pequet, litt. humeuse de genièvre, ivrognesse, f. qui se soule habituellement. Ex. :

Li boill' m'abatt', vocial noss' houmeress' di pèquet,
Ell' faî dès oûlls comm' on gris chet.

(Voëgge di Chôfontaine, acte I, scène 2.)

Houprale, litt. chouette; salope, femme échevelée, qui a les cheveux en désordre. Ex. :

Louk'ymme on po ces houprall',
Si vonn' diry nin dès makrall'.

(Voëgge di Chôfontaine, acte I, scène 2.)

Houpetata, m., jeune fille irréfléchie, peu sérieuse.

Houvion, m., litt. écouvillon; sagouine, femme sale, malpropre.

Houzar, m., litt. hussard; virago, femme hardie, à l'allure mâle et déterminée.

Hurluberlu, f. brusque et brutale.

I

Inocène, dial. ard. voy. *enoçaine.*

Ingin, m., litt. engin; sens indéterminé; s'employe comme le mot *ustèïe.*

Inglitin, m., litt. hareng saur; femme maigre et décharnée, dial. ard.

Intremetteuse, entremetteuse, qui débauche les filles et les femmes, fait l'office de proxénète.

J

Jaguelène ou *jaquelène*, nicette, niaise, sotte, imbécile. A Verviers : *jauquelène.* Forir donne le masculin *jaklin,* que nous croyons rarement employé.

Jairieuse ou *jairieresse*, cupide, envieuse, qui convoite tout ce qu'elle voit. De *jaîri,* avoir une envie déréglée de quelque chose.

Jaseresse, caillette, jaseuse. De jaser.

Jaspineresse, commère, babillarde, caqueteuse. De *jaspiner*, parler à tort et à travers, qui se trouve dans Trévoux.

Jélette, agnès, fille innocente et naïve, timide (Forir).

Jetresse di kwargeu, litt. jetteuse de cartes, devineresse, sorcière, qui dit la bonne aventure.

Jihenne, litt. jeanne : virago, femme grande et niaise, gauche dans ses manières (Hubert).

Joguette ou *jouguette*, vivandière, cantinière; luronne, fille de joie pour la soldatesque.

Joupsenne, bohémienne, f. fine, madrée, qui jette de mauvais sorts.

Jôzine, femme lourde et stupide.

Jument, litt. jument; f. qui n'a pas de retenue, qui recherche les hommes. Cmp. *cavale*.

K

Kache, litt. pomme ou poire séchée au four. Ex. *vèie cache*, vieille houhou; dial. ard. *vihe kèche*, *frezeie kèche*, vieille femme à la peau ratatinée.

Kèïe, femme laide, sans énergie, ni santé. On le fait précéder presque toujours du mot *laide*. Hubert affirme qu'il se dit d'un homme qui se comporte mal; le dial. ard. ne l'employe que pour les femmes.

Kerpineuse ou *kerpineresse*, qui floue, trompe, escamote.

Ketelène, femme malpropre; du dial. liég.

Kijaseresse ou *kijaseuse*, f. qui médit, calomnie, dénigre, diffame. De *kijaser*, médire.

Kijeteuse ou *kijeteresse*, qui n'a pas d'ordre, qui embrouille tout. De *kijeter* déjetter.

Kimeleuse ou *kimeleresse*, qui brouille ou qui chicane. De *kimeler*, embrouiller.

Kimére, curieuse, commère, bavarde. Le dial. ard. employe outre la forme que nous venons de donner, les deux suivantes : *Komére* et *kumére*, et il lui donne le sens de prostituée, donzelle. Il dit *k'mére-maroie*, pour sign. curieuse, bavarde, indiscrète. Forir donne *kiméresse*, que nous ne connaissons pas.

Kipôieteuse ou *kipôietresse*, qui pâtine, chiffonne, tâte tout et partout. De *kipôti*, chiffonner.

Kitoircheresse, mauvaise ouvrière qui gâche, qui gâte ce qu'on lui donne à faire. De *kitoirchi*, gâcher.

Kisuçeuse ou *kisuçeresse*, qui suçotte fréquemment, lèche volontiers les morceaux et les plats. De *kisuçi*, suçotter.

Kramaïe, vieille fille qui n'a pu se marier ; on dit dans le même sens *vihe cazake*, vieille défroque ; dial. ard.

Krâne (*mâssi*), souillon, fille malpropre.

Krisoû, (*feresse di*), faiseuse de cancans, de commérages ; qui est disposée à exagérer les choses, cancannière.

Kzi, m., litt. orvet ; jeune fille frétillante, qui se retourne dans les rues, se remue beaucoup en marchant ; dial. ard. Le dial. liégeois est *dzi*.

L

Labaïe, gourgandine, coureuse, coquine, pauvresse (Gggg.) ; pauvresse, fainéante, sans bas ni souliers, qui court les rues (Simonon) ; coquine (Duvivier) ; nonchalante (Bailleux) ; saligaude, femme sale et nonchalante (Hubert).

Lâbenne, femme pauvre, fainéante, déguenillée.

Laflache, matrône, femme qui a la poitrine forte, femme voluptueuse.

Lambenne, litt. vieux couteau ; femme maigre et édentée ; du dial. ard. Cmp. *lâbenne*.

Lame, litt. lame ; femme méchante et poissarde, qui a des mœurs légères ; dial. de Spa.

Lampioûle, souillon, paresseuse ; du dial. de Becco.

Landroïe, souillon, nonchalante, lendore ; le dial. ard. est *landrouïe*.

Langaille, donzelle, drôlesse, fille d'état médiocre et de mœurs suspectes ; s'employe à Verviers.

*

Lâneresse ou *larnesse*, voleuse. Ex. :

Vous esté larnesse d'honneur.

(Voëgge di Chôfontaine, acte I, scène 3). A. w. *qu'ils nominassent lier ou larnesse* (1507, Pawilhart). Lobet donne la forme *volresse*.

Laripe, pauvre femme, misérable, déguenillée (Dejear); malpropre, indolente, paresseuse (Duvivier); gaupe, femme malpropre (Simonon); mauvaise et sale ménagère (Hubert).

Larnesse, voy. *lâneresse*.

Laurikenne, fille de joie, fille débauchée; s'employe à Verviers.

Lavrai, m., torchon, souillon, personne indolente. Cmp. *witte*, tous deux du dial. ard.

Lawedresse, goguenarde, railleuse, qui aime à lancer des des *lawes*, lardons, des méchancetés.

Levrette, grisette; cité par Hubert.

Lehe, litt. chienne; f. dévergondée, sans pudeur ni décence; f. de mœurs scandaleuses; a. w. *disant que sa femme n'estoit que une chienne*, *lexhe* (1540. Cri du péron); « *appelant la dite femme ribaulde de Brabant*, *lexhe et aultres malvais parlers* » (1553, ibid.).

Libertenne ou *libertineuse*, dépravée, dévergondée; deux formes appartenant à Forir.

Limçon ou *lumçon*, m., litt. limace; femme qui se traîne, n'a nulle activité. On dit quelquefois, *c'est on limçon d'vin delle farenne*.

Limeuse ou *limeresse*, qui dispute, contredit dans le but de mettre en colère (Forir).

Limsineuse ou *limzineresse*, lendore, qui hésite, réfléchit pour rien; de *limsiner*, lésiner.

Lodier, (hors d'usage), a. w. « *proferant teilz parleirs, paiarde, lodier, recorue ribaulde* (1555, Cri du Péron). *Lodier* en langue romane sign. couverture piquée et bourrée. Cmp. le namurois *loudine*, femme niaise et stupide.

Lofresse ou *lofâte*, goinfre, qui mange beaucoup.

Logne, f. qui n'est propre à rien.

Loïâtte, lendore, qui lambine, musarde.

Lôïe, lente, négligente ; on dit aussi avec ce même sens de nonchalante, paresseuse : *lôïe-minôïe* en dial. ard.

Loigne, f. bête, niaise, maladroite.

Loloïe, femme sans mœurs, fainéante.

Longinneresse, lente, flâneuse; de *longin*, lent à se mouvoir, à travailler.

Loudine, voy. *lodier*.

Loufeteresse, boudeuse, qui boude ; le dial. ard. est *nioufeteresse* avec le sens de f. de mauvaise humeur. Forir donne le mot *loufeteresse* avec la sign. de louve.

Loupâte, lourde, morose; du dial. ard. je ne connais à Liége que le masculin *loùpâr*, sournois. Cmp. le suivant.

Loupenne, dissimulée, artificieuse; à Verviers.

Lourdaute, balourde, citrouille, dinde, qui ne comprend que malaisément.

Lovèsse, louve, vagabonde, coureuse, salope. On dit avec la même acception *loveresse*; Forir le donne comme se disant des deux sexes. Selon Hubert il signifie f. qui se plaît à tromper, luronne, rusée.

Lurette, luronne, donzelle, fricarelle, friquenelle. Voy. Forir, v° *aveugle*, un exemple. Cmp. *turlurette*.

Lursette, égrillarde, petite fille gentille et remuante.

Luter, (hors d'usage), impie, rénégat. Ne se trouve que dans

l'a. w. « *l'appelant viele ribaulde, luters, je te tueray* » (1551, Cri du péron) ; var. : « *luther fil de ribaulde* » (1553, ibid.). Par allusion au nom de Luther.

M

Maca, m., maquerelle.

Maçèie ou *maçîte*, sale ; adj. qui accompagne fréquemment diverses injures à l'adresse des femmes.

Macralle, sorcière ; vieille femme en générale, et celle à laquelle on attribue la faculté de jeter des sorts. Le dial. ard. ne lui prête pas le sens de maquerelle français que lui donne Lobet. A. w. *disant qu'elle estoit une macralle* (1731, Greffe de Spa); « *l'appelant macralle* (1530, Cri du Péron); « *va hors, viele vadoize macralle* » (1548, Jugements et sentences, 41, 123°) vieille sorcière vaudoise.

Macrotte, maquerelle, entremetteuse, courtière en prostitution, raccrocheuse.

Macroufète ou *macoufète*, dagorne, femme bossue et rabougrie.

Madeleine, litt. Madeleine ; pleurnicheuse, par allusion à la Marie Magdeleine de l'Évangile.

Madoûle, enjoleuse, trompeuse ; mijaurée, bégueule.

Madronbelle, péronelle, (Gggg) ; amante, dulcinée, belle, maitresse, (Forir) ; gourgandine (Villers) ; à Spa il signifie, une f. hardie, effrontée. Dans quelques localités on employe aussi la forme *madronguète*.

Magawe, vieille femme édentée, dont le menton est à galoche. Ex. *laide magawe*. On dit dans le même sens *gawe-gawe*.

Magritte, femme malpropre et en guenilles. Selon Bailleux, femme méchante. Forir donne l'ex. *ine mâle magritte* femme acariâtre et hargneuse. Lobet cite : *magritte del nutte* avec la première sign. A Namur les femmes qui portent le nom de

Marguérite n'avaient pas la réputation de douceur, témoin ce proverbe : *one magritte, one beguenne, on zabia ; frénn' danser l'dial dins on boistia.* (Voy. Dict. des Spots.) Dans le Hainaut on dit : *neure magritte*, peut-être par tradition du nom de la Dame noire, Marguérite de Constantinople, comtesse de Flandre.

Maguilone, fille de rien, coureuse ; morveuse, marmotte. (Villers).

Màhonteuse, f. sans honte ni vergogne, impudente et impudique.

Mahotte, litt. tête de poupée, tête de carton servant aux perruquiers et aux modistes; f. bavarde, volage, légère, inconstante. On dit aussi dans les deux sens : *tiesse à perike.*

Maïon, maitresse, amoureuse, amante ; avec une nuance de mépris. De *Maïon* Marion, diminutif de Marie. Comp. l'expression *Colin et Maïon*, deux amoureux bien épris, qui s'employe ironiquement.

Makaie, litt. fromage blanc et mou; femme pâle et sans vigueur ; on dit aussi : *visège di makaie*, qui à la figure blème et boursoufflée. Cmp. *navai.*

Makapoie, salope, guenuche, femme laide et paresseuse (Forir.)

Makoie, personne molle et nonchalante, indolente, lendore; du dial. liég. Cmp. *makaie.*

Makouïeuse, jocrisse (Forir).

Malchière et *maron*, (hors d'usage), a. w. On trouve dans les Cris du péron 1572 : *meschante briberesse, malchière, maron*, deux appellations dont je ne puis déterminer la sign.

Malenne, maligne, rusée ; prov.

I gn'y a treus gins malins :
Feume, marticot et diale.

Mamêie, coureuse, fille de joie, prostituée, catin ; une amoureuse, mon amour, ma chérie. Ex.

Gi ryreu à hiré ém' pay,
Si l'eune ou l'ôte di nô mamaye
. . . .
S'i polèf hôdé lès boyai.

(Voëgge di Chôfontaine, acte III, scène 1.) Prov. : *totes les mamèies moret so l'ançini.*

Mamezelle, demoiselle prétentieuse, fille qui veut se donner des airs au-dessus de son état. Forir lui attribue aussi la sign. de fille publique.

Mamezulette, petite demoiselle, petite fille à l'air prétentieux, jouvencelle.

Mamour, m. litt. mon amour ; maitresse, amante. On dit : *c'est s'mamour*, pour sign. c'est sa maîtresse, avec un air de moquerie. Voy. *mon cœur*.

Maquette, tête creuse, personne violente, fougueuse, intraitable ; dial. de Verviers.

Marâse, belle-mère ; le wallon a rarement la sign. injurieuse qu'a le mot français correspondant, marâtre.

Marèie-tarame, cancanier, médisant ; se dit des deux sexes.

Margaïe, gourgandine, barboteuse.

Margouleresse, qui tripote, falsifie les denrées qu'elle vend.

Marionnette, marionnette, personne sans cervelle, qui ne songe qu'à se parer.

Marjopète, petite morveuse, (Villers).

Markitaine ou *marikitaine*, vivandière, luronne, hommasse, virago.

Marôïe, maitresse, amante, commère, fille impudente, caqueteuse, babillarde.

Ex. :

Inn' amoureu !
S'il est adlé s'maroïe,
Ig n'ia ki po leu deu.

(Voëgge di Chôfontaine, acte III, scène 1.) Voy. *kimére.*

Maropéte, petite fille espiègle, marmotte. Cmp. *marjopète.*

Martikène, guenon, guenuche, femme très-laide et de mauvaise vie. Ex. :

L'aiwe ki tom' all valaye d'inn vinne.
. . . .
Ni fai nin on disdu si gran,
Ki les linwes di ces martikenne.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II, scène 4.) A Verviers *maurtikêne.*

Mazette, mazette, morveuse, petite fille effrontée.

Meskenné, jeune fille, femme de chambre, servante ; entremetteuse selon Lobet.

Midoûle, minaudière qui est affectée dans ses manières, dans son parler. Cmp. *madoûle.*

Miloude, pleurnicheuse, qui geint. Ce terme pourrait bien être une métathèse du précédent.

Mirmotte, litt. brin, mie, parcelle; marmotte, mazette, morveuse ; s'applique aux petites filles. Ex. : *allez-è p'tite mirmotte ;* du dial. ard.

Misuette, litt. musaraigne; mazette, petite fille.

Mohe, litt. mouche ; on dit, *c'est ine fène mohe*, d'une f. rusée, madrée.

Môïe, litt. meule de foin, de bled, etc., femme grosse et pleine d'embonpoint ; celle dont la rotondité lui permet à peine de se mouvoir.

Molin, m., litt. moulin; femme bavarde, qui ne cesse de parler,

de clabauder. On dit d'une femme *c'est on molin* ou *c'est on molin à paroles*; probablement par allusion au tic-tac incessant du moulin.

Mon cœur, m. maîtresse, amante, fiancée, avec un sens de moquerie. Ex. : *c'est m' mon cœur, s' mon cœur.* Cmp. *mamour* et *maïon*, deux syn.

Morette, brunette, jeune fille brune, amante, (Verviers). De *morai*, brun.

Mosse, litt. moule, mollusque ; se dit d'une vieille femme.

Mourie ou *morie*, (hors d'usage), a. w. syn. de *charogne* et *curèie*, bête morte ; était autrefois une injure fort usitée s'il faut en croire les témoignages suivants : *ribaulde, carogne, mourie* « (1552, Cri du péron); » *lui disant : décrossue ribaude, morie*, var. *décroxhue morie* « (1540, Cri du péron; P. A. 284) » *l'appelant vieille rybaulde, morye* « (ibid 1569); » *disant : je toy aroye, boirgne mourie* » (1553, ibid.).

Mousse-è-flatte, litt. escarbot, fouille-merde ; femme sale et malpropre.

Mousse-è-four, lourdaude, niaise, qui ne sait rien dire, lendore; du dial. ard.

Mouwalle, muette; qui ne dit rien, quoique parlant fort bien, qui a l'air d'une idiote.

Mowe, litt. moue; on dit *vìhe mowe*, vieille grimace, vieille moue, d'une vieille femme.

Mûne, vieille femme décrépite; ex. *one vìhe mûne*, (Villers).

N

Nana, femme stupide, pécore; est aussi une expression obscène. Cmp. *natte.*

Nanêie, femme indolente (Gggg.); fille enjouée, gaie, badine, folâtre, (Lobet). De *nâner*, dormir.

Napai, m., litt. haillon; vieille femme dégoutante, vieille souillon; le dial. ard. l'emploie pour les femmes; le dial. liég. ne le dit que des hommes. Cmp. *Esse napai*, terme du jeu de piquet.

Natte, femme sans énergie, sans vigueur. Du dial. de Spa; se dit des deux sexes. Etymologie obscène.

Navai, m., litt. navet; f. blème, pâlotte, aux joues creuses et hâves; on dit aussi *pelé navet*, blafarde, livide. Cmp. *makaie*

Nitouche, sainte Nitouche, Agnès, qui est ou qui fait l'innocente. Le wall. dit très fréquemment *mitouche* pour nitouche.

Noiraute ou *noèraute*, brunette, maîtresse, a dans quelques localités du haut de l'Amblève la sign. qu'a le mot liég. *crapaute*.

Nokète, litt. petit bout, petit morceau, petit grumeau; petite fille, petite marmotte; nom donné quelquefois comme nom d'affection.

Nokion, m., litt. mucus du nez, et bout de mèche d'une lampe à l'huile; terme de mépris.

Notoïe, crapoussine, poulette, fillette (Bailleux).

Noyette, entremetteuse, servante (Lobet).

O

Ouhai d'ploie, m. femme qui s'abandonne facilement.

P

Pai, litt. peau; femme qui est dépourvue de tout mérite, de toute qualité; femme vile. On dit quelquefois aussi *pai d'chin*, peau de chien.

Païarde, paillarde, garce; a. w. « *proferant teilz parleirs : païarde, lodier, recorue ribaulde* » (1555, Cri du péron).

Païasse, litt. paillasse; dondon, femme obèse, ventrue ; gouge, gouine, gourgandine.

Païe, f. de mauvaise vie (Bailleux). Cmp. le précédent, dont celui-ci n'est qu'une apocope.

Panade, sans courage, sans énergie, personne molle, incapable, du dial. ard.; se dit des deux sexes.

Pansâte, pansue, selon Forir; le dial. ard. lui attribue le sens de gourmande.

Panslowe, goulue, gloutonne (Forir); le dial. ard. est *panslou* des deux genres ; formé des mots *panse* et *loup*.

Patapouf, m. ventripotent, obèse ; se dit aussi des femmes selon Forir. A Spa ne s'emploie que pour désigner un homme porteur d'une bedaine par trop accusée.

Patraque, litt. chose détraquée. On dit d'une montre qui ne va plus, ou qui marche mal, que c'est *ine patraque*, et par extension, on le dit d'une vieille femme.

Patrue, saligaude, souillon, femme malpropre et nonchalante (Wolff).

Pâvion, m. litt. papillon ; fille jeune, jolie et coquette.

Payzante, paysanne, se dit en manière d'injure à une f. qui manque d'éducation, commet des grossièretés.

Pèkène, pecque, sotte et impertinente, qui fait l'entendue.

Pelaie, pauvreteuse, mal vêtue, ou vêtue d'habillements frippés ou rapés. Adjectif fort usité à Liége et qu'on accolle souvent à *Mamzelle* et *Madame*, pour faire opposition entre les deux mots ; comme aussi à *Monsieur* en le mettant au masculin. Il sert à désigner une personne qui veut singer quelqu'un au dessus de son rang. Voy. *navai*.

Pelotte, pelure, épluchure ; on dit *macî pelotte* ; dial. ard.

Petion, m. litt. aiguillon ; petite fille effrontée, trousse-pète ; ex. *p'tit petion*, du dial. de Spa.

Peukette, naine, petite femme; du dial. liég.

Pihâte, pisseuse, petite fille; on dit plus fréquemment *pihâte è lé.*

Pilâte, quémandeuse, piailleuse, pleureuse; de *pîler*, demander, implorer.

Pilâte, hypocrite, traitre, faux. Ex. *fâsse pilâte*; du nom propre *Pilate.*

Pindresse, pendarde, vaurien. Ex. voy. *Fauss ou Hinri et Daditt*, acte III, scène 3).

Pirkenne, femme qui aime à rapiner, grippe-sous (Wolff).

Pîse, litt. perche; f. grande et maigre, mince et de haute taille.

Platenne, litt. platine de métal; bavarde, caillette, commère; la langue, le babil d'une bavarde. Ex. *elle a ine fâmeuse platenne.*

Pleïsse, litt. plie, poisson; personne sale et de mauvaise vie; du dial. liég.

Pochet, m. litt. petit tas ; petite fille, petite fillette; terme de mépris; du dial. ard.

Poïe a hosettes, litt. poule pattue, se dit d'une petite femme courtaude, celle qui a les jambes courtes ; du dial. ard.

Poïette, poulette, fillette; jeune fille bonne à marier.

Poison, m. fille insupportable, méchante, acariâtre; qui a la répartie facile et ne laisse point échapper l'occasion de riposter.

Pope ou *poupe*, poupée; petite personne coquette qui fait la précieuse et ne songe qu'à se parer.

Popioûle, mijaurée, femme prude, dédaigneuse et impertinente; du dial. liég.; la sign. litt. est dans quelques dialectes, têtard.

Poûfrin, m. poussière, balayure; fille sans pudeur, gaure, rebut; du dial. de Verviers.

Pouhouïe, femme nonchalante, malpropre, gouine, celle qui est négligée et n'a pas le courage de sortir de sa crasse; dial. de Halleux.

Pouïasse, catin, bagasse, femme de mauvaise vie, gueuse, populacière. Se dit des deux sexes.

Pouieuse, pouilleuse, couenne, cabas enfumé, femme dégoutante.

Povriteuse, pauvresse, mendiante, gueuse.

Proufe, bamboche, personne grotesque; fillette prématurée; du dial. liég.

Publique, le dial. liég. dit quelquefois avec une singulière ellipse, *ine publique*, pour signifier une f. publique.

Putain, putain, f. débauchée, qui se livre à tout le monde indistinctement. A. w. « *commenchat à dire furieusement que garse estoit et unne putaine* » (1553, Cri du péron); « *appelante son espeuse ribaulde, putaine, doble hore* » (1552, ibid.). On dit aussi quelquefois par apocope *pute*. Prov. *C'est ine belle putain et s'na nolle chimîhe. Voleur et putain son fré et sour.*

Q

Quâte, litt. cruche; dinde, f. bête et stupide, maladroite, inintelligente. Le wall. dit *: biesse comme ine quâte*; du dial. ard.

Quatte-pesse, litt. lézard; f. méchante, celle qui est vive, alerte; frétillon. Cmp. *aspic* et *colowe.*

Quézeie ou *quezèle*, mijaurée, bigote. Le dial. de Malmédy est *quizèle.*

Quinoïe, litt. quenouille; femme mal bâtie, sotte et niaise.

R

Râbolet, m. petit enfant gras et hardi pour son âge; se dit des deux sexes; dial. ard.

Râbosse, litt. pomme enfermée dans de la pâte et cuite au four ; petite personne ronde, courtaude, grassouillette.

Raccrocheuse, raccrocheuse en français est un néologisme ; le mot propre est barboteuse, qui raccroche les hommes dans la rue.

Ragaïette, babillarde, caqueteuse. Ex. *ju raviséve one ragaïette.* (Bullet. wallon, XI, p. 37).

Rahisse, m. litt. vieillerie, vieux meubles cassés et bons à brûler. On dit d'une vieille femme désormais inutile, *vî rahisse*, bonne à rien.

Rapeheie, voy. *rupèhèie.*

Ratata ou *rametata*, m. vieille radoteuse, vieille femme grondeuse, qui déraisonne. Se dit aussi des hommes.

Râvlai, m. vieille femme décrépite, se dit pour les deux sexes.

Rawette, litt. réjouissance, c'est-à-dire ce qu'on donne au dessus du marché ; f. naine, de petite taille.

Reni, m. babiole, choses de nulle valeur, galetas ; *vî reni*, vieille femme, t. de mépris.

Rèzeu, m. litt. rasoir ; f. cupide, avare. On dit quelquefois pour représenter une femme grande et maigre : *ine feume comme on sâbe avou on visège comme on rezeu.*

Ribâde, ribaude (Bailleux). F. débauchée. Cette injure fort usitée autrefois en français ne l'était pas moins en wallon. En voici la preuve : « *ribaulde, carogne, mourie* » (1552. Cri du péron) ; « *lui disant décrossue ribaude, morie* » (1540, ibid. P. A., 264) ; « *appelante son espeuse ribaulde, putaine* » (1552, ibid.) ; « *appelant ladite femme ribaulde de Brabant, lexhe, et autres malvais parlers* » (1553, ibid.) ; « *recorue ribaulde* » (1555, ibid.) ; « *proferant teilz parleirs : païarde, lodier, recorue ribaulde* » (1555, ibid.) ; « *l'appelant vieille ribaulde, morye* » (1569, ibid.).

Ricokesse, coquette : à la mine éveillée, se prend plus souvent en bonne part. Ex. :

> Mon keur Chachoule, vo m'avisé
> Ben virlih, et ben ricokesse.

(Les Ypocontes, acte II, scène 2).

Rimède d'amour, m. remède d'amour, f. laide à faire peur.

Rin n'vâ, m. litt. rien ne vaut, ou vaurien ; f. qui n'est propre à rien, se dit des deux sexes.

Ripassaie, catin, dévergondée; femme flétrie par la débauche; de *ripasser*, repasser.

Rogne, litt. rogne ; prostituée, se dit des deux sexes et est du dial. liég.

Rosse, rosse, f. débauchée, dissolue, fainéante, pétrie de vices.

Rosselante, vermeille, celle dont le teint est rose ; fille appétissante.

Rossette, rousse ; les f. rousses passent pour méchantes ; on dit *c'est ine rossette*, pour expliquer que les femmes aux cheveux roux sont enclines à l'entêtement, à la méchanceté. Cmp. l'expression : *ine belle rossette n'est nin laide*.

Roubiesse, brusque, étourdie, oublieuse; qui casse beaucoup, est maladroite. Se dit des deux sexes, et est des deux genres.

Roufe-tot-jus, m. litt. renverse-tout ; brusque, à peu près syn. du précédent. Ex. *li coreuse roufe-tout-jus*. (Poulet, Fauves et fauvurons, p. 6).

Roupèie, avorton ; on y accole presque toujours le qualificatif *pitite*.

Ruffiane, (hors d'usage), f. débauchée. Le français a le masculin rufian. A. w. « *l'appelant ribaulde, ruffiane, mengeur de fottine* » (1551, Cri du péron).

Rupèheie, femme mal mise, dont les vêtements collent au corps. De *rupèhi*, repêcher.

S

Sac-attrape, vieille sorcière, vieille maraude ; signification indéterminée.

Sainte Nitouche, sainte Nitouche, prude, bégueule, qui fait l'agnès, l'innocente. Le wall. dit quelquefois *nitouche*, seul.

Saiweu, litt. évier ; injure qui figure dans le *Voëgge di Chôfontaine*, acte I, scène 2, où *Mareie Bada* dit à *Tonton* :

> Fyr dont s'ti owess'
> Saiweu d'imm' poiss.

Salope, salope, souillon, prostituée, bougresse.

Sampreuse, pimbèche, bégueule, prude, minaudière.

Samrou, m. litt. essaim qui bourdonne ; f. grondeuse, vieille f. qui grommelle et grogne continuellement. On dit : *vî samrou* d'un homme comme d'une femme ; il est du dial. ard.

Sansowe, sangsue, femme âpre au gain ; celle qui fait maigrir son mari. Cmp. *blan feute.*

Savate, savate, vieille pantoufle; f. sotte et bavarde, dont on fait peu de cas.

Sawoureuze, pimbèche, impertinente, précieuse. Dial. de Verviers.

Scorpion, m., f. méchante, qui riposte pardes invectives aux remontrances, qui ne subit aucun reproche.

Sibille, sorcière, celle qui jette des sorts et prédit l'avenir (Bailleux). Du mot français, sybille.

Sierpin, m. litt. serpent, vipère; f. méchante, revèche, coquine. On dit aussi fréquemment : *linwe di sierpin*, pour désigner une femme méchante en paroles.

Sitarèie, f. élancée, dégingandée. Le wall. dit : *ine grande sitârèie*, d'une femme dont la taille est disproportionnée, d'une femme paresseuse. De *sitârer*, étendre.

Sitreûte ou *streûte*, litt. étroite ; mijaurée, f. maniérée et prétentieuse ; impertinente, qui fait la pinçée.

Sotte, folle, idiote ; le wall. *sot*, *sotte*, n'a pas la sign. du mot correspondant français, niais, mais celle de fou, qui a l'esprit dérangé.

Souwèie, litt. séchée; f. qui fait la précieuse, la délicate, la pincée ; pimbèche.

Spawta, m. litt. épouvantail, mannequin pour effrayer les oiseaux ; f. laide à faire fuir ; dial. ard. On dit aussi *espawta*.

Spitante, sémillante, séduisante ; de *spiter*, éclabousser.

T

Tabernak, m. litt. tabernacle. On dit d'une vieille femme, *vì tabernak*, probablement dans le sens de vieille relique, vieux reliquaire, c'est la seule analogie que nous voyions dans cette appellation bizarre. On me dit qu'il faut chercher l'étymologie dans une allusion indécente. Cmp. *colback*.

Tabeûr, m. litt. tambour; f. qui gronde, grogne, grommelle sans cesse. Cmp. *ratata*, *rametata*, *tarara* onomatopées.

Tappe-cou, m. litt. trappe au niveau du plancher. Nous sommes aussi embarrassés à propos de l'explication de ce terme que pour le précédent. Ces trappes fort communes autrefois dans les maisons mettaient les différents étages d'une maison en communication ; s'ouvrant et se refermant au moyen d'un ou deux volets, elles faisaient un bruit désagréable qu'on a bien pu comparer au radotage des vieilles femmes.

Tappe-jus. m. litt. rebut, vieille défroque ; prostituée, vieille

toupie. Ex. *qui maria-t-i, on vî tappe-jus.* (Poulet, Fauves et fauvurons, p. 10). De *tapper jus*, jetter à bas.

Tarame, bavarde, cancannière; on dit plus fréquemment *Marèie-tarame.*

Tarara, m. même sign. que le précédent. Cmp. *ratata.*

Tâtalôie, pleurnicheuse, qui est douillette, aime ses aises; tatillonne.

Taudion, m. sagouine, saligaude, femme sale et malpropre. Lobet lui attribue le sens de f. de mauvaise vie. A Spa ce terme n'a pas cette sign. injurieuse. Taudion en français signifie, taudis.

Taukenne, pleurnicheuse, qui gémit sans cesse et sans raison. Ex. *jondant d'nos d'manéve on' taukenne.* (Bulletin wallon, XI, p. 37); dial. de Verviers.

Tâvelai, m. litt. tableau: *vî tâvelai*, se dit d'une vieille femme décrépite, à la figure ratatinée.

Tètâte, petite fille très-jeune, qui tette encore.

Tette, litt. mamelon; mamelue, qui a la poitrine développée, la taille exubérante; dial. de Verviers (Lobet).

Tigneuse, proprement f. qui a la teigne; celle dont la chevelure est mal propre. Cmp. *tignasse*, tête aux cheveux ebouriffés.

Tinan, m. femme grosse et puante; Lobet définit *tinan* par taon, grosse mouche à aiguillon. Le dial. ard. qui assimile la femme à cet insecte, ne désigne sous ce nom que la punaise des bois dont l'odeur vireuse est insupportable.

Toette, (hors d'usage), injure qui, comme deux ou trois autres de notre vocabulaire (voy. *lodier* et *malchière*), avait une sign. qui nous est aujourd'hui inconnue. Nous l'avons rencontrée une seule fois, il est vrai, dans cet ex. « *at esté si téméraire et si oublieux de son devoir que de nommer l'espouse du sieur compa-*

rant toëtte; *comme cette injure est d'autant plus atroce*, etc. (1734, Greffe de Spa, rég. 91, p. 161 v°, Archives de la Province).

Tômale, f. nonchalante (Villers).

Tonnai, m. litt. tonneau ; f. petite et grasse.

Tôrchon, m. torchon, souillon, f. malpropre. Cmp. *drap d'hielle.*

Tougnion, m. torchon, femme malpropre, aux cheveux ébouriffés.

Toulâsse, grosse femme, goulue, gloutonne, pifresse.

Toupie, toupie, ex. *laide toupie*, sens indéterminé.

Toupion, m. femme désordonnée.

Touton, m. folle, simple, crédule, d'une humeur enjouée ; dial. de Verviers.

Toutou, fille qui a une folie gaie et agréable ; ex. *sotte toutou* (Lobet).

Toutouïe, f. malpropre, débauchée ; qui se livre à la débauche ; dial. de l'Ard. Cmp. avec le dial. namurois :

Allons planter des canadas
Avou Marèie Toutouïe.

(Chanson namuroise).

Trache ou *trâche*, souillon, femme malpropre d'une tenue ignoble. *Trache* à Theux est bref. A Spa et dans quelques villages avoisinants on ne se sert que de l'expression *trâchire*, qui signifie plutôt une femme forte et grosse, décolletée, à la poitrine saillante.

Trâchîre, voy. le précédent.

Trape, vieille femme décrépite et ridicule ; on dit communément, *vèie trape*. Cmp. *tape-cou.*

Trapouïe, vieille femme sale et de mauvaise vie. On lui accole aussi l'adjectif *vèie.*

Trifogne, dépensière, prodigue, qui gaspille tout; femme sans ordre, négligente. On dit aussi *troufogne*.

Trînne, toupie, prostituée du plus bas étage, polissonne; dial. de Verviers. Villers le donne comme signifiant à Malmédy, fille, fillette.

Tripresse, tripière, qui vend du gras-double; *tripuresse* à Verviers. Outre le sens que je viens de donner, il a celui de femme très-grasse, à ventre difforme.

Trôie, truie, femme grasse et malpropre, celle qui par sa tenue ou ses manières inspire le dégoût; femme publique.

Trouffe, litt. tourbe; femme vieille, bête; stupide, pécore, qui ne comprend pas, n'entend plus; *vîhe trouffe*, est et devait être du dial. ard. Cmp. *wazon*.

Troufion, m. diminutif du précédent, femme sale; s'applique généralement à une femme petite, courtaude. On dit fréquemment, *p'tit troufion*.

Troufogne, voy. *trifogne*.

Troupin, m. vieille femme gênante qui fait de l'inquisition; probablement le même mot que *droupin*, qui est du dial. liég.

Troute, gouge, fille de joie. A Spa, il signifie vieille femme d'humeur maussade, insociable.

Truante, (hors d'usage), le wallon moderne n'emploie que le masculin *trouand* ; « *criant mechante truante, méchante clabotresse* » (1552, Cri du péron).

Turlurette, fille de conduite équivoque; fille légère, imprudente; grisette.

Turlurette nos n'dans'rans pu
Gn'ia l'curé qu'la disfindu.

(Chanson namuroise).

Tutûte, prostituée, fille légère, de vertu douteuse.

U

Usteïe, outil, se dit d'une femme en général et dans un sens indécent. Ainsi on emploie le mot, *vîhe ustèïe*, pour désigner une vieille f., parce qu'elle ne peut plus servir, qu'elle n'est plus d'aucun usage. A Verviers et à Spa. Voyez pour comparaison l'ex. :

. . . . femreyes
Son dès usteyes
A deux téyan,
Ki kouahet sins lés aduzé.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II, scène 1).

V

Vache, vache, femme qui n'a que des appétits charnels. Après les appellations de *lehe*, *troïe*, etc., celle-ci n'est que modérée.

Valise, f. qui a beaucoup d'embonpoint et de gaité. Selon Cambrésier, il signifie, gaupe, femme malpropre et désagréable.

Valtrou ou *waltrou*, m. fille sotte, impertinente. Selon Bailleux, il signifie une personne mal bâtie et grossière. A Spa, il se prend dans l'acception toute différente de garçonnière, qui recherche la société des garçons et en prend les allures; et cette injure ne s'adresse qu'aux filles. Selon Villers, *valtrou* s'applique aussi aux hommes. Explique qui pourra comment *Valtrou*, nom wall. de Ste-Waudru ou Valtrude, (9 avril), est devenu une injure; probablement de la même façon qu'ont été faites celles de *Magrite* et de *Maïon*. Comme rapprochement, citons Rabelais, qui au livre II, chapitre XXIV, de son Pantagruel, parle de *Saint Balletrou*, que les commentateurs Esmangart et Johanneau expliquent par : balaye-trou ou balai de trou.

Vigreuze, joyeuse, qui sait se donner du bon temps, du plaisir et celle qui sait travailler et se tirer d'affaire.

Vihenneresse ou *viheniresse*, musarde, qui s'arrête, s'amuse, baguenaude ; caquetteuse, badaude. A Verviers *vihuneresse* ; de *vihener*, voisiner.

Volresse, voy. *lâneresse*.

Vôtion, m. litt. peloton embrouillé ; fille sale et malpropre, celle qui se vautre, qui est poissée par la crasse ; dial. ard.

W

Wâdion ou *waudion*, m. litt. punaise ; femme sale.

Wahai, m. litt. cercueil; on dit d'une vieille femme maigre, *vî wahai* ; Cmp. *fa d'ohai*

Waltrou, voy. *valtrou*.

Warbau, m. litt. ver blanc. Injure essentiellement liégeoise, qu'on fait presque toujours précéder du mot *laid*. On dit aussi : *warbô d'chaffôr*, *warbô à cowe*. Le dial. ard. est *warbâ*.

Wari (*vî*), m. litt. frippier et par extension : vieille défroque vieille guenille ; appellation qui s'applique à une femme en haillon ou revêtue d'habillements ayant déjà servis à d'autres.

Warmaïe, litt. éphémère ; femme sale, malpropre, sans ordre ; du dial. liég.

Waure, (hors d'usage), femme débauchée ; a. w. *femme sourdite et waure*, (Louvrex, œuvres, t. I, p. 346).

Wazon, m. litt. gazon ; femme malpropre, paresseuse ; du dialecte ardennais.

Wèsepiante, frétillante, éveillée, coquette, qui fait des agaceries.

Wihette, grisette ; fillette espiègle, éveillée. Voy. *l'foyan èterré*, p. 14.

Witte, litt. torchon ; femme sale, maritorne.

Z

Zabai, gourgandine, femme de rien; grande niaise; du dial. de Namur; du nom propre Ysabeau.

Zaguette, femme de bas étage, qui n'a aucun mérite (Villers). Cmp. *haguette*.



Sur le mot · Franc.

En français, ce mot signifie : 1° Libre, exempt; 2° Sincère; 3° Entier; 4° (D'un végétal) indigène; 5° Pièce de monnaie.

J'a sti to disfranchi; — en français : j'avais perdu courage, j'avais peur.

Il as ti franc et affronté; — en français : il était HARDI et provoquant.

En flamand (dialecte brabançon), on se sert de l'expression de *franken-duivel*, *franken-schelm*, qui signifie également HARDI et non pas libre. On se sert du reste encore de l'expression *Vry en Vrank*, ou *Frank*, expression qui est ancienne, et qui n'aurait aucun sens si Franc signifiait seulement libre; c'est donc *libre* et *hardi*.

Les Franks ayant été pour un temps, dans la Gaule, les seuls hommes *libres*, la dénomination nationale est *devenue* synonyme de *libre*. De là, toutes les acceptions de ce mot dans la langue française.

De ce qui précède, on pourrait déduire que le nom de la célèbre ligue des tribus germaniques signifiait *Hardis*, courageux, braves.

En ce cas, nous voilà ramenés à la phrase d'Hérodote ou de Moses Chorinensis sur les Mèdes, qui se nommaient eux-mêmes, dit-il, *Arloi*, c'est-à-dire braves. » et peut être même à l'appellation *Heroes* chez les Grecs, dont le radical eût été *Her*, la force, le courage, (selon Nico, je crois).

Les Germains étaient libres dès avant la ligue franke; mais dès l'existence de celle-ci, ils firent la guerre à l'Empire; et leur but de harceler ce colosse a pu leur faire choisir la désignation de *Hardis*. Nous n'avons trouvé jusqu'ici dans aucun auteur latin contemporain de l'Empire, *Francus* mentionné comme signifiant *liber*, bien que la signification d'*Allemannus* s'y trouve donnée comme *turba mixta*.

Strange to say, dirait l'Anglais; le nom *Arab* et celui de *Habesh*, signifient également *turba mixta*. (Volney Rech. I. f° 279, note).

P.-C. Vander Elst.

Les deux pièces wallonnes qu'on va lire nous ont paru mériter l'insertion au *Bulletin* à cause de leur rareté et de leur ancienneté. Nous n'en connaissons que deux exemplaires : l'un se trouve dans un des volumes de la série F (collection Van Steenberghe) aux archives de l'ancien Conseil de Flandre, à Gand ; l'autre provient de la vente des livres d'un bibliophile gantois. M. Edmond de Busscher, membre de l'Académie, en a fait l'acquisition en 1871 et l'a offert à M. le professeur Alph. Le Roy.

C'est ce dernier exemplaire que nous reproduisons : il est imprimé sur une demi-feuille, format in-folio, il ne porte ni date ni nom d'imprimeur, mais la forme des caractères et la nature du papier nous font supposer qu'il est antérieur à l'année 1650.

La première colonne est la reproduction pure et simple du texte ; la deuxième en donne la traduction, aussi exacte que possible, en wallon moderne. Les mots en italiques sont ceux dont nous n'avons pu déterminer le sens. Quelques éclaircissements sont joints aux deux pièces : les exigences de la typographie les ont fait reléguer à la fin de chacune d'elles.

Quant à l'orthographe adoptée, elle est la même que celle du *Mâïe neur d'à Cola :* nous renvoyons donc le lecteur aux observations dont M. Delbœuf a fait précéder cette comédie (1).

(1) Bulletin. T. X. pp. 61 et suiv.

PASKEYE NOVEL

SUR LE CHANT : *Au matin quand elle se leue.*

Qvi vont oy in bel Pasqueye
Que fait sos tot se Jône feyė
Qu'in sauez quimen sy bragué
Pô le Jonsom my atrapé.

2.

Nô parolran dy se bragrez
Prumy sol meteur dy leu ties,
Il l'aron meye et henquinreye
Pô rauisé my in Jonfeye.

3.

Il aront de bel et Bechet
Et de parment fait à Roset
S'if aron de bel et Quaffeur
Qui tin sos leu ties comme on meur.

4.

S'if aron t'el de Fier d'argent
Et de Gingon qui von si ben
Et les Aueye por s'el greté
Qui son fait de fier sitené.

PASQUÈILLE NOVÈLLE

SUR LE CHANT : *Au matin quand elle se lève.*

Qui vout oïi ine bèlle pasquèïlle
Qu'èst faite so totes cès jônès fèïlle
Qui n' savèt kiment si bragué
Po lès jônes homme mî attrappé ?

2.

Nos parolerans di cès bragrèsse
Prumî so l' mètteur dI leu tièste.
Èlles âront mèïllès hènnequinnerèïe
Po ravisé mî ine jône fèïlle.

3.

Èlles âront dès bèllès bèchètte
Èt dès parement fait à rôsètte;
Si v's âront dès bèllès coèffeur
Qui tint so leu tièste comme on meur.

4.

Si v's âront-èlles dès fiér d'ârgent
Èt dès guingon qui vont si bin,
Èt lès awèïe por zèlles grètté
Qui sont faite di fiér sitèné.

5.

Il l'aron le Giuez sos leu front
Qui sont plaquy di Col de pehon
S'il le fron el acomodé
A pty Sonay pos my alé.

6.

Quan il n'aron nin de Giuez asez
De Mustage il aron atté
Se fron el de bay Lochet
Tot ensi qui de facez Valet.

7.

Le Surcy sont si ben tapé
Et leu Viseg si ben fardé
Que tos chiergy dy neur é tech
Vô diry vlà tot et Mochet.

8.

Il l'aron l'Coulan et hatray
Qui serez fait de ptit querday
S'if aron de ptit et Nalet
Qui le vairon pend el hanet.

9.

S'if aron de Noret quaré
Et on bay Drol po my alé
S'if aron el de Gorguret
Et Dertap à sinquant piset.

10.

Il aron in Creu d'or Ou on Crehan,
on saint-Esprit Dy fa Diamant
Quel pu sovent dy Ceuf doré
Soula ne nin chir à atté.

5.

Èlles âront lès ch'vè so leu front
Qui sont plaquî d'colle di pèxhon,
Si v's lès feront-èlles accommôdé
A petits onnai po mî allé.

6.

Quand 'lles n'âront nin dès ch'vè asséz,
Dès mustache èlles iront acheté,
S'ènnè feront-èlies dès bais lochèt
Tot ainsi qu' dè fâssés valèt.

7.

Lès surcis sont si bin tapé
Èt leu visège si bin fârdé
Qu'l èst tot chèrgî di neurès tèche :
Vos diriz v'là totès moxhètte.

8.

Èlles âront l'coulan è hatrai
Qui sèrèt fait di petits coirdai ;
Si v's âront dès petitès nâlètte
Qu'llèsi vèront pendre èl hanètte.

9.

Si v's âront dès norèt quârré
Èt on bai drolle po mî allé ;
Si v's âront-èlles dès gorjurètte
Èt dès r'tappe à cinquante pissètte.

10.

L'âront 'ne creu d'or ou on crèxhant,
On Saint-Èsprit di fâs diamant
Qu'èst l'pus sovent di ceuvre doré :
Çoulà n'èst nin chîr à acheté.

11.

Il aron on bay Disabillé
Del pu bel coleur qu'on pou troué
Le Nal à gros boiray diuan sel
Afin de contfé le Damsel.

11.

L'âront on bai dishabillé
Dèl' pus bèlle coleur qu'on pout trové ;
Lès nâle à gros boirai d'vant zèlles
Afin dè contrefé lès damesèlle.

12.

Adon il vison de Fraset
Atou d'leu pong com de Rolet,
S'if aron de bay Van ligué
Tos chiergy d'Nal po my alé.

12.

Adon èlles vis ont dès frazètte
Atou d'leu pogne comme dès rôlètte ;
Si v's âront dès bais devant ligué
Tot chèrgî d'nâle po mî allé.

13.

Il l'on leu Cot din fen Charget
Boirdée dy gimp à 3. Nauet.
Si sièront el boirdée diuant
Poz mostré ly voë à tô Galan.

13.

Èlles ont leus cotte d'ine fêne *chargètte*
Boirdèïe di guimpe à treus navètte,
Si seront-èlles boirdèïe divant
Po mostré l'vôïe à tot galant.

14.

Il visont les pendans d'argent
Le Bot ferée, les Coutays diuen
Sif aron po my alé
Li Bofet pendou sol Costé.

14.

Èlles vis ont lès pendant d'argent,
Lès botte fèrréïe, *lès coutai d'vèn*,
Si v's âront èlles po mî allé,
Li boffèt pendou so l'costé.

15.

Il on de Chas de Cramoisen
Di tot coleur ny sy mancnen
Et de Solé coleur d'ognon
S'est à steur ly pu bel façon.

15.

Èlles ont dès châsse di cramoisen,
Di tote coleur, n'èllezi manque nin,
Et dès solé coleur d'ognon :
C'èst à c'ste heure li pus bèlle façon.

16.

Il tinez in si bel posteur
Quan il on metou leus affuleur
Voylà in grand dial di façon,
On le pou louquy es grognon.

16.

Èlles tinèt ine si bèlle posteure,
Quand 'lles ont mèttou leu z-affuleur.
Volà ine grande diale di façon :
On lès pout louki è grognon.

17.

Quan il son ensi afulée
Il le von à toz l'ties leuée
Se vont el tos louquan le Gens
Vos diry qu'il n'it louquez nen.

18.

Gy creu qu'il a inuenté
Sis mod po le fé respouné
Sel sez in grand Comodité
Qu'on le pou rignoch à n'allé.

19.

Il vont porminé à Nyée
Quan il sont ensy affulée
Si vont invadé le Valet
Et tot sort dy lauë il iettez.

20.

Al Nut quan y lurez l'Baîté
On le veut alé porminé
S'ont el metou de blan d'vantren
Sevont el tos mocquant de Gens.

21.

S'il recontrez on ion Crapo
Qui veng d'al Tauien qui seu so
Is vairez aboirdé dele sel
S'if le traitirez dy Damsel.

22.

Ly pof Drol irez porminé
Tortos ous qu'il voiron miné
Sy n'el fron el tody q'flaté
Pos troué l'moen de l'atrapé.

17.

Quand èlles sont ainsi affulèïe,
Èlles èvont atot l'tièste lèvèïe,
S'èvont-èlles tot loukant lès gen :
Vos diriz qu'èlles ni loukèt nin.

18.

Ji creu qu'èlles vis ont inventé
Ciste môde po lès fé rèspouné ;
C'èllez' èst ine grande commôdité
Qu'on lès pout rįknoxhe à 'nne allé.

19.

Èlles vont porminé à nièïe
Quand èlles sont ainsi affulèïe,
Si vont *invadé* lès valèt
Èt tote sôrte di lawe èlles jèttèt.

20.

A l'nutte, quand il lûrèt l'baité,
On lès veut allé porminé ;
S'ont-èlles mèttou dès blancs vantrain,
S'èvont-èlles tot s'moquant dès gen.

21.

S'èlles rèscontrèt on jône crapaud
Qui vèngne d'al tavienne, qui seûïe sâu,
Il s'vinrèt aboirdé d'léz zèlles
Si v's lès traitirèt di damesèlle.

22.

Li pauvre drolle îrèt porminé
Tortot ousqu'èlles l'voront miné,
Si nè l' front-èlles todi qu'flatté
Po trové l'moïèn d' l'attrappé.

23.

Il ly boutron l'pous és l'oreye
Al quiminé poz tot ly veye
Sy diront el galant jon Hom
Fés nos magny des Tats a pom.

24.

Ly loing Dial en irez atté
S'if le vairez y apoirté
Sis mocront el cô de lu Ledmain
Po sou qu'il a aloué si argent.

25.

Volà qui ia tost raconté
In y a in saquoy qui m'a fait pensé
Qu'il n'on n'in pay leus s'abys
Il le sont aoû à Credit.

26.

Souc ja parlé dy ses Basel
Gin vou n'in meslé à vou sel
Tortost le Feye dy bon mohon
Ny sont nin metoue sol Chanson.

27.

In sy fa n'in donc meruiy
S'il bon Die nous vou blestegy
Pos les Orgous qui sont si grands :
Sa ton magny de si chir pan.

28.

Vos Per et Mere qu'on des efans
N'atendez nin qui seuyes grands
Aprendez le dy leu jones
Ny le mettez nin l'brid sol ties.

23.

Èlles lî bouteront l'pouce è l'orèille
A l'kiminé po tote li vèïlle,
Si diront-èlles : « galant jône homme,
» Féz nos magnî dês tâte âx pomme. »

24.

Li loigne diale ènne îrèt acheté,
Si v's lès vinrèt-il appoirté ;
Si s'moqueront-èlles co d'lu l'èd'main
Po çou qu'l at alloué si ârgent.

25.

Volà qui j'a tot raconté;
In ia 'ne saquoi qu' m'a fait pensé
Qu'èlles n'ont nin paiî leus habit :
Èlles lès ont aou à crédit.

26.

Çou qu' j'a pârlé di cès bâcèlle,
Ji n'vou nin mèlé avou zèlles
Tortote lès fèille di bonne moxhon
Ni sont nin mettowe so l'chanson.

27.

Il n'si fât nin donc mèrvïî
Si l'bon Diè nos vout *blèstègî*
Po lès orgou qui sont si grand ;
S'at-on magnî dè si chîr pan !

28.

Vos, pére èt mére, qu'ont dês èffant,
N'attendéz nin qui sèïèsse grand :
Apprendéz lès di leu jônèsse ;
Ni lès mèttéz nin l'bride so l'tièste.

29.

Ca vos rendrez cont diuant Die
Dy souc quis pas dy vos Basel
In le fa n'en ley braguez
Sif n'auez de moen asez.

29.

Ca vos rendréz conte divant Diè
Di çou qui s'passe di vos bâcèlle :
Il n lès fât nin leû bragué
Si v's n'avéz dès moièn asséz.

30.

Celui qui a faít la Chanson
Sa esté un jeune Compagnon
Qui trauailloit dans sa Chambret
Tout en iouant de la Navette.

30.

Celui qui a fait la chanson,
Ç'a été un jeune compagnon,
Qui travaillait dans sa chambrette
Tout en jouant de la navette.

NOTES.

1er couplet. *Bragué*, d'où *bragar*, attifer.

2e » *Hènnequinnerèïe*, cf. *hennin*, coiffure de dame d'une hauteur démesurée au moyen âge.

4e » *Guingon*, menus joyaux à l'usage des femmes.
Èt lès awèïe, etc. : nous ne comprenons pas l'acception du mot *awèïe* dans ce vers.

9e » *Èt dès r'tappe :* il paraît qu'il faut entendre par là les deux extrémités du bonnet, tenant lieu de rubans et garnies de nombreux plis sur leur pourtour.

10e » L'original porte en cinq lignes et avec trop de syllabes :

Il aron in Creu d'or
Ou on Crehan, on saint Esprit
Dy fat Diamant
Quel pu sovent, etc.

11e » Le second vers de ce couplet présente une syllabe de trop.

12e » *Ligué*, cf. *fiér di ligueu.*

13e » *Chargètte* doit être le nom d'une sorte d'étoffe de l'époque.

14e » *Lès coutai d'rèn* : nous ne nous figurons pas ce que l'auteur a voulu désigner par cette expression.
Nous avons cru devoir ajouter *èlles* pour la mesure du vers.

18e » Il manque probablement un mot dans le premier vers, nous avons cherché à y suppléer, peut-être pourrait-on dire aussi :

Ji creu qui l' diale a inventé

19e couplet. *Invadé* semble avoir le sens du latin *invadere :* ce serait donc ici *attaquer*, *harceler*.

26e » La clarté réclame un changement dans ce couplet : nous proposons de lire au 4e vers :

Qui n' sont nin mèttowe so l' chanson.

27e » Nous ne connaissons point ce mot : le contexte semblerait lui donner le sens de *punir*, *frapper*.

AVTRE PASQVÈYE.

Dialogue entre Cranche et coir et on poure homme.

BARON.

Bonnut Maroye, bonnut mi feye
Quan gid riueu li cour mi reye,
Qui ment poit tu , es tody ben
Por my grace à Diet i'al vent plen.

MAROYE OU CRANCHECOIR.

Qui li grand Dial ti romp li cô
N'ir vaires maye si ti ne soo
Doné rinua bougres gobée
Masi poursai masi cureye

PIRON OU LE PAUURE HOMME.

Ou kid faty kes euarée
N'as iamaye pu veoun solaye.

MAROYE.

In fa n'en que vas query fou
Genna el mohon tole iou
In gen kin fir ne co ne mac
Kin fay q beur et prend del toubac.

AUTRE PASQUÈÏLLE.

Dialogue entre Cranchècoir et on pauvre homme.

BARON.

Bonne nutte, Marôïe, bonne nutte mi fèïlle,
Quand ji t'riveu, li cour mi rèïe.
Kiment t'poitte-tu, èst-ce todi bin ?
Por mi, grâce à Diè, j'a l'ventre plein.

MARÔÏE OU CRANCHÈCOIR.

Qui l'grand diale ti rompe li cô,
Ni r'vèrès-te mâïe si ti n'ès saû ?
Damné rin n'vâ, bougrèsse gobèïe,
Mâssit pourçai, mâssite curèïe !

PIRON OU LE PAUVRE HOMME.

Oh ! qui t'fât-il? Qu'ès-te èwarèïe !
N'as-te jamâïe pus vèïou 'ne saûlèïe ?

MARÔÏE.

Il n'fât nin qu' j'èvasse quèri foû :
J'ènn'a èl moxhon tos lès joû :
Ine gen qui n'fire ni côp ni mâke,
Qui n'fait qu'beure èt prendre dèl toubake.

PIRON.

Nit taires n'en dy dop ribat
Demon laim la quan gso malad
As li dial veou à crié
Raten polmon q ja rinardé.
Ba ba ba ba bau
Ba ba ba ba bau
Aye bon gro Diet ky ia ma m'cour,
Rat de vinaig volâ kig mour
Courrat Maroye cour vit Basel
Vas my quir di laiue di canel.

MAROYE.

Kin rinad tu to te boiay
Poumon golet et tot afay
Ca osi vraye kom lom Maroye
Si gin ietteff de lame di ioye.

PIRON.

O dop piten men kig seuye moir
Pa le benô s'gin vin foudter.
Pod here de pogne é grgnon
Portant qte cas del moir Piron
Ous gy forfay d'on di maye heur
Gid fré li coir to pier tô neur
Sid kibouiereg tourtot di coo
Tant gi te n'aye dinné tom soo.

MAROYE.

Mour si ti vou se my to donc.
Gy ny reu nen in pihée lon.

LES ENFANS.

Binamé Pér nem à magnen,
Gina ni sopé gy mour dy fain.
Esnauang nen fay à quat heur
A tom gron fré volà ky pleur.

PIRON.

Ni t'tairès-te nin, dis, dobbe ribâte,
Dè mons lai-me là quand j'so malâde.
As-te li diale vèïou à crié?
Ratend po l'mons qu' j'âïe rinârdé.
Ba ba ba ba bau,
Ba ba ba ba bau.
Aïe, bon gros Diè! Qui j'a mâ m'coûr!
Ratte dè vinaigre! volà qui j'moûre!
Cour ratte, Marôïe, cour vite, bâcèlle,
Vas-te mi quîre di l'aiwe di canèlle.

MARÔÏE.

Qui n'rinâde-tu tos tès boïai,
Poumon, golètte èt tot à fait!
Ca, ossi vrèïe qu'on m'lomme Marôïe,
Si ji n'jèttéve dès lâme di jôïe!

PIRON.

O dobbe putain! Min qui j'seûïe moirt,
Pa lès bènô s'ji n'vin foû d'térre
Po t'hèrré dès pogne è grognon,
Portant qu' t'ès câse dè l'moirt Piron;
Ou s'ji forfai d'ine dimêïe heure,
Ji t'ferèt li coir tot piér, tot neur,
Si t' kibouïerè-je turtote di côp,
Tant qu' ji t'ènne âïe diné tot m'saû.

MARÔÏE.

Mour si ti vous, c'èst mî tot don,
Ji n'îreu nin îne pixhèïe long.

LES ENFANTS.

Binamé pére, 'néme à magnî,
J' n'a nin sopé, ji moûr di faim,
Èt s'n'avangne nin fait à quatre heure,
Atot m'grand fré volà qui pleure.

Piron.	Piron.
Caf li dial veou to sa fay	Qu'av' li diale vèïou *tos à fait*
O kag in arma em sechay	Oh qu' n'a-je îne ârmâ è m'sèchai.
Kin sog doné tourto fin neur	Qui n' so-je damné turtot fin neur
Si von mel paré tot asteur.	Si vos n' mèl pârez tot à c'ste heure.
Flig flag so to sa fay	Flig, flag, so *tos à fait*
Pif pouf so to sa fay	Pif, pouf, so *tos à fait.*
Maroye et ses enfants crient :	Marôïe *et ses* enfants *crient* :
A moudreu à moudreu ki ta ton fay.	A moudreu, à moudreu, qui t'at-on fait ?
Les enfans	Les enfants :
Binamé per, binamaye mer	Binamé pére, binamèïe mére,
Binamé per, binamaye mer	Binamé pére, binamèïe mére,
Aye, aye, aye aye,	Aïe, aïe, aïe, aïe,
Gy na rien fay	Ji n'a rin fait.
Et le pere fait tody flig flag.	*Et l'*Père *fait todi flig, flag.*

NOTES.

Baron. On se demande à bon droit ce que vient faire en tête de la pièce ce *Baron*, qui plus loin devient *Piron.*

Vers 7. *Gobëïe*, = Souillon.

Vers 30. *Pa lès bènô* : il nous a été impossible de déchiffrer le sens de cette locution.

Vers 33. *Forfai* serait-il pris dans le sens de *survivre ?*

Vers 34. *Piér*, comme le français *pers*, signifie *bleu foncé.*

Vers 37. *C'èst mî tot don.......* Le sens nous parait devoir être : *mour si ti vous, c'èst mî, ci sèreut tot don, èt po l'èspêchî, ji n'ireu nin ine pixhèïe long*; ou peut-être : *c'est por mi tot don*, c'est à moi tout un.

Vers 42. Le sens nous paraît être : *avec mon frère que voilà, qui pleure.*

Vers 43. *To sa fay* est traduit par *tos à fait* : nous conjecturons que l'auteur a voulu dire *tous tant que vous êtes, tous au fur et à mesure que vous vous présentez.* Cette même expression reparait plus loin au vers 47e et au 48e.

Vers 44. *O kag in arma em sechay.* Nous avons traduit : *oh ! qu' n' a-je in ârmâ èm' sèchai*, tout en reconnaissant que nous n'avons pas obtenu par là un sens bien plausible.

TABLE DES MATIÈRES.

BULLETIN DE 1868

TOME XII

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

DOUZIÈME ANNÉE



LIÉGE

J.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR

Rue St-Adalbert, 8.

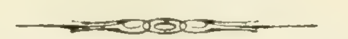
—

1870

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.



CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Art. 1er. Il est constitué à Liége une Société dans le but d'encourager les productions en Wallon Liégeois ; de propager les bons chants populaires ; de conserver sa pureté à notre antique idiôme, d'en fixer autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres branches de la Langue romane.

CHAPITRE II.

Titre et travaux de la Société.

Art. 2. La Société prend le titre de *Société liégeoise de littérature wallonne.*

Art. 3. Elle institue un concours annuel de poésie wallonne entre les poëtes du pays de Liége.

Un concours pourra également être établi sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

Art. 4. Le sujet du concours, ses conditions, les récompenses à donner aux lauréats (1), sont déterminés chaque année par la Société dans le courant du mois de novembre.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique (2).

Art. 5. La Société réunit les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon liégeois. Elle détermine, autant que faire se peut, les règles de la versification.

Art. 6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, à six heures du soir, les 15 des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, novembre et décembre.

Dans le cas où ces dates tombent un jour férié, la réunion a lieu le lendemain. L'assemblée générale est celle du mois de janvier.

Art. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire ordonnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

Art. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

Art. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

(1) Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze (Séance du 15 mars 1858).

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société recevra le bulletin de l'année correspondante (Séance du 15 février 1859).

(2) Cet article a été ainsi modifié le 15 février 1858, par une décision de la Société.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

Art. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

CHAPITRE III.

Des fonctionnaires et du bureau.

Art. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un bibliothécaire-archiviste et d'un trésorier [1].

Art. 12. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions. Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

Art. 13. Le président, le vice-président, le secrétaire, le bibliothécaire-archiviste et le trésorier sont nommés tous les ans dans la séance du 15 décembre ; ils entrent en fonctions dans la séance qui suit celle du 15 janvier.

Art. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions ; il veille à l'exécution du règlement ; il rend compte des travaux de l'année écoulée à l'assemblée générale du 15 janvier.

Art. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance ; il exécute les décisions de la Société. Il est dépositaire du sceau.

Art. 16. Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives. — Le trésorier opère les recettes, fait les payements, et en rend compte à la fin de l'année, le tout sous la surveillance du président. Chaque année il sera dressé un projet de budget pour le nouvel exercice.

[1] Les articles 11, 13, 15 et 16 ont été ainsi modifiés par la Société le 15 mars 1866.

CHAPITRE IV.

Des membres de la Société.

Art. 17. La Société se compose de membres honoraires, de titulaires, d'adjoints et de correspondants.

Art. 18. Les membres honoraires sont : A. le bourgmestre de la ville de Liége ; B. le président du Conseil provincial ; C. les personnes qui ont rendu des services éminents à la Société et à qui cet honneur est décerné par les votes des trois quarts des membres titulaires présents.

Art. 19. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de trente.

Ils ont seuls voix délibérative et consultative.

Art. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres adjoints. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre adjoint qu'ils ont présenté.

Art. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents ; ils se tiennent en relation avec la Société [1].

Les membres honoraires, adjoints et correspondants, ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

Art. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres adjoints à la majorité des votes des membres présents.

Art. 23. Les membres titulaires signent les Statuts avant d'entrer en fonctions.

Art. 24. La démission donnée par un membre titulaire ou adjoint ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

[1]) Les membres correspondants ne figureront au tableau que lorsqu'il auront accepté ce titre. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications (Séance du 15 février 1861.)

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraine la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

CHAPITRE V.

Des publications.

Art. 25. La société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans les concours et celles non couronnées qui méritent cette distinction (1).

Ces pièces deviennent sa propriété. Les auteurs ne peuvent les réimprimer qu'avec l'autorisation de la Société. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux Archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessitent la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société lorsqu'elles en sont jugées dignes.

Dans toutes ces pièces, les convenances devront être respectées tant dans le fond que dans la forme.

Art. 26. Le Secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

Art. 27. Un exemplaire numéroté de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire et adjoint.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux sociétés qui accordent la réciprocité, à la bibliothèque royale de Bruxelles et à celle de l'Université de Liége.

(1) L'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de 50 exemplaires destinés à l'auteur (Séance du 15 février 1861).

CHAPITRE VI.

Des recettes et des dépenses.

Art. 28. Les recettes consistent : en cotisations ordinaires payées par les membres titulaires, fixées à dix francs ; en cotisations payées par les membres adjoints, fixées à cinq francs ; en cotisations extraordinaires que la Société s'impose ; en dons volontaires ; en subsides éventuels de la Commune, de la Province, de l'Etat ; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

Art. 29. Les dépenses ordinaires sont celles pour frais d'installation et de bureau ; elles sont ordonnées par le bureau.

Art. 30. Les dépenses extraordinaires sont celles qui sont occasionnées par les publications de la Société et les prix à décerner aux lauréats des concours. Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII.

De la révision du règlement et de la dissolution de la Société

Art. 31. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

En cas de dissolution, laquelle ne peut être décidée qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents et absents, la bibliothèque, les archives et le sceau de la Société sont déposés à la bibliothèque de l'Université de Liége et de-

viennent la propriété de la ville; le solde restant en caisse est acquis en tous cas au bureau de bienfaisance de la ville de Liége.

Liége, le 27 décembre 1856.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,
F. BAILLEUX.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉ LE 1er NOVEMBRE 1869.

BUREAU.

GRANDGAGNAGE (Charles), *Président* ;
DEJARDIN (Joseph), *Vice-Président* ;
BORMANS (Stanislas), *Secrétaire* ;
GRANDJEAN (Mathieu), *Bibliothécaire-Archiviste* ;
DEFRECHEUX (Nicolas), *Trésorier* ;
DELBŒUF (Joseph), *Secrétaire-Adjoint*.

Membres titulaires.

BORMANS (Stanislas), conservateur-adjoint des Archives de l'État.
BRACONIER-DE MACAR (Charles), fabricant.
BURY (Auguste), avocat.
CAPITAINE (Ulysse), administrateur de la Banque Nationale.
CHAUMONT (Félix), fabricant d'armes.
COLLETTE (Victor), fabricant d'armes.
DEFRECHEUX (Nicolas), appariteur à l'Université de Liége.
DEHIN (Joseph), maître chaudronnier.
DEJARDIN (Joseph), notaire.

Delarge (Jean-Guill.), instituteur, à Herstal.
Delbœuf (Joseph), professeur à l'Université de Liége et à l'Ecole normale.
Delchef (André), fabricant d'armes.
Desœr (Auguste), avocat.
De Thier (Charles), juge au tribunal civil.
Falloise (Alphonse), président du tribunal de 1re instance.
Galand (Walthère), avoué.
Grandjean (Mathieu), sous-bibliothécaire à l'Université.
Grandgagnage (Charles), ancien représentant.
Grenson (Camille), avocat.
Henrotte (Nicolas), chanoine.
Hock (Auguste), fabricant-bijoutier.
Kirsch (Hyacinthe), avocat.
Le Roy (Alphonse), professeur à l'Université et à l'École normale.
Lesoinne (Charles), représentant.
Masset (Gustave), greffier.
Picard (Adolphe), conseiller à la Cour d'appel.
Stecher (Jean), professeur à l'Université et à l'École normale.
Thiry (Michel), inspecteur du service des transports au chemin de fer de l'État.
Wasseige (Charles), docteur en médecine et conseiller provincial.

Membres honoraires.

Le Gouverneur de la Province.
Le Bourgmestre de Liége.
Le Président du Conseil provincial.
Bormans (J. H.), professeur émérite à l'Université, membre de l'Académie royale.
Grandgagnage (Joseph), premier président honoraire de la Cour d'appel.
Lamaye, conseiller à la Cour d'appel.
Littré (Emile), membre de l'Institut de France.
Polain (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université.

Membres correspondants (1).

Alexandre (A.-J.), professeur à l'école moyenne de Gosselies.
Borgnet (Jules), conservateur des archives de l'État, à Namur.

(1) On croit devoir appeler l'attention de Messieurs les membres correspondants sur la note de l'art. 21 du règlement.

Body (Albin), homme de lettres, à Spa.
Bovie (Félix), peintre et homme de lettres, à Bruxelles.
Breden, professeur au Gymnase d'Arnsberg.

Chalon (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Chavée (H.), homme de lettres, à Paris.
Clesse (Antoine), homme de lettres, à Mons.
Coune (Joseph), préfet des études, à Anvers.

De Backer (Louis), homme de lettres, à Noord-Peenne (France).
De Christé (L.), imprimeur, à Douai.
De Coussemaker (E.), président du Comité flamand de France, à Dunkerque.
Delgotalle (Franç.), pharmacien, à Visé.
De Noue (A.), docteur en droit, à Malmedy.
Desrousseaux (A.), chef de bureau à la mairie, à Lille.

Hoffmann (F.-L.), homme de lettres, à Hambourg.
Hymans (Louis), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

Lagrange (Philippe), négociant, à Namur.
Le Pas (Auguste), professeur au Conservatoire royal de Liége, à Jupille.
Leray (Eugène), teinturier, à Tournai.
Loumyer (N.), chef de division au département des affaires étrangères, à Bruxelles.

Michelant (H.), vice-président de la Société impériale des antiquaires de France, à Paris.
Magnée (Gustave), vérificateur des douanes, à Theux.
Morel (A.), homme de lettres, à Paris.

Poulet (Nicolas), peintre, à Verviers.

Renard (M.-C.), vicaire, à Genval (Brabant).
Renard (Jules), à Paris.
Renier (J. S.), peintre, à Verviers.

Scheler (Aug.), bibliothécaire du Roi, à Bruxelles.
Schuermans (H.), conseiller à la Cour d'appel de Liége.

Van Bemmel (Eugène), professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
Vermer (Aug.), docteur en médecine, à Bauraing.
Von Keller (Adalbert), professeur à l'Université de Tubinge.

Wérotte (Charles), à Namur.

Xhoffer (J.-F.), rentier, à Verviers.

Membres adjoints.

Aerts (Auguste), notaire.
Anciaux, professeur de musique, à Charleville.
Ancion (Dieudonné), fabricant d'armes.
Ansiaux-Rutten (Émile), banquier.
Antoine (P.), peintre, au Péry, 15.
Attout-Frans, négociant.

Baar-Lecharlier, négociant.
Balat (Alphonse), architecte, à Bruxelles.
Banneux (Léon), propriétaire, à Huy.
Bayet (Joseph), juge au tribunal de 1re instance.
Bayet (Émile), ingénieur, à Bruxelles.
Beaujean (François), négociant.
Beaujean (Eugène), négociant.
Bellefontaine (François), négociant.
Bellefroid (Victor), directeur de la Banque liégeoise.
Beltjens (Gustave), procureur du Roi, à Hasselt.
Bérard-Leurquin, négociant.
Bérard (Charles), ancien directeur au département des finances, à Bruxelles.
Bertrand (O.), notaire.
Bernard (Félix), notaire, à Montegnée.
Béthune (Armand), rentier.
Beuret (Auguste), fabricant.
Bia (Lamb.-L.), ingénieur.
Biar (Grégoire), ancien notaire.
Biar (Nicolas), notaire.
Bidaut (Georges), à Bruxelles.
Billon-Hartog, négociant.
Birck-Collette, fabricant.
Blonden, ingénieur-directeur des travaux publics de la ville de Liége.
Bodson (Mathieu), vicaire de St-Barthélemy, à Liége.
Boioux (L.-J.), juge au tribunal de 1re instance.
Borguet (Louis), docteur en médecine.
Borguet (Louis), avocat.
Borguet (Joseph), entrepreneur, rue Lairesse.
Bormans (Allard), docteur en droit, ingénieur civil.
Boseret (Charles), avocat.

BORMANS (Théophile), substitut du Procureur du Roi, à Arlon.
BOUILLE (Nicolas), industriel, à Verviers.
BOURDON (Jules), conseiller communal.
BOURGEOIS (Nestor), ingénieur.
BOUVY (Alexandre), fabricant.
BRACONIER (Frédéric), représentant.
BRAHY, négociant.
BREUER (J.-B.), négociant, quai de Maestricht.
BRONNE (Louis), inspecteur général des postes, à Bruxelles.
BRONNE (Gustave), fabricant d'armes.
BRONNE (Georges), avocat
BUCKENS (J.-G.), industriel.
BUSTIN (Oscar), directeur de charbonnage, à Grâce-Berleur.

CAMBRESY (Alph.), ingénieur, à Paris.
CAPITAINE (Edouard), président de la Cour du Limbourg, à Maestricht.
CAPITAINE (Félix), ancien président de la Chambre de Commerce.
CAPITAINE (Félix), fils, conseiller communal.
CARLIER (Florent), entrepreneur.
CARLIER-DEMET, rentier.
CARLIER (Ch.-Jos.), tanneur, à Huy.
CARMANNE (J.-G.), imprimeur.
CARPAY (François), instituteur.
CARPENTIER (N. J.), curé de Ste-Marguerite, à Liége.
CARREZ-ZIEGLER, négociant.
CHANDELON (J.-T.-P.), professeur à l'Université, membre de l'Académie.
CHARLES (Prosper), avocat.
CHARLIER (Eugène), docteur en médecine.
CHAUDOIR-VAN MELLE, fabricant.
CHAUMONT (Léopold), fabricant d'armes, à Herstal.
CHÈVREMONT (Henri), ingénieur civil, à Herstal.
CLOCHEREUX (Henri), avocat.
CLOES (J.), ancien conseiller à la Cour.
CLOSSET (Mathieu), banquier.
CLOSSET (Evrard), administrateur de la Banque nationale.
CLOSSET (Henri), étudiant
CLOSON (Joseph), avocat.
COHEUR (Gustave), major d'artillerie de la garde civique, à Lantin.
COLLE (Jos.), étudiant à Fosse (devant la Madeleine, 8).

COLLETTE (Léopold), fabricant d'armes.
COLLINET (Charles), substitut du Procureur du Roi, à Verviers.
COLSOUL (Auguste), directeur au gazomètre, à Verviers.
COMHAIRE (Charles), avocat.
CONSTANT (Erasme), marchand de fer.
CORBESIER (Henri), ancien vérificateur de l'enregistrement.
CORBUSIER, industriel, quai Mativa, 19.
CORIN, professeur de musique.
CORNESSE (Edouard), négociant, à Aywaille.
CORNESSE (Prosper), avocat.
COUCHE (J.-B.), directeur de la prison cellulaire.
COUCLET-MOUTON (F.), graveur.
COUCLET, capitaine de lanciers.
CRÉMERS (Léopold), à Sclessin.
CUDELL (Adophe), avocat.

D'ANDRIMONT-DEMET, industriel.
D'ANDRIMONT-DE MÉLOTTE, ancien bourgmestre et conseiller provincial.
D'ANDRIMONT (L.), administrateur de la Banque nationale.
DARDENNE (Hyac.), avocat.
DARDESPINE (F.-C.), fabricant.
DAUW (E.), conseiller à la Cour.
DAWANS-CLOSSET (Adrien), fabricant et conseiller provincial.
DAWANS-ORBAN (Jules), fabricant.
DEBEFVE (P.-A.), négociant.
DE BORMAN (Chev. Cam.), docteur en droit, à Schalkhoven.
DE BOUBERS (Adophe), greffier du canton de Louveigné.
DE BRONCKART (Emile), ancien représentant, à Bra.
DECHAMPS, major pensionné, à Stembert
DEFUISSEAU, médecin principal de l'armée.
DE FABRIBECKERS, conseiller provincial.
DEFAYS-DU MONCEAU, ancien conseiller provincial.
DEFRECHEUX (Émile), employé.
DE GLYMES (comte), procureur du Roi, à Charleroi.
DEHASSE (Auguste), fabricant.
DEHASSE (Félix), fabricant.
DEHESELLE (Victor), fabricant, à Thimister.
DEJARDIN (Adolphe), capitaine du génie.
DEJARDIN (Henri), rentier.

De la Rousselière (baron Amédée), rentier.
De la Rousselière (baron Arthur), secrétaire de légation.
De Laveleye (Émile), professeur à l'Université.
Delbouille (Joseph), banquier et conseiller communal.
Delbouille (Louis), notaire.
Delexhy (M.-B.-J.), docteur en médecine, à Grâce-Berleur.
Delfosse (Eugène), ingénieur civil.
Delgotalle (Alfred), docteur en médecine, à Verviers.
Delhasse (Félix), homme de lettres, à Bruxelles.
Delheid (Louis), docteur en médecine.
Delheid (Jules), docteur en médecine.
Deliége-Requilé (Jacques), fabricant.
De Limbourg (Ph.), propriétaire, à Theux.
De Looz-Corswarem (comte Hyp.), sénateur.
Del Marmol (baron Ch.), avocat.
De Luesemans (Charles), gouverneur de la province.
Delvaux, agrégé à l'Université.
De Macar (Charles), colonel pensionné.
De Macar (Augustin), rentier.
De Macar (Charles), avocat et conseiller provincial.
De Macar (baron Ferdinand), représentant.
De Macar (Julien), directeur de houillère.
Demany (Laurent), architecte et conseiller communal.
Demany (Ferd.), commissaire de police en chef.
Demany (Ferd.), architecte.
De Mélotte (Armand), rentier.
Demeuse, bourgmestre à Wandre.
De Moffaerts (baron Léonce), rentier.
Denis (Alexandre), fabricant.
D'Erckentel (Eugène), juge de paix, à Nandrin.
De Rossius (Ch.), fabricant.
De Rossius (Fernand), avocat et représentant.
Desart, directeur de houillère, à Herstal.
Desart (Cam.), lieutenant d'infanterie.
De Sauvage-Vercour (Félix), banquier
De Savoie (T.-J.), professeur à l'Université.
De Sélys-Longchamps (baron), sénateur, à Waremme.
De Sélys-Fanson (baron Ferd.), rentier, à Beaufays.
De Sélys-Fanson (baron Robert), rentier, à Xhoris.
Desoer (Oscar), rentier.

Desoer (Emmanuel), substitut du procureur du roi, à Liége.
Dessart (Jos.), propriétaire, à Herstal.
De Stockhem (baron Léopold), propriétaire à Amay.
De Theux (Xavier), rentier, à Bruxelles.
De Thier (Léon), homme de lettres.
Detrooz (Auguste), juge au tribunal civil.
Delvaux (Louis), avocat.
De Vaux (Adolphe), ingénieur.
De Vaux (Emile), ingénieur, à Bruxelles.
Devroye, chanoine et grand chantre de la Cathédrale.
Dewalque (G.), professeur à l'Université.
Dewez-Chaudoir, négociant.
Digneffe (Victor), agent de change.
Distexhe (Hubert), graveur.
Dochen (Hubert), conseiller provincial, à Avernas-le-Bauduin.
D'Omalius (Frédéric), juge au tribunal de 1re instance
Dommartin (Léon), rédacteur du *Gaulois*, 146, faubourg St-Denis, à Paris.
Donckier-Jamme (Ch.), membre de la Députation permanente.
Doret (V.), conseiller provincial, à Verviers.
Dory (Isidore), professeur à l'Athénée royal.
Dossin (Henri), fabricant.
D'Otreppe de Bouvette (Albert), conseiller honoraire des mines.
Doutrewe (P.), à Louveigné.
Dresse (Jules), rentier, à Chaineux.
Dresse-Ancion (Olivier), fabricant d'armes.
Drion (Aug.), greffier de justice de paix.
Drion (Prosper), professeur à l'Académie.
Drion (Jules), commis greffier à la justice de paix.
Dubois (François), rentier.
Dubois (Ernest), procureur du Roi.
Dumont (Félix), ingénieur, au Péry.
Dumont, conseiller communal.
Dupont (Alexandre), employé.
Dupont (Ernest), chef de division au Ministère des travaux publics, à Bruxelles.
Dupont (Evrard), professeur émérite à l'Université.
Dupont (Edouard), notaire, à Saive (canton de Fléron).
Dupont (François), ingénieur.
Dupont (Emile), avocat et représentant.
Du Vivier-Sterpin (L.), libraire.

ELIAS (Nicolas), avocat et représentant.
ELIAS (Robert), rentier.
ELOIN (Félix), ingénieur, à Bruxelles.
ETIENNE, négociant.

FABRY (Arnold), conseiller provincial, à Dison.
FALISSE-DEBOEUR, négociant, quai des Pècheurs, 6.
FALLISE (Victor), professeur à l'Athénée.
FAYN (Joseph), directeur de la Société Rocheux et Oneux, à Theux.
FESTRAETS (Auguste), docteur en médecine.
FETU-DEFIZE (J.-F.-A.), fabricant.
FICK, tanneur.
FICK-SIMON (François), négociant.
FILOT (H.-J.), instituteur, faubourg Vivegnis.
FLECHET (François), notaire et conseiller provincial, à Verviers.
FLECHET (Guillaume), entrepreneur.
FLÉRON (Joachim), bourgmestre, à Bellaire.
FLORENVILLE (A.-D.), major de la garde civique.
FONSNY, bourgmestre de Saint-Gilles, lez-Bruxelles.
FORGEUR (Jos.), avocat et sénateur.
FORGEUR (Georges), secrétaire de légation.
FORIR (Jos.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.
FOSSION (N.-J.), docteur en médecine.
FOUQUET (Guil.), sous-directeur à l'Ecole agricole de Gembloux.
FOURY, général-major.
FRAIGNEUX (Louis), négociant.
FRANCK (Mathieu), entrepreneur.
FRANCOTTE (Victor), fabricant.
FRANCOTTE-DEPREZ (Clém.), industriel.
FRANCOTTE (Victor), étudiant.
FRANKIGNOULLE, greffier, à Liége.
FRÉDÉRIX (Gustave), homme de lettres, à Bruxelles.
FRÈRE-ORBAN (Walthère), ministre des finances, à Bruxelles.
FRÈRE (Walthère), fils, administrateur de la Banque nationale, à Verviers.
FRÈRE (Georges), juge au tribunal de première instance.

GAEDE (H.), docteur en médecine.
GALAND (Georges), négociant.
GALAND (Lamb.), notaire et conseiller provincial, à Glons.

GAUTHY, professeur à l'Athénée de Bruxelles.
GÉRARD (Frédéric), banquier, à Seraing.
GÉRARD, préfet de l'Athénée.
GERMAIN (Célestin), docteur en médecine, à Sprimont.
GERMEAU (F.), membre de la Députation permanente.
GILKINET (J.-P.), ancien notaire.
GILLET (Emile), juge, à Huy.
GILLON (A.), professeur à l'Université.
GILMAN (Alph.), vice-président au tribunal, rue Darchis.
GOMRÉE-WALTHÉRY, industriel, quai de Longdoz.
GONNE, directeur de Velaines, près de Huy.
GOOSSENS (Gustave), agent de change.
GORET (Léopold), ingénieur.
GOTHIER (J.), libraire.
GOVAERT-MALHERBE, fabricant.
GRANDFILS (Charles-Joseph), comptable
GRANDJEAN, bourgmestre, à Housse.
GRAND'RY (Mich.), étudiant, à Jemeppe.
GRÉGOIRE (Hyacinthe), président du Tribunal de première instance de Huy
GRÉGOIRE (Alphonse), notaire, à Dalhem.
GRÉGOIRE (Mich.), secrétaire communal, à Wandre.
GRUMSEL, tanneur.

HABETS (Alfred), répétiteur à l'Ecole des mines.
HALKIN (Aimé), capitaine d'artillerie à Liége
HALKIN (Emile), capitaine aux pontonniers, à Anvers.
HALKIN-RÉMONT (C.-J.), architecte.
HALKIN (Jules), sculpteur.
HAMAL-DUMONT (Victor), ingénieur des mines, rue Fusch.
HAMAL (Benj.), ingénieur.
HAMAL (P.-J.), avocat et conseiller provincial.
HANNAY (Charles), cordier, à Ans-et-Glain.
HANSSENS (L.), avocat et conseiller provincial.
HAYEMAL (Henri), banquier, à Spa.
HELBIG (Henri), homme de lettres.
HELBIG (Jules), peintre.
HÉNON (Louis), maître de carrière, à Sprimont.
HERMANS (L.-J.), juge de paix.
HEUSE (H.-J.), docteur en médecine.

HEUSE-LAHAYE (G.), fabricant, à Olne.
HOCK (L.-Ad.), fabricant.
HOCK (Gér.-Aug.), fabricant.
HORTMANS, industriel.
HOUGET (Adrien), industriel, à Verviers.
HUBERT DE PONDROME (R.), à Chênée.
HUBERTY (Léon), à Malmedy.

ILIAS (Henri), professeur à l'Athénée.

JACQUES (J.), négociant, à Waremme.
JAMAR (Léonard), notaire.
JAMAR (Emile), conseiller provincial.
JAMAR (Gustave), fabricant.
JAMAR (Armand), ingénieur.
JAMME (Emile), commissaire d'arrondissement.
JARSIMONT, major pensionné, à Martinrive (Sprimont).
JENICOT (Philippe), pharmacien, à Jemeppe.
JORISSEN (Jules), négociant.

KEPPENNE (F.), ancien président du tribunal de première instance.
KEPPENNE (Ch.), notaire.
KERSTEN-MAGIS (P.), fabricant.
KIRSCH (Hyacinthe), directeur de charbonnage.
KUPPER (Ch.-Théod.), directeur de fabrique, à Dalhem
KUPFFERSCHLAEGER (Isidore), professeur à l'Université.

LACROIX (Alfred), négociant.
LAFNET (T.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.
LAGASSE (Laurent), fabricant.
LAHAYE (Joseph), directeur de charbonnage.
LALOUX (Adolphe), propriétaire.
LALOUX (Nicolas), greffier provincial.
LAMARCHE-DE ROSSIUS (O.), administrateur de la Banque nationale.
LAMARCHE-JAMAR (Alf.), industriel.
LAMBERCY (Charles), géomètre du cadastre, à Aywaille.
LAMBERT, notaire, à St-Georges.
LAMBERTY, docteur en médecine, à Verviers.
LAMBERTY (Alphonse), employé des postes, à Stavelot.

LAMBINON (Gustave), ingénieur.
LAMBOTTE (Armand), fabricant bijoutier.
LAMBOTTE (Jean-Baptiste), à Cologne.
LAOUREUX, sénateur, à Verviers.
LAPORT (Guil.), fabricant.
LECOQ (A).
LEENAERTS (J.-M.), fabricant, en Saulcy.
LELIÈVRE (X.), substitut du procureur du Roi.
LELOTTE, négociant, à Verviers
LEMAIRE, avocat, à Namur.
LEMILLE (Joseph), fabricant d'armes.
LEQUARRÉ (Nic.), professeur à l'Athénée.
LEROUX Charles, juge au tribunal de première instance à Verviers.
LEURQUIN (Camille), notaire.
LÉVÊQUE (L.), comptable, à Verviers.
LHOEST (Aug.), lieutenant-colonel d'artillerie.
LIBEN (Charles), contrôleur des contributions, à Dinant.
LIBEN (J.-J.-Jos.), intendant militaire pensionné.
LIBERT (Louis), membre de la députation permanente.
LIBOTTE-DOSSIN, négociant.
LION (Clém.), sous-lieutenant aux grenadiers.
LION (Léopold), ingénieur.
LONAY (G.), chanoine, à Herstal.
LONHIENNE (L.-J.), sénateur.

MACORS (Félix), professeur à l'Université.
MACORS (Jos.), professeur à l'Université.
MAGIS (Alf.), avocat.
MAGIS (Max.), fabricant.
MAGNERY (Em.), meunier, à Seraing.
MALHERBE (Édouard), fabricant d'armes.
MANSION (Émile), professeur, à Huy.
MANSION (P.), chargé du cours d'analyse à l'Université de Gand, à Marchin lez-Huy.
MARCELIN-LAGARDE, professeur à l'Athénée de Hasselt.
MARCELLIS (François), fabricant.
MARCHOT (Émile), négociant.
MARCOTTY, avocat-général.
MARÉCHAL (R.), ingénieur.
MARTIAL (Epiph.), avocat.

Martiny (Martin), fabricant, Herstal.

Masset-Hamal, négociant.

Masset (L.), bourgmestre de Herstal et conseiller provincial.

Masset (Oscar), fabricant.

Massin (Gust.), sous-directeur de la Société linière.

Matelot (Prosper), hôtelier.

Mathelot-Debruge, ingénieur civil.

Mathieu (Jules), instituteur, à Olne.

Mean (Charles), fabricant.

Mercier (Laurent), négociant.

Micha (Léonard), ingénieur, à Marles (Pas-de-Calais).

Micha (Alfred), avocat.

Minette (Jules), rentier.

Minette-Orban (Victor), rentier.

Misson (Anatole), négociant, quai de la Batte.

Modave-Lambinon (J.-A.-F.) conseiller communal.

Monnoyer (Aug-Jos.), lieutenant-colonel d'état-major.

Monoyer, directeur de houillère, rue Lamarck.

Moreau, ingénieur, à Louvain.

Morren (Edouard), professeur à l'Université.

Mottart (Albert), ingénieur civil.

Mottart (Gustave), avocat.

Mottart (Jules), négociant.

Mottart (Philippe), brasseur.

Mouton (Louis), notaire, à Herve.

Mouton (Dieudonné), avocat et représentant.

Moxhon (Casimir), avocat.

Moxhon (Ernest), notaire, à Ramet.

Muller (Clément), avocat et représentant.

Muller (Edmond), banquier, à Verviers.

Nagelmackers (Jules), agent de la Banque nationale.

Nagelmackers (Armand), consul d'Espagne.

Nagelmackers (Albert), banquier.

Nagelmackers (Edmond), banquier.

Nagelmackers (Ernest), banquier.

Nagelmackers (Carlos), ingénieur civil.

Neef (Jules), bourgmestre de Tilff et conseiller provincial.

Neuville, (Joseph), ancien bourgmestre de Liége.

NIHON (L.-A.), juge à Liége
NOÉ (Adolphe), fabricant.
NOIRFALISE (Jules), fabricant.
NYPELS (J.-S.-G.), professeur à l'Université.

OLIVIER (Henri), négociant en laines, à Verviers.
ORBAN (Eugène), fabricant.
ORBAN (Ernest), fabricant.
ORBAN (Marcel), juge, à Verviers.
ORBAN (Jules), fabricant.
ORBAN (Léon), représentant.
ORTMANS-HAUSEUR, bourgmestre de Verviers.
ORTMANS (J.-B.), brasseur.

PAQUE (Eugène), artiste vétérinaire, à Verviers.
PAQUE (Érasme), pharmacien.
PAQUE, conducteur des ponts et chaussées, à Aywaille.
PAQUOT, directeur gérant de la Société du Bleyberg.
PARENT-DUBOIS (Henri), rentier, à Herstal.
PASCAL LAMBINON, négociant, à Louvain.
PASQUET (Emmanuel), professeur à l'Athénée royal de Namur.
PECK (Léonard), ingénieur.
PÉTY-DE ROSEN (Jules), rentier, à Grune.
PÉTY (Léon), avocat.
PHILLIPS (Justin), négociant
PHILLIPS-ORBAN, rentier.
PIEDBŒUF (Théodore), fabricant, à Jupille.
PIEDBŒUF (Théodore), avocat et conseiller provincial, à Jupille.
PIERCOT (Ferdinand), bourgmestre.
PILETTE (Désiré), avocat, à Paris.
PINSART (H.-J.), ingénieur de la province.
PIRLOT-TERWANGNE (Ferdinand), fabricant.
PIRLOT (Léon), fabricant.
PIRLOT (Edouard), fabricant.
PIRLOT (Gustave), fabricant.
PIRLOT (Eugène), rentier.
PIRLOT (Eugène), fils, rentier.
PIROTTE, receveur de l'État, à Stavelot.
PIRSON-HOGGE, négociant.

Plumat (Jean-Bapt.), propriétaire.
Poswick (Eug.), rentier.
Poulet, rue Vinâve-d'Ile.
Prost (Victor), capitaine d'artillerie.
Prost (Henri).

Quoilin (J.-H.), secrétaire-général du ministère des finances, à Bruxelles.

Raikem (Joseph), industriel.
Raikem (A.-J.), greffier au tribunal.
Ramoux de Rochelée (Joseph), conseiller provincial, à Amay.
Raskin (Jos.), fabricant.
Raze (A.), ingénieur, à Ougrée.
Regnier, major pensionné.
Remacle (Jacques), fabricant, à Sauheid.
Rémont (Denis), juge de paix, à Esneux.
Rémont (J.-E.), architecte consultant de la ville de Liége.
Rémont (Joseph), architecte.
Rémont, ingénieur, à Theux.
Renier (A.), architecte.
Renier (Henri), rentier.
Renier (M.), greffier du tribunal de commerce.
Renoz (Ernest), notaire.
Renson (Antoine), juge de paix, à Hollogne-aux-Pierres.
Requilé (Franç.), rentier.
Richard-Lamarche (H.), rentier.
Rigo (H.), chef de division au gouvernement provincial.
Rissack-Lambert, marchant brasseur, à Herstal.
Robert-Brabant (L.), avocat.
Robert-Grisard, rentier.
Roberti (E.), rentier.
Roberti (D.), rentier.
Roland (Jules), négociant.
Romedenne-Fraipont (J.-F.), banquier.
Rose (John), fondeur.

Salmon (l'abbé), vicaire, à Stavelot.
Schoonbroodt (J.-G.), conservateur des Archives de l'État.
Severeyns (L.), imprimeur.

SIMONIS-ORBAN (Eugène), statuaire, à Bruxelles.
SNOECK (Eug.), professeur à l'athénée, faubourg St-Gilles, 33.
SOETMAN (Gust.), directeur, à Niederfischbach.
SOPERS (Théodore), négociant.
SOUBRE (Etienne), directeur du Conservatoire royal de musique.
SPIERTZ (Henri), rentier.
SPINEUX (A.), avoué au tribunal de 1er instance.
SPRING (A.), professeur à l'Université.

TART (Alph.), négociant, rue Louvrex, 53.
TART (O.-J.), banquier.
TASKIN (Léop.), ingénieur, à Jemeppe.
TERRY (L.), professeur au conservatoire.
THONARD (André), colonel d'artillerie.
THONON (Auguste), notaire, à Sprimont.
TILMAN (Gustave), rentier, à Bernalmont.
TOMBEUR, notaire et conseiller provincial, à Verlaine.
TRASENSTER (Louis), professeur à l'Université.
TROISFONTAINE (Arnold), professeur à l'Université.
TRUILLET (Félix), négociant.
TRUILLET (Franç.), docteur en chirurgie.

UMÉ (Godefroid), architecte.

VAN DER MAESEN (Servais), avoué, à Verviers.
VANDERSTRAETEN-CLOSSET (Victor), fabricant, à Verviers.
VAUST (Théodore), docteur en médecine et professeur à l'Université.
VAUST (Jules), docteur en médecine.
VERKEN (Théophile), professeur au Conservatoire.
VIERSET-GODIN, architecte, à Huy.
VIOT (Théodore), rentier, à Tihange, lez-Huy.
VIOT (Léon), rentier, château de Verdenne, près Marche.
VIVARIO-PLOMDEUR (Nicolas), rentier, à Embourg.
VIVARIO (Nic.), fabricant d'armes.

WALA (François), conseiller à la cour.
WANKENNE (Pierre), négociant, à Verviers.
WARNANT (Julien), avocat.
WASSEIGE (Adolphe), docteur en chirurgie et professeur à l'Université.

WASSEIGE (Henri), ingénieur civil.
WAUTERS (Edouard), père, rentier.
WAUTERS (Edouard), fils, rentier.
WAUTERS-CLOES (Hyacinthe), rentier.
WELLEKENS (Émile), négociant.
WELLENS-BIAR (E.-F.), ingénieur.
WILMOTTE, propriétaire, à Anvers.
WILMART (Julien), à Verlaine.
WITTERT (Adrien baron), rentier.
WOOS, notaire, à Rocour.

XHOFFER (Léop.), négociant, à Verviers.

Membre adjoint (*inscrit pendant l'impression*).

BERTRAND (François), avocat, rue de l'Harmonie.

SOCIÉTAIRES DÉCÉDÉS

Membre correspondant.

LETELLIER, curé à Bernissart (Hainaut).

Membres adjoints.

ANSIAUX (Jules), docteur en médecine.
DANDOY (Célestin), ancien conseiller communal.
GOUT (Isidore), ancien conseiller communal.
HUBERT (Alexis), fabricant à Esneux.

DÉCÉDÉ PENDANT L'IMPRESSION.

DE ROSSIUS (Ch.-Ab.), ancien président du Conseil provincial.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS EXTRAORDINAIRE.

Voulant contribuer pour sa part à l'éclat des prochaines fêtes de septembre, la Société a décidé, dans sa séance du 15 juillet 1869, qu'un double *concours extraordinaire* serait ouvert, sous ses auspices, à l'occasion des dites fêtes.

Elle demande :

1° Un crâmignon ou chant de danse populaire (prix : une médaille en or de la valeur de CENT FRANCS) ;

2° Une chanson avec refrain susceptible d'être répété en chœur (prix : une médaille en or de la valeur de CENT FRANCS).

Le sujet est assez naturellement indiqué par les circonstances ; la Belgique a été longtemps le champ de bataille des nations ; aujourd'hui, sur son sol libre, elles viennent se donner la main ; une ère nouvelle commence.....

Toute latitude est d'ailleurs laissée aux concurrents.

Les manuscrits devront être adressés avant le 5 septembre, *terme de rigueur*, à M. le notaire Jos. Dejardin, vice-président de la Société, quai de l'Ourthe, 43, à Liége.

Les concurrents inscriront en tête de leur travail une épigraphe, qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant leur nom.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS SPÉCIAL DE 1869.

A MM. les président et membres de la Société liégeoise de Littérature wallonne.

Messieurs,

Vous avez ouvert, avec l'assentiment du Comité général des fêtes qui se préparent à Liége, un concours spécial comprenant une chanson et un cramignon wallons de nature à être chantée ou dansé pendant les réjouissances qui vont se donner à l'occasion de la visite des tireurs de l'étranger et des autres parties du pays, et vous nous avez fait l'honneur de nous charger de l'examen des pièces qui vous sont parvenues à la suite de ce concours. Nous nous sommes à cet effet réunis les 6, 7 et 8 de ce mois, et nous venons vous faire connaître le résultat de notre travail.

Trente-huit concurrents ont répondu à votre appel, et

vous vous féliciterez comme nous de voir, par ce chiffre important, que l'idée était heureuse et qu'elle a fait vibrer la muse populaire.

Voici, dans l'ordre où nous les avons dépouillés, les titres et les devises de ces 38 envois :

TITRES.	DEVISES.
1. Pif, paf, poum, cramignon :	*Souffrez qu' ji v'sel deie...*
2. Li Houp diguet, cramignon :	*C'est l' ton qui fait l' chanson.*
3. Fiesses di septimbe, cramignon :	*Intrez sin bouhi.*
4. Ax ètringîrs, chanson :	*La paix du monde est le bonheur des nations.*
5. L'internationale, chanson :	*Aimons-nous les uns les autres.*
6. L'Eburonne, chanson :	*Il n'est plus au fond de mon cœur....*
7. L'Union, cramignon :	*Honneur, patreie et liberté !*
8. (Sans titre), cramignon :	*Il faut, je crois, pour le concours....*
9. Dinans-nos l'main, chanson :	*Peuples, formez une sainte alliance.*
10. Liberté et fraternité, cramignon :	*Libertas gentium.*
11. Ronde-danse, cramignon :	*Parlez d' Bruxelles...*
12. Cramignon d' jònè feies, cramignon :	*Ja promettou des voyèges.*
13. L'Amitié, chanson :	*Li Roi, li pâie et l' liberté.*
14. Li Gârd'-civique et les autorités, cramignon :	(Sans devise.)
15. (Sans titre), cramignon :	*J'espère en l'avenir.*

16. Li Bonne Ètinde, cramignon :	*On cramignon qu'on m'lét mi fait riquèri m'lé.*
17. Fiesses di Lîge, cramignon :	*Ut paucis multat....*
18. (Sans titre), cramignon :	*Les peuples libres sont amis.*
19. Les Oûies di nonante ans, cramignon :	*Dire baicôp avou pau.*
20. Ax Ètringîrs, cramignon :	*La simplicité.*
21. On Tireû à ses camarâdes, cramignon :	*La liberté est mère...*
22. (Sans titre), cramignon :	*Si tu savais, Julie...*
23. Les Fils del Liberté, chanson :	*Si chaque ouhai chante â s'manire.*
24. Li Vision d'on pâtriote, cramignon :	*L'homme libe reie et s'amuse.*
25. (Sans titre), chanson :	*Vollà, et s'elle est bonne, j'el chantrè.*
26. Li Manne d'â Cîr, cramignon :	*La tribune du peuple, c'est la rue.*
27. (Sans titre), chanson :	*Les orèges sont passés.*
28. Li Pâie, chanson :	*Li pâie, èco l' pâie!*
29. Li 21 Septimb' 1869, chanson :	*Ne soyons pas trop exigeants.*
30. (Sans titre), cramignon :	*Les batteus ont laid jeu.*
31. Li Fiesse d'el frâternité, chanson :	*On pout ess grand tos estant p'tit.*
32. Li Pâie et l'Union, cramignon :	*Li solo lût po tot l' monde.*
33. Li Lîgeois, chanson :	*Li patreie avant tot.*
34. Les Fiesses di Lîge, chanson :	*Si vis pacem... Ni fé nin l' guérre.*
35. Lambert, cramignon :	*I vât bin mî dè fer...*
36. La grande Victoire, cramignon :	*Al fin, tot à fait tomme.*

37. La paix, chanson : (Sans devise).
38. Les Peuples frères, chanson : *Patrie et humanité.*

Nous nous sommes livrés d'abord à une lecture attentive de ces 23 cramignons et de ces 15 chansons, afin de faire un premier triage. Celui-ci étant terminé, nous avons écarté les pièces renseignées sous les numéros : 1, 2, 3, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 21, 22, 24, 25, 29, 30, 31, 32, 37 et 38 ; les deux jours suivants, le jury a examiné de nouveau les autres envois et il a porté ses décisions. Mais avant de faire connaître celles-ci, disons quelques mots de trois des pièces qui ont été dès l'abord écartées : celles renseignées sous les numéros 8, 37 et 38, sont écrites en français et ne pouvaient, par conséquent, prendre part au concours. Malgré cela, il nous est impossible de ne pas mentionner avec faveur la première d'entre elles, le n° 8, parce qu'elle est charmante : l'idée en est originale et gaie, quelquefois un peu recherchée, mais parfaitement appropriée au but qu'elle poursuit ; l'expression est très-souvent heureuse ; le vers est coulant et facile ; enfin, sans être de l'eau la plus pure, on peut l'appeler une perle. Mais que pouvions-nous faire de cette perle ? Ce qu'en fit le coq de La Fontaine ; ce que l'ignorant fit du manuscrit. Ils avaient aussi trouvé des richesses dont ils ne pouvaient tirer parti : ils les portèrent chez leurs voisins.

Un ignorant hérita
D'un manuscrit, qu'il porta

Chez son voisin le libraire.
Je crois, dit-il, qu'il est bon,
Mais le moindre... mot wallon
Ferait bien mieux mon affaire.

Ne pouvant couronner cette pièce, nous vous proposons de la publier dans les recueils de la Société, persuadés que l'auteur, qui signe un forgeron correspondant, ne nous saura pas mauvais gré de l'usage que nous avons fait de sa lettre.

Mais revenons au concours, en commençant par les cramignons.

Les cramignons qui restaient à examiner, (c'est-à-dire ceux renseignés sous les n°s 7, 10, 16, 17, 18, 19, 26, 35 et 36) sont certainement d'inégale valeur ; mais tous méritent, à quelque point de vue, les félicitations et les encouragements des amis des lettres wallonnes. Leurs auteurs peuvent faire mieux, sans doute, et l'on doit espérer qu'ils n'y manqueront pas.

Parmi ces cramignons, cinq surtout méritent d'être remarqués.

Liberté et Fraternité (n° 10) est l'œuvre d'un homme qui sait écrire. Mais ses idées sont trop peu variées, et parfois l'expression wallonne (c'est là d'ailleurs un défaut que nous avons déploré chez plus d'un concurrent) n'est que l'expression française mal orthographiée. Hélas ! Combien de fois voit-on un mot français se substituer au mot wallon en changeant un peu sa finale. De plus, le vers du refrain, condition capitale pour un cramignon, est dur à cause du trop grand nombre d'élisions.

Le cramignon *Lambert* (n° 35) est, surtout dans sa première moitié, plein d'entrain et de gaîté ; en le corrigeant et en le diminuant, on en ferait sans aucun doute une chanson de table très-amusante et qui provoquerait le rire général ; mais il ne cadre que bien peu avec la pensée qui a inspiré ce concours et il est quelquefois gâté par la trivialité de l'idée ou de l'expression. Il est d'ailleurs d'un wallon pur et coulant.

Le n° 19, intitulé : *Les Oûïes di nonante ans*, se présente, dans sa forme et dans sa contexture matérielle, jusque dans le choix du papier, comme l'œuvre d'un vieillard très-âgé. En est-il bien ainsi ? Peu importe ! mais il faut applaudir à plusieurs des vers qu'il contient :

J'a bon, divant d'mori, de veïe sos nos clocki
Les drapeaux d'vingt nâtions des p'tits et grands pays ;
Leus coleurs et les noss' ont l'air di s'caressi....

Il faut aussi malheureusement regretter la nature incomplète de l'œuvre et les incorrections de style qui ne permettraient pas de lui donner une palme.

Restaient les n° 16 et 18, incontestablement les deux meilleurs, mais, qui cependant ne nous paraissent pas égaler quelques-uns des petits chefs-d'œuvre que notre muse wallonne a vu éclore depuis dix ou douze ans.

Nous fûmes bientôt d'accord pour les récompenser ; mais il était difficile de faire un choix : l'auteur du cramignon n° 18, qui n'a pas de titre, et dont la devise est *les Peuples libres sont amis*, est un écrivain, en même temps qu'un poëte. Il a l'idée touchante et noble, il a le vers

facile, il a enfin cette qualité précieuse que nous aimons avant tout : il a écrit en vrai et pur wallon. Plusieurs de ses couplets sont exquis et seront cités souvent : ils marqueront dans nos annales littéraires.

Malheureusement, l'auteur avait négligé d'indiquer sur quel air se chante son cramignon, et il a été impossible au jury de faire cette expérience indispensable pour bien juger une œuvre de ce genre. De plus, il contient quelques longueurs et une expression que nous aurions voulu voir écarter ; sur ces points, nous l'espérons, l'auteur voudra bien écouter les conseils du jury [1] ; la pièce y gagnera beaucoup ; elle fera honneur aux lettres wallonnes.

Le cramignon intitulé : *Li bonne Ètinde*, porte une devise spirituelle qui prouve que son auteur comprend la condition *sine quâ non* de ce genre de poésie. *On cramignon qu'on n'lét, n'fait riqwèri n'lé !* En effet, le sien est on ne peut plus chantant.

Nous sommes convaincus qu'il plaira beaucoup mieux encore à l'audition qu'à la lecture. Il ne renferme peut-être pas d'aussi belles pensées ni d'aussi beaux vers que la précédente, mais son agencement est excellent ; il exprime des idées heureuses et dans un style franc et gai qui séduit. Peu de taches, de la pureté dans le style et une coupe harmonieuse des vers ; enfin, un couplet plein de verve.

Nous avons donc partagé la palme, et, sans accorder de

[1] L'événement a ratifié cette espérance.

médaille d'or, nous avons décerné aux deux cramignons nos 18 et 16 deux médailles en vermeil.

Les Sociétés de cramignons étant nombreuses et composées d'éléments divers, nous avons pensé leur être agréable en leur laissant le choix entre deux textes, avec airs différens. La quantité plus ou moins grande des danseurs, le genre de voix du coryphée, peuvent faire accorder la préférence à l'un plutôt qu'à l'autre des cramignons couronnés, et l'ensemble de la fête ne pourra qu'y gagner.

Il nous reste à vous rendre compte de l'examen des 15 chansons qui nous étaient soumises. Vous avez vu qu'après un premier élagage sept d'entre elles demandaient à être vues de plus près : ce sont celles numérotées 4, 9, 23, 27, 28, 33 et 34. Parmi elles, quatre surtout sont dignes des félicitations du jury.

Le no 33 : *Li Ligeois*, avec devise : *Li Patreie avant tot!* se distingue par des idées originales et une versification bien réussie ; mais, outre qu'elle n'offre rien de tout à fait remarquable, son auteur a perdu de vue ce qu'on devait à nos invités de la Belgique et des autres nations ; il y avait autre chose à leur chanter que l'éloge exclusif de Liége et des Liégeois.

Le numéro suivant, intitulé : *les Fiesses di Lîge*, avec cette devise inspirée par Calino : *Si vis Pacem... Ni fez nin l' guerre*, est malheureusement une chanson assez monotone et quelquefois triviale ; elle manque d'entrain et aussi de vérité, mais on y rencontre des idées charmantes, rendues d'une façon pittoresque, par exemple ce couplet :

Avou ceschall (les Hollandais), pon n'chichaie
Nos nos querlis ; l'meyeu moyen
De vit mett' fin à nos herlaie
Fou de r'fer on meur mitoyen.
Mais nos l'fis d'manîr qui po d'zeur
Belge et Hollandais, âheïmint,
S'polet d'ner des pougneies di mains
Tant n'l'avans fait di pô d'hauteur.

La chanson *Dinans nos l' main !* (n° 9) semble inspirée par la page célèbre de Béranger : *Peuples, formez une sainte alliance !* air sur lequel elle doit se chanter. Elle manque un peu de vigueur et on sent par moment que l'expression est trop recherchée ; mais quelle poésie ! quels sentiments, quelles images élevées ! quelle heureuse versification ! elle est écrite avec cœur et imagination, avec un cœur généreux et une imagination brillante. Nous résistons au plaisir d'en citer des extraits, car elle sera imprimée prochainement.

La chanson *Ax Ètringîrs* sur l'air de *la Brabançonne*, est une œuvre mâle et ferme, qui réjouit le cœur du patriote et de l'ami des libertés. Dès la première lecture, notre opinion était faite, et nous n'en avons pas changé après l'avoir relue et chantée. Voilà de noble vers, et voilà de nobles pensées ; voilà comment le wallon sait aussi entonner les chants patriotiques, et prouver à certains incrédules qu'il est bon à autre chose qu'à traduire des balivernes ou des légèretés. Dite par une voix sonore et bien accentuée, cette *Brabançonne* de la paix et de la fraternité soulèvera l'enthousiasme des auditeurs.

Nous avons donc décerné à cette chanson la médaille

d'or, en regrettant de n'en avoir qu'une à donner, car *Dinans nos l' main !* est digne aussi de grands éloges ; nous vous proposons de lui accorder une *mention honorable avec l'impression.*

Ces décisions arrêtées, le président du jury a brûlé les billets joints aux envois qui n'avaient pas été jugés dignes de récompense et il a ouvert les autres ; nous avons ainsi appris que le cramignon n° 16 : *Li bonne Ètinde*, est de M. Alexis Peclers, rue Surlet à Liége, et que le cramignon n° 18 avec devise : *Les Peuples libres sont amis*, est de M. N. Defrecheux.

MM. Peclers et Defrecheux recevront chacun une médaille en vermeil.

Le billet qui accompagnait la chanson *Ax Etringîrs*, avec devise ; *La paix du monde est le bonheur des nations*, portait le nom de M. Th. Bormans, de Liége, substitut du procureur du roi à Arlon, à qui la médaille d'or est décernée. Le billet joint à la chanson *Dinans nos l'main* (mention honorable et impression), était encore signé du nom de M. N. Defrecheux, qui ajoute ainsi un double fleuron à sa couronne poétique, si brillante déjà. M Bormans est aussi un ancien lauréat de la Société wallonne, que celle-ci est heureuse de revoir. Quant à M. Peclers, c'est, croyons-nous, un athlète nouveau. Bien venu soit-il !

Liége, le 9 septembre 1869.

Les membres du jury :

J. DEJARDIN *président*, CH. BRACONIER, U. CAPITAINE, MATH. GRANDJEAN, HYAC. KIRSCH, et CH. AUG. DESOER, *rapporteur*.

CRAMIGNON

Po les fiesse di Lîge di septimbe 1869,

PAR

M. N. DEFRECHEUX.

AIR : *Lon la la, po c' côp la.*

RESPLEU. Tapans fou d'terr' les lawris
Qui d'mandet l'guerr' po flori.

On veut des nulaies d'étringirs
Accori po tot' nos frontirs ;
Ils ont turtos l'air binamé
Min jusqu'âs dints is sont armés.
Tapans, etc.

Ils ont turtos l'air binamé
Min jusqu'âs dints is sont armés,
Po disfint' cont' z'ell' li Belgique
Fât-i co pochi so l' fisique ?
Tapans, etc.

Po disfint' cont z'ell' li Belgique
Fât-i co pochi so l' fisique ?
Oh, nenni dai, c'est nos wesins
Qui v'net nos d'ner n'pougneïe di mains.
Tapans, etc.

Oh, nenni dai, c'est nos wesins
Qui v'net nos d'ner n'pougneïe di mains,
D'â lon, nos les veï volti,
Di près, nos les aimrans co mî.
Tapans, etc.

D'â lon nos les veï volti,
Di près nos les aimrant co mî ;
Ad'lez nos aut', brav's étringirs,
Diso l'péron vinez v's assire.
Tapans, etc.

Ad'lez nos aut', brav's étringirs,
Diso l'péron vinez v's assire ;
Nos chantrans l'pâïe et l' liberté,
Li monde ètir va nos houter.
Tapans, etc.

Nos chantrans l'païe et l' liberté,
Li monde ètir va nos houter.
Les peup' lib' ni r'qweret nin l' gloîre
Qui poit' sor leïe l'odeûr di moirt.
Tapans, etc.

Les peup' lib' ni r'qweret nin l'gloîre
Qui poit' sor leïe l'odeûr di moirt.
Po prover qu'on ainm' si pays
Di songu' fât-i ess' ramouï ?
Tapans, etc.

Po prover qu'on ainm' si pays
Di songu' fât-i ess' ramouï ?
Ni savans-gn' nin qu'à pingni deûr
On pou lî fer co pu d'honneur ?
Tapans, etc.

Ni savans-gn' nin qu'à pingni deûr
On pou lî fer co pu d'honneur ?
Si d'vins l'timps nos pér' si battît,
Ouïe fiestans nos, nos frans bin mî.
Tapans, etc.

Si d'vins l'timps nos pér' si battît,
Ouïe fiestans nos, nos frans bin mî.
Les peup', à s'étind' comm' des frés,
Wangnèt bin pus qu'à s'ahorer.
Tapans, etc.

Les peup' à s'étind' comm' des frés,
Wangnet bin pus' qu'à s'ahorer ;
Fans donc flotter âx vints de cîr
Maheïe esson' tot' nos bannîres.
Tapans, etc.

Fans donc flotter âx vints de cîr
Maheïe esson' tot' nos bannîres,
Et Diew diret, tot nos loukant :
« Awet, cès-là sont mes efants.
Tapans, etc.

Et Diew diret, tot nos loukant :
« Awet, cès-là sont mes efants ;
» Je l's y donret jôie et bonheur,
» Ji benih'ret tot' leu soueur.
Tapans, etc.

» Je l's y donret jôie et bonheur,
» Ji benih'ret tot' leu soueur ;
» Is s'aimmet bin, is sont sûtis,
» Is fet dè l' terre on paradis.
Tapans, etc.

» Is s'aimmet bin, is sont sutis,
» Is fet dè l'terre on paradis. »
On veut des nulaies d'étringirs
Accori po tot' nos frontirs.
Tapans, etc.

LI BONNE ETINTE.

Cramignon

Par A. PECLERS.

AIR : *Ah bellès pirettes, etc.*

Accorez vite, accorez tos. (*Bis.*)
Si vî, si jône qui v' seyiz ko. (*Bis.*)
Tiesse di hoïe on fait l' fiesse,
A foisse, à foisse, à foisse
Tiesse di hoïe on fait l' fiesse,
Vinez, vos ârez bon.
Vive li bonne ètinte,
Sins minte,
Sins crainte,
Vive li bonne ètinte
Qui rassône les nations

Jus d'vos thier et foû d'vos roualle
Vinez donc fraterniser cial,
Accorez d'ine plinte pesse.
I presse, i presse, i presse;
Accorez d'ine plinte pesse
A nos réunion.
Vive li bonne ètinte,
Sins minte,
Sins crainte, etc.

So batai, chèrette ou vapeur,
A pîd, à ch'vâ, nos n'avans d'keur;
Po qu' nosse hopai s'acrèhe,
I crèhe, i crèhe, i crèhe;
Po qu' nosse hopai s'acrèhe,
Vinez di lâg' et d' lon.
Vive, etc.

Si nos tâïe et nos ratayon
Poli riv'ni di Robietmont,
I n' riknohri nin l' vèie,
Si vèie, si vèie, si vèie;
I n' riknohri nin l' veie,
Tot fer en destruction.
Vive, etc.

On trouve à Lîge on râre accoird,
Ca tot l' monde oûie s'aime à l' pus foirt,
Et tos les peupe essônne
I m' sônn', i m' sònn', i m' sônn';
Ca tos les peupe essônne
Po s'côp là s'ètindront.
Vive, etc.

N'estangn' nin turtos v'nou so l' térre
Po nos aimer, nin po nos hére?
Kiminçant 'ne belle carrire,
Sins rire, sins rire, sins rire;
Di pâïe in belle carrire
Vât bin l' cisse dè canon.
Vive, etc.

Honneûr à tos nos invité
Qu'ont st' accorou cial comme des fré ;
  Qwand c'est qu'on a dè cour,
  On court, on court, on court ;
  On bise, on vole, on court
  Rafoirci l'union.
    Vive, etc.

Totes les nation sont r'présintêïe,
Et pôr, po mî r'levé l'poteie,
  Vocial vinou nosse Roïe,
  Nosse Roïe, nosse Roïe, nosse Roïe,
  Qui n'a nin 'ne tiesse di hoïe,
  Mais qu'a l' cour d'on wallon.
    Vive, etc.

Di l'union qu'on seûïe tot fîr,
Et qu'on d'meur tos fré po l'avenir ;
  Qu'on s' riveusse co quéque fèie,
  Ine fèie, deux fèie, treus fèie ;
  Qu'on s' riveusse co quéque fèie
  Divin l' même intention.
    Vive, etc.

Vive les Anglais, les Hollandais,
Les Allemand, les Suisse, les Français ;
  Vive tos les cis qu' fêt l' fiesse,
  Timpesse, timpesse, timpesse ;
  Vive tos les cis qu' fêt l' fiesse
  Po 'ne si belle occâsion.
    Vive li bonne ètinte,
      Sins minte,
      Sins crainte ;
    Vive li bonne ètinte
    Qui rassône les nation.

AX ETRINGIR,

Chanson

par M. Th. BORMANS.

AIR : *la Brabançonne.*

RÉCITATIF PARLÉ.

(*Pendant ce récitatif, l'orchestre joue en sourdine l'air national.*)

Salut âx etringir, tireu d' tos les pays !
Salut à tos les peupe, à nos fré, nos ami !
D'â lon vos avez v'nou po prinde pârt à nos fiesse,
Et nosse pitite Belgique vis r'çuret à liesse.
Ci n'est pus po 'ne bataie qui v's estez t'accorou,
Il est passé, c' timps-là... Les bais joû sont riv'nou.
Nos nos r'trouvrans turtos hureux d'vins cisse journêie
Comme des ouhai pièrdou qui r'trovet leu nihaie ;
C'est oûïe qu'à mond' etir, oûïe qui n' volans mostrer,
Qui nos n' riqwerans pus qui l' pâïe et l' liberté.

CHANT.

Vis sovenez-v' bin, vis sovenez-v' di vos pére ?
Anglais, Français, All'mand, Wallon, Tixhon,
Vis sovenez-v' bin d'leus èwarantès guérre ?
Adon po s'batte on v'néve cial di bin long.
V'là l' doû passé, ca les guérre sont finèie,
Les peupe à c'tte heure divet esse comme des fré.
Diso l' solo, i n'y a qu'ine grande patrèie } *Bis.*
Dinans nos l' main et jurans d' nos aimer. }

Vis sovenez-v' bin di ces jou plein d' misére
Qwand so l' Belgique vos v'niz flahî vos côp?
Vis sovenez-v' bin di vos vèiès colére
Depôïe Bouvinne ([1]), jusqu'à jou d' Waterloo ([2])?
Mais ces nom-là, i fât qu'on les rouvèie
Po n' si soveni qu' dè bai no d' liberté,
Diso l' solo, etc.

A quoi siervet totes ces grandès bataie?
Quî donne li dreut dè touwer, dè moudri?
A quoi siervet les canon et l' mitraie?
A tot broïî, tot distrure sins r'médî.
Pauve homme, dist-on, est on roïe ès s' coulêie,
Çou qu'on peupe fait, ine aute n'el' pout disfer.
Diso l' solo, etc.

Loukiz l' mond d'oûïe à costé dè monde d'hir,
Wisse qu'aveut l' guerre, oûïe li pâïe a d'hindou.
Et l' pâïe dè monde, c'est comme ine bonne priire
Qui monte à Diu, et qu' Diu a st' etindou.
Li pâïe so l' térre est comme ine douce rosêie
Qui poitte li bin tot wisse qu'elle a toumé.
Diso l' solo, etc.

Belge, Etringir, on novai siéke kimince.
(Rattrapans l' timps qui nos pére ont pierdou;
Il est marqué dè deugt dè l' Providince,
Comme on siéke d'ôr qui promette tos bais jou.
Qu'on n' jâse donc pus ni d' combat ni d'ârmêie !
Elle a sonné, l'heure del' frâternité,
Disos l' solo i n'y a qu'ine grande patrèie, } *Bis.*
Dinans-nos l' main et jurans d' nos aimer. }

([1]) Bouvines, 27 juillet 1214, Victoire de la France sur l'Europe coalisée, village de la Flandre, entre Lille et Tournai,

([2]) Waterloo, 18 juin 1815, Victoire de l'Europe coalisée sur la France.

DINANS NOS L' MAIN,

Chanson

par M. N. DEFRECHEUX.

AIR : *Du Dieu des bonnes gens.*

Seiz bin v'nou divins nosse vèie di Lîge,
Anglais, Français, Hollandais, Suisse , Prussien,
Tot comme des cohe vinowe fou dè l' même tîge
Les peup s'atnet, nos cour el' sintet bin.
Li pôur et l' plonck sièvront à nos plaisir,
Et nos lawri ni seront nin d' sonn'té,
Dinans nos l' main et mahans nos bannîre
Essonne nos d'vans roter. (*Bis.*)

Dè timps passé, c'esteut ès nosse patrèie
Qu'on chusihéve ine plèce po s'ahorer ;
Et quand nosse térre divant l' cherowe si spèie
Des pauves ohai sont quéque fèie diterré.
Comme camarade ascohans nos frontîre
Nos v' veians v'ni à c'tte heûre di tos costé.
Dinans nos l' main, etc.

Tot comme nos tâïe, sins marchander leu vèie,
Les vosse plantit des âbe di liberté.
Di leus âbion, li térre aviss' bènèie
Et nos estans tot fîr di leu baité.
Qu'is crehèsse donc ! qu'is s' sitindesse vès l' cîre,
Et po qu' l'orege ni vinsse pus les d' fouieter,
Dinans nos l' main, etc.

Li guérre nos brait : « abèie, hachîz, touez-ves
» Broulez les vèie et ravagîz les champ. »
Li pâïe nos dit : « ovrez, studiz, aimez-ves,
» Hantez, mariez-ves, aklèvez vos efant. »
Li guérre riwenne todi l' peupe qué l' rikwire,
Li pâïe nourrihe qui lî dress' des âté.
Dinans nos l' main, etc.

Comm' des vraies fré, à s'aîdi todi prètte,
Vikans d'accord avous nos vîs wesin.
Nos rascôrans tot çou qui l' pâïe promette,
Des bellès fleûr et des jàbe di frumint.
Qu'inte tos les peupe i n'âie pus nolle barrîre,
Qui po s' fièsti on les veusse s'aprèster.
Dinans nos l' main, etc.

Sayans d' semer pus d' bonheur avâ l' térre,
Diew' nos aidant, nos s'mince bin vite sûdront ;
Etindans nos po mî touwer l' misére,
Qui, grâce à scole, nos serransse les prihon ?
Et s' nos veyans quèque joû s'ennuler l' cîre,
Pus haut qu' jamâie, sovenans nos dè chanter ;
Dinans nos l' main et mahans nos bannîre :
Essonne nos d'vans roter. (*Bis.*)

CRAMIGNON

Par M. Aug LEPAS

Pour contenter la bien-aimée
Dont le caprice est loi toujours,
Nouons la chaîne accoutumée,
Le crâmignon fait ses amours.

Feston vivant qui chante et danse,
Et veut, fuyant en longs détours,
Des pieds, des voix en abondance,
Le crâmignon fait ses amours.

C'est jour de noce. Elle s'admire.
Elle a vêtu ses beaux atours,
Dans l'eau du fleuve elle se mire.
Le crâmignon fait ses amours.

Battez le sol, enfants de Liége !
Gens de la ville et des faubourgs,
Agrandissez le gai cortége,
Le crâmignon fait ses amours.

Il vient des gens de tout rivage :
Anglais, Français, Germains, Pandours...
Ils rediront sur mainte plage :
Le crâmignon fait ses amours.

Mille porteurs de bandoulière
Rendront là-bas ses échos sourds.
Mais, bien qu'au riffle hospitalière,
Le crâmignon fait ses amours.

Chez les Gaulois, la sarabande,
Le menuet ont eu leurs jours ;
Ma toute belle ici commande,
Le crâmignon fait ses amours.

La valse règne en Germanie ;
Liége, sans faire autant de tours,
Sait marier double harmonie :
Le crâmignon fait ses amours.

En d'autres lieux, la chaîne anglaise
Coupe le fil de maints discours ;
Sans rien couper, filant à l'aise,
Le crâmignon fait ses amours.

Ailleurs bondit la tarentelle,
Portant la bure ou le velours ;
Un autre pas plaît à ma belle :
Le crâmignon fait ses amours.

Sous un beau ciel, la farandole
Met en émoi d'heureux pastours ;
Non moins gaîment ma belle vole :
Le crâmignon fait ses amours.

Le fandango ravit l'Espagne.
Sans castagnette et sans tambours;
Liége, en chantant, bat la campagne :
Le crâmignon fait ses amours.

Beaux étrangers, voilà la danse
Qui vous accueille en ces beaux jours.
Liége vous prie à la cadence,
Le crâmignon fait ses amours.

Ils sont nombreux ceux qu'elle appelle ;
Beaucoup déjà sont du concours.
La paix en est, la paix si belle !
Le crâmignon fait ses amours.

Laissant rêver à leurs querelles
Les Bajazets et les Timours,
La paix conduit nos ritournelles.
Le crâmignon fait ses amours.

De fiers rivaux qu'elle rassemble.
A la concorde autrefois sourds,
S'en vont chanter, danser ensemble :
Le crâmignon fait ses amours.

Sur une terre où leurs batailles
Ont rendu vains tant de labours,
Elle ourdira leurs épousailles.
Le crâmignon fait ses amours.

Va, toi qui fuis la guerre folle !
Va, crâmignon ! grandis toujours !
La paix te prend pour son symbole.
Le crâmignon fait ses amours.

Chaîne magique et sans seconde,
Point de limite à ton parcours !
Qu'on puisse un jour dire du monde :
Le crâmignon fait ses amours.

Liége le veut ! chacun l'admire,
Elle a vêtu riches atours.
Un monde entier vient lui sourire,
Le crâmignon fait ses amours.

Feston vivant qui chante et danse,
Et veut, fuyant en longs détours,
Des pieds, des voix en abondance,
Le crâmignon fait ses amours.

Pour réjouir la bien-aimée
Dont le caprice est loi toujours,
Nouons la chaîne accoutumée :
Le crâmignon fait ses amours.

SI J'ESTEUS MAISSE.

DIALECTE DE VERVIERS.

AIR : *Du Dieu des bonnes Gens.*

Mi ju v'zel dis comme çoulà m'vint so l'laiwe :
Di l'univers si j'esteus l'souverain,
Vos vicrî tos comme lu pehon ès l'aiwe
Ou comme l'ouhai so l'hauie â jou d'prétimp
Les bins dè l'terre serit en abondance,
On n'sereut pus en guerre avou s'voisin,
Les avocats poirit aller à l'danse,
Tot l'monde sereut contint.

Ju n'sofrireus pus nou mèchant so l'terre,
Aux pus quègnesses ju l-z-y fait côper l'cô;
Vos savez bin qu j'a l'cour assez tère,
Mais à l'besogne mî vaut fini d'o côp.
Conte lu bourriau poquoi fer des cabales,
Et l'y voleur mette lu pausse fou de l'main?
Quand tos les gueux auront l'tiesse ju d'les spales
Tot l'monde seret contint.

Vos auriz çou qui vaut mî qû l'richesse :
Lu bon accuoir et l'jôie ès voss manhon;
Mais ju doreus t-à l'homme ô po pus l'tiesse,
A l'femme mons d'laiwe mais ossu pus d'rauhon.
Ju bannireus lu malice et l'trompraie,

On n'aureut pus ni misére, ni tourmint,
O bai solo rilureut tote l'annaie,
Tot l'monde sereut contint.

Vos allez creure qû j'a l'esprit malaude,
J'ètains qu'on s'dit, à çou qû m'a sôlé :
« Duvant d'fer l'monde, qui fasse crèhe one salaude,
» Ou q'raccommode one faie ô vî solé. »
Çoulà c'est l'veur : Qû l'sav'ti q'toune l'alène,
Po bourriaurder lèyant fer les méd'cins,
Et qû l'mouni mette dè l'crôie ès s'farenne,
Nos serans tos contints.

L. J. Levêque.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS DE 1869.

RAPPORT DU JURY SUR LE PRIX GRANDGAGNAGE.

Messieurs,

Notre honorable Président, toujours heureux d'encourager l'étude historique du *Roman-Liégeois*, avait fondé, en 1866, un nouveau prix exceptionnel. Par l'entremise de la Société, il offrait une médaille en or, de la valeur de cinq cents francs, à l'auteur du meilleur Glossaire des anciens mots wallons.

Les conditions indiquées par le programme du concours n° 15, font nettement voir que, dans la pensée du généreux fondateur, il ne peut s'agir que de récompenser un

travail original et, comme on dit, de première main. Il faut donc autant que possible, partout consulter les documents manuscrits et authentiques. Pour l'utilité scientifique du Glossaire à couronner, il importe qu'il reproduise fidèlement l'orthographe des auteurs cités, tout en signalant les variantes les plus bizarres. On ne sait pas d'avance jusqu'à quel point la bizarrerie des formes les plus irrégulières, les plus anarchiques peut contenir de précieuses révélations. La transcription exacte et diplomatique est d'ailleurs indispensable pour éviter de stériles conjectures et d'inextricables controverses.

Quelles doivent être les limites de cet inventaire idiomatique? On ne saurait les tracer rigoureusement; on en doit juger par approximation, en s'inspirant de l'idée même qui a suggéré ce concours. A l'extrémité nord-est de la langue d'Oïl, entre le Picard et le Lorrain, s'est développé l'idiome wallon dont la forme liégeoise est généralement considérée comme la plus archaïque et la plus originale. Ce vieux parler des Eburons, soumis de tout temps aux influences germaniques, conserve, néanmoins, une des physionomies les plus vives et les plus pures de la grande famille romane. Telle est la singularité historique que l'on souhaite de voir se dégager entièrement des assertions banales et des classifications arbitraires. Et par là se découvre tout l'intérêt que les amis des études linguistiques et historiques doivent attacher à la publication d'un bon Glossaire roman-liégeois.

Il serait tout ce qu'il doit être, s'il nous permettait de tirer enfin du fond commun des patois wallons, un recueil de

vocables et d'idiotismes, suffisant à prouver philologiquement la réalité d'un type liégeois du douzième au seizième siècle.

Mais après l'inventaire, vient un travail au moins aussi difficile, celui de l'interprétation. Il y faut d'autant plus de prudence, qu'il s'agit, tantôt de mots complètement isolés ou inusités, tantôt de locutions dont la valeur se nuance selon les dialectes congénères. Il arrive aussi que des expressions empruntées à une langue en dehors de la famille romane, prennent dans le liégeois, non-seulement une forme inattendue, mais une acception nouvelle et pour ainsi dire locale. Pour que pleine et définitive lumière se fasse en ces matières, on ne saurait trop s'attacher aux définitions précises et pertinentes. Il faut écarter à tout prix ce qui ne serait que conjectural et provisoire. C'est pour cela que le programme du 11e concours exige formellement qu'on « *justifie les interprétations.* »

Malgré les difficultés de cette œuvre, nous croyons que plus d'un wallonniste a dû songer à l'entreprendre, tant elle entrait naturellement dans les vœux de quiconque étudie les vieux *ramages* de la Hesbaye et du Condroz. Pourquoi donc aujourd'hui, après trois années d'attente, ne trouvons-nous qu'un seul concurrent, pour une question dont tant de travailleurs se préoccupent ?

C'est que, pour concourir ici sans déshonneur, il faut de longs préliminaires, de sérieux sacrifices. Tout le monde ne peut pas, comme l'auteur du Glossaire soumis à notre appréciation, consacrer cinq années à rassembler

les matériaux épars, informes, d'une œuvre dont la construction sera longtemps douteuse.

Pour que l'enquête préalable soit dûment instituée et serve de fondement solide à des conclusions essentielles autant que catégoriques, on doit invoquer les témoignages les plus divers et recourir aux sources les moins accessibles. N'oublions pas que " le Glossaire doit être fait sur les manuscrits, tels que ceux de Jean d'Outre-Meuse, de Jean de Stavelot, d'Hemricourt " et que, partant, on ne peut s'en tenir à ce que fournissent les Archives de la province et la Bibliothèque de l'Université de Liége. Puis, quand on descend au détail, quelle complication de menues recherches !

On peut juger de la longueur des investigations indispensables en jetant un coup d'œil sur les sources du mémoire soumis au jury. L'auteur énumère, entre autres documents dont il déclare avoir fait le dépouillement scrupuleux : Les Chartes et Priviléges des métiers, les Chartes originales de Saint Lambert, les *Bulletins de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, la Collection des actes des Echevins, le Recueil des édits et ordonnances (Polain), le Cartulaire de Bouvigne, les Actes de la Chambre des Finances (Archives de la province de Liége), les Convenances et Testaments (id.), les Conclusions Capitulaires (id.), les Jugements et Sentences (id.), les Rendages proclamatoires (id.), les Comptes du Magistrat (id.), les Actes de la Cour féodale, de la Cour allodiale, du Conseil Privé, les Pawillarts, et les Registres des Voir-jurés du Charbonnage.

Telle est, au surplus, l'inévitable étendue de ces travaux de préparation que dans les quinze cahiers compacts, envoyés au Jury, on regrette d'avoir à signaler des traces de lassitude et d'inattention. Nous avons été unanimes à reconnaître dans le manuscrit du concurrent, l'honorable preuve de vastes recherches, de patientes compulsations ; nous aimons à y louer la persévérance et ce qu'on pourrait appeler la probité de l'érudit qui collige et qui confronte [1].

Malheureusement, il n'en est pas de même de la seconde partie de la tâche entreprise par l'auteur du Glossaire : on en peut dire sans trop de sévérité : *manus extrema non accessit operibus ejus*. Il y manque la dernière main.

C'est à ce manque de temps, à cette fatigue émoussant la sagacité du chercheur, que nous croyons devoir attribuer les graves lacunes qui déparent un travail si courageusement ébauché. Toutefois, ce qu'il y a déjà de fait, de trouvé, nous parait assez important pour mériter le prix, si nous songeons à la nature exceptionnelle de ce concours, ainsi qu'à la valeur tout-à-fait spéciale des recherches déjà entreprises et qu'un autre que le concurrent peut-être, ne saurait plus, ne voudrait plus entreprendre.

Le Jury estime donc qu'il y a lieu de préciser ses *desiderata* pour qu'il y soit fait droit, le cas échéant.

I. Environ 800 mots du Glossaire roman-liégeois manquent d'interprétation suffisante. Pour la trouver, il faut recourir, plus que ne l'a fait le concurrent, aux

(1) Cette sincérité se remarque aussi dans un *avis au Jury* où le concurrent avoue avoir trop négligé la partie *critique*, et signale lui-même les principales lacunes de son travail.

dictionnaires de Ducange, de Littré, de Grandgagnage, aux vocabulaires spéciaux, tels que celui de Hécart pour le Rouchi, etc.

Il n'est pas inopportun de recommander aussi de consulter, à l'occasion, des dictionnaires flamands et allemands. Enfin, le wallon actuel, mieux étudié, mieux compris dans ses véritables idiotismes, pourra dissiper bien des doutes lexicologiques.

Citons quelques articles parmi ceux qui réclament une refonte complète :

Abalaistre se rencontre en Rouchi ; *abaubir*, en vieux français.

Abilhe s'explique dans toutes les acceptions en combinant Littré et Ducange *(abilhamentum)*.

Ablasmé, qui a été mésinterprété, se trouve dans Raynouard.

Able s'expliquerait par le latin mieux que par l'anglais.

Ablocq se retrouve dans Hécart et dans Ducange.

Adornation se rattache à *Adornement*.

Ahan est très-bien défini par Grandgagnage (Dict. Etym.)

Aigriotes se rattache à *griotte*, *aigrette*, *aigrelette*, etc.

Amordre est dans Ducange.

Anchiers s'explique par le bas-latin *ancheria*.

Arguz, mal compris, se rectifie par Littré et Grandgagnage *(argouwer)*.

Aspère cf. *asperitare*.

Asselle cf. *ascella*, *asseille*.

Manée n'est que *mainsné*, puîné.

Maronier n'est que *marinier*.

Margouleur, voir Grandgagnage (Dict. Etym.)

Saulhye, *Saulie* = bas-latin *Saulia* (Saussaie).

Espenses se rattacher à *expensæ*, et signifie *frais* plutôt que *dispenses*.

Sorner signifie *railler*, *débiter des sornettes*.

Spanir s'explique par *espanéir (ex-poenare.)*.

Bacon signifie quelquefois flèche de lard. Cf. Gggg. (Dict. Etym.)

Birât signifie quelquefois civière. Cf. Gggg. (Dict. Etym.)

Baudour, *brogne*, *embronchié*, *cockar*, *dangier*, *envoizure*, *faus glos*, etc., s'expliquent par le vieux français.

Coir et *Coron*, *pire (perré)* et *perron*, *puch* (*pouch*) et *pouhon* (*puchon*), s'expliquent par les deux cas de la déclinaison de la langue d'Oïl.

Ravis, dans ce passage cité de Jean d'Outre-Meuse : « *issoient les leus ravis fours des bois* » ne signifie pas *enragés*. Consulter l'étymologie latine.

Marvoier, employé par J. d'Outre-Meuse, comme synonyme de : *fours de ses sens*, n'était peut-être pas liégeois. Trompé par un faux air de ressemblance avec *mervoier*, *marvaument*, le concurrent l'a traduit : *émerveiller*. Or, c'est un composé de *mar (mala hora)* et *voyer ;* analogue à *desvoier*, *forsvoier*.

Grigois (cf. grigou, grieu, grès) = grec.

Le flamand explique : *Costgeld*, *drève*, *driller*, *drossard*, *fasteneven*, *geschot*, *hoppe*, *gulde*, *keur-boek*, *keut*, *kliefgelt*, *kopstick*, *pachuse*, *blockhus*, *reize*, *rouffle*, *schilde*, *schuppe*, *scurre*, *schinkement*, *sickille*, *spelman*, *spelhus*, *staple*, *striche*, *viertel*, *vrantschat*, *makelair*,

spruit, *stalbrief*, *pas-schip*, *waterbord*, *watermaerte*, *waur*, *balloir (bolwerk)*, *walles*, *werixhas*, *wascarme*, etc., etc.

II. Le concurrent n'a pas assez complétement analysé les mots qu'il énumère (*preuprendant* ; *senne* ; *sieulte* ; *destroit*; *cartabelle*; *plantiveux*; *reprovir*; *nakar*; *lige*, etc.) Le groupement étymologique laisse fort à désirer. Il devrait être disposé de façon à guider le philologue, sans cependant trop dérouter le lecteur ordinaire par l'exagération systématique. Beaucoup de transpositions d'articles dépendent d'ailleurs de l'acception principale qu'il s'agit d'attribuer aux mots. C'est ainsi que, à propos de la particule inséparable *for*, il y a tout un remaniement à opérer. Parfois, même, l'orthographe d'un document peut compromettre le rapprochement généalogique ; ainsi , *jafuer* pour *chaffour* , *yrecongne* pour *ircongne* , etc. Enfin , il faut avoir soin de ranger les composés sous les deux radicaux auxquels ils se rattachent. Ex. : *pute-aire*.

III. Dans un Glossaire roman-liégeois ne doivent pas figurer des mots qui, tels que *prosapie*, *phébus*, *quinquennal* et d'autres , sont principalement empruntés à Mélart et reflètent trop visiblement certain pédantisme de la Renaissance. Ce n'est pas à dire toutefois qu'il faille négliger les mots foncièrement wallons dont on ne trouverait de traces qu'aux seizième et dix-septième siècles. Le tout est de bien démêler ce qui vient réellement du fonds idiomatique, du parler populaire d'autrefois On conçoit que cette élimination de la langue littéraire devient plus

facile, à mesure que les écrivains affectent d'employer les vocables de provenance grecque ou latine.

IV. Il importe de faire disparaître le vague et l'incertitude qui règnent dans la plupart des articles qui concernent les monnaies, les poids, les mesures et autres détails de cette nature.

V. Nous voudrions aussi que l'on indiquât sommairement tous les rapprochements lexicologiques faciles, toutes les étymologies certaines ; ce serait une lumière de plus jetée sur tous ces mots de l'ancien wallon.

Pour conclure, Messieurs, le Jury du Concours n° 11, propose à l'unanimité d'accorder le prix Grandgagnage à l'auteur du Glossaire ayant pour devise : *J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris* (La Fontaine) ; mais de n'en permettre l'insertion dans les *Bulletins* de la Société, qu'après complète et consciencieuse correction du manuscrit. Pour ce travail de révision, le lauréat devra tenir compte des observations développées dans le présent rapport.

Les membres du Jury,

MM. A. Le Roy,
Henrotte,
Dejardin,
Grandjean.

Le Rapporteur,

J. STECHER.

Liége, le 21 mai 1869.

Les conclusions du Jury ont été adoptées par la Société, dans sa séance du 21 mai 1869.

L'ouverture du billet cacheté a fait connaître que MM. ~~Th.~~ (Stanislas) Bormans et Body sont les auteurs du Glossaire.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS DE 1867.

RAPPORT DU JURY CHARGÉ D'EXAMINER LE CONCOURS N° 4.

Messieurs,

Le jury chargé d'examiner les pièces envoyées pour le 4e concours a eu une tâche facile à remplir. En effet, des deux seuls concurrents qui se sont présentés, l'un s'est en quelque sorte exclu lui-même de la lice en reconnaissant que ses élucubrations sont des verbiages — (3 cahiers, n° 2) ; l'autre s'est au contraire signalé immédiatement à notre attention par des recherches abondantes et une narration, au total agréable, malgré quelques imperfections qu'il sera aisé de faire disparaître. Le fond, du reste, tout louable qu'il soit, laisse bien aussi quelque

chose à désirer. Ainsi l'auteur n'a pas suffisamment distingué les miracles proprement dits d'avec les récits merveilleux : évidemment on ne peut attribuer à la légende que les miracles apocryphes dont le récit se transmet uniquement de bouche en bouche ou encore au moyen de ces feuilles volantes destinées au peuple illettré ; ceux qui figurent déjà dans des vies de saints ou autres ouvrages historiques sont en dehors de la question posée, puisqu'ils ont cessé par cela même d'être une simple croyance populaire et qu'ils n'ont plus besoin d'être recueillis. Deux ou trois observations moins importantes seront aussi l'objet d'une causerie amicale du jury avec le lauréat désigné — car les éloges que nous venons de donner à ce mémoire (n° 1) ont déjà fait entrevoir que le jury propose de décerner le prix à son auteur. Nous espérons qu'il voudra bien y faire droit, et nous comptons aussi qu'il aura profité du temps écoulé depuis la remise du mémoire pour augmenter son intéressante collection de superstitions. Ce sujet est malheureusement inépuisable. Par exemple, je ne me souviens pas si l'auteur mentionne cet usage fort répandu en Hesbaye de suspendre au dessus du lit une pierre-à-feu naturellement trouvée et formant une sorte de couronne : les braves Hesbignons s'imaginent que les lutins jouent la nuit autour de cette pierre au lieu de descendre sur la poitrine du dormeur, qui deviendrait alors la proie du cauchemar. Parmi les croyances populaires, les plus curieuses sont celles qui semblent se rattacher à d'anciens souvenirs du paganisme : je signalerai particulièrement les pratiques de différents

genres qui ont lieu aux solstices d'été et d'hiver. J'ai entendu vanter les vertus merveilleuses du sang de lièvre (comme hémostatique, je pense), quand le pauvre quadrupède a été tué dans le cours de je ne sais quelle lune : cette croyance pourrait bien provenir aussi de quelque ancienne superstition. Il existe beaucoup de vieux livres de famille où nombre de recettes de ce genre sont consignées : nous engageons l'auteur, tout en lui adressant dès à présent nos sincères félicitations, à se mettre sur la piste de quelques-uns de ces recueils pour compléter son beau travail.

Liége, mars 1868.

Le rapporteur du jury,
Ch. Grandgagnage

— — — —

Après mûre délibération sur l'ensemble et les détails des pièces qui lui ont été soumises, le jury décide, quant au concours n° 4 (quatre mémoires) :

Que le mémoire n° 1 seul mérite une distinction ;

Qu'il y a lieu de décerner à son auteur le premier prix ;

Que cette distinction est d'autant mieux méritée, que l'auteur, évidemment le même qui a concouru en 1866, s'est donné des peines considérables pour améliorer son

travail, et qu'il a profité des observations du dernier jury ;

Que cependant l'insertion de l'ouvrage au Bulletin, bien que résultant, d'après le règlement, de la décision qui précède, ne peut être accordée à l'auteur que pour autant qu'il apportera à son travail les modifications que le jury jugera nécessaires ; s'il s'y refusait, la décision dans son ensemble serait considérée comme non avenue.

Ainsi fait à Liége, le 30 mars 1868.

Le Jury,

(Signé) CH. GRANDGAGNAGE,
CH -AUG. DESOER,
ALPHONSE LE ROY,
AD. PICARD,
J. STECHER.

Les conclusions du jury ont été adoptées par la Société dans sa séance du 15 avril 1868.

L'ouverture du billet cacheté joint au mémoire couronné a fait connaître que M. Aug. Hock, de Liége, est l'auteur du dit mémoire n° 1, intitulé : *Croyances populaires. — Le batelier*. M. Hock a déclaré consentir à revoir son travail.

CROYANCES

ET

REMÈDES POPULAIRES

AU PAYS DE LIÉGE

A Monsieur Ulysse Capitaine.

Je viens vous offrir un plat indigeste : je ne me dissimule pas les imperfections de mon travail; il y faudrait plus d'ordre et par suite plus d'intérêt. J'ai recueilli les souvenirs du peuple et j'ai noté ses traditions à mesure que j'en ai eu connaissance; j'ai rassemblé des matériaux que d'autres pourront utiliser plus tard : rien de plus. Mais le sujet est si curieux par lui-même, et vous êtes si friand de tout ce qui se rapporte de près ou de loin à notre cher Liége, que je n'ai pas hésité à placer mon ouvrage, tel qu'il est, sous le patronage de votre nom. Ce sera son meilleur passe-port.

Auguste HOCK.

INTRODUCTION

Si l'instruction et la civilisation font disparaître de nos villes. la croyance aux faits surnaturels, aux revenans, aux sortilèges, aux sorcières, aux superstitions, aux préjugés, ainsi qu'aux remèdes familiers et à l'influence attachée aux images de saints : nos villages se débarrassent difficilement de ces rêves d'un autre temps.

Avant que nos anciennes mœurs aient complétement disparu, nous croyons, avec la Société de littérature wallonne, qu'il y a quelque intérêt à recueillir les dernières traces des pratiques religieuses ou profanes plus ou moins bizarres, auxquelles nos aïeux attachaient une efficacité souveraine pour guérir ou prévenir les maux de l'humanité.

On nous dira : les prières ne vont pas au bois. D'accord; mais avant tout, allons trouver le médecin, qui a fait une étude spéciale de notre constitution physique. Nous nous garderons bien de détourner de la prière une mère inquiète, au chevet de son enfant malade ; mais nous lui dirons : au lieu de courir en pélerinage, invoquez Celui qui est partout, et qui par conséquent veille avec vous auprès du berceau.

Nous n'entreprenons point une discussion en règle : notre

seul but est de faire connaître les us et coutumes de nos pères ; nous n'avons pas demandé aux vieillards qui nous ont renseigné, s'ils croyaient ou s'ils ne croyaient pas. Nos archives ne sont rien d'autre qu'un recueil de récits puisés dans les souvenirs de nos anciennes familles ; l'exactitude en a été contrôlée par la comparaison de plusieurs versions ; en aucune circonstance nous n'avons donné carrière à notre imagination. Dans les cas douteux, nous avons consulté, pour nous former une conviction, les auteurs le plus accrédités (1).

(1) Je recommande au lecteur curieux de remonter jusqu'aux traditions païennes, les ouvrages de P. Lebrun, d'Al. Maury, de Schayes, etc., etc. Selon Maury, il n'est pas jusqu'à l'usage de clouer sur les portes des animaux sauvages, il n'est pas jusqu'à l'effroi qu'inspire une salière renversée qui ne date des temps païens.

CHAPITRE PREMIER.

— Que ferons-nous pour déchirer le temps ? disait un de nos amis. Voici bientôt un mois de vacances passé ; l'ennui commence à nous gagner.

— Si nous allions à la fête, au village ! Nous ferions danser les jeunes filles ! A Verlaine, voulez-vous ?

— Merci ! les filles y sont trop lourdes et la Hougaerde y est détestable...

— Et toi, que proposes-tu ?

— Moi ! Une idée ! Louons un bateau et laissons-nous aller à la dérive, où la Meuse voudra nous conduire.

— A Maestricht, parbleu !

— En voilà une partie de plaisir monotone, allons donc !

— Vous n'y entendez rien ni l'un ni l'autre : quand on croit assuré de trouver le plaisir, on ne le rencontre pas. Fiez-vous à vos vingt ans, préparez des provisions de bouche, des romans pour ceux qui n'aiment pas la nature, et voguons au petit bonheur. Je demanderai le vieux Paschal pour nous conduire ou plutôt pour nous empêcher de faire naufrage.

— Ça me va, — j'en suis, — et moi, — ça y est, — décidé ! — Chorus général.

Le lendemain, à six heures du matin, par un soleil splendide de l'an 1850, quatre ou cinq jeunes gens pleins de vie et de gaîté chargeaient sur la nacelle du vieux Paschal un panier de vins, des pistolets et de la viande salée en quantité suffisante pour un peloton de soldats prussiens.

Le vieux batelier avait eu soin de disposer deux planches pour servir de banc ; vers les deux extrémités de la nacelle, de vieux ballots reposaient sur du foin. La chaîne retirée, le ferré nous écarta du port de la Goffe. *A l'wâde di Diew !*

Nous étions beaux à voir glissant fièrement sur l'eau, avec nos blouses bariolées et nos chapeaux de toute forme et de toute couleur. Nous attirâmes d'abord l'attention des commères du marché au fruits.

— *Là, les qués ! Loukîz donc, Dadite ? W'allez-v' donc, binamé ?*

Puis la distance nous empêcha — c'est dommage — d'entendre les jolis quolibets qui nous étaient décochés.

Les pipes s'allumèrent.

— Tiens ! l'ancienne École de commerce ! J'y suis allé pendant trois ans.

— De mon jeune temps, dit timidement notre vieux marin d'eau douce, il y avait dans cette maison des revenants et de noirs esprits ! On n'osait y passer la nuit, tant le bruit des chaînes était effrayant.

— Où cela ?

— Mais dans la maison que Monsieur vient de désigner; dans la maison occupée par le professeur Charlier, il y a une quinzaine d'années, près de la fabrique linière. On en dégoisait long sur cette maison.

— Racontez-nous donc cela , mon vieux Paschal ? Nous sommes tout oreilles.

— Je n'oserais, Messieurs, vous êtes trop instruits à présent; on rit des histoires de ma jeunesse. C'est que moi, j'avais quatorze ans, quand le dernier prince de Liége a quitté son palais.

Le bonhomme n'avait pas achevé sa phrase qu'un verre à vin rempli de genièvre tout perlant lui réjouit la vue.

— Ah ! Messieurs, vous êtes bien honnêtes. *C'est dè bon, cicial !* Je vais tâcher de me rappeler ce que mon père nous contait en wallon.

LI SPÉRE.

Oh ! quélle affaire ! avez-v' etindou dire,
Qu'on s'pére rivint !
On veut tote nute pochî n'grosse aloumîre
So l'tiess' d'on chien.
Hierchant des chaîne so les gré dè l'montêie,
I fait tant d' brut,
Qui ciss' mohonne ni seret mâie ach'têie
Ni d'dial ni d'Diu.
Qui l'occupreut sins qu'elle seue ribèneie
Di nosse curé ?
Ça fait fruzi ! on n'pout sé fer n'ideie,
On n'pout durer.
C'est quéqu' damné, bin sûr, qui r'vint so l'térre
Po s'punition :
C'est quéqu macrai, c'est l'maisse qui r'vint à spére
Po n'mâle action.
Puis n'aute dihév : ci n'est qui des macralle,
Qui v'net danser ;
Atou d'on feu, tot plein d'soufe et d'brocalle,
On l's ôt bizer.
Sâvez-v', sâvez-v, ca c'est pu vite quéqu' diale
Po s'amuser.

La maison resta inhabitée pendant très-longtemps, jusqu'à ce qu'on apprit que les revenants n'étaient que des malins qui cherchaient à déconsidérer ce bel immeuble à leur profit.

Ayant remarqué que le genièvre avait produit un bon effet, on recommença une distribution de petits verres, *ine tournée enfin;* puis on ramena la conversation sur le chapitre des croyances.

— On se laissait si facilement *à dire*, reprit le vieux Paschal, que pendant plus d'un an, mon père, ma mère, mes sœurs, mes

frères et moi-même, on se levait à minuit pour voir passer sur le haut des montagnes une voiture de feu !

— Diable !

— Il faut savoir, Messieurs, qu'à la fin de l'autre siècle, l'entrepreneur des boues s'appelait P. X. nous l'appellerons P. X., le peuple le nommait P..... *cindrisse*.

Ses ouvriers enlevaient les immondices, ce qui lui faisait beaucoup d'argent ; lui se contentait d'enlever femmes et filles. Au bon vieux temps, Messieurs, on ne badinait pas avec ces choses-là : un jeune homme qui avait une maîtresse était conduit à Ste-Barbe ou à St-Joseph, Outre-Meuse. Et comme la vie de P. X. ne s'accordait guère avec les commandements de Dieu et de l'Église, vous comprenez qu'à sa mort les contes les plus effrayants circulèrent sur son malheureux sort en l'autre monde. On disait que son âme revenait sur cette terre et qu'elle était tourmentée par ses victimes.

Et à preuve, on ajoutait — qu'il était condamné à poursuivre éternellement sa course vagabonde dans un carosse de feu, sur la crête des montagnes qui entourent la ville de Liége. Les roues de la voiture formaient un tourbillon ardent, et jusqu'aux crinières des chevaux étaient flamboyantes !

Voilà pourquoi les fenêtres du dernier étage s'ouvraient vers minuit, pour laisser passer des milliers de têtes curieuses de voir le dernier équipage du fameux P. X.

Tout en devisant de la sorte, notre conducteur dirigeait sa nacelle de façon à se garer du choc d'un énorme bateau plat qui remontait la Meuse.

— Heureux temps, heureux âge ! dit Paschal en entamant un petit pain couronné d'une langue de mouton, que l'un de nous venait de lui passer.

— Bah ! tous les vieux disent la même chose.

— La roue tourne, Messieurs ! Je suis comme vous de bonne famille bourgeoise : mon père était marchand de fer à la Goffe;

il comptait même dans les plus riches de l'époque. Le malheureux fut tué par un brigand à la grande révolution, en défendant l'honneur de ma mère. Plus tard, ruinés et orphelins, nous fûmes enlevés en 1803 comme conscrits de la république ; ensuite, sous les drapeaux de Napoléon, un de mes frères est mort en Autriche et les deux autres ont été tués en Espagne. Deux de mes sœurs religieuses se virent chassées de leur couvent ; l'une se fit diseuse de bonne aventure pour gagner son pain ; l'autre, pour la même raison, se mit à prier pour les gens et fit des pélerinages payés, à Notre-Dame de Hal, à Montagu, à la Sarte, etc.

Ici un grand verre de vin blanc fut offert au vieux batelier plutôt comme encouragement que pour lui faire digérer sa miche.

— Vous devriez nous conter quelques pélerinages, lui dis-je.

— Volontiers; mais donnez-moi un verre de votre vieux genièvre pour chasser votre vin blanc qui me refroidit la poitrine.

— Voilà, mon vieux.

— Merci bien, Messieurs, à votre santé. Vous riez, jeunesse, quand on vous dit que la fortune est changeante, et cela parce que vos pères ont été laborieux. Eh bien ! votre vieux conducteur, que vous faites bavarder, a quitté l'armée française en 1815, après Waterloo; depuis lors, il conduit les bateaux pour M. Joiris et d'autres et cela comme ouvrier : ce sont les mêmes bateaux qui conduisaient les marchandises de mon père. Heureux règne que celui d'aujourd'hui. Je préfère le Napoléon d'à présent à celui de mon temps : vous prospérez vous autres !

— C'est très-possible, Paschal, mais vos pélerinages ?

— Pardon, excuse, Messieurs : c'est votre vin blanc qui me fait *copiner*. Le pélerinage que je faisais toutes les années, il y a 25 à 30 ans, c'était le voyage à St-Servais à Maestricht ; dans les mêmes conditions que celles où nous sommes à présent. Une réunion de voisins et d'amis louait un bateau chez Montulet, en

Gravioule, ou chez Joiris sur la Batte, et moi, comme batelier, je conduisais. En passant devant certain village l'on priait, et entre deux l'on riait et l'on trinquait. Arrivé à destination, on allait invoquer St-Servais, puis les pélerins s'agenouillaient pour voir défiler la belle procession. Après avoir visité la ville, mangé un morceau sur le pouce, on s'en revenait vers Liége à pied; les bateaux et les nacelles remontaient la Meuse le lendemain, attachées les uns aux autres derrière la barque, qui mettait toute une longue journée pour remonter jusqu'à Liége (1).

La ville de Maestricht possède encore un Christ miraculeux; j'ai eu l'occasion d'y conduire un grand nombre de voyageurs. Le dernier dimanche de septembre commence la neuvaine qui attire une grande quantité de pélerins à Wyck, dans le quartier d'Outre-Meuse de cette ville. On raconte....

— Écoutons !

— On raconte qu'une jeune fille, il y a bien des siècles, avait planté une noix, laquelle noix avait produit un arbre superbe. Quand on voulut tirer parti de ce beau noyer, la hache et la scie du bûcheron s'arrêtèrent sur un corps dur comme l'acier. Les outils les mieux trempés venaient s'y ébrécher comme sur le diamant ! On résolut de peler l'arbre jusqu'à l'endroit qui avait résisté. On mit ainsi à découvert, après plusieurs jours de travail, le Christ magnifique qui attire tant de monde aujourd'hui encore.

— Est-il en acier ?

— Il est en bois, mais d'un bois dur comme l'acier, dit-on.

— Quel charmant pays, s'écria l'un de nous, en passant devant

(1) Cette promenade en bateau se faisait en 1850. Nous croyons devoir ajouter que la fête à St-Servais est loin d'être oubliée ; bien au contraire. On lit dans le *Journal de Liége* du 17 mai 1863 : Le chemin de fer a transporté en un jour 5,160 personnes de Liége à Maestricht, et les bâteaux à vapeur sont si chargés de voyageurs qu'ils touchent le fond et ne peuvent avancer.

le village d'Argenteau ; que c'est beau ! Un petit verre au bonheur des habitants de ce délicieux séjour !

— Merci, Messieurs, pour le petit verre et pour votre première admiration, que j'attendais depuis longtemps. Avant les chemins de fer, j'ai conduit des Anglais, des Allemands, des Français et d'autres étrangers depuis Givet jusqu'à Bois-le-Duc et je vous assure, j'avais du plaisir à les entendre s'extasier sur notre beau pays.

Puis Paschal jeta un coup d'œil de reproche sur l'un de nos jeunes gens qui s'était endormi, couché à la pointe de la nacelle.

— Ne faites pas attention, mon cher navigateur d'eau douce : ce sont les petits verres et le grand air qui ont endormi le jeune homme ; il adore son pays depuis qu'il voyage avec les billets de *tournées.*

Les amis se mirent à jouer aux cartes, deux contre deux ; pendant qu'ils se disputaient le payement du diner à consommer à Visé, je ramenai adroitement notre vieux pilote sur les légendes.

— Qu'entendez-vous par légende ?

— Eh bien ! mon vieux, ce sont des histoires du temps passé, sur les choses merveilleuses, les vies des saints, les guérisons miraculeuses, etc.

— Connaissez-vous St-Gerlach de Houthem, près de Maestricht ? On y vend un petit livre en flamand très-curieux, renfermant une grande quantité de miracles. M. Denis raconte très-longuement qu'une épidémie ravageait les vaches d'un fermier ; sept sur quatorze étaient emportées par *un feu* qu'elles avaient dans le corps. Ni remèdes ni prières, rien n'y faisait ; un vieillard se présente, visite l'étable, soulève une pierre du pavé et retire une corne ! Cette corne faisait le malheur du fermier.

— Tiens, dit un des joueurs, je croyais qu'il en fallait deux !

— Paschal sourit et continua. Le vieillard fit communier les gens de la ferme et leur remit la prière que voici :

« Quand vous entendrez la voix du Seigneur et accomplirez ses » commandements, alors seront bénis les fruits de vos bestiaux, » les troupeaux de vos béliers et les étables de vos moutons. Dieu » tout-puissant qui amoindrit nos peines par l'intermédiaire des » betes déraisonnables, nous vous prions par St-Gerlach de ne pas » laisser perdre ce qui doit servir à la nourriture de l'homme. »

Il paraît que St-Gerlache était un enfant de Houthem, de parents nobles, et qu'il fut assez libertin dans sa jeunesse; mais Dieu le rappela dans le bon chemin. Pendant sept ans, il garda les cochons pour obtenir le pardon de ses fautes ; en marchant pieds nus il se blessa, ce qui le fit boîter toute sa vie. Et chose à noter, c'était ce même pied qui avait frappé sa noble mère.

La brochure rapporte des miracles par milliers, jusqu'à des femmes guéries des maux d'enfantement, des boiteux, des aveugles, etc., etc.

Aujourd'hui encore, les paysans vont là en masse chercher de la terre bénite; il y en a même, nous assure-t-on, qui ne la gardent pas toute pour les bestiaux et qui en mangent (1). La même coutume existe encore à Hackendover, près de Tirlemont, à Ste-Brigitte d'Amay, la terre bénite se mêle à l'eau ; mais c'est toujours à peu près la même chose (2).

A propos des saints qui guérissent le bétail, je pourrais bien vous conter une petite anecdote du temps passé.

Non loin des bords de la Meuse, il y avait un pauvre village qui possédait une pauvre chapelle ; un jour le pauvre marguillier dit à son pauvre curé : C'est bien dommage, Monsieur le curé, que nous n'ayons pas un pauvre petit saint qui aurait la vertu de guérir quelque maladie, comme on en trouve dans d'autres villages ; cela amène du monde et l'on s'en ressent. Et le malin *mârlî* dit : *Leyîz-me fer, Monsieur l'curé, j'è trouv'rè bin onk.*

(1) Historique.

(2) Voir ci-après.

Écoutez !

Nosse sinsieux mârlî saveut bin qui les vache magnît voltî des salèiès heibe; il chuziha l' pus belle plece dè l'waide dè curé, et là, il èterra on vî saint viermolou qu'il aveut r'trové dizos des veyès bardah'reie qu'estît à l'copette, inte li soffrante dè teut et l'vôsseur di l'Eglise. A bai moiteie d'ine neure nute, nosse mârlî aveut s'tu, sins rin dire, èterrer l' vi saint ! ! Après avu r'mettou l' wazon, il allève di timps in timps et comme si rin n'è fouxhe, taper so l'même plèce on seyai d' foite sâmeure. Quéque timps après, les buveu et les woisin ni târdît n'n dè r'marquer qui les vache d'à Monsieu l'curé dimanît todi el même pârteie dè pré, et mâgré qu'il gn' aveut pus rin à-z-y magnî, elles lèchît co l'térre ! Tos les joû, elles si ramassît so l'même boquet ripassant leu làgès linwe so l'terrain ! On jâsa d' l'avinteure divins tot l'woisinège; on accorève di dihe heure lon. Esteut-ce li dial, on sôrt, ou les neurs esprit ! mutoi des sottai ? Enfin, on conv'na qu'on dimègne après grand'messe, li curé ireut veie çou qu'c'esteut. Et volà par on bai dimègne di maie èco cint et cint gin qui sûvet. Les homme des confrèreie et tos les appartenant d' l'Eglise ; onk avou l'creux, in aute avou n'pâle, tos les aute avou des hache (¹) ; et volà is l' procession dè cis qui chantet dès nétaleie; et à l'cowe totes les femme di treus qwate viège, dihant l'chap'let tot haut. Estant arrivé, li curé bènihe li pré et volà qu'après avu tappé del beneute aiwe so l'plèce qui les vache dimanît, on r'foïa l'boquet salé; aoi mais, li pâle pogna so n'saquoi d' deur, et qu' trova-t-on ? ji n'a nin mesâhe di v's el dire.

Voilà, monsieur, un vieux conte de l'autre siècle; les loustics d'alors avaient une quantité d'historiettes de ce genre, et les personnes les plus dévotes se plaisaient à les raconter.

Je connais le village, mais je ne veux pas le nommer pour ne pas lui faire tort; on implore le saint quand les vaches sont malades.

(¹) Des flambeaux (*hacha*, en espagnol).

— Allons, vieux bavard, s'écria un des joueurs, voilà Visé ! aborde à ce beau rivage, nous irons manger une oie.

Puis nos écoliers en vacances entonnèrent en chœur :

Le vin, le jeu, le vin, le jeu, les oies, voilà, voilà, etc.

Binamé Saint Hâlin !
Fez qu'nos trovansse dè vin ;
D'â haut di vos potale
Bènihez nosse nèçalle.

CHAPITRE II.

Après avoir dîné, je laissai mes gais compagnons à l'auberge, et j'allai prier un notable de l'endroit de me renseigner sur les pélerinages des environs. Mon homme n'en savait pas grand' chose : les coutumes anciennes, les terres bénites, les pélerinages de jour et de nuit, où, disait-il, le peuple allait s'abrutir dans les cabarets, et où les jeunes filles avaient toutes facilités de s'égarer dans les sentiers du désordre, en se couvrant du manteau de la religion, il n'aimait guère tout cela. Aussi me dit-il d'un regard courroucé : instruisez le peuple et vous éloignerez les mauvaises croyances.

— Je n'ai nullement l'intention de discuter ce sujet, Monsieur, mais vraiment j'éprouve du plaisir à rechercher les anciens usages. Ah ! voilà au-dessus de cette commode une bien belle gravure : c'est, je crois, saint Hadelin ?

— Quant à celui-ci, il sort tout à fait du cercle des autres saints ; c'est d'abord un enfant du pays, et celui-là n'a pas été sourd à mes prières : il m'a guéri de mes fréquents maux de tête.

Je quittai mon avancé de village, convaincu qu'il y a toujours dans le cerveau des hommes d'étranges contradictions.

A peine avais-je marché vingt pas, que je fus accosté par trois tricoteuses qui me criaient : *Qui qwèrez-ve donc, monsieu ?* Ces femmes ne demandaient qu'à parler. M'adressant à la plus âgée, je lui dis que je venais à Visé pour le mal de reins. Tout-à-coup les deux plus jeunes éclatent de rire, en me demandant

si j'étais marié ou si je *hante* en mariage ; et sans attendre ma réponse, elles rient de plus belle en m'adressant des questions si décolletées, que je deviens rouge comme une cerise. La plus honnête disait :

Oh ! l'pauvre èfant. — On l'èvôie porminer. Pa ! il n'pout rotter.— Il est surmint bin stoirdou. — Il sùi on régime trop foirt por lu. Heureusement la vieille tricoteuse fit taire les deux farceuses au langage primitif et peu couvert.— Venez vous asseoir sur cette pierre, me dit-elle, nous causerons.—Non, répondis-je, entrons dans ce cabaret : je paie le café ! L'offre fut acceptée avec joie et les trois femmes me suivirent en tricotant.

Je dois dire que le mouvement de leurs mains et de leurs bras m'agaçait tellement que je voulus m'en aller ; mais apercevant une tarte au riz, je la mis sur la table. J'avais trouvé le moyen de leur faire cesser le mouvement nerveux qui me troublait et me donnait le vertige. En mangeant, la vieille me dit tout en essuyant son menton couvert de riz au lait :

— Le dernier dimanche de septembre, vous irez au village de Richelle, vous assisterez à la grand'messe, et, en passant pour aller à l'offrande, vous ferez comme tout le monde, vous vous frotterez le dos sur St-Firmin (1).

Saint-Firmin attire une grande quantité de paysans flamands et wallons ; les pélerins qui viennent de loin partent la nuit et prient tout le long du chemin.

Nous avons aussi, pour les maux de reins, Saint-Hadelin à l'église de Visé.

— Les maux de reins sont donc communs ?

— Oui, Monsieur, amenés plutôt par l'oisiveté que par le travail. Vous verrez, à l'église, un grand cadre où on place les cœurs, les jambes et les bras en argent offerts au bienheureux saint Hadelin, qui guérit les douleurs rhumatismales.

— Vous oubliez Saint-Mâkrawe, au village de Mesch ?

(1) Les paysants disent St-Froumin.

— Un instant, Saint-Mâkrawe est très-connu, et si monsieur ressent toujours des douleurs, je lui conseille d'aller trouver ce grand saint.

— Écoutez-moi, *biname Monsieu*, me dit la plus jeune et la plus gaillarde des trois femmes : Il faut surtout demander aux bons Saint-Màkrawe, St-Hadelin et St-Firmin qu'ils vous accordent la grande vertu de sagesse ; alors vous n'aurez plus des maux de reins. — Encore !

— Ni des maux de gorge. Est-elle jolie ? Elle est blonde, n'est-ce pas ? *Vos n'estez nin raisonnâbe, paret.*

— Je ne comprends pas.

Puis les trois tricoteuses de rire comme trois bottresses en frappant leurs mains sur leurs jambes. Je dus supporter la gaîté de ces femmes que mes prétendus maux de reins excitaient. Je regrette vraiment de ne pouvoir reproduire leur langage.

La plus jeune des tricoteuses pouvait avoir trente ans ; elle était grande et forte, et ses yeux vifs et brûlants me disaient assez que son mari avait dû souvent faire le voyage à Saint-Mâkrawe. Vous ne tarderez pas, me dit-elle, à ressentir des crampes dans les jambes ; pour ces douleurs, vous tournerez des bandes de peaux d'anguilles en forme de jarretières; une jarretière de coton de lampe, *dè lignoû d'lampe*, à la jambe affectée, c'est bon aussi. Et mettez le pied sur une pierre froide.

Si madame avait un jour une maladie à la matrice, *qui l'bon Diu el' wâde*, nous avons, au petit hameau de Mons, la bonne Ste-Matrice.

La vieille imposa silence à l'autre commère et reprit : Les mamans qui auraient des enfants *haipieux*, qui ne mangent pas, qui marchent difficilement, faibles enfin, vont de huit jours en huit jours trouver :

1° Saint Hadelin, à Visé.
2° » Firmin, à Richelle.
3° » Mâkrawe, à Mesch.

Après ces trois pélerinages, si les enfants ne vont pas mieux, *s'il n'frugît nin*, on emploie les bons petits remèdes connus dans tous les pays.

Qwand les èfant div'nît haïâves,
Et qu'il plorît po quéqu' maquet,
On prindéve des air amistâves
Po l's-y mette âx bresse les paquet.
C'esteut des hièbe, dè l'mariolaine,
Totes sôrt d'affaire qui fît dè bin,
Qwand les èfants avît l'fiv'lene,
Ou qui plorît po quèqu' mehin.

La troisième Visétoise qui n'avait rien conté, me dit en faisant une profonde révérence : si Monsieur nous offrait un petit verre de quelque chose de bon et doux, •je lui parlerais de St-Antoine.

— Lequel ?

— Mais celui au cochon.

— Monsieur n'a pas de cochons ? reprit la vieille.

— Oui, lui dis-je ; et les quatre petits verres d'anisette étant versés, je demandai le moyen de guérir mes bestiaux.

— Saint Antoine repose à Aubin-Neufchâteau ; les paysans viennent y prier pour préserver leurs cochons de maladie. A la grand'messe, on bénit des petits pains qu'on achète dans l'endroit ; d'autres pélerins en apportent de leur ménage. Ce pain bénit se donne aux cochons lorsqu'ils sont malades, et surtout quand ils sont attaqués du mal de St-Gerlach.

— Nous avons, chère femme, le même saint à Theux, à Amay et dans une quantité de villages.

— C'est bien possible Monsieur ; mais on dit que le meilleur saint Antoine est à Neufchâteau. Sainte Brigitte du village de Lixhe, frontière hollandaise, est plus exigeante : vous allez la prier ; mais si vous n'allez pas plusieurs fois à l'offrande, ni vos vaches ni vos chèvres ne guérissent ! Si vous n'arrivez pas aux

heures des offrandes, déposez votre obole sur l'assiette placée près de S[te]-Brigitte ; car, d'après les habitants du rivage, sans quelques cadeaux, le pèlerinage ne vaut rien; il reste inefficace.

Je pris note de la recommandation et voulus m'en aller ; mais la vieille tricoteuse regardait son verre vide qu'elle avait tenu à ses lèvres un petit quart d'heure, pour en extraire la dernière gouttelette. Je compris le mouvement de sa vieille mâchoire. *Elle si ralèchîve;* il fallut bien faire remplir les verres. — *Vos estez trop honnète. — Vos r'vinrez èco, èdon? - Qué binamé homme! si nos avîz toumé so on s'fait, nos autes !— Aoi, pa les nosses buvet tot. — Vos ârez dè bonheur ès mariège, mi binamé : nos dirans nos pâters à St-Mâkrawe, savez; vos estez so mi-âme trop honnète.* Ces belles paroles furent les bénédictions des bonnes et joyeuses commères.

— Moi, me dit l'une d'elles, je guéris les maux d'yeux, en les signant *(j'a n'très bonne sègneure)*; et en prononçant les paroles et les prières, je guéris également les brûlures. Je ne demande rien, on donne ce que l'on veut.

Puis, me voyant sourire, elle ajouta : *On fait çou qu'on pout po viquer, èdon, binamé.*

Mon remède contre le cancer : je fais prendre une écrevisse; on lui lie les pinces pour qu'elle ne puisse s'en servir, ensuite vous l'appliquez sur le sein toute vivante. Si les écrevisses sont difficiles à trouver, je fais mettre une compresse d'oseille, *delle surale.* — C'est très-bon.

Aux enfants qui ont des vers, je fais manger des carottes crues.

Vous savez qu'un sachet contenant des cloportes, *des pourçai d'câve*, ou des vers coupés, pendu sur la poitrine de l'enfant, ce sont deux bons remèdes.

Quand vous aurez les rhumatismes ou la goutte, Monsieur, dormez avec un chien; celui-ci prend le mal et en meurt. — *Po l'froyon, ji fais poirter on p'tit sèchai d'sé el poche. Et âx étique, j'y fait magnî del crâhe di chin.*

Ni riez nin, m'binamé, c'est totès bonnes recette.

J'appris encore qu'au hameau de Wihou, commune d'Argenteau, il y avait une fontaine miraculeuse dont l'eau guérit le mal d'yeux; que les habitants de Glons, du Rivage, de Lixhe, etc., etc., vont en pélerinage à Notre-Dame, à Verviers, *à l'neure Mareie;* qu'ils logent une nuit dehors, ce qui est très-dangereux pour les jeunes filles et pour les maris; que nos pélerins reviennent le lendemain à la foire de Wihou, pour s'y laver les yeux, etc. Enfin, je fus convaincu que le pélerinage est bon pour la vue, par le fait avéré que beaucoup de jeunes donzelles n'ont jamais vu aussi clair qu'après avoir accompli le retour de Verviers.

— *Elles vont mette ine chandelle â dial*, répliqua la vieille.

CHAPITRE III

En rentrant à l'auberge où nous avions dîné, je retrouvai mes amis fatigués d'une excursion à la miraculeuse Notre-Dame de Lorette ; ils s'empressèrent pourtant de me conter que la bonne Vierge était entourée de centaines d'ex-voto, cœurs en argent, etc. etc.; que la petite chapelle représentait une forêt de chandelles; enfin, que l'odeur de suif qu'on y respirait était fort désagréable.

Ils ne manquèrent pas de remettre sur le tapis la fameuse querelle qui suscita un émule à l'auteur de *la Cinéide*. D'un côté se sont les habitants qui veulent conserver la noire madone (question de race ?) ; de l'autre, voici le vicaire qui prétend que la sainte Vierge doit être fraîche et vermeille. *Indè iræ* : procès et chicanes à droite et à gauche; puis la chanson wallonne du poëte Lamaye ; puis... — Si cependant les miracles tenaient à un pot de couleur, les habitants n'avaient-ils pas raison de protester ? Mes compagnons s'amusaient si bien, qu'ils proposèrent de loger à Visé; pour me décider, ils promirent de m'aider dans mes recherches.

La nacelle fut accrochée à l'arrière d'un bateau qui remontait la Meuse, et le vieux batelier consentit à rester avec ses joyeux voyageurs. Entrèrent successivement les habitués de l'auberge-cabaret ; les verres de bière commencèrent à s'aligner sur une longue table placée dans le jardin, disons plutôt sur deux planches supportées par quatre pieux fichés en terre.

Après avoir causé une heure environ de politique et de cul-

ture, j'amenai insensiblement les buveurs sur une maladie qui faisait des ravages dans les étables à cochons des environs de Verviers.

— Les fermiers doivent venir à St-Antoine, à Neufchâteau, chercher le pain bénit.

— Ils n'ont pas besoin d'aller si loin, répondis-je; les gaufres bénites à la grand'messe du 17 janvier, à l'église de Pepinster ont aussi un très-grand mérite. La messe se célèbre en l'honneur de St-Antoine, en qui les cultivateurs et les éleveurs ont grande confiance. En dehors de l'Église, vous verrez, le 17 janvier, des quantités de petites boutiques chargées de gaufres, (*des grossès waffe*) que les paysans achètent en nombre égal à celui des bêtes qu'ils possèdent.

—Savez-vous, Monsieur, le moyen magique pour faire revenir le lait aux vaches? — Non.

— Eh bien, signez-vous, entrez à reculons dans l'écurie et prononcez ces mots : *Bon jour, ma vache*, ensuite mettez-vous à traire la bête. Le premier jour, le lait qui sort doit passer par la fenêtre, avec précaution; on le dépose sur le four, du côté de l'orient; puis on dit : *Sois bonne, ma vache*, et on la trait de nouveau. On revient une troisième fois à l'écurie en marchant obliquement, on pose la main gauche sur la corne droite en disant : *Merci, ma vache*. On peut traire; après ces prescriptions, le lait sort en abondance.

Les bons Visétois me voyant prendre des notes, s'empressèrent de me signaler des remèdes et des croyances de tout genre.

— A Hees, au-delà de Maestricht, nous dit un petit vieillard, on invoque le père des trois saintes filles de Brusthem, pour les rhumatismes. On est obligé de mendier du grain dans neuf maisons différentes; ce grain est jeté en forme d'offrande dans un grand coffre placé sous le portail de l'église de Hees.

Pour le même mal, à Stockroi, à une lieue de Hasselt, on

invoque St.-Amand. Le malade doit se traîner sur les mains et sur les genoux, avec son rhumatisme, et passer dans un cercle en fer qui se trouve scellé dans l'église. Dernièrement, dit le vieux, dans une cérémonie (la neuvaine avait attiré beaucoup de monde), une quantité de pélerines durent renoncer à l'avantage de traverser le cerceau : elles étaient empêchées par leurs crinolines........

Le vieillard animé nous offrit une prise de tabac. Dans le Limbourg, ajouta-t-il, les trois villages de Brusthem, Ryckel et Zepperen, possèdent les trois sœurs, trois vierges : Bertilie-Eutropie et Geneviève. Pour la violente fièvre de Brusthem, on invoque Ste-Bertilie: on doit parcourir treize fois, en priant dévotement, un petit trajet de l'église à une source due à la sainte sœur. Les offrandes aux trois saintes se composent d'un écheveau de lin, d'un œuf et de trois liards d'épingles. L'image des trois vierges nous apprend que les chrétiens les invoquent pour les maladies des yeux, les maladies nerveuses et de la peau, les fièvres pernicieuses, les maladies de l'estomac, de la poitrine, du cœur, de la gorge, la jaunisse, l'épilepsie ou mal caduc, les hernies, les maladies des enfants et des animaux. Allez à l'église de Zepperen, vous pourrez admirer le beau tableau offert à Ste-Geneviève par une congrégation liégeoise. Les habitants de Liége étaient, en 1735, accablés d'ulcères ; le présent du tableau et les pélerinages firent tout disparaître.

Dans les mêmes villages, on bénit des langues de renard; vous en gardez un morceau en poche, si vous avez *la rose.*

— Oui, dit un des buveurs, dans la saison des roses, j'ai vu bénir les feuilles de rose en l'honneur de Ste-Rose ; à Tongres et dans les environs, on emploie ces mêmes feuilles comme thé, et comme cataplasmes pour l'extérieur dans la maladie de la peau nommée *la rose*, l'érysipèle.

Vous mêlez *delle sotte farenne* et des feuilles de rose séchées dans un linge fin et vous appliquez.

— Et moi, dit un autre, je saupoudre la peau malade avec la poussière d'amidon, puis je fais battre du feu sur la partie enflammée ; les étincelles de feu produisent un très-bon effet.

— *Dihâzsiz ine âweie*, ajouta un troisièmee; *toirchîz l'pai âtou d'vosse coirps comme on loyin, et leyîz-le ainsi tant qu'elle tomme.*

— A Tongres, Ste-Ursule, patronne des couturières et des demoiselles, est invoquée pour les enfants qui *mouillent* leur lit. Pour cet accident, je vous recommande de faire une neuvaine et de visiter l'Eglise St-Jean, en priant la bonne Ste-Ursule. Un remède très-ancien (je le tiens de mon père), dit encore le vieillard, en souriant, c'est de conserver la bouche pleine d'eau froide et de s'asseoir sur un doux feu; quand l'eau de la bouche est prête à bouillir, vous êtes guéri du rhume, de la névralgie et de la migraine.

-- Ha ! ha ! ha ! ha !

— Pour la jaunisse, intervint le vieux batelier, voulez-vous savoir un bon remède ? — Quoi ?

— Eh bien ! appliquez sur la poitrine du malade une tanche ou une carpe vivante et laissez-la, tant qu'elle tombe en putréfaction.

— Tiens ! moi, j'avais toujours ouï vanter une autre recette : prendre trois jours de suite un grand verre de vinaigre auquel on a mêlé un jaune d'œuf.

— Mais à propos, Monsieur l'étranger, vous qui écrivez nos recettes, ne connaissez-vous rien de particulier sur la chapelle de St-Charlemagne, à Herstal ?

— Peu de chose, Messieurs ; les saints ne sont pas honorés dans leur pays. La chapelle est abandonnée depuis longtemps, tandis qu'au cœur de la France, à Paris, St-Charlemagne est fêté par l'élite des collèges : les élèves qui ont mérité d'être une fois premier ou deux fois second de leur classe ont l'honneur de porter un toast à la mémoire de l'Empereur légendaire, qui, après dix siècles, préside encore à cette agape annuelle, autour de tables bien garnies.

Je pris de plus en plus un ton solennel. Toutes les nations, ajoutai-je, tous les cultes, toutes les races du globe ont là des représentants; sous la tunique du lycée, les blancs fraternisent avec les noirs de Saint-Domingue, les enfants du Nil avec les Chinois, le Malais avec l'Africain...

Et en élevant mon verre, je continuai :

— Trinquez donc, chers élèves, fêtez ce 28 janvier : vous fêtez la grande communion du savoir, qui vous fait frères en la science.

Ces bons Visétois me prirent pour un savant. J'entendais autour de moi : *Il est avoyi par li gouverniment, c'est in homme qui r'kwire les vîs affaire.*

Je venais de réciter quelques lignes que j'avais remarquées dans mon journal illustré.

— Nous disions tout-à-l'heure, reprit le vieillard, que les saints n'étaient pas honorés dans leur pays.

Connaissez-vous la bienheureuse Marie Ock ?

— Nullement.

— Je m'en doutais, peu de personnes la connaissent. Eh bien ! Cette sainte femme, née à Liége en 1682, a été associée au couvent des religieuses Carmélites du faubourg St-Léonard ; mais c'est en Espagne que ses vertus ont eu le plus de retentissement; c'est là qu'on vénère la bienheureuse liégeoise, Marie Ock. Seraient-ce les moines espagnols qui auraient supprimé la première lettre de son nom ? On l'ignore. On connaît en revanche plusieurs livres sur sa vie, en langue flamande et en langue espagnole, plus un volume de 338 pages, par le révérend père Albert de St-Germain (1862). Ce dernier ouvrage contient beaucoup de miracles, d'apparitions : que de diables, que de visions !

Paschal, le batelier, voulut reprendre la parole. — Demain, lui dis-je à l'oreille; laissez parler les autres. Puis mon regard interrogateur invita le petit vieillard à continuer.

— Connaissez-vous St-Hadelin ?

— Non, Monsieur, j'en sais fort peu de chose, presque rien.

— Ecoutez, dit le vieillard ; notre saint patron a opéré de vrais grands miracles.

1.

L'patron d'Visé est-on r'nommé grand saint ;
On preie todi l'binamé saint-Hâlin
Et l'on poite a s'pòtale.
I fât v'ni d'l'aiwe foù d'pire et foù d terrain,
I fat parler n'mouwale !
Il est de siècle dè fameux roi Pepin.

2.

Ine feumme foirt riche, qu'on louméy' dame Guiza,
Divant d'mori à saint Hâlin tûsa
Po li d'nner ses richesse.
Ses pauve parint li d'hît : ni fez nin ça.
Moite, elle leva les bresse,
Dovra ses ouye, qwand saint-Hâlin passa. (1)

3.

Si vos avez-t in èfant qui n'rotte nin,
C'est à Visé tot près di saint-Hâlin,
Qu'on va fer des offrande.
Ni frottez mâie avou tote sôrt d'ôl'mint,
Des hièbe ni des jus d'plante :
Po vosse mâ d'jambe, dinnez ine jambe d'argint.

Le petit vieillard avait probablement toute confiance en son bon et cher saint-Hadelin, car il ne riait plus. Dans ma visite à

(1) V. *l'abregé de la vie de St Hadelin*. Liége 1788 in 8. Les gants de cette morte se voient encore à l'église de Visé.

Visé, lui dis-je, j'ai demandé à une bonne femme quelques détails sur la fête du saint ; voici sa réponse :

— *Bin paret*, *Monsieu*, *li* 10 *di septimbe, qwand c'est l'fiesse da St-Hâlin, on fait ine belle porcession et on pormône si coffe* ([1]); *adon on va bâhì ses erlique. Et mi et les feumm'reie qu'ont des èfan qui n'rottet nin vite, on va broûler n'chandelle à binamé St-Hâlin.*

— Vos détails me rappellent, Messieurs, que j'ai retrouvé à Heusy, près de Verviers, le même St-Hadelin. Les habitants le prient également pour les enfants rachitiques, *les halés*, *les crouffieux*, etc. etc. Le vendredi-saint, *li jou dè bon vinrdi*, j'ai vu l'an dernier, sur toutes les routes, à trois ou quatre lieues à la ronde, des femmes portant leurs enfants à l'église de Heusy. Des pauvres mères traînaient, dans de petits charriots, cinq à six petits voyageurs, d'un an à six ans, transis de froid, perclus et chétifs.

— Les pauvres petits malheureux !

— Oui, Messieurs : quand les peuples seront plus instruits, on ne les exposera plus à ces dangereux voyages.

— Mais, reprit le petit vieillard, connaissez-vous Saint-Firmin, de Richelle, et Notre Dame de Lorette ?

— Oui, des tricoteuses viennent de m'en parler.

— Saint-Hadelin m'inspire plus de confiance. Ecoutez :

C'est à Richelle qui saint-Froumin vis r'fait
Dè r'freudih'mint d'on niér ou d'on mustai,
D'ine doleur ès vosse cuisse,
Enfin, dès mà les pus trisses, les pus laids,
Les crampe, les raumatisse ;
Il lès boge tot comme on boge on mantai.

[1]) Grand reliquaire renfermant les ossements de St-Hadelin.

C'est à Lorette àddiseur di Visé ;
Les louminaire vinet s'y ramasser,
    Po tote plâie et tote pône.
Bin des consciience tot bas vont s'y k'fesser,
    Puis front quéquès amône :
C'est po spani leus frawe dè timps passé.

— Ha ! ha ! ha ! ha ! Les habitués imitèrent le vieillard.

Po les bâbâ qu'on lomme les tristes mèhin,
Les plâie cacheies qui les feumme ont â d'vin,
    On k'nohe li sainte qu'à l'pice.
Qui les r'wèrihe sins crâche ni sins ôl'mint ?
    C'est l'fameuse Sainte Matrisse :
Allez à Mons, dinnez et-s' priiz bin.

Ha ! ha ! ha ! ha ! Vos tricoteuses ne savent pas cette belle chanson. Vous ont-elles parlé de Sainte Barbe à Maestricht ?

— Non vraiment, Monsieur ; je compte sur votre obligeance.

— A Notre-Dame, à Maestricht, il y a un puits dans le chœur de l'église ; on bénit les eaux de ce puits en y faisant descendre la mâchoire de Sainte Barbe ; buvez alors, et vous serez guéri. Les livres et les vieilles gens racontent qu'en 1633, une femme qui buvait de cette eau, fut délivrée de la peste ([1]).

On raconte, dit le petit vieillard, que Sainte Barbe était vierge et martyre; qu'elle fut dépouillée toute nue et fouettée avec des nerfs de bœuf, et qu'on la fit promener dans les rues de la ville en ce honteux équipage. Dans un excès de rage, le père de Barbe lui fit couper les mamelles de si près qu'on voyait les palpitations de son pauvre cœur. Il y a une belle chanson là-dessus ; écoutez :

(1) *La vie de Sainte Barbe*. Liége, Rongier, sans date, in-18.

Pac' qui Sainte-Bâre ni volév nou galant
On l'dimoussa, on l'batta drî et d'vant.
On lî côpa ses tette !
Adon c'est s'pére qui d'on còp d'lâge tèiant
Lî fat veie meye blawette ;
Li vert-zelin côpa l'tiesse à si efant.

Dans notre pays, dis-je au vieillard, Ste-Barbe est invoquée contre les dangers de l'artillerie et du tonnerre. Sa fête est célébrée le 4 décembre par les canonniers.

Au milieu du Pont des Arches, à Liége, dit Bouille, il y avait une chapelle en l'honneur de Ste-Barbe, pour la consolation des bateliers en péril de faire naufrage ; ceci remonte à 1446. En l'année 1643, quand les eaux renversèrent ce même pont, la chapelle de Ste-Barbe était à l'opposite de la salle des arbalestriers, mais toujours au milieu du pont (Loyens), qui formait une rue de deux rangées de maisons.

Parlons maintenant de la fontaine de St-Gerlach. Elle est couverte et entourée de pierres de sable et pourvue de deux seaux attachés à une chaîne, pour puiser l'eau. Un nombre considérable de pélerins ont l'habitude de se rendre à cette fontaine pour en boire l'eau, dont on emporte des provisions comme préservatif dans les épizooties. Les fêtes du 5 janvier et du 1er juin attirent un grand nombre de pélerins, surtout lorsque la maladie règne sur les bestiaux. Ce saint et le monastère ne font plus partie du diocèse de Liége ; on les a rattachés à celui de Ruremonde. Écoutez bien :

C'esteut on nobe et franc màva sujet
Qui St-Gerlac ; puis i fout brave après.
Estant môirt, si fontaine
Riwérihéve avou l'aiwe di s'clér jet,
Les biesse à coine, à laine.
S'il est malàde, on n'nè fait beure à chet (1).

(1) Voir page 87.

— A la campagne, il y a plus d'images de saints implorées pour les bêtes que pour les gens !

— Oui, Monsieur, les bêtes sont plus considérées.

Pour les bêtes rongeuses, par exemple, c'est autre chose. Voulez-vous être préservés des rats et des souris? invoquez la fille du bienheureux Pepin de Landen et de la bienheureuse Itte, sainte Gertrude enfin, en wallon *Gètrou*. Les meuniers et les fileuses ne travaillent pas le jour de la fête de sainte Gertrude. Les présents qu'on lui porte sont en nature.

A sainte Gètrou, vos veyez t'accori,
Les gins qu'ont sogne d'ess' magnî des sori.
On-z appoite à pougneie,
Po qui l'bonne sainte les fasse mori ;
Li grain s'donne à secheie
Comme ine ridvance qui l'notaire âreut s'crit.

Savez-vous Monsieur, qu'à la frontière et dans beaucoup de villages hollandais, une oraison à sainte Cornélie est souveraine contre le mal caduc! La personne malade passe par trois fermes où elle demande le poids de son corps en grain. Ce grain est remis au curé en forme d'offrande.

— En Bretagne, répondis-je, sainte Cornélie est implorée pour les chevaux comme saint Eloi.

Si vous cherchez des remèdes par la prière, voici un petit livre qui roule dans les villages. Il a pour titre : *Le médecin des pauvres*. Ouvrons-le au hasard :

Priere pour arreter le mal de dents :

Apolline, que fais-tu là? Je suis ici pour mon chef, pour mon sang et pour mon mal de dents. Apolline, retourne-toi ; si c'est une goutte de sang, elle tombera ; et si c'est un ver, il mourra. Dites cinq pater cinq ave à l'intention des 5 plaies de N. S. Jésus, et faites le signe de la croix sur la joue avec le doigt en face du mal que l'on ressent, disant : Dieu t'a guéri, et vous êtes guéri.

— Ces choses-là sont imprimées!

— Oui, Monsieur, et de nos jours, écoutez :

Pour arrêter le sang, dites : Dieu est né la nuit de Noël, à minuit! Dieu a commandé que le sang s'arrête, que la plaie se ferme et que ça n'entre ni en matière, ni en senteur, ni en chair pourrie, comme ont fait les cinq plaies de N. S. J. C. *Natus est Christus, Mortuus est, et resurrexit Christus.* On répète trois fois ces mots latins, et à chaque fois on souffle en forme de croix sur la plaie, prononçant le nom de la personne en disant : Dieu t'a guéri, ainsi soit-il!

— On fait encore ces choses-là ?

— Oui dà, Monsieur, il y a des guérisseurs ; ensuite les livres sont là pour apprendre les remèdes. [1]

— On pratique encore ces superstitions aux portes de Liége, me dit tout bas à l'oreille le batelier ; à Angleur, ces choses-là se font tous les jours.

— Je n'en reviens pas !

— Ecoutez, reprit le petit vieillard.

Prière pour la teigne.

Paul, qui est assis sur la pierre de marbre, Notre-Seigneur passant par là, lui dit : « Paul que fais-tu là ? — Je suis ici pour le mal de mon chef. — Paul, lève-toi, et va trouver Ste-Anne ; qu'elle te donne telle huile quelconque ; tu t'en graisseras légèrement, à jeûn, une fois le jour et pendant un an et un jour ; celui qui le fera n'aura jamais ni rogne, ni gale, ni teigne; ni rage. » Il faut répéter cette oraison pendant un an et un jour, sans y manquer, tous les matins à jeûn, et au bout de ce temps, vous serez radicalement guéri et exempt de tous ces maux pour la vie.

Pour le mal d'yeux.

Bienheureux saint Jean, passant par ici, trois vierges dans son chemin, il leur dit : « Que faites-vous ici ? — Nous guérissons de la maille. — Gué-

(1) *Le médecin des pauvres. Recueil de recettes.*

rissez, Vierge, guerissez l'œil ou les yeux de N. Faisant le signe de la croix et soufflant dans l'œil, on dit : Maille, feu, grief, ou que ce soit, ongle, graine ou araignée, Dieu te commande de n'avoir plus de puissance sur cet œil que les Juifs le jour de Pâques sur le corps de N.-S. Jésus-Christ ; puis on fait encore un signe de croix en soufflant dans les yeux de la personne, disant : Dieu t'a guéri, sans oublier la neuvaine à l'intention de la bienheureuse sainte Claire.

Les entrées des nouveaux buveurs arrêtent le petit vieillard ; mais après un moment de repos, je me remets en chasse.

CHAPITRE IV.

— Dans nos environs, reprit le brave homme, les jeunes gens qui doivent tirer au sort, vont au cimetière du village chercher des ossements ramassés à minuit ; ensuite, accompagnés de leur famille, ils font une neuvaine qui finit le jour du tirage. On fait dire des messes selon ses petits moyens et l'on apporte une offrande, chacun d'après sa générosité. Si l'on peut trouver un morceau de nid d'hirondelle, un liard troué, une médaille bénite et un petit bout de corde de pendu, on pressera tous ces objets précieux dans la main gauche et la main droite tirera un bon numéro qui vous laissera tranquille dans vos foyers ; vous ne serez pas soldat !

Dans d'autres villages, des malins vendent un onguent formé de sang de hibou, de taupe et de graisse de crapaud ; on doit s'en frotter les mains et presser une médaille, un scapulaire ou une relique. Plus vous donnez d'argent à ces demi-sorciers, plus la chance est bonne. — Puis le petit vieux ferma un œil malicieux pour accompagner son rire final : ha ! ha ! ha ! ha !

Dernièrement nous avions de ces marchands de bonheur qui parcouraient nos villages. Le talisman se compose de peaux de différentes grandeurs, desséchées ; c'est la peau que certains enfants portent sur la tête en naissant, ceux qui, comme on dit, sont nés coiffés.

— Mais, appelez les choses par leur nom ? *C'est l'hamelette.*

— Cette peau est baptisée avec l'enfant ; elle porte bonheur.

— Oui, reprit le barbon, pour pouvoir jeter la baguette, il faut avoir *li hamelette ou ess' vinou â monde on dimègne.*

En ce moment, un grand vieux arriva. Tous les habitués du cabaret le saluèrent du beau nom d'Empereur.

— Qu'est-ce à dire ? — C'est le premier tireur de la Société des Arquebusiers de Visé ; c'est celui qui a fait *le beau coup !* Il est de la compagnie de St-Martin, des *bleus* enfin.

— Ah ! -- Oui, il est tout couvert d'argent le jour de la fête ; il porte un claque ; il faut le voir ce jour-là.

— Ah !

— Faites parler notre Empereur ; en voilà un qui sait des remèdes, plus qu'un médecin.

Je saluai l'Empereur et lui dis que j'étais envoyé par le gouvernement pour recueillir les anciens remèdes familliers revenus à la mode depuis les insuccès des nouveaux médecins.

— Je sais peu de chose, me dit-il modestement. Nous appliquons des cataplasmes de farine de marrons sauvages pour les douleurs de rhumatisme. Pour les maux d'yeux, nous faisons laver la partie malade avec l'eau de thé, ou nous y appliquons les feuilles de thé qui ont servi. On place aussi du mouron couronné derrière l'oreille des enfants. On applique derrière l'oreille du savon noir pour les yeux pochés. Prenez moitié d'un œuf dur ; après avoir enlevé le jaune, placez la cavité vers l'œil, et le noir disparaît sur une nuit : excellent moyen. Ces remèdes se trouvent toujours dans nos cabarets, et pour cause. -- Il y a aussi des personnes qui touchent les yeux. Elles disent : *Dragon !* que viens-tu faire dans l'œil de cette femme ou de cet homme ? — On touche quelquefois l'œil avec un trident : *si fer sègnî avou ine focheroule.*

Pour la pleurésie, ajouta mon homme, en conservant son petit ton doctoral, vous ferez un trou dans une pomme jusqu'au milieu ; vous pousserez un morceau d'encens, gros comme une noisette, dans le dit trou ; vous ferez cuire cette pomme et vous la ferez manger à votre malade. C'est très-mauvais : mais le remède est infaillible.

Pour le cauchemar, nous faisons comme en Hesbaye, nous tenons sur la poitrine un couteau bien effilé la pointe en l'air, pour que les sorciers et les mauvais esprits viennent s'y perforer.

Connaissez-vous, Monsieur, les douleurs qu'éprouvent les hommes après avoir bu différentes sortes de bières? — Non. — Eh bien! vous guérirez vos amis en leur faisant faire un nœud dans le pan gauche de leur chemise. — Je note; merci, Monsieur.

— Avez-vous un pied endormi? faites une croix sur votre soulier avec la main; l'engourdissement passe à l'instant. Et quand une personne de la société a le hoquet, nous nous trouvons très-bien de l'effrayer en lui annonçant un grand malheur: par exemple, que son frère vient de mourir, ou que sa femme, sa mère, sa fille ou son fils, l'un d'eux, n'importe, vient de tomber à l'eau! l'émotion fait passer le hoquet à l'instant. Nous nous trouvons encore très-bien de saisir la personne en lui appliquant soit une clef, soit un coup de poing dans le dos.

— Comment! — Oui, Monsieur, ou bien nous lui versons une pinte d'eau fraîche dans le cou; ou bien encore nous lui annonçons l'incendie de sa maison. Il faut appliquer des remèdes violents pour le hoquet.

— Je ne sais, lui dis-je, si mon gouvernement voudra les vulgariser; en tout cas, je vais noter.

— Puis, toujours sérieusement, l'Empereur reprit: Je vais vous indiquer la bonne méthode de souffler les *rénettes* ([1]) aux petits enfants. Le remède est excellent; il nous vient de Liége, et mon épouse l'emploie avec grand succès. On allume un cierge bénit que l'on place devant la bouche entr'ouverte de l'enfant; alors on souffle trois fois le cierge trois fois rallumé, en disant: la première fois, *au nom du Père*; la seconde fois, *au nom du Fils*; la troisième fois, *au nom du Saint-Esprit*.

([1]) Le muguet.

On fait la même chose pendant trois jours consécutifs ; pendant ces trois jours, une personne de la famille ou attachée à la maison doit assister à la messe. Tout doit se faire avec foi et confiance.

— Vous n'avez pas de loge maçonnique à Visé ? — Merci ; nous avons assez de maladies pour nous emporter, sans courir une chance de plus.

— Comment cela ? je ne comprends pas.

— Eh bien ! Monsieur, nous savons par les habitants de Liége et des grandes villes que chaque année il doit mourir un maçon dans chaque loge ! Et s'il n'y a pas un mort, il faut qu'un d'eux se tue ! C'est le sort qui décide. Voilà pourquoi vous avez des suicides. C'est du reste une chose très-connue.

— Je dois donc la noter dans les croyances du peuple ? — Bien certainement.

En ce moment, on entendit dans la pièce voisine réciter le chapelet, répété par plusieurs voix ; dix heures sonnaient à la vieille tour de l'Église. L'Empereur et les autres buveurs vidèrent un petit verre de genièvre, puis on se souhaita la bonne nuit.

Un des habitués, étant dans la rue, chanta les couplets suivants :

Avou l's onguent plein des pailette,
Les veyês feumme vinît v'médî ;
Elle vis soff'lît po les rénette
Del chandelle beneie d'â mârlî.

Hapiz-ve on freud à gruzai d'Màss,
Vite âx p'tits r'méde faléve tuzer ;
Li gingipe sèmé so n'èplâsse
So li stoumac divéve passer.

Puis nos avîz l'couque po les viére ;
On v'féve purgî tos les prétimps ;
On v'féve beure des affaire d'amére
Qu'on div'néve comme les vert-zèlin.

———

CHAPITRE V.

Le lendemain, vers six heures du matin, j'allai me promener sur les bords de la Meuse, partout si beaux et si variés. Je fus agréablement surpris en y rencontrant un de nos buveurs de la veille, qui pêchait à la ligne.

— Bonjour, Monsieur, me dit-il; hier, je n'ai pas eu mon tour: cependant je sais, moi aussi, des remèdes.

— Il n'est pas trop tard; j'espère que vous me conterez tout cela. — A la vue de mon carnet aux notes, un sourire de satisfaction se répandit sur son visage.

— Ecoutez! Chez nous, nous gardons de la cervelle de lièvre pour frotter les gencives des enfants qui font difficilement leurs dents; ont-ils des frayeurs et des rêves agités, nous leur donnons à manger de ce ragoût.

Nous nous servons de la cendre du poil de lièvre mêlée avec du vin blanc pour guérir l'hydropisie, la gravelle et la jaunisse.

— Très-bien, je note.

— Pour les plaies, les inflammations et les morsures, nous appliquons un cataplasme fait avec ce que les vaches déposent dans les prés.

— C'est pour rire?

— Non, Monsieur, et pour le pied foulé, les entorses, etc., on introduit le pied nu dans les intestins d'une vache qui vient d'être assommée.

Pour la teigne, on applique de la suie mêlée à du bon vinaigre.

Les limaçons tirés de leur coquille et placés sur le ventre des hydropiques, voilà un remède merveilleux. Du nid d'hirondelles

mélangé avec du miel, c'est souverain pour le mal de gorge. Ma demeure est à deux pas d'ici : voulez-vous, Monsieur, vous donner la peine d'entrer? Ma vieille mère, qui est de la campagne, près de Liége, vous racontera la plus mauvaise époque de sa vie.

Nous pénétrâmes dans une pièce pavée en dalles de toutes grandeurs et de toutes formes. Les murs étaient garnis d'une curieuse collection d'images coloriées : St-Lambert, St-Roch, St-Hubert figuraient à côté du prince Poniatwoski; je ne parlerai pas d'autres gravures un peu trop mondaines. Sur le haut de la cheminée, l'image de la Vierge de la Sarte était flanquée du portrait de Napoléon Ier et de celui d'un pigeon, qui avait remporté le prix ; plus haut s'étalait un vieux diplôme tout jaune, rappelant qu'un trisaïeul, J. Laurent Delcommune, avait tiré le *beau coup* et qu'il avait été général des arbalétriers pendant vingt-deux ans. Entre les deux petites fenêtres, Saint-Antoine était très-tenté par deux portraits de femmes fort décolletées ; enfin après avoir constaté la présence de l'enfant prodigue et l'image d'un assassinat, je me mis en devoir d'écouter une vieille femme très-proprette, qui s'exprima à peu près en ces termes:

— L'année que je perdis mon mari, le plus brave des hommes, Monsieur, que le bon Dieu lui fasse paix! eh bien! cette année-là, au mois de mars, j'avais bêché le parc au persil : je devais perdre un des miens! Voici, me dit-elle, d'un air épouvanté, les autres circonstances : je voyais souvent un corbeau dans mon *cortil* (jardin), et pour comble de malheur, le lundi matin, en sortant pour me rendre à la messe, presque toujours une femme, et une vieille encore, était la première personne que je rencontrais. Une quatrième fois, le lundi, en partant, je vois une *houpralle* perchée sur ma haie; un peu plus loin, je tombe encore sur une femme, moi qui cherchais un homme des yeux. La même semaine, j'appris un malheur arrivé chez mon frère; le lendemain, car un malheur *ni vint nin sins 'n'aute*, on vint me dire que mon fils aîné

avait été pris à la maraude ! Malgré mes instructions, il était allé marauder dans une *waide* (un pré) *wiss qui les aguesse chantît* ; or vous savez, si les pies chantent les voleurs sont toujours pris.

Je lui avais dit, mais il n'écoutait déjà plus sa mère : qu'il devait toucher de la monnaie d'argent quand le coucou chantait et qu'alors on faisait fortune.

Il ne croyait plus à rien, pour trois ans qu'il avait été à l'école. Je ne suis pas bête, moi, Monsieur, comme vous pouvez juger; mais si je rencontre une femme, une *houpralle* ou *des arègne* le lundi matin, je dois m'attendre aux plus grands fléaux. Les hommes n'ont rien de méchant, au contraire.

— Les femmes pas davantage, bonne dame.

— Comment, seriez-vous un homme qui ne croit plus ? *On libe pinseu, in ouhai po l'diale.*

— Je crois, lui dis-je ; mais pas à vos croyances ni à vos superstitions.

— Cependant, Monsieur le savant, que direz-vous de tout ceci ? Le jour où mon fils a renversé le sel en jouant avec les couteaux qui se sont reposés en croix, son frère faisait tourner les chaises, notre chien hurlait et nous étions au treizième jour du mois, un vendredi ! Mon mari, en rentrant d'un petit voyage, où il avait eu l'occasion de boire quelques petits verres, s'aperçut que le chat noir (oh ! les chats noirs !) de la voisine était sur la cage de son chardonneret ; il tua le vilain chat et donna une raclée à la méchante voisine. Après cette petite querelle, il fut condamné à un jour de prison, et trois mois plus tard, mon pauvre brave homme mourait de honte et de chagrin.

Nous ne pouvions gagner notre procès contre la voisine : figurez-vous, Monsieur, que son toit est garni de trois nids d'hirondelles ; qu'elle a dans *ses tahe* (ses poches) les trèfles à quatre et cinq feuilles, un liard de St-Lambert troué ; enfin, sa mère avait eu des relations, *comprindez, elle aveut aou à fer avou on macrai* qui jetait des sorts !

La justice se fourvoie contre de telles gens : il n'y a rien à faire.

Ce qui me faisait présager de nouveaux malheurs, c'est qu'à la procession du village, dans un moment d'arrêt, la statue de la Vierge s'était arrêtée devant ma porte !

— Ce hasard devrait porter bonheur ?

— Non, non, Monsieur : mon père, de son vivant, que le bon Dieu ait son âme, me disait qu'on en mourait. Toutes les circonstances et les indices de peine et de malheur étaient amoncelés sur ma pauvre maison, qui ne doit rien, *savez !* Je n'avais plus la force ni le courage de prier la bienheureuse sainte mère du bon Dieu ; les noirs esprits étaient contre notre ménage : aussi je renvoyai le médecin à la seconde visite. Que pouvait-il faire auprès de mon pauvre homme ? J'étais convaincue que ni Dieu ni les médecins ne pouvaient rien changer contre le mauvais sort qui nous était jeté ni contre la fameuse et terrible *signeure* de la méchante voisine.

Après la mort de mon mari, on me conseilla, pour me tranquilliser, d'aller à St-Gilles, près de Liége, et de faire lire l'évangile de Saint Jean sur ma pauvre tête, pour mes mauvais rêves; mais ni ma neuvaine, ni mes offrandes n'ont pu me guérir.

Voici ce qu'une tireuse de cartes me fit faire : j'allai dans une chambre obscure et là je dis : *ji t'acconjeure, par nosse Diu tot puissant ! de m'dire sou qu'ti voux ?* Puis j'ai jeté *on blanc noret* sur le plancher ; il fut marqué d'une main rosette fort difficile à voir, je ne sais si je l'ai vue. Cette marque voulait dire : l'âme de ton homme est en purgatoire, tu dois faire dire des messes. Je vendis ma vache, je fis dire des messes, puis Dieu et le temps calmèrent ma pauvre tête. Ah ! Monsieur, *li vicâreie* a bien des jours et des années *mâlâheies*.

— Maintenant, chère dame, dans mon pays, on vend sa vache pour faire soigner son mari, quand il est malade ; on n'attache aucune importance aux méchantes voisines pas plus qu'aux

terribles *signeure* et l'on se moque des esprits noirs. Mais on demande l'appui de Dieu et des médecins.

Je cherchai à remettre de l'ordre dans les idées de cette bonne femme ; je m'évertuai à lui dire que le chant du coucou n'amenait pas plus de bonheur que les clous qu'on trouve dans les noix et que l'on introduit dans sa bottine pour trouver de l'argent. Peine inutile ! Je me rendis près de mes amis.

CHAPITRE VI.

Sur les neuf heures du matin, il fut décidé qu'on retournerait à pied et qu'on ferait remonter la nacelle de Paschal en l'attachant à quelque gros bateau.

J'engageai le vieux batelier à nous accompagner. Chemin faisant, il me raconta comment sa sœur, l'ancienne religieuse, devenue tireuse de cartes, savait ajouter du mystère à son art. Elle demeurait Hors-Château, me dit-il, dans une chambre où ne régnait qu'un demi-jour. Sous le lit, se trouvait un gros lapin noir qui avait les deux oreilles coupées ras. ([1]) Au moment où la pratique attendait la description de son avenir, ma sœur laissait tomber un bout de carotte ou une feuille de salade : le lapin affamé sortait de sa tanière et rentrait aussitôt sous le grabat ; cette courte apparition de l'animal méconnaissable causait certaine frayeur et la bête inconnue passait pour un méchant esprit, *on macrai r'creïou*, qui venait, disait-on, inspirer à ma sœur ses prophéties.

— Votre sœur trompait le peuple ; cela n'est pas bien.

— C'est vrai, Monsieur, mais il fallait vivre : il y aura de tout temps des malins et des imbéciles, et les uns vivront au détriment des autres. Dans son état, ma sœur était honnête; elle ne brouillait pas les ménages comme tant d'autres. Elle voyait tout en beau ; elle avait beaucoup *à faire*. Sa magie blanche, c'est ainsi qu'elle l'appelait, lui rapportait beaucoup. Ma sœur guéris-

[1] Historique.

sait aussi les plaies d'amour ; elle raccommodait les ménages désunis, et pour cette cause importante, elle a bien été regrettée à sa mort.

Il y a des tours bien plus forts aujourd'hui. Vous portez à la femme*** demeurant rue*** les marcs qui ont servi à faire le café pour une société de plusieurs personnes : eh bien! cette femme vous fera le portrait de vos invités et dira quelque chose sur chacun d'eux, du moment qu'ils auront goûté de ce café. Sa magie noire lui fait dire trop souvent des méchancetés et des histoires désobligeantes. Par exemple, fait-elle le portrait d'une dame des plus honorables, elle ajoutera : cette dame est jolie et sage, un peu gourmande, mais bonne ménagère ; si son bon mari n'en porte pas, c'est qu'elle n'en a pas l'occasion. Est-il possible de parler de la sorte? D'un jeune homme de bonne conduite, elle dit : *C'est on bâbau, il a sogne des bâcelle; il voreut bin, mais il n'woise.* Puis, d'une belle et charmante jeune fille courtisée, elle ose dire : elle ne l'aura que quand le mariage sera obligatoire : *il fâret s'dispaichî po esse fène di coirps ès l' rôbe di nôce.* Voilà, Monsieur, le venin de ce serpent bien connu à Liége.

Un soir, dis je à mon batelier, un soir, je suis allé, conduit par ma bonne, chez une petite vieille femme toute contrefaite et fort laide, près du Pont de St-Nicolas.

— Oui, *amon l'feumme Mencheur, tapeuse di qwârjeux*, *ès trô Boret, jus d'la Moûse.*

— Justement. Ma bonne consultait cette femme sur sa santé; elle voulait aussi trouver un moyen pour faire souffrir son amoureux, parti avec une autre fille. Une Vierge grande comme ma canne se trouvait sur une commode; elle était entourée de chandelles allumées. On priait, puis la vieille, entourée d'un chat, d'un corbeau, d'une pie et d'une poule, marmottait des mots que je ne pouvais comprendre. Elle enfonçait des épingles dans une grande chandelle bénite pour procurer des douleurs à l'infidèle : par ce procédé, ma bonne croyait que son galant et sa nouvelle maitresse étaient torturés.

— Il seront *tot k'picîs et kitrawés di meye ponte.*

— Oui, ma bonne croyait cela, et elle payait fort cher.

— Connaissez-vous, Monsieur, la femme X., de Ste-Marguerite? elle fait aussi beaucoup d'affaires. Vous buvez le café avec cette femme, que vous payez un bon prix ; c'est dans les marcs de votre tasse qu'elle voit que vous êtes trompé par votre femme ; celle que vous aimez se conduit mal, vous serez volé, vous aurez beaucoup d'enfants, mais une grande fortune vous fera oublier vos chagrins domestiques. Que de bêtises et d'absurdités ont fait croire à ce bon peuple !

— Avez-vous connu *li feumme Lemoine d'ès Roteure ?* elle ne savait point lire, et cependant, elle consultait *le petit Albert.* La femme Lemoine, rue Roture, jouissait dans le temps d'une grande réputation ; elle tenait à être vue aux églises ; les vendredis, elle faisait le pélerinage à Chèvremont; les retardataires la trouvaient à minuit en prière devant un Christ, *li grand Crussfi so l'plèce des Weines.* Il est bien entendu que les neuvaines à minuit au Christ de la place des Weines, où à la *potale di notru Dame*, place Wérixhet, rue grande Bêche, se payaient beaucoup mieux que les simples neuvaines dites dans sa chambre, au coin d'un bon feu et à côté *d'ine copette di pequet.* La surpreniez-vous, elle répondait en levant les yeux vers sa madone : c'est de l'eau bénite ; puis elle trempait son doigt dans la tasse et faisait le signe de croix sans oublier d'embrasser ce même et savoureux doigt. Quelques tasses de cette eau bénite la rendaient plus verbeuse : — Payez bien ! votre enfant guérira. Après la neuvaine, vous saurez où votre mari court le soir ; vous saurez le nom de la femme qui sait vous faire oublier ; vous saurez même si ses relations sont criminelles !

Ecoutez, voici un équipage ! les fourrures et le voile épais nous empêchent de reconnaître la grande dame ; celle-ci veut savoir si son amant lui reste toujours fidèle. Après la grande dame, deux ouvriers viennent consulter notre dévote magi-

cienne ; deux malins, qui ne croient à rien de ce que la vieille sorcière dira. On rit beaucoup de ce que les cartes ont révélé : que l'époux de l'un d'eux avait un parent fort bien reçu; que le cousin aimait et était aimé ; que bientôt cette femme acouchera it d'un enfant *crollé* comme son parent, etc. etc. Nos deux ouvriers paient et rient de tout cœur : elle était bien gaie, la *macralle*, ha ! ha ! ha !

Le lendemain, les journaux annonçaient l'arrestation d'un ouvrier qui avait donné des coups de couteau à sa femme dans un accès de jalousie. On espérait sauver la malheureuse enceinte de huit mois.

— Pauvre peuple, dis-je, à Paschal ! c'est vieux, cette affaire?

— Avant-hier.

— Cela me rappelle cet individu demeurant rue saint Pholien, qui prétendait guérir toute espèce d'affections. Celui-là cherchait à fanatiser ses clients en donnant l'exemple d'une dévotion plus qu'exagérée. Sa chambre était garnie d'images de saints et de saintes, de statues vénérées de toutes les sortes ; les chandelles brûlaient jour et nuit, disait il. Il priait beaucoup et faisait des neuvaines pour les malades ; quand il avait trop à faire, sa prétendue femme remplissait une part de la besogne. Après la journée passée dans toutes pratiques *pieuses*, ces individus de la pire espèce s'amusaient à boire, faisaient bombance avec l'argent de leurs pauvres clients et se moquaient des croyants et des saints dont la chambre était garnie. Heureusement ces gens de mauvaise vie ont été condamnés comme escrocs.

— C'est à Herstal, Monsieur, qu'il y a des *Godaresse*. — Connais-pas.

— Les *Godaresse* vendent des remèdes pour les maux réputés incurables. Ces remèdes se composent d'herbages, ou bien ils sont faits avec de la graisse ou le sang d'un supplicié.

La concubine de Pickel le guillotiné et qui avait été l'aide du bourreau de Bade, passait pour une excellente *Godaresse*. La

graisse de *Bourria* (de bourreau) du sieur Hamel, l'exécuteur des hautes œuvres, se vendait fort cher et rapportait beaucoup d'argent.

On connait à Herstal trois ou quatre bonnes *Godaresse* ; on dit qu'elles ont encore de la graisse des six chauffeurs exécutés, à Liége le 29 décembre 1797, sur la Place aux Chevaux.

— Cette graisse doit être rancie, Paschal.

— Oui, mais on la vend tout de même.

Herstal possède aussi les magiciennes aux cordons, *à l'cowette enfin*. Vous tenez le cordon par un côté ; la femme tient l'autre bout. Après les signes de croix, les paroles, les prières et le mesurage, si son pouce dépasse le nœud que vous tenez, vous ne réussirez pas dans votre demande ; si la mesure est juste, vous gagnerez à la loterie et vous aurez tous les bonheurs de la terre. Payez bien là dessus.

Dans ce genre de commerce, ce qui est le plus répandu maintenant dans le peuple de Herstal, de la Préalle, etc., c'est la *signeure* (*sègnege*). Craignez les gens qui ont une bonne signure, ne les attaquez jamais ! si vous êtes battu ou volé par une des personnes qui pourraient vous signer, garder le silence est ce qu'il y a de mieux à faire.

Mais pour de l'argent, elles vous aideront ; elles signeront vos plaies, elles vous feront trouver des trésors enfouis *mi qui l'gatte d'aur*, et vous ferez enrager tous vos voisins tant qu'il vous plaira, ce qui est chose précieuse, surtout dans les villages et dans les petits endroits.

Les *signeu* marmottent des mots cabalistiques; ils font des signes de croix sur eux et sur leurs pratiques ; leurs gestes sont entremêlés de prières et de simagrées de tous les genres. Demandez leur secret, ils vous répondront : nous tenons les mystères de nos aïeux, nous ne pouvons les transmettre qu'à nos descendants.

J'ai vu exorciser, moi, Monsieur, de mon jeune temps, ajouta Paschal.

Les prêtres faisaient une cérémonie pour chasser le démon du corps, n'est-ce pas ?

— L'Église exorcisait les lieux et les personnes obsédés par les démons; par des oraisons et des prières, par des conjurations au nom de Dieu, on faisait sortir le démon des corps, on faisait partir les maladies et l'on purifiait les créatures immondes.

— Oui, Monsieur, mais les simples laïcs aviaent un autre moyen d'exorciser : le voici. Sur l'âtre d'un petit feu allumé dans une chambre sombre, on plaçait deux os de mort en croix; on les couvrait de mousse. Il fallait, pour réussir, que la mousse eût été cueillie entre onze heures et minuit, en pleine lune, à l'ombre d'un frêne, près d'un ruisseau et pendant que le coucou répétait trois fois son chant. Puis l'exorciste se couchait deux fois en long et deux fois en large, de façon à faire deux croix avec son corps; ensuite, il touchait les bouts des deux croix avec les mains et les pieds.

Ceci fait, il prenait un petit pot magique contenant du marc de café sec, moulu avec les pieds sur la peau d'un *fiscal* [1] âgé de neuf mois. Ne pas oublier que le moulin doit être entouré d'un ruban trempé dans le sang d'une chauve-souris ; ce ruban sera trempé trois fois dans l'eau puisée à la source, au cri du hibou, et bouillie sur des os de morts ; et il sera pendu trois fois à la fenêtre au levant de la nouvelle lune. L'eau cuite sur les os des morts sera versée dans le petit pot, sur le marc de café ; alors vous direz : *Aqua bora venias caragos* ; vous approcherez de la cheminée et d'un coup de baguette la flamme s'élèvera et restera d'un bleu d'azur. Vous mêlerez le petit pot avec une cuiller noire en disant : *Fiscatur et patricam explanabit ternare.* Versez les marcs recuits sur une assiette blanche, et prononcez encore une quantité de mots comme ceux-ci : *Hac verticalina pax fantas marabum, max destinatus veida paral, etc.*

[1] Sorte de pie grièche.

Toute la cérémonie terminée, les exorciseurs peuvent, disent-ils, vous faire sortir du corps tout ce qui vous tourmente. — Voilà, Monsieur, ce que l'on croyait de mon temps. Le diable sortait encore assez facilement ; mais le mauvais démon, par méchanceté, y laissait ses cornes, ce qui est souvent très-lourd à porter.

— Vous plaisantez. Les exorciseurs sont si rares, Monsieur, on peut en rire. — Dans les villes on n'y croit plus.

— Mais, quelle heure est-il?

— Il est presque midi, Paschal.

— Je m'en doutais, mon estomac me le dit. Vos amis sont peut-être de retour à Liége maintenant; ils marchaient d'un bon pas.

— Nous les retrouverons plus tard; mais la journée est si belle! profitons du beau soleil, nous sommes très-bien dans ce berceau de verdure. Eh! *nosse Dame*, pouvez-vous nous donner à dîner?

— Oh! *nenni*, Monsieur ; nous n'avons que du pain, du beurre et un reste de fromage. *Et nosse pan est nouf joû vîs.*

— Vous n'avez pas grand'chose.

— *Ja co quéque boquet d'couque à doze, si monsieur nn'agrèie.*

— Faites-nous, s'il vous plaît, un bon café, un double, *onk di fiesse!* et donnez-nous dix œufs durs, trois à la coque pour moi?

— Nous n'avons que des œufs de poule.

— Je sais parfaitement bien ; mais laissez-en trois cuits mollets.

— *Bin, paret ! ci n'est nin l'môde es nosse pays, ces où là.*

— Eh bien! bonne femme, faites comme dans votre pays : à la guerre comme à la guerre; n'est-ce pas, Paschal?

— Ce que vous commandez est parfait ; je n'ai pas toujours des œufs durs à manger, moi.

Voici bientôt venir une assiette chargée d'œufs, un vieux

pain noir, du beurre peu frais, une cafetière remplie de caféoù les marcs se promenaient comme des fourmis dans une fourmilière, et deux tasses d'un blanc gris à fleurettes bleues.

Le bon batelier tressaillit de joie.

— Pourquoi faire du pain si longtemps d'avance, bonne femme ?...— *Ah! bin, Monsieu*, répondit-elle, *c'est po z-aller pus lon avou n'moûnêie: on n'magne nin tant. Nos estans des honnètès gins, veyez-ve, nos autes.*

Les tasses étaient tellement petites qu'il fallut boire dans la soucoupe; je trempais, comme mon vieux batelier, l'index dans mon café pour le porter à ma bouche.

La voisine, qui avait remis son ménage en ordre, plaça bientôt son poupart dans *une berce* à bascule ; puis, aspirant une bouffée du bon air de son jardin, elle chanta d'une voix des plus criardes, et sur un air qui variait à chaque instant, les paroles d'une vieille ballade qui devait bientôt endormir l'enfant, mais que nous écoutions avidement des deux oreilles :

Jans, m'binamêie !
A l'chaude vesprêie
On a si bon divin m'batai !
Leyîz-ve à dire
So l'Diu d'à cire
Ji jure dè v'fer dame di chestai.

— Ecoutons bien, dis-je, je vais noter. La petite haie seulement nous séparait de la chanteuse.

I.

Vinez, nos tinrans manège.
Essonle nos sèrans todi,
So l'côp, nos sûrans l'passège
Li dreute vôie dè paradis.
Sins vos, si longues sont les heure,
Ji d'vins nawe et lourd valet ;
Quand ji v'veus belle comme les fleur
I m'sonle qui j'a l'pâcolet.

Jans m'binamêie !
A l'chaude vesprêie
On a si bon divins m'batai !
Leyîz-v à dire :
So l'Diu d'â cire,
Ji jure dè v'fer dame di chestai.

2.

Dè long d'Mouse j'a mes cotiège,
Ah ! j'ènn'a pus d'ine heure lon !
J'ènn'a d'quoi fer deux viège
Pus grands qui l'ci d'nosse baron.
Vos estez l'prumire qui j'aime,
Mi cour n'aveut mâie pàrlé ;
Dihez-m' donc qui l'vosse est l'même,
Et des joû d'sôïe vos fil'rez.
Jans, m'binamêie, etc.

3.

Qwand l'baîté jeta s'loumire,
On s'abressiv' trop hureux ;
So l'clére aiwe les steule d'à cire
Blaw'tît comme l'ouye dè naiveu !
Rin ni troubléve leu bonheur
Si c'n'est l'vol d'ine chaw'soris,
Porsuvant di s'mâle aweure
L'aveuglêie qu'on a surpris.
Jans, m'binamêie, etc.

4.

Plus tard li jône feye ploréve,
Comme on n'l'aveut mâie vèïou;
Et les seul mot qu'on oïéve,
C'esteut : poquoi l'a-je crèou ?
Adon puis so l'bôird dè l'Moüse,
So les hiebe dè même corti,
L'aiwe ramina divins s'c'oûse
Ine moite à l'homme qu'a minti !
Jans, m'binamêie ! etc.

5.

On raconte avâ l'viège
Qui li r'mòird porsù l'naivèu ;
Qu'il veut cori so s'cotiège
Li dial avou s'hache di feu.
Dè l'nute il veut ine loum'rotte,
Qui proule tos ses bais wassin ;
Puis il òt gemi, n'houlotte
Qui lî houle li même refrain :

Jans, m'binamèie !
A l'chaude vesprêie,
On a si bon divins m'batai!
Lèyîz-ve à dire :
So l'Diu d'à cire,
Ji jure dè v'fer dame di chestai.

—Ce chant m'attriste et me refroidit les membres,dit le batelier: prenons un petit verre et partons.—Je réglai notre modeste dépense et nous voilà en route.

Chemin faisant, le vieux Paschal, qui désirait probablement savoir qui j'étais, revint insensiblement sur les misères de sa famille et de sa jeunesse, après m'avoir donné des détails sur son ancienne opulence. Pouvais-je lui dire: Je ne veux connaître que des remèdes et des pélerinages! non sans doute. Je dus laisser bavarder mon homme, qui s'exprima en ces termes :

— Je crois vous avoir dit que ma famille avait du pain sur la planche; mes premières années se sont passées dans l'aisance. Je me vois encore à la Goffe, assis au soleil sur les grosses chaudières renversées et alignées tout le long de la façade de notre habitation. Mon père était un des principaux maîtres du bon métier des fèvres; membre de plusieurs confréries, il faisait la collecte pour le saint Sacrement à la grand'messe de sa paroisse et portait le baldaquin dans les nombreuses processions Mon père était fort bien vu; il passait ses soirées dans le plus beau cabaret à vin de la ville. Ah! un bel établissement,

celui-là! On n'y jouait que de l'or; on n'y rencontrait que des nobles et des tréfonciers; la maison se voit encore : elle est située au coin de la rue de la Clef et de Féronstrée, en face de l'ancien hôtel de l'Aigle noir ([1]).

Mon père était ambitieux, il aimait les honneurs. Je me souviens qu'il devait aller diner avec le prince de Liége quand la révolution éclata.

— Savez-vous la cause de sa ruine?

— Non, Monsieur : je partis avec les premiers conscrits, en 1803; avant cette époque, on ne nous tenait au courant d'aucune affaire; plus tard, j'appris que de malheureuses spéculations, de fortes créances non rentrées, les troupes étrangères et les assignats nous avaient réduits à rien.

— Pauvre Paschal!

— Moi, Monsieur, je me compte le plus heureux des hommes! Dieu m'a donné une compensation.

— Ah!

— J'ai beaucoup souffert de 1803 à 1814, dans le royaume de Naples et dans la campagne de Russie. Je fus percé de trois coups de baïonnette à Smolensk et laissé pour mort à la bataille de la Moskowa. C'est dans ces temps-là, qu'il nous eût fallu des remèdes! Et nous n'étions pas toujours pansés... ([2]). Bref, je suis rentré au pays épuisé par les fatigues, les blessures, etc. Je ne valais plus grand'chose; c'est à peine s'il me restait assez de force pour supporter ma misère. Les personnes qui avaient pu conserver une partie de leur fortune, ou qui s'étaient enrichies en rachetant les biens des couvents, ne me reconnurent plus: j'étais pauvre! Cependant, une femme que j'avais aimée avant mon départ me tendit la main en me disant : il me reste mon cœur et mon courage, nous tâcherons

([1]) Maison Blavier.

([2]) Impossible de passer quelques heures avec les hommes de cette époque sans qu'ils vous racontent leurs campagnes.

de nous relever ! Je l'épousai, cette bonne et digne femme ; elle m'encourageait dans mes moments de désespoir quand nous allions nous coucher sur la paille sans souper.

Après avoir essayé de diverses positions, je trouvai que celle de batelier allait mieux à mon caractère ; je commandais sur mon bateau ! ensuite je vivais sur la Meuse, que j'aime plus que mon clocher. N'oubliez pas que je suis né sur les bords de ce fleuve : c'est un ami pour le vieux batelier.

— Où êtes-vous logé : près de la rivière ?

— A peu près. Nous avons un petit quartier dans la rue des Rewes, mais nous n'y sommes que pour la nuit ; ma femme travaille au rivage.

— Quel genre de besogne fait-elle ?

Elle vend de la chaux par manne; je vous la recommande : elle livre très-bien; première qualité de chaux sans pierres et la bonne mesure, par manne ou par mètre cube; ma femme donne le compte aux gens. Elle fait de l'eau de chaux pour les brûlures, qu'elle donne aux malheureux.

— Avez-vous des enfants ?

— Oui, Monsieur, et des hommes *tot-oute, allez*. C'est en eux que je vois et que j'éprouve le plus grand des bonheurs.

Accordez-moi cinq minutes et vous saurez. Vers 1822, mon aîné avait sept ans ; à force d'économie et de privations, nous avions trouvé le moyen d'épargner pour payer la meilleure école de ce temps ; et tous les premiers du mois, mon *binamé* Jean (nom de son grand'père) portait à M. Delaite trois beaux francs ! A onze ans, mon petit Jean allait au collége aux Croisiers ; enfin, à 22 ans il était avocat et il gagnait assez d'argent pour se vêtir, pour payer sa chambre dans une rue plus large que la rue des Rewes et pour payer les frais de l'instruction de ses deux frères et de sa sœur. Est-ce beau ? Mais, Monsieur, si vous saviez combien de nuits il a passées à l'ouvrage pour aider ses frères ! L'un est fabricant d'armes, l'autre est artiste.

Mon cher Jean a de la fortune maintenant; si nous demeurons

toujours rue des Rewes, c'est que nous le voulons bien ; nous craignons d'aller salir sa belle maison ! puis, nous ne parlons pas assez bien le français, voyez-vous ; et mon fils Jean reçoit les plus grosses têtes de la ville. Nous voulons, sa mère et moi, l'aimer de loin. Il a pu reprendre l'habitation de mon père, à la Goffe, mais cette maison, vendue forcément fr. 4,200 en 1809, se rachetait quarante mille francs, trente ans plus tard, en 1840. Ensuite la rue à la Goffe ne convenait pas à un avocat.

— Heureux Paschal ! Votre satisfaction me fait digérer bien des remèdes et des croyances populaires.

— Que diront vos lecteurs, si vous vous écartez de la route tracée ?

— Ma foi, répondis-je, ils ne seront peut-être pas fâchés de sortir un moment des vieilles drogueries. Nous allons y revenir. Mais avant tout, dites-moi votre nom de famille ?

— Je croyais vous l'avoir dit. Je me nomme Paschal Corombelle, sergent sous Napoléon Ier. A présent, mon nom le plus connu, c'est *l'vî batlî.*

— Comment donc, mais votre fils est un homme distingué ; c'est un nom connu.

— Vous voyez, Monsieur; je ne changerais pas mon sort pour celui d'un millionnaire. Mon fils est plus honoré que mon père ne l'était dans ses vieilles corporations des bons métiers. Quant à moi, je suis content de ma position : ma femme me soigne d'après nos petits moyens, du pain, du beurre, quelques douceurs ; par exemple, un kilog. de Porto-Rico à la Saint Paschal. Puis, chaque jour, de nouveaux succès de notre fils Jean ; enfin, la prospérité de nos quatre enfants, qui se conduisent comme des anges, n'est-ce pas le plus grand de tous les biens ? Je le crois et j'en remercie Dieu. J'ai connu la vie facile jusqu'à dix-huit ans; je retrouve la fortune chez mes enfants. Vous voyez, cher Monsieur, je puis mourir tranquille; nos mauvais jours sont oubliés, et mon *binamé* fils Jean ne pense plus aux nuits terribles où il demandait à sa mère d'acheter de l'huile

pour alimenter sa lampe d'étude au lieu du beurre qui accompagnait d'ordinaire notre pain noir.

Tout en causant, nous étions arrivés à Herstal; notre attention fut attirée, tout-à-coup, par des chants et des rires bruyants. Un orgue de barbarie jouait des valses. En approchant de la fenêtre restée ouverte, nous aperçûmes nos cinq jeunes gens, nos compagnons de voyage qui avaient eu la chance de rencontrer une bande de jeunes filles, et ils restaient là s'amusant comme des bienheureux.

— Heureux âge ! me dit Paschal ; allez vous divertir comme vos amis, moi je vais retrouver ma femme. Nous causerons un autre jour. Si vous désirez me revoir, demandez Paschal Corombelle, le batelier, rue des Rewes ; cette ruelle donne Quai sur Meuse. Toujours prêt à vous rendre ses services.

Après avoir donné une bonne poignée de mains à cet excellent homme, je promis d'aller le voir et j'allai danser.

CHAPITRE VII.

Un mois après notre excursion en bateau, je me rendis rue des Rewes, à la recherche du vieux batelier. J'entrai dans différentes maisons, si toutefois on peut appeler maisons des amas de vieux plâtras en ruines où le soleil bienfaisant n'avait jamais pu pénétrer, sales taudis humides où l'on respirait un air infect.

Je montai les étages occupés par des familles différentes ; j'entrai dans des chambres dont la paille étendue sur le plancher, deux grossiers tabourets en planche et le petit poële en fonte, appelé *pot d'peingneû* formaient tout le confort.

Après avoir visité toute la noire et triste ruelle des Rewes, les ruelles de la Rose et de la Botte ([1]), cheminant le cœur gros, songeant à ce repoussant tableau, aux inégalités sociales et à l'hygiène publique, je m'en allais de guerre lasse, sans avoir retrouvé mon batelier, quand un petit homme, tout contrefait, me demanda si je cherchais le coupeur de bois : — C'est moi, me dit-il.

Qwèrez-v' Piérre li marchand d'clicotte,
Ou J'han-Joseph li tabourî ?
Po les sangsowe, li p'tite Chârlotte
Dimeure so n'chambe, cial so li drî.
Volez-v des ohai, des fahenne,
Ou l'grand Laurint, li bouteu foû ?
Po vos mat'las li veye Cath'renne,
Cherpihe et r'fait les lét bin doux.

([1]) Remplacées par la rue Nagelmackers en 1866.

— Non, lui dis-je, c'est le vieux Paschal, le batelier que je cherche.

— Ah, Monsieur, il est parti, pour notre malheur; c'est lui qui remettait nos ménages *à la paix* ; souvent il avait un morceau de pain pour le voisin sans ouvrage ; il était notre Providence ; il nous encourageait dans nos peines, et sa bonne femme aussi venait nous aider dans nos maladies.

— Serait-il arrivé quelque malheur à ce brave homme ?

— *Nenni dai*, Monsieur, *il rôle à c't'heure so blancs peu.* A la suite d'un *dérangement* [1], me dit le coupeur de bois, ses enfants l'ont décidé à quitter son genre de vie ; sa femme vient de céder ses deux bateaux de chaux ; ils ne font plus rien. Pour les engager à accepter cette nouvelle et facile position, l'artiste, le plus jeune des fils, qui a fait fortune en fabriquant des mécaniques, fit croire à ses vieux parents, qu'il avait à Fragnée une jolie maison avec jardin qu'il ne pouvait louer ; et comme elle se détériorait, qu'il y aurait dévouement de la part de son père et de sa mère à l'aller habiter. Et comme Paschal avait toujours versé à la caisse des bateliers, il crut aisément son fils Jean, quand celui-ci assura qu'ils avaient plus qu'assez pour bien vivre.

Je remerciai l'obligeant coupeur de bois, et le lendemain, par une belle journée du mois d'octobre, (n'oublions pas l'année 1850) je me rendis au quai de Fragnée. De bien loin, on apercevait un vieillard appuyé sur le garde-corps en fer, aspirant des bouffées d'une petite pipe en terre, tout en regardant passer les bateaux sur la Meuse. — Ce doit être mon homme ! m'écriai-je ; j'eus à peine fait quelques pas, que Paschal me reconnut et porta la main à sa casquette.

— Bonjour, mon cher batelier, comment va la santé ?

— Très-bien, Monsieur, à vous servir et à vous rendre mes devoirs, toujours prêt à vous obliger si je le puis.

[1] D'une indisposition.

Cette bonne vieille figure de 69 à 70 ans témoignait tant de bonhomie et de franchise, que j'éprouvai un véritable bonheur en la revoyant. Au moment même les chevaux, puis la corde tendue d'un bateau qui remontait le fleuve nous obligèrent à quitter la place. — Entrez, me dit-il, vous verrez ma femme ; elle ne laisse plus sur son passage une trainée de poussière blanche ; elle a cédé son commerce de chaux. *Nos vikans cial tranquill'mint.* Venez, mon bon Monsieur, prendre un verre de bière ; j'ai le tonneau dans ma cave maintenant. Et mon fils Jean nous force à prendre du vin tous les jours ; nous l'écoutons quelquefois, ce cher enfant. Préférez-vous du vin ? il est bien bon, allez : il vient de chez nos enfants.

— Merci, mon cher Corombelle ; mais j'accepte un verre de bière.

— Va pour la bière ! je vous avouerai que le vin, nous le ménageons en cas de maladie, c'est trop cher pour nous ; ensuite nous sommes encore forts. C'est bon pour nos enfants ; eux n'ont pas autant de santé.

Je m'informai de la santé de Madame Corombelle, qui tricotait des bas de laine, assise dans l'avant-cour. Nous entrâmes dans une pièce pavée en dalles polies, d'une propreté extraordinaire.

Au risque de me brouiller avec nos amateurs de remèdes, je vais à la hâte donner quelques détails sur la paisible demeure du batelier, dans sa retraite, où je vois régner le contentement et le bonheur.

— Nous avons, me dit Corombelle, conservé notre vieux mobilier malgré nos mauvais jours. Tenez, mon jeune ami : installez-vous dans le fauteuil, tout neuf, que ma fille vient de me donner à la Saint Paschal ; moi, je m'assiérai dans la vieille chaise à bras rembourée qui a servi à mon père et à ma mère.

Voilà le buffet où ma mère renfermait ses belles porcelaines ; à côté, ce portrait d'homme portant l'habit et le gilet à la Robespierre, eh bien ! c'est le père à ma femme ; c'est le portrait d'un procureur-impérial. J'ai eu la chance de le racheter à un

fripier, un *vieux warier*, disait-on de mon temps, rue du Stoc-kis ; il m'a coûté deux francs 25 centimes.

J'examinai avec intérêt le buffet renfermant les souvenirs de famille soigneusement rangés autour d'une Notre-Dame (1) recouverte d'un globe. Le vieux meuble reposait sur une commode à quatre tiroirs chargés de cannelures et d'ornements découpés dans le bois de chêne ; n'oublions pas les deux menottes ou poignées en cuivre servant à les tirer. — Quand on a perdu quelque chose dans le ménage, me dit le vieux, c'est dans ces tiroirs que ma femme commence ses recherches, en adressant une prière à St-Antoine.

Pendant ma revue du mobilier des anciens Corombelle, le batelier avait décroché un reluisant pot d'étain pour aller le remplir à la cave.

— Asseyez-vous, Monsieur, et goûtez-moi cette bière. Mais je ne dois pas oublier votre toquade ; car, mon jeune ami, il faut que vous soyez quelque peu toqué pour vous amuser à rechercher les remèdes et les croyances du peuple.

— Ma curiosité, Monsieur Corombelle, m'a procuré le plaisir de vous connaître ; je compte maintenant un honnête homme de plus dans mes amis, un vieux brave enfin.

— Vous êtes trop bon, vraiment ; vous me touchez, je me sens rougir comme une jeune fille à qui l'on dit pour la première fois qu'elle est belle. — Puis, tout embarrassé, le vieux Paschal poussa son verre contre le mien.

— A votre santé, mon jeune ami ! il est bien vrai que je n'ai jamais fait de mal à personne, et le plus possible, je rends le bien aux méchants qui cherchent à me nuire. A présent, je puis mourir tranquille ; mes enfants sont fort à leur aise, *j'espère mori sins fer des mowe*. Mais la ! la ! la ! je vous ennuie, moi : reprenons nos vieilles balivernes.

Vous ai-je dit, Monsieur, qu'on croyait à la fatalité et à la

(1) Madone.

mort d'une des deux sœurs, quand toutes deux se mariaient le même jour ? Malgré l'instruction des classes aisées, l'on me citait dernièrement plus d'une famille opulente qui n'avait pas osé faire une double noce ; d'autres dames âgées nommaient des personnes et citaient des exemples.

Avez-vous remarqué que, règle générale, les jeunes personnes aiment à perdre au jeu, parce qu'elles ont plus de certitude d'être heureuses en ménage ? qu'elles aiment à trouver dans leurs promenades un cheval blanc qui remue la queue : elles espèrent alors rencontrer leur amoureux. On aime aussi à rencontrer des moutons, pour être le bienvenu.

Les mamans ont aussi leurs superstitions, leurs préjugés ; elles préfèrent les mardis et les samedis pour la célébration du mariage de leurs enfants. Ce sont les meilleurs jours pour se marier, pour se mettre en voyage ; pour commencer les affaires, ouvrir ses magasins ; le samedi principalement est le bon jour pour l'ouverture d'une boutique. En dehors des mardis et des samedis, ne laissez jamais entrer de servante ; elle vous causerait du dommage tous les jours. Elle vous cassera vos porcelaines, vos grandes glaces, vos verres ; enfin, si vous êtes riche, elle vous rendra pauvre.

Nos commères prétendent que les vendredis, les dimanches et les lundis sont des jours malheureux. C'est chose extraordinaire, n'est-ce pas, de voir persister ces idées chez les femmes. Mais, Monsieur, vous qui avez fait des études, les 365 jours de l'année ne sont-il pas tous des jours du bon Dieu ?

— Certainement, mon vieux Paschal.

— De l'autre côté de l'eau, les habitants du Rivage-en-Pot et d'Angleur, croient qu'un enterrement fait le dimanche entraîne la mort d'un autre paroissien dans les six semaines. Comme les villages augmentent en population, cette croyance prendra de plus en plus racine.

Dans tous les villages longeant nos rivières, les riverains croient que le cadavre d'un noyé saigne du nez à l'approche

d'un parent. Si le mort est tellement dévisagé qu'on puisse à peine le reconnaître, le saignement sert d'indice. Malheur à celui qui ne croit pas à ce fait merveilleux ! Il se ferait une mauvaise affaire.

Ma voisine croit encore qu'au dessus de la rue Naimette, où deux petits chemins se croisent, endroit appelé : *âx qwate sieu*, une poule noire vient à minuit, tous les jours, faire la causerie avec les âmes de l'autre monde. Si l'on pouvait entendre cette conversation, comme vous prendriez des notes, vous, Monsieur !

— Je le crois bien, mon cher Corombelle.

— Connaissez-vous la cause des mauvaises nuits de M. Houbâ qui demeurait près de St-Denis, en face de l'église ? Non, n'est-ce pas ? A votre santé !

Il faut vous dire que Houbâ ne mangeait plus, il ne dormait plus ; enfin il maigrissait à vue d'œil ; il dépérissait à tel point que les amis loustics, farceurs et mauvais consolateurs lui disaient : Houbâ, *ti pèhe âx vièr* ! La bonne et excellente tante, quoique morte depuis longtemps, apparaissait à Houbâ, au pied de son lit. Quand il rallumait sa lampe, le spectre disparaissait ; mais une fois éteinte, sa tante revenait, et il sentait le poids de son corps sur ses jambes !

Notre malheureux Houbâ prit le parti d'aller trouver son curé. — N'avez-vous jamais rien promis ? lui demanda le curé.— Non, répondit Houbâ ; je ne me souviens d'aucune promesse.— Rappelez-vous, lui dit-il, et tenez votre engagement.

— Je me souviens, lui dit sa mère, d'un désir que votre tante nous exprima. Neveu, dit-elle *si vos n'toumez nin sôdârt, irez-v' à Notre-Dame di Hâ ?* Va, mon fils, à Hal, si tu n'as pas rempli tes obligations. — Ainsi dit, ainsi fait ; quand le neveu Houbâ revint de Notre-Dame de Hal, il ne vit plus le fantôme de sa tante. Si les morts revenaient aussi pour les promesses et les dettes d'argent, il y aurait bien des restitutions aux héritiers.

Je me rappelle que le 24 juin, à la saint-Jean, continua Paschal l'ancien batelier, nous allions, à midi sonnant, nous baigner et

nous laver à la rivière, après avoir fait le signe de la croix. Dans notre esprit crédule, nous croyions être préservés de tout malheur ; après ce bain, on pouvait se jeter à l'eau sans se noyer et naviguer sur les plus grands fleuves sans aucun péril.

A midi moins un quart, les rivages de toutes les rivières du pays, dans les endroits d'un accès facile, se garnissaient d'une quantité de femmes et d'enfants portant des pots de toute espèce ; et juste au moment où l'horloge de la paroisse sonnait l'angelus, toutes puisaient à l'envi de l'eau à la rivière pour en boire et l'emporter dans leur demeure.

A doze heure,
On veyève tos poirteu d'seyai
So les rivage, so les batai ;
Onk ine marmite, on pot, ine qwâte ;
On pouhîve l'aiwe qui r'fait nos fâte,
Nos plâie et nos crape à mustai.

Les vieilles personnes prétendent que toutes les rivières de la terre sont bénites, le 24 juin à midi, et que c'est à saint-Jean que nous devons cette vertu.

L'eau bienfaisante puisée à cette heure sert à laver les plaies; on la boit pour les maux d'estomac ; on prétend qu'elle débarasse les jeunes filles des taches de rousseur, bien mieux que l'eau de la vigne ou le lait de jument.

Il y avait des commères qui disaient que cette eau de St-Jean faisait disparaître les traces du péché de notre première mère, et que les jeunes personnes redevenaient pures comme après leur naissance en buvant de cette bonne eau. Mais n'en croyez rien ; une vertu pareille tarirait nos rivières, et les poissons et les bateliers maudiraient Saint-Jean.

Une chose que j'ai souvent remarquée dans mes voyages en bateau, sur l'Ourthe, la Vesdre et la Meuse , c'est qu'à midi sonnant, ce même jour de la St-Jean, les mères de tous les environs plongent leurs petits enfants dans la rivière. Les cris

aigus des nouveaux nés rappellent le massacre des innocents. Eh ! bien, c'est pour préserver ces pauvres petits êtres de toutes les maladies présentes et futures qu'on leur fait subir des immersions à l'eau froide.

— C'est une coutume très-ancienne (1).

— Vous savez à quoi vous en tenir, vous, mon jeune ami ; mais ce que je puis vous assurer, c'est qu'il n'y a pas très-longtemps encore, on se baignait à Liége et l'on emportait de l'eau le jour de St-Jean, et que ces coutumes n'ont pas cessé de se pratiquer toutes les années dans les villages qui bordent nos rivières. — C'est un nouveau baptême qui endurcit, quand on n'attrape pas un mauvais refroidissement.

— C'est bien possible. A Ougrée, on plonge la statue de Saint-Jean dans la Meuse, à midi, pour en bénir l'eau.

— Si je vous ai noyé dans mes contes à l'eau claire, je vais avoir l'occasion de vous sécher à propos du même saint.

— Très-bien, mon cher monsieur Corombelle.

— Vous n'ignorez pas qu'au mois de juin le soleil est à sa plus haute ascension vers le tropique. Le fait était autrefois signalé dans les campagnes, par les feux qui s'allumaient de toutes parts, le jour de la St-Jean, 24 juin. Eh ! bien, à Theux et dans beaucoup de villages des alentours, on pratique encore cette vieille coutume. Chacun s'empresse d'apporter son contingent de paille, de bois, de houille et de baguettes pour élever devant l'église le feu de joie. Aux environs de Liége, on remarquait encore, dans les premières années de ce siècle, des feux de houille d'une grosseur extraordinaire ; il fallait plus de huit jours pour les consumer. (2)

(1) Grimm rapporte une lettre adressée au cardinal Colonna, en 1330, où on lit que les femmes de Cologne se lavaient dans les eaux du Rhin, à la St-Jean, pour se purifier de toutes les misères de l'année à venir.

(2) A Hessdorf et dans une grande partie de la Prusse, les enfants font aussi des feux, le 24 juin.

Quand le feu est éteint, la foule de villageois se dispute les débris du bûcher. Ces charbons sont bénits : ils passent, comme l'eau de Saint-Jean et la pâque bénite (le buis bénit), ils passent, dis-je, pour avoir la vertu de préserver de l'incendie. On les place religieusement dans les maisons, sous les charpentes, à côté du buis pascal (1).

N'oubliez pas, jeune homme, qu'on a conservé l'habitude, dans tout notre pays, de brûler la branche de buis qui a été bénite le jour des Rameaux, chaque fois que l'orage gronde.

Les charbons du feu de la St-Jean sont pilés soigneusement et considérés comme un remède excellent pour les phthisiques. La poussière se mouille et se prend dans l'eau, une ou deux cuillerées par jour. (2)

Un jour, si vous alliez à Spa ou à Verviers, par les anciennes routes, les petits chemins de traverse, jetez vos regards sur les toits de ces villages où les croyances sont restées toute primitives ; vous y verrez des couronnes de fleurs. La veille de la Saint-Jean, les paysans, les femmes et les enfants, vont cueillir des marguerites ; ils en tressent des couronnes, et chacun en jette une sur le toit de sa chaumière. Cette couronne se fane, se dessèche et se pourrit à la longue, mais sa vertu résiste à tous les temps : elle protège la maison, elle empêche le tonnerre de tomber sur ces pauvres cabanes.

— Chères couronnes, chères croyances, vous avez le mérite d'écarter la frayeur, au moins, si vous n'écartez pas la foudre. Eh ! bien, je préfère ce préservatif à la tête du coq rouge qu'on coupait anciennement à Bruxelles sur la place du Petit-Sablon.

(1) Dans quelques parties de la France et de l'Allemagne, pour se préserver de l'orage et du tonnerre, on brûle les débris de la bûche de Noël. (PAUL DE LINAIS.)

(2) De Reinsberg nous apprend, dans son *Calendrier belge*, qu'on saute encore aujourd'hui à travers le feu de St.-Jean pour ne rien avoir à craindre de la fièvre. Dans la Flandre Orientale, les femmes sautent au travers des mêmes feux pour accoucher facilement. Les feux de la St.-Jean, dit Maury, passaient pour mettre en fuite les démons.

— Cette tête de coq préservait ?..

— Oui, mon vieux Corombelle, on le croyait du moins. Les auteurs, Schayes, Maury, De Reinsberg, etc., nous apprennent des milliers de choses sur les fêtes de la Saint-Jean. Ils disent qu'à cette époque, les feux ont toujours eu lieu; et que, bien avant la naissance de Saint-Jean, on jetait dans ces bûchers des chats, des coqs, des fleurs et des couronnes ; et qu'on y faisait passer les bestiaux, pour les préserver de maladie. Ces coutumes, mon cher Corombelle, nous viennent des païens.

— C'est bien possible, Monsieur ; je crois ce que vous m'apprenez. Peut-être que Saint-Jean a eu des prédécesseurs.

Le vieux livre d'histoire de ma famille, explique ainsi l'origine du nom de pommes de St.-Jean.

Vers l'an 618, Jehan l'Agneau du village de Tihange, fermier fort riche et fort honnête, fut accosté par un pélerin qui lui dit : le siége épiscopal de Liége est vacant, Dieu veut que tu sois Evêque !

Le bon homme, qui labourait ses terres, répondit tout étonné, que cela lui était impossible.—Je suis ignorant, dit-il, et n'ai jamais pu apprendre une lettre en ma vie. Je ne crois pas, que Dieu vous ait envoyé vers moi, pas plus que je ne crois que mon bâton pourrait reverdir ni porter fruit. — En prononçant ces mots, il planta son bâton en terre : à peine l'avait-il lâché que le dit bâton prit racine, et porta des feuilles et des fruits ! Ces fruits ont été appelés : *pommes de St.-Jean.*

— Dans ce bon temps, Dieu désignait les évêques : que n'avons-nous encore de ces bâtons pour nous donner de bons prélats et de bons conseillers communaux !

Madame Corombelle est venue nous entendre ; son sourire a l'air de dire : peut-on raconter des *s'fait râvlai* ? Sans bruit, la voilà qui place sur la table une nappe en fil très-blanche ; quelques assiettes en porcelaine, toute neuves ; du pain, du beurre, un morceau de jambon, du fromage et des poires cuites.

Je veux me lever ; je m'excuse d'avoir prolongé ma première visite aussi longtemps. Mais Madame Corombelle s'y oppose. — Restez, dit-elle, et si notre simple repas ne vous fait pas peur. prenez-en votre part. — Elle m'invitait de si bonne grâce, il y avait tant de bienveillance dans son regard ! impossible de résister.

— Vous connaissez mes fils, me dit-elle ?

— Parfaitement, Madame, ils viennent encore d'obtenir de nouveaux succès ; les journaux en parlent d'une manière des plus flatteuses.

Je ne saurais décrire la douce satisfaction de ces deux bonnes figures. Comme ils sont heureux ! me disais-je.

— *Vos irez m'acheter les qwate gazette, savez, Paschal?*

— *Loukiz, ji veus volti Monsieur, mi; allez coiri n'boteye, Paschal, nos l'beurans après soper.*

Après avoir parlé longuement du cher Jean, devenu un personnage, et de toute la famille, Madame Corombelle, qui connaît mon faible, ramena elle-même la conversation sur les croyances. — Ma fille, me dit-elle, a épousé un industriel très en vogue ; ils ont une campagne vers Chênée. Elle me contait l'autre jour qu'à Vaux-sous-Chèvremont et dans les environs, le jour de l'an, les habitants souhaitent la bonne année aux choses et non pas seulement aux personnes. Ecoutez !

En faisant le premier feu, ils disent : *ji v' sohaite ine bonne annêie, à l'wâde di Diu.* En tirant le premier seau d'eau, ils jettent une poignée de sel dans le puits, en disant toujours : *ji v' sohaite ine bonne annêie*, etc. Pour eux, le sel est béni : jamais ils ne marchent sur un grain de sel : ils le ramassent précieusement.

Ils vont aussi, le premier jour de l'an, sur leurs terres et dans les prairies ; ils enroulent des cordes de paille, *des toirchette dî strain* , autour d'un arbre, en répétant : *ji v' sohaite ine bonne annêie à l'wâde di Diu.*

Et moi, là-dessus, je vais me coucher, conclut Dame Corombelle; à bientôt : je vous ferai connaître une vieille personne qui sait des choses que vous ignorez, peut-être. Vous serez toujours le bienvenu.

CHAPITRE VIII.

Eprouvant du plaisir à causer avec le bon Paschal et désirant grossir le trésor de mes notes, je pris l'habitude de m'acheminer, les lundis et souvent les jeudis, vers Fragnée ; presque chaque fois, j'y trouvais l'une ou l'autre personne disposée à me renseigner.

Le soir du 8 octobre, je tombai sur un cultivateur du voisinage, qui avait passé toute la journée du dimanche à Tilff. L'adroit Paschal vint à parler de la fête paroissiale de St-Jacques ; aussitôt notre homme se mit à raconter, de son mieux, le pélerinage au village de Tilff.

Le grand pélerinage à *Saint-Ligi* (St.-Léger), dit le voisin, a lieu le 1er dimanche d'octobre, jour de la fête du village. On prie St-Léger pour les maux de tête ; mais beaucoup de pélerins vont en chercher (des maux de tête) au fond d'une quantité de petits verres. Dès le matin, les chemins conduisant à Tilff se remplissent de bandes d'ouvriers en habits de gala ; la blouse bien plissée domine et se mêle fort agréablement aux couleurs brillantes et variées des toilettes féminines. Le rouge, le bleu clair et le rose s'allient à merveille à la blouse bleue ; le tout fait grand effet au milieu des sites verdoyants, clairs ou sombres, du délicieux village de Tilff.

Les habitants d'une rue et parfois d'une paroisse, de tout un quartier, se rassemblent et partent en caravane. Qu'on ne s'étonne pas de les voir chargés de paniers de vivres ; la foule

est telle que, sans cela, on courrait grand risque de mourir de faim à la fête du village.

Ordonnons l'ouverture des paniers, à la façon des anciens *gabelous*. Nous trouverons dans le premier : cinq grosses tartines de pain blanc ; cinq grands *golzâ âx pomme et â f'no* (gozettes aux pommes), une demi-bouteille d'eau-de-vie et une tarte au riz (*dorêie*) repliée en deux morceaux l'un sur l'autre, reposant sur six à huit pommes. — Panier n° 2 : œufs durs, six miches de Jupille pétries à la noix-muscade, quelques boulettes de viande hachée, un demi-kilog. de pruneaux, une bouteille de lait pour les enfants, une autre de bonne liqueur douce pour les femmes. — Panier n° 3 : Une douzaine de petits pains pétris au beurre (*des michot*), deux bouteilles de bon *pequet* (genièvre), un pain blanc et le jambonneau des Ardennes. — Le quatrième panier, porté par deux jeunes et fortes commères, contient quinze pistolets de chez Cabolet, *à la renommée des petits pains*, du bœuf salé, *delle trippe et dè feute di vai*, plus deux grosses bouteilles de *mahî*.

— Qu'appelez-vous *mahî* ?

— Eh bien, Messieurs, le *mahî* se compose de deux boissons mélangées, moitié punch, moitié eau-de-vie. En visitant d'autres paniers, vous trouveriez à comparer toute espèce de liqueurs : *france, dè roge, dè parfait amour, di l'èponche, dè pèquet qu'a d'manou so dès frombâhe et so des neurès gruzalle, etc., etc.*

Ces innombrables douceurs se mêlent à des pâtisseries variées et à des saucissons de tous les calibres.

Si vous apercevez des cabas vides au départ, c'est qu'on se propose de mieux les remplir à la fête du Rivage-en-Pot (Angleur) ou bien à Chênée.

Quand il pleut le dimanche, on fait de bien bons marchés ; écoutez. La fête du Rivage-en-Pot tombe le même jour que celle de Tilff ; c'est le chemin. Or vous savez que la fête d'Angleur porte chez nous le nom *di fiesse âx golzâ* ; on prépare aux

abords de Kinkempois, pour ce grand jour, des quantités considérables de cette pâtisserie en forme de claque aplati, bourrée de pommes coupées en morceaux et *de f'no*. Eh bien ! s'il fait mauvais temps, le dimanche, les *golzâ* vont rester pour compte. Pauvres marchands ! Les pélerins de Tilff, prévoyants et très-économes, retardent en ce cas leur voyage jusqu'au lundi, et vont se fournir de provisions au Rivage-en-Pot, sans dégonfler beaucoup leur escarcelle.

Arrivons à Saint-*Ligî*.

Les vrais pélerins se sont mis en route de bonne heure. Ils assistent à la grand'messe, puis vont embrasser les reliques. C'est un os de la jambe de St-Léger, qui a la vertu de guérir les maux de tête. Après la prière, on va se divertir.

Vers onze heures du matin, la foule afflue en colonnes serrées. Voici diverses sociétés en uniforme. Là, tous ces couples *à cabasse*, c'est la moitié d'un village qui descend la montagne; puis ce sont des carrioles chargées de femmes, d'enfants, que sais-je? *et des cope* avançant à petits pas. Tout ce monde chante et braille à faire fendre les rochers. Voici les ouvrières de la boucherie, en toilette ; pas la plus petite tache de sang sur leurs vêtements clairs. Comme par enchantement, un *crâmignon* se forme, serpente et vient entourer l'un des plus bruyants carrosses; les braves gens qui y sont entassés crient au plus fort : *Vive nos autes ! Vive li poroche di saint D'nihe !* Puis voyez ce camion recouvert d'une toile, pavoisé de rubans et de bannières ; ce sont les habitants d'une même ruelle. Les refrains des danses sont répétés à l'infini par tous ces groupes joyeux. Voici les chapeliers, les peintres en bâtiments, etc., etc. A quelques pas de la route, des ouvrières et des femmes du marché sont à jouer aux quilles, et comme elles sont très-animées par les petits verres de *doux* et de *mahî* dans lesquels elles ont trempé des croquants, *delle couque à doze et delle couque à neuhette*, elles finissent très-souvent par accoster les paisibles passants et les forcer à jeter le boulet :

A pus bai côp ! — Midi sonne, et le grand air a creusé les estomacs de tous les gais pélerins; si vous n'avez pas faim, vous mangerez tout de même : il est midi ! Insensiblement les cercles se forment, chacun s'installe le plus commodément possible ; c'est un coup d'œil ravissant. Les champs, les coteaux, les prairies, tout le village, y compris les rivages pittoresques de l'Ourthe, tout est transformé en table d'hôte. Les paniers sont ouverts : c'est la table du bon Dieu ! Celui qui a plus, donne à celui qui a moins ; on se partage le contenu des cabas, les bouteilles circulent : *Qwand il gn'a pus gn'a co !* et le chœur s'écrie en trinquant : *Vive nos autes !*

Vers une heure, une société chorale fait retentir l'air des accents des *soldats de Faust*. Bientôt la foule en masse répète ce motif populaire.

Sur l'une des montagnes, toute une famille grossie par une quantité de mangeurs, se met à entonner: *Où peut-on être mieux ?* de notre immortel Grétry.

— N'est-ce pas, Monsieur, reprit Corombelle : ces chants montent au ciel comme des cantiques ? Et Saint-Léger accepte de grand cœur la joie du peuple comme un hymne sacré.

—Je le crois; mais il me paraît qu'on ne songe guère à Saint-Léger.

— Je termine. Voici la vesprée, les groupes se réunissent par quarante à cinquante personnes ; il s'agit de retourner. Le défilé commence deux à deux (*à cabasse*), et vous allez voir que les chanteurs n'oublient pas le bon patron.

Po les mâ' d'tiesse on trouve cial li bon saint.
C'est saint Ligî qu'a r'wèrou bin sovin
    Les accâblés d'migraine.
Mais qwand c'est l'fiesse, si l'peûpe hureux, contint
    Y va beure si qwinzaine,
Si l mâ s'accrèhe, Saint Ligî n'è pout rin.

Notre cultivateur, Micheroux, né à Saint-Maur, près de Liége, fut très-satisfait d'obtenir la demande d'autres pélerinages. La bride était lâchée.

— Je connais, nous dit-il en souriant, les Saints Gilles de Liége, de Tongres, de Fraipont et de Huy.

Les somnambules prient Saint-Gilles pour avoir des nuits tranquilles ; on lui fait des neuvaines pour les enfants agités.

Les cis qu'allet à saint Gilles l'èwaré,
C'est qui del l'nute ès lét n'polet d'morer.
Il allet à saint Gilles,
Poz-y poirter des présent d'cueuve doré
Et fer lére l'Évangile.
Après, on pâie li marlî et l'curé.

Le premier septembre, fête de Saint-Gilles, les femmes endimanchées et portant des enfants, ainsi que des hommes en grand nombre, suivent les chemins qui montent à l'église Saint-Gilles près de Liége. Ils y vont pour être préservés des maux de nerfs, pour les mauvais rêves, pour les maladies d'enfant, les oppressions et les cauchemars, etc.

Les bons pélerins chôment le jour de Saint-Gilles ; c'est pour eux un jour de privations : ils maîtrissent leurs passions ; les ivrognes ont le courage de se passer de boire le premier jour de la neuvaine : d'autres ont promis de continuer, toute leur vie, le voyage à St-Gilles, une fois l'an, le jour de sa fête.

A Tongres, les offrandes que les paysans déposent sous le nom de *cœur vivant* à leur bon St-Gilles, rappellent les coutumes des anciens temps [1]. Dans le bas de l'Eglise, il se trouve une petite porte communiquant à une trappe à double fond ; c'est dans cette espèce de grande tirelire que les pélerins jettent comme offrande des poulets, des pigeons, des dindons, des

[1] Voyez Alf. Maury, *La magie au moyen-age*.

lapins, etc. etc. L'année dernière, M. le curé retirait plus de cent pièces de ce grand poulailler.

Une foule considérable se dirige également, le 1er septembre, à la grande église, à Huy. La statue de St-Gilles est ornée ; les mamans se placent sur de petits bancs, avec leurs enfants ; le prêtre pose l'étole sur toutes les têtes, puis donne à baiser un reliquaire représentant un grand bras sculpté. Les prières et les offrandes sont recommandées.

A Chaineux, on prie aussi beaucoup St-Gilles *l'èwaré* pour guérir les somnanbules.

P'o sât'ler d'ine kohe so l'aute, j'en reviens au village de Fraipont, reprit Micheroux ; ici, vous aurez deux saints Gilles pour un ; votre petit garçon est-il trop nerveux, son sommeil est-il agité, s'éveille-t-il en sursaut la nuit, a-t-il le regard effrayé, craignez-vous enfin les convulsions : allez à Fraipont, priez St-Gilles *l'èwaré* ([1]), il est connu à six lieues à la ronde.

Mais au contraire, si votre chère petite fille reste dans un état de lourdeur et d'assoupissement ; si elle ne marche pas à l'âge de dix mois ; si son intelligence ne se développe pas assez vite ; si enfin votre enfant ressemble à un être *sins gosse ni sins saweur, ou bin à on chet d'après l'saint J'han*, à une idiote, si vous voulez, allez encore à la même église de Fraipont ; à l'autre autel, vous trouverez St-Gilles *li pâhule* ([2]) : implorez-le, donnez une offrande et des chandelles.

Quant à vous dire si ces deux saints étaient parents, cousins ou frères, je ne le puis ; les savants s'en chargeront.

—A mon tour, dit Corombelle à Micheroux. Vous venez de me parler de la ville de Huy ; c'est le chemin du batelier, donnez-moi la parole pour un moment ; je tâcherai de vous conduire en pélerinage à Notre-Dame de la Sarte, lez-Huy. En route !

([1]) Saint-Gilles l'effrayé.

([2]) Saint-Gilles le tranquille.

So l'costé d'Hu, si v'montez les hauts plan ;
A mak, so l'Sâte ([1]) on veut feumme, homme, èfant,
Qui poirtet à l'chapelle,
Onk on présent, des cour, des creux d'diamant,
Des blouke et del dintelle.
Po Notru-Dame, les blok sont rimpli d'franc.

Presque tous les pélerins viennent déposer leur offrande et leurs cadeaux à la sainte Madone de la Sarte : des ex-voto de tout genre, des cœurs en argent, des bouquets, des ornements d'église, des bijoux de tout prix et souvent passés de mode. L'image vénérée reçoit tout ce qu'on lui donne.

La procession septennale du 15 août est des plus brillantes ; la dernière a été splendide ! Tous les sept ans, la miraculeuse vierge de la Sarte n'attend pas ses nombreux pélerins au-dessus de sa montagne ; elle leur fait l'honneur de descendre ; elle vient faire sa visite aux bons habitants de Huy et à tout ce peuple qui arrive en foule à vingt lieues à la ronde.

Il me souvient qu'à mon dernier voyage, les habitants, les pélerins et les petits livres faisaient des histoires, de bien beaux miracles. En fait de croyances, Messieurs, on ne saurait recueillir trop d'informations. Par les grâces et les faveurs de la sainte image, deux femmes ont été délivrées de la peste ; un enfant qui avait les jambes tordues a marché droit ; une fille noble affligée d'une dyssenterie a été soulagée ; enfin depuis l'an 1621 jusqu'à l'an 1654, les miracles ont été on ne peut plus abondants.

Voici l'origine de ce pélerinage, d'après le *Recueil des grâces*, etc. ([2]) :

Les grandès plaive, l'an saze-cint-quarante-treus
Avit rindou tot l'Hoyou si dang'reux
Qui d'Hu, li feumme Noiette,
Li maisse Pâquai et dihe aute màlhureux
Neyît fâte di cachette.
Qui les sâva ? A l'Vierge delle Sâte, leus vœux.

([1]) A la Sarte.

([2]) Liége, Oudart, 1845, in-12. Réimpression du *Recueil* de 1666.

— Puisque nous visitons le haut de la Meuse, laissez-moi redescendre vers Liége, nous dit l'ancien batelier, et dans quelques jours, M. Micheroux reprendra les pèlerinages. — Soit, comme vous voudrez.

— Au monastère de la Paix-Dieu, près de Huy et d'Ampsin, dans un magnifique jardin, j'ai vu le grand bassin en pierre, de forme ronde, où l'on allait puiser de l'eau pour se laver. Un jour de l'année, on s'y rendait en pèlerinage pour y tremper les membres malades. Les paysans emportaient de cette eau, bénite par les chères sœurs ; on faisait des offrandes, on priait Saint-Gérard. L'eau de la Paix-Dieu était devenue une source de richesse.

Cial, à l'Pâ-Diet, ci n'est nin po l'verrât,
Qu'on va prii, qu'on donne à Saint Gèrâ
Po qui v'rinde on siervice.
Cial, c'est l'clére aiwe, wiss qui l'maigue comme li crâs
Si r'wèrihe dè l'jènisse :
Elle âreut r'fait, mutoi, dè cholerâ (1).

C'est encore une eau perdue, dit Micheroux.

— Elle était vieille ; il faut du nouveau. Nous avons maintenant l'eau de la Salette et l'eau de St-Ignace.

— Avant de descendre vers Liége, dis-je à Corombelle, remontez la Meuse jusqu'à Dinant ; vous devez avoir quelque chose par là. Puis revenez à Amay.

— Et moi, interrompit le cultivateur Micheroux, je dirais ce que je sais. Jusqu'à l'âge de 17 ans, j'ai fait des pèlerinages avec ma mère, pour de l'argent. C'est elle qui ouvrait la porte de la chapelle de St-Maur, où je suis né. Les méchantes langues disaient qu'elle avait acheté notre maison et nos 27 verges

(1) On raconte que le couvent de la Paix-Dieu doit son beau nom à deux frères, deux *tiestous hesbignon*, qui en se réconciliant firent vœu d'ériger un monastère en cet endroit. St-Gérard, qui guérissait la jaunisse, a été transporté à la chapelle du château de Jehay. La Paix-Dieu sert actuellement à la fabrication du sucre de betterave.

grandes de terrain avec le produit du tronc de la chapelle et le placement des chandelles ; mais c'étaient les voyages à prières qui rapportaient le plus. Entre nous, nous fraudions sur le nombre de chapelets à dire, et sur la longueur du parcours Nous n'étions pas timbrés comme les pigeons voyageurs ; mais nous revenions toujours.

Madame Corombelle, assoupie dans le coin du feu, fut réveillée en ce moment par nos éclats de rire.

— A Celle, près de Dinant, on trouva, reprit Corombelle, une image de la Vierge dans le creux d'un vieux chêne. Dès 1616, selon Bouille, elle commença à devenir célèbre par de nombreux miracles. Depuis lors, on érigea dans le diocèse de Liége une quantité d'églises et de chapelles en l'honneur de la Sainte Vierge.

Dè cour d'on chêne qui hachîve on cheptî,
Nosse Dame di Foi vina-t-ès nosse pays
Nos jeter ses douceur.
Si, fòirt ètique, vos estiz affligî
Di grands mâ, d'grande doleur,
Elle esteut là po tos les mesbrigî.

Lipsin, Frère mineur, nous raconte des quantités de miracles renchérissant les uns sur les autres [1]. Il est certain, dit-il, que la Vierge de Hal est très-miraculeuse ; mais la guérison de Ch. de Molin, l'estropié, après trois semaines employées en pélerinage à Hal n'ont rien fait, tandis qu'après trois heures de prières à Notre-Dame de Foi, il fut guéri.

Nosse Dame di Foi, âx environ d'Dinant,
Riwèriha po s'mirâcle li pus grand
On mârtyr dè l'tórteure.
In aute rîv'nou di Hâ, tot comme divant,
Fourit quitte di s'gonfleure.
C'est l'Vierge di Foi qu'èl rifat bin poirtant.

(1) *Abrégé de l'Histoire de Notre-Dame de Foi.* Liége 1734, in-12.

A Fosses, le 1er mai, pour fêter Ste-Brigitte, on distribue des milliers de baguettes de noisetier; à la grand'messe, au moment où le prêtre donne la bénédiction, chacun lève sa baguette en l'air ; les milliers de branches de noisetier s'agitent et s'entre-choquent toutes ensemble, ce qui produit un tapage infernal pour la plus grande satisfaction des habitants.

Vous savez, que c'est Ste-Brigitte ou Brigide qui a ramené le corps de St-Feuillien en cet endroit ; les légendes sont très-abondantes à Fosses.

A Grand-Rechain, on prie également Ste-Brigitte pour la santé et la réussite des animaux.

Dans presque tous les villages, on invoque la protection de la même sainte pour les champs et les bestiaux.

— N'oubliez pas St-Antoine !

— Non, non; son tour viendra. A Dréhan, près Dinant, c'est sainte Geneviève qui remplace Ste-Brigitte. Cela varie; bien loin, à Norbeek, près de Fouron-le-Comte, c'est sainte Brigitte qui guérit les yeux.

Mais où la Sainte est la mieux fêtée, Messieurs, c'est à Amay (1). Le premier dimanche de mai, l'église est beaucoup trop petite. Les paysans arrivent en masse de partout ; ils vont à l'offrande, puis emportent de la terre préparée et bénite placée dans un grand plat en cuivre jaune, à grosses ciselures sur les bords ; ces ciselures représentent des vaches, des cochons, etc. Chaque paysanne a bien soin de caresser de la main ces ciselures au profit de ses bestiaux. Les petits paniers et les mouchoirs se remplissent de cette bonne terre, qu'on mêle à la nouriture du bétail.

La foule de pélerins est extrêmement considérable pour visiter sainte *Brixhe d'Ama*.

(1) Ste-Brixhe en wallon.

Tot l'monde kinohe li fameuse sainte d'Ama,
Dihéve grand'mère, nosse binameie mâma.
Pa, c'est sainte Brixhe qu'on l'lomme !
Si v's avez n'biesse malâde divins vos stâ,
Dè l'térre gros comme ine pomme
Ça médeie mî qui d'vins les hospitâ.

— Puisque vous recherchez les croyances, me dit le batelier, il me souvient que ma sœur nous lisait dans de petits livres de saints [1], que Sainte-Brigitte, surnommée la faiseuse de miracles, après avoir fait profession de virginité perpétuelle, vit sa difformité disparaître lorsqu'elle prit le voile ; en même temps le bois sec de l'autel poussa des feuilles. La Sainte avait le pouvoir de changer les orties en beurre, des écorces d'arbre en lard, de l'eau en bière, etc., etc. L'heureuse église d'Amay renferme encore les ossements de Sainte-Ode, fondatrice de l'église et tante de Saint-Hubert.

Il est dix heures, Messieurs, il est temps de *raller*. Désirant connaître les différentes traditions concernant Sainte-Brigitte et les saints de la Hesbaye, je décidai Micheroux, le cultivateur propriétaire, à m'accompagner dans une tournée à la campagne et à Huy. Au risque de tomber dans des redites, voici le récit de notre voyage.

(1) *Règles et indulgences de la confrérie de Sainte-Brigide.* Liége, Collette, 1754, in-12.

CHAPITRE IX.

L'affluence des promeneurs et des pélerins est en raison du beau temps. A notre arrivée, nous voyons défiler des compagnies de paysannes proprement vètues. Elles vont invoquer St-Quirin (*St-Quoilin*), qui guérit les plaies de la peau ; elles mendient chemin faisant, c'est de rigueur ; et l'argent mendié sert à faire dire des messes, à la grande église à Huy, où le vénéré patron a élu domicile.

Nous aurons à signaler plusieurs fois les plaies aux jambes. Elles changent de noms en changeant de ville ou de village. A Huy, on les appelle *li mâ d' Saint-Quoilin* ; ailleurs, *li mâ d' Saint-z-Elòie* ; à Liége, c'est *l' mâ d' Saint-Julin*. La grande église de Huy est aussi très-entourée ; la statue de Ste-Ernelle, est implorée pour la guérison des gros boutons à la peau, qu'on frotte avec de la graisse de mouton bénite à cet effet.

La même église possède en outre un St-Gilles, tout-puissant pour la transpiration à la tête.

Le peuple des environs de Huy et de Liége croit employer un bon remède en lavant ses plaies avec l'eau bénite. Dernièrement, un pauvre homme qui avait la figure chargée de maux se lavait dans le bénitier d'une de nos églises... Ici comme dans tous les pays, les enfants sont sujets à la fièvre lente ; St-Fiv'lâ est à son poste, remplaçant notre Ste-Fiv'laine ou St-Bréïât.

Quoique relégué dans un grenier du vieux château de Huy, St-Fiv'lâ compte une nombreuse clientèle.

On le prie pour les enfants chagrins. Les paysannes déposent

pour offrande des vêtements d'enfant, du pain et des provisions de bouche. Ces derniers présents servent à élever des lapins. Il paraît que ce grenier renferme les plus gros lapins du pays.

Au risque de nous répéter, nous dirigeons nos pas vers le beau village d'Amay. Là nous apprenons que la bienheureuse Ste-Brigitte est toujours tourmentée par ces rustres de paysans qui voudraient avoir des vaches rapportant beaucoup, quand même elles n'ont pas d'herbe à manger. Nous apprenons que non-seulement, la terre bénite de Ste-Brigitte guérit les bestiaux, mais qu'elle éloigne des étables les mauvais sorts, les méchantes gens et les sorciers. On y croit tellement, qu'on répand de cette terre à dix lieues à la ronde.

Les habitants d'Amay tiennent probablement beaucoup à leurs bestiaux, car ils ont encore St-Pompée, chapelain de Ste-Ode, vulgairement nommé St-Popé ou St-Copé. On lui recommande les cochons malades et ceux qui ne sont pas assez gros pour être tués à Noël.

Voici une des prières en usage :

Binamé
Saint-Popé,
Fré dè bache
Di m'pourçai,
Rifez m'vache
Dai, si v'plaît ?
Fez qui m'trôie
Batte mannôie !

—Ama wâde co tot pres d'on p'tit pasai,
Ine veye chapelle coviète di vî mossai
Qu'est si veye, qu'est si veye !
Là, les cins'resse allet po leus pourçai
Priî l'grand saint Pompeie,
Ach'ter l'sainte terre qu'on sème ès leus bachai.

Au village de Laminne, nous trouvons St-Bernard; on implore *St-Bernàrd* pour la réussite des poules, des dindons et de leurs couvées.

En parcourant ce riche et plantureux pays de Hesbaye, nous visitons St-Gerlac dans le village de Horpael ; on va trouver St-Gerlac dans sa petite chapelle pour les chevaux, les vaches et les moutons.

Les paysans logés plus près du village de Verlaine vont prier St-Eloi pour les maladies des bestiaux.

Un peu plus loin, nous rencontrons des pélerins qui souffrent de maux de tête et d'estomac ; ils vont à Blustin prier les trois bienheureuses sœurs, ils repasseront par *Roloux*, où l'intercession de St-Jean est réclamée pour les maux de tête.

A Daumartin, St-Thibaud (*St-Tibà*) guérit les enfants qui ont la coqueluche.

Dans notre excursion en zig-zag, nous rencontrons des vieillards souffreteux, marchant difficilement ; ils se rendent à Chokier, ils vont demander à St-Marcellin de les débarrasser de leurs rhumatismes. Ce voyage doit se renouveler trois vendredis successifs, en faisant une neuvaine et des offrandes. Les présents sont les mêmes qu'aux temps des païens, des bras et des jambes confectionnés en bois, en fer et en argent (1).

Si les douleurs ne passent pas, il reste la ressource d'aller à Pousset, implorer Ste-Gotte, qui a pour spécialité la goutte, vulgairement *les gotte.*

Pour les clous et les maladies de la peau, une neuvaine à St-Job de Hoelbeck n'est pas à dédaigner.

A la Gleixhe, canton de Hollogne, Ste-Gertrude détruit les rats et les souris.

Mais les villages de Momalle et de Bodegnée ont mieux que tout cela : les paysans accablés de boutons et de *bôbôs* au nez

(1) Le 29me titre de St-Eloi condamne la coutume païenne qui s'était introduite dans les églises d'offrir des *ex-voto* en forme de pieds, de mains taillées en bois ou en fer. — Cette coutume ne s'en est pas moins perpétuée ; on fabrique encore tous les membres du corps en argent estampé: oreilles, jambes, œil, bras, cœurs, pieds, jusqu'à des enfants au maillot, des vaches, etc., etc.

vont prier St-Nazar à Bodegnée; *po les nâze*, pour les maux de ventre, on s'adresse à St-Agrafâ.

La Hesbaye est un pays à part ; ils ont des saints pour eux seuls. Nous avons beau chercher dans l'almanach le Saint-*Fiv'lâ*, Sainte-*Gotte*, Saint-*Agrafâ* et Saint-*Nazâr*, nous n'en trouvons pas plus de traces que de Saint-*Brèïât* , de Sainte-*Fiv'laine* (1) ou de Sainte-*Matrice*. Nous allons de découverte en découverte.

Dans presque tous les villages, on nous mentionne l'un ou l'autre saint, reconnu bon à guérir une plaie ou bien un mal quelconque. Mais les remèdes varient peu : dirigeons nos investigations ailleurs. Bien nous en prend de nous adresser à un vieux farceur exerçant l'art de guérir, en dépit des commissions médicales, par des formules dévotes et des pratiques superstitieuses. Pour un peu d'argent, nous apprenons beaucoup de choses.

Pour la névralgie, tournez-vous une corde à boyau autour du cou. Elle doit être fine et faite d'un boyau de chat.

Si vous avez les lèvres gercées ou chargées de boutons, faites brûler un morceau de pain et placez-le bien chaud sur les lèvres.

Perdez-vous du sang en abondance, voici la prière :

Au nom du Père et du Fils et du St-Esprit, Amen. Trois bonnes nouvelles sortaient de Cana, en Galilée. La première disait ; il ira bien. La seconde disait : c'est fini. La troisième disait : il aidera bien ; s'il plaît à Dieu et à Marie, il s'arrêtera bien (2).

(1) Ou bien Fiv'lenne.

(2) Om het bloed te doen Stelpen.

In den naem des Vaders, en des Zoons, en des heijligen Geest, amen.

Daes' qûamen drij maeren uijt Canna in Galliën
De eerste seij het is gedaen, de tweede seij het zal wel gaen.
De derde seij het zal wel helpen : belieft het Godt en Maria, het zal wel helpen.
Segt dit gebet drij mael achter een en dan sult gij lesen negen Vader onser en negen Weest gegroet.

Dites cette prière trois fois de suite, puis vous réciterez neuf *pater* et neuf *ave*.

Pour les hémorrhagies, nous écrivons : *Jésus*, sur le front de la personne, après avoir trempé la plume dans son sang.

Pour les coupures : Trois herbes coupées d'une même plante, la première aperçue ; tracez avec les trois herbes une croix sur le front, une sur le nez et une sur la bouche, ensuite placez-les sur le cou.

— Les paysans et le peuple ont des noms pour les plantes : on n'est pas toujours à même de donner des indications précises, ne les ayant pas sous les yeux.

Pour les coupures, nous dit le vieux, *mettez delle sologne* (1) *so vosse koiheur*, vous guérirez.

Pour les panaris, les doigts blancs, faite cuire du *samson* dans du lait de beurre en forme de cataplasme : renouvelez trois fois le jour.

Pour arrêter le sang d'une large coupure, placez deux brins d'herbe en croix.

Appliquez sur les coupures *delle teule d'arincret*, de la toile d'araignée.

Pour arrêter les saignements de nez, levez les bras, ou bien : placez un morceau de papier gris sous la langue ; ou bien : tenez les coudes derrière le dos, ou bien : fourrez une clef dans le dos.

Pour les brûlures, reprend notre savant de village, quand je n'ai pas de l'huile bénite en l'honneur de St-Laurent, je dis en faisantle signe de la croix : — Brûlure ! Arrête ta rigueur comme Judas a changé de visage !

Autre moyen :

En appliquant du beurre dans les bonnes conditions, vous guérissez vos brûlures. Ecoutez et croyez : on doit prendre le beurre soi-même, sans le demander à personne ; si vous le demandez, il n'agit pas.

(1) Grande Chélidoine.

Ecoutez et croyez, redit le vieux.

Pour les brûlures, les maux jaunes, les croûtes sous le nez et toutes les misérables plaies, appelées dans tout le pays *les mâx d'saint Lorint*, mes *pratiques* se trouvent bien de faire une neuvaine à St-Laurent.

Pour la goutte, je fais prendre du thé avec des feuilles de chêne et je fais prier *Sainte-Gotte.*

J'ai toujours, chez moi, un remède pour déshabituer les femmes de boire du *pequet*, ajouta très-sérieusement le vieil empirique. Je laisse mourrir une anguille dans une bouteille de bon genièvre, et quand les femmes viennent me demander le remède, je leur fais prendre un petit verre de la bouteille à large goulot, qui contient les restes de l'anguille. Je leur fais dire cinq *pater* et cinq *ave*; et si l'habitude n'est pas trop invétérée, je les guéris. Gardez-moi le secret, je vous en prie ; c'est ce qui me fait vivre.

Pour dégoûter les hommes de boire des liqueurs fortes, une goutte de sang d'anguille dans un verre d'amer ; ils seront dégoûtés pour toujours.

— Et dire qu'on rencontre encore tant d'hommes ivres avec d'aussi bons remèdes !

— Voulez-vous un autre secret ? Eh bien ! pour empêcher vos enfants d'avoir des convulsions, placez sous leur matelas un petit coussin, grand comme ma casquette, rempli d'herbes nommées la rue, *delle rowe.*

Pour purifier le sang, je fais boire, le matin, du thé de douceamère, en mars et avril.

Pour reconnaître les méchantes gens, les sorcières, etc, nous semons comme en Ardennes, une poignée de terre sur le seuil de la porte de l'église du village, un jour qu'il y a beaucoup de monde. Cette terre doit avoir été ramassée sur un cercueil: *li prumire térre qui tomme so l'wahai.* La sorcière ne peut quitter l'église sans appeler le semeur de terre, et sans enlever le mauvais sort qu'elle avait jeté.

Les personnes empoisonnées par les moules prendront un petit verre de bon vinaigre.

Je recommande de ne pas manger des pommes, des poires ni du sirop le jeudi et le vendredi saints. Si vous en mangez, Messieurs, croyez bien, vous serez accablés de clous.

Pour les crampes, placez au pied de votre lit, en dessous des couvertures, un balai (*on ramon*).

Un thé de feuilles du *bois à balai* est aussi très-bon pour les crampes.

Quand les enfants se font des bosses (*bourçai*) au front, nous faisons en Hesbaye comme à Liége, nous poussons dessus avec un gros sou et nous faisons des frictions avec du beurre.

Ici, nous ne guérissons pas l'érysipèle et les plaies bleues comme en Ardennes, avec un morceau de langue de renard ; nous employons les remèdes de Liége. Battre du feu avec le briquet, sur la jambe, en prononçant trois fois de suite : *Au nom du Père, du Fils et de la Sainte-Vierge, de Sainte-Foi et de Ste-Rose.* On répète ces mots pendant trois jours et l'on fait une neuvaine en l'honneur de Dieu et des trois saintes femmes nommées.

Ne pas oublier de commencer par neuf *pater* et de finir la neuvaine par un seul, en diminuant chaque jour. Faites-y bien attention.

Un de mes confrères de Liége, nous dit le vieux guérisseur, fait porter un marron sauvage ou une petite pomme de terre dans chaque poche du pantalon. Ce remède enlève les douleurs rhumatismales. Il fait appliquer une peau de chat (de *marcou*) sur le dos de la personne qui souffre de rhumatisme, le poil sur la peau.

Pour la jaunisse, je fais uriner sur une omelette faite *avou del sotte farenne*, ou bien sur une miche. On fait manger l'omelette ou la miche par un chien ; le chien meurt et la personne est guérie.

Comme *amon Daune*, Chaussée-des-Prés, nous faisons prendre pour la jaunisse, une poudre grise qu'on verse dans un verre

d'eau. Ne vous épouvantez pas si vous voyez de petites pattes flottant sur l'eau ; ce sont des pattes de cloportes, qu'on n'a pu réduire en poudre. Cette poudre grise se compose *di pourçai d'cave broulés*.

Une neuvaine en l'honneur de Ste-Geneviève, terminée par un *pater*, fera un très-bon effet pour la jaunisse.

Nous devons passer une quantité de remèdes pour cette maladie ; il y en a trop — ou ils sont trop dégoûtants (1).

Pour guérir les enfants qui transpirent de la tête, ici comme dans le pays de Liége, nous appliquons le bonnet de l'enfant, tout trempé de sueur, sur sa poitrine, ou bien nous portons l'enfant à St-Valentin, à Jupille. Prières et offrandes.

Donnez-moi la *dringuelle*, (*trinkgeld*, le pour-boire) dit le vieux guérisseur; je vous apprendrai une bonne recette.

— Qu'appelez-vous une bonne *dringuelle?*

— Un franc ! mes riches Messieurs.

Il nous flattait. — Voilà un franc.

— Quand vous aurez le ver solitaire, que le bon Dieu vous en préserve, il faut le prendre par la tête; sans cela vous n'avez rien. Ecoutez et croyez. Voici : Vous prenez un jeune poulet, vous l'ouvrez en deux, vous arrachez le cœur de ses entrailles, et ce cœur tout chaud, vous le liez à un fil et vous l'avalez comme une pilule, ce qui n'est pas chose facile. Votre ver solitaire vient gober le fin morceau, c'est absolument la pêche à la ligne ; dans l'estomac, *il bèche* ! vous tirez doucement, doucement, et vous avez le ver par la tête. Le tour est fait !

Voici un remède avant la naissance de l'enfant : je le tiens de mon confrère de Liége, et je le trouve excellent. Vous savez si la croûte du lait dévisage les jeunes enfants ? Eh bien, dites à vos dames de ne pas manger de la viande de cochon, pendant leur grossesse : *leus efant n'âront nin les seûye.*

— L'enfant qu'elles portent dans leur sein porterait-il les

(1) Voyez pages 24 et 25.

marques de la peau du cochon couverte de soies, *les seûie di pourçai ?*

— C'est le bon Dieu qui le sait; cela, je ne saurais vous le dire. Ce que je sais, c'est que les enfants sont très-laids, et qu'à Liége comme en *Hesbaye*, il y a des femmes *qui frottet les moron di s'pale et qui qwèret les seûie, comme à l'campagne nos avans les r'wériheu.*

Notre savant de village nous couvre de bénédictions, de signes de croix, de bons souhaits et *d'bonne aweûre*; en nous reconduisant, il nous recommande : saint Nazar *po les nâzo*, Ste-Rose, Ste-Brigitte, St-Bernard et St-Antoine.

CHAPITRE X.

Huit jours après notre excursion à Huy et en Hesbaye, j'allai revoir mon excellent Corombelle, l'ex-batelier. Vers les six heures du soir, arriva le cultivateur de Saint-Maur ; installés près d'un bon feu, nous invitâmes Micheroux à nous conter les pélerinages qui se font aux environs de Liége.

Notre homme fit passer sa tabatière, puis, d'un ton solennel, s'exprima en ces termes :

— Vous savez qu'à Huy, Saint Fivelâ a le mérite de guérir les petits enfants pleurnicheurs. A Liége, nous avons aussi une Sainte qui porte le nom populaire de la maladie. Sainte Fivelenne à Grivegnée, à un pas de la ville, guérit la fièvre lente.

> Di Sainte Fiv'lenne avez-v oïou pârler ?
> C'est à Griv'gnêie, po l'veie, qu'il fât aller.
> On fait beni n'clicotte,
> Qu'on mette so l'cour dè p'tit qu'a trop choûlé.
> On donne mons qu'ine cahotte ;
> Après l'voyege, li pèce, èl' fât l'brouler.

Le 1[er] et le 9[me] jour de la neuvaine, on porte l'enfant malade à l'église de Grivegnée. Le premier jour, on fait bénir un morceau de toile qu'on applique sur l'estomac du malade ; le 9[me] jour, on brûle la loque bénite.

La statue représente la tristesse et la douleur ; elle a les doigts rongés, pour rappeler que les enfants accablés de cette maladie ont toujours la main dans la bouche.

Mais, Messieurs, si vous voulez voir un *laid* saint pour représenter la souffrance et les pleurs, voyez Saint Breiât, à Andrimont, près de Verviers. Il guérit également les *màgriant*, les *màlignant* et tous les enfants qui pleurent les six premières semaines après leur naissance. — A Louvain et à Bruxelles, les mamans qui ne connaissent ni Ste-Fivelenne, ni Saint Fivelâ, ni Saint Breiât, font lire l'évangile de Saint-Jean sur la tête de leurs enfants.

Nous avons, à Grivegnée, Notre-Dame *dè l'plovinette* (1), qui attire beaucoup de gens de la campagne. On l'implore pour faire pleuvoir.

Quand les pâturages du canton de Herve ont besoin d'être arrosés, les habitants se réunissent en grand nombre et viennent en procession, croix et bannières en tête. Un prêtre les accompagne; ils répètent le chapelet toute la route, de Herve à Grivegnée. On prétend qu'ils ne retournent jamais sans ondée; s'ils sont surpris par un orage, personne ne quitte la procession; les pélerins restent à découvert et continuent leur chemin.

Dernièrement, le clergé de Herve a conduit processionnellement cinq ou six cents personnes à cette Vierge.

La bonne Sainte Vierge de la pluie a beaucoup de peine de contenter tout le monde. Au mois d'août, du côté de Pepinster, les villages les mieux exposés, qui avaient récolté, priaient pour avoir de la pluie, tandis que les habitants des endroits moins précoces invoquaient tous les saints pour la continuation du beau temps. Les villageois, d'un côté comme de l'autre, faisaient des processions pour demander deux choses différentes; les uns la pluie, les autres le soleil. Par malheur, les deux processions se rencontrèrent, les paysans qui les formaient furent bien près de se servir des flambeaux en guise de bâtons de combat. Il fallut les calmer et les remettre dans le chemin de la paix.

(1) Notre-Dame *de l'plovinette*, Notre Dame de la pluie.

De Grivegnée, passons à Chèvremont. De tous les pélerinages de la province de Liége, celui de Chèvremont est sans contredit le plus fréquenté; on y rencontre du monde toute l'année. La cohue est grande, surtout le lundi de Pâques, les jours de la fête de Chênée et la nuit des vendredis de carême, principalement du vendredi saint.

Li londi d'Paques, on veut ine procession,
I montet l'thiér ou vont magnî n'pôtion
D'michot, d'lârd ou d'dorêie.
Qui n'a nin s'tu so l'thiér di Chivrimont,
Priî l'Vierge adôrêie,
Mette ine chandelle po z-avu n'homme foû bon?

La montagne de Chèvremont s'élève à une hauteur considérable, vers Chaudfontaine. Avant d'arriver à la chapelle où se trouve la Madone vénérée, les pélerins se reposent sept fois, en priant aux sept niches formées de grosses et lourdes pierres de taille. Ces massives *potales* renferment des peintures cachées par des barreaux en fer, représentant des scènes de la passion.

A Chivrimont, c'est là qu'on va gèmi,
Qu'on va priî po s'pére qui deut mori
Mâgré totes les méd'cenne;
C'est là qu'on court qwand on a pris s'pârti
Avou, n'tote jône Jihenne;
Amon Nonôre on court po s'diverti.

Notre-Dame de Chèvremont est la confidente universelle. On s'adresse à elle pour toutes les douleurs, toutes les peines, toutes les maladies; on lui demande toutes les satisfactions, tous les succès, parfois au prix du malheur ou de la ruine du prochain. On la prie pour gagner son procès, pour avoir un bon numéro à la milice (ce qui obligera un pauvre à entrer dans l'armée). On l'invoque pour avoir la chance d'acheter à bon compte et de revendre très-cher. Voulez-vous que vos fils ou vos frères passent leurs examens avec la plus grande distinction, que vos

filles se marient à des hommes riches et puissants ? Comptez sur elle. La Madone renommée reçoit aussi les ferventes et discrètes prières des jeunes filles : Un fort, un *binamé galant*, s'il vous plaît !

—J'ai vu prier pour de vraies douleurs, moi, reprit Corombelle :

A Chivrimont, a haut di c'bai pays
Tot à fait v'mône et v's égage à prii :
    On est si près de cire !
La, quéqu' manege es doû, tot alligi,
    Po ses moirt fait l'priîre ;
Là, c'est à crosse qu'in 'aute monte, mesbrigî,

A mon dernier voyage, répondis-je, en février, une charmante jeune fille vint nous distraire. Les doux soins que lui prodiguait le jeune pélerin qui l'accompagnait, la mère priant avec ferveur, tout nous disait : c'est le pelerinage avant la noce. Ah! Messieurs, quel beau groupe, quel tableau de bonheur! il ne fallait pas être sorcier pour deviner toutes les demandes qu'ils adressaient à la Madone. La mère de la jeune personne, éloignée de quelques pas, disait à demi-voix :

Dinnez bonne Vierge, a ces deux jònes gin
Une hureuse veie ! qui leus bons sintiment
    Ottant qu'leus jou duresse !
Qui l'onk et l'aute ni trouve des bons moumint,
    Dè plaisir et dè l'fiesse,
Qu'essonle, et ça, soixante anneie di timps.

Avant 1830, reprit l'ex-batelier, nos dames liégeoises emportaient dans leur *ridicule* cerclé d'argent des pâtisseries, plus un petit sachet de café moulu. Ces fines bouches craignaient, sans doute, de ne rien trouver d'assez frais pour se réconforter en route, après avoir sollicité les bonnes grâces de la Sainte Vierge de Chèvremont. Les établissements d'alors n'avaient qu'à fournir de l'eau bouillante pour un ou deux sous ; faites donc fortune avec un commerce comme celui-là. N'oublions pas de rappeler que ces dames prévoyantes avaient soin de surveiller la

marchande d'eau cuite, dans la crainte que celle-ci ne détournât une pincée de leur moka.

Une maison très-renommée à l'époque des *ridicules* (des sacs) c'était *amon Nonôre,* petite femme aussi active que contrefaite, et aussi propre que la collection de coquemars qui garnissait son établissement. Son minime bénéfice ne l'empêchait pas de vous combler de bénédictions; elle reconduisait les pélerines en disant : *A r'veie savez, Madame, qui l'bon Diu v'kidûse; elle vis aideret l'binamaie, Notru-Dame di Chivrimont. Po n'aute feie, s'il v'plait bin.*

Si nous entrions dans les petits détails, nous dirions que le commerce de Vaux-sous-Chèvremont avait mille ressources : la fabrication des clous et des omelettes au lard, la vente de petites Vierges en os et en terre cuite, les médailles, que sais-je ? surtout la mendicité en grand.

— Je ne leur donnais jamais, moi, à ces pleurards, dit Micheroux ; quand j'allais péleriner pour les gens, ils me connaissaient.

— Déjà à vingt minutes de la montagne, on est suivi de deux ou trois familles en guenilles et nu-pieds. Ils nasillent à l'unisson des *pater* sans interrompre leur conversation — Par exemple : *Ine pitite charité s'il v' plait ?*

Notru Pére qu'est à cir (Rotte donc, pindârt), qui vosse volté seue faite à la térre comme à ciel. (*Poirtez-me, mére ?*)— *(Rottresse, ou ji t'kiboie)* Donnez-nous aujourd'hui notre pain de tous les jours et pardonnez-nous, — (*Ine tâte, mére ?*) — (*Taiss-tu, ou ji va t'bouhî ès térre.) — Po n'pauve mére qu'a dihe efant ?*

Là-bas, deux autres femmes se disputent. Sainte Marie pleinte de grâces, le Signeur est avec vous. (*Vousse dmani so li drî, putenne ! ji so divant ti.*) — *Ine pitite charité, s'il v'plait ?*

— *Loukiz don l'veye brouhagne qui n'vout nin m'leyi wâgni m'veie.* Vous êtes bénie entre toutes les femmes (*Volez-v' rescouler, veye trôye ?)* Sainte Marie, mère de Dieu (*N'allez don nin si près d'madame*)... et le fruit de vos entrailles est béni.

— *Taiss-tu, mâhonteuse, lais prii les gins, c'est l'pèquet qui t' fait jâser. — Ni volez-v nin des chandelles, nosse dame ?*

— *Fez vosse pitite charité, dai, s'il v'plait, binamaie madame, à l'honneur di Diu et d'la Vierge. — A n'aidant mes chandelle.* — Pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de note mort, ainsi soit-il. *Merci, binamaie!* (à part) *Qui çoula ! loukîz donc, l'pèleie, sept censs ! ji sohaite qu'elle sitrônle avou l'dorèie qu'elle va s'hèrer es coirps ! sept censs, loukîz ?*

— Puis toujours et toujours : *Ine pitite charité, s'il-v' plaît !*

En revenant vers Chênée, nous fûmes attirés par les sons d'un orgue expressif ; il y avait une belle chapelle toute récente ; c'était une rivale ! une nouvelle Vierge ; c'était enfin Notre-Dame de la Salette ! Mais la nouvelle Madone, à ce qu'il paraît, ne fait aucun tort à l'ancienne.

Vous voyez, Messieurs, partout la concurrence ; dans les chaumières, sur les trônes, pour le pouvoir, pour toutes les influences !

— A vous, monsieur Micheroux !

— Eh bien ! je vais vous conduire à deux pas d'ici, dans mon vallon de Saint-Maur et sur les coteaux d'alentour.

Tous les ans, le 15 et le 16 mai, de la ville et des environs, on se porte en masse dans les petits sentiers bordés de haies qui conduisent à la chapelle. Ces chemins tortueux sont charmants, je vous engage à les parcourir : c'est une surprise à chaque pas ; tantôt la vue est bornée par des massifs de verdure, tantôt, par une des trouées, on jouit de perspectives admirables. Quant à la chapelle de Saint-Maur, si vingt personnes y sont à la gêne, de riantes guinguettes ouvrent leurs jardins et leurs prairies à cette foule joyeuse. Si des centaines de tables et de bancs rustiques ne suffisent pas, l'herbe fleurie sera la nappe du festin. Quelle franche gaîté ! Comme le grand air, le bon air du printemps, les grands verres de bière, les petits verres de léger *pequet* animent et vivifient tout ce petit monde, bien

autrement heureux que les *bobelins*, les joueurs et les amazones de Spa !

— Comme vous vous échauffez, monsieur Micheroux !

— Ah ! j'aime mon village, moi. Cette année encore, Messieurs, les provisions de bouche ont fait défaut ; des courriers (à deux jambes) descendaient en ville à chaque instant, pour enlever tous les fonds de magasin : pains, jambons, œufs, gâteaux, tartelettes, tout ce qui pouvait se mettre sous la dent. Si Saint-Maur ne guérissait plus les boiteux, on pourrait aller le trouver pour gagner de l'appétit.

Hâtons-nous de dire que les vrais pélerins sont au rendez-vous dès quatre heures du matin, à prier, à entendre la messe, à se laver les jambes dans une petite mare d'eau très-salutaire, dit-on. Voici la complainte :

C'est à Saint Môir, on dit qu'on a veyou
Monter à crosse; et qwand on l's a pindou
A clâ qu'est à l'chapelle,
Li halé danse et court comme on pierdou ;
Il n'est pus haridelle.
Mais l'bloc tot plein, qui l'âret raskoiou ? (1)

Les flâwès jambe et les mustai cassés,
Les mâ tournés, les mimbe tot fricassés,
Tot crohî et fou sqwére
Allît s'trimper, passer et rapasser
Divins l'potai d'saint Môir :
On z-y va co; on pâie, mais po danser.

— J'ai vu la chapelle, dis-je à Micheroux; elle n'a rien que de fort ordinaire. La seule chose qui attire les regards, c'est un tas de bâtons, de béquilles, de crosses et autres vieux bois propre à faire du feu, dont les pélerins guéris ont fait hommage à leur bienfaiteur.

(1) La chapelle est englobée dans une propriété particulière.

— Oui, répondit Micheroux; du temps de ma mère, nous prenions le trop plein pour nous chauffer en hiver.

— Une inscription latine au dessus de l'autel se traduit par par ces mots : *rien sans Dieu.* 1673.

— Cela est possible, Monsieur ; mais les petites gens ne savent pas le latin ; ils ne s'adressent qu'à Saint-Maur. La messe ne se disant qu'une ou deux fois l'an, nous avions un grand ouvrage, ma mère et moi, à nettoyer la cloche d'appel qui se trouvait si remplie *d'arincret* (toiles d'araignée) et de poussières, que, sans un grand nettoyage, les sons, loin d'être argentins, n'auraient pas été entendus.

Les vieux livres de saints de chez mes parents, reprit l'ex-batelier Paschal, étaient la source de nos croyances : je crois devoir vous dire, qu'un serviteur nommé Sergius, tombé de cheval, alla donner contre un rocher qui lui cassa tellement la jambe, qu'il n'y demeura pas seulement la forme d'un pied ! Saint-Maur vint bénir le blessé et le guérit à l'instant

Dans un autre vieux livre, le Père Bouille raconte qu'en 1609, un bourgeois de Liége, voulant s'acquitter d'un voyage ou pélerinage, à l'insu de sa femme, alla se dépouiller de ses habits, auprès du monastère des Dames du Val-Benoit. Tout en faisant croire à un crime, il devenait libre comme l'air. Trois ans après, sa femme et ses proches, ne doutant plus qu'il n'eût été assassiné, soupçonnèrent l'ermite de St-Maur, parce qu'il portait le manteau du mari qui avait fait *barette* (1).

— Le farceur !

— Les douleurs de la torture arrachèrent un aveu au malheureux ermite, qui désigna l'endroit où le pélerin avait été enterré ; mais on ne trouva aucune trace de cadavre.

Les juges allaient recommencer l'instruction, quand on reçut des lettres annonçant le retour du vagabond de mari par la barque marchande.

(1) Faire *barette*, école buissonnière.

— Où diable était-il allé pendant trois ans ?

— Il y eut une foule de monde à sa rencontre ; on le reconduisit en triomphe dans les bras de sa femme.

Le pauvre martyr fut délivré; il sortit de prison, mais sans le plus petit triomphe et à moitié mort.

— Quel mauvais temps que celui-là ! murmura Micheroux tout pensif.

— Si vous ne connaissez plus rien sur St-Maur, moutons à Ste-Balbine.

Vous savez que la chapelle de Ste-Balbine se trouvait sur une croupe de montagne, entre le faubourg Ste-Walburge et le haut de la rue Pierreuse; elle a été démolie et remplacée par les constructions de la citadelle.

Un os de la sainte renfermé dans un tube en verre, telle est la relique qu'on donnait à baiser dans les cérémonies de la neuvaine. — Ecoutez la complainte :

1.

A Sainte-Bablenne po todi bin hoûter,
On fait si-offrande qwand l'curé vint quèter
Po tos les mâ d'oreye.
On va bâhî in ohai qu'est cach'té,
Resserré d'vins n'boteye :
On dit qu'c'est bon, crèïans qu'c'est l'vèrité.

2.

C'est à meu d'maie, âx prumî joû d'bon timps.
Qui les voyège nos rindet l'pus contints.
On dit qu'les jônès feye
Di cial et d'lon, dihît à leu parint :
Pére, j'a mâ mes oreye !
A Sainte-Bablenne minez-me, ça m'fret dè bin.

3.

Des mâlès linwe, les gins dè timps passé,
Vinront nos dire qui c'esteut po danser,
Et rôler so l'praireie ;
Qu'à Sainte-Bablenne fôirt pau avît tuzé....
C'est totès calinn'reie !
C'est po l'oreye qu'on allêve s'amuser.

C'est toujours vers cinq heures du matin qu'on se rend à ce pélerinage, dans les beaux jours du mois de mai. Les violons des guinguettes se marient très-agréablement au chant des rossignols, qui semblent avoir choisi ces réduits verdoyants pour salle de concert.

Au commencement de notre siècle, la bonne bourgeoisie se donnait rendez-vous à cette fête. Il y avait de grandes prairies, tant sur le plateau que sur les pentes de la vallée. L'une des plus connues s'appelait : A ma campagne, *amon Lakaie*. On y déjeûnait, on y dansait; enfin il n'y avait pas de fête plus gaie, d'après les personnes de l'époque.

— C'est bien la vérité, répondit le batelier : j'ai pris part plus d'une fois à cette fête matinale. On y apportait de quoi se restaurer: *Ine cahotte di molou cafè, des michot â bourre ou des waffe. — Amon Latour ni vindît qui l'chaude aiwe et l'lessai.*

— Dans ses *Promenades historiques*, le docteur Bovy, dis-je à mon tour, nous en donne une charmante description. Il décrit les blouses bleues des paysans, se mêlant aux toilettes printanières des citadins et présentant la plus singulière bigarrure des couleurs. Des flots de pélerins se dirigaient vers la chapelle; d'autres renonçant à y trouver place, se mettaient à genoux en dehors; mais le plus grand nombre prenaient leurs ébats dans les cabarets. On y voyait des groupes assis à l'ombre des ormes et mangeant les provisions apportées. Ensuite, après avoir jeté un coup d'œil sur les tentes dressées tout exprès, où l'on faisait cuire des saucisses et des œufs, sur les marionnettes, les jeux de bagues, etc. etc., Bovy se fait l'écho des cancans d'alors: n'allait-on pas jusqu'à dire que le pélerinage à Ste-Balbine, n'était pas sans quelque influence sur la population!

— Des voyages que nous ne faisions pas aussi souvent, reprit Micheroux, c'était à Hal, à St-Roch et à St-Hubert : ils se payaient mieux. Ma mère allait annoncer son pélerinage à ses pratiques; l'une donnait dix sous, l'autre deux francs, quatre francs ; on rapportait des médailles bénites; en fin de compte,

on gagnait bien sa vie. Comme j'aimais le grand air des Ardennes ! j'ai du plaisir à en parler. La dévotion à St-Hubert est restée très-grande dans nos populations. Le 3 novembre, fête de Saint-Hubert, et surtout des chasseurs, l'église de Ste-Croix est toujours trop petite pour contenir les fidèles.

— Nous ne voyons plus autant de chiens brûlés à la tête.

— Cela est vrai ; cependant l'été dernier, une de mes connaissances est allée à Ste-Croix avec son caniche : on y brûlait de petits ronds sur les têtes des chiens. On donne cinquante centimes, on fait une neuvaine pour sa bête, puis on lui fait manger du pain qu'on a fait bénir. — Voici la recette :

A Saint-Houbert, on fait l'nouvaine po s'chin ;
Po on d'meie franc, avou n'cléf l'sâcristien
Li broûle on rond so l'tiesse.
D'on fin michot, à jeunn, so l'â matin,
Noûf joû vos d'nnez à l'biesse ;
L'michot bèni est on r'mède qu'il aime bin.

Si vos avîz ine mâle hagneure di chin ;
Si n'biesse malâde vis aveut d'nné s'venin,
C'esteut l'grand Saint-Houbert
Qui r'wèrihéve les arègî côps d'dint.
Creure à Saint qu'est ès l'air,
C'est l'confiance qu'on accoide à s'méd'cin.

Vous savez, Messieurs, qu'un très-petit bout de fil de la sainte Etole introduit dans le front d'une personne mordue par un animal enragé, est regardé comme un remède infaillible contre l'hydrophobie; mais, disent les centaines de livres sur St-Hubert, il faut observer sévèrement les prescriptions de la neuvaine.

Il faut communier, se coucher seul en draps blancs; il ne faut pas se baisser pour boire aux fontaines ou aux rivières. On ne doit pas se peigner les cheveux pendant quarante jours, etc. etc.

La légende raconte que l'Etole, qui ne diminue jamais en longueur, fut apportée du ciel par un ange qui la donna à St-Hubert priant au tombeau de St-Pierre, à Rome.

Je ferai mieux de vous renvoyer consulter les nombreux ouvrages publiés sur St-Hubert. Vous y apprendriez qu'il est défendu d'étouffer les personnes tombées dans la rage ; que l'expérience journalière fait foi, que l'on invoque ce grand Saint avec succès pour la guérison des troubles d'esprit, des possédés, obsédés, maléficiés, autrement dit, tourmentés des artifices du démon, affligés du mal caduc ; pour les douleurs de dents, le mal de tête et autres maladies analogues, la folie, etc., etc.

—Une ancienne coutume, dit le batelier Corombelle, c'est qu'à la Pentecôte, la Confrérie de Liége partait à cinq heures du matin de l'église St-Hubert (Ste-Croix) pour les Ardennes.

« Les deux maîtres et les autres officiers devront faire le voyage à leurs frais, ils empêcheront les désordres, crieries, clameurs et friponneries ; ils auront soin qu'on se comporte chrétiennement en un pélerinage si important.

» On conduira processionnellement les pélerins, nous dit le livre de la Confrérie, en chantant les litanies et autres prières jusqu'à l'église de St-Christophe, où on laissera l'image du saint. On prie les confrères et les dévotes d'y assister avec des flambeaux et d'aller reprendre la même image le mercredi au soir, jour du retour. Les maîtres auront soin de faire la quête dans la ville et parmi le pays, pour faire une offrande au grand Saint-Hubert, aux Ardennes. » Cette procession en pélerinage à St-Hubert a été défendue en 1785, par Joseph II.

— Ce qu'il y a de plus vrai, reprit Micheroux, c'est que le peuple, dans sa plus grande colère, pour vous souhaiter tous les plus grands tourments, dit : *Qwand v'n' arègîz nin dè grand mâ d'St-Houbert ! ! Ji voreus qu'l' arègeahe !*

En 1793, quand les apôtres de la *Raison* déclaraient qu'ils ne croyaient ni à Dieu ni à diable, les gens du peuple les laissaient dire ; mais quand ils s'en prirent à St-Hubert, on faillit leur faire un mauvais parti.

Puisque nous sommes dans les Ardennes, je vais vous dire la complainte de Saint-Roch.

— Après ce pélerinage, mon fils Micheroux, il sera temps de partir, nous dit Corombelle, en tisonnant le feu.

— C'est convenu.

1.

Des saint k'nohou avå l'monde, tot costé,
Qwand l'cholerå ni v'lait pus nol surté ,
C'est Saint-Roch qu'est l'pus maisse !
On n'songe qu'à lu, tot l'monde lî vout poirter;
On vude ses poche et s'caisse;
Les pauvrès gins po Saint-Roch vont quêter.

2.

Qwand Saint-Roch vout, li peste deut rescouler !
So l'côp ! so l'côp ! li må deut revoler
I rèchesse li pufkenne.
Puis vos veyez les méd'cin qu's'ont såvés,
Riv'nî fer d'leu narenne ;
So l'doux malåde, on les veut vn'i cover.

3.

A c'theure, portant Saint-Roch est tot rouvi ;
Gn'y à qué l'Ardenne â pus pauve des pays
Qui r'çu co quéquès pèce.
Fou d'maladeie, gn' y a pus des Saint-Rokî.
Mais qwand c'est l'môirt qui chesse,
C'est tot près d'lu qu'on court po sagènî.

Saint-Roch est surtout imploré et fêté en temps d'épidémie. Dans nos rues et nos faubourgs, les enfants s'amusent, le 16 août, à ériger de petits autels sur des tables et sur des chaises ; ils quêtent pour Saint-Roch. D'autres disent avec plus de franchise : *Po l'âté de gosî, s'il v' plait.*

— Je crois devoir vous interrompre, Micheroux, dit Corombelle, pour vous conter ce que nous disaient les écrits de mon temps. D'après un livre sur la vie de St-Roch [1] imprimé au siècle

[1] *Abrégé de la naissance, vie et mort du glorieux St-Roch.* Liége 1738 in-12.

passé, une grande partie du corps du Saint miraculeux, demandé par le prince Erard de la Marck, reposait au monastère de Bernard-Fagne, lez-Liége.

— C'est toujours bon à savoir.

— En 1848 et 1849, la révolution de Paris avait porté un rude coup aux affaires ; le choléra faisait de nombreuses victimes ; les objets de luxe étaient entièrement tombés en Belgique comme en France. Un de nos amis eut l'idée de faire fabriquer des quantités d'*ex-voto*. Les *ex-voto* s'écoulèrent par milliers ; il eut la satisfaction d'occuper ses ouvriers tout le temps de la crise et de pouvoir dire :

Gn'y a nou timpesse qui n'vinsse à pont.

— C'est un usage bien ancien que les *ex-voto*, dis-je à Corombelle. Rappelons-nous que St-Eloi condamne déjà la coutume païenne qui s'était introduite dans les églises, de suspendre aux autels des offrandes peintes en forme de jambes, de pieds, de mains taillés en bois. Aujourd'hui, ces *ex-voto* ont conservé les mêmes formes ; seulement ils sont estampés en argent.

En avant pour les Ardennes ! reprit Micheroux. Pour être en temps utile à St-Roch de Bernard-Fagne, le dernier dimanche de septembre, des quantités considérables de pélerins partent de Liége et de toute la province, dans la journée du samedi. Il s'agit de se trouver à cinq heures du matin à la messe qui commence la neuvaine.

A peine avez-vous dépassé les dernières maisons de la ville, que vous rencontrez de nombreuses compagnies d'hommes, de femmes et d'enfants. La nuit, ces cohortes marchent à la suite de guides portant des torches allumées ; parfois un chef de bande prie à haute voix en défilant son chapelet ; le reste de la troupe bourdonne les réponses ; à ces voix sombres et monotones, serpentant dans les chemins tortueux des montagnes, viennent se mêler des voix rauques et des cris sauvages ; ce sont

les pélerins en goguette qui visitent trop de *chapelles* : ils désignent ainsi les cabarets, qui restent ouverts toute la nuit.

— Vous me rappelez les grands pardons de la Bretagne.

— Bien possible. Le jour du pélerinage est le seul de l'année où ce pauvre, mais beau pays, donne quelque signe de vie ; les habitants des cabanes longeant les routes qui vont à St-Roch, considèrent cette époque comme la meilleure de l'année.

Les éclats de rire des joyeux compères, les cantiques, les blasphèmes de ceux qui sont excités par la boisson, le tapage des citadins voulant forcer les portes des paisibles Ardennais, et parfois les dépouiller de toutes leurs provisions, tout cela offre un étrange spectacle ; les uns partent en oubliant de payer la consommation, d'autres jettent des gaules après les arbres pour marauder les fruits. Les cris des voleurs et des volés, les refrains décolletés des ivrognes se mêlent aux chants cadencés des confréries qui prennent le pélerinage au grand sérieux. De loin, les clameurs et les psalmodies se confondent et ne forment plus qu'un murmure vague, sourd et confus, mais d'un puissant effet que je renonce à vous décrire.

Si St-Roch s'avisait de leur demander des détails sur la nuit d'orgie qui vient de se passer, sur le bien et le mal qu'on y a fait, sous prétexte de l'honorer, il pourrait bien voir son église déserte ; les trois quarts au moins des pélerins et des pélerines se sauveraient pour ne pas avoir à lui répondre. Quelle nuit, grand Dieu !

Passons. Nous voici au dimanche matin. On est fatigué d'avoir marché du coucher au lever du soleil; on est plus tranquille. Le plateau est couvert de monde ; on écoute la messe. Cependant les tentes se forment et s'alignent ; les tables se garnissent. Après la messe, c'est comme un marché qui s'improvise autour de l'Abbaye ; chacun se régale de gaufres, de pains d'épices, etc., etc. — Puis en route pour le retour.

Vers le soir, voyez-vous ces pélerins fatigués et tout couverts de poussière? Les chapeaux sont garnis de verdure, mais les figures sont fanées comme après une nuit de carnaval. Les bannières triangulaires, en papier, représentant St-Roch et l'abbaye de Bernard-Fagne, flottent au vent. Les bâtons sont entourés d'herbages nommés *patte di chet* (lycope). Ces bâtons entourés de lycope certifient le pélerinage; ils disent : nous venons de faire 15 à 20 lieues pour implorer le glorieux St-Roch.

Puis on entend dire : *Vorcial les Saint-Rokî ! i gn'y a wère tant qu' l'annêie dè cholerá.*

— Oui, M. Micheroux; mais dites donc qu'en temps d'épidémie, vos *Saint-Rokî* ne reviennent pas tous...

— L'argent est-il toujours aussi rare dans les Ardennes?

— A peu près : le commerce d'échange se fait encore. Le petit cultivateur porte ses œufs, le surplus de ses pommes de terre, ses fruits et ses jambons, chez le gros négociant,pour les troquer contre de la toile, des vêtements, du savon, etc,. etc. Il y a des paysans qui n'ont jamais compté cinquante francs en leur vie.

— Il y a dix ans ou un peu plus, dit le vieux batelier, le bonnier de terre se payait quelques francs. Pour vous donner une idée de la rareté de l'argent dans ce pays, un habitant me disait : si quelqu'un voulait m'offrir 20 pièces (vingt *couronnes* de France) une fois à donner, je me chargerais de nourrir le donateur sa vie durant. Et pour moi, ajoutait l'Ardennais, ma fortune serait faite. Ceci est historique ; mais on ne dit pas si des bécasses auraient figuré sur le menu d'une pension viagère payée 20 écus de six livres.

Il est près de dix heures; Madame Corombelle, qui était allée faire sa partie de cartes au voisinage, vient de rentrer. Chacun se retire avec les souhaits d'habitude.

CHAPITRE XI.

Le lundi suivant, je retournai à la soirée chez l'ami Paschal Corombelle. Je le trouvais, occupé avec Micheroux,de St-Maur, à se rappeler les saints qui avaient la réputation de guérir nos bons Ardennais.

De St-Roch,revenons vers Spa.—Je vais,dit Micheroux,commencer par vous dire quelques mots de St-Remacle de Spa. « En foulant une roche, St-Remacle y laissa miraculeusement l'empreinte de son pied. Cette empreinte se montre encore actuellement, sous le nom de *pied de St-Remacle*. D'après la tradition, ce serait depuis qu'elle a été bénite par le dit saint que l'eau de la Sauvenière guérit la stérilité (1). »

Quant à moi, j'ai toujours entendu dire que les femmes qui désiraient avoir famille devaient placer leurs pieds dans l'empreinte faite par le pied de St-Remacle. Cette coutume se pratique seulement depuis deux ou trois siècles ; la pierre en est toute usée.

Le peuple raconte :

On va-t-à deux, à cabasse, sins bâbâ.
Trover l'grand saint qui s'trouve âx aiwe di Spâ.
J'ôs bin qui fait mirâke !
Les feumme marêies qui d'mandet on pâpâ
Vont à l'pire di Saint R'mâke.
Les cisse qu'y vont, savet çou qu'ell'z-i fât.

(1) *Histoire de la commune de Spa*. Nouvelle édition. Liége 1860, in-8.

De Spa au village d'Oneux, il n'y a qu'une lieue à faire; là, nous trouverons Saint-Georges, dont les fonctions sont les mêmes que celles de Sainte-Balbine de Liége. On place sur la tête du pélerin souffrant du mal d'oreille, une couronne en fer, très-lourde et garnie de pointes ; il doit faire trois fois le tour de l'église, avec sa lourde coiffure.

Saint Geoire d'Oneux riwèrihe les sourdaud ;
Vos d'vez priî, dinner pau ou baîcop,
    Po vos *mâ-lès oreye.*
Divins l'chapelle on v'pormône deux treus côp,
    Avou n'coronne d'ourtèye,
Faite di crou fier, qu'ès l'tiesse freut bin des trô.

Il paraît que Saint-Georges fut placé dans une roue armée de rasoirs.

— Dans ces temps-là, on laissait croître sa barbe.

— C'est possible, mais j'ai lu dans le livre des saints, *des rasoirs* ; de plus on lui roula une grosse pierre sur le corps, on l'enterra dans la chaux vive, et Saint-Georges sortit néanmoins victorieux de tous ces supplices. Il entra au temple des idoles et renversa toutes les statues.

Avez-vous ouï parler de Tancrémont, près de Theux? J'y suis allé avec ma mère en pélerinage, On va prier un grand Christ pour obtenir du beau temps. Voici l'origine de cette dévotion. On avait eu l'idée de transporté la sainte image à Theux; or, la pluie ne cessa de tomber à torrents, jusqu'à ce qu'on l'eut restituée à la chapelle de Tancrémont.

On bai Chrussfix esteut â Tancrémont,
Qwand tot d'on côp, les gins d'Theux trovît bon
    D'en n'ôrner leu z-église.
Mais v'là qu'il ploût six samaine so l'canton !
    Po les dinreie quélle crise !
On r'poirta l'Christ, et l'on z' ava l'pardon.

Connaissez-vous la légende de Saint Breïât, d'Andrimont près de Verviers ?

A d'Andrimont on trouve po les efant
Qui sont haïâve, haipieux et malignant,
On laid Saint plein d' doleur.
C'est Saint Breïât qu'en n'ès fait des renant,
On n'ôt pus nouk qui pleure.
Après l'nouvaine, quéque chandelle, quéque aidant.

La figure du Saint est loin d'être belle; c'est l'image de la douleur et de la peine. Les mères vont là en pélerinage, chargées de leurs enfants *difficiles*. On fait aussi la neuvaine pour les nouveaux nés qui pleurent tout le temps des six premières semaines après leur naissance.

— Je crois, Micheroux, que nous avons déjà parlé de Saint Breïât ?

C'est bien possible, mais en nous rendant à Verviers, il fallait bien le saluer en passant.

Vous connaissez l'église des Pères Récollets à Verviers ? Eh bien ! elle possède une statue miraculeuse, une Vierge noire. Son nom populaire est : *li neure Mareie*. Il y a quelques années, la Vierge était fort enfumée par les milliers de chandelles qu'on brûlait en son honneur. Quelques personnes décidèrent qu'il fallait la faire gratter ; on recueillit avec grande précaution les *grattures*, et de cette grasse et sainte poussière, mélangée à une grande quantité de plâtre, on fit mouler des petites *neures Mareie* qui furent très-recherchées et rapportèrent beaucoup, je vous assure.

Les guérisons miraculeuses attribuées à la Vierge noire sont en très grand-nombre et très-variées.

Écoutez : Elle guérit les maux d'yeux, même la cécité, la goutte, les flux de sang, la surdité de naissance, les enfants incurables, la dyssenterie, la double hernie, la fièvre, etc .

etc. [1]. Il faut bien le croire, puisque tout est prouvé par des titres authentiques rédigés par devant notaire ! « Idelette Grosoneux, épouse Lescrenier, a ratifié par serment solennel prêté entre les mains des échevins, et par devant notaire. »

— Oui dà !

— Laissez-moi achever. Des témoins ne sont-ils pas venus déclarer en 1696, qu'avant le tremblement de terre de 1692, la Vierge avait changé ses bras de position ? Idelette Grosoneux atteste également, en présence de Jonkeux, de F. Bellefontaine et du notaire Jossart, que la Vierge a changé de couleur. Mais je vous renvoie à la *Notice historique*, et je vais finir par la complainte. Ecoutez :

C'est à coron, à coron de pays
Qu'on va trover Notru-Dame di Vervî,
    Noummeie li neure Mareie.
Si neur visège, on n'l'a polou cangi;
    C'est po coula qu'on l'preie.
Li sèwe broule là, qu'on châr sereut chergî.

La quéqu'anneie on s'mettat à gretter
So l'neure Mareie, li seiwe qu'aveut goté ;
    Dès bonnès saintes haveure,
On r'fat des vierge; on v'na bin vite ach'ter
    Des bèneiès posteure;
Prusteies di grâce, elles ont bin rappoirté.

Li neure Mareie di plèce cangea ses mains,
Ci fout l'miràke qu'ont prové baicòp d'gins,
    Après l'trimblumint d'terre.
Elle a r'werou rompeur et crouffe àx rein,
    Egrouelle et mâ d'nièr.
C'est d'vant notaire qu'on passa les siermint.

Voici, en gros, la liste des saints qu'on implore dans les villages des environs de Verviers. Vous en connaissez déjà quelques-uns.

1) Pour plus de détails, voyez la *Notice historique* publiée en 1862, vol. de 331 pages.

A Dison, on implore St-Fiacre pour les coliques.

A Thier-du-Mont à Dison, Ste-Rwesmelle, Id.

A Grand-Rechain, St-Pierre pour les frissons.

A Chaineux, Ste-Agathe pour les seins.

A Thimister, Ste-Barbe pour la bonne mort ; on bénit des miches pour les hommes et les bestiaux.

A l'chapelle Magrite-Diet, âx Brouwire, près Rechain, on s'adresse à Ste-Marguerite pour obtenir des accouchements sans douleurs.

A la Minerie, on va prier St-Henri pour la rate et Sainte-Plovinette, ou Notre-Dame *dè l'Plovinette* pour faire changer le temps, quand les prairies ont besoin d'eau.

A Lambermont, nous avons St-Bernard pour les crampes : *Po les ècoid'lés, les ècoid'leur.* — Voilà !

Pour les petits enfants qui marchent difficilement, à Heusy comme à Visé, c'est St-Hadelin qu'on va trouver. Remarquez bien, ajouta Micheroux, qu'en pélerinage, il est indispensable de porter l'enfant sur le bras gauche, *so l'clinche bresse.*

Pour le mal de cou, allez droit à St-Blaise, à la grande paroisse de Verviers : on place sur le cou du patient deux chandelles allumées et en croix.

A la fête de St-Eloi, les paysans viennent le dimanche, avec leurs chevaux, faire une course autour de l'église du Mont, pour honorer le Saint des bestiaux.

Pour toutes les maladies contagieuses, St-Roch de Soiron, est aussi très-renommé.

Vers Liége, nous avons Notre-Dame de Bellaire ; à Retinne nous avons la célèbre Sainte-Julienne.

— Oui, je connais cette Sainte : si vous voulez avoir une idée des Saintes filles de la Cité de Liége, au XIIIme siècle, en ce bon temps où la pureté de ses vierges faisait appeler notre beau pays le jardin des lys, lisez la vie de Ste-Julienne, d'Arsène De Noue (1846), et l'ouvrage plus ancien du P. Bertholler.

— Nous avons encore l'influence de St-Amand, reprit

Micheroux ; on l'invoque, comme à Zammel, pour les rhumatismes.

Permettez-moi de ne pas quitter l'arrondissement de Verviers sans entrer encore dans quelques autres détails. A Theux, les rhumatisés vont chercher, au cimetière, cinq clous de cercueil, qu'ils attachent à leur cou dans un petit sac, pour se débarrasser de leurs douleurs ; *cinq clâ d'wahai qu'on lôie divins n'clicotte et qu'on pind â cô de ci qu'a des ècöid'leure et des rhômatisse* : *il est r'wèri sol'cop*. Les fossoyeurs de la campagne font un commerce de ces bons clous. Oui ! oui !

Pour les maux de dents, quand Ste-*Apollône* (1) n'a rien voulu entendre, les uns se trouvent bon de se pendre au cou, un petit sac en flanelle rouge, contenant les quatre pattes d'une taupe arrachées à la pauvre bête encore vivante. Les autres ne mangent pas de la viande aux quatre grandes fêtes : A Noël, à la Toussaint, à l'Assomption et à l'Ascension. D'autres encore se font *sègnî les dint*, puis disent cinq *pater* et cinq *ave*.

Pour toucher les dents, on dit : *Je t'arrête ! Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. Ensuite on vous fait dire cinq *pater* et cinq *ave* en l'honneur des cinq plaies de Jésus-Christ.

Vous riez, Monsieur, et cependant ce moyen se pratique encore à Liége même.

On touche aussi les dents qui font mal soit avec un os, soit avec une dent d'une personne morte. A l'église Sainte-Croix, plus de vingt personnes par jour vont encore se faire toucher leurs dents avec celles de Ste-Apolline.

Ma mère, reprit Micheroux, me contait que le curé de Richelle ne croyait pas plus que vous aux *signures*, et qu'il avait défendu à la sage-femme de son village de *sègnî les ouye !* Quelque temps après, le curé attrape tout d'un coup une telle douleur à l'œil, qui lui devient impossible de dire sa messe. Il a recours à la sage-femme et lui demande : « Catherine guérissez-moi :

(1) Ste-Apolline, à Andrimont.

connaissez-vous mon mal ? — Oui, répondit la femme ; *vos avez l'fleur et l'dragon, mais vos m'avez d'findou dè sègnî et ji n'el fais pus po personne !* — Le lendemain, les douleurs étaient plus cuisantes encore ; le curé fit rappeler la femme pour lui dire : Signe mes yeux, et si tu me guéris, tu auras la permission de signer tant que tu voudras.

— Eh bien ?

— On croit encore à la signure à Richelle et aux environs.

Il y a, à Dison, un vieillard de 85 ans, nommé Firmin Coleil, qui guérit les maux de gorge de la sorte :

Pour relever la luette, il dit : *Dieu de miséricorde, veuillez remettre la luette à cette personne telle qu'elle était.*

— Comme c'est simple !

— Rien de plus. Pour guérir les coliques et les maux de ventre, etc. il dit, ce même Coleil :

Sainte-Anne et Saint-J'han.
Qu'è vont tot s'porminant.
Il rescontret mà d'flanc :

Vas r'zè : les matenne et les messe sont fineies et les àmône sont faites. Il répète ces paroles par trois fois ; puis le patient récite trois *pater* et trois *ave* en l'honneur des cinq plaies de notre Seigneur. — Ce bon remède s'emploie aussi pour les chevaux. Le vieux n'a pas besoin de voir les personnes ; il lui suffit de connaître les noms.

— Et l'on croit à tout cela ? demandai-je à Micheroux.

— Mais certainement, Monsieur ; cela est peu amusant, mais ces croyances ont persisté dans nos villages du XIXe siècle. Vous pouvez vous en assurer.

On dit aussi, dans les mêmes endroits, qu'un homme, pour conjurer les diables et les saints et pour jeter la baguette, doit être né et avoir été baptisé entre deux messes.

Toujours dans ce même et primitif pays, on conserve (dans des bouteilles) la première neige tombée entre le 6 janvier et le 2 février.

— Veuillez répéter, s'il vous plaît?

— La première neige tombée entre l'Epiphanie et la Purification de la Ste-Vierge, *li Chand'leure*, est ramassée précieusement : étant fondue, elle sert à laver les yeux et les brulûres.

A dix lieues à la ronde, le petit livre portant pour titre *Le trépas*, se place encore sous l'oreiller des femmes en mal d'enfant, pour les aider.

Estez-v so li d'dierin? (fin de la grossesse.) *Magni tos les jou à l'nute dè l'salâde à l'hâule fôirt crâsse.*

On croit généralement que l'enfant qui vient au monde entre onze heures et minuit sera malheureux ; il est prédestiné *ax pône et ax adversité.* Les accoucheuses de Polleur, Theux, Pepinster etc. etc., prétendent que les femmes en couche cherchent, autant que faire se peut, à devancer ou à dépasser l'heure fatale.

Pour la fièvre lente, voici encore des remèdes. Déjà nous avons cité les invocations à Ste-Fivelaine à Grivegnée, à St-Fiv'lâ à Huy, etc. Voici une recette en vogue dans les environs de Spa, de Verviers, etc. On applique des bandelettes aux poignets des enfants. *On mette les paquets po l'fiv'laine.* Ces bandelettes en toile renferment... écoutez : c'est un grand secret.

Vos mèlez d'vins n'pailette :

On jène d'oû, delle beneute aiwe, dè lèvain, dè vinaigue et delle simence d'ourteye. Mettez tot çoula essonle, et fez-è des paquet po mette âx deux pougnet d'l'èfant, à hute heure à l'nute, deux joû n'dèrotte. Jetez les paquet à feu, fez ine nouvaine à saint Breiât ou bin à sainte Fiv'laine, et voste èfant est r'wèri !

Il y a sept sortes de *fivelaine*; les *makralle* seules sont à même de les distinguer l'une de l'autre, dit Micheroux ; en tous cas, on emploie sept ingrédients.

Une *pailette* neuve en terre, une cuillerée de vinaigre, une d'huile, de l'eau bénite, de la levure, et un œuf qu'on brise, et qu'on met tout entier dans l'écuelle.

La première recette vient des Ardennes ; la seconde, de Liége et de la Hesbaye.

Ces mélanges se cuisent dans la *pailette* et s'appliquent aux bras des enfants qui dépérissent ou qui sont *haïâves*.

— C'est de l'histoire ancienne, n'est-ce pas ?

— Pardon, Monsieur ; ces remèdes se pratiquent encore tous les jours. Tous les jours encore on fait les paquets, on va à l'église Ste-Croix à Liége, à Saint-Gilles l'*Ewaré* à Chaineux, etc. etc. Pour être certaines d'avoir les grâces du bon Saint, disent les bonnes femmes, nous porterons nos enfants à Ste-Croix et nous ferons lire l'évangile de tous les saints. On donne ce qu'on veut, selon ses moyens.

A Liége comme dans les Ardennes, on croit que, pour sevrer un enfant, il suffit de dire cinq *pater* et cinq *ave* à la consécration de la messe.

Po les mâ d'vinte et les co nvulsion, on jette li bonnet di l'èfant â feu. Ou bin on preie saint Orémus.

Pour la croûte de lait (*les seùie), frottez les moron di s'pale di l'èfant, nouf joù â long : il vint des seuie qui vos sèch'rez et voste èfant n'âret nin des crappe ès visège.*

Po les poque, on lave li visège avou des brouet d'féve, et vos fez des bagne di pid â lessai.

En fait de remèdes pour la fièvre lente, pour les pleurnicheurs, j'oubliais de vous donner celui-ci : dans les bandelettes en toile qu'on lie aux poignets des enfants, on place 5—7 ou 9 cloportes (*des pourçai d'câve*). On porte aussi un sac de camphre à l'estomac. Aux enfants qui ont des transpirations, on applique, sur l'estomac, un sac en toile rempli de vers rouges coupés en morçeaux.

Pour le muguet, (*les rènette*), les plaies et rougeurs dans les bouches des enfants que de remèdes !

Au lever, on frotte sur la bouche, le drap mouillé du maillot de l'enfant.

Autre moyen : on fait trois signes de croix dans le bonnet de l'enfant, puis on commence une neuvaine.

Le moyen le plus connu : On souffle trois fois de suite un cierge bénit dans la bouche du petit malade. Éteindre et rallumer trois fois tous les jours d'une neuvaine.

C'est *soffler les renette.*

— Vous n'êtes pas gai, Monsieur Micheroux !

— Je le sais, Monsieur, mais je ne viens pas pour vous amuser ; vous me demandez des remèdes : en voilà pour votre argent. Je n'ai pas fini avec le pays de Verviers et les environs ; mais je vais m'arrêter.

— Non, non ! continuez, puisque nous y sommes.

— Eh bien, Messieurs, quand il n'y avait pas de presse dans les pélerinages ni dans les neuvaines, la mère Micheroux avait recours aux remèdes familiers; elle ne comptait pas ses visites; on donnait selon la générosité. Ecoutez, je vais presser le pas.

Pour les mauvaises toux, quand on n'avait pas réussi en implorant St-André à Liége ou St-Salomon à Baelen (*Bailoux*), ou St-Antoine à Pépinster pour les inflammations, on en venait, dis-je, aux remèdes. Vous ai-je appris que les *wastai et les waffe beneie* à Pepinster se mangeaient aussi pour le feu de St-Antoine ? Pour les bêtes et pour les gens, c'est vraiment très-bon.

Pour les maux de gorge, on s'adresse à St-Blaise ; mais voici les remèdes que ma mère ordonnait en pareil cas, c'est-à-dire pour le mal de gorge et la coqueluche : Un cataplasme aux choux rouges.—Le bas qu'on vient de défaire.—Frottez-vous le gosier avec la cervelle d'un chat. — Ma mère faisait prendre du sirop qu'elle faisait elle-même. — On laissait fondre des limaçons dans du sucre blanc en poudre. On trouait une carotte et on remplissait la cavité de sucre et de limaçons blancs.

Ma mère recommandait aussi un œuf dans du vinaigre, avec beaucoup de sucre. Elle mettait une assiettée de goudron dans la chambre à coucher des enfants. Elle faisait boire de l'eau bénite qui venait, disait-elle, du béguinage de Tongres ; cette eau avait été sanctifiée le 8 février, à la grand fête de St-Blaise, où l'on bénit aussi du pain blanc.

A une lieue de St-Trond, à Houpertingen, on offrait à St-Trond du lard et des jambons; il paraît qu'à présent il ne reçoit plus grand chose ; des riens, dit-on, des oreilles ou des pieds de cochon....

Les habitants de Mortroux prient Ste-Lucie et s'appliquent une tranche de lard chaude sur la gorge. Ils font aussi des neuvaines à Ste-Lucie, qui a la gorge traversée d'un poignard.

Je vous parlais tout à l'heure de la ville de Tongres. On y honore entr'autre St-Évermar, souverain pour les frissons. Vous levez une pierre par un anneau, pour prendre une pincée de terre que vous mêlez à un verre d'eau claire ; cette eau est puisée à une source qui coule près de l'église. Mêlez le saint breuvage, avalez-le tout, et les frissons disparaissent. N'oubliez pas l'offrande.

— Quel preuve avez-vous de tout ceci, M. Micheroux ?

— Le témoignage des gens du pays, rien de plus ; ma mère n'est plus là pour vous le certifier. Mais tous les jours encore, on invoque l'intercession des Saints donc je vous parle ; allez y voir.

Pour l'érysipèle, on arrache la langue à un renard vivant ; on la fait bénir en l'honneur de Ste-Rose, puis on place un morceau de la langue bénite sur la partie malade.

Vous savez, n'est-ce pas, qu'ici à Liége, on invoque St-Cloud pour les clous? Je crois cependant qu'on commence à l'oublier, ce bon saint Cloud.

Sainte Reine, dont le nom était autrefois prononcée Ste-Rogne, est invoquée contre la rogne. [1]

— Reposez-vous un moment, dit Corombelle à Micheroux, je vais indiquer deux remèdes pour le mal de gorge. Vous mangez un hareng sans le laver, tel qu'il vient du tonneau, avec tout son sel ; et ayez soin de ne point boire.

Un autre remède tout différent : Coupez et placez des tranches de *ramonasse* [2] dans une assiette en porcelaine, recouvrez-les

[1] De Reinsberg, *ouv. cité*.
[2] Gros radis noir.

de sucre en poudre ; le lendemain, vous trouverez un excellent sirop pour la gorge.

Pour les foulures, j'ai vu employer les arêtes qu'on enlevait d'un hareng ; on les plaçait sous bande et l'on arrosait la jambe avec de la saumure de hareng.

On frotte aussi la partie de la jambe foulée avec la moëlle des os de jambon.

Pour les poignets et les nerfs forcés, les entorses et les jambes foulées, il y a des hommes, (*ils doivent ne pas avoir connu leur père*) ils viennent vous presser la partie souffrante, le mal part de suite. On dit : *C'est in homme qu'a n'bonne pougneure. Riwerî par li r'pougnège.*

Pour les engelures, vous faites du feu avec le second foin, le regain ; vous chauffez la partie gelée, à ce feu; ensuite vous mêlez la cendre du foin à de la graisse de cheval, pour les frictions.

On n'en finirait pas avec les remèdes; ils se comptent par milliers. N'est-ce pas assez pour aujourd'hui, Messieurs?

— Je voulais, répondit Micheroux, vous citer encore Sainte Brigitte de Grand-Rechain, *po les biesse qui n'fruget nin ou qui sont malàdes*; ensuite St-Antoine, les *pains bénits*, etc., etc.

— Merci, mon cher voisin, pas ce soir ; tout cela se confond dans ma tête.

Sainte Brigitte de Grand-Rechain doit faire la même chose que celle d'Amay et tant d'autres. Nous connaissons Saint *Geoire* d'Oneux (St-Georges), qui guérit les maux d'oreille et la surdité. Quant à St-Antoine, nous le remettrons à la première soirée.

Et l'on se sépara.

CHAPITRE XII.

— Si vous voulez parler de Saint-Antoine, disais-je un soir à Micheroux et au batelier, ne vous y trompez pas : il y a deux saints du même nom.

— Le saint des campagnes, répondit Micheroux, celui de Pepinster, de Neufchâteau, etc., je crois que c'est Saint-Antoine l'Ermite.

— C'est juste.

— L'autre, qu'on prie à Verviers, à Liége et dans les villes où il n'y a pas de cochons, c'est Saint-Antoine de Padoue. Celui-ci fait des miracles; il guérit les personnes et fait retrouver les objets perdus. Cent fois, nos mères et nos vieilles parentes ont invoqué Saint-Antoine, pour retrouver les clefs et les objets de valeur. Je ne vous apprends rien de nouveau; mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que, dans le Limbourg, les jeunes filles font des pélerinages au même saint pour trouver... Devinez? Un mari! cela s'entend. Les jeunes filles rêvent-elles à autre chose?

— Elles sont sans doute nombreuses, les pélerines?

— Le saint a beaucoup à faire.

— Ma sœur, reprit Corombelle, nous lisait un petit livre, fait par Natalis, de l'ordre des Mineurs, j'entends [1]. Nous y apprenions des miracles qui émerveillaient nos jeunes têtes. Je n'ai qu'à choisir :

(1) *Source miraculeuse et féconde des grâces du glorieux St-Antoine de Padoue*, par le père Daniel Natalis, Mineur. Liége 1672, in-12.

Un illustre cavalier se promenait, un jour, sur le lac, près de la ville de Trente dans le Tyrol. Il laissa tomber sa bague surmontée d'un diamant d'un très-grand prix ; il fit toutes les diligences possibles pour la retrouver, mais inutilement. Alors il eut recours à St-Antoine de Padoue : il fit chanter par les Pères Mineurs une messe solennelle en son honneur, et pour reconnaître les peines des religieux, il fit acheter du poisson pour leur repas. On pouvait, n'est-ce pas, payer un cadeau !

— Mais où est-il, le miracle?

— Attendez, le voici. Le cuisinier du couvent retrouva la bague dans les entrailles du plus gros poisson envoyé par le cavalier, et pêché dans le lac.

— En voilà une d'histoire, père Corombelle ! Bravo !

— Eh bien ! Messieurs, j'ai entendu des savants dire qu'on avait vu la même chose du temps des païens (1).

— Moi, répondit Micheroux, relevant la tête, j'ai lu Télémaque à l'école de Monsieur Delaite.

— Vous êtes jeune, vous, mon ami ; moi, j'ai vécu vingt années dans l'autre siècle. Il m'en est resté bien des souvenirs. Tenez : voici encore un miracle tiré du livre en question (*Les grâces de St-Antoine de Padoue*).

En 1617, une noble dame était restée 22 ans mariée sans avoir d'enfant. Elle s'en alla à l'église des Frères Mineurs ; la nuit suivante, voici St-Antoine, plus brillant que le soleil, qui lui dit : « Femme, allez neuf mardis de suite visiter mon image ; vos prières seront exaucées. » Aussitôt qu'elle eut achevé sa prière, elle se sentit enceinte. Sa joie ne dura pas longtemps, car son mari se figura qu'elle avait conçu par adultère ! Pour comble de malheur, elle accoucha d'un monstre horrible ! Elle le fit porter à l'église des Mineurs pour l'offrir à St-Antoine, et ce monstre

(1) Le batelier a ouï parler de l'anneau de Polycrate (v. Hérodote, liv. III, ch. 41-43).

n'eut pas plutôt touché l'autel, qu'on entendit la voix d'un bel enfant.

— Celle-ci vaut bien l'autre.

— Ils sont tous au plus extraordinaire. Un homme retrouve les yeux et le langage que les esprits malins lui avaient dérobés. Les poissons de la mer écoutent la prédiction de St-Antoine ([1]). Un mulet adore le Saint-Sacrement et délivre des possédés. St-Antoine fait sortir des enfers l'âme d'un seigneur, après qu'il eut donné quittance à son censier. Jean Meuren obtient la même grâce, pour le même motif. André Pétruccelli est délivré du diable, etc. etc.

Le batelier nous fit remarquer que le miracle des poissons était le plus extraordinaire. Ils venaient à la voix du saint, avec un tel ordre, que les petits étaient les premiers, ensuite les gros à la file, à moitié hors de l'eau. Ils demeuraient dans cette position sans faire du bruit, en bon alignement, jusqu'à ce qu'il eût plu au saint de les bénir.

— Quelle foi robuste on avait, en ce temps-là!

— Et la complainte, demandai-je à Micheroux?

— La voici:

St-Antoine de Padoue.

J'a pierdou m'clef avou n'hâs'pleie di fi!
J'a pus pierdou qui çou j'a fait d'profit,
Ji sos-t-hoûie ès l'mâle vône.
Po l'ritrover, quél saint noumm'reie-je, mi fi?
Mi mère dit qu'saint Antône
Fait riv'ni tot, comme so l'crosse les fifi.

D'on mâ d'infèr, on raveut l'paradis,
Tot fant l'nouvaine loummeie des nouf mardi.
C'esteut à saint Antône,
Qu'esteut d'Padoue, qui les grands et les petits
Allît jâser d'leus pône.
Li vue et l'veie, il v's el rindév' todi.

([1]) Pages 75 et 76 de l'ouvrage précédent.

Pour les rougeurs, les plaies bleues *et l'feu d'saint Antône*, on ait brûler des chandelles à l'église des Mineurs, à Liége.

N'oublions pas que St-Antoine l'Ermite, à Pepinster, a le même pouvoir que Ste-*Brixhe d'Ama* (Ste-Brigitte).

— Mais oui, les buveurs de Visé nous l'ont dit. On les invoque l'un et l'autre pour les vaches et les cochons. Passez.

— En Ardenne, St-Loup guérit mieux encore que les plaies bleues. On le prie pour les maux rongeurs qui vont jusqu'à l'os ! De nombreux pélerins vont aussi le trouver pour les enfants qui mangent beaucoup sans mettre leur nourriture *à profit*.

— Voyons, Messieurs, abrégeons. Nous serions exposés à nous répéter sans fin. Nous avons parcouru Visé et ses environs, la ville de Huy et une partie de la Hesbaye, Verviers, plus une partie des Ardennes; il reste peu de chose à dire sur les saints de la ville de Liége. Terminons donc ce sujet, et permettez-moi d'en appeler à vos souvenirs pour un autre travail.

Paschal Corombelle sourit et Micheroux parut flatté de ma demande. — Encore quelques superstitions des Ardennes et de Verviers, dit-il, puis deux mots sur Liége et ses environs.

Si l'on veut éviter les sorts malheureux, disent les Ardennaises, il faut se garder de laisser traîner les cheveux sur le peigne, ou par les chemins; on doit les brûler ou cracher dessus avant de les jeter. Sans ces précautions, une sorcière pourrait toucher vos cheveux, et vous, l'ancienne propriétaire, vous vous en trouveriez mal.

Les cheveux jouent un grand rôle dans ces campagnes. Ecoutez, c'est la même qui parle. *Mi grand père aveut totes ses vache qui crèvit ! On fa v'ni l'curé po bèni les stâ, et après les pâter, on trova dizos n'pire, ine grosse toirchette di ch'vet ! C'est d'là qui v'nit totes les adversité; les màvas tour s'arrestit.*

Une autre bonne femme racontait qu'étant encore toute petite, une vieille avait passé la main dans sa belle chevelure pour la caresser. C'était un sort ! Le lendemain, l'enfant avait la tête

chargée de vermine. N'allez pas faire mine de douter de cela en Ardennes. — Vraiment !

— Quand les habitants du pays de Franchimont voient des étoiles tombantes ou filantes, ils disent trois fois *amen* et s'imaginent avoir délivré une âme du purgatoire. Nous sautons d'une branche à l'autre, au hasard de notre caprice, dit Micheroux ; mais enfin, prenons les vieux souvenirs au vol, à mesure qu'ils se présentent. En voici encore du beau pays des *ramon*, des *noppeuse* et des *cwî des losse* ! Attention. Allumez en même temps trois chandelles ; baptisez-les de trois noms de votre choix. Celle qui brûlera la dernière indiquera le jeune homme ou la jeune fille qu'on aura en mariage. L'avenir n'a plus de mystère. C'est encore en faisant brûler trois chandelles que vous saurez si votre malade guérira, si la maladie sera longue, etc.

Pourquoi la jeunesse de Verviers est-elle si curieuse d'assister à la belle grand'messe qu'on chante en l'honneur de St-Joseph, le 19 mars ? C'est pour voir faire le *Niquet*. — Qu'est-ce à dire ? — Le *Niquet*, Messieurs, est un hochement de tête par lequel le saint indique et approuve les mariages heureux ; demandez donc si les demoiselles y courent ! C'est là, dit-on, qu'elles prient avec le plus de ferveur. Il y a quelque chose là-dedans, Messieurs : ne souriez pas !

Les amants malheureux, faute d'être payés de retour, doivent faire un pélerinage à Noblehaie, où l'on reçoit chandelles et offrandes.

Les dames mariées qui désirent de beaux et gros enfants, iront en pélerinage à St-Vith, à Aubel. Nous pourrions citer des faits.

— Vous retombez sur les saints, Monsieur Micheroux ?

— Il y en a tant, voyez-vous, que j'y retombe sans le savoir. Ce sont des croyances, je ne sors pas de là ! Voilà ! On prie aussi le bienheureux St-Vith d'Aubel, pour les maux de nerfs ; on le prie souvent les bras en croix. On trouve des prieuses à Aubel plus

qu'ailleurs. Prier, c'est pour elles une profession; elles ont des saints pour tous les *bôbôs* et pour tous les besoins.

La charmante jeunesse de Verviers, se rend en Crapaurue, auprès de Notre-Dame des sept douleurs. On fait placer des chandelles sur l'autel érigé en son honneur, on donne des *ex-voto*, tout cela pour obtenir des *galants* aussi bien que pour chasser les maladies.

— De mon jeune temps, reprit Corombelle, dans plusieurs couvents de Liége, les sœurs restaient en prière toute la nuit, à tour de rôle, devant l'autel du St-Sacrement. Les religieuses examinaient la manière dont brûlaient les chandelles et les grands cierges placés là, à l'intention d'un malade désigné. Puis, le lendemain, elles disaient aux personnes intéressées, s'il fallait espérer la guérison ou si le malade devait succomber.

— Comme on savait tout, du temps passé !

— Oui dà, sans aucun doute. Savez-vous pourquoi le village de Dieupart est ainsi nommé ?

— Non ; est-ce une superstition ? — C'est une tradition. Ecoutez : Il y avait une fois un jeune berger, tout habillé de peaux de mouton. En suivant les brebis confiées à sa garde, il découvrit, dans la bruyère, une petite statue de la vierge Marie ! Notre berger voulut l'emporter chez lui, pour la placer au foyer où se réchauffait sa vieille mère. Mais, tout-à-coup, il entendit une voix des plus harmonieuses qui lui disait : — *Laisse-moi ! Je suis de Dieu la part* ! Frappé de stupeur, le berger courut chez ses maîtres et chez les notables de l'endroit. Ils furent convaincus que la statuette miraculeuse ne voulait pas une meilleure place. Et dans ce magnifique vallon, on construisit l'église isolée qui a gardé le beau nom de Dieupart. Et voilà !

— C'est très-bien, Micheroux. Avez-vous encore quelque chose à nous apprendre sur Verviers et ses environs ?

— J'arrive à la fin. Connaissez-vous le pain de Noël ? Voici. Le 24 décembre, on dépose du pain en plein air, dans le jardin,

ou sur l'appui de la fenêtre, en dehors. C'est le premier pain qu'on mange le lendemain, en se levant. A Dison et dans tous les villages environants, on en distribue aux personnes du ménage et aux bestiaux. Ce pain est bénit tout naturellement, par l'influence de l'heure de minuit, heure de la naissance de Jésus. Chacun en mange un petit morceau pour être préservé de toutes les calamités. L'eau se trouve également bénite de la même manière ; les amateurs d'oiseaux s'en servent pour préserver leurs volatiles de tout mal et pour les faire chanter.

— C'est une croyance?

— Très-répandue, de même que celle-ci : Dans le pays de Verviers comme dans toute la Belgique, le 24 décembre, à minuit juste, toutes les vaches se trouvent à genoux.

J'ai vu, il y a quelques années, dans la grande rue de Herve, devant le grand Christ, et sur la place des Récollets à Verviers, un peu avant minuit, des centaines de personnes portant des chandelles allumées ; au premier coup de cloche annonçant l'heure de minuit, tout ce monde tombe à genoux et l'on prie. Les paysans viennent de deux à trois lieues à la ronde pour prier et invoquer en même temps Notre-Dame des Récollets. C'est une très-ancienne coutume.

Dans les villages près de Liége, à l'heure de minuit, à Noël, les paysans répandent de l'eau, tout autour de leur maison. Ils sont persuadés que cette trainée empêchera les rats et les souris d'entrer dans les habitations.

— Allez demeurer dix ans dans les Ardennes et vous ne connaîtrez pas encore tous les préjugés, toutes les superstitions dont le peuple est imbu. Décidément revenons vers Liége.

— Je le veux bien, moi. Voilà. Mais je vous préviens qu'il sera encore question de saints et de miracles; vous savez, c'est ma partie.

— Allons.

Micheroux est probablement descendu en ville aujourd'hui, il

est en belle humeur; il aura fait des visites; nous allons en apprendre ! Ecoutons-le.

Di tot costé, so les mont, so les vâ,
Nosse bai pays à des saint tot avâ,
Qui fet des grands miràke.
C'est St-Màkrawe, St-Lambert, St-Servâs,
St-Lorint et St-Remacke.
A tote leu fiesse il nos fât braire vivâ.

Lige ridohîve di tos binamés saint
Qui r'wèrihît vos mà et vos mehin
Po n'offrande et n'pàtére.
L'offrande surtout valéve mi qu'les hôl'mint
Po les pône di nosse térre ;
Et po wâgnî li cire et tos ses bin.

— A mon tour, reprit le vieux batelier Corombelle.

Rin n'est pus doux, rin d'mèyeu, d'pus parfait,
Qui l'pàie di Diu, ça rapâw'teie, ça r'fait :
Mais po l's autes on l'rouveie;
C'est âx saint d'bois èfoumîs et foirt laids,
Qui l'peupe à deux g'no preie :
Por lu, l'miràke, c'est l'imâge qui l'a fait.

Dè timps passé, on n'prindéve nou méd'cin,
Po tos les mà di croupire ou d'bassin ;
C'esteut on saint ou n'sainte
Qu'ès paradis vis minéve tot douc'mint.
Si vos avîz n'boûse plinte,
Quand vo morîz, dimanéve-t-elle po l'saint ?

Qwand ès vos boke vos avîz des lanc'mint,
Qui v'lanwihîz des pus affreux mà d'dint
C'esteut Ste-Apollône
Qui féve, dist-on, vini l'aiwe so l'molin ;
A l'sainte on féve l'àmône,
Ca di c'timps là on n'aveut rin po rin. [1]

[1] A Liége, comme dans presque toutes les villes de la Belgique, on implore Ste-Apolline (*Ste-Apollône*) pour les maux de dents.

— Je vois, Messieurs, que vous n'avez plus besoin de moi, je vais vous souhaiter le bonsoir. Voilà !

— Mais votre tour est revenu, M. Micheroux. Vous avez la parole. Vous en savez long, j'espère, sur les saints miraculeux de Liége.

Pendant que je m'efforce de retenir l'ancien pélerin, le bon Paschal a placé sur la table trois verres et un cruchon de vieux genièvre. « Je vais rester pour vous faire plaisir, dit Micheroux: voici ma ballade; je la tiens de ma mère. » Voilà !

Sainte-Agathe.

Si n'mèchante mohe ou n'chesseute â pètion,
Donne si venin, li mâ donne li toubion
    Qui vinret d'el piqueure.
A Sainte Agathe allez po vosse pîson,
    Priîz po vosse gonfleure,
Des meye chandelle broûlet là t-a nokion. (1)

Saint-Laurent.

Qwand vos avîz des bàbâ, des crotin
Ou bin des seuie, des brouleur, dè venin :
    I n'falléve nin des pappe ; (2)
Vos cangîz d'l'hôle po l'cisse d'à Saint-Laurint,
    Po z-ècrâbî vos crape.
Li p'tite discange si féve po pau d'ârgint. (3)

(1) On allait invoquer la Sainte à son église, dans le faubourg de St-Laurent. On priait Ste-Agathe pour les piqûres de guêpes, les inflammations, les rougeurs, etc. Dans d'autres endroits, on a recours à la même Sainte pour les maladies de seins.

(2) De la bouillie (*papin*).

(3) L'huile bénite au monastère de Saint-Laurent servait à graisser les croûtes de lait, les maux jaunes, les dartres, enfin tous les *bôbôs*. L'auteur du *K'tapé manège* disait avoir été avec son père échanger une bouteille d'huile contre de l'huile bénite. Mais je crois, disait-il, que c'était toujours la même.

Saint-Léonard.

Saint-Linâ vint a sécours des houyeux :
Dihinde haitî et r'monter bin vigreux
Po l'hâle ou po l'coufâte !
Ax pids dè beure, qwand i fet l sègne de l'creux,
I fet l'brave et l'pilâte;
Mais à pòne fou, vos lès r'là grands jureux (1)

Saint-André.

A Saint Andry, po les tosse et les freud,
C'est à curé qu'on d'hève : s'il v'plait, Monsieur,
Riwèrihez-m' po n'pèce.
Adon il v'néve priî d'on grand sérieux
Et v'mette l'étòle so l'tiesse.
On s'agenîve, on houtève tot peneu. (2)

Saint-Julin.

Qwand les èfant ont l'mà qu'il div'net bleus,
Sins n'gotte jâser on fait l'voyège a treus ;
Treus feumme qu'on nomme Mareie,
Jusqu'ès Coignon vont priî so leus deugt,
Et sins jâser n'seule feie !
Po Saint-Julin, on deut esse génereux. (3)

(1) Saint-Léonard, patron des houilleurs et des bateliers. Saint-Léonard s'intéresse aussi aux prisonniers; il les délivre de leurs chaînes. On l'invoque enfin pour les femmes en travail d'enfant.

(2) C'est à l'église St-Antoine qu'on a transporté Saint-André, depuis la fermeture du temple qui lui était consacré ; c'est là qu'on peut encore aller le prier et lui faire brûler des chandelles.

(3) Trois femmes portant le nom de Marie allaient jusqu'en Cornillon (*Coignon*) le premier et le neuvième jour de la neuvaine, en disant le chapelet. Elles ne pouvaient dire un seul mot, ni communiquer entre elles.

Quand on rencontre trois femmes qui parlent beaucoup, on dit : *Volà les treus Mareie.* Supposerait-on qu'elles se rattrapent ? *Li mà d'Saint-Julin* se guérissait au moyen d'un petit pain béni (*ine miche*). La miche bénite se mangeait pendant les neuf jours de la neuvaine, par petits morceaux trempés dans de l'eau bénite.

(Notes communiquées a la mère de Micheroux par plusieurs personnes âgées.)

Un instant, dit Corombelle, en parlant de St-Léonard, protecteur des bateliers, vous avez oublié la promesse d'une chandelle: La voici : *Binamé St-Linâ! dihéve on naiveu ès dangi d'pèri : ji v'promette ine chandelle pus haute qui m'ferré, si vo m'sâvez di c'màva pas. — Avou quoi l'ach'l'réve, pére ? — Tais-tu, ine feie oute il n'âreut nin on nokion, responda l'naiveu.*

Sur ce, les trois petits verres se vidèrent.

— A vous, Micheroux.

— Voilà.

Po l'aiwe ès l'tiesse, on let co a Ste-Creux,
Dè bon latin tos mot des pus sérieux,
Po saiwer l'aiwe dè l'tiesse.
Les mére dihet qui c'est bin awoureux
D'avu des bons priesse,
Et tant des saint qui sont miràculeux. (1)

St-Orémus.

C'est à Hesta qu'on alléve po l'rondai: (2)
Qwand les èfant avît l'souweur à l'pai,
I falléve fer n'nouvaine;
Saint-z-Orémus riçuvéve à hopai,
Tos les joû dè l'samaine.
S'il houméve l'aiwe, vos d'nnîz plein vosse chapai.

(1) Quand un enfant souffre de la dentition, quand il a des transpirations à la tête, des rêves agités, etc., un prêtre vient lire des prières sur sa tête ; il frotte ensuite la gencive du petit patient avec une clef. On fait quelquefois lire l'évangile de St-Jean. — Moi, nous disait une bonne femme, je fais lire les litanies de tous les saints, je suis plus certaine d'avoir le bon.

(2) Les enfants transpirant de la tête perçaient un *rond* de transpiration sur le coussin de leur berceau ; de là le mot *rondai*. St-Orémus était aussi très-renommé pour les maux de ventre. Sa petite chapelle était depuis très longtemps transformée en écurie, qu'on venait encore y prier et y déposer de l'argent, dans un reste de la niche où la statue avait été placée. Les domestiques n'oubliaient jamais d'empocher l'argent pour boire à la santé et à la guérison des maux de ventre et de la transpiration.

Comme ine timpesse ès vinte si vos r'sintez,
Si des colique vinet vis tourmetter
Tot magnant des frutège,
Saint-z-Orémus ramône li haitisté;
Vosse vinte n'a pus d'orège.
Allez à bloc, priîz et z-y mettez.

— Vos maux de ventre me rappellent St-Aubin, à Comblain-au-Pont, interrompit Paschal ; on l'invoque pour les coliques, etc, etc. Le brave curé de l'endroit me disait un jour : ***Pa ! si j'n'aveus nin m'saint âx mâ d'vinte, ji n'sareus viker !*** ([1]).

— Voici la complainte *di Saint-z-Abé*, reprit aussitôt Micheroux :

Po les mâ d'vinte, Abé li fameux Saint,
Po pau d'aidan vis r'wérihe et v's-el prind,
Mâgré l'image broûlèie.
C'est Dumourier divins les mâvas timps
Qu'ènnè fat ine blamêie.
Comblain-â-Pont a tos vinte qui vont bin.

— A mon tour, à mon tour !

— Vous êtes plus verbeux et plus gai que les autres jours, Monsieur Micheroux ?

— Possible. Dans ma promenade en ville, j'ai revu des amis, des connaissances ; on va visiter les cabarets. Vous oubliez, Messieurs, que nous sommes au soir du 3 novembre. Je désirais me trouver à l'église Sainte-Croix, à la grand'messe de la neuvaine de St-Hubert ; mais il y avait tant de monde ! impossible d'y entrer. Car St-Hubert, c'est le saint des saints, celui-là ! Je me suis consolé en me rendant à la foire sur la Batte ; là, j'ai rencontré le grand Michel. un pélerin comme était ma mère. Il a monté une boutique de médailles et de petites statuettes, de vierges bénites, dit-il ; il est très-imposant, Michel, je vous assure, il doit vendre beaucoup. Ses longs

[1]) Le bon curé est mort depuis longtemps.

cheveux, sa grande barbe blanche, des quantités de chapelets retombant en collier sur ses larges épaules, des scapulaires, des certificats de guérison sur des timbres de 45 centimes, ensuite les petits livres... ; à tout cet assemblage voyez-vous, Messieurs, les bonnes gens se laissent prendre. Michel explique les miracles de St-Roch ; c'est de St-Roch, en Ardennes qu'il revient, dit-il; c'est là qu'il a fait bénir sa marchandise. Puis, monté sur une chaise, une baguette à la main, il raconte de son mieux, et avec force signes de croix, l'histoire de la passion représentée grossièrement sur une toile. Sa femme vêtue d'étoffe noire, un mouchoir blanc sur la tête, vend les articles bénits, et elle aussi se signe à grand tour de bras, chaque fois qu'elle reçoit la monnaie.

Cependant, tout n'est pas rose dans les petits commerces de la foire. Dix mètres plus loin, à côté d'un marchand de planètes et d'amulettes, il y avait le pélerin de St-Hubert qui n'était pas entouré, comme son concurrent, d'un nombreux public. Il criait ! il criait ! en tapant à coups de canne sur un tableau représentant St-Hubert à genoux, devant le Christ porté par un Cerf ; mais, malgré les sons prolongés qu'il faisait sortir d'un grand cor en cuivre, sur l'air : *C'est le roi Dagobert, tra, tra, tra, tra*, il vendait peu. Sa figure rougie de colère, et peut-être un peu aussi par les liqueurs fortes, lui donnait un air de vieux cocher. Sa grosse tête était recouverte d'un chapeau à larges bords, garni de médailles ; son manteau chargé de coquilles retombait sur une vieille houppelande fermée à la ceinture par une grosse corde. Enfin ses deux yeux ronds, pleins de jalousie, le faisaient ressembler plutôt à un enragé, qu'à un honnête marchand qui ne cherche qu'à tromper ses acheteurs. Pauvre homme, vous auriez dû voir comme il était furieux !

— Vous vous écartez de votre sujet, lui dit l'ex-batelier.

— Le peuple, cependant, croit se préserver en achetant. Eh bien ! c'est une croyance comme une autre. *C'est le roi Dagobert, tra tra.*

—Un saint en qui l'on ne croit plus beaucoup, reprit Micheroux, c'est Saint-Thibaud.

Il a dist-on, tot les mâ d'Saint Thibâ,
Il beut fòirt bin, et d'pus, il n'magne nin mâ.
L'avez-v ètindou dire ?
C'est-on vî spot qu'ès pays tot avâ,
On dit sovint po rire,
Qwand les haîti ont l'toirt dè s'plainde à fâx.

— Les livres de saints de chez mon père, répondit Paschal Corombelle, nous en disaient davantage. Il y a deux siècles, les curés écrivaient les miracles, les notaires les garantissaient par des titres, les médecins les reconnaissaient, les nobles et puissants seigneurs les approuvaient. Comment ne pas croire ces saintes choses si bien attestées ([1]) ?

Ceux qui sont atteints de fièvre y font bénir du vin sous l'invocation de Saint-Thibaud; on y plonge un morceau de ses reliques, et ce vin leur rend la santé.

Il y en a bien, des saints et des saintes oubliés! continua l'ex-batelier. Sainte-Rolende, aux Bénédictines sur Avroy, à Liége, est complétement négligée.

— Je n'en ai jamais entendu parler.

— Nos pères y croyaient cependant. De mon jeune temps on l'implorait encore ([2]). On lisait son livre dans ma famille. Ce qui m'y frappait le plus, étant jeune, le voici en quelques mots.

« Elle renonce à l'alliance d'un prince d'Ecosse pour conserver sa virginité. Ste-Rolende fut faite prisonnière et envoyée à Liége. »

— Micheroux, devenu farceur par la boisson prise dans la

([1]) Voyez *le Montaîgu de St-Thibaud, ermite, prêtre, etc. par Ch. Jamotte, curé de Marcour.* Marche 1843, in-8. C'est une réimpression de l'édition de 1667.

([2]) V. *La princesse fugitive, ou la vie de Sainte-Rolende.* Par F. Zutman, Liége, Ansion, 1667, in-12.

journée, hasarda une observation qu'il est inutile de répéter. Nous fîmes de grands yeux.

— Ceci sort de nos croyances. Je continue par un beau miracle. « L'an 1615, Marie Latreie, âgée de 80 ans, après deux années de douleur, eut recours à Ste-Rolende; elle rendit une pierre de la grosseur d'un œuf, etc. Cette pierre est à Gerpinnes; elle sert d'étonnement à ceux qui la regardent. » On implore Ste-Rolende contre la stérilité et la mortalité des bêtes. Après son trépas, les cloches sonnèrent d'elles-mêmes très-mélodieusement. D'autres miracles arrivèrent par le moyen de l'huile qui coula de ce saint corps. — La complainte:

A hutante ans, li veie est quâsi fou;
Portant n'veye feumme fat ine pirre comme in oû
    D'vant les Bènedictène
Après s'nouvaine, qu'elle esteut co so l'soû.
    Les vesseie, les bodenne
Et les colique, elle vis r'fait comme on noû.

Sainte Rolende dit : à m'môirt ji vous poirter
Avou m'peure âme mi sainte virginité.
    Qui vonss turtos à dial!
Ni l'fi d'on roi, ji n'vous rin accepter.
    Peure, elle rifait l'grèvalle,
Pirre ès l'vesseie et l'canal arresté.

La complainte est vieille, cela se voit. Il faut passer bien des petites choses quand on remonte si haut. La grande fête de Sainte-Rolende est célébrée depuis le 13 mai 1663.

Nous finirons la soirée, mes amis ; moi, je vais reprendre ma femme, qui fait sa partie de *piquet* chez la voisine.

Bonne nuit, à bientôt. Camarade Micheroux, tachez de remonter à St-Maur, sans plus faire de *chapelles*. Une poignée de mains.

CHAPITRE XIII.

— Je vous attendais, mon ami, me dit en souriant le bon Corombelle (je n'ose plus l'appeler batelier tellement il a l'air cossu, notre vieux Paschal). J'admire votre persévérance, vous venez à Fragnée par tous les temps, toujours à la poursuite de votre but; vous avez du courage.

Nous allons reprendre les saints de Liége et leurs petits livres. Vous saurez que dans nos ménages d'autrefois, on lisait peu; les livres étaient rares. Le chef de famille possédait quelquefois un Sohet, une Histoire de Liége, par le carme Bouille; les Chartres et priviléges des 32 bons métiers; des Modèles d'actes et de lettres, puis quelques livres bien cachés à tous les yeux (il ne s'agissait de passer pour un Voltairien): je ne les connais même pas. Les livres se trouvant à la portée de tout le monde avaient pour titres : Source miraculeuse, etc. de St-Antoine; les Relations des Confréries de St-Hubert, de Notre-Dame de St-Remi, etc. etc., la Vie de St-Louis, celles de St-Roch, de St-Lambert, etc. etc.; un Esope, les *Avis spirituels* de Ste-Marie Madeleine; la *Règle de St-Augustin*, le *Journal des saints* ou *Méditations*, etc., recueil curieux d'un grand nombre d'actions édifiantes; enfin d'autres et d'autres que je n'ai plus à la mémoire.

Nos croyances s'en vont à grands pas; il y aura peut-être quelque intérêt à les rassembler. N'avez-vous jamais entendu parler de Notre-Dame de St-Séverin ?

— Jamais.

— Eh bien! jeune homme, cette Madone miraculeuse était célèbre à Liége. Les merveilles et les miracles de la glorieuse Vierge Marie, de la paroisse de St-Séverin, formaient un petit livre tout plein de miracles. S'en faisait-il, des miracles! Pour gage d'authenticité, le notaire Rorive en passait acte devant témoins. Que de milliers de chandelles ont été brûlées devant cette image oubliée aujourd'hui! L'église ayant été fermée en 1803, la Vierge miraculeuse fut transportée, vers minuit, entre le 16 et le 17 décembre, de St-Séverin à St-Denis. Elle fut escortée par la gendarmerie et les agents, de crainte d'émeute; car les paroissiens voulaient que leur sainte Madone fût placée plus près de leur quartier, à St-Martin (1), où elle est encore.

— L'auteur des *Délices du pays de Liége*, dis-je à Corombelle, nous apprend que l'ancienne église St-Séverin (2) ne contenait rien de remarquable que l'image de la Vierge, dont de nombreux pélerins imploraient l'intercession en faveur des enfants morts-nés, ayant donné des signes de vie suffisants pour recevoir le baptême.

— Quand Micheroux viendra, nous lui ferons dire la complainte. Passons à la Vierge de St-Remi, qui a fait concurrence pendant les XVIIe et XVIIIe siècles à Notre-Dame de St-Séverin. J'ai bien connu l'église de St-Remi, fermée en 1803; quant à la Madone, vous pouvez l'aller voir à St-Jacques.

Mon père possédait la traduction d'un livre d'un curé de St-Remi, Manigart, protonotaire apostolique (1675). Que de beaux miracles! Ecoutez plutôt : L'an 1647, sœur Catherine de St-Dominique, religieuse au monastère en Glain, fille d'honorable homme Jean du Rieu, apothicaire à Liége, commença une neuvaine à Notre-Dame de St-Remi, pour maléfice et sorcellerie. Au 3me jour, étant à la messe, sœur Catherine vomit,

(1) Manuscrit de Mouhin, appartenant à Mme Carpentier de Liége.

(2) Une halle aux viandes occupe aujourd'hui une partie de l'emplacement de St-Séverin; le reste a été pris pour agrandir une place publique.

après une quantité de pituites, quelques mèches de cheveux noirs. Le 5me jour, étant à la messe de la paroisse de St-Remi, à l'élévation, elle rendit par la bouche deux plumes de chapon, des plumes blanches, des cheveux, enfin de la paille de foin, avec un fil brun qui liait le tout.

— Qu'avait-elle donc mangé ?

— Je ne suis pas au bout. Le 6me jour, dit le livre du curé Manigart, elle se déchargea, avec des tranchées et des cris de douleur admirables (1), d'un paquet gros comme un œuf, composé d'étoupes, de chanvre, de cheveux et de laine jaune. Le peloton étant ouvert par le père de la déclarante, on trouva dedans : de la mousse verte, une *pille* de plomb, une longue épingle, un épi de blé, un morceau de cire blanche, des allumettes, des poils et des cheveux. Manigart donne l'acte passé devant le notaire Houssart, devant l'avocat Van Erp et autres témoins. Le dit acte est fait par Jean Houssart, notaire de la vénérable cour de Liége, en 1647.

Corombelle n'avait pas achevé, que Micheroux arrivait. Aussitôt on le pria de réciter les complaintes des deux Vierges tant implorées par les Liégeois des deux siècles derniers.

1.

A Notru-Dame di Saint-Sèverin.

A Saint-Sev'rin, qwand on s'vèyéve mori,
A Notru-Dame on aveut qu'à cori :
    On k'nohéve vosse dimande.
Mòrt-né, aveule, elle saveut les r'wèri ;
    Po n'chandelle et n'offrande,
Les moitès kohe elle les féve riflori. (2)

(1) *Les merveilles de la glorieuse Vierge Marie honorée en l'église de la paroisse de Saint-Séverin.* Liége. Lenoir, 1681, in-12.

(2) Même ouvrage, pages 55-56.

2.

Les grands miràke, on les compte cial par cint !
Ji m'contint'ret de citer l'fi Fassin
Q'aveut pierdou l'parole,
Qu'esteut sourdaut ; lu même è fat siermint
Comme ine lèçon d'ès s'cole :
Plâie et rompeure si r'fît à Saint-Sev'rin.

Notru-Dame di Saint-R'meie.

1.

Ine soûr Cath'renne aveut ès coirps on chet ;
So si s'toumac, c'esteut l'plonke à boquet ;
Ça v'néve d'on sôrtulège !
Tot fant n'nouvaine elle vômiha des ch'vet,
Des brocalle, des poïège !
Eplâsse, lav'mint, rin n'aveut fait effet (1).

2.

Toumîz-ve d'on mâ, estîz-ve sourdaut, mouwai ;
Avîz'v ine jambe, on d'meie coirps ès wahai ;
A sein avîz-v on s'kire !
Prêt à pèri, à ch'vâ, d'vins on batai....
Ine offrande et n'priîre
A l'Notru-Dame, — et v's estîz à parfait.

— Tout cela est bien oublié.

— Nous sommes aujourd'hui le 10 novembre 1850 ; eh bien ! jeune homme, les Confréries existent encore. J'en connais des membres ; ils payent deux escalins par an, fr. 1.17 centimes ; ils auront une messe, à leur mort. Je me rappelle avoir été moi-même prier devant ces images vénérées avec ma mère.

Le 4 décembre 1803, à trois heures de l'après dîner, on porta processionnellement à l'église St-Jacques, l'image de la miraculeuse Vierge jusqu'ici honorée dans la paroisse St-Remy (2).

(1) Henri Manigart, curé de la paroisse St-Remy. Liége 1675. — Ouvrage appartenant à M. Ulysse Capitaine.

(2) Mouhin. MS. cité.

— Nos pères faisaient grand cas des vieux livres que vous citez ?

— Les braves bourgeois de Liége ne connaissaient aucune histoire plus intéressante, et ces livres étaient pour eux de la bonne couleur, de la couleur du prince. Je parle du temps où l'on ne songeait pas encore à tout renverser. Il y a encore des gens, aujourd'hui, qui s'abonnent de préférence aux journaux représentant les idées du pouvoir. Il ne faudrait qu'un revirement dans les élections pour voir reparaître insensiblement mes petits livres. Autrefois, du moins, on les recherchait naïvement; à présent ce serait autre chose. J'en sais plus d'un qui renonceraient à leur journal pour des places et des honneurs ; ils changeraient même de connaissances et d'amis...

— Voyez donc quelle mouche l'a piqué ! *Il fât danser comme li mestrî sonne !* répondit Micheroux.

— Si depuis trente ans ces statues ont perdu tout crédit, reprit Corombelle, Ste-Adile, à l'église de St-Jacques, conserve une grande popularité. Le 18 et le 20 juillet, des flots de croyants se pressent vers Ste-Adile pour se faire toucher les yeux avec un verre de la relique. Trois ou quatre bancs, rangés à la file sur toute la longueur de l'église, se remplissent, se vident et se remplissent de nouveau, indéfiniment. On dépose son offrande et l'on s'en retourne bien certain d'être guéri.

— Je connais à ce sujet plusieurs légendes, dis-je à mes deux conteurs, entr'autres la vie des saintes femmes et l'histoire de Ste-Odile, par de Bussière. Ste-Adile et Ste-Odile ont les mêmes vertus, elles guérissent toutes deux les maux d'yeux. Leurs miracles sont très-beaux : les pleurs de l'une d'elles ont perforé un rocher ; cependant, malgré son chagrin, elle a perdu la vie à 103 ans. *L'Hagiographie belge*, par Dufau, t. 1, mentionne Ste Adile et non Ste-Odile.

— Ce serait bien la même sainte.

— Je ne dis pas non. Quoi qu'il en soit, Ste-Adile pleura bien longtemps pour délivrer l'âme de son père ; résolue de fuir les

dangers du monde, elle se retira en Hesbaye, sur une hauteur, où elle bâtit une église en l'honneur de St-Martin. Le couvent et l'église ont disparu ; mais il y est resté une fontaine encore appelée la fontaine de Ste-Adile, où l'on va chercher de l'eau pour les yeux.

Voici la complainte, dit Micheroux.

C'est sainte Adile qu'a wârdé l'pus grand r'nom !
Rin qu'à v'sègnî ça fait miràke, dist-on ;
C'est l'sainte qui fait veie clére.
Les pus laids ouye, les màvas div'net bons.
L'er'lique qui l'veûle ressére
Amône ine chaîne di tos bais patacon.

Je me rappelle avoir vu dans les petits livres de la maison, reprit Corombelle, de superbes miracles ; entr'autres dans l'abrégé de la *Vie de St-Bertuin*, à Malonne, publié à Liége, chez Jean Van Milst, imp. de son altesse Sérénissime, etc., et dans la *Vie de St-Donat*, qu'on implore en temps d'orage. Ce dernier volume datait de 1758 ; en vente chez Bourguignon, imprimeur de la noble Cité de Liége.

— Je les connais par ma mère, dit Micheroux ; vous aurez les complaintes.

— Encore ?

— Oui, certes.

— J'écoute, Messieurs.

— Je me rappelle que St-Bertuin divisa une masse de fer aussi nettement que les puissantes machines de Seraing le feraient aujourd'hui, d'après les mesures demandées. Le saint évêque n'avait qu'une petite bouteille, laquelle ne pouvait étancher la soif d'un seul ouvrier. Levant les yeux au ciel, il multiplia tellement la boisson par ses signes de croix, que tous les ouvriers furent contents.

Un chariot descendait une côte avec grande impétuosité ; sur son chemin, il rencontra un enfant qui fut quasi brisé des

jambes et de tout le corps ; St-Bertuin implora la miséricorde de Dieu sur l'enfant et lui impétra une entière guérison.

En 1620, un censier (fermier) de Floriffoux, menait un chariot chargé de foin, le jour de la Translation (le Synode de Liége avait publié qu'on ne fèterait plus ce jour) ; mais, en passant par la paroisse de Malonne, il fut contraint de s'arrèter ! Et pourtant il y avait seize chevaux ! D'après le petit livre, c'était St-Bertuin qui punissait justement ceux qui ne gardaient pas la fète de la Translation ; le saint évêque jetait ainsi un blâme sur la décision du Synode de Liége.

St-Donat, continua Corombelle, préserve de la foudre, du tonnerre, des tempêtes, des orages, etc. On l'implore aussi contre les incendies ; je vous renvoie aux petits livres, si vous désirez connaître ses nombreux miracles. Je me souviens seulement que le Saint fut martyrisé pour avoir refusé une reine en mariage.

— Je vais vous chanter tout cela, reprit Micheroux, en toussant trois fois. Voilà :

1.

L'evèque Bertuin po l'miràke fout fameux !
I r'tourna l'fiér sins usteie ni sins feu ,
    È l'copa à s'ideie ;
Mais so l'ovrège nos ovrî avît seu :
    On n'aveut qu'ine boteye !
Là, nosse brave saint l'implihe d'on sègne di creux.

2.

On p'tit valet coréve et téve li sot,
Qwand so tot s'coirps passa t-on gros cheriot
    Qu'è l'siprâche comme ine figue !
In aute èfant, d'on mà touméve so tot ;
    On lè poirta t-âx r'lique
Et l'saint d'Malône les r'fat à prumi mot.

3.

Li saint Donat, d'ess foû brave fait les vœux,
So tote les feumme il promette de fer n'creux ;
Mais vocial qu'ès mariège
Il r'fuse ine Reine ! po ça, on l'côpe ès deux !
« On l'preie qwand fait n'orège
Et qui l'tonnîre va jeter tos ses feu. »

Voilà ce que la mère Micheroux racontait à ses pratiques dans ses visites ou dans ses pélerinages. J'ai bien retenu, n'est-ce pas ?

— Ces saints ne sont presque plus connus à Liége, dit Corombelle ; parlons plutôt de Sainte-Marguerite ; celle-là n'a point perdu son crédit.

Rarement les femmes du peuple et vos dames oublient la neuvaine à Sainte-Marguerite, quand elles sont dans le huitième ou neuvième mois de leur grossesse. Elles vont porter de quoi faire dire des messes le premier et le neuvième jour, et de quoi faire brûler des cierges.

Il y a quelque chose d'intéressant dans ces pélerinages du dimanche ; les jeunes couples des environs viennent implorer la bonne Sainte pour obtenir une heureuse délivrance. La position de ces belles jeunes femmes rondelettes ferait prier les moins croyants.

Vieux farceur, répliqua Micheroux. *Bin oui-dà !*

— Je suis père et grand-père ; je sais à quoi m'en tenir. Dans les anciennes familles du pays, on conserve encore des prières imprimées, des images bénites, des ceintures et des reliques en l'honneur de Sainte-Marguerite ; ces talismans servaient à donner du courage et de la confiance à nos aïeules et bisaïeules au moment de la crise. Nous savons que les jeunes dames d'aujourd'hui ne dédaignent pas les vieux souvenirs bénits ; les anciennes reliques, toute fanées par l'usage, sont encore très-recherchées. Dans les familles où l'on a conservé de l'attachement

l'un pour l'autre, les vieilles habitudes sont restées. Les sœurs, les parentes, les amies vont prier pour les dames en couche ; l'anxiété est peinte sur les visages des maris et des pères, et s'ils ne songent guère à Sainte-Marguerite, leurs pensées se dirigent vers Dieu et lui demandent du secours.

Dans ces moments solennels, la grande chandelle bénite qui brûle à minuit à Noël est allumée dans une autre pièce ; ce cierge brûle à notre arrivée dans ce monde ; et de même, on le rallumera pour notre départ dans l'autre !

— Vous n'êtes pas gai, père Corombelle : heureusement que moi, Micheroux, j'ai la complainte. Voilà :

Qwand elles estît divins leu nouvème meus,
Les feumme priît tot comptant so leus deugt,
Li bonne sainte Margarite.
L'eune aveut sogne, l'aute aveut l'coûr joyeux ;
Po des messe on d'nnéve vite,
Po qu'sins doleur l'èfant vinahe tot dreut.

Vous ne dites pas, mon brave, que pendant les douleurs de l'enfantement, les personnes de la famille allaient, en priant, faire trois fois le tour de la Cathédrale de saint Lambert (en dehors).

J'ai fait bien souvent ces trois tours avec ma mère qui s'en chargeait pour ses clientes, moyennant une juste indemnité. Mais alors nous tournions autour de l'église saint Paul. La nuit, on nous donnait davantage. N'oubliez pas non plus que pour accoucher heureusement, les femmes disent cinq *pater* en l'honneur des cinq mille Vierges (je ne sais si celles-ci sont de la compagnie des 11,000 de Cologne).

Ne laissons pas de côté saint Eloi, si vénéré du temps passé, reprit Corombelle. La rue St-Eloi existe encore ; mais la chapelle est démolie.

« En déplaçant la vieille route pour le fort de la Chartreuse, » on fit disparaître une antique petite chapelle où se trouvait la

» statue renommée du bienheureux Saint-Eloi. On accourait » invoquer ce grand Saint pour les maladies des chevaux, de » plus de six lieues à la ronde (1). »

La statue de Saint-Eloi a été transportée de la Chartreuse à l'église Saint-Remacle. A la fête paroissiale, il se dit une messe en l'honneur du Saint ; beaucoup de fermiers et de paysans y assistent encore ; mais ils n'amènent plus leurs chevaux.

— De son temps, Saint-Eloi a protégé les chevaux. Je sais par le livre de Schayes (2) que dans l'allocution pastorale adressée par Saint-Eloi aux habitants de la Flandre et de la province d'Anvers, le seizième titre de ce document défend de tirer des présages de l'inspection du cerveau des animaux immolés aux dieux et de suspendre aux arbres des forêts sacrées, les têtes des victimes et principalement celles des chevaux.

Voilà pourquoi, mon cher Corombelle, les peuples de la Belgique et de la Bretagne implorent Saint-Eloi pour leurs chevaux.

« Comme saint Corneli, cet ami des bestiaux,
» Eloi, dans ce temps-là, protégeait les chevaux (3) »

Dans les villages de la Hesbaye, de même qu'à Audenaerde, reprit Micheroux, on donne les reliques de Saint-Eloi à baiser aux chevaux le jour de sa fête. Les fermiers arrivent en foule à l'église pour obtenir la protection de Saint-Eloi sur leurs bestiaux. A cette même date, 25 juin, les chevaux du village de Glons et des environs, fêtent leur protecteur par une journée de repos et reçoivent une double ration.

— Je me souviens, dis-je, que nos vieux auteurs parlent de Saint-Eloi ; mais ils le citent comme le patron des orfèvres, en Belgique comme en France. Les orfèvres pourront s'assembler tous les ans après la messe de Saint-Eloi, nous dit Louvrex,

(1) V. Henaux. *Le cimetière de la ville de Liége*, Bruxelles, 1862, in-18.
(2) *La Belgique et les Pays-bas*, etc.
(3) *Les Bretons*, par A. Brizeux.

page 324, t. III. Dans le recueil des *Trente-deux bons métiers*, une ordonnance dit : « de toute antiquité, nous avons toujours tenu et tenons encore présentement à la protection de notre bon patron Monseigneur Saint-Eloye et l'ayant accoustumé à lui porter chaque an une chandelle et fait célébrer une messe solennelle, pour prier Dieu pour la prospérité de la Cité et des compagnons du dit bon métier des febvres et pour les trépassés, avons ordonné que tous ceux qui hantent le bon métier doivent se trouver à la messe sous peine d'une amende de trois pattars de Brabant. » (*Ordonnance de* 1587.)

Lisez le *Livre d'or des métiers* : de l'orfèvrerie [1], il vous dira pourquoi l'orfèvre Eloi, le saint évêque de Tournai est le patron des fabriques où l'on travaille les métaux précieux.

On nous montre St-Eloi taillant les pierres fines et les incrustant dans les grandes châsses d'église; puis montant des ateliers et fondant des monastères, tout à la fois civilisant les barbares et polissant l'or et l'argent. Il surpasse les meilleurs artisans de Limoges. Quand son marteau se repose, il reprend sa crosse d'évêque, qu'il a peut-être ciselée lui-même.

— Connaissez-vous le mal de St-Eloi ? — Comment, reprit Micheroux, comment ne connaîtrais-je pas les remèdes *po l'mâ d'saint-z-Elôie* [2], pour les plaies aux jambes, les plaies bleues, etc. On allait au pont d'Amercœur acheter une miche; on la faisait bénir à l'église St-Remacle, on demandait de l'eau bénite pour une offrande, et pendant les neuf jours de la neuvaine, le blessé mangeait à son lever un morceau de la miche trempée dans l'eau bénite. Puis on lavait la plaie avec la même eau. La miche bénite reste fraîche pendant les neuf jours, dit-on. Oui-dà !

Quelques vieilles personnes désignent les croûtes à la peau, les dartres et les plaies bleues, sous le nom de mal de St-Julien.

(1) Bibliophile Jacob (Paul Lacroix).

(2) Le mal St-Eloi, le mal St-Jean, le mal St-Fiacre, le mal St-Remacle, le mal St-Guy, etc., etc., tous ces maux étaient déjà connus en France au moyen-âge. V. *La magie*, par Alf. Maury.

Li miche di St-Julin, toujours dans le même endroit. « Dehos parle d'un hôpital St-Julien, près du pont d'Amercœur. » Nous savons déjà qu'à Huy, on implore St-Quirin (St-Quoilin) pour le même mal. (1)

La complainte est de 22 couplets ; nous nous contenterons du premier :

Si vos avîz des farineux mustai,
Des grossès jambe qui pèlît so leu pai ,
C'esteut à saint z-Elôie,
Divant s'posteure ou bin d'vant l'grand tav'lai
Qu'on vudîve si mannôie;
Po saint-z-Elôie, on vudîve si malkai.

— Déjà neuf heures ! allons-nous-en comme les gens de la noce, chacun chez nous.

Nous étions au 1er décembre, *fiesse di St-z-Elôie*. L'Annuaire de notre Société wallonne dit : *Saint-z-Elôie, patron des mestî des fèbvre. Les chèrron mettet ine bannire à l'tiesse di leu ch'vâ.*

(1) Voyez Huy.

CHAPITRE XIV.

Après les compliments ordinaires, Corombelle me dit que nous avions oublié une antique statue très-renommée qui se voit encore au centre de la ville. — Allez à droite en montant, me dit-il, aux degrés de St-Pierre, vous trouverez dans une vieille maison la statue, en bois vermoulu, de Ste-Rwesmel. Les femmes du peuple et les gens de la campagne implorent cette Sainte pour la guérison des maux de ventre ; on y conduit les enfants souffreteux. Plusieurs personnes âgées assurent que les jeunes filles qui prenaient des tournures de femmes mariées allaient prier la Sainte en répétant dans leurs prières : *Ah ! binamêie Ste-Rwesmel ! riwestez-m'el !* Otez-moi mon mal de ventre ; ôtez-moi ce qui fera ma honte.

Pour un mal comme celui-là, il faut une grande puissance, puis de bonnes offrandes. Ecoutez :

Ax gré d'saint Pire, on jâse dispôie longtemps,
D'ine veye calbotte à tos r'méde soverains :
C'esteut li sainte Rwesmel !
Qui r'wèrihéve les brave et les calin
Po n'blanmuse et n'chandelle :
Fameux commerce qu'aminéve les s'kelin. (1)

(1) Nos soirées chez Corombelle se reportent à 1850. Dix ans plus tard, la petite maison, appartenant à M. Pickman, rue Degrés de Saint-Pierre, a été expropriée par la ville de Liége, pour cause d'utilité publique.

Le propriétaire produisit un bail authentique démontrant que sa petite masure était louée quatre cents francs ; il demandait en conséquence huit mille francs, tandis que les experts n'en offraient que quatre mille, prix déjà trop élevé. Il fut

Si, d'vins l'jônesse, on vinte div'név trop gros,
Après n'magneure d'on boquet on pau glot.
On dit qu'pus d'ine bâcelle
Ax gré d'saint Pire, priît tot d'hant treus mot :
Binamêie sainte Rwesmel !
Si j'a ridé, c'est câse di mes sabot.

Micheroux vient d'entrer. Il prend aussitôt la parole.

— Avez-vous oublié vos serments, vos promesses d'aimer toujours ; enfin, avez-vous abandonné votre fiancée ? Si vous avez été assez imprudent pour lui laisser une mèche de vos cheveux, prenez garde ! Ce gage *vivant* peut vous conduire à la mort !

Ce secret terrible m'a été confié tout bas à l'oreille. Attention ! La jeune fille délaissée prend une noix muscade, *ine*

établi dans les débats que la location de fr. 400-00 était due à la présence d'une statue scellée dans le mur. C'était la Sainte-Rwesmel qui faisait venir l'eau sur le moulin et qui était la source de beaux bénéfices, en attirant de nombreux pélerins. Le locataire payait régulièrement et faisait de bonnes affaires avec les croyants.

Le tribunal eut égard, dans son jugement, à cette circonstance ; il n'alloua à l'exproprié que le chiffre fixé par les experts, en autorisant toutefois celui-ci à reprendre sa statue.

On procéda à la démolition. Ce fut alors que la fabrique de Sainte-Croix intervint et fit défense à la ville de remettre à l'exproprié la statue, dont elle se prétendait propriétaire. Pour ne pas interrompre les travaux, il fut convenu qu'en attendant l'issue du procès, la statue de Sainte-Rwesmel serait transportée dans les caveaux de l'Hôtel-de-ville.

Le temps change les mœurs et dissipe les prestiges ; la Sainte était détrônée ; on ne croyait plus à son mérite ni à son pouvoir. Plus tard, la fabrique de l'église Ste-Croix renonça à revendiquer ses droits. On retira du violon, pour la rendre à son propriétaire, l'image de la sainte abandonnée. C'est à la lettre : on l'avait traitée comme une vagabonde.

Et vola k'mint,
Divins nosse timps
On hèra l'Sainte
Qui r'féve les vinte,
Sins nol façon,
Ès neur violon.

Cinquante ans plus tôt, la statue eût été transportée a l'église la plus rapprochée, en procession, avec tout le clergé et la gendarmerie, comme on avait fait pour la Madone de St-Séverin et pour Notre-Dame de St-Remy.

lémoscâde; elle y écrit, avec la pointe d'un canif, les noms de son amant inconstant et infidèle, et ses propres noms également. Ensuite, les cheveux du trompeur sont tournés sur la muscade gravée ; celle-ci, coiffée de la sorte, est enterrée sous les racines d'un sapin. Plus la sève de l'arbre résineux fait pousser la noix muscade, plus le jeune homme redevient amoureux de sa délaissée. Mais si la belle persiste à le dédaigner, si elle devient aussi ferme qu'elle avait été tendre, le jeune trompeur paie son ingratitude de sa vie et la jeune fille est vengée. Voilà !

Dernièrement encore, dans un de nos faubourgs, une demoiselle courait après son infidèle pour lui couper une mèche de ses cheveux ; le jeune garçon avait de l'avance ; il eut le temps de se faire tondre à la malcontent.

— A Maestricht, reprit Corombelle, avant d'employer des remèdes aussi violents, les jeunes filles et les garçons font des neuvaines à St-Amour enterré dans cette ville. On le prie pour trouver un amant constant, pour être aimé de celle qu'on aime. On lui demande aussi de rendre de la force aux maris trop vieux... mais respectons les secrets d'autrui.

Je pourrais vous citer bien des recettes wallonnes. On se débarrasse des cors aux pieds en suivant un mort que l'on conduit en terre. On doit tutoyer le cadavre de la sorte : *Prinds mes aguesse! et poite-les avou ti ès tèrre*! Il paraît que le remède est excellent ; on est quitte à bon marché, comme vous voyez, d'une masse de *mèhin*. [1]

D'autres personnes disent pour le même mal, en suivant un convoi funèbre : *Ji t'fais pàrt di mes aguesse;* après, vous entrez dans la première église venue pour dire cinq *pater* et cinq *ave* en l'honneur de Dieu, de la Ste-Vierge et de Ste-Guérinette,

[1] Dans les Ardennes, on dit :

Moirt qu'on poite ès térre ,
Ji-t'diret treus pàtér ;
Poite mes aguesse avou ti ès térre.

pour le repos de l'âme du cadavre qui doit porter vos *aguesse* en terre.

— Ste-Guérinette n'est guère connue ?

— Mais si, à Angleur et dans plusieurs endroits.

Dans ces villages, on se débarrasse des poireaux d'une manière peu charitable, fort peu chrétienne en tous cas. Vous fourrez votre main, chargée de ces vilains boutons, dans le bénitier d'une église où vous allez pour la première fois, et vous avez soin de dire : *Tins ! volà po l'ci qui vinret après mi*, puis vous partez sans vous retourner.

— Le premier venu retrouve les poireaux.

— On le croit ainsi. Autre moyen pour le même mal : *frottez vos porai avou n'ohai d'moirt*. Comme vous n'avez pas toujours des os de mort sous la main, prenez un clou avec lequel vous frottez vos poireaux, puis jetez le dit clou en arrière, sans vous retourner, et dites : *Volà po l'ci qui t'ramass'ret*. Voilà pourquoi le paysan se garderait bien de ramasser un clou sur son chemin.

Que de traditions dans le peuple, plus ou moins défigurées, mais encore reconnaissables ! Que de préjugés, que de croyances bizarres, que d'observations quelquefois justes et profondes, sous l'apparence d'une niaiserie !

En Hesbaye comme dans les Ardennes, les habitants croient que si deux cousins germains se marient, l'un des deux ne tardera pas à devenir veuf. Superstition sans doute; mais demandez aux savants s'ils ne recommandent pas le croisement des races, et si la vigueur des familles n'est pas compromise à la longue par les unions habituelles entre parents.

Voici des préjugés dans toute la force du terme :

Deux pailles, deux bâtons ou deux couteaux en croix : signe de querelle.

Un petit bâton flottant sur votre tasse de thé : annonce d'une visite d'un étranger.

Un point brillant sur le noir de la mèche d'une lampe allumée : arrivée prochaine d'une lettre.

Votre oreille chante : on parle de vous, en bien ou en mal, selon l'oreille (droite ou gauche).

Un rond de petites bulles au milieu de votre tasse de café : signe d'argent ou de beau temps.

L'eau qui chante quand on met la marmite au feu : querelle. Si c'est l'eau placée au feu pour laver les assiettes et qu'elle bouillonne : la servante restera sept ans avant de se marier.

Si l'épingle, l'aiguille, les ciseaux, etc. etc., que vous laissez tomber, si tous les objets en pointe restent plantés en terre : encore signe de querelle.

Ne donnez ni ciseaux ni couteaux à vos amis, ces objets coupent les amitiés.

Si c'est une vieille femme qui vous demande la charité la première un lundi matin : annonce de désagréments pour toute la semaine. *Vos estez seigni, dis t-on à Lîge.*

En vous levant, si vous entrez la pointe de votre pied dans le talon de votre bas : encore signe de querelle et dispute.

En sortant, le matin du 1er janvier, les jeunes filles qui demandent le nom du petit *valet* qui leur souhaite la bonne année, savent le nom de leur futur mari.

Si c'est une petite fille qui vous souhaite la bonne année la première : fatalité ! *mâle aweûre !*

Les enfants apprennent cela par leur bonne ; ils savent souvent ces choses là mieux que leurs prières.

Rencontrez des cochons en allant en visite, on vous fera mauvais accueil. *Vos serez règrogni.* Mais si au contraire, vous rencontrez des moutons venant vers vous, soyez-en sûr, on vous recevra avec beaucoup de plaisir.

Si vous cassez un miroir, signe de malheur !

— C'est toujours malheureux de casser.

— Pour ça, oui ! Chatouillement à la main droite, signe d'argent ; est-ce à la main gauche ? attendez-vous à recevoir des coups.

Jeune fille laborieuse, si vous mouillez trop fort votre tablier

en lavant la maison, vous épouserez un homme qui se grisera, *Vos marierez ine solèie.* — Si vous tombez dans une pareille disgrâce, préparez discrètement à votre mari des omelettes aux œufs de hibou : il cessera de boire.

Mademoiselle, si vous rencontrez un cheval blanc qui remue la queue, vous êtes sûre de voir celui que vous aimez.

Eternuez trois fois avant de déjeûner, vous apprendrez une nouvelle pendant la journée.

Dois-je continuer ?

—Je vous en prie, Micheroux, dit Corombelle.

—Le chat se lave et passe la patte derrière l'oreille, signe de pluie. Pourquoi pas ? Un cheval laisse son engrais devant votre porte, signe d'argent.

Dans une procession, si la Vierge se repose devant votre porte, il y aura chez vous un mariage ou un mort. S'il se trouve un malade dans la maison, il en recevra une impression des plus fâcheuses. En revanche, s'il y a une demoiselle à marier, elle ne dormira pas de joie.

Une jeune personne qui tombe à la tasse ébrêchée, dans une assemblée, épousera un veuf.

L'âne qui brait, le marchand qui passe en criant *des cwi des losse*, annoncent la pluie.

Un cheval qui hennit, signe de beau temps ; il est en bonne santé. Le charbon qui pétille et vous lance du feu, vous annonce une nouvelle. L'enfant qui ne pleure pas à son baptême, quand on le tourmente en lui mettant du sel dans la bouche, sera bon et facile ; on ne le portera pas à saint Breiât.

Avez-vous eu le malheur de perdre un enfant? Ne donnez jamais son nom à ceux qui lui succéderaient, vous leur porteriez malheur.

Ne pesez pas vos petits enfants ; n'écoutez pas les artistes forains qui veulent faire leur portrait : tout cela est nuisible, disent les vieilles gens. Mais les photographes ont si bien fait qu'on n'y croit plus guère ; d'ailleurs, ils n'ont tué personne, que je sache.

On dit aussi que les petites filles et les demoiselles qui sifflent font pleurer la Sainte Vierge.

Gardez-vous de faire tourner les chaises : ce serait attirer des querelles.

La nuit de la fête de St-André, les jeunes filles, en se couchant, jettent leurs bas en arrière en disant: — Saint André, bon batelier, fais-moi voir dans mon dormant, le mari que j'aurai dans mon vivant. Mettez-lui entre les mains ce qui fait gagner du pain. — Ce sont des rimes, s'il vous plaît! Les jeunes personnes s'adressent aussi à la pleine lune, en disant par trois fois, sans respirer : — Lune, charmante lune, fais-moi voir, etc.

Celle qui change souvent le mobilier de sa chambre à coucher ne se mariera jamais.

Si une troisième main ne sépare pas les deux mains de deux fiancés qui tiennent la chandelle sur l'enfant qu'on baptise, ils ne se marieront pas non plus. Avis aux intéressés.

— Je m'en souviendrai, Monsieur Micheroux. Mais varions nos plaisirs; n'auriez-vous plus un seul petit pélerinage, pour finir notre soirée?

— Voyons donc! Si-dà! je vais vider mon sac, en vous montrant qu'il n'était pas sans danger de regretter les offrandes qu'on avait données. Ecoutez. Une femme revenait toute heureuse du pélerinage à Notre-Dame d'Angleur, où elle s'était débarrassée de ses deux béquilles, qui avaient été pendues à la chapelle, à la suite du miracle. Elle sautillait, toute heureuse, devant sa voisine, en disant : *Aoi, mais avou tot çoula, Notru-Dame a m'belle creux à diamant ! ji pous bin danser, ça m'cosse assez !* Au même instant, cette femme retombe perclue, sans plus pouvoir se servir de ses jambes : elle était incurable pour la vie! Oui-dà! C'est la vérité vraie.

Ecoutez la complainte :

Li cisse qui r'proche ritomme pareye qui d'vant ;
Elle rattrape même des mâ èco pus grands.
A Notru-Dame d'Angleur,
Jeanne, sins ses crosse accoréve tot poch'tant
Tote binâhe di si aweur :
Elle ritouma tot r'grettant s'creux d'diamant !

Attention encore.

Quand on fait un pélerinage pour une personne morte, on doit, en quittant sa maison, jeter *on cochtai*, en d'autres termes, un morceau de charbon de terre brûlé et conservant du feu. Alors, s'adressant au mort, on lui dira, en le tutoyant (condition essentielle) : *Rote divant, j'i t'sûs, vas à l'âté! J'i t'va trover !* Si vous ne prenez ces précautions, vous êtes sûr que le mort ne tardera pas à vous sauter sur le dos et vous aurez, pendant tout votre voyage, à supporter, bel et bien, un poids équivalent à celui du défunt, en chair et en os ; vous n'en serez quitte que lorsque vous serez arrivé au but de votre voyage. Supposez un gros homme, et jugez si c'est agréable !

Ah ! ma mère prenait ses précautions, elle qui pélerinait à titre de messagère, je veux dire voyage payé.

— Votre mère, M. Micheroux, faisait-elle ses pélerinages consciencieusement ?

— Sans aucun doute, Monsieur ; seulement, elle avait soin de prendre les chemins de traverse, les plus doux, les plus courts. Nous n'avions pas les chemins de fer comme aujourd'hui en France, pour nos pélerinages. Ma mère disait toujours à ses clients ; plus vous donnerez d'argent, plus le voyage sera bon. Ensuite, elle prenait sa commission sur les messes qu'elle faisait dire. Enfin, quand elle était bien épuisée d'avoir prié, si elle se ménageait de quoi se payer un bon café, que le bon Dieu lui fasse paix ! Et pour les pélerinages *qu'elle âreut polou rouvì*, elle a donné trois cents francs pour les pauvres, à sa mort.

La soirée est finie.

En revenant de Fragnée, Micheroux, plus finaud qu'on ne croit, me racontait qu'en France les pélerinages s'organisent sur une grande échelle. — Voyez Paris, la capitale du monde civilisé, dit-il : c'est là qu'on brûle des chandelles, et fines donc, comme des queues de pipe ! Allez à la Madeleine, Monsieur, allez à St-Nicolas, à St-Eustache et à St-Roch : vous verrez des chandelles à un et deux sous. Quel beau produit, pour la finesse !

CHAPITRE XV.

— Le froid se fait sentir ; n'est-ce pas, M. Corombelle? Comment vous portez-vous, par ce temps?

— Mais très-bien, mon jeune camarade; je suis habitué à tous les mauvais temps. Les brouillards de la Meuse ne font pas peur au vieux batelier.

— Vous êtes bien fort pour votre âge.

— Grâce à Dieu, la santé est très-bonne pour un homme qui a fait les campagnes de Napoléon. Je me suis endurci dans les neiges de Moscou, en 1812. Je n'aurai bientôt plus le plaisir de vous voir, jeune homme. Venir à Fragnée par le froid qu'il fait, ce n'est pas amusant ; ensuite je n'ai plus rien à vous apprendre. Cependant, nous verrons : venez le 24 de ce mois, nous chercherons s'il n'y a vraiment plus rien.

— Je n'y manquerai pas. Merci, M. Corombelle. Mais j'entends du bruit dans l'autre pièce? vous avez du monde, je me retire.

— Restez, camarade, je vous en prie. C'est ma femme qui prépare des jouets pour les enfants de nos enfants. Ah ! la grand' mère est bien plus heureuse que les enfants qui seront éblouis pour un moment. Demain 6 décembre, nos jeunes familles arriveront avec la croyance que St-Nicolas sera venu tout-exprès du ciel pour leur apporter des centaines de petits riens qui feront leur joie.

Par une fenêtre donnant sur la cour, nous allons voir la bonne grand'maman, partageant de grands paniers remplis de patisseries et de bonbons de tous genres. Chaque table différente

recevra la même quantité de massepains, de lettres farcies, pâtés, pommes, noix, marrons, etc. Voyez, dit Corombelle, sur chaque grand plat : 2 *golzâ*, 2 *michot, couque et bounamme etc. Li ch'vâ godin*, 3 *poppe, des chèrette, des cavaïre, des comèdeie et des manège!*

Nous n'en finirions pas s'il fallait énumérer tout ce bazar. Quelle abondance pour l'ex-marchande de chaux ! elle se voit plus riche que les millionnaires : elle peut, enfin, faire St-Nicolas. Quelle joie ! Son fils aîné, son cher Jean, lui a dit : Tiens, mère; ajoute ces trois cents francs à ta bourse : je les ai gagnés en une demi-heure. Et la grand'mère s'empresse de les rendre à ses chers petits enfants.

Venez vous chauffer, vous avez froid, me dit le vieux mais solide batelier; laissons ma femme à son bonheur.

Ce jour-là, à cette époque, on fait accroire aux enfants que St-Nicolas descend sur terre avec son domestique Hanscrouf et l'âne aux bodets chargés de bonbons et de jouets. ([1]) Ils viennent récompenser les enfants sages. Aussi, quinze jours avant le 6 décembre, gare les espiègleries !

On avertira St-Nicolas ! — Voyez donc, à chaque instant, ces chers petits agenouillés devant la cheminée et s'écriant : « *Jé l'ferai plus grand saint ! Ferai jamais plus, Colas ! O toujours maimé, St-Colas !* Ce qui ne les empêche pas de recommencer, ni plus ni moins que les grandes personnes.

Le meilleur côté de mes croyances populaires, dis-je à Corombelle, c'est toujours celui qui touche aux affections de famille.

— Après avoir remarqué les petits sacs, forme panier, faits de papier blanc, contenant du chocolat, et placés dans la cheminée par les enfants, je souhaitai le bonsoir à mon vieil ami.

([1]) Dans son livre sur *la magie et l'astrologie*, Al. Maury dit, page 161 : « Par suite de repas qui se célébraient au moyen-âge en l'honneur des fêtes de St-Nicolas, de St-Urbain, de St-Martin, ces saints finirent par être regardés comme les patrons de la bonne chère, et l'on célébrait, dans des chansons, la protection qu'on leur attribuait sur les amis des plaisirs de la table. »

Nous sommes au 24 décembre 1850.

Je suis invité à une petite fête de famille chez Paschal Corombelle. — Peut-être bien, m'a-t-on dit, aurons-nous des enfants.

En effet, un de leurs fils, sa femme et deux charmants enfants entourent un gros feu de houille. Le vrai feu de Noël !

Dans la pièce voisine, on prépare le souper traditionnel; pour peu que la porte s'entr'ouvre , une petite odeur de friture vient agacer l'appétit. Nous savons déjà que la poële est sur le feu et qu'elle contient trois petites *bouquette* nageant dans le beurre. Avez-vous l'ouïe assez fine, vous entendez le bruit de l'eau qui bouillonne dans une grande marmite, à côté de la poële. Vous avez deviné, si vous êtes du pays wallon, qu'un énorme pot en étain rempli de vin, de sucre et de canelle, plongé dans la marmite, chauffe au bain-marie. Voilà de quoi soutenir la franche gaîté des convives !

— Je vais vous conter une petite plaisanterie de mon jeune temps, nous dit le vieux Corombelle. Il y a de cela cinquante à soixante ans, à la messe de minuit, à la cathédrale St-Lambert, presque tous les assistants avaient le front et les mains noirs. On se demandait : qu'avez-vous donc ? Vous êtes *mahuré !*

On était laid à faire peur. Des farceurs (on était méchant alors) s'étaient avisés de verser dans le bénitier du noir de fumée en poudre, *delle warselle.*

A la révolution, le conseil municipal interdit les messes de minuit : autant les fêtes de famille étaient agréables et paisibles, autant le tapage dans les rues et les cabarets, au sortir de la messe, prenait graduellement les proportions d'une orgie. (1)

Je conserve toujours une vive impression de l'heure de minuit, à Noël. Je me suis trouvé dans de grands faubourgs et dans des

(1) « Ne voulant rien négliger pour maintenir la tranquillité publique, les nuits de Noël étant toujours des occasions où beaucoup de gens s'abandonnent à des excès de boisson, plus à craindre dans ces moments où les têtes sont plus exaltées, etc.; le Conseil croit devoir requérir les administrations des églises de ne point faire des messes pendant la nuit, à la fête de Noël, et de les remettre à la matinée. » (Manuscrit Mouhin, t. 1, p. 392.)

villages aux environs. Là, tout le monde était sur pied : on attendait l'heure pour tomber à genoux et prier. Au moment solennel, le plus grand silence régnait; les âmes étaient émues ; on respirait à peine. Après un instant de recueillement, on disait à haute voix des litanies; un peu plus loin, une voix claire et sonore entonnait quelque touchant *noël* wallon : *Accorez, cuseune Mareie, à Bethléem atot mi*; ou bien : *Souh, Mareie, qui fait-il freud!* Quelle touchante naïveté, quelles douces impressions nous éprouvions dans ces nuits bénies!

— Ne regrettez pas votre enfance, cher père; nous tâcherons de nous amuser tout aussi bien, reprit Madame Jean Corombelle: il a été décidé qu'au réveillon, chez bon papa, on ne parlerait pas de croyances. Je demande pourtant la parole pour cinq minutes: je tiens à raconter à ce jeune amateur de vieilleries quelques préjugés.

Connaissez-vous, Monsieur, tout le mérite que nous attachons encore à nos anneaux de mariage?

— Non, Madame; je serai bien heureux de l'apprendre. Cependant, je dois vous avouer qu'en société, les vieux usages sont bien loin de ma pensée.

— Fort aimable. D'abord, un anneau de mariage pendu à un cheveu, au-dessus d'un verre d'eau, choque le verre et sonne, si la personne propriétaire du cheveu doit se marier; l'anneau ne bouge pas pour les individus destinés à rester célibataires ; les coups que le dit anneau frappe sur le verre indiquent le nombre d'années endéans lesquelles le mariage s'accomplira.

— Tiens, maman, dit la petite demoiselle, voilà un de mes cheveux; veux-tu me le dire?

— Tu es trop jeune, mon enfant ; plus tard. Vous savez, peut-être, qu'une jeune fille qui perd son tablier ou sa jarretière est presque sûre qu'on la trompe, ou qu'on oublie les serments qu'on lui a jurés maintes fois. Mais, pour une femme mariée, l'un des plus funestes présages, c'est la perte de l'anneau des noces! Dans nos grandes villes aussi bien que dans les Ardennes, perdre son anneau est une chose terrible!

— Dites-vous vrai, maman?

— Mais non, Louise ; ce sont des superstitions que je raconte à Monsieur. Il y a quelque temps, à peu de distance de Liége, on a vu plus de cinquante personnes ([1]) se mettre à chercher l'anneau d'une jeune dame, très-estimée dans l'endroit, et qui était loin de manquer d'instruction ; mais elle avait cette faiblesse : depuis la perte de son anneau, elle s'attendait à tous les malheurs.

— Je prendrai le mien très-étroit, pour ne pas le perdre.

— Veux-tu te taire, petite fille? On fit venir un individu, né un dimanche, entre deux messes! il fut appelé, en l'absence du mari, pour jeter la baguette. Mais malgré toute sa noire science, il ne découvrit jamais l'anneau tant désiré. Deux mois après, la servante le trouva aux pieds d'une haie, et sans jeter la baguette, je vous assure. — Mille remercîments, Madame.

Le vin chaud pétille dans les tasses. Comme on s'amuse! Comme la jeune dame est aimable! Que Monsieur Jean Corombelle a d'esprit et comme il est bon et simple dans son langage, lui si fort, si distingué au barreau! Que d'aisance chez sa gracieuse dame! ils sont donc tous bons, dans cette famille! Entendez-vous les deux vieux, comme ils *engagent* leur monde? *Magniz co 'n'pitite! buvez co 'n'tasse! nos avans si bon tos essônle, à l'veie môde !*

Quelle bonne soirée! comme on s'amuse! Et mademoiselle Louise, comme elle est formée pour son âge! Elle est encore plus belle que sa mère. Sa grand'maman l'embrasse; je voudrais bien en faire autant, si elle était plus âgée, et si j'avais une position.

— Tiens! voilà trois lumières! avec celle qui arrive de l'autre place. Cela annonce un mariage pour la personne qui se trouve sous une poutre. C'est vous, Monsieur ; voilà le pronostic de votre prochain mariage.

— C'est possible, Madame ; mais je ne suis pas pressé.

([1]) Historique.

Mes yeux ont rencontré ceux de la jeune et intéressante Louise, placée à l'autre bout, aussi sous la poutre.

En ce moment des voix se font entendre au dehors. On chante autour de la serrure, à la porte de la rue. Quelques femmes cachées, la tête enveloppée dans leur jupon de laine, *li cotte di d'seure*, répètent des noëls. Ecoutons! *On vint hèyi* !

Cak ! cak' à l'ouh'e qu'est-ce qui j'ôs çi ?
C'est in'e pitite pucelle qu'est accoukeie d'on fi.

On écoute en silence: les plus jeunes ont peur; ils se réfugient près des grands parents.

Ecoutons :

Haïe, jans ! corans-y tot dansant, (*bis*)
Veie li miràk di cist èfant
Qu'est né d'in'e jôn'e pucelle ;
Dihomb'tu J'henn'e, dihomb'tu J'han !
Dihomb'tu don, bâcelle !

O soûr Mareie, vinez avou ; (*bis*
Nos passrans po mon fré Ernou,
Qu'il nos mône à l'valêie ;
Il fait si spès qui j'a paou
Qui nos n'seyanss' d'rôbèie. (1)

Après plusieurs chansons de ce genre, on entendit :

— *Ine pitite saquoi dai, nosse Dame, s'il v' plait, à l'honneur di Diu.* Probablement grand'mère Corombelle s'y attendait; car trois énormes bouquettes grandes comme la poêle étaient déjà toutes prêtes pour les pauvres chanteuses.

Le temps passe vite chez ces bonnes gens. Des détonations de boites annoncent l'heure de la naissance de Jésus : il est minuit ! Une grande chandelle est allumée; les dames s'agenouillent et prient.

(1) Pour les 16 couplets, voyez : *Choix de chansons et Poésies wallonnes, recueillies par* B. Bailleux) et D. Dejardin). Liége 1844, in-8°.

A minuit et demi, on voulait nous faire entamer le boudin, goûter du foie, etc. (*li dressèie*). Mais nous n'avions plus faim. Nous laissâmes les deux vieux *resouper*, pour suivre la coutume, bien qu'ils ne revinssent pas de la messe de minuit.

J'ai reconduit la jeune Louise, et je n'ai pu dormir jusqu'au matin: il est vrai que les rues étaient bruyantes ; on chantait partout.

Et mon cœur chantait aussi. — Je vais bien étudier, me disais-je, pour passer mon dernier examen.

CHAPITRE XVI.

Premier janvier 1851, 7 heures du matin. — J'embrasse mon père et ma mère ; je leur souhaite santé et contentement. Je déjeûne avec des gauffres, selon l'usage, puis je me sauve ; je vais presser les mains à quelques bons amis. En sortant de ma demeure, c'est une petite fille, qui me souhaite la bonne année, la première. Une fille !! On dit qu'elles portent malheur ! Je crois que je deviens superstitieux. Il est vrai que nous le sommes tous plus ou moins. Je suis ennuyé de ce que c'est une fille. Quelle faiblesse ! — Petite, comment te nomme-t-on ?

— Louise, Monsieur. — Ceci est d'un heureux présage.

— Vraiment, c'est Louise ? — Mais oui, Monsieur. — Tiens, voilà pour toi. —A quelques pas, l'honnête enfant accourt en me disant :—Monsieur, vous me donnez trop : 50 centimes?—Garde, ma petite Louise.— Voulez-vous encore des *nûle*, Monsieur ?— Merci.

En allant voir D. dans son quartier, j'entends une fameuse querelle ; c'est la dame de la maison qui accable la pauvre servante d'injures.

— Je vous chasse, dit-elle, furieuse : vous m'avez porté malheur pour un an, en me souhaitant la bonne année la première. — La pauvre fille sanglote : elle croyait avoir mérité un supplément d'étrennes. Au lieu de cela, elle vient d'être maltraitée par sa maitresse qu'elle aime ; et ses souhaits venaient d'un bon cœur ! Toujours des préjugés !

Je sors de chez Jean Corombelle. M. et Mme ont bien accueilli mes souhaits. Mes quelques paroles ont paru faire plaisir. La corbeille était remplie de cartes fraîches, arrivées le jour même. Un domestique, sans galons, était à la porte. On entre en foule pour presser les mains de M. Jean Corombelle ; les plus haut placés viennent témoigner estime et sympathie à l homme de bien qui doit sa position à son talent, et met au service de son pays les qualités de son cœur et de son esprit. Il m'a dit en me reconduisant : Mon père fait du cas de vous, Monsieur, si un jour je puis vous être utile, comptez sur mon zèle.

En me retirant, je me disais : cet homme est bon et charitable, je sais qu'il fait beaucoup de bien ; il est de toutes les sociétés philanthropiques ; il doit être aimé de Dieu, car il aime ses semblables ; il fait le bonheur de son vieux père et de tous les siens. S'il se faisait encore des saints, j'implorerais son influence.

Allons voir notre batelier, je veux dire M. Paschal Corombelle ; il aura peut-être encore quelque chose d'intéressant à me dire...

—Une bonne année, Monsieur Corombelle; une bonne santé, surtout. Je fais les mêmes souhaits à Madame Corombelle; je la prie d'accepter cette douzaine de *galets* (1).

—Merci, Monsieur, *vos estez bin binamé. Ji v' sohaite, mi, ine bonne roïène ! Kiduhéve todi bin, et l' bon Diu f'ret l' reste.*

— Bonjour ! bonjour ! mon jeune camarade. Les enfants donnent-ils toujours des *nûle*, à Liége ?

— Oui, M. Corombelle, j'ai reçu une hostie verte, pour la première, ce matin. *On vert nûle !* c'est l'espérance. Je ne l'ai pas collée sur ma porte comme on fait partout pour éloigner les mauvais esprits et les maladies, je l'ai renfermée précieusement dans une belle boîte, avec le nom que portait la petite qui m'a souhaité la bonne année. Je deviens superstitieux. Elle portait le nom de votre petite fille.

(1) Galettes, gaufres.

— Mais non, Monsieur : les hosties portent l'image de Dieu sur la croix, répondit la vieille dame.

Puis Corombelle reprit. — Vous venez pour continuer votre enquête, jeune homme. Eh bien! je ne sais plus grand'chose ; outre qu'à mon âge, on commence à se répéter sans crier gare. Écoutez pourtant.

Un homme de mon temps me disait, tout à l'heure, qu'à Grand et Petit-Rechain, à Dison, enfin à Verviers et dans les environs, c'était le jour de l'an, à la soirée, que les bandes d'ouvriers et d'ouvrières allaient *hèyi*, chanter de porte en porte, comme on faisait ici à Noël et aux Rois. Voici à peu près ce qu'ils chantaient pour obtenir des étrennes.

Noss'e kipagneie est rasseimblèie ;
Nos vocial tos po v'ni hèyi :
Nos v'sohaitans in'e bonne annèie
Et brammint d' patâr à wâgnî ;
Dès waffe, delle dorêie et dè vin :
Oyez-v' dèja nos r'mercimint ?

Qui l' bon Diu v'wâd'e des grands mâ d' tiesse
Et qu'il v's avôie ine grande richesse,
Et po vos feye des bais galant,
On bon manège, des bais èfant.

Nos v' dihans grâce po vos binfait
D'avu rimpli tos nos banstai;
Nos v' rimercihans po l' bonn'e hèle ([1])
Qui vos nos avez d'nné.
Puis nos 'nnè rallans
Jusqu'à d'vins in an
Si nos vikans.

Pour éviter les méchantes chansons et les cris injurieux du peuple, on s'empressait de donner des fruits, des gâteaux et même des jambons.

([1]) *Hèle*, probablement de *hèli*, quêter. V. le dict. étymologique de Ch. Grandgagnage.

Mal avisés ceux qui ne donnaient pas! On cherchait à les insulter par tous les moyens. Les bons souhaits tournaient en charivaris. On *paîletait* comme pour les veuves qui se remarient.

A l' hèle, à l' Dame ! à l' vête èplâsse !
A maiss' qu'a chî tot plein s' cou d' châsse.
I n'ont pus rin,
Ni pan, ni vin.
C'est on pauv'e maisse,
Qui broule ès si aisse !

CHAPITRE XVII.

LES ROIS.

Le 5 janvier 1851, par une belle gelée, je vais revoir mes vieux amis de Fragnée. Je passe la soirée avec quelques voisins et plusieurs de leurs enfants. La grand'maman a préparé une fève noire et vingt blanches. Le modeste souper terminé, le Benjamin de la famille vient tirer, dans le giron de grand'mère, une fève à la fois, et à chaque tirage, nous entendons ces mots prononcés d'une voix solennelle :

1° *Po l'bon Dieu !*
2° *Po la sainte Vierge !*
3° *Po grand'papa.*
4° *Po grand'mère.*
5° *Po m'fi Jean.*

En ce moment, la main de l'enfant laisse tomber une fève noire. — Il est roi ! il est roi ! vive le roi ! vive le roi ! — Comme il était absent, sa dame nous dit : Je suis sa reine, et en cette qualité, je vous invite à souper mercredi prochain. — Malheureusement, la jeune Louise était retournée à la pension. Quel dommage ! — Enfin !..

La veille des rois, le boulanger avait envoyé un gâteau (les étrennes du boulanger). Suivant la coutume, le dit gâteau des rois contenait une fève ; il fut découpé en parties égales et partagé. Quelque temps après, un voisin fit sonner le bruit d'une

fève tombant sur une assiette. De nouveau les cris s'élevèrent : — Il est roi ! c'est le roi de la soirée ! vive le roi ! — Je vais prendre le costume, nous dit-il en nous quittant; mais bientôt il rentra portant quatre bouteilles toute crottées, chargées de cette terre grasse que les eaux de la Meuse viennent déposer dans les caves une ou deux fois par hiver.

Le roi vous prie de le fêter avec ce petit reste de Chambertin 1832, nous dit-il : goûtez-moi ça ! — Vive le roi ! le roi boit ! vive le roi ! *Vivât ! vivât !*

— Les fêtes de famille, disais-je à part moi, sont les bonnes, les meilleures fêtes.

— En buvant votre bon vin, si vous contiez quelque chose, voisin, reprit la jeune dame; pour être tout-à-fait le roi de la fête, vous allez ajouter quelque chose à la collection de Monsieur.

— Mille fois merci, Madame.

— Je le veux bien : seulement, nous allons jouer aux propos interrompus; je vous débiterai, sans ordre, tout ce qui me passera par la tête.

— Oui, oui, ce sera encore plus amusant ! Vive le roi ! vive le roi ! vive le roi !

— On croit encore ceci dans les environs : écoutez. Quand on pouvait se procurer une poule noire venant d'une couveuse noire, on allait, la nuit de la St-Jean, à minuit, dans un chemin en croix, *ine creuhlèie vôye*, avec la dite poule noire. Passait alors quelqu'un qui demandait : — Que faites-vous là ? — On répondait : — J'ai une poule à vendre. — Combien ? — Un franc. — Ils ne s'accordaient pas sur le marché, et le passant continuait son chemin. Un second amateur de poule noire se présentait et faisait les mêmes demandes, sans plus de résultat. Mais le troisième achetait la poule, et avec la pièce qu'il vous donnait en paiement, vous pouviez acheter ce que vous vouliez, vous payiez toujours et la pièce revenait sans manquer dans votre poche. Voilà. — Vive le roi ! vive le roi !

— C'est de la monnaie du temps passé, répondit le vieux

batelier; elle n'a plus cours. Aujourd'hui c'est le travail qui fait revenir le franc en poche. — En prononçant ces paroles, il regardait ses petits enfants.

— Vive le roi ! à la santé du roi ! le roi a la parole.

— Me voici. Un jeune homme est-il amoureux d'une jeune fille qui ne le paie pas de retour, il y a un moyen infaillible de s'en faire aimer. Il faut se procurer une grenouille vivante et aller la mettre dans un nid de chiens-haies (¹). La grenouille sera mangée ; quand vous la verrez dissequée, cherchez-y deux os formant la fourche ; muni de ce talisman, soyez sûr que celle que vous aimez ne vous sera plus indifférente : il faut qu'elle vous aime ! Voilà.

— A la santé du roi. Vive le roi ! vive le roi !

— Jeunes hommes et jeunes filles, videz le dernier verre de la bouteille , si vous voulez vous marier dans l'année.

— Je viens de vous donner un bon secret pour avoir toujours de la monnaie en poche, et une recette pour vous faire aimer des jeunes filles, nous dit le roi de la fève ; voici maintenant la formule qu'on emploie pour guérir les brûlures.

On fait une croix trois jours de suite sur la partie brûlée en disant : — Maudit soit, au nom du Père et du Fils, ainsi soit-il. Il faut faire grande attention à ne pas parler du Saint-Esprit. Ce dernier nom aggraverait le mal.

Autre formule : On fait trois croix sur la partie brûlée en disant : — Feu, prends ta chaleur comme Judas perdit sa couleur quand il trahit Jésus-Christ au jardin des Olives. Puis on récite cinq *pater* et cinq *ave* au nom des cinq plaies de Notre-Seigneur.

Voilà, mes enfants, les superstitions du vieux voisin tombé roi.

— Le cri du jour : Vive le roi ! à la santé de notre roi conteur ! Le roi boit !

— Le roi a la parole.

(¹) Grosses fourmis noires qui se tiennent dans les haies.

— Je suis bien heureux, mes chers voisins, de vous divertir avec mes vieilles croyances. Je continue.

Les habitants de nos villages, des environs de Liége, croient encore que les feux-follets (*les loumerotte*) ne sont ni plus ni moins que les âmes des enfants morts sans baptême. — Ne suivez jamais, disent-ils, ces lutins sous la forme de lumières errantes ! ces âmes punies sans savoir pourquoi vous conduisent dans des précipices; puis, avant de mourir, vous entendez leurs éclats de rire : *Hi ! hi ! hi ! hi ! hi* !

— Pourquoi donc serait-on si méchant avant d'avoir reçu le baptême? Nous, les enfants de Dieu ! – En parlant ainsi, le vieux batelier regardait ses petits enfants.— Encore de la monnaie qui n'a plus cours, dit-il : vieux préjugés, mes chers petits.

— Je suis au bout de mon latin pour le quart d'heure, dit le roi de la fève. A d'autres.

— Toutes les voix répétèrent en chœur : Vive le roi ! Vive le roi ! *Vivât ! vivât !*

— A mon tour, dit le batelier. Quand les eaux de la Meuse débordent avant Noël, *elles sont foù rive treus feie l'annèie.* Voilà du moins une croyance populaire qui n'a rien d'effrayant pour les enfants.

— Merci, bon papa, répondit la jeune mère, Madame Jean Corombelle. Connaissez-vous, cher père, l'origine de cette coutume de tirer la fève et d'élire un roi par le sort ?

— Non, ma fille.

— Mon mari me disait ce matin, qu'elle nous venait des Saturnales, que célébraient les Romains aux Calendes de janvier. L'esclave mangeait à la table de son maître et le sort de la fève pouvait le faire roi pour quelques jours. ([1])

Du temps passé, reprit le batelier, on faisait de grands feux sur le marché de Liége. Les *fouwà* s'allumaient la veille des rois.

([1]) Dict. des orig. II, 543. — Il y en a qui font remonter jusqu'aux Mages la coutume de crier : *Le roi boit!* (CROON, p. 132, 135).

De 1433 à 1649, on a fait annuellement un feu de 24 charretées de houille devant les degrés de la cathédrale St-Lambert, un de 16 charettées devant Neuvice, et un troisième *fouwâ* devant la petite Fontaine, de 12 charretées ([1]).

Ces feux de joie rappelaient la victoire remportée par les hommes des trente-deux métiers sur l'ambitieux bourgmestre *Wâthy d'Anthinne* ([2]).

— Eh bien! moi, voisin Corombelle, répondit le roi du jour, je n'ai pas soixante ans, et j'ai vu, aux Tawes, des *fouwâ* si gros qu'il fallait trois jours à plusieurs hommes pour les monter. Ces montagnes brûlantes s'allumaient le dimanche *des grands feux* ([3]) et elles flambaient 15 jours durant. Les houillères des environs envoyaient des quantités énormes de charbon de terre.

— Aujourd'hui ces charretées se donnent aux pauvres; notre houille ne brûle plus inutilement.

— Bonne remarque, chère dame. Connaissez-vous le pigeon de St-Hadelin? Voici ce qu'on en rapporte. Au retour d'un long voyage que St-Hadelin avait fait avec St-Remacle, les deux amis se trouvaient si fatigués que l'un d'eux s'endormit. Alors Saint-Remacle fut assuré que son compagnon de voyage était un saint homme protégé de Dieu, parce qu'un pigeon voltigea tout le temps du sommeil au dessus de sa tête pour le préserver des rayons du soleil ([4]). — Vive le roi! à sa santé!

— Merci, chers amis. Vous savez, n'est-ce pas, que Dodo, le meurtrier de St-Lambert, avait six doigts à chaque main. Les enfants qui naissent avec cette difformité causent un grand chagrin à leurs parents; ils portent le nom de Dodo, ce qui, dans la mémoire du peuple, signifie *assassin*.

([1]) Manuscrit Houyet, pages 371-372.

([2]) Jean de Stavelot et les historiens de Gerlache, Henaux et Polain le nomment Wathieu d'Athin.

([3]) Huit jours après le carnaval.

([4]) Grande histoire de l'Église (v. ci-après).

La grande histoire de l'Église [1] raconte que le traître Dodo, l'assassin de St-Lambert, mourut dans l'année même où il avait perpétré son crime, vomissant ses entrailles et ses boyaux.

La plus grande injure que le peuple peut vous lancer, même aujourd'hui, c'est : — *Ti d'hinds d'el race di Dodo, t'est-on moudreu !!*

Vous savez, mais je tiens à vous le rappeler, que Saint-Hubert étant à la chasse, s'est trouvé devant un cerf qui portait le Christ sur sa tête, entre ses deux bois.

— Oui ! Oui ! Vive le roi de la fève ! il est bien bon, votre Chambertin. De quelle année est-il ?

— Je croyais vous l'avoir dit. C'est du Chambertin 1832, et du vrai encore ! (Tout bas à son voisin) Sont-ils *dedans ?*

— A votre santé ! il est délicieux. Vive le roi !

— Ce bourgogne me rend la mémoire. Écoutez : Les eaux de la Meuse étaient tellement grosses, à Liége, en l'an 1374, que le sacristain de l'église de Saint-Jacques se trouva dans l'impossibilité d'allumer la lampe qui se trouvait devant la statue de Saint-André.

— O grand Saint-André ! dit l'allumeur, soyez vous même le sacristain; car vous voyez je ne puis allumer votre lampe. Alors, dit le livre, la lampe s'est allumée toute seule ; elle a brûlé pendant cinq jours et cinq nuits sans s'éteindre et plus brillante que jamais, éclairant les eaux qui empêchaient d'aller remettre de l'huile.

C'est le patron des bateliers, Saint-André.

— De ce temps-là, c'est possible; mais aujourd'hui c'est Saint-Léonard, répondit le vieux Corombelle.

— Mon père me contait, dit le roi de la soirée, que vers la fin de l'année 1762, il arriva en cette ville un certain prophète qui

(1) Pour la mort de Dodo et les miracles de saint Gangulphe, saint André et saint Jacques, etc., etc., voyez : *La grande histoire de l'Église*, imprimée et vérifiée à Bruxelles le 26 octobre 1622 (Par Joannes Abbas Parcensis vicarius, et Aubertus Miræus censor regius)

prédit à tous les habitants de Liége, que le six janvier 1773, jour des rois, le peuple périrait ! La crédule population fut consternée. On se confessa, on communia dévotement pour se préparer à la mort. La foi était robuste alors. Le sept janvier, les Liégeois étant restés bien portants, le prophète fut obligé de se sauver à Aix-la-Chapelle. [1]

Voilà, mes enfants, une croyance du bon vieux temps; il y avait de quoi mourir de peur.

— A la santé du roi !

— L'espoir de trouver des trésors cachés existe encore. On n'a pas cessé de croire aux vieux coffres pleins d'or cachés dans les vieux châteaux, dans les jardins et dans plusieurs maisons de nos villes, parfaitement connues.

Il n'y pas longtemps qu'un propriétaire d'Angleur demandait à son jardinier, qui n'y comprenait rien, pourquoi il avait fait un trou de trois mètres de profondeur dans son jardin, en face du berceau d'ifs. On a su, par les habitants, que cette place était désignée comme renfermant les trésors du célèbre Bodart. [2]

En Ardennes comme en Bretagne, c'était *Li gatte d'aur qui trovéve les trésôr*. Au château de Logne, près Bomal, sur l'Ourte, *elle les wardéve*. Malheur à qui aurait pénétré dans sa retraite !

Puis, tournant les yeux de mon côté, le vieux batelier me dit :

— Tenez pour achevé, mon jeune ami, votre Mémoire sur les croyances ; vous n'aurez jamais la dernière. A chaque pas dans la vie, on se heurte à un préjugé, à une superstition quelconque; et, comme il nous reste presque toujours quelque faiblesse au fond de l'âme, on peut dire qu'il n'est pas un homme sur dix mille qui ne conserve une petite part de ces folles croyances. Qui nous dit que les savants n'ont pas aussi leurs superstitions et leurs naïvetés? qui n'a pas ses remèdes familliers,

(1) Manuscrit Houyet, page 479.

(2) Les gens de l'endroit désignent encore le berceau et la place, il y a deux ans à peine qu'on y a fait de nouvelles fouilles pendant la nuit.

sa croyance secrète aux bonnes chances et aux destins funestes ?

— Eh bien ! Messieurs et chers amis, reprit le roi de la soirée, finissons cette fête comme finissent les pélerinages. Levez-vous et dansons ! -- Aux éclats de sa voix, les enfants s'éveillent ; la chaîne se forme ; la main dans la main, on tourne autour de la table, et le bourgogne aidant, la joie brille sur les vieilles figures comme sur les jeunes, sur les beaux et frais visages. Nos bras se lèvent et nos voix répètent ! Vive le roi ! vive le roi !

Quel dommage, Louise n'est pas de la fête !...

Madame Jean Corombelle vient de remonter dans sa voiture avec ses enfants. Les vieux voisins sont à la quatrième bouteille de 1832. — Bonne nuit !

En descendant le quai, j'entendis longtemps encore, de bien loin, les joyeuses chansons du roi de la fève et le vieux refrain répété par les convives ;

Vocial les carnaval
Crotal,
Nos frans les pans dorés
Crottés !

Pour en finir avec les croyances populaires, l'auteur croit convenable de donner quelques nouvelles des six jeunes gens partis pour Visé en septembre 1850, et qu'il a laissés à Herstal, dans une salle de bal.

Seize ans après cette petite excursion, deux Messieurs causaient ensemble en prenant un petit verre au café Charlemagne, place St-Lambert.

Nous avons sténographié leur conversation : la voici, si vous y tenez.

— Te souviens-tu de notre petit voyage en nacelle avec le vieux... Comment donc?...... Paschal, je crois.

—Sans doute. Mais depuis ce temps-là, mon cher, il y a toute une vie : 15 à 16 ans!

— Commençons par toi. Qu'es-tu devenu? Es-tu toujours juge de paix à S...?

—Non, j'ai été nommé dans un autre *port de mer*. Mais, par l'influence des parents de ma femme, j'espère revenir à Liége. Du pain sec, à Liége, vois-tu, mon cher, avec une redingote passable, eh bien! cela vaut mieux que des dindes aux marrons, rue Grand-Vinâve, à Jemeppe.

— Et toi, Raborive, sois franc : que fais-tu?

— Moi, mon cher, j'attends! j'ai une bonne femme et sept enfants, c'est déjà quelque chose. Ensuite, j'ai foi dans un rêve qui m'annonçait que, quand le gouvernement changerait de couleur, j'obtiendrais une bonne place. J'attends, comme tant d'autres, les places et les honneurs. Mais je m'amuse à bon compte. D'abord, je conduis les camarades dans les plus beaux, les plus nouveaux cafés. Je sais pourquoi! Je représente plusieurs maisons. Je sais pourquoi! Je me mêle d'élections. Je sais pourquoi! J'écris dans un journal et je dis du bien de tous les acteurs du Théâtre royal. Je sais pourquoi! Et si je réponds pour quelques centaines de francs dans une entreprise, je sais pourquoi. Je suis influent, mon cher, comme un vieux saint de bois de village. A cela près que mes poches servent de tronc, le plus possible. Mes articles dans les journaux sont signés M.-X., ou bien X.-K., ou bien B.-X. J'ai de l'influence, je t'assure.

Après tout cela, j'élève ma petite famille avec la fortune de ma femme, et je me laisse conduire comme dans la barque à Paschal. Que veux-tu faire?

— Et Florent Quârreux, qu'est-il devenu? je ne le vois plus, ce bon garçon.

— Ce pauvre diable, il a sacrifié tout son temps à un parti politique; sa fortune a été fondue dans les fonds publics, puis il est mort, laissant quatre enfants sur les bras de sa veuve. On dit

que les gros bonnets récompenseront le père en protégeant sa progéniture. Le pouvoir n'oublie pas toujours.

— Et le gros dormeur de la nacelle, le gros Antoine, est-il parvenu ?

— Mais pas trop mal, il va venir, il est très-fort au jeu de billard. N'ayant pas trouvé d'emploi comme ingénieur, il a fini par se marier. Près de dix ans, il a battu le pavé, et comme il n'avait aucune position, ses beaux parents l'ont fait fabricant d'armes. C'est une ressource à Liége.

— C'est donc bien facile, cette fabrication?

— Connais pas. Les deux mieux placés des six, c'est Achille Darchis et X. Debouny. Achille s'est fait négociant ; il est allé dans les grandes fabriques de Paris et de Saumur, il a fait de grands achats en objets de piété ; il a maintenant trois voyageurs qui vont partout les pays où sont les saints miraculeux. Il est en train de faire une très-grande fortune. Voilà comme on spécule sur les croyances populaires.

— Et notre chercheur de remèdes et de vieilleries, qu'est-il devenu ?

— Jacques X., en voilà un qui a fait son chemin! il n'a pas réussi comme avocat; non : il était timide, il manquait de décision.

— Je sais, un brave garçon, voilà tout.

— Eh bien, mon cher, il occupe une place magnifique dans la magistrature ! Il est très-influent par sa place et ensuite par la haute position de son beau-père. — Qui a-t-il épousé?

— Comment, tu ne sais pas? Paysan! une charmante femme, mon ami, Mademoiselle Louise Corombelle, la fille du célèbre Jean Corombelle ! il a tous les bonheurs. Tu as connu son grand'père? c'est lui qui nous conduisait en nacelle.

— En voilà un de miracle!

— Oui, mon cher, si tu veux revenir à Liége, va voir Jacques X.; demande sa protection, si tu veux réussir. Rappelle-lui que, dans le temps, tu l'as initié aux influences des saints, et ajoute

que tu viens solliciter la sienne. Dis que tu as la fièvre, le mal du pays, que sais-je? enfin, que tu as besoin de respirer l'air de la place St-Lambert.

— Il a trouvé le saint qu'il fallait servir et honorer. Il a de la chance, ce farceur-là! Je vois bien que les parents de ma femme n'ont pas le bon côté. Voilà douze ans que je suis ballotté d'un village à l'autre. Te souviens-tu de cette bonne femme qui nous demandait le saint qu'on devait prier pour réussir dans une entreprise? Jacques X. l'aura trouvé, lui. Je prie Dieu, disait la bonne femme, pour qu'il m'indique une bonne adresse. Tu vois que les prières ne vont pas au bois. — Et le vieux batelier, vit-il toujours?

— Oui, mon cher, il demeure à Fragnée; il a maintenant plus de 85 ans. Quand il fait bien chaud, on le voit encore au bord de la Meuse, dans un bon fauteuil. De là, il contemple le fleuve qu'il aime; il compte les bateaux. Et quand les voisins l'approchent, il parle de ses campagnes, de sa famille, de ses enfants. Il faudrait voir cet heureux père, quand il parle de son fils Jean! Quel feu dans son regard. Ah! mon cher, je ne connais pas d'homme plus heureux! On ne peut rêver une plus belle vieillesse. — Voyons, il faut aller trouver Jacques X., notre ancien camarade, le gendre de Jean Corombelle; tu iras le féliciter.

— Féliciter de quoi ?

— De sa nouvelle distinction. Il vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Léopold !

— Il va bien.

— N'est-ce pas ? Tout lui vient sans offrandes ni pélerinages. On lui aura jeté un bon sort.

— Voyons, toi, tu veux me donner à croire que les œufs de Pâques arrivent sur des bateaux d'osier, le dimanche au premier son des cloches ? A d'autres, mon ami.

— Je t'assure, si tu veux revenir en ville, va voir Jacques X.; vas-y aujourd'hui, il est chez lui ; mais il part demain par le premier convoi, avec sa chère Louise et ses trois enfants. En avant, marche !

— Aujourd'hui ? mille fois non ! Je suis dans un trop mauvais jour. J'ai rêvé du bonheur cette nuit, c'est d'un mauvais présage ; les songes sont menteurs J'ai renversé la salière en déjeûnant, et je ne veux pas commencer le métier de solliciteur un vendredi. — Encore si j'avais sur moi un morceau de corde de pendu, ou seulement une pièce de monnaie trouée !

— C'est donc la superstition qui t'arrête, toi aussi ! Je n'en reviens pas.

— Mais si tu apprenais que j'ai tué treize araignées ce matin !!

— Ce que je dirais ? Rien que deux mots : tu as raison : reste au village.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ.

ANNÉE 1867.

15 janvier 1867. — Nomination de M. G. Delarge, comme membre effectif.

Dépouillement des mémoires envoyés au concours de 1866.

2e concours. — *Un glossaire technologique français-wallon relatif à une seule profession.* — Reçu un mémoire : *Vocabulaire du tonnelier, tourneur, ébéniste.*

6e concours. — *Une pièce de théâtre en vers.* — Reçu une comédie : *Li mâïe neur d'à Colas.*

7e concours. — *Un tableau de mœurs liégeoises.* — Reçu une pièce : *Li chesseu.*

9e concours. — *Une satire dialoguée.* — Reçu une pièce : *Les nicoteux.*

10e concours. — Un cramignon, une chanson ou en général une pièce quelconque propre à être chantée. — Reçu cinq réponses.

1° *Li grande confrêrèie.*

2° *Histoire d'amour dè temps passé.*

3° *Li creux d'à J'han.*

4° *Mi ouhai.*

5° *Sins çoula... v'toumrez là.*

On a nommé comme membres des jurys : 1° pour le 2e concours : MM. Capitaine, Grandgagnage, Le Roy, Picard et Stecher. — 2° pour les concours 6, 7, 9 et 10 : MM. Chaumont, Delbœuf, De Thier, Fuss et Grenson.

La Société adopte le programme suivant pour le concours de 1867.

Linguistique, histoire, traditions.

Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des principales corporations de métiers de la bonne cité de Liége, d'après le Recueil des Chartes et Privilèges et les autres documents qui se rapportent au même sujet.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 francs.

N. B. Sont exclus du concours les mémoires sur les *corporations des tanneurs et des drapiers.*

Deuxième concours. — Un glossaire technologique wallon-français relatif à une seule profession, au choix des concurrents, etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 francs.

N. B. Sont exclus du concours, les glossaires des termes en usage chez les *tanneurs*, les *houilleurs*, les *menuisiers*, les *drapiers*, les *tonneliers*, les *tourneurs* et les *ébénistes.*

Troisième concours. — Une étude sur les rues de Liége ou tout au moins d'une partie notable de la ville, etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 200 francs pour un travail embrassant toute la ville ; une médaille de la valeur de 100 francs pour un travail relatif seulement à une partie de la ville.

N. B. Sont exclus du concours, pour le prix de 100 francs, les mémoires relatifs à la *paroisse St-André.*

Quatrième concours. — Raconter succinctement les légendes et les traditions populaires de l'ancien pays de Liége : légendes religieuses, historiques, poétiques, apologues, contes d'enfants, etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

Cinquième concours. — Indiquer les traits caractéristiques des divers dialectes du wallon-liégeois, sous le triple rapport de la grammaire, du vocabulaire et de la prononciation.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

Sixième concours. — (Prix fondé par M. Ch. Grandgagnage, Président de la Société). — Un glossaire des anciens mots wallons : ce glossaire doit être fait sur les manuscrits, tels que ceux de J. d'Outremeuse, J. de Stavelot, Hemricourt, etc., sur les pawilharts, les chartes, etc.; de telle sorte que les seuls textes imprimés dont l'auteur pourra faire usage sont ceux dont le manuscrit n'existe plus ou n'est pas accessible, etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 500 fr.

POÉSIE.

Septième concours. — Une pièce de théâtre en vers.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100. fr.

Huitième concours. — Un tableau de mœurs liégeoises.

Prix : une médaille en vermeil.

Neuvième concours. — Une scène populaire à Liége.

Prix : une médaille en vermeil.

Dixième concours. — Deux ou trois contes en vers.

Prix : une médaille en vermeil.

Onzième concours. — Un crâmignon, une chanson, ou en général une pièce quelconque propre à être chantée sur un air connu ou à faire.

Prix : une médaille en vermeil.

N. B. Les mémoires répondant au 4me concours du programme de 1865 : *la médecine populaire au pays de Liége*, doivent être déposés avant le 15 avril 1867.

15 février 1867. — La deuxième livraison du tome VII n'étant pas encore prête à être livrée à l'impression, la Société décide d'achever le plus promptement possible le tome VIII des Bulletins.

15 mars 1867. — Lecture du rapport de M. Grandgagnage sur le seul mémoire envoyé en réponse au concours n° 2 du programme de 1866, intitulé : *Vocabulaire des tonneliers, vanniers, etc.* — La société adopte la proposition du jury de décerner un

second prix représenté par une médaille en vermeil à l'auteur de ce mémoire (M. Albin Body).

La société décide d'insérer dans l'annuaire de l'année le portrait de M. Bailleux. M. Delbœuf se charge de faire exécuter ce travail.

15 mai 1867. Les épreuves du portrait de M. Bailleux, lithographié par M. Florimond Van Loo de Gand, sont l'objet de l'approbation unanime des membres présents.

Lecture du rapport de M. Grenson sur le concours de poésie. Les conclusions en sont adoptées ; en voici le résultat : Un premier prix, représenté par une médaille en or est accordé à l'auteur de la pièce intitulée : *li Mâïe neûr d'à Colas* (M. Charles Hannay, d'Ans). M. Delbœuf est chargé de veiller à l'impression de ce travail.

Une mention honorable avec insertion au programme est accordée à l'auteur de la pièce intitulée : *li Chesseu*. (M. G. Delarge).

15 juin 1867. Reçu un mémoire en réponse au 4e concours du programme de 1867. (Légendes populaires portant l'épigraphe : *Rimoussi l'wallon d'ine hâr, qu'ireut bin*).

L'annuaire de 1867 est déposé sur le bureau. On en décide la distribution.

15 novembre 1867. Nomination de la commission du banquet. Sont nommés : MM. d'Andrimont, de Fays, Hock et Grenson.

16 décembre 1867. Sur la proposition de MM. Capitaine et Le Roy, M. Cam. Grenson est adjoint à M. Bormans pour remplir les fonctions de secrétaire ; il doit prendre le titre de secrétaire-adjoint sans que cette décision entraîne aucune modification aux Statuts.

Renouvellement du bureau. Les anciens membres sont réélus à l'unanimité.

ANNÉE 1868.

15 janvier 1868. Dépouillement des mémoires envoyés au concours de 1867.

Reçu huit mémoires :

2e concours. 1° *Vocabulaire wallon à l'usage de l'artisan maçon.* — 2° *Vocabulaire technologique wallon-français pour l'industrie du fer, de la fonte et de l'acier.*

4e concours. 1° *Croyances populaires. Le batelier.* 2° Trois cahiers de mélanges, vers et proses, avec la devise : *Rimoussi l'wallon d'ine hâr, qu'ireût bin.*

10e concours. Reçu une réponse : *Contes.*

11e concours. Reçu trois pièces. 1° *Sov'nir et amitié*, 2° *Sov'nance*, 3° *Les ovrî d'oûïe*

Sont nommés membres du jury pour le deuxième concours MM. Chaumont, Dejardin, Grandgagnage, Grandjean et Henrotte. Pour les concours 4, 10, et 11 : MM. Desoer, Grandgagnage, Le Roy, Picard et Stecher.

15 février 1868. La société adopte pour le concours de 1868, le programme suivant :

A. *Linguistique, histoire, traditions.*

1er *concours :* une étude sur les réglements, les us et coutumes d'une des principales corporations de métiers de la cité de Liége, etc.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

N. B. Sont exclus du concours les mémoires relatifs aux corporations des *tanneurs* et des *drapiers.*

2e *concours :* un glossaire technologique wallon-français relatif à une seule profession, au choix des concurrents.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

N. B. Sont exclus du concours les glossaires relatifs aux professions des *tanneurs*, des *houilleurs*, des *drapiers*, des

menuisiers, charrons et *charpentiers*, des *tonneliers*, *tourneurs* et *ébénistes*.

On croit devoir porter à la connaissance du public que deux mémoires sont parvenus à la Société sur la même question déjà mise au concours de 1867. Ils concernent le métier des *maçons* et l'industrie du *fer*, de la *fonte* et de *l'acier*. Le jury n'ayant pas terminé ses opérations, la valeur de ces travaux n'est pas encore connue ; mais par là même, il a paru convenable d'exclure du concours de cette année les travaux relatifs aux deux professions sus-mentionnées.

3e *concours* : une étude sur les rues de Liége ou tout au moins d'une partie notable de ladite ville.

Prix : une médaille en or de la valeur de 200 francs pour un travail embrassant toute la ville et une médaille de la valeur de 100 fr. pour un travail partiel.

N. B. Ne seront pas admis au concours pour le prix partiel les mémoires relatifs à la *paroisse St-André*.

4e *concours* : indiquer les traits caractérisques des divers dialects du wallon liégeois sous le triple rapport de la grammaire, du vocabulaire et de la prononciation.

Prix : une médaille en or de la valeur de 100 fr.

5e *concours* : un glossaire des mots wallons contenus dans les Bulletins de la Société.

Prix : une médaille en or de la valeur de 200 fr.

6e *concours* : une étude sur la langue en usage au pays de Liége au XIVe siècle, d'après les ouvrages de J. de Hemricourt et les autres documents de l'époque.

Prix : une médaille en or de la valeur de 250 fr.

7e *concours* (prix fondé par M. Grandgagnage) : un glossaire des anciens mots wallons.

Prix : une médaille en or de la valeur de 500 fr.

Observation. Les questions nos 5, 6 et 7 seront maintenues au concours de 1869, si le prix n'est pas obtenu dans le délai ordinaire.

B. *Poésie.*

8e *concours :* une pièce de théâtre en vers. Prix : une médaille de 100 fr.

9e *concours :* un tableau de mœurs liégeoises. Prix : une médaille en vermeil.

10e *concours.* Les anciennes galeries du Palais. Prix : une médaille en vermeil.

11e *concours :* le quai de la Batte un dimanche matin : le marché aux oiseaux, etc. Prix : une médaille en vermeil.

12e *concours :* une satire (mœurs liégeoises). Une médaille en vermeil.

13e *concours.* Un cramignon, une chanson ou en général une pièce de vers propre à être chantée sur un air connu ou à faire. Prix : une médaille en vermeil.

23 mars 1868. Proposition de M. Stecher de remplacer l'Annuaire par un almanach wallon, paraissant régulièrement, d'un prix modique, et contenant des renseignements utiles.

La plupart des membres présents à la séance étant partisans du maintien de l'Annuaire, M. Stecher retire provisoirement sa proposition.

15 avril 1868. Lecture par M. Picard de son rapport sur les concours nos 10 et 11 du programme de 1867.—La Société adopte les conclusions du jury qui sont : une mention honorable avec insertion au Bulletin, des pièces : *On miràk* (auteur, M. Xhoffer de Verviers) et *Les Ovri d'oûïe* (auteur, M. Boisgelot, de Liége).

20 avril 1868. M. Grandgagnage donne lecture de son rapport sur le concours no 4 du programme de 1867. Le prix est accordé au mémoire intitulé : *Le batelier.* L'ouverture du billet cacheté fait connaître que M. Hock en est l'auteur, qu'il consacre le montant du prix aux crèches, et qu'il en offre la dédicace à M. Ul. Capitaine.

15 mai 1868. M. Dejardin donne lecture de son rapport sur les mémoires du 2e concours 1867. Proposition adoptée d'ac-

corder un second prix au *Glossaire des maçons* (auteur, M. Mathelot de Liége).

16 novembre 1868. Distribution de la 1re livraison du tome XI.

Nomination de la Commission de l'Annuaire — sont nommés : MM. Capitaine, Desoer et Bormans.

Nomination de la Commission du banquet — sont nommés : MM. d'Andrimont, Delheid, Grenson et Hock.



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

DU MÉMOIRE SUR LES CROYANCES POPULAIRES.

TABLE DES MATIÈRES.

(1) La Société, désirant former la 2e livraison du tome XI avec les deux vocabulaires de M. Albin Body (*Vocabulaire des couvreurs* et *Vocabulaire des Poissardes*) qui sont sous presse et seront prochainement distribués, a décidé de faire paraître dans le présent tome le mémoire de M. Hock intitulé : *Croyances populaires*.